This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

137

Per. 23728 d. 35
35.17-18

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU LYONNAIS

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU

LYONNAIS

RECUEIL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

(Troisième Série)

TOME XVII

LYON
AIMÉ VINGTRINIER, DIRECTEUR
RUE DE LA BELLE-CORDIÈRE, 14.
PARIS
DUMOULIN, LIBRAIRE
Quai des Augustins, 13
1874

Digitized by Google

Digitized by Google

POÉSIE

LA RIVIÈRE D'AIN

Au temps jadis, Rivière, avais-tu pour déesse
Une naïade assise au milieu des roseaux
Et de ses blonds cheveux laissant la longue tresse
Se baigner dans tes eaux?

Ou bien, retiré seul dans une grotte humide
Au versant d'un rocher dont on craint les abords
Sa faucille à la main, était-ce un vieux druide
Qui régnait sur tes bords ?

Une femme au teint brun et d'un turban coiffée,
Avec les Sarrazins sur leurs coursiers montés
Vint un jour d'Orient; on dit qu'elle est la fée
De tes flots enchantés.

Ton nom qu'en Orient on donne à la fontaine,
A la source d'eau vive, à l'eau sainte, au Jourdain,
Tu le dois à la fée, elle fut ta marraine,
O ma Rivière d'Ain !

Mais pour nous, tes enfants, ton vrai nom est Patrie,
Ton rivage est partout soumis aux mêmes lois;
Même sang, même cœur, chez nous rien ne varie,
Nous sommes tous Gaulois.

Jusque dans le pays que le rocher couronne,
La conquête a passé mais la race resta,
Et, comme aux premiers jours, tu fais avec le Rhône
Le celtique Delta.

Pourquoi tes riverains se firent-ils la guerre ?
Des frères ennemis qui déchiraient ton sein !
Maintenant sur le bac nous passons la rivière
En nous donnant la main.

Si limpide est ton eau qu'on dirait la rosée,
Et qu'on voit le gravier sous tes flots de cristal,
Comme on lit du regard le fond de la pensée
Dans un œil virginal.

Digitized by Google

Là, c'est le pont jeté de l'une à l'autre rive,
Les tours des vieux castels, les ailes des moulins,
Et sur ton cours paisible allant à la dérive
Les radeaux de sapins.

Car du lourd marinier tu n'es pas la sujette,
Sa rame est trop profonde et le roc à fleur d'eau
Peut-être le druide en soulevant la tête
Arrête son bateau.

Au contraire au pêcheur tu fus toujours clémente,
Sa barque est ton amie et son vœu c'est le tien.
De la roche en secret tu lui montres la fente
Où la truite se tient.

Les plus charmants rameurs, pour toi, c'est la sarcelle,
Le cygne, le plongeon, les pluviers, les vanneaux,
Et sur ton sein ravi l'angélique nacelle
Est l'aile des oiseaux.

La Bresse et le Bugey de ton eau tutélaire
Reçoivent leur éclat et leur fécondité.
Aux moissons le soleil, aux prés verts la rivière,
Double divinité.

Le sol que tu parcours, cette vaillante terre,
Nous donna des héros; plus tard elle enfanta
Des fils savants voués à cet art salutaire,
Qu'Esculape inventa.

Le bronze a de Bichat honoré la mémoire ;
Au pays, comme lui, de bonne heure ravi,
Joubert a sa colonne élevée à la gloire
Du héros de Novi.

Encor des monuments! Bonnet était des nôtres,
Ozanam, Richerand, Récamier, les Martin;
Du culte médical les plus fervents apôtres
Et la gloire de l'Ain.

Peut-être de Bagdad venue avec le More
La fée apporta-t-elle un rayon du levant,
Celui qui sur tes bords réchauffe et fait éclore
L'Artiste et le Savant.

Et ne dirait-on pas qu'une même étincelle
A jailli sur eux tous, depuis qu'en souriant
Ta marraine nous fit cadeau d'une parcelle
Du soleil d'Orient

Au nom du laboureur, Rivière, sois bénie;
Pour arroser ses champs il a besoin de toi ;
Mais au pays aussi, conserve son génie.
La Science et la Foi!

UN BUGISTE.

Digitized by Google

ETIENNE MARTELLANGE

1569-1641

SUITE (*a*).

CHAPITRE VII

CONSTRUCTION DU COLLÉGE DE LA TRINITÉ. — SA DESCRIPTION. — SON AFFECTATION EN LYCÉE.

URS désormais de leurs dotations et des terrains nécessaires, les Jésuites se mirent immédiatement à l'œuvre, et nous croyons qu'ils combinèrent leurs travaux de telle façon qu'une certaine partie des constructions anciennes, et notamment le corps de logis, avec tour, dont nous avons parlé, restèrent debout, au centre, pendant qu'on construisait, sur le sol des terrains achetés, les ailes en retour de la grande cour sur la rue Pas-Étroit et de l'entrée le long de la rue de la Bourse actuelle.

La première pierre fut posée par le corps consulaire,

(*a*) Voir les précédentes livraisons.

Digitized by Google

avec le cérémonial d'usage, le 19 décembre 1607, à deux heures du soir (162), précisément dans l'angle des deux bâtiments dont nous venons de parler : « où existoit auparavant une maison acquise par le consulat du sieur George Cornuty, sise rue Henry, aboutissant à la rue du Pas-Étroit de bise, la dite rue de soir, la rue de Montribloud (le prolongement de la rue Mulet actuelle, vers le Rhône), de vent, le grand corps de logis des pensionnaires du collége, appartenant à la ville, du côté du matin (163). »

(162) Registre BB 143.

(163) Cette description indique que les pensionnaires logeaient en ce moment dans des bâtiments acquis ou construits sur l'emplacement des granges et terrains de l'Aumône générale dont nous avons parlé, note 160.

La pompe, qui existe actuellement à l'angle de la rue de la Bourse et de la rue Bât-d'Argent contre le bâtiment du collége, y a été établie en 1772, car voici l'inscription qui y fut posée :

CONSTRUITE EN LANNEE
MDCCLXXII SOVS LE
CONSVLAT DE MESSIRE CLAVDE
ESPERANCE MARQVIS
DE REGNAVLD SEIG^R DE
BELLESCIZES PREVOST DES
MARCH^DS NOBLES FRANCOIS
BERTIN DE VILLARS ECVYER
AVOCAT EN PARLEMENT
LAVRENT AVDRA. JEAN
JACOB ET LAVRENT FELIX
SPONTON CONSVL DE LA SS^ME
REPVBLIQVE DE GENES
ECHEVINS.

Digitized by Google

Voici le texte de l'instription commémorative

AN. CHRIST CIↃ ICↃVII EXEVNTE
HENRICI CHRISTIANISS. REGIS XVIII
AUSPICANTE HOC SAXVM VETERI ATHENEO
SOCIET. IESU OMNIB. ARTIB. RENOVANDO
M. ANT. DV PERRON MERC. PRÆF. DIGNISS.
LEO DE STROSSY. AMABILIS THIERRY. PETRUS BERNICO
HVIVS ÆTERNÆ VRBIS LUGD. OPT. COSS.
POSVERVNT
QVOD VTI SEMPITERNVM SVI PVBLICIQVE ERGA
IVVENTVTEM STVDII MONVMENTVM FIET ;
CVI DEVS E CŒLO VOLENS LVBENS ANNVE

En 1619, les travaux étaient assez avancés pour qu'on pût mettre sur la nouvelle façade l'inscription suivante :

CLARISSIM. NOBILISSIMISQVE
VIRIS FRANCISCO DE MERLE. MERCAT.
PRÆPOS. ALEX. CHOLIER. OCTAVIO VANELLE
PHILIPPO SEVE. BENED. BEZIN
COSS. LVGD
OB LAXATVM PVBLICIS SVMPTIBVS HARVM ÆDIVM
PROPYLÆVM
PP. SOC. IESV HANC GRATI ANIMI TABVLAM FIXERVNT
ANNO M DC XIX
QVOD NOVVM IN HOC ATRIVM SCHOLÆ SVNT ADDVCTÆ.

Martellange fournit, en mai 1617, les modèles, plans et mémoires nécessaires pour la construction de l'église, et assista, en personne, à la signature du marché de maçonnerie. Le *mémoire descriptif* nous a été conservé (164);

(164) Archives du département du Rhône, Portefeuille D 9, liasse 1, pièce 1.

Digitized by Google

il était accompagné des plans nécessaires. Le plan et la coupe de l'église annexés à cette pièce dans le dossier qui est conservé aux archives du département du Rhône, ne sont pas ceux qui furent dressés avec le mémoire. Ils ont été exécutés à propos d'une difficulté qui s'éleva avec l'entrepreneur sur les toisages, difficulté dont nous aurons à parler plus loin. Ils étaient, du reste, insuffisants pour la construction d'un édifice de cette importance ; ce sont des croquis faits à main levée et sans valeur architecturale. La coupe n'en est pas moins très-précieuse en ce sens qu'elle nous indique la décoration que Martellange avait donnée à l'intérieur de l'église, décoration excessivement simple ; car les placages en marbre et les petites colonnes en style Palladio de l'entrée des chapelles, qu'on y voit encore, ont été ajoutés après conp, en 1703 et en 1737.

Les travaux furent confiés, le 19 mai 1617, à Claude Daurolles, dit Monard, maître maçon, de Lyon, et à Pierre et Benoît Daurolles (165) ses fils ; la convention fut passée entre le P. Louis Michaelis (166), recteur du collége et les preneurs par les soins du notaire Gorrel. Entre autres stipulations, nous trouvons celles-ci :

« Item feront le bastiment de la dicte esglise sellon et suivant le desseing que leur sera monstré et ordonné par le dict R. P. Recteur et aultrement comme le dict R. P. advisera à mesure que la construction se fera... »

(165) Les Daurolles furent une famille, excessivement nombreuse, de maçons établis à Lyon. Benoît fut plus tard entrepreneur de l'Hôtel-de-Ville. Les registres de la paroisse de Saint-Nizier, qu'ils habitaient, sont remplis par les actes de l'état civil de ces entrepreneurs, sur le compte desquels nous aurons à revenir.

(166) Un *Antoine* Michaelis, qui fut aussi jésuite, né à Avignon en 1595, y est mort le 24 juillet 1671 (Barjavel, tome II, page 183).

Digitized by Google

La toise de maçonnerie était payée 9 livres ; les murailles étaient réduites à un pied et demi. La pierre de taille était fournie par les Pères.

Une convention rectificative de certains détails du prix-fait fut passée le 17 août 1617.

Voici la relation de la pose de la première pierre de l'église relevée sur les registres consulaires (167) :

« Du dimanche, vingt-unième may, avant midy, l'an mil six cens dix-sept, au collége de la Trinité.

Nobles Aimé Barailhon, prevost des marchans, Jean-Baptiste de Murard, docteur ez droits, seigneur d'Expaignier, Jean Goujon, aussi docteur ez droits, advocat ez cour de Lyon et Henry Caboud, eschevins de la d. ville et communaulté.

Les dicts sieurs, préalablement advertis et priés par le P. Recteur du collége de la Trinité de cette ville, se seroient assemblés cejourd'hui, sur les neuf heures du matin, en l'hostel commun de la ville, et illec vestus de leurs robbes violettes, assistés de la pluspart des ex-consuls de la sd ville, vestus de leurs robbes consullaires noires, accompaignés suivis des officiers de la sd ville, se seroient transportés au sd collége, où le père Antoine Michiel, recteur du sd collége, les auroit receus et conduict en la place pour eux préparée, à main senestre du grand autel de l'église (168) du dict collége, au dessoubs des siéges où estoient Monseigneur d'Halincourt, gouverneur et lieutenant général pour le Roy, en la ville de Lyon, pays de Lyonnois, Forest et Beaujollois et plusieurs autres seigneurs de mérite assistans au service. Et pendant la célébration de la saincte messe le sd père

(167) Registre BB 153.

(168) Voyez dans le plan scénographique de Maupin (1635) une ancienne église qui pourrait être celle dont parle la délibération ; elle est parallèle à la rue Ménestrier et sert actuellement de réfectoire au lycée. Nous ne connaissons pas l'époque à laquelle on l'éleva et si, par conséquent, elle existait déjà en 1617. On sait qu'elle devint aux XVIIe et XVIIIe siècles la chapelle de la congrégation dite des affaneurs.

Digitized by Google

se seroit présenté aux sd sieurs Prévost des marchans et eschevins portant un cierge blanc en sa main, sur lequel estoient painctes les armoiries de la sd ville et en leur offrant le sd cierge leur auroit tenu ce discours : Messieurs, si oncs jectez l'oeil de ce sd. que je vous présente en recognoissance de vos bienfaits, vous pourrez estimer que c'est peu ; mais si vous plaist d'en considérer le simbole et hiérogliphe, vous cognoistrez que je ne vous peux offrir davantage. Voyez ce cierge sous le nom de Jésus, sous les armoiries du Roy et de votre ville ; il est tout prest à brusler et consommer soubs le nom de Jésus, soubs les armoiries du Roy et soubs les vostres. C'est la vraye ymage de nos recognoissances et de nos actions dans nos chambres, dans nos classes et en lesglise de nous consommer pour la gloire de Jesus, pour le service du Roy et pour votre public. Celluy qui se consomme pour son bienfaiteur ne peut lui offrir ny lui donner davantage, leur aiant offert le sd. cierge, comme à leurs très-honorés et très-affectionnés fondateurs, en recognoissance et mémoire perpétuelle de la fondation d'icelluy collége, faicte par la sd. ville et pour satisfaire par ceux du sd. collége au contract de la susdite fondation, passé par devant Flachier, notaire royal au sd. Lyon, le troisième jour de juillet mil six cent quatre et sellon qu'il a esté usé louablement cy devant par ceux de la sd. compaignie de Jesus. Ce faict, les sd sieurs sortys de la sd église et entrés dans le sd collége par la porte de la sacristie, ils auroient trouvé dans la cours bon nombre de et d'escoliers lesquels escoliers auroient récité et présenté par escript aux sd sieur Prévost des marchans et eschevins plusieurs épigrammes, anagrammes et autres poisies en l'honneur du mérite des sd sieurs et après seroient entrés daus le sd collége, où ils auroient disné dans une grande salle basse. Estant sortis du disné auroient assisté à la bénédiction et cérémonie faicte par Monseigneur le Révérendissime Archevesque du sd Lyon, en apposition de la première pierre posée aux fondements de l'esglise qui se doibt bastir au sd collége, sur laquelle pierre est escript ce qui est contenu et imprimé en la feuille de papier cy attachée pour mémoire de la sd cérémonie à la postérité. Après laquelle céré-

Digitized by Google

monie finie, le sd sieur Prévost des marchans et eschevins se seroient retirés, comme aussy mon dict seigneur d'Halincourt; lesquels sieurs Prévost des marchans et eschevins auroient envoyé au sd collége la somme de cent livres le jour précédent pour préparer le disner.

(Signé) Barailbon, Murard, Goujon, Cheboud. »

Au registre est jointe une épreuve de l'inscription, en tête de laquelle figure l'écusson du collége de la Trinité, que nous reproduisons ci-dessous :

PAVLO V PONT. MAX.
LVDOVICO XIII FRANC. ET NAVAR. REGE CHRISTIANISS.
AVGVSTISS. TRINIT. ÆDI FACIENDÆ
FINES ET PRIMVM FVNDAMENTO LAPIDEM
DEDICAVIT R. D. DIONYS. SIM. DE MARQVEMONT ARCHIEP. LVGD.
POSVIT ILLVSTR. CAROLVS DE NEVFVILLE D. D'ALINCOVRT PROREX
PONENTI ADFVERVNT D. AMATVS BARAILLONVS, PRÆPOSIT MERCAT
D. MATTÆVS GALLIAT, D. IOAN. BAPTISTA MVRARDVS
D. IOAN. GOVIONVS, D. HENRICVS CABOVD,
COSS. LVGD.
A. D. XII COL. IVNII S. TRINITATI SACRVM·
ANNO DOM. CIↃ. IↃCXVII
IN SOLO COLLEG. LVGDVN. SOCIET. IESV.

Digitized by Google

En 1618, le 21 août, il avait été exécuté 199 toises 5 pieds 2 pouces et 1 ligne de maçonnerie.

L'édifice était achevé en 1620 ; mais une difficulté s'éleva sur le toisage du bâtiment et il y eut procès par devant la sénéchaussée de Lyon.

Le 29 mars 1622, Martellange fit, à cet égard, la déclaration suivante (169) :

« Déclaration d'Estienne Martellange, religieux et architecte de la compagnie de Jésus, lequel a faict les desseings de l'église du collége de Lion.

« Comme ainsi soit quaient faict le dessaing modelle et eslévations de l'église du collége de Lion, et estant appelé, lorsque le contraict de prifaict d'icelle sescrivoit, je représentay deux poincts au R. P. Recteur, assez importants, desquels le premier consistoit, le toisage, le premier des murailles, ou tranchant la façon de mesurer, aultant plain que vuide, il fut dict, que les arcades et vuides des chapelles ne devoit estre comprises, seulement les portes et fenestres ordinaires neaulmoins, après beaucoup de conteste, on leur accordat qu'on leur toyseroit despuis le dessoubs du chapiteau aux chapelles seulement, mais pour le reste des doubleaux, qu'ils ne seroit aultrement toisées, secondement, pour la façon de mesurer les voultes, qu'elles seroient mesurées par le mitan d'icelles, comme je l'avois faict au noviciat où je leur fiz la figure, iceux refusant cette façon de toiser, comme contraire à l'usage de Lion, j'instay que l'on ne passat oultre au dict prifaict, à quoy, finalement, ils acquiessèrent, aiant donc esté appelé de Dijon pour cause du différent que l'on en foisoit à présent, je suis venu pour en rendre le témoignage susdict. Joinct qu'à la fin des mémoires que j'avois dressés et qu'ils sont obligés de garder, par acte du 17 aoust 1617, il est dict, s'il y arrivoit quelques difficultés, celuy qui a faict le des-

(169) Archives du département du Rhône, portefeuille D 9, liasse 2.

Digitized by Google

seing et mesmoires, satisfera à tout, s'il en est requis. En foy de quoy, j'ai signé le susdit, le 29 novembre 1622.

« Estienne MARTELLANGE. »

« J'ai faict une saillie où est le traict de la façon de toiser. »

Cette dernière annotation semble s'appliquer au plan que nous avons cité plus haut.

Cette déclaration ne semble pas avoir suffi ; car, l'année suivante, Martellange écrivait d'Orléans, à Gabriel Solignac, de Béziers, architecte de Paris, la lettre suivante (170) :

« Maistre Gabriel, mon bon amy, l'occasion d'une lettre, laquelle le R. P. Recteur du collége de Lion, m'a escrit ces jours passés, afin que je donnasse quelques éclaircissements à une affaire qui est entre nous et les massons qui ont basti notre église à Lion, où je passay au mois de novembre dernier, et recognus que l'on avoit faict un toisage, du tout frauduleux et malicieux, et contre conscience, car je recognus qu'aux seulles voultes, ils nous avoit trompés de plus de mille escus, car estant dict au prifaict que les voultes seroit toisées pour muraillie courante la travée de l'esglise estant 30 pieds et la largeur entre les doubleaux de 13 pieds, les doubleaux portant 15 pieds d'haulteur estans de leur plan plain cintres, ils ont mesurés de cette sorte: prenant la longueur des diagonales, qui font 33 piedz, adjoutant 17 piedz de montée, qui font 50 piedz, et doublant disant et multipliant 50 par 50, en sorte que le produit est 2500 piedz, qui seroit parti par 36 piedz, qui est la toise, 69 toises, au lieu qu'à mesurer conforme à l'usage de Lion, il deboit avoir prins la diagonale de 33 piedz et la largeur de 13 piedz y aioutant 15 piedz qui est la montée, qui feroit 28 multipliant l'un par l'autre, et

(170) Archives du département du Rhône, portefeuille D 9, etc. Nous avons cru devoir rapporter *in extenso* cette lettre qui fournit, au point de vue technique de la construction et du mode de la mesurer au XVIIe siècle, des renseignements précieux.

Digitized by Google

le produict est de 924 piedz. Lesquels divisés par 36 feroit 24 toises 2/3. Ils nous trompoit donc de 44 toises 1/3 en chasque intervalle de doubleau. Ils me confessoient dabord quils avoient mal toisé, mais ils heussent voulu que je mepartisse leur erreur contre tout et conscience. Je laissay mémoires et instructions du tout, avant mon départ, du depuis je n'en avois entendu nouvelle jusqu'à l'onziesme de ce mois que je receus la lettre du R. P. Recteur, le P. Louis Michaelis, lequel m'escrit comme faisoit du 30 janvier. Il a fallu plaider contre nos massons, le toisage a esté cassé, par sentence comme aussi l'ordonnance de M. Seve et nous disputerons maintenant, s'il nous fault paier les deux arcs doubleaux du cœur, tant plain que vuide, jusqu'à terre surquoy j'escrips au P. Tacon (171), de me donner avis de la pratique de Paris et si le Parlement a jamais donné quelque arret. Et vous prie de luy escrire ung mot pour l'informer et éclaircir de ma d. difficulté, par quels desseing que luy pourriez faire représentant les arcades du cœur comme aussi les demi doubleaux du cœur, desquels ils demanderont destre paiés en tant plain que vuide, jusqu'à toiser contre toute raison et attendant de vos nouvelles, je me recommande.

Voici le contenu de sa lettre :

Le R. P. Tacon auroit donné copie du contract qui eust été nécessaire en mesme instant que jescrivois, je me suis rescouvenu que peut estre j'aurois la copie, adioutant au bout d'iceux encore quelque chose, pour donner plus d'intelligence ; jay encore faict le plan et eslevation par le dedans (**c'est le plan que nous avons cité**) de la dicte esglise, ou est à remarquer que nous avons este grandement lezés en un aultre poinct du toisage, car l'on a prins pour epesseur des muraillies la salie d'un corps qui se retrancoit, dequoy je faict a part ung papier du plan soubs les clochers proche du cœur. (**Ce plan particulier se trouve**

(171) Le P. F. Tacon est mort, le 13 mars 1663, à l'âge de 94 ans ; il fut inhumé dans les cavaux de l'église de la maison professe de Paris (Voyez *Ménorval*, page 322).

Digitized by Google

aussi sur la même feuille qui contient le plan de l'église et sa coupe longitudinale), où la muraillie estant de 3 piedz et voulant gaigner de la place en l'estage bas, j'adioutais quatre quartz de pilastres d'environ 9 poulces, les rachetant d'un doubleau au desus, et lors qu'ils ont toisé, ils ont pris oultre le gros de mur de 3 pieds encore les 9 poulces, ainsi ils comptent la muraillie de 3 piedz neuf poulces, qui vauldroit pour la réduction deux toises et demie de muraillie. Ils ont faict la mesure de la salie des pilastres adiou tant au gros de mur la salie des dicts pilastres. Je vous supplie humblement me donner votre advis sur les susdicts, ou l'advis encore au R. P. Tacon, afin qu'il puisse respondre au R. P. Recteur du collége de Lion. Excusez-moy, je vous supplie, si j'abuse de vos bontés et affection que vous me pourtez. Je vous prie encore me donner quelque occasion de revanche, je m'y emploieray de toulte mon affection, ce qu'attendant, je prieray M. d. Seigneur vous conserver en sa sainte grâce et de vous en pouvoir remercier en personne.

d'Orléans, ce 14 février 1623.

« Votre très-humble et affectionné serviteur,

« Estienne MARTELLANGE.

« J'estime qu'en ceste affaire, fauldra retoiser justement que s'il avoit occasion de sestre plainct et mériter quelque récompanse, c'est à la prudence du R. P. Recteur, et non pas le condamner de la paier, fauldra qu'il se tienne touiours à son contract ainsi que je luy al escript. »

Au dossier se trouve la réponse de Solignac, qui estime que l'avis de Martellange est équitable.

Les toisages de Daurolles étaient faits par un nommé Jehan Rabot, qui se qualifie « Me arithméticien. »

Voici, du reste, quelle fut la marche de cette affaire, d'après le « livre de procès » des R. PP. (172).

(172) Archives du dép. du Rhône, portefeuille D 196.

Digitized by Google

Le 24 janvier 1623, sentence fut donnée aux Pères, par laquelle il fut dit qu'on retoiserait toute l'église aux dépens de Daurolles et qu'on nommerait dans la huitaine des prudhommes et experts.

Le 4 février, les maçons nommèrent Me Neyret et Charles Gay et les PP. Me Picquet et M. Jacques de Valdore, qui furent récusés par Daurolles, comme ayant fait le premier rapport.

Le 11, les Pères nommèrent M. de Lourdes et M. Etienne Michallet. Le 23 mars 1624, le lieutenant du Forez fut député commissaire à la dite affaire et le sac des Pères lui fut remis. Le 5 décembre 1624, il fut dit par sentence que le rapport fait par MM. Picquet et Laure (173) devant M. Sève, en 1622, serait maintenu. Enfin, le 31 décembre de la même année, on s'accorda à 835 livres.

Hugues Trippier ou Treppier et Jean Berthelier firent la couverture de l'église par marché du 1er octobre 1621 (174). Le prix-fait était de 950 livres pour fourniture et pose de tous les bois et pour la charpente de quatre tours ou clochers aux quatre coins de l'église. On a de la peine à se rendre compte, de nos jours, comment un travail aussi important a pu être exécuté, par ces entrepreneurs,

(173) On trouvera plus loin, chapitre VIII, un Picquet qui fit le plan de l'hospice de la Charité, probablement d'après un premier projet dressé par Martellange ; est-ce le même ?

Un César Laure fonda, en 1625, la chapelle des Pénitents de la Miséricorde, concourut, dans une certaine mesure, à la construction de l'ancien hôpital du Pont de Rhône, en 1620, et mourut en 1636 ? L'épitaphe suivante se trouvait dans l'église des Augustins, démolie en 1755 : *Blasio a S. Jacob. Januens. qui obiit 24 septemb. 1592 et Claudinæ D. Codevile 2 Januar. 1605 Cæsar Laurus Mediol. gratus progener. et alternis fidus uxoribus. m. h. p.*

(174) Archives du dép. du Rhône : portefeuille D 9, liasse 8.

Digitized by Google

pour un prix si peu élevé, même en tenant compte de la différence de la valeur de la monnaie.

Il existe entre la voûte de l'église et la charpente un étage complet éclairé par des fenêtres, lequel sert de dépôt à la bibliothèque de la ville.

Les livres reposent par travées sur des rayonnages qui portent sur la voûte et dénotent ainsi la solidité exceptionnelle de cet ouvrage. La coupe en long, dessinée par Martellange, indique très-clairement cet étage.

Claude Chanal, Me maçon, exécuta le clocher à dater de 1620. Il fut placé au nord-est de l'église, et il paraît qu'on avait l'intention de hausser la tour qui lui fait symétrie au sud, autant que celles de la façade, ainsi qu'on vient de le voir dans le marché des charpentiers. Il n'a pas été donné suite à cette combinaison et elle n'a été élevée que jusqu'à l'arasement des murs de la nef de l'église. Le plan de Maupin indique que le clocher n'avait pas encore, à cette époque, le couronnement avec dôme qui a été construit depuis à une date que nous ne pouvons préciser (175).

Sa position, qui l'enfouit actuellement au milieu des constructions du collége, démontre surabondamment que d'après les plans primitifs l'établissement ne devait se composer que d'un grand quadrilatère ne dépassant pas au sud le prolongement de la rue Neuve.

L'aile au levant, le clocher et le chevet de l'église avaient vue sur le Rhône et sur la plaine du Dauphiné, bordée par les Alpes.

Voici les renseignements que nous avons pu recueillir sur les ouvrages exécutés, au XVIIe siècle, dans l'église, pour sa décoration et pour le mobilier.

(175) Ce clocher a été restauré avec du ciment, en 1869, par les soins de l'architecte de la ville, T. Desjardins.

Digitized by Google

Le grand autel était élevé en août 1622 et sa dorure fut achevée le 17 octobre (176) ; il a été refait au milieu du XVIIIe siècle par un Delamonce (177).

Il est probable que cette époque est celle de l'inauguration de l'église puisque saint François de Sales y prêcha le 4 décembre (2e dimanche de l'Avent). On sait, à cette occasion, que Mme de Blonay, supérieure du couvent de la Visitation, dans lequel l'évêque de Genève logeait, lorsqu'il séjournait à Lyon, lui avait fait préparer un carrosse ; le prélat le refusa en disant : « Il me feroit beau veoir aller en carrosse prescher la pénitence de saint Jean et la pauvreté évangélique (178) ! »

Les orgues, exécutées en 1623, furent fournies pour le prix de 1350 livres par Symon du Pré (179).

Les rétables des chapelles paraissent avoir été, pour la plupart, ordonnés d'après un modèle uniforme par un nommé Beauregard (180) ; nous ne pouvons affirmer si les détails historiques que nous avons trouvés, se rapportent exactement à ceux qui subsistent. Martellange avait projeté six chapelles, trois à droite et trois à gauche. Au centre, en correspondance avec l'entrée latérale de l'église sur le collége, était une sortie sur la rue Neuve, ces deux issues occupant chacune une chapelle. Les autels étaient

(176) Archives du dép. du Rhône, portefeuille D 9, liasse 8.

(177) Ayant l'espoir de consacrer un jour aux Delamonce des notices spéciales, nous ne faisons que citer les ouvrages qu'ils ont fait exécuter dans l'église du Collége.

(178) *Histoire de la fondation du monastère de la Visitation de Sainte-Marie de Bellecour, de Lyon* (Bibliothèque de la ville de Lyon), page 34. Saint François de Sales mourut vingt-quatre jours après, à Lyon, le 28 décembre 1622.

(179) Archives du dép. du Rhône, portefeuille D 9, liasse 5.

(180) Habile (?) architecte, et élève de Blanchet, selon Chapasson, page 83.

Digitized by Google

placés, selon l'usage ancien, non contre le mur latéral de l'église, mais contre les murs séparatifs du côté de l'orient. Cette disposition dut être changée lors de l'embellissement de l'église, au XVIIIe siècle, et il est fort possible que, dans ce remaniement, quelques rétables aient été transportés d'une chapelle à une autre, circonstance qui rend très-difficile la coordination des vocables et descriptions du XVIIe siècle, avec ceux du siècle suivant et avec l'état actuel.

Toutefois, sans nous arrêter à cette difficulté, nous allons fournir, à l'aide du *Lugdunum Sacro-prophanum* du P. Bullioud et de nos propres observations, la nomenclature des chapelles, et même, pour ne plus y revenir, leur description sommaire, en commençant par l'entrée de l'église côté de l'évangile.

1° Chapelle, actuellement sous le vocable de sainte Blandine. Le rétable est composé de quatre colonnes d'ordre corinthien, en pierre rouge, supportant un fronton circulaire coupé à l'aplomb des deux colonnes formant avant-corps et cantonnant une niche cintrée.

2° Chapelle de saint Sabin et des saints Martyrs. Les reliques de ces saints avaient été apportées de Rome par Mgr d'Halincourt, en 1608, et déposées dans un reliquaire d'argent. La chapelle fut élevée, par Jérôme de Cotton, pour y élire sa sépulture. Il ne faut pas confondre cette famille avec celle des Coton, dont nous avons parlé plus haut, à laquelle a appartenu le célèbre P. Coton; elle portait pour ses armes : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de deux roses et d'un croissant d'argent* (181). La con-

(181) *Armorial général du Lyonnais*, etc., par Steyert. Cet auteur dit que Jérôme de Cotton, échevin en 1635, fonda, en 1610, cette chapelle, qui était la cinquième, du côté de l'Evangile, et obtint, en 1622, pour lui et sa femme Anne d'Osseris, l'autorisation de s'y faire enterrer. Cette

Digitized by Google

cession fut faite en 1623, par le P. Michaelis, recteur. L'autel et le rétable, qui paraissent appartenir à cette époque, sont remarquables par une sorte de marqueterie en stuc d'un travail très-soigné, où l'on observe des arabesques gracieuses de diverses couleurs ; la voûte présente quelques peintures de l'époque. Le cadre est veuf de sa toile.

La 3e chapelle n'a pas d'autel ; c'est l'entrée de l'église sur la cour du collége.

4°. — Chapelle de la Nativité de la sainte Vierge.

Elle fut fondée par Henri Forendal, oreginaire de Lille en Flandres. Ce personnage, selon M. Steyert (182), possédait une maison, quai Saint-Vincent, dans laquelle s'établirent les religieuses de Saint-Benoit. On trouve dans le rétable quatre colonnes d'ordre corinthien en pierre rouge, supportant un fronton aigu et coupé de même que dans le rétable de la première chapelle. L'autel, en forme de tombeau et d'un dessin robuste, est en pierre noire de Saint-Cyr. Le cadre rectangulaire, entourant une *Nativité de la sainte Vierge*, qui n'existe plus, est surmonté d'une partie cintrée. Il est couronné par un écusson *coupé mi-parti au 1 d... à l'aigle d... au 2 et 3 d... à la tour d..*

5° — Chapelle dont le vocable ancien ne nous est pas connu. L'autel et le rétable sont à peu près semblables aux précédents ; cependant on y remarque une certaine recherche.

La 6e chapelle, plus petite que les précédentes, et qui ne rentrait pas, pour cette destination, dans le plan de Martellange, n'a pas d'autel et est occupée par un confessional.

désignation s'accorde avec le P. Bullioud et les papiers conservés aux archives du département du Rhône, sauf les dates.

(182) *Armorial général du Lyonnais*, page 40.

Digitized by Google

Revenant vers l'entrée de l'église, nous trouvons du côté de l'Epître :

7° Chapelle dont le vocable ancien ne nous est pas connu.

C'est toujours à peu près le même système de rétable et d'autel que dans la chapelle en face ; pas de toile dans l'encadrement ménagé.

8° — Chapelle de saint Ignace, présentement de la sainte Famille. Selon le P. Bullioud, elle fut fondée le 18 février 1623, par noble Jean Sageot, seigneur de Chavagneux en Dombes et Romanesche, avec le concours de son épouse Suzanne Cléberg ; un écusson de leurs armes qui nous sont inconnues, en ce qui concerne Sageot, y figuraient. Les Cléberg portaient *de gueules au mont de trois pointes d'où sortent trois trèfles tigés ; le tout d'or.*

Clapasson signale l'autel de cette chapelle ; nous observons toutefois qu'il n'offre rien qui puisse le faire remarquer plus que les autres.

9° — Chapelle de saint Louis, roi de France, présentement de la sainte Vierge. Nous savons qu'elle fut commencée, mais non achevée, par un premier fondateur, et qu'en 1625 on donna le prix fait de ses travaux qui devaient la faire en tout semblable à celle de la sainte Vierge fondée par Forendal auparavant. Nul doute ne peut subsister sur la position de cette chapelle, qui est celle en symétrie avec l'entrée de l'église par le collége, attendu qu'elle ne devait pas, comme nous l'avons dit plus haut, comporter d'autel, une sortie sur la rue Neuve y ayant été ménagée par Martellange. Or, il est très-bien expliqué, dans le marché avec Claude Martin, que celui-ci devra murer cette porte, puis creuser un caveau. Le deuxième fondateur, Prost de Rouville, appartenait peut-être à la famille d'un chanoine de Saint-Nizier, du même nom, en

Digitized by Google

1677, qui portait : *d'azur, au lion d'or, et une fasce de gueules, brochant sur le tout,* selon l'armorial de la Généralité de Lyon (183).

La menuiserie, dont il ne reste plus rien et pour d'excellentes raisons, comme on le verra plus loin, fut exécutée par Benoît Serve.

Le tableau, représentant saint Louis, était d'Horace Le Blanc, qui toucha pour ce la somme de 200 livres. Le reçu est donné à de Rouville et au P. Recteur Anthoine Millieu (184).

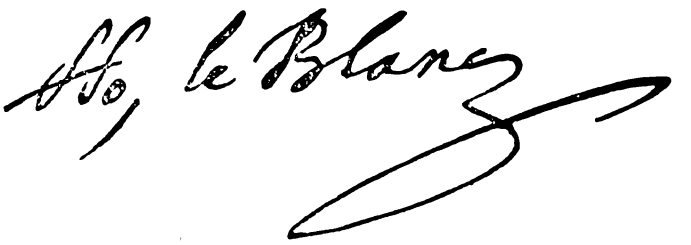

Il paraît que le rétable fut refait, en 1704, par un nommé Jean Richeran, au prix de 1400 livres, et dans ce cas, il serait celui qui existe encore et qui était loué par Clapasson, attendu probablement qu'il présente, avec la même sorte de décoration que les autres, une plus grande richesse de contournements en saillie. Cependant on y remarque, au lieu d'un encadrement de tableau, une

(183) Communiqué par M. Morel de Voleine.

(184) Archives du département du Rhône, portefeuille D 9, liasse 6. Le reçu de Le Blanc est du 2 décembre 1627. Cet artiste fut peintre de la ville et exécuta, en dehors des édifices religieux, entre autres ouvrages, les portraits des échevins et des rois Henri IV et Louis XIII, etc. (1614-1634). Voyez les *Beaux-Arts à Lyon*, par Pariset, et l'*Abecedario* de Mariette. Il y a eu aussi un peintre du nom de Louis le Blanc, qui a travaillé à Lyon et qui fut reçu maître peintre, à Paris, le 7 sept. 1646.

Digitized by Google

niche occupée par une *Assomption* en sculpture ; c'est, peut-être, un remaniement postérieur à 1761.

10° — Chapelle de Saint-Michel. C'est la première décrite par le P. Bullioud ; elle fut fondée par Lucas et Philippe de Sève, le 15 janvier 1619. On remarque leurs armes à la clef de voûte, qui sont : *fascé d'or et de sable à la bordure componée du même.* La décoration du rétable et de l'autel est analogue à la quatrième chapelle, c'est-à-dire à celle de Forendal ; la toile n'existe plus dans l'encadrement.

11° — Chapelle dont l'ancien vocable ne nous est pas connu. Le rétable est à peu près semblable aux autres ; le coffre de l'autel présente au centre un panneau vide qui devait recevoir quelque motif en bronze dans le genre de celui de la huitième chapelle.

12° — Chapelle dont l'ancien vocable ne nous est pas connu. La décoration du rétable appartient à la fin du XVIIIe siècle ; il n'en subsiste plus guère que deux anges agenouillés ; l'autel n'offre rien de remarquable.

Laquelle des première, cinquième, septième et onzième chapelles, dont nous n'avons pu déterminer les vocables, était celle de saint François-Xavier ? En 1703, Claude Virignin, dit Laplante, fut chargé d'en exécuter le rétable. Cet entrepreneur, qui faisait de la maçonnerie et de la marbrerie, était employé, vers la fin de la même année, par le Consulat, à remettre en place les pierres de taille du frontispice de l'Hôtel-de-Ville destinées à la statue de Louis XIV et aux autres motifs qui l'accompagnaient à sculpter par Chabry, lesquelles avaient été posées avec trop de négligence.

La chaire du prédicateur fut exécutée en 1699, sur les plans de Jean Delamonce, peintre et architecte, et inaugurée le jour de Pâques 1700. L'entreprise en fut donnée

Digitized by Google

à Pierre Orset et Jean Alerand, son beau-père, tous deux tailleurs de pierre, à Lyon. Le prix fait fut passé pour la somme de 1900 livres, comprenant avec ce travail, où devaient être divers marbres de couleur, la tribune de la chapelle, où se trouvait provisoirement la chaire (tribune qui, probablement, n'avait pu être achevée), semblable à celles des autres chapelles exécutées antérieurement à une époque que nous ne pouvons préciser, sauf les deux piédestaux de clôture.

Les marbres étaient fournis par les RR. PP., en dehors de ce prix. Delamonce reçut 200 livres pour l'inspection et direction de l'ouvrage (185).

N. Chrestien fut le menuisier employée pour les revêtements. Cette chaire n'existe plus, ou du moins celle qu'on y remarque aujourd'hui n'en est plus qu'un débris.

L'intérieur de l'église fut décoré par des peintures dont l'exécution fut confiée à un peintre du nom de Virys (186)

(185) Archives du dép. du Rhône ; portefeuille D 9, liasse 4.

On trouve dans les registres de décès de la paroisse de Saint-Pierre et Saint-Saturnin : « Sr *Jean* De Lamonce, architecte, âgé de soixante-treize ans, demeurant rue Puits-Gaillot, décédé hier ; ce 14e août 1708. Ont assisté au convoy sieur Ferdinand-Sigismond De Lamonce, son fils, architecte, qui a signé, etc., etc. » Jean Delamonce était donc âgé de 64 ans quand il fit exécuter la chaire de l'église du Collége.

(186) Un *Antonio* Virys, Jésuite, peignit, en 1652, des perspectives sur les murailles du jardin de l'Hôtel-de-Ville et fut le maître de Claude Audran, le peintre, selon Guillet-Saint-Georges.

Digitized by Google

et à un autre religieux de la Cie de Jésus, le frère Labbé ou l'Abbé (187).

Nous ne pouvons déterminer d'une manière exacte l'époque de leur exécution ; elles doivent, à notre avis, remonter au milieu du XVIIe siècle.

En 1700, comme on avait reconnu que la tribune du fond de l'église exécutée dans la largeur de la première travée, conformément au plan de Martellange, lui enlevait du jour, on exécuta celle qui existe auourd'hui d'après les plans de Jean Delamonce ; ce fut Claude Virignin, dit Laplante, qui fut aussi l'entrepreneur de ces travaux (188).

L'église fut embellie considérablement, en 1737, par un autel nouveau et par l'addition aux pilastres et dans le chœur de revêtements en marbre dont l'exécution fut confiée à Michel Perache d'après les plans de Delamonce.

Ce dernier artiste fut en même temps chargé de la restauration des peintures de L'Abbé et Paul Perache fils, maître

(187) Y aurait-il quelque rapport entre ce frère Labbé et Pietro Paolo dell'Abbatte ou Labbé (1592, mort en 1630), petit-fils de Niccolo dell'Abbate, dont parle de Laborde dans la *Renaissance des arts à la cour de France*, page 776, ou un autre membre de cette famille de peintres ?

(188) Archives du dép. du Rhône, portefeuille D 9, liasse 3.

Digitized by Google

charpentier, dressa les échafaudages indispensables pour ce travail (189).

Delamonce, dans cette circonstance, ne fit pas seulement de la peinture décorative ; des quittances signées par lui, les 2 février et 24 novembre 1738, témoignent qu'il exécuta diverses peintures à l'huile et notamment l'*Apothéose de saint François Régis*. Cette toile existe encore et se trouve placée sur la niche du chœur côté de l'Evangile : elle est au-dessous du médiocre pour ne pas dire mauvaise.

(189) Archives du dép. du Rhône, portefeuille D 9, dossier 8.

Les signatures autographes que nous donnons sont celles de Delamonce en date du 10 novembre 1737, du reçu de Michel Perache, sculpteur, en date du 11 octobre 1737 et du reçu de Paul Perache, en date du 21 août 1738. *Michel* Perache, né le 12 juillet 1686 et mort le 21 décembre 1750, est le père d'Antoine-Michel Perache, aussi sculpteur, le directeur de la presqu'île de ce nom. Antoine-Michel, plus tard, signe son nom avec deux *r* : Perrache.

On trouve dans les registres de décès de la paroisse de Saint-Martin-d'Ainay : « Le premier octobre mil sept cent cinquante-trois, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, par moi, vicaire soussigné, *Ferdinand-Sigismond-Ignace-Joseph* DE LA MONSSE, architecte, peintre et graveur, âgé d'environ quatre-vingts ans, décédé hier, muni de ses sacrements, etc., etc. »

Ferdinand Delamonce était, en conséquence, âgé de 64 ans quand il fit les décorations et l'autel de l'église du Collége.

Digitized by Google

Un tableau de H. Le Blanc représentant le *Mystère de la Sainte-Trinité* composa la décoration des entre-pilastres du fond ; il s'y trouve encore.

Ces restaurations firent effacer dans la nef des peintures placées au-dessus des arcades des tribunes qui représentaient les *Apôtres et les Evangélistes*.

On a dû entreprendre, en 1861, une nouvelle restauration de cette église et surtout des peintures qui tombaient en poussière.

Ce travail a été exécuté sous la direction de l'architecte en chef de la ville, T. Desjardins. Un peintre décorateur, habile et expérimenté, Alexandre Denuelle (190) fut alors chargé de la tâche difficile de relever ce qui restait de ces peintures, afin de pouvoir rétablir l'enduit qui se détachait, et ensuite, de les restituer; il l'a remplie de telle façon que ce qui existe est la reproduction fidèle de ce qui s'y trouvait antérieurement. Pour y arriver, il reproduisit par des calques tout ce qui subsistait et en fit faire une reproduction exacte, à un dixième, que l'on confronta avec le monument avant de faire tomber l'enduit. C'est ainsi que ces anciennes décorations ont pu nous être conservées.

Labbé exécuta aussi des peintures décoratives dans la chapelle, dite des Messieurs, sous la bibliothèque, lesquelles existent encore.

Pendant la nuit du 20 janvier 1644, le feu prit au Collége et y causa des dommages considérables. Le Consulat se hâta de faire réparer les bâtiments et fournit des fonds pour la reconstruction de ceux incendiés (191). La reine ré-

(190) Nous donnerons plus loin une nomenclature exacte des figures représentées dans cette décoration, laquelle nous a été fournie par M. Denuelle.

(191) Délibérations des 5 décembre 1652 et 30 décembre 1670.

Digitized by Google

gente, Anne d'Autriche, contribua aussi à cette restauration.

Ces libéralités importantes permirent de décorer, en 1662, la grande cour des classes, par des peintures dont l'exécution fut confiée à Blanchet et à Dupuy.

Ménestrier, qui nous en a laissé la description (192) indique, dans une épître aux échevins, qu'elles furent exécutées surtout pour effacer toute les marques « de l'in-« cendie qui consuma le collége il y a près de vingt ans « et le rendre plus magnifique après cet insigne malheur. »

Cette décoration se composait de quatre ordres d'architecture sur les trois faces et sur celles des galeries : toscan, dorique, ionique et corinthien. Dans les parties où il y avait plus d'élévation on avait mis des Termes avec les ornements du composite. Sept grandes montres solaires étaient aussi établies sur les diverses faces.

Nous ne suivrons pas le P. Ménestrier dans le détail de toutes les allégories qui caractérisent l'emphase de la flatterie de l'époque et qui sont excessivement variées. C'était à la fois un tableau de lettres, de sciences et de l'histoire lyonnaise.

Un des camaieux représentait la visite du roi Louis XIV et de la reine sa mère à qui le collége devait la réparation : « C'est par le secours de cette princesse libérale et magnifique qu'il s'est relevé de ses ruines et nous l'avons voulu représenter elle-même voyant l'ouvrage de ses bienfaits. »

(192) *Le temple de la sagesse ouvert à tous les peuples. Dessein des peintures de la grande cour du collége de la Sainte-Trinité. A Lyon, chez Antoine Molin, vis-à-vis le Grand Collége. MDCLXIII. Avec permission.*

Moulin reçut 110 livres tournois du Consulat « pour les frais et dépenses qu'il fit pour l'impression et reliure de ce livre (Actes consulaires, registre BB 218. 1663). »

Digitized by Google

Il est excessivement regrettable qu'aucun dessin de ces peintures n'ait été conservé ; alors même que l'exécution en eût été ordinaire, il est certain qu'elles présenteraient de nos jours un intérêt puissant.

Il y avait des combinaisons savantes de cadrans solaires dans lesquelles les Pères de la société de Jésus ont excellé et notamment les Pères La Hire et Babynet.

Au point de vue de l'enseignement général et de la gaîeté, d'une cour fréquentée par des élèves, ces peintures présentaient un avantage très-utile. On commence seulement à comprendre de nos jours quelle importance les représentations figurées, les tableaux et les peintures largement exécutées, peuvent avoir dans l'enseignement.

C'était un livre sur toute matière ouvert aux loisirs des enfants attendant l'ouverture des classes.

Voici l'inscription générale qui témoignait la reconnaissance des Jésuites à ceux qui avaient doté le collége, et surtout au consulat qui avait fourni les fonds avec lesquels ces peintures avaient pu être exécutées, 1662 :

HANC
SAPIENTIÆ BASILICAM
AVGVSTISSIMÆ TRINITATI SACRAM
CHRISTIANISSIMI REGES
PROVINCIÆ PRÆ FECTI
ET CIVITATIS RECTORES MAGNIFICI
AD HVNC SPLENDORIS APICEM
PERDVXERE
EANDEM
PICTVRÆ LVMINIBVS
ILLVSTRARI CVRARVNT
NOBILES VIRI
DD. MARCVS ANT. DVSAVSEY
MERCATORVM PRÆPOSITVS
DOMINICVS DE PONSAIMPIERRE
ROMANVS THOMÉ
CLAVDIVS PELLOT
IOANNES ARTHAVD
CONSVLES LVGDVNENSES
ANNO M. DC L. XII

Digitized by Google

On trouvait, il y a une trentaine d'années, quelques vestiges de ces peintures sans qu'il fût possible de distinguer ce qu'elles représentaient. Sur les façades exposées au levant et au sud, on voyait encore, dit M. Flachéron (193), quelques figures dont l'exécution avait dû être brillante et soignée. Les quatre ordres d'architecture : le toscan, le dorique, l'ionique et le corinthien laissaient encore leurs linéaments autour de la cour. On apercevait encore un lion au milieu de génies, des traces de médaillons, quelques parties de frises avec leurs trygliphes, un grand cadran solaire sur la face regardant le midi et plusieurs traces d'inscriptions que les Jésuites, grands amateurs de ce genre de décoration, firent peindre.

Quelques-unes nous sont parvenues :

Continuation des peintures, 1665 :

HOC OPVS PROMOTVM EST IMPENSAS LARGIENTIBVS
NOBIL. VIRIS D GASPARD CHARRIER REGI
A CONSILIIS LITIVM CAPITALIVM IVDICE ET ASSESSORE
PRIMARIO IN CVRIA LVGD. PRÆPOSITO MERC.
D. CLAVD. DE MADIERES, ET D. IOANN. VACHERON
COSS LVGDVNENSIBVS ANNO MDC. LXV

(193) *Lyon ancien et moderne*. I, p. 436.

Raphaël Flachéron, né à Lyon, le 19 février 1808, fils de Louis-Cécile Flachéron, architecte de la ville de Lyon, y est mort le 27 août 1866. (V. son *Eloge par Chenavard, architecte*. Lyon, L. Perrin, MDCCCLXVII.)

Digitized by Google

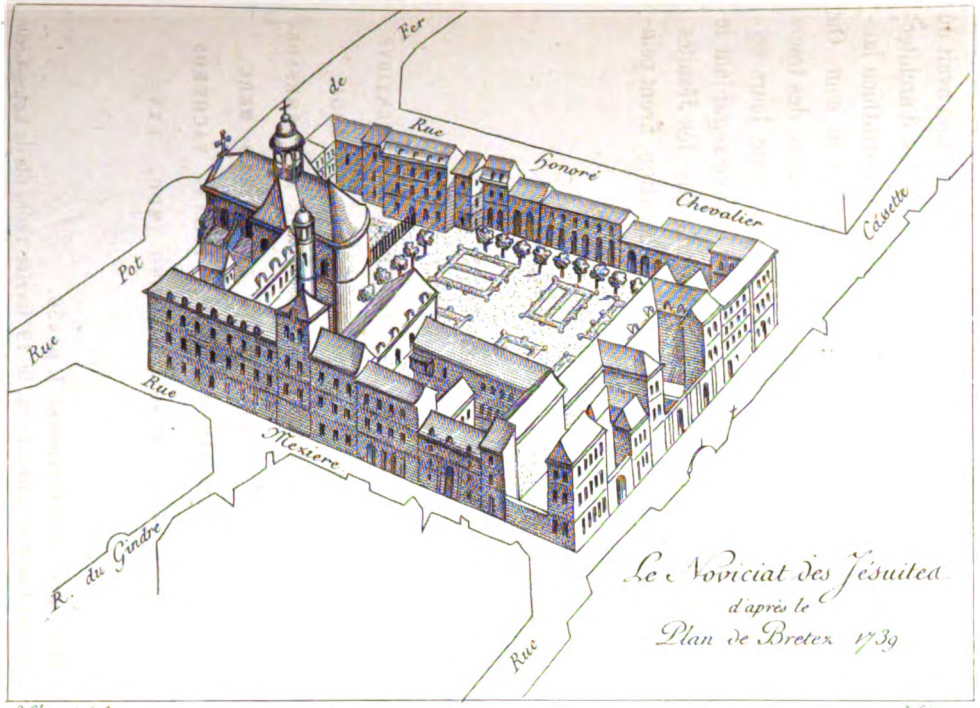

L. Charvet del. J. Seon sc.

Imp. Fugere, Lyon.

Digitized by Google

Digitized by Google

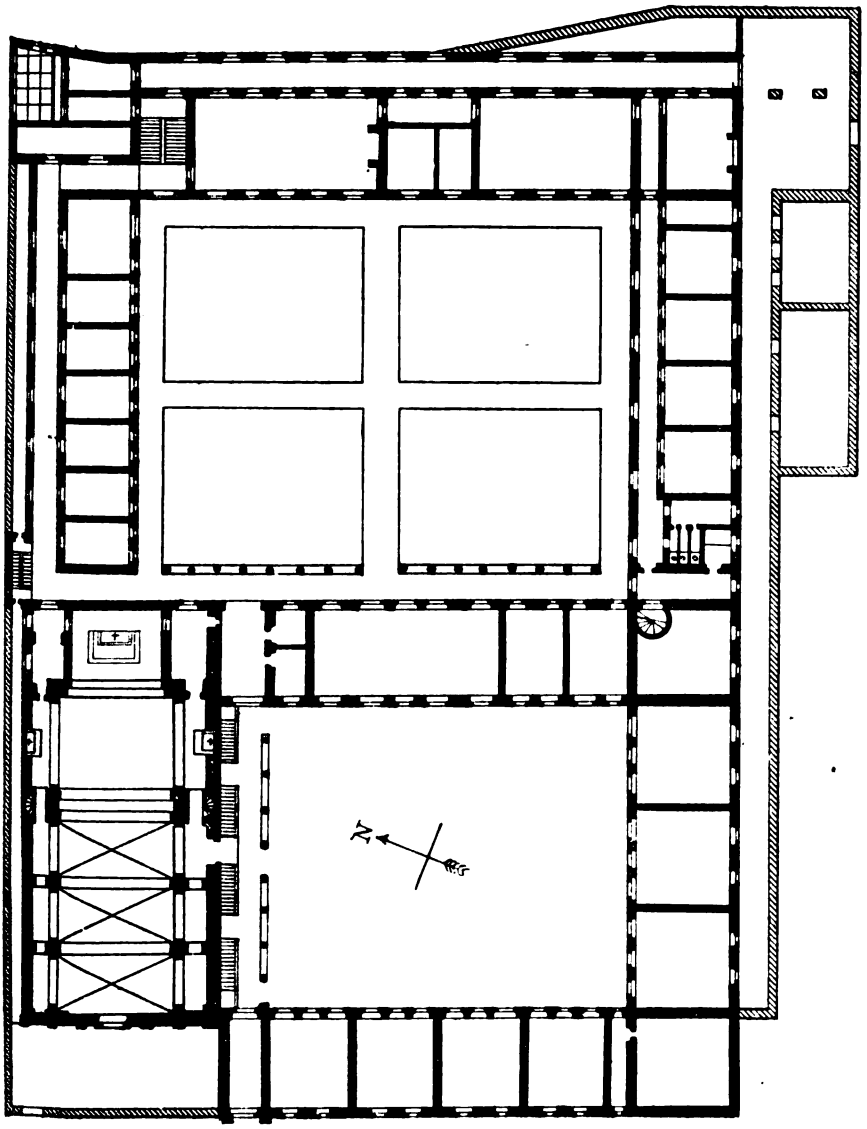

PLAN DU COLLÉGE DU PUY EN 1628.

Digitized by Google

Digitized by Google

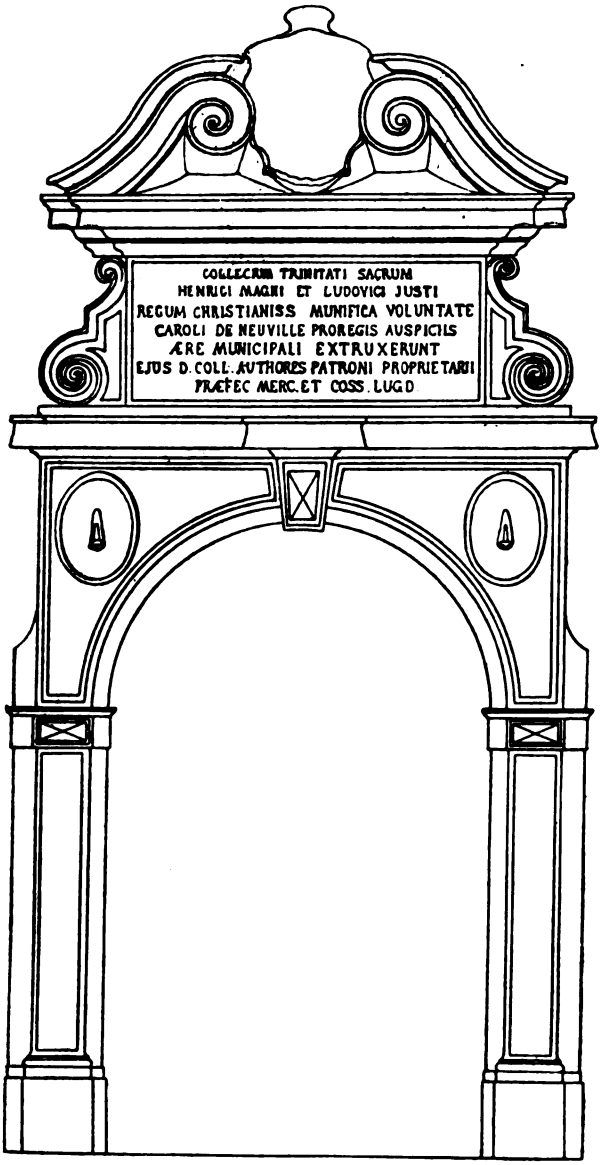

Porte du collége de la Trinité, a Lyon

Digitized by Google

Digitized by Google

Achèvement des peintures de l'entablement, 1667 :

HOC STERNENDÆ QUADRATOSAXO AREÆ ANTE INCEPTVM QVOD VNVM DEERAT ORNAMENTVM PERFECTVM EST CVRA ET LIBERALITATE NOBILISSIMORVM VIRORVM D. PAVLI MASCRANNY EQVITIS D. DE LA VERRIÈRE MERCAT. PRÆPOSITI . D FRANCISCI SAVARON. REGI A CONSILIIS ET SECRETIS . D. ANTONII BELLET D. ANDRÆ FALCONNET D. SANCTI GERVASII CONSILIARI ET MEDICI REGII D. STEPHANI BERTON D. DE FLACE , DV VILLARDSE NECVDOIS, REGI A CONSILIIS IN LVGDVN. CVRIA SENATORIS CONSVLVM LVGDVNENSIVM

Les deux inscriptions suivantes, gravées sur pierre, figuraient aussi dans l'intérieur des bâtiments :

Réparation de la cour basse, 1663 :

HÆC SAXA QVÆ CALCAS MONVMENTA SVNT PVBLICÆ MVNIFICENTIÆ NON SEMEL REPETITÆ STERNI CÆPTA PER EOS QVOS IN PICTVRA JAM SCRIPTOS LEGIS , ET NOBILISS. COSS. D FRANC . LVMAGNE D. D'ARCVIS ET D. FRANC CHAPPVIS D. DE LA FAY ET DE LAVBESPIN LVGDVNENSI IN CVRIA SENATOREM ANNO M DC LXIII

Enfin, 1711 :

LVDOVICO RAVAT MERCAT. PRÆF.
CAR. BASSET PETRO PRESLE. ANT. FISCHER.
IAC. ANISSON COSS. LVGD.
QVOD LVDOVICO MAGNO PANEGYRICVM
ÆMVLATIONI LITTERARIÆ PREMIA IN SINGVLOS ANNOS
INDIXERVNT
M DCC XI

Digitized by Google

Cette inscription était placée sur une table de marbre, vers la classe de théologie et de philosophie dans la cour, en souvenir de prix fondés par le consulat.

C'est, peut-être, celle qui figurait dans l'encadrement en pierre qui subsiste encore sur la façade méridionale de cette cour.

Voici l'inscription posée pour l'achèvement d'un des bâtiments, en 1653 :

D. O. M.

LVGDVNENSI MVNIFICENTIÆ MONVMENTVM
HOC SOCIETAS IESV ÆTERNVM GRATA.

P.

QVOD BENEFICA CIVITAS ÆDIFICATVM A FVNDAMENTIS
SVO ÆRE HOC VIRTVTIS ET LITTERARVM HOC COLLEGIVM
ABSOLVERE NOBIL. D. GASP. DE MONCONYS DOMINO DE LIERGVES,
DE POVILLY, REGI A SANCTIORIBVS CONSILIIS, IN
CVRIA LVGD. LITIVM CAPITOLIVM PRIMARIO PRÆTOR
ET MERCAT. PRÆP, NOB. VIR. DD. HIERON. CHAVSSE IN
TRIBVT. LVGD. FORO PRÆSIDE. AMANDO DALICHOVX
FRANC. DE MEAVX DN. DE CHANAVX IN CVRIA LVGD.
SENATORE ET NICOL. DES VIGNES DN. DE PERRIERES
ET VECTIGALIVM APVD MATISCON INSPECTORE
COSS. LVGDVN.
ANNO CIↃ IↃ CLIII

Aux bâtiments de la grande cour succédèrent ceux qui font retour sur le quai de Retz, la bibliothèque et les chapelles au-dessous, l'observatoire, etc.

Le quadrilatère ne suffisant plus, on dépassa sur toute la longueur la rue Neuve, pour englober entièrement l'île située entre cette rue et la rue Gentil (anciennement de l'Archidiacre). Dix maisons furent acquises, en 1731, pour

Digitized by Google

un pensionnat (194). Deux voûtes, une vers le couchant et l'autre au centre pour communiquer avec l'église, en outre de celle de la bibliothèque, furent jetées sur la rue Neuve.

Enfin, l'infirmerie franchit, également avec une voûte, la rue Gentil (de l'Archidiacre) pour occuper quatre petites maisons (195).

Le renvoi des Jésuites, en 1763, mit fin à ce système d'agrandissement; la salle des jeux au-delà de la rue Pas-Etroit et l'infirmerie furent distraites du local remis aux Pères de l'Oratoire.

Le collége de Lyon, à ne considérer que les parties qui furent construites au XVIIe siècle, se compose d'un vaste quadrilatère entourant deux cours, limité au nord, par la rue prolongeant celle dite du Bât-d'Argent; au couchant, par la place actuellement rue de la Bourse; au sud, par le prolongement de la rue Neuve, et au levant, par le quai du Rhône.

De cette façon, il présente un plan analogue à tous

(194) 17 novembre 1731. Approbation de la reconstruction du pensionnat, par le Consulat, qui, de 1731 à 1743, donna 112,000 livres, pour aider à ces frais. L'alignement est donné le 16 décembre 1732 et autorise en même temps la voûte sur la rue Neuve, pour aller à l'église, et celle sur la rue Gentil, pour aller à l'infirmerie. Les greniers à blé et boulangerie, à l'angle du quai et de la rue Gentil, remontent à 1743. (Registres consulaires BB 308.) Voyez sur les maisons acquises pour le nouveau pensionnat, aux archives du département du Rhône, les portefeuilles D 14 et D 15.

(195) Ces quatre maisons furent abandonnées aux créanciers des Jésuites, en 1763, en remplacement des bâtiments et terrains des artisans que la ville entendait conserver pour agrandir le pensionnat (De L'Averdy, 8 mars 1763).

Digitized by Google

ceux construits précédemment sous la direction de Martellange et particulièrement à celui du Puy.

Comment notre artiste avait-il arrangé la deuxième cour parallèle au quai? Nous éprouvons quelque difficulté à répondre à cette question, des remaniements successifs à toutes les époques dans l'aile orientale actuelle déroutant toute investigation sur les constructions. Nous ne serions toutefois pas éloigné de penser qu'il prolongeait purement et simplement jusqu'au quai l'aile septentrionale, qu'il formait, derrière l'église, une aile méridionale symétrique et qu'il plaçait, en retour, une chapelle de congrégation pour utiliser le quadrilatère jusqu'à la rue Neuve (196). De cette manière, le collége eût présenté au levant une cour entièrement ouverte, de laquelle on aurait pu jouir de la vue du Rhône et du magnifique panorama développé par la chaîne des Alpes.

L'église occupe, en conséquence et conformément au type adopté, un côté de la première cour. Avant la construction des annexes au-delà de la rue Neuve, elle devait se détacher fortement en silhouette du surplus des bâtiments (197).

On trouve entre les deux tours de la façade le petit retrait obligé, lequel Martellange nomme quelquefois une

(196) Nous avons tracé dans le plan que nous annexons à notre travail, teintées en noir, les parties que nous présumons avoir dû rentrer dans les prévisions de Martellange, laissant en gris les portions relativement plus modernes.

(197) Le plan scénographique de S. Maupin (1635), indique exactement l'état des constructions à cette époque. L'aile méridionale est déjà prolongée presque jusqu'au quai ; celle au nord ne l'est pas encore. La chapelle, dite des Messieurs, ne semble pas construite : celle dite des petits artisans, actuellement réfectoire du Lycée, existe déjà. Voyez, plus haut, la note 168.

Digitized by Google

anti-cour et, latéralement, le portique, au rez-de-chaussée et au premier étage, lequel sert à relier les ailes perpendiculaires et à donner accès dans les tribunes. Tout cela est, comme d'habitude, simple de disposition comme de construction, suivant en cela le programme qui imposait forcément l'économie aussi bien que la facilité des distributions.

Un rectangle, de 47 mètres 50 de longueur sur 20 mètres de largeur, contient l'église qui se compose de sept travées dont six, constituant les arcades latérales, sont recoupées de manière à former des chapelles au niveau du sol de l'église, avec tribunes au-dessus ; l'abside est à cinq pans.

Le croquis de Martellange, dont nous avons parlé au commencement de ce chapitre, indique que l'ordre des pilastres était le toscan. Les jambages des arcades n'ayant que la largeur du pilastre, il se trouve que les impostes des arcs ainsi que leurs archivoltes empiétent sur sa face et cela a conduit l'artiste à faire, au-dessous de l'astragale du chapiteau, une sorte de console ou cul-de-lampe destiné à lui donner une plus forte saillie indispensable pour faire ressauter l'entablement et porter les doubleaux.

D'après le même croquis, les tribunes sont supportées par des arcs surbaissés avec petite imposte comme au Puy. Tout cela présente d'une manière évidente les dispositions en faveur dans le Lyonnais, à la fin du XVIe siècle, caractère qu'ont, du reste, conservé les parties inférieures de la façade de l'église et la porte de l'établissement.

Mais, comme nous l'avons signalé à diverses reprises, cette conception si simple de Martellange a été complètement modifiée au XVIIIe siècle par l'addition d'un petit ordre ionique de la hauteur des chapelles et par des revête-

Digitized by Google

ments en marbres. Il ne faut donc point juger l'œuvre sur l'état actuel lequel, sans contredit, plus architectonique, ne constitue plus, en définitive, un ouvrage individuel.

Notre artiste n'avait pas eu des visées pour une aussi grande splendeur, bien qu'il fût capable, ainsi qu'il l'a prouvé, de faire riche et grandiose. Il a montré précisément ici qu'il savait résister à ces entrainements auxquels la plupart des architectes succombent. Si, comme nous l'avons dit, les Jésuites ont créé peu à peu un genre d'architecture où le luxe est exagéré, on ne saurait admettre que Martellange les a dirigés dans cette fausse voie.

Nous trouvons, en conséquence, que Clapasson (198), jugeant déjà avec les idées de son époque, a été un peu rude pour cet édifice : « On est surpris, » dit-il, « qu'il (Martellange) n'ait pas fait quelque chose de mieux et l'on croit qu'il fut gêné dans son plan. L'extérieur n'a rien que de lourd et de grossier et le dedans n'a aucune convenance entre ses parties. »

Clapasson est inexact dans cette circonstance : Il semble ignorer que ce n'est pas le coup d'essai de Martellange, il oublie — ce qu'il devrait savoir — que l'on vient de modifier l'intérieur et il n'observe pas que le plan ne présente aucune gêne. Quant à nous, mieux renseignés peut-être que lui, nous constatons que ce plan n'est que la reproduction d'un type expérimenté déjà depuis plusieurs années, et probablement, reconnu convenable.

Notre intention n'est point, pour cela, de présenter l'œuvre de Martellange comme irréprochable au point de vue de l'art décoratif ; toutefois, par expérience et par métier, nous croyons qu'il faut toujours dans les monuments préférer celui bien distribué et sagement construit à

(198) Pages 79 et suivantes.

Digitized by Google

celui qui n'offre qu'une magnifique, mais vaine décoration.

S'il est devenu impossible de se rendre, à présent, compte de l'effet de l'intérieur de l'église, qui devait être fort simple, il est facile d'apprécier la structure générale, qui est à peu près intacte, si ce n'est les murs gigantesques, formant observatoire, dont le P. de Saint-Bonnet (199) l'a surchargée. On n'y trouve que ce qui est strictement nécessaire à la stabilité, et cette stabilité a été mise à une rude épreuve par cette superposition parasite; cette simplicité n'a rien de « grossier. »

Clapasson aurait eu raison, s'il avait appliqué son épithète de lourdeur aux portes jumelles, surmontées d'arcs aveugles et un fronton que supportent trois consoles; elles sont massives quoique d'un bon dessin. De plus, rien, excepté le besoin de lumière, ne peut justifier ces deux longues fenêtres cintrées placées hors de niveau et d'axe, dont les frontons brisés se heurtent contre l'imposte et sous la retombée de la grande ouverture cintrée qui seule a quelque chose de véritablement monumental. Cependant, enlevez par la pensée la partie de l'observatoire qui écrase le fronton, changez les fenêtres en niches, décorez l'encadrement qui surmonte heureusement les portes (le-

(199) Le P. *Jean-Baptiste de* Saint-Bonnet, Jésuite, né vers 1640, est mort à Lyon, en 1703, par suite d'une chute qu'il fit, dit-on, de cet observatoire qu'il faisait élever. Son père, Claude de Saint-Bonnet, légua une pension viagère en raison de l'entrée de son fils comme novice (Archives du dép. du Rhône, portefeuille D 22). Le P. de Saint-Bonnet reçut, en 1702, 2000 livres du Consulat, pour l'aider dans cette construction, qu'il avait entreprise d'après les avis et l'approbation de Cassini, lors de son passage à Lyon. Voyez le registre consulaire BB 262, pour l'achèvement des travaux et, pour les dépenses et toisé, aux archives du dép. du Rhône, le portefeuile D 18.

Digitized by Google

quel devait recevoir les emblèmes de la Compagnie de Jésus) et vous obtiendrez aussitôt un ensemble simple et parfaitement adapté à une église de collége.

A la description de Clapasson, il semblerait que la grande fenêtre en forme de demi-cercle a été percée après coup pour donner plus de jour à l'église ; nul doute n'est possible contre cette opinion, puisque la coupe longitudinale de l'église par Martellange porte l'indication de cette ouverture qu'il eût été, du reste, très-difficile de percer en sous œuvre. Nous pensons que Clapasson a voulu parler des deux fenêtres et, en effet, elles coupent à l'intérieur l'entablement du grand ordre, ce qui ne se fût pas produit si on les eût conservées comme niches à l'extérieur. Il n'est même pas impossible qu'elles aient été entièrement ajoutées en hors d'œuvre et après coup (200).

Nous n'entreprendrons pas ici une description détaillée de l'intérieur de cette église, puisqu'on ne saurait plus le considérer comme l'œuvre de notre artiste et que nous empiéterions ainsi sur les notices, faites ou à faire, de ceux qui y ont travaillé. Nous nous bornerons, en conséquence, à fournir la description sommaire de la décoration de la voûte, qui a pu être inspirée par l'auteur de l'église.

Les peintures exécutées à la détrempe figurent des arcs doubleaux, arétiers, formerets, moulures ou ornements en grisaille simulant de la sculpture.

Dans chacune des pénétrations sont les figures symboliques représentant des vertus théologales, cardinales ou intellectuelles.

Elles ne sont placées, sur la pénétration, que vers la

(200) 1738. Mandement de 3,000 livres au P. de Galliffet, pour contribuer au rétablissement des frontispices de l'église de Collége (Registre consulaire BB 308).

Digitized by Google

partie en pendentif qui fait face à l'entrée de l'église de façon à ce qu'en regardant l'autel on peut en embrasser l'ensemble.

La face opposée contient un panneau d'ornements en grisaille sur fond bleu de même que ceux de la voûte.

Voici quelles sont les figures représentées en commençant par le fond du côté de l'Évangile d'abord et ensuite du côté de l'Épître et ainsi de suite jusqu'à la façade :

La Foi ; elle tient un ostensoir et montre le ciel.

L'Espérance; elle tient une ancre.

La Piété ; elle tient un cierge d'une main et un encensoir de l'autre.

La Sagesse (?); elle est portée sur un nuage, au-dessus est un vase d'où s'échappent des pièces d'or.

La Chasteté; elle tient une branche de lys et des fleurs.

L'Obéissance; elle semble s'envoler ; un génie la tient enchaînée, ses yeux sont bandés et elle a des ailes aux pieds comme la figure de la Fortune.

La Mortification ou *l'Humilité*; elle tient une croix et des lauriers dont elle se flagelle.

L'Innocence; la main appuyée sur un agneau ; elle tient un enfant sur ses genoux ; un phénix est à ses pieds.

La Prudence; elle tient une tête de mort et paraît méditer.

La Justice; elle tient la hache du licteur et la balance.

La Force; elle tient un canon et s'appuie sur un lion.

La Tempérance; elle tient un mors.

Au fond de l'abside on avait figuré sur le fronton d'une fausse fenêtre la figure de la *Charité* couchée sur des nua-

Digitized by Google

ges; dans la dernière restauration, elle a été supprimée pour faire place à une ouverture réelle.

Convient-il de rattacher la chapelle dite des Messieurs à l'œuvre de Martellange ; à quelle époque fut-elle construite ?

Nos recherches nous laissent dans l'incertitude sur la date des gros travaux ; nous savons seulement que la décoration de l'intérieur est due à T. Blanchet (201).

Et d'abord, il convient de déterminer exactement ici ce qu'on nommait la chapelle des Messieurs, quelque confusion ayant été faite sur ce point par les auteurs.

Les Jésuites ne manquaient jamais d'organiser, dans les villes où ils avaient des établissements, diverses associations ou congrégations laïques (202).

Il y eut, en conséquence, à Lyon et dans le local du collége, les congrégations des Messieurs, des jeunes messieurs, des grands artisans, des artisans ou affaneurs, des jeunes artisans, des plus jeunes artisans, des théologiens et philosophes et des rhétoriciens.

La chapelle des Messieurs était celle à droite en entrant par le quai dans la rue Ménestrier, la chapelle des grands artisans était en face et celle des artisans ou affaneurs (quelquefois dite des crocheteurs et affaneurs) dans la même rue à côté de celle des grands artisans.

La première, celle des Messieurs, est la salle de gymnastique du Lycée ; la seconde, après avoir servi de salle de cours à la Faculté des sciences, a été convertie en lo-

(201) Clapasson. page 93.

(202) Voyez : *Règles, prières et indulgences des congrégations de Notre-Dame, érigées dans les colléges de la Compagnie de Jésus. Lyon, Molin.* 1715.

Digitized by Google

gements et la troisième est un réfectoire du Lycée.

L'architecture du gros œuvre de la chapelle des Messieurs, permet de la faire remonter au commencement du XVIIe siècle.

L'encadrement de la porte d'entrée est d'un style bizarre qui s'éloigne de celui de la localité; la menuiserie qui était d'un travail fort intéressant, a été remplacée par une autre plus moderne et on n'en a conservé que l'imposte qui se trouve actuellement au Palais des Beaux-Arts. Nous devons également signaler, à l'intérieur, la tribune en marbre noir au-dessus de l'entrée, d'une élégance et d'une perfection d'exécution excessivement remarquables et enfin les peintures de la voûte dues au F. Labbé (203).

On pourrait demander au nom du bon goût et du vrai culte de l'art, à l'administration du lycée, de donner à ce beau vaisseau une autre destination que celle de salle de gymnastique. D'abord ces exercices ne sont pas salutaires dans une salle où ils développent une poussière qui est respirée par les jeunes gens. En second lieu, c'est peut-être aussi d'un mauvais enseignement moral que de leur montrer, consacrée à un usage vulgaire, une œuvre où l'art a contribué dans une certaine mesure. Les jeunes gens, dans notre époque, devraient du moins être élevés dans le respect du beau et de certaines convenances. L'Université, en général, fait une trop petite part aux choses du bon goût et aux beaux-arts.

La porte d'entrée du collége remonte aux premières

(203) On peut consulter, aux archives de la ville, dans la série G G. non inventoriée, les procès-verbaux d'inventaire de ces congrégations et ceux de remise des locaux aux Oratoriens. La Société académique d'architecture de Lyon conserve dans ses archives, de la porte de cette chapelle, des dessins d'une exécution excessivement fidèle, dus au talent de notre honorable collègue G. André.

Digitized by Google

années du XVIIe siècle; on y remarque encore l'inscription suivante :

COLLEGIVM TRINITATI SACRVM
HENRICI MAGNI ET LVDOVICI JVSTI
REGVM CHRISTIANISS. MVNIFICA VOLONTATE
CAROLI DE NEVFVILLE PRO REGIIS AVSPICIIS
ÆRE MVNICIPALI EXTRVXERVNT
EJVSD. COLL. AVTHORES PATRONI PROPRIETARII
PRÆFECT. MERC. ET COSS. LVGD.

Le fronton brisé contenait un écusson dans lequel devaient figurer les armoiries de la ville. A droite et à gauche de l'arc qui forme la baie d'entrée, se trouvent deux compartiments, en forme d'ovale, au milieu desquels se voient encore deux crochets en fer qui semblent attendre des écussons mobiles. Nous présumons que ces écussons étaient : 1° celui de l'ordre des Jésuites, bien connu de nos lecteurs, et 2° celui du collége de la Trinité composé d'un Père éternel tenant le Christ en croix devant lui, avec cette légende :

VNVM SVNT ET HI TRES (204).

Le consulat n'avait peut-être pas autorisé les PP. Jésuites, ainsi que les Oratoriens plus tard, à placer d'une manière durable et faisant partie du monument, des

(204) Voyez : La cérémonie de la pose de la première pierre de l'église.

Notre honorable collègue G. George a fait don à la Société académique d'architecture, pour ses archives, d'un remarquable dessin de cette porte d'entrée. Cette Compagnie, très-active dans ses travaux et riche dans ses archives, devrait, pour augmenter encore l'influence et la notoriété qu'elle acquiert tous les jours, faire graver et publier les dessins qu'elle possède, lesquels, maintenant, ne sont pas consultés et pourraient périr dans un accident.

Digitized by Google

écussons de ces sociétés qui n'étaient, en définitive, qu'usufruitières.

On sait que le décret du 25 vendémiaire an 9 (16 octobre 1800) *ordonna* qu'un lycée serait établi dans les bâtiments du grand collége où il se trouve encore malgré une installation insuffisante à tous les points de vue.

Est-ce que l'administration municipale ne songera pas un jour à revendiquer un édifice dont ses prédécesseurs ont constamment fait constater minutieusement la possession, afin d'y établir plus à leur aise les établissements généraux d'instruction publique qui sont paralysés dans leur essor faute de locaux suffisants (205)?

Puisque cet édifice a été construit pour l'enseignement municipal et *gratuit* pourquoi y laisser un établissement d'instruction générale et *payant*? Nous comprenons dans une certaine mesure qu'au début du siècle, lorsqu'il s'agissait de reconstituer l'instruction publique, un décret ait *imposé* le don du local aux villes qui voulaient avoir des lycées; cela s'explique encore dans les villes de troisième ordre.

Cet état de choses n'a plus raison d'exister à Lyon et le décret devrait être rapporté pour toutes les villes où un lycée n'est pas une source d'activité et de revenus pour le commerce local.

Cette propriété du collége a toujours été l'objet des préoccupations du corps consulaire.

La présentation du cierge (dont nous avons parlé à trois reprises) et qui se faisait encore par les Oratoriens la veille de la Révolution, le 5 juin 1790, en est la preuve pour les

(205) Voir ce que nous avons proposé à cet égard sur l'*enseignement des beaux arts au point de vue de l'industrie lyonnaise*, pages 111 et 112.

Digitized by Google

XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. En 1772-1782 des mémoires furent rédigés dans ce but par les soins du consulat et des inscriptions, en langue française et latine, posées pour consacrer cette propriété.

Dans notre siècle, après l'institution des lycées, on trouve, le 22 pluviose an XI (11 février 1803), un arrêté du maire du Midi ainsi conçu : «Vu l'arrêté du Préfet en date du 5 courant dont la teneur suit :

« Vu l'arrêté du consul du 24 vendémiaire dernier qui *ordonne* l'établissement d'un lycée dans la ville de Lyon, et son emplacement dans le grand collége.

Arrête :

« Article premier. La totalité des bâtiments, non aliénés connus sous le nom de grand collége, est mise à la disposition de la municipalité de Lyon pour l'établissement du lycée, etc. »

Le 2 mai 1809, M. Hodieu, secrétaire de la ville, fit un rapport au conseil municipal sur les actes établissant que le collége était la propriété de la ville.

Il est expliqué qu'en 1567 (14 septembre), le collége n'avait été accordé qu'à condition que la propriété et ses accroissements feraient retour à la ville si les Jésuites quittaient la direction.

Les Jésuites furent exilés en 1594 et reparurent en 1604; ils furent de nouveau renvoyés en 1762 et les établissements qu'ils possédaient à Lyon entrèrent pour une somme de 250,000 livres dans le solde des dettes et créances de la société. Car les parlements avaient fait une juste et nécessaire distinction entre les biens qui leur appartenaient et ceux dont ils n'étaient qu'usufruitiers.

Cependant la Compagnie réclama la propriété de la bibliothèque et du collége ; mais ses efforts furent inutiles

Digitized by Google

et la propriété *revint à la ville*, d'après les actes de 1527 et 1567.

Lorsque les Oratoriens prirent possession du collége, on fit placer des inscriptions qui constataient encore le droit de propriété de la ville, etc., etc.

Le 9 mai 1810, le maire lisait, au conseil municipal, une lettre du préfet, du 18 avril, qui expliquait que le grand maître de l'Université réclamait la propriété du collége en se basant sur ce fait que le décret du 11 décembre dernier portait que les biens, meubles et immeubles ayant appartenus à des colléges et qui n'auraient pas reçu, antérieurement au décret, une autre destination pour service public étaient *donnés* à l'Université.

La ville n'eut pas de peine à faire constater que le collége faisait partie du domaine public de la cité et non de son domaine privé, n'avait jamais cessé d'appartenir à la ville et par conséquent qu'on ne pouvait lui appliquer aucun décret (206).

En 1840, une discussion entre la ville et l'Université s'engagea à propos des logements des professeurs. Le conseil municipal, saisi de cette affaire par le maire Martin, s'en occupa avec beaucoup de sollicitude dans les séances des 30 janvier, 6 et 13 février. Voici les résolutions adoptées :

« Art. 1er. La jouissance du bâtiment dans lequel se trouve placé le collége royal (bâtiment dont la ville est exclusivement propriétaire) ne sera donnée à l'Université qu'en raison des besoins réellement éprouvés par le collége, de telle sorte que l'étendue de ces besoins serve de mesure à l'étendue de cette jouissance.

« Art 2. Il sera procédé dans le plus bref délai à la

(206) Documents communiqués par M. Vermorel.

Digitized by Google

délimitation nécessaire de manière à pourvoir : 1° aux besoins du collége ; 2° au placement des Facultés ; 3° à la disposition d'un escalier pour la bibliothèque, le tout sans prendre en considération les logements occupés par les fonctionnaires de l'Université ; néanmoins, le proviseur, le censeur, l'économe et l'aumônier recevront les logements qui leur sont dus, et ce dans la proportion de leurs besoins, les bureaux de l'Académie recevront également les locaux qui leur sont nécessaires.

« Art. 3. La ville se réserve de disposer comme elle l'entendra des locaux restés sans emploi. Cependant elle s'abstiendra de placer des locataires dans les appartements enclavés dans l'intérieur du collége et communiquant immédiatement avec cet intérieur.

« Sériziat, rapporteur. »

Les démêlés avec l'Université recommencèrent en 1845 à propos de l'appartement laissé par Soulacroix, recteur promu à d'autres fonctions, dans la maison à l'angle du quai de Retz et de la rue Pas-Etroit, partie dans laquelle on voulait établir un grand escalier conduisant à la bibliothèque (207), mais l'affaire ne fit aucun pas, au détriment de la propriété de la ville (208).

Raphaël Flacheron a donné dans *Lyon ancien et moderne* (209), une description critique des bâtiments du

(207) R. Dardel a fait un projet pour cet escalier (page 60 de notre notice de cet architecte).

(208) Rapport du maire Terme dans la séance du conseil municipal du 19 juin 1845 ; celui de Seriziat, dans la séance du 6 novembre, et réplique d'un membre de l'Université (*Courrier de Lyon* des 9, 10, 12 et 16 novembre 1845).

(209) Tome I, page 432.

Digitized by Google

collége qui fait suite à un excellent article historique de M. Demogeot (210).

Nous ne sommes pas entré, ainsi que ces messieurs, dans les détails sur toutes les parties de l'édifice, parce que nous avons l'intention de les fournir dans les biographies des Delamonce, de Blanchet, etc.

Nous engageons donc nos lecteurs à consulter, s'ils ne les connaissent pas, les articles de *Lyon ancien et moderne*.

Léon CHARVET.

(210) M. Jacques-Claude Demogeot a été professeur au collége de Lyon (Voyez Vapereau).

(*A continuer.*)

Digitized by Google

Mlle STÉPHANIE DE VIRIEU

§ Ier.

Nous ne pouvons pas laisser commencer l'année 1874 sans signaler l'une des pertes les plus mémorables que nous ayons faites dans le cours de l'année 1873 ; notre Revue, pour être digne de son titre, doit un hommage particulier à une femme dont le mérite dépassa la réputation, et dont le nom appartient à la fois au Lyonnais et au Dauphiné.

Nous voulons parler de Mlle Stéphanie de Virieu qui a terminé sa noble existence, au mois de mai dernier, dans son château de Poudenaz, en Gascogne.

Elle était née à Paris, le 14 juillet 1785 : Son père, le comte Aymon de Virieu, fut l'un des députés les plus distingués du Dauphiné aux Etats-généraux, qu'il présida plus d'une fois avec une admirable fermeté. Il siégeait à la droite modérée, à côté des Monnier, des Clermont-Tonnerre et des Lally-Tolendal. Sa mère était Mademoiselle de Digeon, d'une noble famille de Gascogne.

Lorsque l'Assemblée constituante se fut séparée, son père se retira à la campagne près de Lyon.

Après la grande émeute du 10 août, qui renversa la monarchie et dont le succès eût été impossible si le roi et l'Assemblée avaient siégé ailleurs que dans la capitale, la Convention fut de plus en plus dominée par la faction victorieuse qui se recrutait dans les rangs de la plus vile populace, et qui trouvait sa représentation en même temps que son expression la plus *vraie* dans la *Commune*, présidée par Chaumette.

Challier, qui appartenait à cette faction sanguinaire, se mit à la tête de l'administration de Lyon pour y *refaire l'esprit public*,

Digitized by Google

c'est-à-dire pour y implanter la république et y renverser les autels du vrai Dieu afin d'y substituer ceux de la déesse Raison.

Ce féroce proconsul donna l'ordre d'établir une guillotine permanente sur le pont Morand, afin de n'avoir que la peine de précipiter dans le Rhône les malheureux dont on aurait tranché la tête ; déjà il avait préparé des listes où figurait tout ce qu'il y avait de plus honorable à Lyon dans la noblesse et le négoce.

Quelques hommes de bien se liguèrent pour le renverser. Le 29 mai 1793, un mouvement éclata dans les sections de la garde nationale de Lyon : elles remportèrent la victoire, qui fut disputée pendant la journée presque tout entière.

M. de Virieu prit une certaine part à ce soulèvement : mais il n'y figura pas comme chef, et ne parut pas y jouer un des premiers rôles. On aurait craint, en mêlant son nom à une insurrection à laquelle on voulait garder une couleur républicaine, de lui donner un caractère trop monarchique.

On sait que Challier fut jugé et condamné à mort par le parti vainqueur ; cette rigueur fut blâmée par M. de Virieu : il craignait qu'on n'autorisât ainsi des représailles. Il aurait voulu qu'on se contentât de s'assurer de sa personne, en épargnant sa vie.

Quoi qu'il en soit, on s'empressa de nommer une administration honnête et capable, qui envoya des députés à la Convention, pour présenter les choses sous leur véritable jour. Les Lyonnais soutenaient qu'ils adopteraient parfaitement une république modérée et légale ; mais qu'ils ne voulaient pas supporter l'arbitraire et la tyrannie.

Dès cette époque, le *modérantisme* n'était, aux yeux des Jacobins qui régnaient à Paris, qu'une des formes les plus dangereuses de la rébellion.

La Convention entendait que la terreur régnât à Lyon comme à Paris, et Challier, qu'on avait trouvé criminel, avait gouverné suivant l'esprit du jour et de son gouvernement. Aussi elle voulut le venger : elle envoya une armée contre la ville, qui avait osé porter les mains sur son délégué.

Les Lyonnais organisèrent une vigoureuse résistance ; quatre

Digitized by Google

mille hommes d'abord et six mille un peu plus tard défendirent pendant soixante-quatre jours une ville ouverte et sans fortifications contre une armée de quatre vingt mille hommes, accompagnée d'une formidable artillerie.

On avait jeté les yeux d'abord sur M. de Virieu pour en faire le chef de cette résistance. Colonel du Royal Limousin, il avait refusé le grade de maréchal de camp pour maintenir plus longtemps dans la fidélité son régiment, où il était très-populaire. La même raison, qui avait empêché de lui donner un commandement le 29 mai, le détourna de l'accepter un mois après. Il était trop honorablement compromis avec la révolution pour ne pas craindre de donner au soulèvement un caractère politique trop accentué.

Le commandement, sur son refus, fut déféré à M. de Précy, qui n'avait que le grade de major, mais qui passait pour un de ces royalistes constitutionnels placés sur la lisière de l'opinion républicaine. M. de Virieu ne voulut être d'abord que simple volontaire. Mais M. Imbert-Colomès, qui commandait le poste le plus avancé à la Croix-Rousse, ayant été tué, M. de Virieu consentit à le remplacer, car il vit bien qu'il n'y avait plus de précautions politiques à prendre avec la Convention.

Mme de Virieu était dans l'intérieur de Lyon : M. de Virieu, sans rien dérober à la vigilance qu'exigeait son commandement, se ménageait avec elle de courtes entrevues : il ne lui cachait pas que le cercle de feu allait se rétrécissant, que les vivres et les provisions manquaient et qu'il n'y avait plus d'espoir humain à conserver. Il l'exhortait, avec des accents sublimes, au dévouement et au courage chrétien.

Il fut décidé, avec M. de Précy, que les troupes lyonnaises, divisées en deux colonnes, feraient une trouée à travers l'armée républicaine. M. de Virieu, après avoir tout réglé pour ce suprême effort, fit venir à la Croix-Rousse l'abbé Forestier, qui fut depuis évêque de Troyes. Il s'enferma avec lui pendant un certain temps. En sortant de cette conférence, il trouva quelques officiers qui n'étaient pas de service. Ces officiers ont raconté que son visage était ferme et presque rayonnant. « Que

Digitized by Google

« ceux, dit-il, qui ont des intérêts trop chers et ne se croient « pas sérieusement compromis ne me suivent pas. Quant à ceux « qui ne veulent pas séparer leur sort du mien, bien peu échap- « peront à la mort. Je leur conseille de faire comme moi. La « foi du chrétien ne nuit pas au courage du soldat. » Plusieurs de ces officiers suivirent son exemple.

Une partie de la première colonne, commandée par M. de Précy, réussit à gagner les montagnes du Forez. La seconde, dont M. de Virieu avait la direction, périt presque tout entière, et lui-même disparut sous un monceau de cadavres, son corps ne fut pas retrouvé.

§ II.

Pendant ce temps, qu'étaient devenus les autres membres de la famille de Virieu ?

Cette famille se composait de Mme de Virieu, d'un petit garçon appelé Henri de Virieu, de Mlle Stéphanie de Virieu et de sa jeune sœur, Emilie, qui devint, dans la suite, Mme la comtesse de Quinsonas.

Henri de Virieu, un peu avant le siége de Lyon, avait été conduit à Fontaine dans un petit pensionnat dirigé par un homme religieux, M. Laval. Henri avait cinq ans et demi. « Déjà, écrivait plus tard M. de Virieu, au jour de ma séparation d'avec mes parents, on m'avait préparé à des circonstances extraordinaires. On me disait que les enfants eux-mêmes devaient être prêts à tout dans les temps de révolution, et montrer leur courage dans l'occasion. Je n'étais donc point étonné de me voir jouer une espèce de rôle et d'être appelé à me soutenir moi-même par mes propres forces. Sans pouvoir alors analyser ces sentiments, je les éprouvais bien nettement, puisque leur souvenir est encore présent à ma pensée... »

Durant le siége, Mme de Virieu s'était momentanément séparée de ses deux petites filles qu'elle avait confiées à une bonne religieuse, pendant qu'elle même se tenait plus près de la Croix-Rousse et plus à portée de secourir son mari, s'il avait été

Digitized by Google

blessé. Sous la conduite de cette religieuse, Mlles Stéphanie et Emilie de Virieu changèrent sept ou huit fois de logement, toujours chassées par les boulets, qui finissaient par arriver jusqu'au centre de Lyon.

Quand la ville se fut rendue à discrétion, Mme de Virieu, prévoyant les maux et les persécutions qu'allait entraîner l'occupation révolutionnaire, se procura un petit logement au-delà de la porte de Saint-Just et s'empressa d'envoyer chercher ses filles. Voici comment Mlle Stéphanie de Virieu décrit l'impression que parut éprouver sa mère en revoyant ses deux chers enfants : « Je vivrais cent ans, que je n'oublierais pas le regard avec « lequel elle nous accueillit. Ce regard, qui devenait si radieux « lorsqu'elle nous revoyait après quelques jours d'absence, « avait, au contraire, une expression calme, mais d'une douleur « si navrante, que nous restâmes muettes et consternées, nous « qui arrivions toutes joyeuses de la revoir, et de retrouver de « l'air et du soleil. Elle s'était séparée la veille de mon père, « et un pressentiment, qui ne la trompait pas, l'avertissait « qu'elle ne le reverrait plus ! »

Mlle de Virieu raconte ensuite comment sa mère put se procurer pour elle et pour ses deux filles des vêtements de paysannes : elles allèrent à pied jusqu'à Duerne et de là sur les bords du Lignon. Sa sœur Emilie était délicate et avait beaucoup souffert pendant le siége, mais la petite caravane, guidée par une villageoise forésienne Toinon, eut la chance inespérée de rencontrer un âne sur lequel on fit monter la pauvre jeune fille qui ne pouvait plus marcher. De Duerne, on gagna en quatre petites journées Saint-Germain-Laval en Forez, patrie de cette villageoise, qui les mit là, comme dans un asile assuré, chez son frère, maréchal-ferrant. Celui-ci partagea son pain avec les dames inconnues que lui amenait sa sœur.

Mais Mme de Virieu, pour ne pas lui être à charge, prit un logement chez une femme du voisinage, moins sûre que lui, et imprégnée d'idées révolutionnaires.

Cette femme soupçonnait bien un peu ses hôtesses d'être autre chose que des paysannes ; cependant, Mme de Virieu

Digitized by Google

ayant trouvé l'occasion de lui rendre quelques services, elle ne les dénonça pas. Ces dames vivaient de pain noir; Mme de Virieu et sa femme de chambre cousaient de grosses chemises pour se procurer un peu plus d'aisance. Mlle Stéphanie dessinait déjà avec une merveilleuse facilité, et se servait d'une encre boueuse de chapelier et d'une mauvaise plume, non-seulement pour écrire mais pour dessiner de petites compositions avec ces grossiers instruments.

Mlle de Virieu dit (1) que les paysans de Saint-Germain-Laval avaient un grand fond de respect pour la religion. On avait depuis longtemps donné l'ordre d'abattre les croix. Il en était resté une à Saint-Germain qui dut enfin avoir le sort des autres. Un soir, vers la chute du jour, Mlle Stéphanie et sa sœur virent de loin l'homme chargé de cette pénible exécution se mettre à genoux sur les dalles de pierre, y prier quelque temps, comme pour demander pardon à Dieu de ce qu'il allait faire. Ensuite il renversa la croix et fit tomber la tige avec précaution pour qu'elle ne se brisât pas : il souleva avec un levier les dalles qui formaient la base et le piédestal, en fit un tas dans le carrefour, et appuya la croix contre cet amas de pierres. Puis il pria de nouveau avec ferveur et se retira.

Toute jeune qu'elle était encore, Mlle de Virieu fut très-touchée de cette scène singulière, qui caractérisait bien le peuple de ces campagnes, avec cette piété timide et cette obéissance inerte aux prescriptions de l'autorité civile.

Elle en fit d'abord un dessin où se révélaient ses dispositions naissantes. Plus tard, elle composa sur ce sujet un vrai petit poëme, quand un peu d'art vint perfectionner le merveilleux talent qu'elle avait reçu de la nature. Elle donna alors à ce bon paysan, à cet étrange abatteur de croix une admirable expression.

Mme de Virieu avait sur elle, à cette époque, un rouleau de louis d'or; mais ces louis étaient à l'effigie royale. Elle aurait été dénoncée et trahie si elle avait montré ces pièces suspectes.

(1) Voir le journal de sa vie commencé par elle.

Digitized by Google

Pour ne pas se perdre, elle imposait à ses enfants et s'imposait à elle-même les plus rudes privations.

Enfin elle entend dire que son mari est vivant et qu'il a pu se réfugier en Suisse. Alors elle parvient elle-même à se sauver et à gagner Coppet toute seule en laissant ses filles à sa femme de chambre, dans ce village de Saint-Germain où elle avait passé près de six mois.

A Coppet, elle trouva l'abbé de Virieu, son beau-frère, à qui elle avait fait annoncer son arrivée ; « et Henri, lui dit-elle, est-il ici? » L'abbé de Virieu fut obligé de lui dire qu'on lui avait donné de fausses espérances et que tous ses renseignements concordaient, au contraire, à n'en laisser aucune.

Quelle déception inattendue et quel affreux mécompte ! On ne meurt pas de douleur, disait-elle souvent en pensant à ce cruel moment. Elle employa toute l'énergie de son âme à dominer son désespoir.

§ III.

Mme de Virieu avait eu de graves inquiétudes au sujet de son jeune fils. Le maître de pension à qui elle l'avait confié s'était enfui pour n'être pas arrêté. Avertie de l'abandon où allait se trouver Henri de Virieu, Mme Journel, femme de cœur et de courage, partit de Grenoble pour aller le chercher à Lyon. Elle le trouva isolé, presque sans ressources, ne sachant que devenir ; elle prit soin de lui et le ramena à Grenoble. Arrêtée pour ses opinions anti-républicaines, elle confia son précieux dépôt à une de ses voisines, qui fut emprisonnée elle-même, et l'enfant passa ainsi dans six mains différentes, jusqu'à ce qu'il fût recueilli par Mme Rubichon, qui parvint à l'amener à sa mère en Suisse.

D'un autre côté, Mlles Stéphanie et Emilie de Virieu vinrent, sous la conduite d'une domestique fidèle, rejoindre leur mère à Coppet.

Cette épouse, si cruellement frappée, concentra sur ses enfants toutes ses affections. Ce fut pour elle une immense conso-

Digitized by Google

lation de les avoir réunis sains et sauf autour d'elle, après de si singulières et si cruelles péripéties.

Tout en achevant son éducation, à laquelle Mme de Virieu donna tous ses soins, Mlle Stéphanie développa de plus en plus comme en se jouant son talent pour le dessin. Elle n'avait pas encore huit ans qu'elle fit, dit-on, un portrait fort ressemblant de M. Necker.

Dès ce jeune âge aussi, elle quittait tous les amusements et tous les jeux pour écouter, dans le salon de sa mère, les conversations des émigrés, que les préoccupations de cette époque rendaient si palpitantes d'intérêt : son esprit se mûrissait avant le temps par l'attention sérieuse qu'elle prêtait non-seulement au récit des faits du jour, mais aux discussions politiques qu'ils faisaient naître. Au reste, sa mère, femme fort distinguée elle-même, guidait, sans l'enchaîner étroitement, cette inquiète et précoce intelligence.

Dans ce petit ménage, la gêne, dit-on, se fit plus d'une fois sentir, et ces dames durent travailler pour vivre, comme le firent d'ailleurs beaucoup d'émigrés.

Rien ne manquait donc à cette forte éducation du malheur, et Mlle Stéphanie de Virieu apprit à affermir son âme dans l'adversité, en même temps qu'elle développait au plus haut degré les facultés de son esprit, et ses brillantes dispositions pour les arts.

Quand la Terreur eut cessé, Mme de Virieu revint en France : là, elle chercha à se rapprocher des terres de son mari. Ces terres avaient été confisquées, mais le nom et le souvenir des Virieu qui avaient toujours eu en Dauphiné, depuis plusieurs siècles, une popularité de bon aloi, devaient survivre pour eux aux ruines révolutionnaires.

Mme de Virieu se confina courageusement dans une masure du village de Montrevel, canton de Virieu. Là, elle eut encore à souffrir, elle et ses enfants, du froid, sinon de la faim : ce n'est que plus tard qu'elle put recouvrer une partie de sa fortune, et racheter le château du Grand-Lemps

Pendant que sa sœur, qui avait épousé M. de Quinsonas, se fixait dans une autre partie de l'arrondissement de la Tour-

Digitized by Google

du-Pin, et que son frère commençait de la manière la plus brillante sa carrière diplomatique (1), Mlle de Virieu, qui s'était créé une existence indépendante, attirait à Lemps et y retenait, par les charmes de son esprit, des hommes tels que Joseph de Maistre, Alphonse de Lamartine, et quelques autres d'un mérite encore éclatant quoique secondaire, tels que le marquis d'Azeglio, le comte Balbo, et plusieurs de ces libéraux piémontais qui conspiraient alors pour la monarchie constitutionnelle. Il y avait, dans ces jeunes hommes, tant de candeur, tant de bonne foi, tant d'ardeur généreuse que, tout en combattant leurs doctrines, elle avait pour leurs personnes un mélange de bienveillance et de sympathique commisération.

Peut-être se souvenait-elle que son père avait cru jadis aux principes et aux promesses de 1789. Mais lui au moins défendit toujours l'indépendance de la royauté, et il sut mourir pour elle.

C'est de 1819 à 1820 qu'eut lieu, à Turin, l'explosion révolutionnaire sous les auspices du prince de Carignan, qui fut depuis Charles-Albert.

Déjà, à cette époque, Mlle de Virieu avait vu, en France, deux restaurations. Sa parenté avec M. de Blacas aurait pu lui ouvrir le chemin de la cour, en 1814 ; peut-être est-ce alors que des partis brillants lui furent proposés : il n'eût tenu qu'à elle de devenir princesse de la T..... Mais elle refusa absolument de se marier. Elle voulait, tout en continuant de cultiver les arts, aider sa sœur et son frère dans l'éducation de leurs enfants : son cœur avait besoin de se dévouer autant au moins que son intelligence de se développer et de se nourrir. Dans l'hiver de 1815 à 1816, elle alla à Paris, chez son beau-frère, M. de Quinsonas, qui avait été nommé député de l'Isère, et qui recevait chez lui les plus célèbres députés de la droite. Là, elle entendit agiter de grandes questions politiques ; mais elle pouvait alors, non pas simplement écouter, comme dans son enfance à Lausanne, mais donner son opinion, qui était comptée et appréciée. Elle était royaliste

(1) M. de Virieu remplit avec beaucoup de distinction les fonctions de secrétaire d'ambassade au Brésil : il y fut quelque temps chargé d'affaires.

Digitized by Google

éprouvée, mais la modération de son caractère la préservait de ces excès de langage qui firent bien plus de tort à ceux qu'on appelait les ultras que leurs votes et leurs actes politiques.

Dans l'hiver de 1823 à 1824, elle alla à Rome, où l'appelaient son goût exquis pour les arts ainsi que sa foi profonde, son amour pour le Pape et pour l'Église. Là, elle rencontra Mme Swetchine. Ces deux femmes, si différentes de caractère et de tournure d'esprit, mais si semblables par les idées religieuses, par la profondeur de l'intelligence, par la grandeur et l'élévation de l'âme, conçurent l'une pour l'autre une estime qui engendra bientôt une affection profonde.

Tout est sérieux, droit, simple chez notre noble compatriote; elle ne veut point de ces raffinements, de ces mièvreries par lesquelles certaines femmes cherchent quelquefois à donner des preuves de leur *rare* tendresse. « Il me semble, lui dit « Mme Swetchine, que vous n'aimez pas beaucoup ces petits soins, « ces petites coquetteries de sentiments... Nos rapports ont été « *immédiatement sérieux*, parce qu'une sorte d'instinct les a tou- « jours rendus confiants. »

Et plus loin, Mme Swetchine fait cet aveu admirable de modestie. « Je reconnais une injustice sur quelques points, une déraison sur beaucoup d'autres, et, sur tous, cette nécessité dont « vous me parlez si bien, de diriger ce qu'il y a de plus ardent « dans mes vœux, dans mes espérances vers celui qui ne nous « manque jamais. J'ai toujours été mon propre fléau, l'instrument « de mes peines; les autres, n'en ont été que l'occasion. »

Il paraît que Mlle de Virieu trouvait que sa spirituelle correspondante poussait trop loin ce que Fontenelle appelait la coquetterie de l'humilité, car Mme Swetchine lui écrit : « Vous dites « que je me fais trop petite devant vous.... »

Aussi, cette femme supérieure qui eut une si salutaire influence dans le faubourg Saint-Germain, qui servit de conseil et de guide aux Montalembert et aux Lacordaire, subissait l'ascendant mystérieux de cette nouvelle amie, et apprenait d'elle à faire de plus grands pas sur le chemin de la perfection.

Mlle de Virieu ne possédait certainement pas l'expérience des

Digitized by Google

hommes et des choses du grand monde autant que Mme Swetchine ; elle était peu sortie de la province ; mais elle n'avait pas vécu en dehors de la société, et son esprit pénétrant y avait trouvé un champ encore assez étendu d'observation : ensuite plusieurs années de sa vie s'étaient employées à l'éducation de ses neveux et de ses nièces, à qui elle avait tenu lieu de mère ; or, en observant avec soin la jeunesse, on apprend à connaître l'homme tout entier, de même qu'en étudiant les germes et la croissance des plantes, on approfondit la nature des plantes elles-mêmes.

Néanmoins, elle ne poussait pas l'analyse, comme son illustre amie, à ses dernières limites. Elle ne tournait et ne retournait pas le scapel dans son âme et dans celle des autres, pour en faire la dissection morale.

Seulement, sa raison que l'imagination ne dominait pas, avait des lumières sûres ; et un coup d'œil lui suffisait pour voir sur-le-champ à de grandes profondeurs.

Eprise de tout ce qui était beau dans les arts et dans l'ordre moral, elle n'avait pas pourtant la moindre nuance de ce que l'on appelle l'exaltation. En littérature, elle se préoccupait beaucoup plus du fonds que de la forme. Si elle était classique et si elle préférait les écrivains du grand siècle, ce n'est pas qu'elle fût grandement séduite par la correction et l'élégance de leur style, mais elle aimait chez eux le bon sens supérieur, la clarté, la bonne ordonnance des idées, la sage et savante méthode. Elle détestait les pirases et périphrases des rhéteurs ; mais en même temps, elle goûtait peu les audaces du romantisme.

Evidemment, le goût de Mme Swetchine était moins exigeant et bien plus éclectique : initiée complétement à toutes les littératures de l'Europe, elle savait en apprécier les génies divers et les formes variées. On a dit qu'elle était très *francisée ;* cela est vrai, mais enfin elle n'était pas Française.

Mme Swetchine était moins artiste que son amie : elle avait surtout moins de science proprement dite.

Ici, quand nous parlons de science, nous entendons les sciences exactes, les mathématiques, la physique et la chimie.

Digitized by Google

Pour pouvoir suivre jusqu'au bout l'éducation de ses neveux, Mlle de Virieu avait voulu pousser très-loin ces études, ordinairement réservées aux hommes.

Ce n'était pour elle qu'une nouvelle forme de dévouement. Mais, sans que cela eût été son but, son intelligence y gagna en étendue, et elle y puisa une nouvelle source de jouissances.

Ainsi, elle dévorait, étant malade, l'ouvrage de Dumas, sur la chimie appliquée aux arts ; elle y trouvait un délassement plus agréable que dans la lecture d'un roman.

C'est une preuve éclatante, non-seulement de son savoir profond, mais de la force de son intelligence.

Quand elle eut achevé l'éducation de ses enfants d'adoption, elle ne songea qu'à se livrer à son goût pour les arts et pour les sciences, dans son château du Grand-Lemps ; mais une route nouvelle fut créée, qui traversa non-seulement son parc, mais sa cour d'entrée et vint frôler les murs de sa demeure. Elle fut l'une des premières victimes de la nouvelle loi d'expropriation et de cette inflexible ligne droite, que des ingénieurs, fanatiques du devoir à leur façon, ne feraient dévier à aucun prix.

Mlle de Virieu se regarda comme chassée du Dauphiné non plus par les ventes nationales de biens d'émigrés, mais bien par l'achat qu'on lui faisait, malgré elle, de la meilleure partie de son patrimoine paternel. Alors, après plusieurs hivers passés à Grenoble, où elle laissa bien des souvenirs et des regrets, elle résolut d'aller finir sa vie en Gascogne, à Poudenaz, terre qui lui venait de l'héritage de sa mère.

Là, elle recevait tour à tour ses neveux et ses nièces qui se relevaient, en quelque sorte, pour rompre la monotomie de sa solitude. Et cependant l'ennui ne pouvait exister pour une femme qui avait toujours su si admirablement employer tous les moments de sa vie. Depuis que sa vue menaçait de baisser, elle s'était empressée de changer ses crayons et ses pinceaux contre le ciseau du sculpteur (1). Tour à tour elle modelait en terre et

(1) A l'âge de 78 ans, elle sculpta la cheminée du château de Pupelières, reconstruit avec un goût parfait, par son neveu, M. le marquis de

Digitized by Google

ciselait sur bois, pendant qu'on lui faisait la lecture; elle doublait ainsi l'usage du temps.

En admirant ses vierges et surtout ses anges, dont les formes étaient si belles, et l'expression si céleste, j'ai vu des artistes de profession s'écrier : « Ah! si la nature nous avait départi un pareil talent et de si heureuses inspirations, quelle fortune n'aurions-nous pas faite! »

D'autres ajoutaient tout bas : « Quel dommage pour les arts « qu'une telle femme n'ait pas été obligée de travailler pour « vivre! »

Cette vie, qui fut dès l'enfance ballottée par tant d'orages, s'éteignit doucement dans la paix du Seigneur, au sein de la tranquille retraite de Poudenaz. Les consolations de la religion ne manquèrent pas à sa piété. Les douceurs de la famille et celles de l'amitié ne firent pas défaut à son cœur si ardemment dévoué. Ses amis gardent pieusement sa mémoire; ses parents sentent le prix des grands exemples qu'elle laisse après elle, et comprennent que c'est encore la meilleure partie de son héritage. En cela, les grands sacrifices de sa vie ont été largement récompensés par la Providence.

Albert Du Boys,
ancien magistrat.

Virieu ; il y a, dans cette cheminée, vingt-cinq personnages groupés avec art : c'est une œuvre très-remarquable.

La Combe de Lancey, octobre 1873.

Digitized by Google

—

LE PAS DE LA MULE

Les environs de Montbrison offrent de charmantes promenades : d'un côté c'est la plaine avec ses rivières ombragées, ses grandes routes bordées de peupliers, ses prairies où court un sentier tracé dans l'herbe par les sabots des bergères, et ses vastes étangs couverts de joncs où le chasseur se cache à l'affût des sarcelles et des canards sauvages.

De l'autre côté c'est la montagne avec ses pins, ses torrents, et ses vieilles ruines se dressant à chaque pas au sommet des rochers.

J'aimais à aller me promener seul, mon album sous le bras, à la recherche de quelque site ou de quelque village perdu dans les ravins. J'aimais à suivre le cours du Vizezy dont le lit, obstrué par des roches moussues que les ondes paisibles ne surmontent presque jamais, tantôt se resserre et forme une cascade, tantôt s'élargit en nappe sous l'ombre des saules. J'aimais à gravir les montagnes qui encaissent la rivière, montagnes aux rochers grisâtres montrant çà et là leurs têtes arides, comme des tombes dans les hautes herbes. A de rares intervalles, on aperçoit, entouré de pierres grossièrement amoncelées, un petit champ semé d'une chétive avoine ou planté de quelques ceps tordus, au-dessus desquels un pêcher élève au printemps ses branches chargées de fleurs, neige odorante du printemps, comme dit un poëte. J'aimais à m'égarer dans les bois, à m'asseoir sur la mousse au pied d'un pin et à rêver. A quoi ? Au passé, à l'avenir..... à rien !

Et en effet « qu'il fallait peu de choses à ma rêverie ? Une

Digitized by Google

feuille séchée que le vent chassait devant moi, une cabane dont la fumée s'élevait dans la cime dépouillée des arbres, la mousse qui tremblait au souffle du nord sur le tronc d'un chêne, une roche écartée, un étang désert où le jonc flétri murmurait! Souvent j'ai suivi des yeux les oiseaux de passage qui volaient au-dessus de ma tête... J'aurais voulu être sur leurs ailes. » (René.)

Lorsque après avoir longtemps marché avec un courage infatigable, j'apercevais au-dessus des arbres le clocher d'un village, avec les vieux murs de son cimetière, avec son antique croix de pierre verdie par la mousse, renversée et mutilée à des époques de deuil et d'athéisme, puis relevée pieusement par la main des laboureurs, j'étais heureux alors et je m'arrêtais pour reprendre haleine. Je pénétrais ensuite dans le village.

Sur le seuil des chaumières, je voyais quelque vieille grand'mère filant sa quenouille et balançant du pied le berceau du dernier-né de la maison, ou quelques enfants jouant au soleil avec un chien ou une chèvre, et me suivant longtemps de leurs regards ébahis.

Je commençais par dessiner l'église, puis j'y entrais et je cherchais si, sur les dalles, aux clefs de voûtes, je n'apercevrais pas le blason du fondateur ou quelque tombe ignorée. Si mes recherches étaient infructueuses, je portais plus loin mes pas errants; si j'étais au contraire parvenu à dénicher quelques restes des temps anciens, un blason, une inscription, n'importe quoi, effacé par le temps, brisé par le marteau révolutionnaire ou masqué sous une couche barbare de badigeon moderne, oh! alors je pouvais dire ce que disait un empereur romain dont vous savez le nom : J'ai gagné ma journée.

J'ai dit, je crois, que j'aimais à me promener seul dans les bois. Quiconque aime la solitude, a dit un ancien, est un dieu ou une bête sauvage. J'ajoute qu'il est presque toujours le dernier; car les dieux sont rares. C'est Bacon qui ajoute cela.

Or, pour me soustraire à la sévérité de ce jugement, j'allais ce jour-là me promener avec un ami, dessinateur et antiquaire comme moi, et qui a nom Arthur. Je vous prie de croire que si

Digitized by Google

ce nom n'était pas le sien, je ne me permettrais pas de le lui donner. Nous avions pris le chemin d'Ecotay et nous gravissions à pied la colline.

— La montée est rapide, la chaleur excessive ; asseyons-nous sur ce rocher. A propos de rocher, Arthur, ne vois-tu rien sur celui-ci ?

— J'y vois des lichens et un creux rempli d'eau.

— Et ce creux, comme tu dis, n'a-t-il pas la forme d'un sabot de cheval ?

— Pas le moins du monde.

— Il le faut cependant, l'histoire le veut.

— Quelle histoire ?

— Eh parbleu ! celle que je vais te raconter.

— Raconte et dépêche-toi, dit Arthur, et il murmura à part lui deux vers d'Horace dont voici la traduction : Je baisse les oreilles comme une bourrique rétive, quand son fardeau est trop pesant.

Ce lieu, commençai-je, s'appelle le *Pas de la Mule*, et voici pourquoi :

C'était la veille de la fête de saint Luc; un brave laboureur ou un brave marchand, selon d'autres, descendait de la montagne et venait au grand marché de Montbrison. Cette année-là, suivant le proverbe : *à la saint Lû, l'hivar est au Sû* (sur la montagne), l'hiver ne s'était pas fait attendre ; la neige couvrait la terre. Notre marchand cheminait tranquillement assis sur sa bonne mule nouvellement ferrée (remarquez bien ce point), et sans trop prendre souci du chemin que la neige l'empêchait de reconnaître.

Quand la nuit survint, il commença à craindre de s'égarer, mais sa mule avait le pas sûr ; il lui lâcha la bride sur le cou, et, se fiant à elle, il se prit à sommeiller, penché à demi sur la selle, au bruit sourd que produisait sur le tapis de neige le pas mesuré de sa monture. Chaudement abrité par son grand manteau de peau de mouton, par son large chapeau rabattu sur les oreilles, il songe aux marchés qu'il va faire, à l'argent qu'il va gagner, à la joie de sa femme et de ses enfants à la vue des cadeaux qu'il leur apportera. Sa fille Jeanne est prête à marier : s'il lui ache-

Digitized by Google

tait une coiffe blanche avec des rubans rouges ? Le petit Jean lui a demandé un chapeau : le petit Jean ira apprendre à lire cet hiver chez le curé, et plus tard qui sait s'il ne deviendra pas maire ou marguiller de la paroche !...

Cependant la mule n'avançait plus qu'avec lenteur et précaution, se retournant parfois avec inquiétude et relevant la tête à la moindre plainte du vent dans les branches des chênes. Il était clair que la pauvre bête ignorait complétement son chemin et que ses pensées, si tant est que les bêtes pensent, n'étaient pas aussi riantes que celles de son maître.

Celui-ci commençait à trembler, mais au contraire du célèbre Bailly, ce n'était pas de froid. Enfin la mule s'arrêta, secoua ses longues oreilles et baissa tristement la tête vers la terre.

Le marchand regarda autour de lui. Tout était silence, hors les longs sifflements de la bise Quelques arbres, que le regard ne distinguait qu'à la faveur de cette clarté pâle et mate que la neige reflète sur les objets environnants, s'élevaient çà et là noirs et immobiles. Aucune étoile ne brillait au ciel. Au loin tout était sombre.

Où est-il ? Il l'ignore ; peut-être à quelques minutes de la ville, peut-être aussi à plusieurs lieues. La neige tombe lentement à flocons ; le froid devient plus vif... Faudra-t-il donc mourir ici ? Et sa femme qui l'attendra demain, et ses enfants... Oh ! mourir loin d'eux c'est mourir mille fois ! Allons ! un dernier effort ! et le marchand presse du talon les flancs épuisés de sa mule. Elle fait un pas ; son sabot ferré glisse sur la roche, elle s'abbat ! Maintenant plus d'espoir.. .

— Sainte Vierge, s'écrie le marchand, bonne Dame d'Espérance, sauvez-moi et je fais vœu de donner à votre chapelle aurant de livres de cire qu'en pèsera ma mule !

Et soudain la haute tour de Notre Dame d'Espérance s'est illuminée dans le lointain ! *Sauveterre*, la grosse cloche, a retenti dans la nuit.

La mule se relève, frappe du pied le rocher, pousse un hennissement joyeux et prend le galop jusqu'à la ville où elle arrive en quelques minutes. Le marchand, dans le délire de son

Digitized by Google

bonheur, fit lever, dit-on, le sacristain pour aller de suite remercier la bonne Vierge. Il accomplit son vœu, et fonda aussi une messe à perpétuité. Nos grand'pères se souviennent d'avoir vu célébrer jusqu'à la Révolution la messe de *l'homme de la mule.*

Le rocher où la mule s'était arrêtée garda l'empreinte de son sabot, et ce lieu fut appelé le *Pas de la Mule.* Eh ! bien, Arthur, à quoi penses-tu ?

— Je réfléchis que toutes ces légendes se ressemblent. On m'en a raconté une presque semblable. C'était près de Roanne. Un bouvier passait sur la route avec ses deux bœufs. Devant lui venait un prêtre qui portait le viatique à quelque malade dans la campagne. L'attelage s'arrêta de lui-même lorsque le prêtre passa, mais le bouvier piqua rudement ses bœufs de l'aiguillon en poussant un affreux jurement. Alors les animaux s'agenouillèrent et depuis, le rocher a conservé l'empreinte de leurs genoux. Ces légendes me semblent en général faites à plaisir.

— Quelquefois, répondis-je, mais dans ce cas, celui qui les a faites, et ceux qui les ont lues les savent seuls, n'est-il pas vrai? Or, prenons le premier paysan que nous rencontrerons, et nous l'interrogerons au sujet de celle-ci.

Une vieille femme descendait alors d'Ecotay ; nous la prîmes pour juge.

— Comment s'appelle cet endroit, ma bonne femme ?

— Ah ! *pâvre Monsu*, c'est le Pas de la Mule.

— Fort bien ! Et pourquoi l'appelle-t-on ainsi ?

Elle nous raconta l'histoire en quatre mots, et ajouta en guise de péroraison :

— « *Pâvre Monsu, le partu, anque soun chivau aveu beto le pi,* « *é toujours plan d'aigue. Et voué d'aigue benaèta, pâvre Monsu !* « *et ne manquo jamais de me signa quand venon vé la villa !!* »

Arthur, qui n'est pas du pays, me fit observer que le patois de la vieille avait autant besoin d'une traduction que les vers d'Horace, et je la lui donnai :

« Pauvre Monsieur, le trou où son cheval avait mis le pied « est toujours plein d'eau. Et c'est de l'eau bénite, pauvre

Digitized by Google

« Monsieur! et je ne manque jamais de me signer avec quand « je vais à la ville ! »

Ce disant, la vieille trempa ses doigts dans le creux du rocher, fit dévotement le signe de la croix, puis, nous adressant une profonde révérence, elle reprit son chemin. Arthur était convaincu. Lecteur l'êtes-vous aussi ?...

LÉONOR GRAS.

Digitized by Google

LETTRE SUR LES BEAUX-ARTS A LYON

A un Ami.

Vichy, ce 31 août 1870.

Cher Monsieur et ami,

Je m'étais réservé pour Vichy (où je suis depuis quelques jours), le plaisir de lire le manuscrit que vous avez bien voulu me confier. J'ai terminé cette lecture hier et je ne puis que vous féliciter à tous égards; c'est un travail fait avec la plus grande conscience, très-intéressant et devant être très-utile. J'ai vu avec plaisir que des appréciations qui vous sont toutes personnelles, étaient parfaitement justes ; ne soyez nullement étonné, cher Monsieur, si vous ne voyez aucune annotation de moi. En présence d'un travail si sérieusement fait, il faudrait pour trouver peut-être à critiquer, s'appuyer sur des recherches, des études, que je n'ai pu et ne puis faire. Je n'ai que des éloges à vous adresser et à vous remercier bien vivement.

Pourtant, je vous demanderai la permission de vous faire part de quelques souvenirs, que vous utiliserez, si bon vous semble. Tout en étant très-lié d'amitié avec Orsel, Bonnefond avait une nature si différente de la sienne que dès leur arrivée, ils marchèrent séparément. Tandis que Orsel et Périn *cherchaient seuls* au Campo-Santo, à Assise, à Florence (ce riche musée où l'histoire de l'art est la plus complète), la voie qui leur appartient, Bonnefond, tout en admirant l'Italie, ses chefs-d'œuvre, se laissa plus aller du côté de Shnetz et de Léopold-Robert que vers le sens d'art cherché par ses amis. Plus tard le succès d'Orsel rallia complètement cette nature si bien douée et Vibert fit le reste dès qu'il fut appelé au professorat de gravure.

Digitized by Google

Des études d'Orsel et Périn au Campo-Santo naquit le tableau du *Bien et du mal.*

La peinture pour Orsel devait non-seulement parler aux yeux, mais surtout au cœur, à l'esprit ; c'est une langue que tous peuvent comprendre et lire, disait-il, parlons donc de ce qu'il y a de plus beau, de plus noble, morale et religion : aussi chercha-t-il toujours dans ce sens pour ce premier tableau, celui du Vœu de Fourvières et sa chapelle ; ces deux dernières œuvres étaient très-avancées, mais non terminées, quand la mort vint frapper Orsel ; ce fut à l'amitié de M. Périn, à son talent, à son dévoûment sans exemple, à la mémoire de son ami, à de grands sacrifices d'argent que les arts doivent la fin de ses deux belles œuvres. Tyr qui vient de mourir fut employé spécialement pour terminer le tableau du *Bien et du mal*, et c'est sous la direction de M. Périn que cela se fit ; il en fut de même pour la chapelle. Chargé par la ville de Paris de terminer la chapelle, j'en remis la direction à M. Périn, et c'est sous ses ordres et aidé par plusieurs de mes camarades, élèves d'Orsel, que ce pieux travail se termina.

Gabriel Tyr, que nous avons perdu l'an passé, était un artiste de talent. En dehors de sa coopération à l'œuvre d'Orsel, il fit plusieurs œuvres très-remarquées. Théophile Gauthier en parla souvent. Elève de notre Ecole, il y remporta le prix, vint à Paris, et je le fis entrer chez Orsel, où j'avais le bonheur d'être. Je crois que vous devez le mentionner. il y a de lui, aux Chartreux, à Lyon, une *Annonciation* très-belle, et notre musée possède une tête de Christ qui a beaucoup de mérite.

Il est vrai que les élèves de Vibert furent obligés en partie de passer sous la fourche caudine des graveurs influents de Paris ; un seul doit être excepté, c'est Danguin, notre professeur de gravure à l'Ecole, qui accepta franchement la lutte, remporta le second prix de Rome, en méritant le premier qui ne fut donné qu'à une très-mince majorité à son concurrent Bellay, dont le père, artiste de talent, et Lyonnais, par parenthèse, était très-intimement lié avec Schnetz et Henriquet Dupont. (Vous en citez le nom dans votre ouvrage) François Bellay était à Rome depuis

Digitized by Google

fort longtemps, y faisant avec le plus grand talent des copies d'après les maîtres pour M. Thiers ; ces copies étaient faites à l'aquarelle et aux crayons. Tous ces beaux dessins font partie de la magnifique collection de M. Thiers, collection continuée par Tourny et Bellay fils.

Parmi nos graveurs de mérite, Calamatta, Henriquet Dupont, François, subirent l'influence du talent de Vibert et cherchèrent plus la forme par elle-même que par l'effet.

Je vous citerai aussi un nom parmi nos artistes lyonnais, peintres de fleurs, nom qui pour moi brille à juste titre au premier rang, c'est celui de Chabal-Dussurgey, chevalier de la Légion d'honneur, peintre spécial des manufactures des Gobelins et de Beauvais. Ces beaux meubles tant admirés aux expositions de 1855 et de 1867, étaient de lui. Je sais bien que vous ne vous occupez que des artistes qui malheureusement ne sont plus ; mais, comme vous avez signalé Régnier, Maisiat, Jacquand, Biard, etc., etc., pourquoi restreindre et ne pas parler de toutes les richesses de notre écrin : Comte, Compte-Calix, Michel Dumas, Guillaume Bonnet, etc, Ainsi que je vous l'ai dit, cher Monsieur et ami, vous ferez de ces quelques souvenirs et observations ce que vous penserez et jugerez convenable ; pardon de cette longue lettre. J'eusse préféré causer autrement avec vous, mais de toute façon, mes éloges eussent été les mêmes.

Veuillez, cher Monsieur et ami, être, etc.

FAIVRE-DUFFER.

Digitized by Google

L'ÉGLISE DE SAINT-GEORGES A LYON.

Par sa fondation, l'église de Saint-Georges remonte à une haute antiquité. L'évêque Leydrade, qui remplit si noblement à Lyon le rôle de conservateur de la foi et de restaurateur des édifices religieux, dans une de ses lettres, mande à Charlemagne qu'il vient de relever de ses décombres une église jadis bâtie en l'honneur de sainte Eulalie et qu'il l'a consacrée à saint Georges. On sait aussi que Humbert de Beauvoir, commandeur de Malte, sépara ce sanctuaire et l'embellit vers la fin du quinzième siècle. Quoi qu'il en soit, les Lyonnais d'âge mûr se rappellent l'humble figure de cette petite église qui semblait s'abriter à l'ombre de la Commanderie, grande et ancienne maison, jadis propriété de l'ordre de Malte sur la porte de laquelle on a pu lire longtemps, dit-on, cette inscription en lettres gothiques : *C'est l'entrée de la maison de Monsieur sainct Jean-Baptiste et du bon chevalier sainct Georges.* Les deux tours de cet édifice, le jardin en terrasse qui entourait l'abside de l'église, le petit campanile qui la surmontait, se groupaient d'une façon pittoresque au pied du coteau de Saint-Just et ont survécu plusieurs années comme un poétique échantillon du vieux Lyon des bords de la Saône.

Mais déjà tombaient de partout les humides maisons assises dans les eaux pour faire place à de larges boulevards aérés. M. l'abbé Servant ayant été nommé curé de Saint-Georges conçut le projet de reconstruire son église. C'était une grande entreprise et qui paraissait bien difficile dans une paroisse de quelques milliers d'âmes, toute habitée par des ouvriers. Mais il portait dans sa poitrine le feu qui faisait dire au prophète : « Le zèle de votre maison me dévore. » L'édification projetée devint l'œuvre de sa vie, il commença et poursuivit modestement, patiemment, pierre par pierre, année par année, et, tantôt luttant contre les obstacles, tantôt prodiguant généreusement ses ressources personnelles, tantôt aidé par des secours inespérés, avec l'aide de Dieu, il a atteint le but. Il y a peu de jours, on donnait les derniers coups de ciseau à la façade de l'église nouvelle. Le digne prêtre,

Digitized by Google

en présence de ce monument achevé complétement par son zèle, son intelligence, sa persévérance, doit éprouver quelque chose des transports qui faisaient tressaillir l'architecte du moyen âge, lorsque après avoir posé dans sa jeunesse les fondements d'une cathédrale, il lui était enfin donné de la saluer couronnée de ses tours, toute belle et toute parée *comme l'épouse qui attend son époux.*

La restauration de Saint-Georges fut, dès le principe, confiée à M. Bossan. Le jeune architecte n'avait pas encore visité la Sicile. Il devait en rapporter ce style, très-personnel mais inspiré par l'étude des monuments arabo-bysantins de Palerme, auquel notre ville doit l'église de l'Immaculée-Conception et devra bientôt la grande basilique de Fourvière ; mais alors sa prédilection paraissait acquise aux traditions du quinzième siècle. C'est dans cette donnée qu'il bâtit l'église de Feurs et qu'il résolut d'exécuter l'œuvre que venait de lui confier M. Servant. Le monument qu'il s'agissait de remplacer semblait du reste conseiller cette détermination. Le chœur de Saint-Georges, réédifié por l'ordre de Malte à l'époque des antiques restaurations dont nous avons parlé plus haut, se trouvait contemporain de l'église de Brou et de la chapelle des Bourbons, ce joyau de notre primatiale. Comme on admirait surtout les délicates nervures et les gracieuses clefs pendantes de la voûte, il fut résolu qu'on les conserverait. Chaque pierre numérotée eut sa place désignée dans le sanctuaire de l'église future, et aujourd'hui ils n'en sont pas une des moins riches décorations.

Si l'imagination de M. Bossan fut de bonne heure charmée par l'élégance et la grâce du gothique fleuri, il avait d'autre part le goût des lignes simples et sereines, ce caractère qui distingua toujours les grandes époques de l'art. On s'explique ainsi que, ne pouvant se résoudre à demeurer l'esclave aveugle des règles archéologiques en ce qui concerne le style adopté, il les ait interprétées librement. De là cette église de Saint-Georges qui a les formes nobles et élancées des gothiques antérieurs et dans les details une grâce sans profusion ni diffusion de l'unité, malgré cet éclectisme, si bien que, lorsqu'on embrasse d'ensemble l'inté-

Digitized by Google

rieur du nouvel édifice, on est frappé par l'harmonie générale qui en relie toutes les portions dans une élégante simplicité.

La vue extérieure du monument ne donne pas une impression différente. Les deux tourelles de la façade sont charmantes avec la délicate guirlande qui s'enroule à leur sommet et le clocheton qui les termine. Deux sujets sculptés animent l'espace assez étroit et allongé qu'elles enserrent et dans lequel s'ouvre d'abord le portail, de bonnes proportions. Sur le tympan un bas-relief, sorti du ciseau attique et magistral de M. Dufraine, qui s'est ici surpassé, représente saint Georges en costume de chevalier, s'élançant à cheval et armé de la lance contre le dragon qui se cabre effrayé. Dans la partie supérieure de la façade, MM. Cony et Comparat ont sculpté avec habileté et dans un sentiment très-chrétien une Vierge assise présentant l'Enfant-Dieu qui lui-même tend ses petits bras comme pour bénir tous ceux qui pénètrent dans la sainte demeure. A droite et à gauche s'incline un ange en adoration.

Si, quittant la façade, nous faisons le tour des basses nefs, elles attireront notre attention par le riant et élégant treillis de pierre, qui court le long de leur toit en terrasse. C'est là, de toutes les innovations tentées par l'architecte, peut-être la plus hardie : nous n'oserions pas dire qu'elle est irréprochable. Ce genre de toiture dans une église gothique est, croyons-nous, une assez grande hérésie (1). Quoi qu'il en soit, si l'on veut apprécier tout le mérite de l'œuvre de M. Boisan, il faut faire quelques pas encore et passer derrière l'abside, ou plutôt il vaut mieux s'engager sur la passerelle, traverser la Saône, puis contempler le monument posé sur l'autre rive.

(1) La couverture en terrasse des bas-côtés de l'église de Saint-Georges n'est pas une innovation, ni une hérésie aussi réelle que le présume l'auteur du présent article. L'église de Notre-Dame de l'Épine en Champagne (xve siècle), entièrement couverte en terrasse et bordée d'une galerie ajourée, est un des nombreux exemples que l'on peut citer en faveur du système de couverture adopté pour les basses nefs de l'église de Saint-Georges. Ch. V.

Digitized by Google

Voici l'abside avec les fines arêtes de ses contreforts; les gracieuses chapelles pour sacristie ; les transepts, dont la masse s'élève, imposante et dégagée ; à leur centre, la tour carrée, et sur elle la tour octogone, allégée par ses élégantes lancettes ; enfin la flèche qui monte vers le ciel par un élan hardi, vif et prolongé : toutes ces portions si diverses d'un même tout, se tiennent, se complètent, se font valoir, s'harmonisent en s'étageant les unes au-dessus des autres, et produisent l'illusion d'une pyramide idéale, dont le charme est incomparable. Combien de fois déjà, depuis que cette première moitié de Saint-Georges est achevée, n'avons nous pas vu des étrangers qui visitaient notre cité s'arrêter tout ravis par cette petite merveille architecturale. Ce jugement du bon sens public, ici, a sa valeur, et nous croyons que, pour l'effet d'ensemble, les hommes les plus compétents ne refuseront pas de le ratifier. L'église de Saint-Georges restera une des plus remarquables constructions religieuses du Lyon du XIXe siècle.

(*Semaine Catholique*),

Digitized by Google

ÉCULLY

ÉTUDES ÉTYMOLOGIQUES.

Après avoir mentionné les forêts, les bois et les arbres en général, nous allons passer à l'énumération détaillée de leurs essences particulières et des qualités qui leur sont propres.

Le chêne, géant de nos forêts, objet du culte de nos ancêtres, emblême de la force en tous pays, est, de tous ces grands végétaux, celui qui a le plus fréquemment servi à former des dénominations topographiques. Ses différentes espèces portent un nom particulier pris, soit dans le latin, soit dans les divers dialectes répandus parmi les populations de notre ancienne Gaule.

Le latin *æsculus* nous fournit peu de dénominations; il ne nous donne que le gros village d'Écully, aux nombreuses maisons, la plupart habitations de luxe, dispersées sur les dernières ondulations méridionales du Mont-d'Or lyonnais, et le modeste hameau d'Écully, caché dans un des plis qui sillonnent les versants orientaux de la même montagne.

Quelques historiens osent avancer que le territoire du village d'Écully, jadis Escullieu, Ecuilli, se trouvant dans le voisinage de Lugdunum et de l'ancien camp romain de Tassins, était affecté à la cavalerie (*esquitum locus*); d'autres, qu'il servait de voirie où les soldats venaient jeter, soit les débris des animaux tués pour l'alimentation du camp, soit les immondices résultant d'une forte agglomération d'hommes sur un même point. Les noms d'*exculiacus*, *escoliacus*, *esquilienis ager*, que lui donnent les vieilles chartes, sont, d'après eux, un souvenir des Esquillins de la ville Éternelle. Mais ces derniers écrivains ont mal choisi leur comparaison; ils n'ont pas fait attention que le mont Esquillin, à Rome, signifiait mont des chênes, absolument comme notre Écully veut dire : des chênes-lieu (*Esculi+acus*). C'est seulement à une communauté de productions végétales, et pas à autre chose, que ces deux localités de l'Italie et de la Gaule, séparées par une si grande distance, doivent leur dénomination.

On peut donc, sans être taxé de témérité, affirmer, avec l'illustre A. Péan, qu'une forêt de chênes à grappes, *esquilinæ*, couvrait encore, aux premiers jours de l'invasion romaine, la contrée dont Écully est le centre. Nous ajouterons que, avant l'avant l'arrivée des Romains et leur établissement à Lugdunum et dans les campagnes environnantes, le pays, grâce à cette forêt dont il reste encore çà et là tant de lambeaux, portait, dérivé de l'un des multiples dialectes de la langue gauloise, un nom analogue au nom latin d'Écully; témoin son voisin Dardilly et d'autres localités dont l'énumération se trouve ci-après :

Digitized by Google

Le celtique *casn*, bas-latin *casnus* et *cassanus*, patois *quesne*, *caisne*, *chagne*, *chasne*, français *chesne*, *chêne*, a dénommé : Chênes-en-Sémine, Chênes-en-Genevois, Chénex (*chegnay*), Chênas, Chenaie, Chenaillon, Chenelette, latinisé *quercus latu* ; Beauchêne, Longchêne, cet ancien château transformé par l'impératrice Eugénie en un asile où les pauvres malades de nos hospices de Lyon viennent, au sein d'une riante campagne, attendre la fin de leur convalescence, tout en devant bénir, s'ils ne sont point ingrats, le souvenir de leur gracieuse bienfaitrice ; Chesnelong, ce député trop zélé, ce champion de la monarchie légitime, lequel, dans ces derniers temps, a acquis une certaine notoriété dans le monde politique ; l'Échenas, les Chenaies, Chénia, Chénay (*Chaignes*), Chaignieux, Chaignon, Chagnon, Chanay (*mons Chanisium*, *curatus de Chagnay*), Chanizieux, Chaignay (*Casnedum*, *Chasnetum*, *Chasniacum*, *Chanetum*), Chignin (*Chiniacum*), Chougnieux, Chounaz, Chougne (*Chonia*), Chonay, de nombreux Chanes, Chanaz, Chênas (*Casnensis ager*) ; quantité de Chaussagnes, Chassaignes, Chassagnole, Chassagneux, Chassignole, Chassagne, la Chassagne, les Chassagnes (*Cassaniæ*), les Hautes et les Basses Chaussagnes, les Grandes et les Petites Chaussagnes, Chassagny (*Chassiniacum*, *Casenica*), Chassenoud, Chasseins, Chessin, Chessine, Chissin, Chessenaz (*Chissinaz*), Chezenet, etc.

Le village de Chaussan, latinisé *de Calcianis* et *de Chassenatis*, se traduirait par le territoire des pierres et le territoire des chênes.

Le *ch* prononcé *th* et *t* transforme le chêne français en *tchane*, *thane*, *tane*, dans plusieurs provinces ; en *tanu*, dans la Basse Bretagne. Ce changement produit Thenezol, Taninges, Tegny, Tenaison, Tenay (*Tyunayum*, *de Tenayo*, *de Tyniaco*, *ad Tigneu*, *ad Tynay*, expression qui rappellerait, selon certains écrivains bugistes, plus patriotes que critiques, un célèbre *athénée* fondé par les Romains sur les bords de l'Albarine) ; Tigneux, Tignat, Tigniat, plusieurs Tanay (*Tanoei silva*) ; la Tintaine et le Tintenay (*tin*, *din*, variante de *tun*, *dun* + *tane*), que nous osons traduire par montagnes fertiles en chênes, et Courtenay (*cour* + *tane*), par domaine de la chênaie.

Tanum est le nom de l'ancienne ville sur l'emplacement de laquelle s'élève aujourd'hui la ville de Bourg. Ce nom de *tanum* semblerait indiquer l'abondance des tanes ou chênes sur ce territoire ; de même que l'écorce du tane, employée à la préparation du cuir, se nomme *tan*, et a formé tanneur, tannerie, etc.

A leur tour, le *t* et le *th*, s'adoucissant, deviennent Senay, Sonnay, Sonnaz, Saugnieux, Sannay (*Sennetum*), et Sassenage (*Cassanaticum*, *de Cassenatico*, *Chassenaticum*).

En Bresse et dans les Dombes, les chênes plantés au temps où la maison de Savoie gouvernait ces provinces, se nomment *Savoyards*.

Digitized by Google

Le *robur* latin, francisé *rouvre*, *roure*, a, par l'affaiblissement de sa labiale, nommé Rouvre, Rouvrée, Reyvroz, Ravorée, Rovérée, les Revères (*la Rouvoura*), et Reyrieux (*Rariacum*, *Reyriacum*), que nous croyons identique au Reyrieux de la Bourgogne nommé *Rouvra*, *Roura*, *Roriacum*, *Ruburea*, *à robore*.

Le bois de Boulogne, à Paris, s'est appelé successivement Rouvray, Rouvre, Roure; et le nom de votre serviteur, Messieurs, s'écrivant autrefois Ravra, également d'origine bourguignonne, pourrait, ce nous semble, aussi dériver de *robur*. Mais ce qui est certain, c'est que l'amiral Duquesne descend directement de notre vieux *quesne* français.

Le radical celtique *deru*, *derv*, *dar*, *darz*, de la même famille que le *drus grec* (Δρῦς), équivaut à *quercus*, *robur*, dans la basse latinité. On le trouve dans Dardilly (*de Darziliaco*, *Dardilliacum*), Dracé (*de Traceu*), Droisy (*Truceiacum*), Troinex et Troynay (*Tronacum*, *Troinacum*), Ternay (*Tadernacus*), Trades, Trabes; et, par la prononciation jiotante du *d* et du *z* en *j*, dans le Jar, Jarvanoz, Jarvonaz, Jarrie, la Haute-Jarrie, la Basse-Jarrie, Jarnioux (*Jarnaionens*).

Par métathèse et renforcement du *d*, *darv* est devenu *trav*, *trab*, mot qui en ancien français signifie un grand arbre, et, en prenant la partie pour le tout, le tronc même de cet arbre, une poutre, une pièce de bois, une travée, un travon, enfin le *tra* de notre langue vulgaire. Le *trab* celtique a son représentant dans le latin *trabs*, *trabis*, avec le même sens et la même signification.

Notre pâtois *derbès* ou *darbès* provient bien certainement de *derv*, *derb*, variante de *deru*. Il désigne une forêt dans le sens absolu du mot; c'est l'arbre par excellence. En Bugey, patrie des belles forêts de chênes, *derb* a formé Derbit, le Grand et le Petit Derbit; Dergit, Dergit-le-Grand et Dergit-le Petit; les Darbonnets, la Darbonnière. En Savoie, où le sapin et le mélèze sont dans toute leur splendeur, il est employé naturellement à l'appellation de ces magnifiques végétaux qui font l'ornement et la richesse des hautes montagnes. On y voit la forêt des Grands-Darbes et celle des Petits-Darbes, le lac, le ruisseau et plusieurs hameaux de Darbon, les Darbelais, le Darbeley, le Darbetan, le col de Derbetan, etc.

Derv a son similaire en Champagne dans la grande forêt de Derf, le *Dervensis saltus* des anciens titres. Il a engendré les *Dervones*, nymphes gauloises protectrices des forêts et sœurs des *Dryades* grecques. Les druides doivent aussi leur nom, selon toute apparence, à l'arbre sacré, au chêne ou *deru*, sous l'ombrage duquel s'élevaient leurs autels et se célébraient leurs mystères.

Le baron RAVERAT.

Digitized by Google

CHRONIQUE LOCALE

La *Revue du Lyonnais* est fière de se présenter avec de nouveaux galons à ses chers lecteurs et de leur annoncer qu'elle entre dans la quarantième année de son existence.

Il y a quarante ans que notre prédécesseur Léon Boitel, faisant appel à tous les écrivains, à tous les amis de l'histoire, de l'archéologie et des arts, les convia, les deux mains tendues, à faire avec lui une œuvre utile à la cité.

Il leur ouvrit une tribune, d'où chacun pût faire entendre sa voix ; il les groupa, les priant de recueillir avec lui les vieux souvenirs de notre histoire ; il leur dit que les journaux quotidiens, avec leur immense publicité, sont cependant bien vite oubliés ; que les documents que chacun peut recueillir dans ses études, ses promenades ou ses voyages, avaient besoin d'être concentrés dans une publication où, à l'aide de tables annuelles, on serait toujours à même de les retrouver et de les consulter.

Son appel a été entendu, et voilà quarante ans que les adeptes de la science, les amis de la chère cité lyonnaise, grandissant, s'éloignant, revenant, mais toujours zélés et nombreux, comme des abeilles apportant à la ruche le miel cueilli dans les montagnes du Lyonnais, du Forez ou du Dauphiné; les plaines de la Bresse, les riches coteaux du Beaujolais, viennent chaque mois enrichir la *Revue du Lyonnais* du butin amassé dans les archives des villes, dans les châteaux démantelés, dans les camps romains, les villages gaulois et jusque dans ces stations antéhistoriques si profondément inconnues naguère, si ardemment étudiées aujourd'hui.

Grâce à ces amis si dévoués, la *Revue* a publié près de quatre-vingts volumes dont les historiens de l'avenir ne pourront plus se passer, soit qu'ils veuillent connaître nos hommes illustres, soit qu'ils désirent compulser nos annales.

La *Revue*, c'est l'histoire de Lyon écrite par un érudit infatigable qui s'appelle : *légion*.

Tandis que d'autres Publications provinciales sont soutenues par des Sociétés, des Compagnies, des secours, la *Revue du Lyonnais* a pu vivre ne s'appuyant que sur la bienveillance de ses lecteurs, ne recueillant que les abonnements de ses collaborateurs et de ses amis, et jusqu'à présent ce fonds modeste mais solide lui a suffi.

Grâce à Dieu, nous avons traversé de rudes années et survécu à bien des craintes, à bien des découragements. Quand les Prussiens couvraient la Bourgogne et le Jura, quand la guerre civile menaçait d'éclater, quand les timides fuyaient, un groupe de fidèles nous encourageait de ses sympathies et, sans regarder derrière nous, sans nous ménager, nous avons continué notre œuvre.

Aujourd'hui nous espérons plus que jamais; nous avons plus que jamais foi dans l'utilité et la perpétuité de notre publication, et c'est du plus profond de notre cœur que remerciant nos collaborateurs, nos aides et nos appuis, nous franchissons le seuil des quarante ans, et nous nous mettons en route pour marcher à la cinquantaine.

— Moins heureuses que la *Revue du Lyonnais*, plusieurs petites feuilles ont fait leur apparition dans le courant de décembre, pour vivre qui une semaine, qui deux.

Doués de plus de vitalité, la *Gazette du Gourguillon*, *le Lyon-Théâtre*, poursuivent leur carrière. Le *Lyon-Journal*, de M. Ponet, feuille politique et quotidienne à cinq centimes, cherche à recueillir, mais dans un autre ordre d'idées, l'héritage du *Petit Lyonnais*. Frappé par un arrêté du général commandant l'état de siége, en date du 29 décembre, le *Journal de Lyon* a été suspendu pour deux mois.

Quelques livres ont paru, mais s'adressant surtout à des spécialités, ce

Digitized by Google

ne sont pas eux qui attirent les regards ; en ce moment tous les esprits sont à la peinture, dont l'influence est si grande à Lyon.

Le vendredi 9, la Société des Amis des Arts a ouvert son Exposition, plus nombreuse et plus belle que l'année précédente et certainement une des meilleures de ces dernières années. Les Parisiens ont envoyé. Dieu merci ! nos voisins ont fait acte de présence ; les Lyonnais y sont presque au complet, mais pourquoi toujours des abstentions nuisibles à la ville et à l'art ? Pourquoi, lorsque les étrangers viennent nous visiter, ne pas leur exposer toutes nos richesses ?

En dehors de l'Exposition, il s'est fait quelque bruit autour de quatre tableaux du Giorgione, trouvés à Lausanne et achetés par un Lyonnais ; puis, on est allé chez un artiste de notre ville, M. Spiridon, admirer un très-beau portrait par Reynolds, le célèbre peintre anglais dont les œuvres sont si rares en France.

On se souvient de la splendide vue panoramatique de Lyon, par M. Armbruster. On la voit reproduite aujourd'hui chez les principaux libraires de Lyon.

— Les théâtres font florès avec *Mme Angot* et *M. Alphonse*, deux immoralités. On sait que l'argent ne sent pas mauvais.

En fait de musique, à côté de quelques concerts, on cite trois romances très-fraîches et très-colorées, l'*Eglantine*, la *Pervenche* et le *Bluet*, paroles et musique de Mme Amélie Moissonnier, éditées ces jours-ci par Bourguignon. Par contre, ces romances peuvent être confiées à des jeunes filles.

— Le 17 décembre, la Société littéraire de Lyon a renouvelé son Bureau pour 1874. Ont été nommés : Président, M. de Piellat, à l'unanimité ; vice-président, M. le conseiller Niepce ; secrétaire, M. Devilkonski ; secrétaire adjoint, M. de Cazenove ; archiviste, M. A. Vachez ; trésorier, M. de Valous ; membres du comité de publication, MM. Vachez, Raverat, Debombourg, Pallias et Charvet.

— Le 15 décembre a eu lieu la première séance de la *Société lyonnaise pour la conservation des monuments et des souvenirs de la ville de Lyon*. Son premier hommage à la ville a été un plan de 1550, exemplaire unique, première vue connue de Lyon.

— La médaille du *Vœu de Notre-Dame de Fourvière* est en vente, au prix de dix francs, et au profit de la construction de la nouvelle église Elle fait le plus grand honneur à M. Fabisch qui l'a dessinée, et à M. Penin qui en a exécuté le coin.

— Bourg a vu naître, ces jours-ci : l'*Histoire du département de l'Ain du 24 février au 20 décembre* 1848, par M. le comte Léopold de Tricaud, œuvre élevée qui fait honneur à l'écrivain, et la *Galerie militaire de l'Ain*, par M. Dufay, Grandin, 1874, bel in-8 ; travail de patience et de dévouement, dont les documents ont été choisis avec soin et qui restera comme un monument érigé au patriotisme de nos voisins de la frontière.

— C'est encore à propos du département de l'Ain que la Cour d'appel de Lyon vient de rendre un jugement qui mérite d'être conservé.

En 1837, l'Etat, par les soins de M. Girod (de l'Ain), donnait à l'église de Nantua un tableau de Delacroix, représentant saint Sébastien.

La fabrique endettée vendit ce tableau à M. Brame, au prix de 25,000 fr.

Le Conseil municipal s'opposa à la vente ; le tribunal de Nantua maintint le marché Appel interjeté, la Cour de Lyon a annulé la vente.

La Cour de Lyon a ainsi consacré ce principe que les objets d'art donnés aux églises font partie du domaine public et ne peuvent être aliénés. On doit désirer maintenant que cette toile devenue célèbre ne soit pas réintégrée dans un endroit humide. Ne favorisons pas l'anéantissement des œuvres d'art. Le temps s'y prête suffisamment, A. V.

Lyon, imp. d'Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

Digitized by Google

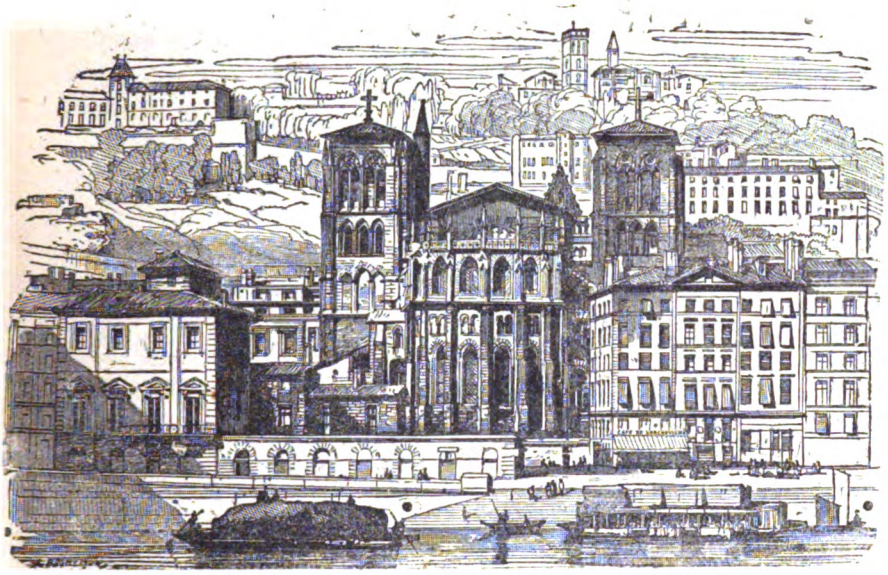

POÉSIE

LA MÉTROPOLE DE SAINT-JEAN

A la mémoire de l'abbé Caron.

Le grand aigle de Jean vient d'agiter ses ailes,
Un bruit sourd a glissé sur les fines dentelles
Du chœur où de Leidrade a retenti la voix...
Aujourd'hui, qu'as-tu donc, ô noble basilique ?
Veut-on t'émanciper, te mettre en république ?
Livrer à des jongleurs tes splendeurs d'autrefois ?

Non, non, ces mauvais flots ne montent pas encore :
Et, sur tes quatre tours, plus d'une belle aurore
Viendra revivier quelque grand souvenir.
Ce qui trouble et flétrit ton tendre cœur de mère
C'est qu'on veut, en deux parts, livrer ton sanctuaire
Aux rêves du présent, aux vents de l'avenir.

Digitized by Google

Tu ne veux pas briser les anneaux de ta gloire,
Ni qu'on lise, étonné, dans ta sublime histoire :
« De ce chapitre altier, blasonné du griffon,
« Le chef, un jour, trouva trop long son diocèse. »
Tu voilerais ta face, auguste Lyonnaise,
De honte et de douleur rugirait ton Lion.

Poètes qui cherchez les titres de noblesse
Du vieux tronc qui se penche, ou du mur qui s'affaisse,
Qui recueillez les pleurs, le rayon, le soupir
Que chaque flot qui passe amène sur la grève,
Voyez sur ce parvis ce géant qui s'élève :
Onze siècles ont vu son sommet resplendir.

Onze siècles passés sous l'éclair, sous l'orage,
Ont bravé des méchants l'inexorable rage
Contre tout ce qui prie et regarde les cieux.
Barde à la lyre d'or, chante sous la bannière
De ces héros de paix, d'amour et de lumière
Que la féconde foi rendait si radieux.

Laisse passer sur la rafale,
Le nom fameux du conquérant :
Incline-toi sur cette dalle
D'où s'exhale un souffle puissant.
Ici, rayonne un divin phare ;
Ici, l'on ceignit la tiare,
Et des lévites étaient rois ;
Et les canons de deux conciles,
Bravant les tempêtes civiles,
A tout chrétien donnaient des lois.

Ici, vint s'abriter la cendre
Du héros vaincu de Tunis ;
On dit qu'alors on vit descendre
Un ange couronné de lis ;
Triomphe, heureuse métropole,
Sous cette royale auréole !
Invoque encor le roi martyr
Pour qu'il apaise la colère
Du Dieu bon, mais juste et sévère
Qui renversa Sion et Tyr.

Si la pourpre de tes fiers comtes
Souleva de sombres courroux,
Si leur puissance eut des mécomptes,
La foi, l'honneur planaient sur tous.
Gloire à toi ! noble de Chavanne
Qui fonda ce célèbre arcane
De parfums, de grâce et d'amour
D'où la Vierge toujours protége

Digitized by Google

Les cœurs que la douleur assiége,
Le frêle oiseau, la vieille tour.

O toi! l'immédiate fille
De Jean, le poète divin,
Pour que ton étoile scintille
Comme à ton splendide matin,
Il ne faut pas que l'on mutile
Pour un motif plus que futile
Ce que Leidrade a relevé...
Mais elle est forte ta couronne
Car par l'éclair qui la sillonne,
Jamais fleuron n'est soulevé.

Saints vénérés de notre Gaule,
Illustres et doctes prélats,
Faites planer votre auréole
Sur cette terre de combats;
Planez, planez, ombres sublimes,
Planez sur nos sombres abîmes
Où vous dictiez la sainte Loi:
Planez sur nos rêves de flamme,
Sur les mirages de notre âme,
Veillez encor sur notre foi.

Sous les brises ou sous l'orage
Mère, ton beau rayon me suit,
Et, quand je rêve sur la plage,
De mon cœur tu chasses la nuit.
Sur tes fonts on me fit chrétienne
Et, de plus loin qu'il me souvienne,
A ton ombre l'on m'abritait,
Et, là, flottant de nue en nue,
Ma jeune âme toujours émue
Jusqu'au Créateur remontait.....

Il est des noms bénis qu'en soi toujours on garde,
Des noms purs et sereins que la Vierge regarde
Comme la blanche fleur au pied d'une humble croix:
Boué, Caron et vous, héros du saint martyre! (1)
Près de vous, j'apprenais et vous faisais sourire,
Avec mes vers d'ermite et mes goûts d'autrefois.

Vous me disiez: « Enfant nous sommes sur la terre
« Pour être utile à tous; à quoi sert le mystère?
« Chantez, puisque Dieu mit la lyre entre vos mains;
« Chantez quelque beau fait, quelque vertu touchante... »
Nobles cœurs! j'obéis, puisqu'aujourd'hui je chante
L'Eglise de Lyon, ses anges et ses saints.

Aglaée GARDAZ.

(1) M. Deguerry.

Digitized by Google

LA TENTE.

—

HIVER DE 1870-71.

A M. Victor Colomb.

Sous son limpide éclat la lune au ciel frissonne;
L'hiver est désastreux; la guerre nous étreint...
Le sol est recouvert de neige et minuit sonne...
Demain, l'on reprendra sa force et son entrain,
Mais, à cette heure, on dort, harassé sous la tente;
Il dort, le noble enfant, en rêvant au pays,
A la France opprimée, au combat qui le tente.
A la sainte vengeance, à nos champs envahis!

Or, pendant qu'il sommeille, un beau guerrier se glisse.
Bien doucement, auprès de ce méchant grabas, —
Un guerrier d'autrefois, — il baise son front lisse.
Le contemple longtemps et murmure tout bas :
— Mon digne protégé, cher et vaillant jeune homme,
Sois béni, car je t'aime, et je suis fier de toi.
Intrépide Français, comme moi l'on te nomme,
Et tu rends un vrai culte à l'honneur, à la foi!

Ah! ne t'ai-je pas vu, l'œil brillant, l'épée haute,
Commander hardiment un énergique feu.
O brave de vingt ans, toi dont la seule faute
Est d'être encor paré du pur rayon de Dieu?
Va, je te reconnais à ton charmant courage,
Car je mis mon ardeur, enfant, dans ton berceau :
Saint-Victor combattit, fut un preux d'un autre âge.
C'est lui qui te marqua, mon fils, d'un divin sceau!

A ta mère, un beau jour, j'ai promis de te rendre;
Oh! je veille sur toi comme sur un trésor!
Quoique bouillant soldat, je sus toujours comprendre
Ces élans maternels, doux et touchant essor! —
Tu donnerais ton sang de grand cœur à la France!
Mais chut!.... ce nom pourrait te réveiller déjà!...
Adieu donc, mille fois!... tu dois revoir Valence!
Deux minutes après, le saint n'était plus là.

. . . . . .

A l'aube, le jeune homme est debout, fier et grave;
Sa prunelle rayonne, il pense à son devoir;
De ce devoir sacré l'enfant était esclave,
Comme de ses parents il est le cher espoir, —
Et le clairon sonnait au loin, dans l'air de glace;
Il tressaillit... Victor adorait cette voix,
Ce mâle écho disant : — Allons, soldats, en place!
En place! et montrez-vous de vaillants Dauphinois!

Adèle SOUCHIER.

Digitized by Google

ETIENNE MARTELLANGE

1569-1641

(FIN (a)

CHAPITRE VIII

CONJECTURES SUR QUELQUES ÉDIFICES QUI PEUVENT SE RATTACHER A MARTELLANGE. — SES DERNIERS OUVRAGES. — SA MORT.

NUMÉRER tous les colléges et les maisons dont notre artiste a dû s'occuper, forme une tâche devant laquelle, ainsi que nous l'avons dit au chapitre premier, nous finissons par reculer, car elle nécessiterait des correspondances interminables et des voyages auxquels nous ne pouvons nous livrer. Cependant, après avoir fourni tout ce que nous avons pu recueillir de positif au point de vue des détails et de l'attribution, à la suite de plusieurs années de recherches, nous allons passer en revue, et par ordre de provinces, quelques établissements pour lesquels nous sommes resté sur le doute.

Nous prions instamment les lecteurs de cette notice, qui seront en mesure de nous aider par leurs investiga-

(a) Voir les précédentes livraisons.

Digitized by Google

tions, de ne nous épargner ni leurs critiques ni leurs renseignements, afin que nous puissions, avec le temps et avec leur secours, compléter notre travail (211).

Dans la province de Paris, où Martellange a donné ses soins aux colléges de La Flèche, de Moulins et d'Orléans, nous ne trouvons que deux villes qui puissent se rattacher à sa personnalité.

L'église du collége d'Eu, fondée par Catherine de Clèves, en 1624, fut terminée en 1626 ; toutefois, le style de cet édifice paraît s'éloigner du genre de notre artiste. A Rouen, la plus grande partie des bâtiments furent élevés presque exclusivement aux frais du cardinal de Bourbon, de 1570 à 1575. Les Jésuites, appelés en 1583 à diriger ce collége, s'y installèrent définitivement en 1592; le P. Porquet en fut le premier supérieur. La première pierre de l'Eglise fut posée par la reine-mère, Marie de Médicis, le 10 août 1615 et celle du portail en 1624, par Mgr de Harlay, archevêque de Rouen ; elle ne fut terminée qu'en 1703. Malheureusement, on n'a jusqu'à présent trouvé aucune pièce indiquant sur les dessins de qui cette église fut construite.

Après le Puy, dans la province de Toulouse, nous pou-

(211) Sur une centaine de demandes adressées par nous pour des renseignements, nous devons constater avec regret que quelques administrations départementales et municipales n'ont pas répondu du tout, ou l'ont fait d'une manière que nous ne savons trop comment qualifier (celles de Montpellier entre autres). C'est une raison de plus pour exprimer de nouveau ici toute notre gratitude à l'égard de celles qui nous ont donné le moyen de fournir les détails que nous présentons ou à l'adresse d'autres, dont nous ne pouvons utiliser les envois, parmi lesquelles nous citerons : Aix, Bourg, Caen, Dole, Epinal, Eu, Rodez et Rouen. Nous remercions ici, et profondément, les préfets, maires, archivistes et bibliothécaires auxquels nous sommes redevables de ce soin, pour le cas où notre travail tomberait sous leurs yeux.

Digitized by Google

vons citer Albi, dont l'église fut commencée en 1633, l'archiviste, M. Jolibois, n'a rencontré aucun document qui puisse aider à l'histoire de cette construction. Il en est de même pour le collége de Cahors, élevé de 1604 à 1615. Mauriac, fondé en 1563, fut rétabli en 1605 ; son église porte la date de 1625. On y remarque le portail formé de quatre colonnes d'ordre corinthien et le rétable du maître autel qui fut exécuté de 1630 à 1650.

Nous n'avons pas trouvé Martellange à Tournon, cela, heureusement pour lui, car nous n'avons jamais bien pu nous rendre compte des causes qui avaient fait disposer cet établissement avec la maladresse qu'on y remarque. Le vieux corps de bâtiment, en forme de quadrilatère, dut être insuffisant, dès le début (212), et, plus tard, en élevant l'église dans l'emplacement où elle existe, on ne fut pas mieux inspiré (213). Le jugement sûr et la simplicité caractéristique de Martellange auront probablement manqué aux PP. Jésuites, faute d'avoir pu consulter leur artiste.

Chaumont, de la province de Champagne, à laquelle appartient aussi Dijon, possède encore l'église de son collége, dont le maire posa la première pierre le 18 mai 1629. Elle fut consacrée par l'abbé du Val-des-Ecoliers, le 21 novembre 1640 ; ces dates concordent avec l'existence de notre artiste.

Notons, en passant, que le collége de Châlons-sur-Marne fut construit au XVIIe siècle et terminé en 1678, par

(212) Quoiqu'on ait écrit qu'au moment de la mort du cardinal de Tournon, arrivée le 21 avril 1562, il y avait près de 2,000 élèves ! Mais où aurait-on bien pu les recevoir, seulement pour les classes ?

(213) L'église primitive était située près du Rhône ; celle actuelle fut achevée en 1721, et l'on y transporta alors le corps du cardinal fondateur.

Digitized by Google

un Jésuite du nom de Paul Closse, lequel se trouvait exactement dans la même position que Martellange, c'est-à-dire coadjuteur-temporel, et qui fut aussi, à ce qu'il paraît, un artiste distingué.

Les archives du collége de Sens ne fournissent rien qui rappelle le nom de Martellange. Cependant l'église fondée en 1624, à une seule nef et *d'une grande simplicité*, pourrait avoir été faite d'après les plans de notre artiste ; notre obligeant correspondant (214) prétend même qu'à cause de cela, l'édifice n'ajouterait rien à son illustration.

Il est curieux de noter cette impression de simplicité que nous avons rencontrée constamment parmi ceux auxquels nous nous sommes adressé pour nos colléges. Selon eux, il est inutile de s'en occuper tant ils sont modestes ; on n'y rencontre aucune richesse d'ordres et de sculptures ; ce sont des œuvres banales... Mais, il nous semble, c'est, bien au contraire, le plus grand éloge qu'on puisse leur adresser!

Il est inutile de s'arrêter sur le collége de Besançon, de la province de Lyon (215), bien que Martellange ait souvent séjourné dans cette ville ; nous trouvons cet établissement abrité dans des locaux provisoires jusqu'aux années 1730 et 1739, époque à laquelle il fut l'objet d'une construction monumentale due à un architecte du nom de Tripord, qui avait pour inspirateur le P. de Jouffroy, Jésuite.

Le collége de Dole a été, pour nous, l'objet de recherches plus sérieuses puisque nous y avons constaté le passage de Martellange (216). On nous excusera, pour cela, de donner quelques détails historiques qui se relient par des personnages qui ont aussi figuré à Lyon.

(214) M. Morin de Champrousse, bibliothécaire de la ville de Sens.

(215) Dans cette province nous avons vu déjà les colléges de Carpentras, Lyon, Roanne, Vesoul et Vienne.

(216) Lettre du 14 février 1610, au chapitre II.

Digitized by Google

Un établissement d'instruction publique était établi depuis longtemps sur l'emplacement de cette maison, lorsqu'en 1579, les Jésuites Edmond Auger et Farineau vinrent s'installer dans la ville et y former la confrérie des pénitents noirs. De même qu'à Lyon, le conseil de ville s'adressa à Auger pour la direction du collége. On sollicita et on obtint les adhésions officielles, indispensables même à cette époque, savoir de l'archevêque de Besançon, du gouverneur de la province, du général des Jésuites et du roi d'Espagne et enfin les classes furent ouvertes le 24 juin, quoique le traité définitif ne soit que du 18 décembre 1582. Les travaux commencèrent en 1583 (217); on acheta des maisons en 1584 et Pierre de Froissard de Broissia fit terminer la partie qui longe la rue du collége. L'église fut commencée en 1590 et terminée en 1601 ; mais les bâtiments n'étaient pas encore achevés puisque l'on posa encore une nouvelle pierre le 23 juin 1620. Ces derniers travaux peuvent donc appartenir à la direction de Martellange ; toutefois comme ils ne portent pas sur l'ensemble de l'édifice, nous ne croyons pas devoir pousser plus loin nos investigations.

A Embrun, nos recherches n'ont pas abouti et nous n'avons rien pu obtenir à l'égard de Sisteron. Nous savons seulement que l'on traita, pour l'établissement du collége de cette ville, en 1605, avec le P. Christophe Balthazar, provincial, et avec le P. Michel Coyssard et que la première pierre fut posée le 30 mai 1606, par le P. Richeome, provincial. Il est presque impossible que Martellange n'ait pas apporté son concours à ces travaux.

Au nombre des édifices de Lyon que l'on pourrait au besoin rattacher à Martellange, du moins pour des conseils

(217) Jean Voell succéda à E. Auger : Jean Sonnerius fut le premier recteur (*Hist. Soc. Jesu, pars V, lib. III, pag.* 136.).

Digitized by Google

fournis par lui, nous classerons le monastère de la Visitation de Bellecour, fondé en 1614, à Lyon. Cet établissement ayant acquis un grand développement, Mme de Blonay, la supérieure, résolut de remplacer les bâtiments où l'on s'était installé provisoirement. On lit dans l'HISTOIRE DE LA FONDATION DU MONASTÈRE, que cette dame « après avoir fait approuver son dessein par les supérieurs spirituels et temporels, consulta *d'habiles architectes* et *plusieurs religieux très-affectionnés à l'institut*, pour faire dresser un plan conforme aux usages d'une communauté religieuse ; le premier dessein qu'elle prit estoit de bastir du costé de la rue Sainte-Hélène (218); » mais elle dut changer d'avis pour s'éloigner, ainsi que les convenances l'exigeaient, des bâtiments du Noviciat des PP. Jésuites. L'église fut construite sur le fonds qui avait été acquis du sieur Thierry et le comte de la Faye, grand-vicaire, en posa la première pierre en mars 1624, devant Mgr d'Alincourt, gouverneur de la province et un grand nombre de personnes.

Le voisinage de ce monastère avec la maison des Jésuites, le patronage que les Pères y exercèrent, à diverses reprises, dans la solution de différentes affaires et dans l'admission de certaines religieuses, nous conduisent à conjecturer que Martellange devait être au nombre des *religieux très-affectionnés à l'institut*, qui avaient fournis leurs conseils.

La permission de commencer le monastère fut accordée par le Consulat, le 30 mai 1617 ; les religieuses commencèrent immédiatement leurs constructions pour lesquelles alignement leur fut donné le 27 juillet de la même année.

(218) Page 83 de l'*Histoire de la fondation du monastère de la Visitation de Sainte-Marie de Bellecour* ; voyez, plus haut, la note 178.

Digitized by Google

Le monastère comprenait l'emplacement confiné sur les rues actuelles Sala, Saint-François-de-Sales, Sainte-Hélène et Saint-Joseph, soit une superficie de 12,960 mètres (219). Il était formé des fonds de noble Amable Thierry, baron de Vaux et de Claude Barlet, par contrats du 29 avril et 2 mai 1617 et de Nicolas Richard, seigneur de la Barrolière, par acte du 8 décembre 1620, qui faisaient anciennement partie du ténement du Plat.

Le 16 mai 1624 les religieuses demandèrent alignement pour entourer de murs les fonds compris dans leur monastère.

Selon Clapasson, l'église des dames de la Visitation n'offrait rien de remarquable ; nous savons, d'autre part, que par une disposition spéciale qui venait d'une vision qu'aurait eue Mme de Blonay, le maître-autel était élevé de 15 marches au-dessus du niveau de l'église. Le même auteur explique que le tabernacle du grand autel était le modèle de celui qu'on devait exécuter en marbres choisis et en bronze doré ; « il est, » dit-il, « d'une composition singulière et très-heureuse ; les ornements et les figures qu'on y voit sont de Lamoureux, habile sculpteur, et le dessein a été fourni par Ferdinand Delamonce, architecte très-distingué dans sa profession ..... Le tableau de l'autel de Saint-François-de-Sales est de Thomas Blanchet. .... »

Dans quelle mesure notre architecte a-t-il coopéré aux bâtiments de l'hospice de la Charité ?

Voici encore un de ces problèmes historiques où l'on risque fort de s'égarer.

La fondation de cet établissement sous le nom d'au-

(219) Voir la *Topographie historique de la ville de Lyon*, par M. Vermorel, ancien voyer de la ville, aux archives de la ville, fol. 469 et suiv.

Digitized by Google

mône générale, à Lyon, au XVIe siècle, est si simple et si connue, que nous n'oserions rééditer ce qui a été écrit sur ce sujet. Nous ne nous y arrêtons donc pas et passons immédiatement aux années qui commencent le XVIIe siècle.

Dès 1614, la nécessité de construire s'imposait d'une manière absolue ; le 15 juin, on proposait la Blancherie, près l'hôpital Saint-Laurent. Toutefois, le 21 septembre, les sieurs Cassia et de Silvingès étaient priés de faire un dessin des terrains disponibles près du Rhône. Aussitôt le parti fut pris : des lettres patentes du Roi, en date du 2 décembre, ayant autorisé les acquisitions nécessaires, il y eut, le 31 décembre, une délibération générale des personnes qui s'intéressaient à l'œuvre où l'on réédita toutes les propositions d'emplacement. Le Griffon, dans la rue Vieille-Monnaie, du côté de Saint-Sébastien, le terrain où devait être construit plus tard l'Hôtel-de-Ville, etc. ; toutes furent repoussées et l'on choisit la situation actuelle sur laquelle on put comme prise de possession, planter solennellement une croix le 3 décembre 1615.

Les recteurs avaient alors, à ce qu'il paraît, entre leurs mains, divers projets, puisqu'ils en présentèrent plusieurs à la réunion consulaire du 27 août 1615 :

« Sont comparus : M. Pierre Pinet, conseiller du Roy, lieutenant en l'élection du Lyonnois (les autres noms des recteurs sont restés en blanc), recteurs de l'Aulmosne généralle de cette ville depputés du corps d'icelle, lesquels ont representé divers plans dressés pour les bastiments nécessaires pour le logement des pauvres enfermés, nourris et entretenus suivant les résolutions cy-devant faictes aux fins qu'il plaise au Consulat de considérer les sd. plans pour scavoir lequel sera le plus commode pour le faict du sd. bastiment aux fins de le conclurre en l'assemblée généralle, qui, pour ce faire, sera convoquée par

Digitized by Google

Mgr le gouverneur, dont les sd. recteurs ont estez remerciez (220). »

Le 2 octobre 1616, Martellange, appelé au bureau, remettait le plan qu'il avait dressé, lequel était laissé *aux mains du sieur Picquet*. Les recteurs le remercièrent et le prièrent de continuer sa bonne volonté et ses conseils lorsqu'on travaillerait aux bâtiments (221).

Il est probable que c'est ce plan qui devint l'objet de la démarche suivante, faite de nouveau et peu de jours après, au Consulat, du 17 novembre 1616 :

« Les sieurs Pellot et Picquet deux des sieurs recteurs de laulmosne généralle veneus de la part de leur compagnie ont apporté au Consulat le plan du bastiment destiné pour le logement des paouvres enfermez à ce qu'il plaise aux sd sieurs veu que cest un ouvrage public qui regarde l'honneur, le bien et la décoration de la sd ville, y ap-

(220) Registre BB 151, fol. 89 verso.

(221) Dans la liste des recteurs de l'Aumône générale, on trouve : 14 décembre 1614, *Jacques* Piquet l'aîné ; le 15 décembre 1619, *Geoffray* Picquet et, le 15 décembre 1630, *Théodore* Picquet. *Antoine* Piquet fut échevin de Lyon en 1625. Peut-être il s'agit ici de Jacques Piquet l'aîné qui, étant en exercice depuis le 14 décembre 1514, ne devait se retirer qu'en décembre 1516 ; toutefois nous n'osons rien préciser sur ce point, nos recherches sur les Piquet n'ayant, jusqu'à présent, fourni aucun éclaircissement.

Voyez plus haut, chapitre VII et note 173.

Voici la délibération telle que nous l'avons relevée : « Comparu au dit bureau le père Martellanghe de la compagnie du nom de Jésus, lequel a représenté le plan qu'il luy a plu dresser pour le bastiment et esdiffice des pauvres enfermés ayant été veu et bien considéré tant par le dit père que les sdits sieurs recteurs il a été laissé ez mains dudit sieur Picquet et ons lceux sieurs recteurs remerciés le dit père, lequel ils prient de continuer sa bonne vollonté pour se servir de son bon avis et conseil lorsque on travaillera au dit bastiment (Extrait des délibérations du bureau folios 475 et 476). »

Digitized by Google

porter leur simbole approbaon ou improbaon, selon leur meilleur jugement, lequel plan ayant esté veu et meurement considéré sur l'intelligence que les sd sieurs Pellot et Picquet en ont baillé a esté loué et approuvé par les sd sieurs prevost des marchans et échevins qui ont promis assister et favoriser l'entreprise de tout leur pouvoir (222).»

Ces renseignements sont les seuls que nous ayons pu recueillir soit dans les actes consulaires, soit dans les registres de l'hospice relatant les délibérations les plus importantes (223).

Donc notre artiste fit un projet qui fut remis au sieur Piquet et présenté à l'administration municipale, et celui-ci ne tarda guère à passer pour l'architecte de l'édifice comme on le verra par l'historique sommaire de l'exécution des divers bâtiments.

Le 8 janvier 1617, Jean de Sève de Fromente fait la donation nécessaire pour continuer un corps de logis ; le 15, il est dit qu'on doit commencer à fonder le lendemain. La première pierre de l'église est posée par de Crémeaux, comte de Lyon, le 3 décembre 1617.

En 1618, le 7 janvier, Picquet donne trois cents livres et promet de faire exécuter un corps de logis semblable à celui de de Fromente ; le 28, Pierre de Sève de Saint-André, trésorier de France, fait une promesse analogue.

En février de la même année, le 11, de Fromente se charge encore de faire exécuter les clôtures entre ces deux bâtiments, et Guillaume Picou avec Jean Ranquet.

(222) Registre BB 151.

(223) Malheureusement les plumitifs de la plupart des délibérations du bureau, s'ils ont existé, n'ont été ni mis au net, ni conservés. Il est en conséquence, pour le moment, très-difficile de recueillir des renseignements plus explicites qui nous seront, peut-être et plus tard, fournis par l'inventaire si infatigablement poursuivi par M. F. Rolle.

Digitized by Google

marchands drapiers, offrent de faire un corps de logis au nom de la corporation. Cela en fait déjà quatre si nous ne nous trompons.

En juin, le 10, Gaspard Dugué, conseiller du roi et trésorier de France, donne 6,000 livres pour être employées au bâtiment et pavillon des pauvres enfants « on avertira, » est-il dit, « le sieur Picquet *qui a fait le plan du dit bâtiment*, afin qu'il lui plaise marquer la dite place.» On voit, en conséquence, que si Martellange avait fourni l'idée première, ce n'était point à lui qu'on en rapportait la paternité.

En 1619 (13 janvier), Pelot, recteur, avec Pooulot, offrirent de faire bâtir un grand bâtiment, et en 1620 (12 janvier), l'archevêque et le chapitre contribuèrent pour la moitié de l'église, soit 7,000 livres chacun, y compris les 1,000 livres qu'ils avaient déjà payées (224). La séance du bureau du 10 mars 1622 eut lieu à N.-D. de la Charité, et en juin on y amena en bateau les pauvres qui se trouvaient à Saint-Laurent. Les paneteries et fours furent exécutés en 1623 aux frais du sieur Blauf sur un plan qu'il avait fait dresser.

Sans prétendre grossir de parti pris l'œuvre de Martellange, déjà si importante, comme on l'a vu, nos conjectures tendent à lui attribuer, en grande partie, les dispositions si simples et si sages de notre hospice.

Nous savons d'abord que très-complaisant de sa nature, notre Lyonnais fournit des conseils à un grand nombre d'établissements, et il est naturel qu'il ait aidé le plus

(224) On doit citer encore parmi les premiers fondateurs des bâtiments de l'Hospice, Horace Cardon, Jacques Moyron, baron de Saint-Trivier, des négociants allemands, suisses et italiens, etc., etc., qui permirent, par leurs deniers, l'achèvement du claustral.

Digitized by Google

intéressant de sa ville natale; puis, il est probable, pour ne pas dire certain, qu'il dut, dans cette circonstance comme ailleurs, ne fournir qu'un projet et tout au plus un mémoire explicatif, comme il le faisait d'habitude, laissant à quelqu'un de la localité le soin de diriger et de surveiller les ouvrages. Enfin, comme il ne s'agissait plus ici d'un édifice de sa compagnie sur lequel il eût pu conserver de fait une sorte de haut contrôle, on comprend que Piquet fut immédiatement investi de tout ce qui concernait l'exécution. En conséquence, il a pu fort bien, à ce titre, apporter au projet les modifications qu'il jugea convenables et se trouver en fin de compte le véritable ordonnateur de l'édifice.

Nous avons pour nous guider dans cette circonstance divers plans ou vues de l'hospice qui remontent au XVIIe siècle. Un plan géométral de l'hospice, manuscrit, existe à la bibliothèque nationale dans la topographie de la France (225); il est signé : *De la Pointe fecit* (226) ; il paraît être une minute ou une copie de celui gravé dont on trouve des exemplaires dans la deuxième édition (1628) du livret publié sous ce titre : *Institution de l'Aumône générale à Lyon* (227). Ce document des plus intéressants est, selon nous, la reproduction du projet de Martel-

(225) Rhône, Lyon, folio 63.

(226) Il y a eu un *de la Pointe*, dessinateur et graveur d'architecture, ingénieur et géographe du roi. Nous connaissons de lui un plan du château et du parc de Versailles, 9 planches composant la carte particulière des environs de Paris, en 1678, la série des blasons des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, composée de 256 planches, et enfin un plan des fortifications de la ville de Lyon, sans date. Il ne serait pas impossible qu'il y eût deux de la Pointe et que le dessinateur et graveur fût un autre personnage que l'ingénieur et géographe du roi.

(227) *Institution de l'Aumosne générale de Lyon, ensemble l'œconomie*

Digitized by Google

lange ; car, à la première inspection, on y retrouve, en outre de la simplicité de composition, certains arrangements qui lui étaient habituels et même sa manière graphique de dresser ses plans (228). Nous voyons là sans hésitation l'œuvre d'un artiste rompu à la création de vastes établissements et non le résultat de l'idée d'un simple constructeur inconnu en dehors de cet édifice, comme l'est Piquet, et d'autant plus que ce projet primitif a été presque entièrement suivi dans l'exécution subséquente. Nous dirons donc ici avec le baron de Poli-

et reglement qui s'observe dans l'Hospital de Nostre-Dame de la Charité, où sont les pauvres renfermés de la dite Aumosne.

Nous connaissons neuf éditions de ce livret :

Première édition, 1605 ; elle est imprimée par Horace Cardon, recteur, qui s'était offert pour cela. On y remarque un bel écusson aux armes de la Charité, gravé par Fornaseris. Aucun plan n'y est joint.

Deuxième 1628 ; sans nom d'imprimeur ; même écusson ; à la fin, le plan de l'établissement.

Troisième, 1632 ; sans nom d'imprimeur ; l'écusson a été gravé à nouveau sur le même dessin, toutefois d'une manière peu satisfaisante ; à la fin, plan de l'établissement,

Quatrième, 1639 ; sans nom d'imprimeur ; même écusson que le précédent ; à la fin, une estampe représentant l'établissement en perspective, selon les données du plan de l'édition précédente.

Cinquième, 1647 ; sans nom d'imprimeur ; écusson comme à la précédente ; à la fin, estampe représentant l'établissement en perspective et modifié du plan primitif.

Sixième, 1662 ; semblable à la précédente.

Septième, 1699 ; sans nom d'imprimeur ; l'écusson reproduit sur un bois d'après la première édition ; pas d'estampe.

Huitième, 1742 et neuvième, 1765 ; semblables à la septième.

(228) *Plan de l'hospital de la Charité de la ville de Lion*, sans date ni nom de graveur ; largeur 0,49, hauteur 0,45 (Catalogue Coste, n° 586). La bibliothèque nationale et la collection Coste ont chacune un exemplaire de ce plan.

Digitized by Google

nière (229) : « Martellange semblait avoir devancé son siècle au point de vue de l'hygiène en dressant le plan dont nous retrouvons quelques dispositions adoptées à l'hôpital de Bordeaux, récemment construit et généralement admiré. Simplicité, commodité, élégance, salubrité, tels étaient les avantages que notre architecte s'était proposé de donner à son œuvre : il y est parvenu. »

Ce plan a été traduit par une vue perspective assez curieuse, du reste, en ce qu'elle en reproduit absolument les dispositions. Les exemplaires que nous avons vus à la bibliothèque nationale, à la collection Coste et à l'hospice de la Charité (230) ne portent pas de titre gravé. Cette vue fut jointe à la quatrième édition de l'*Institution de l'Aumône générale de Lyon*.

On pourrait peut-être fixer à une époque antérieure la date des deux planches dont nous venons de parler par les mentions que nous trouvons dans les livres de comptabilité de l'hospice :

« ... quarante livres le III du dit (juin 1619) à Charles Audran m^e sculpteur pour avoir gravé le premier planc de l'hospital des pauvres enfermés en Bellecour suivant le mandat et quittance apert audict journal (231). »

« ... soixante livres le XVIJ du dit (septembre 1619) à Charles Audran m^re sculpteur pour avoir gravé le dessin

(229) *Considérations sur la salubrité de l'Hôtel-Dieu et de l'hospice de la Charité de Lyon*, par le docteur baron de Polinière. Lyon. Perrin, 1853, page 122.

(230) Largeur 0,47. hauteur 0,38.

On remarque à droite de cette estampe, au-delà d'une rue qui traversait de la rue de la Charité au rempart sur le Rhône, l'église, déjà construite, du monastère des dames de Sainte-Elisabeth.

(231) Compte de la recepte et dépense des deniers de l'Aumosne générale, etc. 1619-1620 (série E).

Digitized by Google

de l'hôpital des pauvres enfermés sur une planche cuivre à eau forte suyvant le mandement, etc. (232)...»

L'impression du plan fut payée neuf livres à Me Vernet ou Verney, fournisseur de l'Aumône en janvier 1620.

Nos deux estampes ne présentent encore que les dispositions d'un projet, il nous semble qu'elles se rapportent bien au *plan* et au *dessin* qui font l'objet des paiements de 1619 (233).

Dans les cinquième et sixième éditions du livret (1647-1662) figure une vue générale de l'hospice qui, tout en se rapprochant un peu de ce qui existait à l'époque, s'éloigne déjà des plan et vue de 1619 (234). Il existe une réduction de cette estampe dans la *Topographie de la France* par Mérian (235).

(232) Idem. Ib.

Ce Charles Audran appartient à notre grande famille des Audran. Selon l'*Abecedario* de Mariette, Jal et Le Blanc, *Charles* ou *Karl* Audran, né à Paris, en 1594, fut élève de Corn. Blomaërt et de Greuter, et séjourna longtemps en Italie ; il mourut à Paris en 1674. Bon dessinateur, il ne lui a manqué, selon Mariette, que l'occasion d'exercer ses talents dans toute leur étendue et fut occupé à des ouvrages de peu d'importance.

Le catalogue de son œuvre, donné par Le Blanc, indique en effet que grand nombre de pièces et de frontispices ont été exécutés pour les libraires de Lyon ; nos deux estampes sont une preuve de plus à l'appui de cette assertion. Frère de Claude Ier Audran, le père de Germain, Girard et Claude II, il fut le maître de ces deux derniers.

(233) Charles Audran a gravé aussi le frontispice, très-remarquable, représentant une Notre-Dame de Pitié, du livret intitulé : *Forme du gouvernement œconomique du grand Hostel Dieu de Nostre-Dame de Pitié du pont du Rhosne de la ville de Lyon*, 1635.

(234) *Portraict du magnifique bastiment de l'hospital de la Charité de la ville de Lyon ;* largeur 0,57, hauteur 0,41 (Voyez la note 227).

(235) *Hospital de la Charité de la ville de Lyon ;* largeur 0,31, hauteur 0,24. C'est dans l'église surtout qu'on remarque des modifications importantes.

Digitized by Google

L'hospice de la Charité, selon le plan primitif, se composait d'un immense claustral formé par des corps de logis limitant neuf cours dont une seule, celle du milieu, était entourée de bâtiments sur les quatre côtés; les huit autres devaient présenter chacune un côté ouvert au soleil ou à la ventilation. Chaque corps de bâtiment était longé sur une seule de ses faces et à tous les étages par un portique ouvert. L'église, placée à l'angle nord-ouest, faisait un léger empiétement sur la cour adjacente. Des cours de service et les *lieux-communs* (236), rejetés sur les zones nord et sud des périmètres, dissimulaient les irrégularités d'angles données par les côtés non perpendiculaires à la rue de la Charité.

Les bâtiments qui entouraient la cour centrale avaient trois étages, tandis que tous les autres ne devaient en comporter que deux : rez-de-chaussée et premier étage.

On voit que tout cela était aussi simple qu'ingénieux. Malheureusement, le plan n'a pas été entièrement suivi : un corps de logis perpendiculaire à la rue de la Charité n'a jamais été construit sur le côté nord de la cour centrale; mais, en revanche, on a entouré les quatre faces du périmètre par des bâtiments qui ont ainsi clos toutes les cours sur toutes leurs faces. La ventilation indispensable à un édifice de ce genre en est ainsi singulièrement diminuée.

Il ne nous appartient pas d'aller plus loin dans la description et dans l'historique de cet édifice ; nous avons

(236) Nous présumons que cet ancien terme lyonnais vient de cette disposition, assez incongrue du reste, qui faisait autrefois aligner sur la face d'une longue pièce, comme on le voit dans le plan primitif de la Charité de Lyon, une série de lunettes qui permettaient de se rendre, *en commun*, dans cet endroit où, au contraire, la décence réclame de figurer seul.

Digitized by Google

tenu toutefois à constater dans son plan primitif une œuvre de haute intelligence et de sage disposition.

On a attribué à Martellange le vaisseau de la bibliothèque du collége de Lyon, ancienne bibliothèque des Jésuites. Cette salle a été commencée en 1641, précisément l'année de la mort de notre lyonnais. L'on n'en éleva d'abord qu'une moitié du côté du collége, sur la chapelle des Messieurs, et il est probable que cette portion fut endommagée par l'incendie de 1644; l'autre moitié ne put être construite qu'en 1673, au dessus de la chapelle des grands Artisans (237). Dans tous les cas, cette portion du collége n'est rentrée qu'après coup et comme addition dans les dépendances de l'établissement et il nous semble difficile que Martellange ait pu la prévoir dans son plan primitif.

Ce n'est certainement pas trop s'aventurer que d'admettre que Martellange dirigea les constructions exécutées par les Jésuites pour leur MAISON DE PROBATION OU NOVICIAT, RUE SAINTE-HÉLÈNE, A LYON.

On a vu au commencement de ce travail que Benoît

(237) Voyez *Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon*, par Péricaud, 1832 (page 6 et note 3). Mais il faut constater que l'auteur n'a pas reproduit son assertion dans la même notice imprimée en 1835.

La congrégation des Messieurs donna, par acte du 13 novembre 1641, aux Jésuites, 3,000 livres pour être employées le plus promptement possible à la construction et couverture de la bibliothèque. Le terrain de la chapelle, toutefois, n'appartenait ni aux Jésuites ni à la Congrégation, mais à la ville, qui tenait cette portion de la confrérie de la Trinité.

Les grands artisans acquirent des emplacements pour leur chapelle, par actes des 16 septembre et 13 octobre 1672; les Jésuites y joignirent ceux qu'ils avaient acquis au nom de la ville; aussi ils stipulèrent que les congréganistes élèveraient non-seulement leur chapelle, mais encore feraient à leurs frais la toiture de la bibliothèque, dont ils se réservaient de construire les murs.

Digitized by Google

Martellange, frère de notre artiste, donna, en 1607, à ce noviciat le tiers de la fortune qui lui revenait de son père Etienne, les deux autres tiers restants à ses frères Etienne et Olivier. Le P. Bullioud nous apprend dans son *Lugdunum sacroprophanum* que ceux-ci, à leur tour, disposèrent de ce qui leur revenait en faveur du même établissement, puisqu'il cite les trois frères parmi les bienfaiteurs de la maison de probation. Nul doute, en conséquence. pour nous que notre artiste n'ait contribué puissamment par son art aux ouvrages d'architecture d'une maison qui s'élevait en partie avec des deniers provenant de son patrimoine et en même temps qu'un autre édifice de sa compagnie à Lyon, où son concours est certain.

Du même acte de 1607, il résulte aussi qu'à cette époque Etienne Ier Martellange était mort, sans que nous sachions la date, nécessairement antérieure, de ce décès. Les registres de sépultures des paroisses de Lyon ne commençant qu'à des dates postérieures, ce renseignement ne pourra nous être fourni que par d'autres documents qui, en ce moment, nous font défaut.

Les œuvres de cet artiste sont, du reste, aussi ignorées que son individualité ; nous savons seulement qu'il existait en 1581, étant encore taxé à cette époque comme possesseur d'une maison ou penonage Foquette ou Foucquette (238). C'est peut-être l'immeuble de la place de Saint-Pierre, donné par ses fils aux Jésuites.

Le noviciat de Lyon était situé sur un fonds d'environ 20,000 mètres carrés, limité au nord par la rue Sainte-Hélène, où il avait son entrée principale, à l'occident par la rue d'Auvergne, au sud par les remparts d'Ainay et à l'orient par un mur de clôture qui forme à

(238) Archives de la ville de Lyon, portefeuille CC. 157.

Digitized by Google

présent la limite postérieure des maisons longeant la rue de la Charité. Ce fonds dit *Plat d'Ainay* avait primitivement appartenu à l'abbaye de ce nom ; en 1538, il appartenait à Claude Berthier, pelletier, à Laurent Cornat, patissier et à Etienne Ovat, barbier ; il passa ensuite, pour la plus grande partie, aux mains de Louise Henry, veuve et héritière de noble Julien de la Bessée (239). Les Jésuites acquirent en 1605 et 1615 les divers emplacements des deniers qui leur furent laissés dans ce but par Louis-François de Rhodes dans son testament du 6 juillet 1592, et durent aussitôt s'occuper des aménagements et constructions nécessaires à leur installation. Le P. François de Canillac, fils du marquis de Canillac, réserva, lorsqu'il se fit Jésuite en 1606, la plus grande partie de son patrimoine pour l'établissement de cette maison. L'église ne fut commencée qu'en 1618, ainsi qu'il résulte d'un arrêté d'alignement du 18 mars de cette année sur la rue Sainte-Hélène, en face de la rue Saint-Jacques (la rue Saint-Joseph actuelle); elle fut consacrée le 15 février 1621. Le roi Louis XIII et le cardinal de Richelieu sont désignés parmi ceux qui aidèrent à son embellissement (240). La vue scénographique de Simon Maupin (1625 et 1635) donne une idée de ce que pouvait être cet édifice qui, certainement, était de la plus grande simplicité comme grosse construction. Nous n'avons rien trouvé à son égard en dehors du P. Bullioud et de la description donnée par Clapasson (241), dont nous fournissons purement et simplement la copie :

(239) *Topographie de la ville de Lyon*, par M. B. Vermorel, aux archives de la ville, fol. 433 et suiv.

(240) Le P. Bullioud en a donné la liste dans son *Lugdunum sacro-prophanum*, index decimus.

(241) Page 23.

Digitized by Google

« . . . Le tableau du grand autel est d'un Flamand, élève de Mutien, peintre célèbre ; on attribue au vieux Palme un *Ecce homo* placé contre le mur, à côté de l'autel de saint François-Xavier : le tableau de la chapelle opposée a été peint par François Le Blanc ; le petit autel dans la nef dédié au Cœur de Jésus dont Ferdinand Delamonce a donné le dessin est d'une composition nouvelle et ingénieuse, sans aucun ordre d'architecture et sans ornements superflus, l'on en estime aussi l'imitation des marbres. »

Dans le manuscrit du P. Bullioud il est question de deux chapelles sous le vocable du saint Crucifix et de la sainte Vierge. Cette dernière aurait été fondée par Horace et Jacques Cardon, qui y avaient choisi leur sépulture. François Clapisson, conseiller du roi, et son procureur en la sénéchaussée et siége présidial, échevin en 1607, et son épouse Marguerite d'Ullins, contribuèrent d'une manière importante à l'érection de l'église, laquelle aurait été élevée sur le terrain acheté à l'aide de 6,000 livres données par Jean de Masso, chanoine , et ils y avaient également leur sépulture. Enfin, le maître autel se faisait remarquer par un riche rétable dont les bases et chapiteaux des colonnes et corniches étaient dorés.

Il est probable que le tableau de l'*Ecce homo*, dont parle Clapasson, se rapporte à la chapelle du crucifix et la toile de François Le Blanc à celle de la sainte Vierge. Le petit autel de la nef fut certainement élevé beaucoup plus tard.

On a pu remarquer aux chapitres V et VII de cette notice, cette conjecture probable admise par nous, que Martellange, à l'occasion d'une difficulté qui se présenta pour le toisage des voûtes du collége de la Trinité à Lyon, expliqua qu'il avait entendu mesurer ces dernières suivant celles du Noviciat de Paris, bien qu'il n'ait point dit de quel noviciat il s'agissait. Il se pourrait, en effet,

Digitized by Google

qu'il ait entendu parler des voûtes de l'église du Noviciat de Lyon. Cependant il ne nous est pas prouvé que cette église fût voûtée en pierre comme celle du collége, attendu qu'elle nous a paru être à une seule nef, sans chapelles, tribunes, ni arcs boutants; c'est-à-dire dans des conditions à pouvoir servir de point de comparaison. Par contre, l'église du Noviciat de Paris doit être considérée comme l'expression complète et absolue du talent de notre artiste.

De plus, il est dit aussi, dans la lettre du 29 mars 1622, que la manière de toiser proposée par Martellange était contraire aux usages de Lyon.

Enfin, l'église du Noviciat de Lyon ayant été commencée en 1618, une année plus tard que celle du collége de cette ville, il devient très-difficile de savoir lequel des deux édifices fut voûté le premier. Nous devions signaler ici à nos lecteurs notre hésitation personnelle sur ce point controversable.

Les Jésuites desservaient à côté de leur établissement une chapelle de congréganistes, qui fut érigée, en 1620, sous le vocable des épousailles de la sainte Vierge et de saint Joseph ; cet édifice fut, à ce qu'il paraît, construit aussi à l'aide des deniers de François Clapisson et de Marguerite d'Ullins, son épouse, lesquels avaient contribué déjà à la construction de l'église du Noviciat (242),

La porte de cette chapelle a été utilisée (243) pour l'encadrement de l'entrée de la maison située, rue Sainte-Hélène, à l'angle nord-est du carrefour formé par cette rue et la rue de Bourbon. On y lisait sur une petite tablette de marbre

(242) *Almanach astronomique et historique de la ville de Lyon, pour* 1755, page 51.

(243) *Mélanges historiques et littéraires*, par Paul Saint-Olive. Lyon, 1868, page 49.

Digitized by Google

noir, l'inscription suivante : SANCTISSIMIS SPONSIS MARIÆ ET IOSEPHO PARTHENII SODALES. 1620.

Voici ce que dit Clapasson de ce petit édifice :

« ..... La chapelle des congréganistes est décorée d'un riche lambris de menuiserie et de beaucoup d'ornements en sculpture, partie dorée, partie bronzée ; les tableaux faits depuis peu sont de Sarrabat, à l'exception de celui de l'autel d'assés bonne main, quoique inconnue; le rétable est en partie de marbre avec des colonnes et d'autres ornemens ; mais il seroit à souhaiter que le tabernacle fût de meilleur goût et s'accordât mieux avec le reste ; il est à tombeau, mais d'une forme lourde et peu gracieuse ; l'on peut dire même en général que cette forme ne convient guères à l'usage qu'on en fait ici, et à la délicatesse qui doit se trouver dans ces petites fabriques. »

On sait qu'une partie de l'immeuble du Noviciat des Jésuites de Lyon, vendu après leur expulsion de France, en 1762, servit de prison depuis 1772 jusqu'en 1831, époque où une construction neuve l'a remplacée, laquelle a conservé le nom de la maison primitive.

On n'oubliera pas non plus que les prolongements de la rue Saint-Joseph et de la rue de Bourbon ont été percés sur cet emplacement.

Notons, enfin, comme pouvant avoir été construits avec l'aide des conseils de Martellange, à Lyon, le couvent des Carmes Déchaussés, fondé par le marquis de Nerestang, grand-maître de l'ordre du Carmel, en 1618, l'église du monastère de la Déserte (1623) et la chapelle des pénitents de la Miséricorde (1625), fondé par César Laure (244).

(244) Construits par les maçons Pierre et Benoit Daurolles, dont nous avons parlé plus haut, par prix fait du 16 avril 1625 ; leur quittance est

Digitized by Google

Suivant les écrivains du XVIIe siècle, Martellange concourut avec le P. Derand (245) à un projet pour L'ÉGLISE DE LA MAISON PROFESSE *de la rue Saint-Antoine*, A PARIS, qui existe encore (246).

Selon Piganiol de la Force (247), Martellange « qui étoit habile architecte, s'étoit proposé dans son dessein d'imiter l'église de Jésus de Rome, qui a été bâtie par le fameux Vignole, et qui est une des plus belles qu'il y ait en Italie. Le P. Derrand, au contraire, n'avoit copié que lui-même et, malheureusement, les Jésuites préférèrent son dessein à celui de Martel-Ange. »

Cette opinion n'a pas été partagée par tous les écrivains et certains attribuent cette église uniquement à Martellange. Nous ne sommes pas de cet avis, car on ne trouve pas dans cette œuvre la simplicité qui caractérise, comme on l'a vu, les ouvrages de notre artiste et qui devint un défaut aux yeux des Pères qui attachaient en ce moment à l'éclat une importance telle qu'ils le confondaient presque toujours avec le bon goût.

du 1er mai 1626 (*Revue du Lyonnais*, 1re série, tome VI, page 1 ; articles par M. Leymarie).

(245) *François* DERAND, né en 1588, dans le pays Messin et entré dans la Compagnie de Jésus en 1611, est mort à Agde, en 1644. M. P. Morey, auquel on doit une notice intéressante sur cet artiste, n'a donné aucune date et aucun fait nouveau qui puissent nous aider.

(246) M. E. de Ménorval, chef d'institution, a publié un travail remarquable (que nous avons déjà cité) sur les JÉSUITES DE LA RUE SAINT-ANTOINE, L'ÉGLISE SAINT-PAUL-SAINT-LOUIS ET LE LYCÉE CHARLEMAGNE. M DCCC LXXII. Aussi bien que M. Morey, il ne nous fournit absolument rien d'inédit sur la personnalité des PP. Derand et Martellange et sur les plans originaux de l'église Saint-Louis. Nous sommes donc réduit, comme ces messieurs, aux récits des écrivains des derniers siècles, qui sont loin d'offrir les détails indispensables.

(247) Tome IV, page 371 et suivantes.

Digitized by Google

Le P. Derand a dû être influencé par la façade de l'église Saint-Gervais et Saint-Protais avec laquelle on trouve plus d'une analogie.

Il ne serait pas impossible, néanmoins, que, pour l'exécution, Martellange, en sa qualité de religieux d'un ordre où l'obéissance et l'humilité sont poussées à l'extrême, ait fourni des détails, des dessins et même la surveillance qu'on était en droit d'exiger de lui. Ce serait à cette circonstance qu'on aurait pu lui attribuer d'être aussi l'auteur de la composition.

Mais, nous le répétons, tout ceci n'est que conjecture, ne repose sur aucune preuve écrite et n'est pour nous que le résultat des observations auxquelles nous nous sommes livré sur quelques détails d'architecture et d'ornementation que l'on trouve tracés dans une manière analogue au Noviciat, à l'église Saint-Louis et dans les cartouches de l'ARCHITECTURE DES VOUTES du P. Derand.

Cette église fut commencée en 1627 ; Louis XIII en posa la première pierre le 7 mars, accompagné de Mgr de Gondy, archevêque de Paris. Voici l'inscription qui y était gravée :

D. O. M.
SANCTO LVDOVICO
QVI TOTVM ORBEM IN TEMPLVM DEI
ARMIS, ANIMISQVE DESTINAVIT.
LVDOVICVS XIII,
HOC TEMPLVM EREXIT ;
VT QVEM GALLIA COLVIT VT REGEM,
AMAVIT VT PATREM,
HIC VENERETVR VT CŒLITEM.
ANNO MDCXXVII.

Aux angles de cette pierre on mit quatre médailles d'argent sur lesquelles se trouvaient : 1° La tête de saint

Digitized by Google

Louis ; 2° le dessin de la façade de l'église ; 3° le portrait de Louis XIII et 4° une inscription commémorative (248).

Le portail portait cette inscription gravée en lettres d'or sur la frise du premier des trois ordres : SANCTO LVDOVICO REGI. LVDOVICVS XIII, REX BASILICAM. ARMANDVS CARDINALIS, DVX DE RICHELIEV, BASILICÆ FRONTEM POSVIT.

On rappelait ainsi que Louis XIII avait commencé l'église et que Richelieu l'avait achevée.

Le portail fut tourné suivant les conseils de Le Mercier « au jugement duquel » dit Sauval « se rapportèrent tous les Jésuites du monde, » sans tenir compte de l'orientation habituelle.

Cette petite critique de Sauval contre Le Mercier tombe d'elle-même en examinant le plan du quartier (249). On voit que pour orienter l'église, il eût fallu ou la placer sur une rue moins importante, ou lui faire présenter le flanc à la rue Saint-Antoine. Le Mercier a donc ici, comme ailleurs, fait preuve d'un jugement très-sûr. .

Nous ne nous étendrons pas plus longuement sur cet édifice, achevé en 1641, dont la description serait longue et compliquée. On peut consulter : Sauval, Brice, Piga-

(248) Sur une des médailles, en souvenir de la prise de La Rochelle, on mit aussi : VICIT UT DAVID, ÆDIFICAT UT SALOMO!

(249) *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, tome I, page 464.

« Depuis, comme à Rome, à l'occasion de l'église Saint-Louis, on ne put décider, dans toutes les conférences qui furent tenues exprès, lequel valoit mieux, ou d'assujettir la face du portail à la rue Saint-Antoine ou à celle de la Coulture-Sainte-Catherine ; on lui fit honneur de s'en rapporter à lui (Le Mercier) et même l'on voulut qu'il traçât le plan de cette grande église et en jettât les fondemens..... (Tome I, page 330). »

Digitized by Google

niol de la Force (250), le *Magasin pittoresque* (251), de Guilhermy (252), et de Ménorval (253).

Il existe de nombreuses gravures dans les auteurs que nous venons de citer et dans d'autres recueils.

Les voûtes sont un chef-d'œuvre d'appareil et il semble bien là que le P. Derand a voulu prouver ce dont il était capable en fait de coupe de pierres.

Le duc de Chaulnes conservait dans son cabinet *deux grands volumes in-folio, qui étaient remplis de dessins* de Martellange ; ils avaient été exécutés d'après nature dans les différentes localités de la France où notre artiste avait été appelé.

Si l'on en croit le comte de Caylus (254), ils représentaient, surtout des vues de villes et ils étaient précieux en ce sens qu'ils en donnaient la physionomie exacte, surtout pour Paris, vers le commencement du XVIIe siècle.

Comme un certain nombre d'antiquités y figuraient, Caylus s'en servit, avec l'autorisation du duc de Chaulnes, et en reproduisit quatre dans son recueil. Ce sont ceux du *monument dit de l'Aiguille, à Vienne, en Dauphiné*, (planche XCV et XCVI, *le monument des deux amants à Lyon* (planche XCVII^r, *la porte Saint-André à Autun* (planche C et *la porte d'Arroux à Autun* (planche CI).

Le savant archéologue prétend que Martellange « était peu sensible aux antiquités » ; ses dessins cependant prouvent que s'il n'en faisait pas l'objet spécial de ses re-

(250) Tome IV, page 369.

(251) Tome IV, page 107 : *Etudes d'architecture en France*, par Vaudoyer.

(252) *Description archéologique des monuments de Paris*, page 210.

(253) Page 53 et suivantes.

(254) *Recueil d'antiquités égyptiennes, étrusques, grecques, romaines et gauloises*. Paris, MDXXLII et MDXXLXVII, tome III, pages 349, 356 et 369.

Digitized by Google

cherches, du moins, il les appréciait assez pour prendre la peine d'en relever le croquis.

Les gravures que fournit Caylus, si elles sont la reproduction fidèle du dessin, indiquent une main un peu timide. La perspective et les proportions laissent à désirer; l'ensemble est cependant satisfaisant et donne une idée exacte des monuments représentés (255).

Martellange employa, du reste, la fin de sa vie à des ouvrages de dessin et de peinture qui furent conservés au Noviciat. Le cardinal de la Rochefoucauld les admirait et disait que les peintres de Paris devraient les prendre pour modèles ; il ne faut point oublier aussi de dire que notre artiste fut l'ami de Salomon de Brosses et que cette relation avec l'auteur si distingué du Luxembourg n'a pu qu'être utile au développement du goût du Jésuite.

En 1643, paraissait à Paris un ouvrage sur la coupe de pierres d'un collègue de Martellange, le P. Derand :

L'architecture des voutes ou l'art des traits et coupe des voutes, traicté très-util, voire nécessaire à tous achitectes, maîtres massons, appareilleurs, tailleurs de pierre, et généralement à tous ceux qui se meslent de l'architecture, mesme militaire, par le le R. P. François Derand de la compagnie de Jésus. A Paris, chez Sébastien Cramoisy, imprimeur ordinaire du Roy, rue Sainct-Jacques, aux cicognes MDCXLIII. Avec privilége de sa majesté.

La dédicace de cet ouvrage est adressée à M. de Noyers, baron de Dangu, surintendant des bâtiments du

(255) Il est probable que les dessins contenus dans le volume que possédait le duc de Chaulnes existent encore ; nos recherches pour les trouver n'ont pas abouti. Cette notice apprendra peut-être un jour à leur possesseur qu'il a entre les mains un recueil précieux, surtout pour la ville de Lyon.

Digitized by Google

roi, qui avait confié à Martellange la construction du Noviciat de Paris.

On y remarque ce passage qui a trait à ce Jésuite et indique sa collaboration : « ..... ce travail, où ayant employé, à l'imitation de ceux qui ont toutes les sciences, ce que mon esprit m'a peu fournir ; j'y ai d'abondant inséré ce que j'ai rencontré des plus judicieuses inventions de ceux, qui ont eu quelque connaissance de ses secrets ; mesmement de l'un de nos religieux, qui a l'honneur d'estre connu de vous (256); lequel ayant depuis plusieurs années joint la théorie à la pratique, a tiré non moins de la bonté de son esprit, que de son expérience quelques traits d'entre ceux que je vous présente en cet ouvrage ..... »

Dans la préface aux lecteurs, le P. Derand paraît se préoccuper beaucoup d'un livre sur le même sujet qui venait de paraître six mois auparavant : *le secret d'architecture*, de Mathurin Jousse de la Flèche (257).

Il ne se fait pas faute de le déclarer erroné et incomplet et de faire remarquer que cet ouvrage, ainsi que celui de de l'Orme, l'unique qui l'ait précédé, est, avec le sien, tout ce qui a été écrit sur l'art de la coupe des pierres.

Nous avons cherché à reconnaître parmi les défini-

(256) Ces mots semblent prouver aussi que Martellange vivait encore lorsque le P. Derand écrivait sa dédicace et que le livre ne fut imprimé que plus tard.

(257) *Le secret d'architecture découvrant fidèlement les traits géométriques, coupes et desrobemens nécessaires dans les bastiments, enrichi d'un grand nombre de figures adioustées sur chaque discours pour l'explication d'iceux, par Mathurin Jousse, de la ville de La Flèche. A La Flèche, George Griveau, imprimeur ordinaire du Roy et du College Royal.*

M. DC. XLII

Avec privilége de Sa Majesté.

Digitized by Google

tions du P. Derand celles qui proviennent de Martellange, mais nos investigations ont été sans résultat. Nous ne nous arrêterons donc pas plus longtemps sur le mérite de cet ouvrage, au point de vue mathématique, nous réservant de l'étudier dans la biographie de Girard Désargues, qui avait fait paraître, en 1640, un traité de coupe de pierres (258), mais dont le P. Derand semble n'avoir pas encore connaissance.

C'est une coïncidence digne de remarque que ces trois ouvrages sur le même art, paraissant d'une manière presque simultanée, au XVIIe siècle, dans lesquels deux Lyonnais témoignent de leurs études et de leur science, tout en reconnaissant que Philibert de l'Orme, aussi Lyonnais, a été le premier à ouvrir la voie.

Nous devons signaler, dans l'ouvrage du P. Derand, le mérite exceptionnel des cartouches qui entourent les titres de chaque planche. Quelques-unes de ces pièces, remarquables de gravure, ont été reproduites dans le premier et le deuxième volume de *l'Art pour tous*, *de Reiber*, qui en attribue une (celle de la planche 257 de Derand) à Saint-Igny, peintre et graveur.

Nous sommes fort embarrassé à cet égard, car nous nous sommes fait une loi de n'attribuer qu'avec la plus grande réserve aux artistes qui nous occupent, les œuvres dont la paternité est indécise.

Cependant nous devons faire observer que beaucoup de ces motifs ou cartouches sont d'un dessin purement archi-

(258) *Brouillon proiect d'exemple d'une manière universelle du S. G. D. L. touchant la practique du trait à preuves pour la coupe de pierres en l'architecture ; et de l'esclaircissement d'une manière de réduire au petit pied en perspective comme en géométral et de tracer tous cadrans plats d'heures égales au soleil. Paris, en aoust 1640, avec privilege.*

Digitized by Google

tectonique (259) et que tous appartiennent au même genre ; la main du graveur varie seulement. Le P. Derand dit : (préface aux lecteurs) que « le peu de soin des graveurs paraist pareillement dans les titres des mesmes figures de nos traits, en quelques-uns desquels il se trouve des mots correctement écrits, qui en d'autres sont mal orthographez. » Ces mots semblent indiquer des graveurs opérant d'après des dessins donnés : pourquoi Derand et Martellange n'auraient-ils pas aussi composé ces cartouches en même temps que les épures ? Les détails de l'église Saint-Louis, rue Saint-Antoine et du Noviciat rue du Pot-de-fer, ne décèlent-ils pas des dessinateurs de premier ordre ? Puis, on remarquera sans peine, dans ces compositions, un mélange perpétuel de sacré et de profane, d'anges bouffis et de figures mythologiques qui rentre tout à fait dans la manière adoptée par les R. Pères.

Martellange était bon dessinateur, le Noviciat de Paris l'a prouvé, et, comme cet ouvrage a paru vers la fin de son existence, il n'y aurait rien d'impossible qu'il ait consacré ses derniers loisirs à ces charmantes compositions ; du reste, dans une lettre que l'on trouvera plus loin, et dans le catalogue où le P. Boero a puisé les dates qu'il a bien voulu nous fournir, cet artiste est noté comme *Pictor et insignis architectus*.

Martellange aurait aussi collaboré à l'ouvrage de Jousse (1626) *Traduction de la perspective de Viator* (260).

(259) Pages 63, 179, 189, 213, 291, 295, 299, 331, 341, 386, 397, 407, 415, 425, 431, 436 et 443.

(260) Voyez *Notices sur quelques artistes français, architectes, dessinateurs, graveurs, du XVIe au XVIIIe siècles* par Destailleur Paris, MDCCCLXIII, pages 53 et 56.

Digitized by Google

Digitized by Google

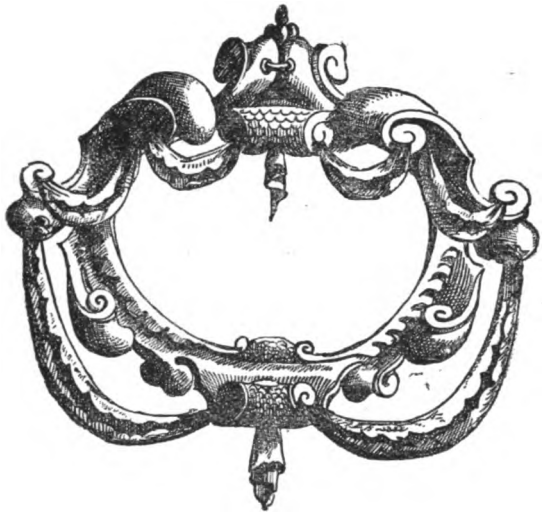

CARTOUCHE TIRÉ

DE L'ARCHITECTURE DES VOUTES DU P. DERAND, pag. 115

Digitized by Google

Le livre original est intitulé :

De artificiali perspectiva.

✝ *Viator : secundo.*

Pinceaux, burins, aiguilles, lices, Pierres, bois, métaux, artifices.

Dernier feuillet *recto : Sumo. Faber. reru. qui. perspicis. oce. solus. ad. te. directo. calle. viator. eat.* ✝ *Amen.*

Dernier feuillet *verso : Impressum Tulli anno catholice veritatis quigetesimo nono ad millesimu IIII Idiis Marcias. Solerti opera Petri Iacobi pbri Incole pagi Sancti Nicolai.*

✝ *Sola fides sufficit.*

(Petit in-folio gothique, bibliothèque nationale).

Cette publication, extrêmement curieuse, est faite complétement dans l'esprit et dans les traditions du moyen âge: costumes, édifices, intérieurs de ville et d'habitations.

Son analyse nous entraînerait tout à fait en dehors du cadre que nous nous sommes tracé.

M. Anatole de Montaiglon, dans une notice bibliographique sur Jean Pelerin, chanoine de Toul, auteur de cette perspective, paraît révoquer en doute l'existence de cette édition citée par M. Destailleur : « On a vu, » dit-il, « que Pelerin était mort en 1524. Il serait donc naturel de penser que son livre ne fut pas reproduit. On se tromperait cependant et le milieu du XVIIe siècle lui réservait cette résurrection inattendue. Mathurin Jousse ..... copia d'une pointe fine les planches de la troisième édition qu'il réduisit à la grandeur d'un in-12. Son recueil, composé de cinquante-trois feuillets, comprenant soixante-une figures, reproduites en contre-partie et parfois modifiées au goût du jour, a pour titre : *La perspective de Viator, traduite du latin en françois, augmentée et illustrée par*

Digitized by Google

maistre Estienne Martellange, de la compagnie de Jésus, avec les figures gravées à La Flèche, par Mathurin Jousse. 1626.

Comme on le voit, ce titre promet un texte qui ne fut sans doute pas imprimé alors, car celui qu'on rencontre joint aux planches est postérieur de neuf ans et il n'est plus question du P. Martellange (261). »

La perspective positive de Viator latine et françoise, reveue, augmentée et réduite de grand en petit, par Mathurin Jousse, de La Flèche. A La Flèche. George Griveau, imprimeur ordinaire du Roy et du collége royal. M. DC. XXXV. Avec privilége du Roy.

Ce privilége est du 30 mars et l'achevé d'imprimer du 16 juillet 1635, et cela, dit M. de Montaiglon, fait penser qu'il n'y a pas eu d'impression antérieure.

Dans l'exemplaire de la bibliothèque nationale, que nous avons vu, sont ajoutées aux soixante-une figures de Pèlerin, six planches représentant cinq tabernacles et une perspective d'intérieur d'église (262). Il paraît que dans l'exemplaire de la bibliothèque de l'Arsenal on ne trouve que cinq pièces, quatre de tabernacles et la cinquième des ruines par le maître J. G. Nous n'avons pas eu occa-

(261) Nos recherches personnelles sur cette édition de 1626 n'ont pas abouti ; elle ne se trouve même pas dans la bibliothèque du Prytanée militaire de La Flèche, laquelle, étant en même temps bibliothèque de cette ville, devrait posséder toutes les éditions des ouvrages des Fléchois.

(262) 1° Un rétable avec tableau de la Nativité, p. LXII ;

2° Un autre en forme de miroir, p. LXIII ;

3° Un autre rétable dont l'ornementation se rapproche considérablement de celle de la Renaissance, p. XLII (*sic*) ;

4° Un autre en forme de lucarne et dans le même style que le précédent, p. LXV ;

5° Un autre dans les mêmes conditions, p. LXVI ;

6° Des ruines d'un temple, p. LXVII.

Digitized by Google

sion d'examiner ce dernier exemplaire et de le comparer avec le premier

La planche du vaisseau qui termine la troisième édition de Pèlerin, n'a pas été reproduite par Jousse; mais toutes les autres planches sont dans le même ordre ; il a aussi supprimé les inscriptions. Remarquons aussi que les planches de Jousse sont loin de valoir celles de l'œuvre de Pèlerin.

Enfin M. Destailleur explique que par une singularité qu'il ne sait comment expliquer, le titre de 1626 serait supprimé sur une planche de Ducerceau, représentant un reliquaire ; M. de Montaiglon estime aussi que les tabernacles qu'il a vus ajoutés aux soixante-une planches dans l'exemplaire de la bibliothèque de l'Arsenal sont copiés sur Ducerceau.

Mathurin Jousse est né à La Flèche, le 27 août 1607 ; sa vie est peu connue ; mais ses ouvrages dénotent un artiste habile et un esprit cultivé et ingénieux.

La seule circonstance qui pourrait indiquer une collaboration quelconque de Martellange à l'ouvrage de 1626 ; c'est que Jousse n'avait que 19 ans à cette époque ; il fut peut-être encouragé par le Jésuite parce qu'il travaillait de son état au collége de La Flèche.

J. Clève l'a cité comme s'étant occupé de l'ornementation de la chapelle de cet établissement ; toutefois, cet auteur n'indique pas où il a pris ce renseignement.

La fidèle ouverture de l'art du serrurier et *le Théâtre de l'art du charpentier*, suivis d'un *Bref traité des cinq ordres de colonnes* ont paru, aussi à La Flèche, en 1627.

On ne connaît pas l'époque de la mort de Jousse.

Le caractère de Martellange était fort obligeant; tous ceux qui le consultaient pour la construction de leurs édifices l'éprouvaient journellement. Des communautés

Digitized by Google

religieuses et plusieurs personnes de la première distinction l'honoraient de leur confiance et de leur estime. Il en reçut des témoignages bien flatteurs en 1633 : Les douleurs de la pierre qui l'incommodaient depuis quelques années, le déterminèrent à se faire opérer. On fit alors pour lui des prières dans beaucoup de communautés et nombre de personnes s'intéressèrent à sa conservation. Après cette douloureuse opération, il ne s'occupa plus que de petits ouvrages de peinture jusqu'à sa mort, arrivée le 3 octobre 1641, à Paris, dans le Noviciat qu'il avait fait construire (263).

Les restes de Martellange, qui ont dû être transportés à la rue Saint-Antoine, reposent probablement encore et paisiblement dans les cryptes de l'église Saint-Paul et Saint-Louis, qui subsistent toujours, les révolutions les ayant ignorées. Ils sont au nombre de deux cents, en pleine terre, sans autre marque extérieure qu'une plaque de plomb ou une ardoise accrochée au mur. On a trouvé 173 noms, parmi lesquels on a rencontré bien des célébrités, depuis le premier inhumé, le P. Ignace Armand (8 décembre 1638), jusqu'au dernier, le F. Morice Watien

(263) *In domo Parisiensi probationis obiit F. Stephanus Martelange, Lugdunensis, coadjutor temporalis, annum agens ætatis 72 sic à Deo donis ornatus ut cæteris in exemplar statui posset. Erat pietatis cultor, laboris amans, silentii tenax, humilitatis sectator eximius, ut noluerit ad ordines sacros promoveri cum id ei a superioribus liberum esset. Annos egit in Societate 51, nostris externisque officium ipse suum lubens impendebat in iis artibus quibus excellebat picturæ et architecturæ. Multa templa, multa ædificia Deo et Societati extrahit operamque suam hac in parte commodavit religionis ordinibus non paucis, quos Societati eo nomine devinxit; multis etiam viris insignibus qui ejus in ædificando industriam requirebant. Obiit 3 octobris sacramentis omnibus cum magno animi sensu sanoque judicio susceptis* (*Ex Litt. ann. prov. Franc. anni* 1641). Communiqué par le R. P. Périé.

Digitized by Google

(4 août 1762), dix jours avant l'expulsion des Jésuites de leur maison professe. Puisque tous n'ont pas d'inscription, l'humble frère doit être là..... Pour nous consoler de cet oubli, nous trouvons au moins le P. C. F. Ménestrier (21 janvier 1705) !

Il nous reste à compléter cette étude par l'examen du talent d'Etienne Martellange. Ainsi que nous l'avons fait remarquer déjà, il sut éviter l'exagération décorative et les formes maniérées. Si donc les Jésuites sont tombés plus tard dans ces défauts, qu'on leur reproche à juste titre, on ne saurait faire supporter à notre artiste une part de responsabilité dans cette voie regrettable. Nous n'hésitons pas à affirmer, qu'au contraire, ses ouvrages ont été d'une influence salutaire pour l'art architectural dans les constructions nombreuses pour lesquelles il fut consulté.

C'est, sans doute, pour cette simplicité de goût qu'il fut, quoique religieux d'un ordre fortement discuté à toutes les époques, tenu en haute estime par les écrivains des XVIIe et XVIIIe siècles, qui ont connu ses œuvres, mais auxquels on peut, encore une fois, adresser le reproche de n'avoir pas pris la peine de nous les faire toutes connaître.

Peut-être ils ne prévoyaient pas qu'en France des jours de haines et de discordes civiles renverseraient peu à peu les ouvrages patiemment élaborés et que, monuments, statues, tableaux, orfévrerie, manuscrits précieux, collections et recueils de dessins et d'estampes, seraient entraînés avec la chute des gouvernements ou sacrifiés à des représailles implacables !

Ainsi s'expliquent ces lacunes regrettables que nous

Digitized by Google

devons laisser çà et là dans nos études biographiques, ces longues listes d'édifices pour lesquels nous sommes réduits à de simples conjectures, ces tristes mentions d'ouvrages qui n'existent plus et, enfin, cette ardeur moderne et impatiente des érudits à reconstituer, par des livres et des estampes, un passé d'art et d'histoire qu'on peut encore entrevoir avant qu'il se soit accumulé de nouvelles ruines!

Au point de vue architectural des églises conçues par Martellange, c'est à Rome (264) que se trouvent des édifices où, sans hésitation, nous admettons qu'il a puisé ses inspirations. C'est pourquoi, au commencement de cette notice, en contestant qu'il fût allé dans cette ville, à l'âge de sept ans, nous ne doutions pas que, plus tard, il y eût cherché à compléter ses études.

Martellange n'employa ce qu'on nomme les ordres d'architecture que lorsque les ressources, qui étaient mises à la disposition de la maison à construire, le permettaient et qu'il y avait, par suite, prétexte à une plus grande richesse décorative ; le Noviciat de Paris en est un exemple.

En effet, nous devons le dire pour ceux de nos lecteurs qui ne sont pas absolument instruits de l'art de l'architecture, les ordonnances d'ordres ne sont qu'une décoration accessoire, imitée des Romains, appliquée aux pilastres ou contreforts nécessaires pour donner plus de solidité aux murs ou sous la corniche qui doit les abriter. Aussi, dans la pratique la plus usuelle de la construction, un édifice ne se compose, à l'extérieur, que de portes ou

(264) Parmi les églises de Rome dont l'imitation me semble incontestable, nous citerons celle de S. M. de Monti, commencée en 1579, sous le pontificat de Grégoire XIII, par Giacomo della Porta. Entre le plan et la façade de ce charmant édifice et l'église du Noviciat de Paris existent des analogies sensibles qu'on remarque aussi avec diverses autres églises du même architecte milanais.

Digitized by Google

de fenêtres bordées d'un chambranle qui n'est autre chose que la pierre de taille nécessaire à l'encadrement, de contreforts, ou angles et de corniches. Tirer parti de ces formes indispensables à la stabilité et à la bonne construction, en leur donnant une certaine élégance de détails ou de proportion, est faire une œuvre peu dispendieuse, simple et sage ; c'est ce qu'on appelle accuser la structure.

Un très-grand nombre d'édifices du commencement du XVIIe siècle sont des types excellents de ce genre de construction et Martellange doit en être considéré comme un des principaux auteurs.

On l'a dit depuis bien longtemps, c'est se risquer dans une œuvre bien plus laborieuse que de construire avec peu d'éléments décoratifs : la simplicité et les proportions parfaites n'appartiennent qu'aux organisations réellement douées du sentiment de l'art et d'une grande dose de sens raisonné, puis complétées par de longues études.

Il ne faut jamais s'y tromper ; la richesse, ces accumulations de niches, de statues, de pilastres, de ressauts et de frontons qui caractérisent certains genres d'architecture, sont la marque de l'infériorité des praticiens qui s'y sont laissés entraîner.

Puisque nous avons réédité cette critique contre les PP. Jésuites, tout en leur accordant que leur but était, comme il est encore, de faire la maison du Seigneur aussi belle qu'elle le mérite, du moins nous devions dire aussi que notre Martellange n'avait pas eu une seule défaillance dans ce sens. C'est donc un nom de plus à inscrire, avec honneur, dans les *Annales* des arts.

Léon CHARVET.

Digitized by Google

LE

NOUVEAU FOURVIÈRE

APERÇU ANALYTIQUE DES CONSTRUCTIONS

Au 7 décembre 1873

—

Deux dates mémorables s'inscrivent en tête de l'histoire du nouveau sanctuaire que la foi religieuse de notre antique cité a voulu dédier à Marie.

Le 6 avril 1872, le premier pasteur du diocèse bénissait l'emplacement de la nouvelle église, et le 7 décembre de la même année, avait lieu la pose de la première pierre. On remarquera qu'à cette dernière époque, les fondations du chœur étaient les seuls travaux, concernant l'édifice, qui aient été exécutés depuis le 6 avril, jour de la bénédiction du terrain où devait s'élever l'église ; nous ne parlons, bien entendu, ni de la terrasse monumentale qui domine la ville, ni de la maison des Chapelains, constructions qui ont été menées parallèlement avec les premiers travaux de la chapelle votive.

On peut se faire une idée de l'importance des fouilles et des maçonneries qui restaient à entreprendre et à mener à bien à partir du 7 décembre 1872 pour mettre les constructions au point où nous les voyons actuellement. Les fondations des quatre tourelles et des murs latéraux, nécessitant des déblais considérables, étaient à peine entamées sur quelques parties du périmètre de l'édifice ; et cependant tous ces travaux de creusement du sol, les bétons nécessaires pour les combler et les solides maçonneries qui s'élèvent à

Digitized by Google

cinq mètres au-dessus, ont été effectués en moins de dix mois, le chantier ayant été rouvert dans les premiers jours de mars 1873, et paraissant aujourd'hui, 7 décembre, devoir être irrévocablement fermé à l'entrée de la saison rigoureuse.

Une plume spéciale, sous le voile de l'anonyme, celle d'un architecte sans doute, a déjà rendu compte il y a quelques mois dans un journal de Lyon de la manière intelligente et active dont les travaux sont dirigés; l'auteur a évalué avec la précision d'un toiseur expert, la quantité de mètres cubes de déblais enlevés, admiré en connaisseur la beauté des matériaux, la perfection de la taille de la pierre et les solides empatements des fondations; il a même poussé la minutie d'examen jusqu'à indiquer le nombre de dents de certains outils dont se servent les ouvriers carriers pour donner la dernière main-d'œuvre à leurs blocs.

Exclusivement préoccupé de la partie technique de la construction, notre honorable devancier n'a pu donner qu'une attention passagère au caractère artistique de l'œuvre. C'est cette lacune dans le compte-rendu, très-intéressant d'ailleurs, de notre érudit écrivain, que nous essaierons de combler.

L'œuvre de Fourvière, qui jusqu'à présent n'a pu être jugée que d'après des dessins, va ouvrir la voie à des appréciations plus explicites et plus précises que celles résultant de l'examen des projets d'ensemble. Tout devient alors palpable; l'édifice se produit au grand jour; l'œuvre fugitive du crayon disparaît.

La partie absidale que l'on voit se dresser gravement au milieu des constructions, n'est que le soubassement du chevet de l'église; les grandes assises de pierre de teinte blonde, qui en forment le revêtement, ne sont pas destinées à paraître au-dehors; elles seront renfermées dans une

Digitized by Google

galerie circulaire, sorte de *loggia* d'une riche architecture, et dans l'intérieur de laquelle se développera de chaque côté une belle rampe d'escaliers donnant accès dans l'église.

Par une de ces inspirations familières au savant architecte du monument, et qui donnent un avant goût du parfum biblique que respirera l'œuvre tout entière, c'est par la porte de *Bethléem* et par la porte de *Nazareth* que l'on pénétrera dans le sanctuaire qui doit rappeler la vie cachée de la sainte Famille.

Le plan des fondations de l'édifice se fait remarquer par la largeur extrême des travées (9 m. 50) et la concentration des points d'appui sur un espace très-restreint. On voit que l'architecte s'est proposé de donner à sa nef toute la dilatation possible, et d'éviter l'encombrement qu'occasionne l'éparpillement dans la plantation des piles; celles-ci, en effet, forment, dans chaque division des travées, une sorte de quadrilatère resserré où viennent se concentrer toutes les poussées des voûtes. Cette disposition, peu pratiquée par les gothiques, se retrouve dans les grands monuments romains qui font encore aujourd'hui l'admiration de la science architecturale.

Tout en donnant à ces premiers travaux de la basse œuvre, un certain caractère de force et de résistance, l'artiste a su envelopper toutes ces constructions d'un sentiment esthétique qui se manifeste de toutes parts. Ainsi que dans les monuments grecs où les lignes ascendantes prennent une direction tangeant à la pyramide, on remarque le même fait dans les substructions de la nouvelle église de Fourvière. Les piles, engagées dans les murs des collatéraux, sont évidées aux angles par un pan coupé dont le développement suit la progression ascensionnelle de la pile. Ce tracé qui a l'avantage d'élégir la masse du pilier, lui donne en même temps une grande fermeté d'assiette et de proportions. Hâ-

Digitized by Google

tons-nous de dire, cependant, que cette obliquité dans l'élévation des piles n'est qu'apparente ; elle est le résultat d'un simple effet de profil et non un parti de construction comme dans la plupart des monuments auxquels nous venons de faire allusion, car à Fourvière toutes les projections verticales sont tracées dans le sens d'une perpendiculaire exacte.

Nous ne devons pas laisser ignorer aux personnes qui suivent les travaux avec intérêt et cherchent à se rendre compte par anticipation de leurs phases diverses, que toutes les piles de la basse œuvre où l'on remarque ces échancrures béantes, à chaque lit régulier des assises, doivent recevoir des *couvre-joints* en marbre gris d'un ton doux, et des incrustations de même nature sur chacune de leurs faces antérieures. Cette décoration en chromo-lapidaire ne peut manquer d'imprimer à la construction un cachet fort remarquable.

L'œuvre de Fourvière nous ramène, en un mot, à une juste appréciation des véritables beautés de l'architecture, que l'on reconnait dans cet air de calme grandeur et de noblesse dont le nouvel édifice, à peine sorti de ses fondations, porte déjà l'empreinte irrécusable. Rien de puéril, rien de banal ne vient contredire ce style solennel qui ne se dément sur aucun point.

Il est vrai que la beauté des matériaux et leur mise en œuvre si soignée contribuent puissamment à donner à toute la construction un charme et un prestige dont il est bien difficile de se défendre.

Comment regarder avec indifférence ces grands murs semblables à ceux des palais vénitiens et que l'on dirait montés en assises de marbre tant l'aspect de la pierre fait illusion ! C'était bien là la nature des matériaux qu'il convenait d'adopter pour interpréter un style d'architecture où se rencontrent les

Digitized by Google

beautés dominantes de cet art hellénique qui est resté jusqu'à ce jour le flambeau du génie des arts. A défaut des marbres du Pentélique, les riches carrières d'Hauteville nous envoient d'admirables calcaires d'une exquise finesse de grain et qui, sous les rayons du soleil, prennent la teinte marmoréenne des blocs splendides des édifices de l'Attique.

En présence de ces travaux de construction à peine dégagés d'une première enveloppe, où l'on ne voit encore que des profils, où les pierres, seulement épanelées, indiquent la place des sculptures et la silhouette des chapitaux, nous devons nous contenter de quelques indications générales sans approfondir le caractère de l'œuvre; cependant, ce qui peut, dès à présent, en donner une idée, c'est la partie de l'abside dont on commence à entrevoir les dispositions principales.

Le petit *atrium* semi-circulaire que l'on aperçoit dès à présent, des quais de la Saône, encadré sous une élégante ogive, et qui s'enchasse comme un oratoire ouvert au soleil levant dans le revers du rond-point du chœur, est surtout remarquable par la fermeté et l'harmonie des lignes qui en dessinent le pourtour.

En effet, à voir ces panneaux de pierre au cadre finement profilé, attendant une décoration de marbres ou des mosaïques; puis ces petits pilastres aux courtes cannelures qui accompagnent ces panneaux, et la ligne perlée de denticules qui règne tout autour de cette absidiole, on sent courir dans toute cette construction un souffle de l'architecture antique.

Il y a dans l'ordonnance de ce charmant édicule quelque chose de supérieur à la théorie servant à déterminer les proportions des ordres classiques tels qu'ils sont décrits dans les ouvrages spéciaux. C'est ce sentiment intuitif des rapports harmoniques qui a présidé à la création des monu-

Digitized by Google

ments types, dont les détails, recueillis et mesurés avec soin, doivent servir de points de repère pour la reproduction indéfinie d'édifices dérivant du même style. Nous voulons dire en un mot que toutes les œuvres architecturales qui se sont produites en dehors de l'application géométrique du module peuvent être plus ou moins parfaites, mais prennent un caractère de liberté et d'indépendance que peut seul donner le génie de l'inspiration. Le module est une limite que le simple talent ne se permet jamais de dépasser.

On nous pardonnera d'écrire encore sous le charme de ces dessins reproduits par d'admirables photographies, où le monument apparaît dans sa splendide unité et avec ses couronnements en forme de diadème ; nous avons constamment sous les yeux cette noble architecture qui nous semble lutter de majesté et d'élégance avec les édifices si élégants de l'art grec.

Le nouveau sanctuaire, dominant une colline boisée où les silhouettes se découpent sur un ciel imprégné des clartés du couchant, ne sera-t-il pas, en quelque sorte, le Parthénon chrétien reflétant ce grand art oriental qui domina plus tard toutes les civilisations ?

Le parallèle que nous nous permettons d'établir entre le célèbre temple d'Athènes et le monument chrétien qui s'élève sous nos yeux, n'est pas tout à fait hors de propos. Son nom grec, qui se traduit par celui de *Vierge*, PARTHENON, nous paraît au contraire un point de comparaison on ne peut mieux approprié à notre sujet ; mais nous nous y attacherons particulièrement en vue des rapports artistiques.

Bâti, ainsi que la généralité de nos églises de pélerinage, sur une esplanade élevée, ayant l'acropole pour soubassement, et pour rampes d'accession, les propylées, ces passages intérieurs couverts en marbre, le Parthénon était dédié à Minerve, la Vierge altière personnifiant la Sagesse et que

Digitized by Google

les Athéniens avaient constituée la protectrice de leur ville.

L'image de la déesse, statue d'or et d'ivoire éclose sous le ciseau inspiré de Phidias, était par vénération renfermée dans la partie la plus riche et la plus mystérieuse du temple. C'est au milieu des merveilles de la sculpture, de la ciselure et d'une éblouissante décoration de marbres et de métaux précieux que se dressait la statue de Minerve. Une lampe d'or à la mèche d'amiante qui ne se consume jamais, brûlait constamment devant la déesse.

Il semble que le Parthénon, en raison même de sa destination mystique, porte l'empreinte d'un éclectisme plus pur, plus spiritualiste que les autres édifices civils du peuple athénien. Les auteurs de cette œuvre immortelle, Callicrates, Ictinus, ont poussé l'entente des lignes de l'architecture à un degré de perfection harmonique qui n'a jamais été égalé; et Phidias, dans ses bas-reliefs impérissables, a presque divinisé la nature humaine. Le Parthénon ne devait pas rester un type de beauté architecturale purement platonique, il devait être un enseignement fondamental pour les générations des peuples civilisés dans la culture des arts.

Toutefois, l'influence de l'art grec ne s'est pas manifestée en même temps, ni d'une manière uniforme; son action s'est fait sentir à des degrés différents. Elle n'a fait que guider les classiques qui ne se sont jamais départis du style de leurs études premières; elle n'a réellement inspiré que les artistes des œuvres libres; et à notre connaissance, c'est la statuaire qui a eu la plus large part de cette influence; le moyen-âge et la renaissance en font foi. L'architecture s'est infiniment moins ressentie de cette fécondante effluve; et la Renaissance, malgré ses nombreux emprunts à l'art grec, est restée gothique dans les allures de ses constructions. Il ne s'agissait donc pas de copier le Parthénon et de le faire revivre dans des rééditions plus ou moins réussies, pour

Digitized by Google

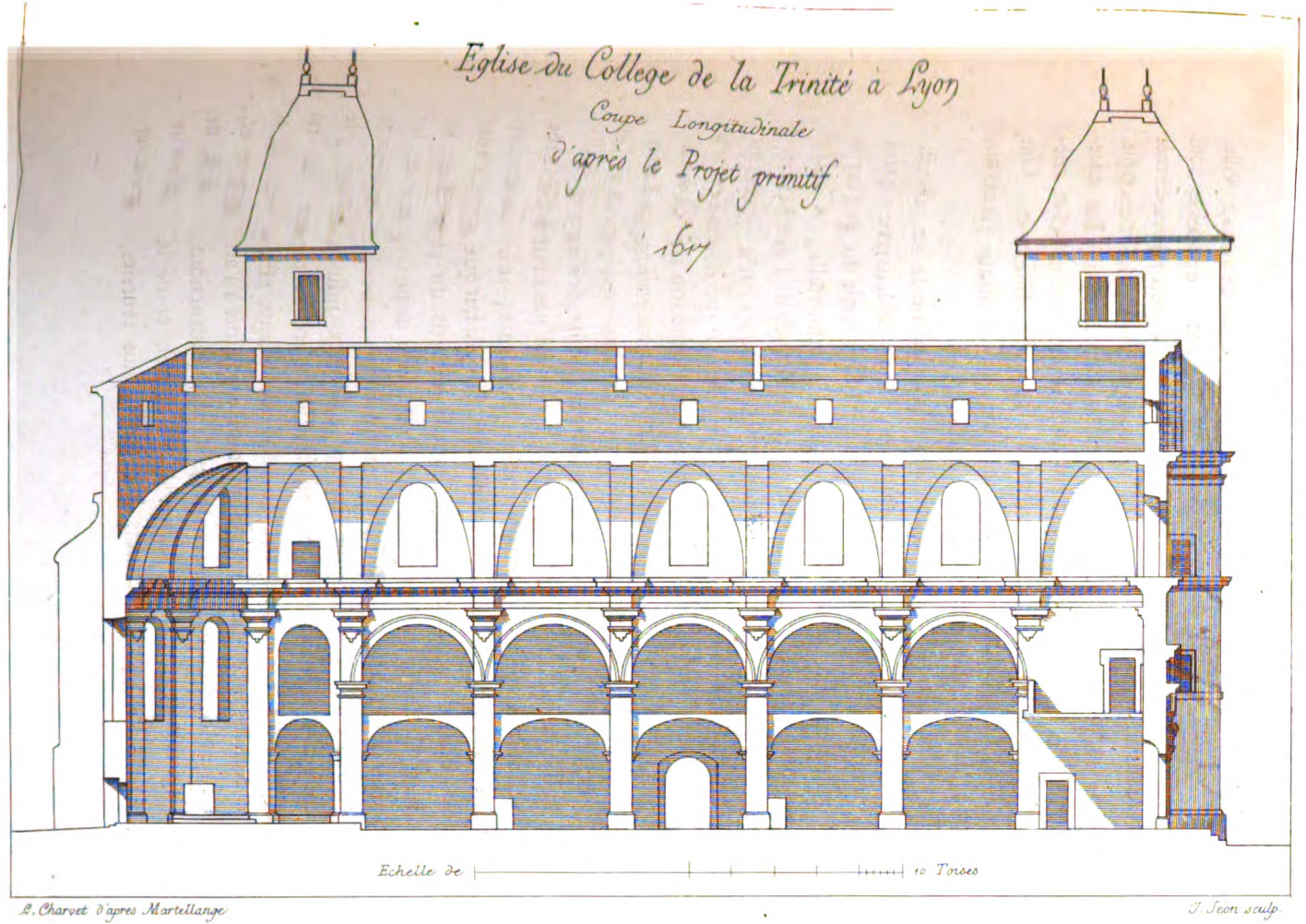

L. Charvet d'après Martellange

J. Jeon sculp.

Imp. Rugero Lyon

Digitized by Google

Digitized by Google

faire passer dans le cerveau des artistes l'enseignement qui ressortait de ses beautés dominantes. Ce qui a manqué, c'est l'aptitude à comprendre et à s'assimiler, pour les appliquer à un art nouveau, les lois admirables qui ont déterminé et qui régissent les proportions et les harmonies de ce temple à jamais célèbre.

Et c'est précisément cette justesse de perception des valeurs harmoniques, cette aptitude à comprendre et à s'assimiler les beautés de l'art antique que l'on peut remarquer dans l'œuvre qui nous occupe. Cette transfusion est d'autant plus étonnante qu'elle n'a jamais été tentée, et qu'elle s'est opérée sur un style qui s'est toujours montré rebelle à l'influence classique de l'antiquité, et en a été constamment l'antipode le plus direct.

Conçu en effet dans le sentiment religieux de l'art du moyen-âge, le monument de Fourvière n'a aucun rapport de style avec le Parthénon, mais à en juger par les dessins d'ensemble, il en reflète les harmonies et l'élégance. Le célèbre temple de Minerve n'a pas servi d'imitation, il n'a été qu'un enseignement dans l'œuvre inspirée du temple de Marie. Là l'art chrétien s'est dépouillé des étrangetés du gothique, pour ne revêtir que des formes pures et correctes, mais exemptes de sécheresse et de monotonie.

L'église de Fourvière sera ogivale ; elle ne sera pas gothique, et ce sera son cachet suprême d'originalité. Ce sera peut-être le premier exemple d'une transformation si complète d'un style dont on retrouve, il est vrai, les éléments dans les édifices de la période romane et de l'époque de transition, mais étudiés avec moins d'art, moins de science, et groupés avec moins d'unité. L'œuvre de Fourvière fera voir que si le moyen-âge a laissé des monuments d'une grande importance, il n'a su y apporter qu'une esthétique incomplète.

Digitized by Google

Si la théogonie olympienne a magnifiquement inspiré les artistes du Parthénon pour célébrer les vertus altières de leur fière Déesse personnifiant la Sagesse, la Beauté, la Prudence et le Courage, l'esprit chrétien n'a pas moins magnifiquement inspiré l'architecte de la basilique de Fourvière dans ce beau poème qu'il dédie à la Reine des Vierges; nous verrons avec quel charme d'expression et avec quelle connaissance profonde des mystères sacrés il a compris la glorification de deux vertus qui ont été l'auréole de puissance et de gloire de Marie : la Pureté et l'Humilité.

Nous bornons, pour aujourd'hui, à ces considérations préliminaires, nos appréciations sur un monument dont la construction n'est encore qu'à l'état d'esquisse, et dont nous n'avons fait aussi qu'esquisser le style et indiquer le sentiment artistique qui s'y révèle. Nous reprendrons plus tard, et à mesure qu'elle s'affirmera davantage, l'analyse également plus précise de cette œuvre architecturale qui montrera la puissance et la fécondité de l'esprit d'inspiration fortifié par l'étude de l'antiquité, en présence de la stérilité de résultats des habitudes de la copie.

CH. VAYS.

Digitized by Google

COLONGES AU MONT-D'OR

ÉTUDE TOPOGRAPHIQUE, ÉTYMOLOGIQUE ET HISTORIQUE

SUITE (*)

ILES de ROYE. — En 1785, il y avait quatre îles appelées *Iles de Joussoux* et deux atterrissements de cailloux formant îlots. Aujourd'hui ce ne sont plus les *îles de Roye* mais bien *l'île de Roye*, le barrage et la culture ayant supprimé les petits canaux qui séparaient les îles de 1785.

ILETTE. — Lieu indéterminé, situé près de la Saône, en face de l'île de Roye. Ce ténement d'*Ilette* devait se trouver entre les territoires de *Gagnière* et de *Champ Gayet*.

JACQUETIÈRE. — Petit ténement longeant au couchant le chemin de la Pelonnière et borné au midi et au nord par la ruette *Samplan* et la montée de *Gélive*. Ce mot signifie *terre de Jacquet*.

JONCHÈRE. — On appelait jadis *chemin de la Jonchère* ou des *joncs*, le chemin qui conduit du Port Martin ou Catignat à la maison bourgeoise de M. Rocher, aujourd'hui restaurant Bocuze. Ce lieu, effectivement bas, reçoit les eaux du coteau des anciennes maisons Michel et Rey.

JORDANIÈRE. — Voir *Fontaine de Bressieu*.

L'ORMET. — Petit ténement entre le *Trève Gayet* et *Chantemerle* compris aujourd'hui dans la propriété de M. Antoine Guillot. Ce mot signifie le *petit orme*.

(1) Voir les précédentes livraisons.

Digitized by Google

MANILLON. — Territoire compris entre le chemin des Dimes au midi et celui du Rochet, au nord et le chemin n° 1, dit de la Pelonnière. Ce territoire était jadis en pré et appartenait à monsieur Manillon, bourgeois de Lyon, en 1699. De nos jours, une partie de ce ténement s'est appelé *Pré Martin*, plus anciennement *Meyzière*, aujourd'hui il appartient à M. Antoine Guillot, dans sa portion nord-est.

MEYZIÈRES. — Trois territoires portent ce nom. Le premier est l'exacte contenance de Manillon, dont nous venons de parler, et son premier nom avant ceux de Manillon et de Pré Martin. Le deuxième est compris entre le *sentier des terres* n° 34, au couchant; la *ruette des Varennes*, n° 12, au levant; le chemin du Grand Violet, n° 7, au midi et le chemin du Rochet n° 4, au nord. Ce territoire a reçu aussi le nom de Varennes. Le mot Meyzière a la signification de *champ défriché*, de *grand champ*, en celtique *mais maes* (campus) (Zeuss. gr. celt. p. 102) en ajoutant la terminaison *ière*, on a *Maes-ière*(territoire, domaine du champ). Le troisième *Meyzière*, faisant suite aux deux autres, a reçu, de nos jours, le nom de *Platières*, et dans les vieux titres celui de *les Plats* (le territoire des plats) *Plat-ière*. La topographie s'accorde très-bien avec ces noms de *Meyzières* et de *Platières*.

MOYRAND. — On appelle ainsi un grand territoire compris entre le chemin du Rochet n° 4, au midi, les côtes de Chareizieu au nord, le chemin du haut de Colonges n° 3, au couchant et le chemin de Chavanne et la ruette de Chareizieu au levant. Le tout a été subdivisé et s'appelle Moyrand et Rubodière, ou Ruette aux loups, Moyrand et Fredonière, ou petit Moyrand, Moyrand et Chareizieu, ou grand Moyrand. Ce nom a le sens de *haut plateau* et peut très-bien s'appliquer au territoire qui surmonte l'escarpement de Chareizieu et forme un grand plateau jusqu'auprès du château de Tourvéon, où commence un autre escarpement, celui du Poizat. Ainsi, du mont Cindre à la Saône, les dénominations celtiques dominent sous les noms de *Moyrand* (grand plateau), *Epeluis* (lieu d'eau), *Meyzières* (grand champ),

Digitized by Google

Charizieu (le Rocher), et *Pelonnière* (la petite montagne). Fredonière signifie terre de Fredon.

MOULIN DE LA MARION. — TRÈVE DE LA MARION. — Au nord du hameau de la Chaux et en suivant le chemin n° 9, dit chemin de la rue Gayet, on voit à sa droite, à l'extrémité sud-ouest du grand pré de la Chaux, un vaste réservoir avec écluse et quelques débris de murailles. C'était là qu'avant la révolution se trouvait *le moulin de la Marion*, qui a donné son nom au *Trève Marion*, à l'extrémité occidentale de la ruette Mandéron, aboutissant au chemin de la Chaux. Là se trouvait un joli tilleul qui a disparu.

OUILLON. — PUITS D'OUILLON. — Le territoire du *Puits d'Ouillon*, aujourd'hui appelé les *Vilanos*, où est bâtie la nouvelle église, ainsi que le ténement d'Ouillon, qui lui fait suite, sont compris entre le chemin de Chavanne au couchant, le chemin des Marguerites au levant, le chemin de Gaud ou Jeangot au midi et les chemins des Dimes et de Chanrion au nord.

Ce nom d'*Ouillon* semble venir des d'*Ouillon*, de Couzon, propriétaires de ce territoire en 1362, époque à laquelle on trouve *Ouillon-le-petit*, témoin au testament de Johannin (Jean), fils d'Aymon, de Colonges. On trouve encore Ouillon (Antoine), en 1393 et 1397.

LA PELONNIÈRE. — Hameau de Colonges, vers le pont actuel de Fontaine. Son nom signifie *territoire de la petite montagne*, du celtique *pilon*, *pelon*, et de la terminaison *ière*.

PEYTEL. — Groupe de maisons et territoire au nord-ouest de la combe d'Ecully, dont l'étymologie nous est inconnue.

PHILIPPONNIÈRE. — Ce territoire compris entre le Trève Paquet et la fontaine de Cruix, du midi au nord et les chemins de Chavanne et de l'Epine, au couchant et au levant, s'écrit à tort Fripponnière, c'est *Philipponnière* ou *terre de Philippon*, qu'il faut dire et écrire d'après l'Atlas terrier de 1785.

LES PLATIÈRES, LES PLATES. — Voir *Meyzière*.

Digitized by Google

POIZAT. — Territoire entre le chemin de Roche-Corbière et le château de Torvéon. (Voir côtes du Poizat pour l'étymologie.)

LE POMMIER. — Territoire compris entre le chemin de la Chaux, celui de Chavanne et la ruette Manderon. Ce territoire, encore vierge d'habitation, a pris, sans doute, son nom d'un pommier, jadis énorme et depuis longtemps disparu.

PONTON. — Ce lieu, situé près du ruisseau de Cruix et du cours du Montgela, donne à penser qu'à la fonte des neiges et en temps de pluie il y avait autrefois, à la réunion des deux cours d'eau, dans le clos Chomer, un petit *pont* ou *ponton* ou *passerelle*?

PORT GODEMARD. — On appellait ainsi l'endroit où les bateliers de Colonges traversaient la Saône avant la construction du pont actuel. L'ancienne maison Godemard, aujourd'hui rafraîchie, avait donné son nom au *port à bateaux* tenu par les Dumas, puis les Mercier.

PRÉ SAINT-MARTIN. — Le Pré Saint-Martin n'existe plus, des maisons bourgeoises, un café-restaurant et la place actuelle de Colonges l'ont remplacé. La maison Riondet a été la première bâtie, puis le café Blaise, la maison Myon, celle de M. Décrand, etc., sont venu remplacer l'herbe par des jardins anglais.

Le premier foin de ce pré appartenait à l'abbaye de l'Ile-Barbe, puis aux comtes de Lyon, représentés par le seigneur mensionnaire de Colonges. Le second foin appartenait à certains habitants de la paroisse. Voici quels étaient les possesseurs de ce droit en 1785 :

Ardisson (J.-B.)	1	bicherée	1/6	1/16.
Crépu (François)			1/8	1/72.
Archimbaud (Pierre)			1/12	1/54.
Ardisson (veuve)	1	—		1/27.
Mme Vignière	1	—	1/3	1/72.
Page (Pierre)		3/4	1/8	1/32.
Rocher (Claude)	1	—		3/4.

Digitized by Google

Gayet (André) dit Marin	3/4 1/6 1/24.
Vergnais (Alexis)	1/2.
Amy (Pierre) dit Piramy	1/2 1/12.
De Guillon (Pomponne)	(pour mémoire).

PUITS SAINT-NIZIER. — Ce puits, situé tout proche du cimitière, partie orientale de l'église ancienne de Colonges, a reçu son nom du vocable de cette église. C'était au puits *Saint-Nizier* qu'on allait chercher l'eau pure et limpide qui servait à la célébration de la sainte Messe car l'on ne se servait pas de l'eau impure et souvent troublée du Montgela, qui passait cependant devant le sanctuaire. Ce puits Saint-Nizier a donné son nom à un territoire du cadastre de 1825, ce territoire appelé jadis *la Bérodière* ou *la gorge* est borné au midi par la *rue Gayet* ou l'ancien territoire *des Farges* ou *fabrique*, au nord par le chemin du Rochet, au couchant par le cimetière et au levant par le chemin n° 3, dit *du haut de Colonges*.

RATONIÈRE. — Ce petit ténement, jadis propriété des Raton (1344), est situé dans la combe d'Ecully, près de Peytel, mais dans un lieu non déterminé. Ces Raton ont disparu mais ont laissé leur nom adopté comme surnom par une des nombreuses branches des Vallansot.

RIVIÈRES. — Le territoire des Rivières s'étend de la maison Rusand à la ruette Michel, du midi au nord, et du chemin de Saint-Rambert au Trève Paquet, au chemin de Montgarin ou de la Pelonnière, au couchant et au levant. En 1785, ce territoire n'avait que trois maisons : 1° celle de M. Muguet, puis Rusand, 2° celle de la famille Mercier, 3° celle de M. François Michel.

Un grand ténement de 19 bicherées occupait le milieu de ce territoire et appartenait, en 1785, à M. Claude Rocher, secrétaire des comtes de Lyon. Le surplus était divisé entre divers habitants de Colonges, tels que Piramy, Lyonnet, Besson, Compagnon, Noël Ayné, Riche, Vallansot, Mercier, Genevay, Vergnais, Nivers, Cochet, Mulin, Page, Vondière, etc., etc.

Digitized by Google

L'endroit où le chemin de Trève-Paquet à Saint-Rambert, était rencontré par le petit chemin de Montessuy, s'appelait le *Trève des Rivières*. Ce mot de *Rivière* vient des eaux du hameau ou colline de la Chaux, qui allaient se jeter dans la Saône, en suivant le chemin jusqu'à la maison Rusand, où, après un faible contour, elles rencontraient une issue entre le pré Rusand autrefois (Lucian) et le mur de clôture du domaine du Frêne. Cette issue, assez raide, sert encore de division aux communes de Colonges et de Saint-Rambert.

ROCHE-BOZON. — Le territoire cadastral de *Roche-Bozon* a pour limite, au sud le ruisseau des Rivières, ou la ruette qui sépare le pré Rusand du domaine du Frêne, au nord la ruette Petitin, au couchant le chemin n° 1, dit de la Pelonnière et jadis chemin de Mont-Garin, au levant les berges de la Saône.

La tradition rapporte qu'au milieu du territoire de Roche-Bozon il existait une ancienne maison ayant servi de demeure à un meunier ou pêcheur. Cette maison a été utilisée, quant aux fondations, par Nicolas Bocuze, qui construisit, vers 1846, une petite maison servant de restaurant.

Or, vers l'an 1289, l'abbaye de l'Ile-Barbe avait à son service un meunier, du nom de Bozon, qui dirigeait, pour le compte du monastère, des moulins à Pont de Cheruy et sur la Saône. Il n'est pas inadmissible que le territoire de Roche-Bozon, ne dérive, comme appellation, du meunier Bozon.

Quoi qu'il en soit, ce territoire, aujourd'hui si divisé, appartenait, en 1785, à MM. Vionnet et Muguet (puis Rusand), aux missionnaires de Saint-Joseph, à Claude Vignat, à la dame Alloin et à M. Claude Rocher, secrétaire des comtes de Lyon.

M. Rocher possédait, sur les bords de la Saône, une jolie maison de campagne, avec chapelle, pièce d'eau et allée de marronniers. Souvent les comtes de Lyon venaient s'y reposer. Cette habitation, devenue la propriété de M. Petitin, a été vendue à Nicolas Bocuze, qui l'a convertie en restaurant. Si M. Rocher revenait, il serait bien surpris de voir la jeunesse lyonnaise danser, rire et boire sous les mêmes marronniers qui ombra-

Digitized by Google

geaient messieurs les comtes de Lyon, chanoines de Saint-Jean ! ! !

ROLANDE (La) — Sous ce nom est désigné un lieu restreint plutôt qu'un territoire. Il se trouve situé entre le chemin de la Pelonnière et le chemin du Rochet et comprend la maison de Genevay, vis-à-vis celle de Vergnais, dit Coq, une portion du clos de Mme Renaud était comprise dans ce petit ténement, qui confinait avec les territoires de *Venière* ou *Velinière*. Ce nom de *la Rolande* nous semble dériver de la famille Roland, existant autrefois à Colonges et tombée en possession de femme, d'où *la Rolande*, pour la veuve ou la fille à Roland ?

RUBODIÈRE (La). — Le territoire de la Rubodière a eu trois noms : 1° Celui de Moyrand, 2° celui de Rubodière, 3° celui actuel de *ruette aux loups*. Ce mot de Rubodière ou *terre de Rubod* dérive de Barthélemy Rubod, vivant en 1343.

RUETTE AUX LOUPS. — On appelle ainsi un chemin de 400 mètres, allant de Chavanne au chemin du haut de Colonges. Ce nom, postérieur à celui Rubodière, indique le passage habituel des loups allant se désaltérer à la fontaine d'Epelluis, puis regagnant leur retraite dans les anfractuosités et les fourrés du mont Cindre non encore défriché.

RUETTE MANDERON. — Cette petite ruette communale va du chemin de Chavanne à celui de la Chaux et a reçu son nom des *Manderon*, habitants de Colonges au XVIIe siècle. En 1785, il y avait encore un Catherin et un César Mandéron.

RUETTES MICHEL, PETITIN, SAMPLAN. — Ces divers petits chemins aboutissent tous au grand chemin n° 1, dit de la Pelonnière et ont pris leur nom des propriétaires importants dont ils desservaient le territoire, tels que MM. Michel, Petitin et Lyonnet, dit Samplan.

SABLIÈRES (Les). — Territoire au levant de celui des *Chargeurs*, et séparé de lui par le *sentier des Chargeurs*. La limite

Digitized by Google

de ce territoire est ledit sentier au midi et au couchant, la Saône au levant et le chemin des grands Violets au nord. Le mot de *Sablières*, sur les rives de la Saône, n'a pas besoin d'explication. (Voir *les Chargeurs*.)

TERRETIÈRE (sur). — On appelait ainsi, en 1785, le même territoire nommé *curtil au roi*. C'était dernièrement le clos Condamin, aujourd'hui une maison bourgeoise et l'atelier de serrurerie de M. Mirouze occupent une partie de ce ténement. Nous ignorons l'étymologie de terretière à moins qu'on n'y voie la désignation habituelle, d'une propriété *domaine de Terret* (Terret-ière).

THIBAUDIÈRE (La). — On appelait ainsi, en 1759, un ténement compris dans le territoire de Champillion. Ce ténement fut déclaré à cette époque par M. Louis-Joseph-Marie de Sarde de Saint-Verand, héritier de Pierre de Sarde. Il y avait aussi la *petite Thibaudière*, tout proche.

TORVÉON ou LA TORVÉONIÈRE.—Le territoire de Torvéon ou *Torvéonière* est encastré entre le chemin du Poizat, au couchant; le chemin de la Côte, au midi; celui du Haut de Colonges, au levant; et la commune de Saint-Romain, au nord. Ce ténement ne fut primitivement qu'un grand domaine pris sur les territoires plus anciens du Poizat et de Moyrand. Il doit son origine à la famille des Torvéon, riches épiciers de Lyon, qui, ayant fait fortune, ont su donner à leurs descendants instruction et charges.

En effet, nous trouvons dans le testament de Claire Martinière, veuve de Jean Torvéon, citoyen de Lyon, et mère de Jacquemet, les clauses suivantes (1) :

« Sépulture, à Saint-Nizier, dans le grand cimetière, au tom-

(1) La collection de testaments, datant de 1309 à 1501, qui est déposée aux archives départementales, a été inventorié par *M. Vital de Valous*, sous-bibliothécaire au Palais Saint-Pierre. C'est dans les cartes de ce laborieux érudit, notre ami, que j'ai puisé les renseignements sur le testament de Claire Martinière. A chacun son bien.

Digitized by Google

beau de son épouse. — Luminaire de 4 torches du poids de 6 livres. — Vêtements pour quatre pauvres. — Toile blanche avec croix rouge pour couvrir le cercueil. — Convocation des quatre ordres mendiants. — 13 messes. — Distribution de pain, jusqu'à la valeur de 2 francs. — 500 messes. — On placera sur son tombeau une croix en pierre blanche *et honnête*, sur laquelle seront les images de Jesus-Christ et de la Vierge, avec ces mots : « Ceste cruys (croix) a fait fère (faire) Clara, relicta (veuve) de Jehan Torvéon, citoyen de Lion. » — Héritiers universels ses enfants François et Jacquemet Torvéon. » Ce testament est du 22 août 1399.

Jacquemet de Torvéon fut clerc de ville en 1397, 1401, 1467. Guillaume, son fils, continua la lignée 1490, puis vint François, en 1498, 1499, 1504. Enfin, Jacques Torvéon s'intitule seigneur du *Vivier* et de la *Tour* en 1559. Ce Jacques était docteur en droit, conseiller du roi, lieutenant au gouvernement de Lyonnais, juge en la sénéchaussée et cour présidiale. Ce fut lui ou son père qui acheta le ténement ou domaine de Moyrand vers le Poizat, d'une contenance de 65 bicherées. Le terrain acquis, la maison d'habitation construite, on édifia une grosse et immense tour en pisé, servant de pigeonnier ; on décora la fontaine du chat-huant du nom de *vivier*, ce qui fournit les titres nobiliaires de *seigneur de la Tour et du Vivier*. La seigneurie n'était pas considérable, aucun tenancier ne l'habitait, mais le titre s'écrivait et la noblesse de robe s'affirmait.

Donc l'étymologie de Torvéon ne vient pas de *turres vehens* (portant des tours) mais bien du nom de simples épiciers.

En 1742, la famille de Murard, de Saint-Romain, possédait Torvéon, puis il passa à César Villars, en 1744, et dans la suite, 1754, à Thomas Birouste, riche banquier lyonnais. En 1785, Claude et Raymond Birouste se disaient maîtres de Torvéon. De nos jours la famille de Murard est redevenue propriétaire du château de Torvéon, qu'elle a fait démolir et reconstruire dans le goût moderne. La vieille tour en pisé, servant actuellement de bûcher, existe encore, mais ses jours sont comptés, elle menace complétement ruine.

Digitized by Google

TRÈVE-PAQUET. — On appelle ainsi le pâté de maison qui est à la jonction du chemin n° 2, dit de *Trève-Paquet*, avec le chemin n° 9, dit de la *rue Gayet* et la ruette *Samplan*. Le mot de Trêve-Pâque a succédé à celui de *Trève-Paquet*, c'est-à-dire *les trois chemins de Paquet*, résidence d'un ancien habitant de Saint-Cyr, portant ce nom. Nous avons de même le trève Gayet, le trève Marion, le trève d'Ouillon, le trève Gagneur, le trève Tramoys, le trève des Rivières. En un mot, on appelle ainsi la réunion à angle droit de deux chemins qui en forment trois. D'où l'étymologie *tres viæ* (trois voies), puis *trève*.

VARENNES (Les). — Dans l'atlas terrier de 1785, on appelle *varennes* un territoire allant des *Sablières* à Iland, et au milieu duquel se trouve l'ancienne propriété de M. André, maire de Colonges, sous le gouvernement de juillet. Dans le cadastre de 1825, les Varennes se trouvent confinées au couchant par le *sentier des terres*, aujourd'hui *la ligne ferrée*, au levant par la *ruette des Varennes*, au midi par le chemin du *Grand Violet* et au nord par le chemin du Rochet. Ce mot de *Varennes* pour *Garennes* indique un pays de chasse, de parc réservé où l'on enfermait jadis lièvres et lapins.

VELINIÈRE. — VENIÈRE. — Ces deux noms représentent une portion du grand territoire d'Epelluis, à la jonction des chemins de la Pelonnière et de la Côte. Nous ignorons l'étymologie de Velinière, quant à *Venière*, il signifie territoire de vin, ce qui était vrai jadis.

VIVIER (Le). — Voir Côtes du Poizat et Torvéon.

Digitized by Google

I.

ANCIENNES FAMILLES DE COLONGES AU MONT-D'OR

Familles antérieures à 1500 d'après une collection de testaments existant aux archives du département du Rhône. (30 *vol. in-folio texte latin*) (1).

1399 Alerme (Jean), éteinte.
1499 Alleman (Jean-Claude), vient de s'éteindre.
1339 Apéluis (Pierre), éteinte.
1348 Arnould (Pierre), éteinte.
1400 Ayné (Pierre), existe.
1361 Aymin (Jean), éteinte.
1407 Baron (Pierre), Saint-Cyr, existe.
1396 Beney (Guillaume), dits Goat, la Mathia, Monde, existe.
1392 Benoît (Etienne), existe.
1348 Bérod (Guy), éteinte.
1360 Blanchet (Etienne), (Saint-Romain), Colonges, 1499, éteinte.
1309 Bocharlat (André), Saint-Didier, Saint-Cyr. Colonges, existe.
1347 Buery (Nizier), Saint-Cyr, éteinte.
1392 Buery (Etienne), Saint-Romain, éteinte.
1473 Buery (Antoine), Colonges, éteinte.
1361 Burdin (Martin), Saint-Romain, existe.
1476 Clerc (Claude), existe.
1343 Chabod ou Chaboud (Humbert), éteinte.
1398 Cochet (Laurent), Couzon, existe.
1347 Coillet (Michel), Saint-Cyr, Coillens, puis Collier, existe.

(1) Les communes citées indiquent le lieu originaire des familles venues plus tard à Colonges.

Digitized by Google

1348 Colomb (Martin), Saint-Cyr, Saint-Romain, existe.
1339 Compagnon (Georges, Martin, Pierre), éteinte.
1338 Constantin (Barthélemy), éteinte.
1338 Coq ou Coque (Mariette), Saint-Romain, 1599. — Coq (Louise), 1672 éteinte.
1347 David (Jean), éteinte.
1445 De Bonbourg et de Bombourg (Pierre), existe.
1392 De Bressieu dit Gayet (Jean), éteinte.
1338 De Charnox (Humbert), curé de Colonges, éteinte.
1407 De Charnox (Pomet), notaire à Colonges, éteinte.
1350 De Crau, Décrand (Barthélemy), Saint-Cyr, existe.
1343 De Creix, de Cruix, de Crues (Jean), éteinte.
1343 De Farge, Desfarges (Guillaume), existe
1338 De la Chaux (Perrin et Jean), éteinte.
1361 De la Roche (Jean), éteinte.
1407 De l'Epine (Joseph, Martin), éteinte.
1348 De la Font (Péronnin), Couzon, existe.
1348 De les Auges, Désauges (Etienne), Saint-Cyr, existe.
1343 Dieu le Fit (fils d'André), éteinte).
1500 Dru (Amédée), existe.
1343 Du Pin, Dupin (André), existe.
1348 Escoffier (Pierre), Saint-Didier, Saint-Cyr, existe.
1362 Ferlat (Ponce), de la Ferlatière, Saint-Didier, existe.
1396 Gaigneur, Gagneur (Jean), Couzon, Colonges, existe.
1392 Gayet (N...), Saint-Didier, existe.
1399 Gaspard (Pierre), existe.
1346 Geneveys, Genevay (André), Saint-Cyr, existe.
1338 Girerd (Antoine), éteinte.
1348 Girin (Jean), éteinte.
1348 Gonty, Gonthier, éteinte.
1347 Gorrel (Etienne), Couzon, existe.
1344 Griffoz (Joseph), éteinte.
1346 Guillot (Jean et André), Saint-Cyr, existe.
1500 Guillot (Jean et Etienne), Colonges, existe.
1342 Guy, Guys (Mathieu), éteinte.
1362 Johannin (Jean), éteinte.

Digitized by Google

1348 Jordan (Hugues), éteinte.
1372 Jordanet (Pernel), éteinte.
1407 Lambert (Pierre), éteinte.
1400 Lyonnet (Etienne), existe.
1361 Maître (Jean), Saint-Romain, existe.
1348 Manissier (Martin), Saint-Cyr, existe.
1361 Mercier (Pierre), Saint-Romain, existe.
1397 Moyse (Jean), Couzon, existe.
1397 Morel (Benoît), Couzon, existe.
1362 Ouillon dit le Petit, éteinte.
1361 Pelin (Pierre), éteinte.
1393 Proz, Prost (Oddet), Saint-Romain, Couzon, existe.
1399 Puget (André), éteinte.
1344 Raton (Pierre), éteinte.
1459 Reverchon (Barthélemy), existe.
1344 Reynod (Etienne), éteinte.
1347 Rey, Ray (Guillaume), Saint-Cyr, existe.
1363 Riche (Jean), Saint-Cyr, existe.
1348 Roland (Romain), Saint-Romain, existe.
1348 Roland (Pierre), Saint-Cyr, existe.
1340 Roy (Humbert), éteinte.
1343 Rubod (Barthélemy), éteinte.
1500 Servandon (Simon, Pierre, Jean), Saint-Cyr, existe.
1400 Turrin (Martin), existe.
1480 Vallansot, Valensot (Philibert), existe.
1480 Vergneys, Vernier, Vergnais (Guy), existe.
1339 Vignat (Philibert), existe.
1350 Vincent (Jean) dit de Moirand, éteinte.
1473 Vondière (Léonard), existe.

Digitized by Google

II.

FAMILLES DE COLONGES DE 1548 A 1561

D'après 15 volumes de testaments et 25 volumes de donations et mariages déposés aux archives de la ville de Lyon (1).

1548

Cussignat (Etienne), éteinte.

1551

Juttet (Benoît), éteinte.
Bernardin (Antoine), éteinte.

1552

Allard (Pierre), existe.
Chanal (Claude et Jean), éteinte.
Symon (Louis), éteinte.
Giraud, Saint-Romain, existe.

1553

Chenevière (Jean), charpentier, éteinte.
Loup (Martin), éteinte.
Buisson (Catherine), Saint-Cyr, éteinte.
Glathoud (Geoffroy), existe.
Pyramont (Antoine), éteinte.
Du Perron (Pierre), éteinte.
Rolachon (Thomas), Saint-Cyr, existe.
Pernoux (Catherine), existe.

1554

Chollet, Chaulet (Charles), existe à Lyon.
De Pierre (Jean), éteinte.
Bertholon (Claude), tisserand, éteinte.
Dian (Claude), existe.

1555

Magnin (Pierre), existe.

(1) Les noms précédemment nommés ne sont pas répétés quoique existant.

Digitized by Google

Ravier (Claude), existe.
Chalerme (Jean), maçon, éteinte.
Page (Pierre. Jean), éteinte.
Sauge (Grégoire), éteinte.

1556

Petit (Jean), éteinte.
Amy (Pierre), éteinte.
Bernard (Simon), existe.
Régippa (Pierre), Saint-Didier, existe.

1557

Burgoz (Antoine), éteinte.
Tissu, Tisseur (Pierre), Saint-Romain, existe.

1558

Bachelu (Louis), Saint-Didier, existe.
Ponson (Claude), Saint-Cyr, existe.
Ponson (Pierre), Poleymieux, existe.

1559

Rollet (Jean), éteinte.
Nazet (Pierre), éteinte.
De Varenne (André), éteinte.
Roche (Humbert), éteinte.
Durand (André), maçon, éteinte.
Amyet (Jean), existait naguère.

1560

Mortier (Pierre), fils de Claude, éteinte.
Debarier (André), tailleur, éteinte.
Morel (Claude), Limonest, puis Colonges, éteinte.

Ancienneté des Familles de Colonges au Mont-d'Or.

L'apparition d'un nom de famille dans la collection des testaments à une date précise n'indique que l'existence de cette famille, mais son origine peut et doit être reculée plus avant dans le passé. En effet, nous trouvons les testateurs entourés de nombreux enfants, ils parlent de leurs frères, de leurs sœurs,

Digitized by Google

des biens que leur ont laissés leurs père, tout cela suppose plus d'années antérieures que la date du testament. Or en accordant à chaque testateur 70 ans d'âge et à son père 30 ans de plus, on arrive à un siècle en arrière,

Si on tient compte de ce temps, plus que probable, nous arrivons à formuler ainsi l'ancienneté de certaines familles de Colonges existant encore de nos jours : Soit à Colonges, soit à leur lieu d'origine comme Saint-Didier, Saint-Cyr, Saint-Romain, Couzon.

600 ans de date.

Bocharlat.
Compagnon.
Vignat.
Dupin.
Guillot.
Genevay.
Coillet.
Manissier.
Désauges.
Delafont.
Décrand.
Mercier.
Maître.
Ferlat.
Riche.

500 ans de date.

Prost.
Gagneur.
Beney.
Gaspard.
Moyse.
Lyonnet.
Ayné.
Baron.
Debombourg
Reverchon.
Vondière.

400 ans de date.

Vallansot.
Vergnais.
Alleman.
Servandon.
Dru.
Clerc.
Bernardin.
Allard.
Glathoud.
Pernoux
Rolachon.
Magnin.
Bernard.
Ponson.
Mortier.
Bachelu.

300 ans de date.

Tramois.
Tisseur.
Tissu.
Décrand (Saint-Romain).
Torchon.
Palat.

Les familles de 200, 100 et 50 ans de date se trouvent dans les registres de l'état civil de Colonges commençant en 1617.

Digitized by Google

Chemins de Colonges.

Numéros		Mètres.
1.	Dit de la Pelonnière.....	3.250
2.	Dit de Trève-Paquet	1.925
3.	Dit du Haut-de-Colonges.....	910
4.	Dit du Port-de-Colonges.....	2.810
5.	Dit ruette Monderon.....	240
6.	Dit de la Côte.....	1.400
7.	Dit des Grands-Violets.....	974
8.	Dit de Chavanne.....	1.450
9.	Dit de la rue Gayet.....	1.620
10.	Dit de la Chaux.....	350
11.	Dit du Rochet.....	2.070
12.	Dit ruette des Varennes.....	660
13.	Dit des Cordières	687
14.	Dit du Dime.....	330
15.	Dit des Marguerites.....	516
16.	Dit de l'Epine.....	375
17.	Dit des Philipponnières.....	153
18.	Dit du Pré Saint-Martin.....	260
19.	Dit d'Ecully	600
20.	Dit des Grandes-Balmes	460
21.	Dit de Chanrion.....	150
22.	Dit ruette Samplan	410
23.	Dit ruette Michel	205
24.	Dit ruette du Pont.....	133
25.	Dit ruette Petitin.....	90
26.	Dit du Poizat	350
27.	Dit de Roche-Corbière.....	1.520
28.	Dit ruette de Chareizieux.....	740
29.	Dit ruette aux Loups.....	400
30.	Dit de Gaud ou Jean Got	222
31.	Dit Sentier des Chargeurs....	400
32.	Dit Sentier des Sables.....	670
33.	Dit Sentier de Rochebozon	950
34.	Dit Sentier des Terres.....	610

Digitized by Google

Statistique de Colonges au Mont-d'Or.

N.-B. — Ce tableau fait en 1850, peut servir de point de comparaison pour les statistiques à venir de 50 ans en 50 ans.

	Hectares.
Terres labourables	108
Vignes	142
Jardins-vergers	31
Prés, pâturages	16
Cultures diverses	4
Bois	2
Terres vaines, bruyères	2
Maisons	300
Population	954
	Francs.
Impôt foncier	10.116
Impôt personnel	3.749
Portes et fenêtres	2.854
Patentes	618

Résumé.

Avant de clore cet opuscule, il est bon d'en déduire quelques données utiles, c'est ce que nous allons essayer.

Nous ferons remarquer tout d'abord que les habitants de Colonges, à une époque fort reculée qui peut aller jusqu'en 1250, avaient la libre disposition de leurs biens et les transmettaient à leur grè à leurs enfants ou autres héritiers.

La population est descendue de la vieille église dans la plaine qui de la Saône à la colline des Cordières n'était primitivement qu'un fouillis d'oseraies, d'arbres, de ruisseaux, de trous marécageux et de broussailles éparpillées.

Lièvres, lapins, hérons et sarcelles parcouraient gaîment le vaste demi-cercle de la plaine de Colonges. C'est à force de culture et d'engrais qu'on est parvenu à rendre le sol moins froid et moins humide et à le faire fructifier. C'est là l'ouvrage des gé-

Digitized by Google

nérations qui à chaque quart de siècle gagnait du terrain sur la rivière et sur la montagne repoussant l'une, déboisant l'autre.

Les familles germaniques de Fredon, Rubod, Reynod, Berod, Raton qui ont laissé leur nom à la Frédonière, la Rubodière, la Bérodière, la Ratonière habitaient toutes le haut de Colonges.

Ce n'est que bien plus tard que le bas de la commune reçut des habitants; aussi dès la construction des premières maisons, les moines de l'Ile-Barbe les appelèrent *Basses-Colonges* (basses-fermes).

Nous avons remarqué, dans nos recherches, que la particule *de* et *du* des noms de : de Farge, de Croix, du Pin, de Bombourg, de Cran, du Boys, de Pierre, tend à s'unir au nom, à partir du XVIIe siècle, pour devenir Défarges, Descroix, Dupin, Debombourg, Décrand, Dubois, Depierre, etc. Quant aux surnoms ils viennent presque tous de l'alliance avec telle ou telle famille dont on ajoutait le nom au sien pour se distinguer des homonymes.

Nous ne regrettons pas que les *annales* de Colonges ne soient pas plus émouvantes, car elles sont un indice de la tranquillité relative dont ont joui les habitants. Nous doutons fort que les villages soumis à des seigneurs violents et guerroyeurs puissent fournir des listes de familles comptant plus de six cents ans d'existence, comme nous en avons à Colonges. Que ceux donc qui portent un de ces anciens noms aiment et servent avec amour les intérêts de la commune en souvenir des ancêtres, et que ceux qui commencent à apparaître et à former lignée soient les dignes successeurs de ceux qui s'éteignent et préparent leur descendance à bien continuer l'œuvre commencée, à chérir le sol natal pour que dans des siècles un des leurs recherche, comme nous l'avons fait, les traces des aïeux et les sauvent de l'oubli. C'est là une œuvre utile et patriotique, car pour bien aimer sa patrie il faut bien chérir son village surtout quand il est beau, gracieux, fertile et qu'il s'appelle Colonges-au-Mont-d'Or.

Georges DEBOMBOURG.

Janvier 1874.

Digitized by Google

LES GRANDS-CAPUCINS

I.

Les travaux entrepris dans le quartier de Saint-Paul, pour la gare du chemin de fer de Montbrison, vont faire disparaître en partie les restes de la maison des Grands-Capucins, située pittoresquement sur le coteau de Montauban, à côté du couvent des Carmes-Déchaux. J'ai donc pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de donner quelques détails sur cette ancienne communauté; mais j'avertis les lecteurs que j'ai rencontré peu de documents relatifs à cet établissement religieux : en effet, les archives départementales ne contiennent pas l'inventaire des titres de cet ordre, et je n'ai rien trouvé dans les actes de vente des biens nationaux qui eût trait à cette congrégation monacale ; cependant il est bien certain qu'une vente de ses propriétés a eu lieu, ainsi que de celles de toutes les corporations religieuses. La description locale, qui fait ordinairement partie de ces actes de vente, est un excellent moyen pour rappeler les souvenirs de ces anciens établissements; mais, privé de ce secours, j'essayerai simplement de mettre au jour les quelques rares documents archéologiques subsistant encore, et de faire une courte histoire de ce couvent du XVIe siècle, en commençant par un abrégé de l'institution primitive des capucins.

Saint François, né à Assise dans l'Ombrie, en 1182, mourut dans cette même ville en 1216. Il fut fondateur d'un ordre auquel on donna le nom de religieux mendiants. Vers l'an 1209, il avait douze compagnons. Le pape Innocent III (1198-1216) approuva ce commencement d'ordre religieux, dans le concile général de Latran de 1215, et Honoré III (1216-1227) confirma cette autorisation en 1223. Ces moines eurent d'abord le nom de *Pauvres Mineurs*. Il sortit de leurs rangs une assez grande

Digitized by Google

quantité d'ordres nouveaux, parmi lesquels on compte celui des Capucins. Mathieu de Bassi, — ou Basci — frère mineur du couvent de Monte-Falco, ayant vu dans un tableau saint François représenté avec un capuce pointu, en fit confectionner un semblable en 1525. La même année, il commença à se couvrir la tête de cette coiffure et à marcher pieds nus. Clément VII (1523-1534) lui permit de porter ce capuchon pointu, et naturellement de *capuccio*, capuchon, vint l'appellation de *capucini*, capucins; il reçut aussi l'autorisation de se retirer dans la solitude avec tous ceux qui voudraient le suivre. En 1528, ces nouveaux moines obtinrent du pape une bulle et s'établirent à Camérino, sous la protection particulière de la duchesse Catherine Cibo. La nouvelle congrégation fut confirmée par Paul III (1534-1550), qui leva la défense de s'établir hors de l'Italie. Sur la demande de Charles IX, Grégoire XIII (1572-1585) envoya des capucins en France, et le cardinal de Lorraine leur fit construire un monastère à Meudon. Ils étaient vêtus de brun ou de gris, avaient des sandales à leurs pieds nus, ne se rasaient point et sur la tête ne gardaient qu'une couronne de cheveux. Cet ordre prit dans la suite un immense développement, et au commencement du XVIIIe siècle il avait cinquante *provinces*, trois *custodies* (1), 1,600 monastères et 25,000 religieux. (*Dict. des ordres religieux*, 1769. — Jacquin et Duesberg. *Antiq. chrét*)

L'emplacement sur lequel ont été construits les couvents des Grands-Capucins et des Carmes-Déchaux se nommait *Tunes* ou *Thunes* ; c'était le nom d'une recluserie établie dans ce quartier. On dit qu'elle le devait à des pestiférés venus de Tunis et que l'on avait relégués dans cet endroit. D'autres prétendent que c'était un souvenir de saint Louis, mort dans les environs de Tunis. Toutes ces diverses étymologies sont assez scabreuses,

(1) *Province* se dit parmi les religieux en parlant de plusieurs monastères soumis à la direction d'un même supérieur que l'on nomme *provincial*. *Custodie* : réunion de plusieurs couvents soumis à un directeur nommé *custode*. (Le Grand Vocab. français.)

Digitized by Google

d'autant plus que l'on rencontre le plus souvent ce nom ainsi écrit : *Thunes*. Or, la ville de Tunis ne comporte pas un H dans son orthographe. Quoi qu'il en soit, une taverne avait été établie dans ce quartier et elle jouissait d'une grande réputation ; on la fréquentait beaucoup, et de là vint l'expression de *thuner* ou *faire thunes*, pour dire que l'on avait bien bu et bien mangé. Je me souviens que du temps de ma jeunesse ce terme s'employait encore.

Cette montée des Grands-Capucins était habitée par une population aisée, ainsi que l'on peut s'en assurer en visitant les intérieurs des constructions qui la bordent. C'était, en effet, la riche famille de Gadagne qui possédait la maison du couvent des Capucins. Elle avait été élevée par les Florentins établis à Lyon, qui déjà au XIVe siècle allaient y tenir des assemblées pour conserver une ombre de liberté et se faire regarder comme une nation particulière. (A. Guillon. *Lyon tel qu'il était*, p. 98.)

Thomas de Gadagne, banquier florentin, vint à Lyon vers la fin du XVe siècle, et il fit une fortune si considérable que, pour désigner la richesse d'un individu, on disait : Riche comme Gadagne ! Ce nom était prédestiné, car il vient probablement de *guadagno*, mot italien qui signifie *gain*. En 1574, les héritiers de Thomas de Gadagne vendirent leur propriété pour en faire l'habitation des capucins, et ils allèrent s'établir dans la rue Boissette, qui, par suite de la construction de l'hôtel de ses nouveaux habitants, prit le nom de rue de Gadagne ; elle s'étend de la rue de la Loge à la place du Petit-Collége. Cet hôtel est très-curieux à visiter, et l'on peut trouver des détails sur ce bâtiment dans le remarquable volume de Pierre Martin, orné de gravures nombreuses : *Recherches sur les anciennes maisons de Lyon*. On y apprendra, entre autres choses, à décomposer l'inconcevable grille de fer, dont on ne comprend pas l'ajustement, et que l'on voit au bas de la tourelle de l'escalier, placée sur la rue (1). L'emplacement occupé par cet hôtel est désigné, dans le plan du

(1) On remarque une grille du même genre dans la cour de la maison n° 11 de la rue Saint-Jean.

Digitized by Google

XVIe siècle, sous le nom de *Belregard*. Dès que la fortune permit aux Gadagne de reprendre la vie de leurs ancêtres, qui appartenaient à la noblesse, ils eurent en France tous les honneurs dus à leur mérite et à leur naissance. (Perretti, t. II, p. 19, *Lyon* 1757.) Le couvent des Annonciades célestes, à la montée des Carmélites, fut fondé en 1699 par Gabrielle de Gadagne. (Bréghot et Péricaud, *Lyonn. dignes de mém.*)

Le frère Jérôme de Milan, capucin, de l'illustre famille des Cernuschi, vint à Lyon vers 1574, et par ses éloquentes prédications se fit un grand nombre de partisans, surtout parmi les Italiens établis dans cette ville. Un d'eux, Pompée Porro, riche banquier et compatriote du susdit frère Jérôme, l'avait hébergé dans son hôtel; il favorisa de tout son crédit le dessein qu'avait conçu ce religieux de fonder à Lyon un couvent de son ordre, et, réuni à quelques-uns de ses amis, il acheta, pour y construire un monastère, la propriété que Guillaume de Gadagne possédait sur le coteau de Fourvière. Un autre Milanais, Jeannet de Lechi, contribua beaucoup à cet établissement, et quoiqu'il fût marié et âgé de 60 ans, il revêtit la robe de saint François d'Assise, toutefois avec le consentement de sa femme, qui se fit religieuse. Frère Jérôme fut le premier gardien de son couvent, et mourut dans un âge très-avancé. L'almanach de 1755 prétend que ce couvent des Grands-Capucins serait le premier qui aurait été fondé en France (Péricaud, *Notes et documents*, 1574); mais cet almanach se trompe, et la primauté appartiendrait au monastère de Meudon, près de Paris.

Le P. Saint-Aubin (1) (*Hist. de Lyon*, p. 360) donne les détails suivants sur les Grands-Capucins : « Dans l'endroit qui se nomme *Thunes*, paroisse de Saint-Paul, se voit le premier couvent que les Capucins possédèrent à Lyon et qui fut le second fondé en France. Ces pères furent appelés d'Italie par Charles IX. La reine mère les recommanda aux échevins, qui les reçurent fa-

(1) Saint-Aubin, jésuite, né dans le Bourbonnais en 1587, mort à Lyon le 18 octobre 1660. Son histoire de Lyon a été publiée en 1666 par le P. Menestrier. (*Lyonn. dignes de mém.*)

Digitized by Google

vorablement ; les banquiers italiens les protégèrent de tout leur pouvoir et leur achetèrent l'emplacement de leur couvent. La croix y fut plantée solennellement le 14 septembre 1575, et cette nouvelle communauté fut dédiée à saint François, l'instituteur des capucins ; de nombreux bienfaits suffirent pour réduire à leur usage tout le bâtiment acheté, jusqu'au temps où l'on eut le moyen de le mettre en l'état où on le voit aujourd'hui. »

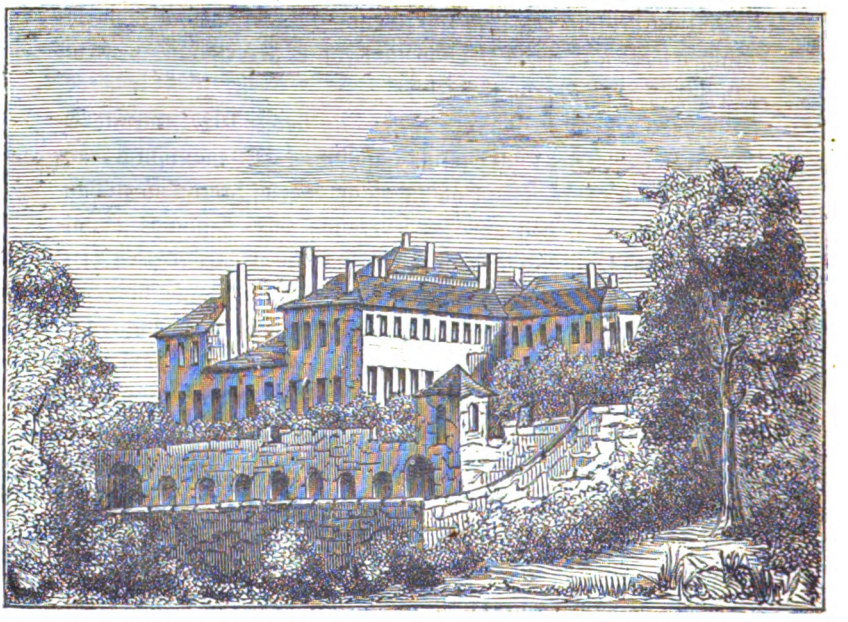

« Le côté du bâtiment qui regarde la rivière et sa plateforme au-dessus d'un précipice très-escarpé, bordé de murailles fort épaisses, repose sur des rochers : c'est le soutien de la plateforme. L'air y est très-bon et l'aspect agréable ; l'eau de deux fontaines, très-pure et très-bonne, coule sur ce terrain. »

« On entretient dans cette maison 24 prêtres, étudiants en théologie et plusieurs autres, tant prêtres que religieux, au nombre

Digitized by Google

de 45 ou même plus (1). Quant aux largesses qui ont fondé cet établissement, on les doit aux Alequi, aux Jacomini, aux Bruno, aux Particelli, aux Mascrani et aux Pianello. L'église dut surtout sa fondation aux bienfaits des Mutio et des Coste. La pureté morale de cet établissement s'y conserve intégralement. »

De puissants personnages entourèrent de leur bon vouloir les capucins dès le début de leur apparition. En effet, Henri III, en juillet 1576, « mit sous sa protection et sauvegarde spéciale les *capuchins* par lettres patentes datées de Paris, et dans lesquelles il est dit que ces religieux, venus d'Italie, avaient déjà des monastères à Paris, à Meudon, à Lyon et à Avignon. » (Ant. Pericaud, *Notes et documents.*)

Isaac Le Febvre, dans ses *Eglises de Lyon*, 1627, raconte en ces termes l'arrivée des Grands-Capucins : « En montant à main droite contre le penchant de la montagne, et presqu'au milieu, sont l'église et le couvent des révérends pères capucins, établis en la ville, l'année 1575, durant le pontificat de Grégoire XIII, souverain pontife de l'église universelle ; et sous le règne d'Henri III, d'heureuse mémoire, roi de France et de Pologne.

« L'occasion de leur établissement se présenta de cette sorte: le R. P. de Montifiore, général de cet ordre, envoya en France, pour commissaire général, le P. Pacifique, qui fit venir en la ville de Lyon le P. Jérôme de Milan, homme en tout pieux et dévot ; aussi fut-il charitablement reçu en la maison du sieur Pompée Porro, milanais, en attendant que les capucins eussent trouvé un lieu commode pour s'établir ; et fut pour lors achetée une maison, où ils sont à présent et qui appartient au sieur de Gadagne. Ceux qui l'achetèrent et payèrent furent M. de Legny et deux autres banquiers, dont l'un se nommait Philippe Jacomine, florentin, et l'autre Jean-Baptiste Byrmo, piémontais; et en même temps la croix fut plantée par le révérendissime archevêque de Lyon Pierre de Pynac (*sic*) (2), assisté de Mgr Mandelot, gouverneur. »

(1) L'almanach de Lyon de 1789 dit que la communauté des Grands-Capucins est composée de trente religieux.

(2) Pierre d'Epinac, nommé à l'archevêché de Lyon, en 1574, et mort dans cette même ville, en 1599.

Digitized by Google

A l'époque de la grande peste de 1628, qui ravagea épouvantablement notre ville, les grands-capucins, ainsi que ceux du Petit-Foreys, établis à Lyon depuis 1622, et dont l'église était sous le vocable de saint André, se dévouèrent à soigner les pestiférés et un grand nombre de ces religieux furent les victimes de leur admirable charité. On trouve une multitude de détails intéressants relatifs à cette calamité dans un manuscrit latin de la bibliothèque intitulé : *Brevis enaratio luctuosi status provinciæ lugdunensis F. F. capucinorum in immani pestilentia.* On a joint à ce travail une traduction française manuscrite. L'auteur de cette *enaratio* fut le P. Michel-Ange, définiteur des capucins (1) de la province de Lyon ; elle a été terminée et signée par lui le 9 septembre 1636.

Les deux couvents rivalisèrent de courage, et, dans le mémoire précité, il est dit en effet que les religieux *utriusque cœnobii lugdunensis* furent spécialement chargés de l'accomplissement de cette tâche héroïque. La maison de Saint-André fut attaquée par la peste et eut beaucoup à souffrir de cette invasion ; les capucins de saint François, dit les grands-capucins, perdirent aussi un grand nombre de leurs collègues, mais le couvent fut exempt de la contagion. L'histoire de cette maladie affreuse présente un intérêt excessivement émouvant, et le mal fut encore augmenté par d'épouvantables émeutes populaires. On trouve des détails très-intéressants sur ce sujet dans le tome deuxième de l'*Histoire de Lyon*, par M. Monfalcon, et l'on apprend combien de tout temps sont dangereuses les passions de la multitude exaltées par une stupide crédulité.

Cette peste de 1628 avait laissé dans notre ville un foyer d'infection qui, de temps en temps, renouvelait les souffrances de la population. Ce fut en 1643 que le Consulat, pour combattre cette triste épidémie, s'engagea à aller chaque année processionnellement à la chapelle de Fourvière, le 8 septembre, jour de la

(1) Définiteur : c'est dans certains ordres religieux le moine qui est choisi, à l'effet de régler les affaires de l'ordre, de la province ou de la congrégation, lors de la tenue des chapitres (le Grand Vocab. français).

Digitized by Google

nativité de la sainte Vierge (1). Cette cérémonie de la bénédiction de la ville du haut de la colline, tombée en désuétude, a été remise en usage. En 1843, Mgr de Bonald « célébra avec quelque « pompe le second anniversaire séculaire de la consécration de « la ville à la sainte Vierge. (Meynis. *Histoire du culte de la sainte Vierge*, p. 139.)

Il reste bien peu de souvenirs archéologiques du couvent des Grands-Capucins ; cependant on peut encore se rendre compte de l'emplacement de l'église, située latéralement à la voie publique. Quand on pénètre par le passage n° 22, on remarque une trace qui indique la position de son portail : ce sont les restes d'un grand arc à plein cintre, noyé dans la muraille. En effet, le plan de Lyon de 1625, par Simon Maupin, retrace la façade de cette église, qui se compose d'une large entrée à plein cintre, surmontée d'une grande fenêtre circulaire et accostée de deux petites ouvertures ; la partie latérale a été démolie afin d'élargir la montée, et l'on se rend parfaitement compte de ces travaux, car maintenant cette trace du portail ne se trouve plus au milieu de la façade.

La masse des bâtiments des Grands-Capucins n'est pas condamnée à disparaître entièrement : les sœurs de l'*Espérance* — gardes-malades,— l'orphelinat de Bethléem, où l'on recueille de malheureux enfants privés de leur famille, ainsi qu'une salle d'asile, continueront à résider dans ce local.

La montée des Grands-Capucins était, avant l'arrivée de ces religieux, la rue de Confort, et une porte du même nom se voyait à son extrémité. Cette porte, placée un peu avant la montée des Anges, est figurée dans le plan du XVIe siècle et désignée sous

(1) Voir dans le *Salut public* du 8 septembre 1873, un travail intéressant de M. Armand Fraisse sur les *pestes de Lyon*.

Digitized by Google

la dénomination de *fausse porte de Confort*; elle a dû être démolie lors de l'érection de l'église des Capucins, dont probablement elle obstruait une partie de l'emplacement.

On lit dans les *Archives hist. et statist. du Rhône*, t. IX, p. 9, « que la construction des maisons de cette montée, les ornements « intérieurs et extérieurs que l'on y voit encore, dénotent que « ce quartier était, il y a deux siècles, le séjour des citoyens les « plus riches et les plus qualifiés de la ville. » En effet, le prédécesseur des Grands-Capucins, ainsi que je l'ai dit, était un membre de la famille de Gadagne, et beaucoup de maisons environnantes servaient de logements à de riches habitants et surtout à des Italiens, qui contribuèrent singulièrement à l'établissement des capucins, amenés à Lyon par un de leurs compatriotes, le P. Jérôme de Milan.

Ce quartier de la montée actuelle des Carmes-Déchaussés, où l'on retrouve le souvenir de familles distinguées, m'a semblé mériter une description, et je vais essayer de faire l'histoire des maisons que l'on y rencontre encore et qui sont peut-être menacées de subir avant peu la loi du progrès, c'est-à-dire de la démolition. En effet, dans le *Salut public* du 25 juillet 1873, M. Louis Accarias s'exprime ainsi, à l'occasion du chemin de fer de Lyon à Montbrison : « La locomotive, dans sa course ra- « pide, répand à profusion les germes de la vie industrielle; « mais, il faut bien le dire, elle porte le trouble dans les har- « monies de la nature; elle fait succéder le bruit au silence, « lance des flots de fumée dans l'atmosphère transparente et « tend à faire prédominer partout l'*utile* sur le *beau*, » et, j'ajouterai, sur les souvenirs archéologiques, qui sont une inutilité pour le monde positiviste. On prétend que le couvent des Carmes a éprouvé de fortes secousses, par suite des explosions qu'occasionne l'enlèvement inférieur des roches granitiques. En effet, on s'aperçoit que les voûtes à plein cintre, qui supportent la terrasse en avant du couvent ont été consolidées par des supports en bois; espérons que cet ancien monastère sera préservé contre le vandalisme utilitaire, et que nous pourrons longtemps encore admirer son pittoresque aspect! Paul SAINT-OLIVE.

(*A continuer*)

Digitized by Google

CHRONIQUE LOCALE

Est-ce une embellie ? est-ce une éclaircie ? le ciel va-t-il se rasséréner ? le fait est que les visages sont moins sombres, les toilettes plus nombreuses et que de tous côtés, bon augure, on entend nos oiseaux chanteurs.

Quand la cigale eut chanté tout l'été, elle se trouva fort dépourvue lorsque la bise fut venue. Dès ces premiers froids, M. Aimé Gros, plus heureux, a été nommé officier d'Académie, et, chance grande, aucune fourmi avare et dure n'a protesté ; ce qui montre un grand progrès en faveur de notre temps. Pauvre cigale, dédaignée et calomniée ! pauvre Milton ! pauvre Homère ! ce n'est pas à-présent que votre génie eût été rebuté. Si ces grands infortunés eussent vécu de nos jours, bien sûr qu'on les eût décoré des palmes académiques.

Le fait est que Lyon, en ce moment, nous rappelle vaguement la petite ville de Mirecourt. Dans cette heureuse cité, où tout le monde est facteur d'instruments, on n'entend du matin au soir que violons, harpes, guitares, haut bois ou flageolets. Ici, c'est de même. Concerts à Bellecour, concerts aux Terreaux, concerts à l'Alcazar, concerts au Casino ; on dirait qu'on veut se dédommager de trois ans de silence. Ce sont des Lyonnais, ce sont des étrangers : Concert Ten Have, concert Lapret, concert Pontet, Whitte, Luigini, Delaborde, Aimé Gros, Ritter, et ici inclinons-nous, concert Milanollo, dont le succès a été si grand et qui a versé des flots d'or entre les mains des Petits garçons et des Apprentis élevés par la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

Et grand bal à la préfecture, bal officiel qui avait réuni l'élite de la population lyonnaise.

Notre Exposition, qui s'est ouverte le 9 janvier, continue à charmer les visiteurs. D'ailleurs, elle est à la hauteur des principes et des sentiments de la foule. Pas de tableaux religieux, pas ou presque pas de tableaux d'histoire ; ces grandes machines sont très-fatigantes à voir et, comme le public ne les achète pas, les peintres ne se donnent pas la peine de noircir de trop grands panneaux. Je vous demande un peu ce qu'on ferait aujourd'hui d'un *saint Paul sur le chemin de Damas* ou d'une *Bataille d'Alexandre?* mais les jolies petites têtes qu'on sème partout ! les gracieuses petites figures ! comme c'est calme, tranquille et reposé ! comme les étoffes de soie sont chatoyantes ! comme les armures sont luisantes ! comme les combattants, même ceux qui viennent de tuer un dragon, sont léchés, peignés et bichonnés ! cela donne grande envie d'être peintre. C'est un état pas pénible du tout.

Pourtant un tableau fait exception : Le *Cavalier de Reischoffen*, de Sicard, détonne dans ce doux concert. Le cheval se cabre avec emportement, le cavalier le retient sans avoir conscience de la scène. Il y a là une pensée, une action, une puissance, une volonté. Ce n'est pas vulgaire, ce n'est pas commun, ce n'est pas à la portée de tout le monde. Aussi les critiques sont elles nombreuses : le cheval est trop gros, le ciel est terne, les reflets de lumière sont faux ; bref, à notre avis, c'est la meilleure toile du salon, et, pour la rareté du fait, nous voudrions la voir achetée par la ville.

Ah ! bien autrement peint est le gracieux saint Georges, dont les banderolles flottent au vent sans que la moindre brise souffle nulle part. Comme il est tranquillement vainqueur ! quelle modestie dans son triomphe ! il a tout l'air de ne pas connaître le monstre affreux auquel il vient d'arracher la vie. Nul doute que bien des gens ne trouvent superbe ce tableau.

A un cran de moins dans la prétention, MM. Compte-Calix avec *Simple Histoire*, Jacquand avec *les Reitres*, Landelle avec *Florentine*, Luminais avec ses *Chevaux*, Mitiffiot de Belair avec *Mignon*, Ravel avec le *Prison-*

Digitized by Google

nier de Chillon, Mme Salles-Wagner avec les *Fiancés*, Sicard, déjà nommé, avec les *Saltimbanques*. Zo avec *Une embuscade* se présentent au public, comme Bayard, sans peur et sans reproches. Leurs toiles sont ravissantes ; la composition est pleine de piquant et d'intérêt, le pinceau est sûr. Peintres et bourgeois, devant ces toiles, disent avec conviction : « Eh bien ! voilà qui est parfait. »

D'autres, qui préfèrent le paysage ou les marines, s'arrêtent plus longtemps devant Allemand, Appian, Flandrin, Ponthus-Cinier ; d'autres, vieux Lyonnais, pour qui la fleur est tout, puisqu'elle fit jadis la richesse de notre ville, s'extasient devant un chef-d'œuvre, une perle, un *bouquet de roses*, de Maisiat, ou les toiles, vraiment hors ligne, de Bruyas, Castex, Domer, Lecomte, Perrachon, Puyroche et Reignier ; quelques-uns admirent nos bons portraits en trop petit nombre ; puis on contemple *Salomon* ou *Le premier Semeur*, mais les connaisseurs seuls éprouvent une vive sensation devant les statuaires et les sculpteurs.

Ici, en effet, le goût et le sentiment ne suffisent plus, et il faut avoir fait des études sérieuses pour apprécier les œuvres correctes et académiques de MM. Fabisch, Courtet, Degeorge, Didier, Mène, Savoye et Textor, ou les créations si pleines de fougue, de vie et d'originalité de M. de Gravillon.

En somme, l'impression est bonne, les amateurs sont largement satisfaits, le public se retire en se frottant les mains ; l'homme morose seul voudrait plus d'élévation dans les pensées, plus de puissance dans le pinceau ; mais à quoi bon ? le niveau bourgeois, si avantageux pour la politique, est on ne peut plus défavorable pour les arts, à moins que notre éducation ne soit pas encore faite comme elle le fut à Athènes, à Venise ou à Florence.

— La question de la reconstruction du théâtre des Célestins a été enfin résolue. Le 29 janvier, la Commission des intérêts publics a décidé que le théâtre des Célestins serait reconstruit sur le plan de M. André avec réduction de douze à onze cent mille francs. La salle aura seize cent places. On a modifié quelque peu le projet que l'auteur a légèrement retouché, mais on ne fera ni l'avenue sur Bellecour, ni la percée sur la rue Mercière.

— Un ingénieur civil de notre ville, M. Raclet, vient de déposer, à la préfecture du Rhône, un projet de création de tramways destinés à desservir la banlieue lyonnaise, notamment les communes de la Mulatière, Oullins, Pierre-Bénite, Saint-Genis, Charly, Vourles, Brignais, Millery, Montagny, Chassagny, Soucieux, Orliénas, Taluyers, Saint-Laurent, Mornant, sans prendre l'engagement, nous le croyons, de passer devant la porte de la mairie de ces bourgs ou villages, dont quelques-uns sont perchés sur des sommets passablement difficiles à aborder.

— Autres travaux. — Le génie militaire s'occupe activement de la question des fortifications de Lyon. A l'Est, ces fortifications seront reportées à Bron, où des positions élevées permettront de les établir dans d'excellentes conditions.

— Le frère Philippe, le directeur des Ecoles chrétiennes, auquel la presse entière a rendu si haute justice au moment de sa mort, était Forézien. Nous devons donc lui donner un souvenir. Il se nommait Mathieu Bransiet. Il était né le 1er novembre 1792, au hameau de Gachat, commune d'Apinac. Il est décédé à Paris le 7 janvier 1874.

— Mgr Perraud, le nouvel évêque d'Autun, l'éloquent orateur que nous avons connu, est né à Lyon le 7 février 1828. Il est âgé de quarante-cinq ans ; il est, avec Mgr Turinez, le plus jeune des évêques de France. Ce n'est pas nous qui ferons leur nécrologie. Nous l'espérons bien. A. V.

Lyon, imp. d'Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

Digitized by Google

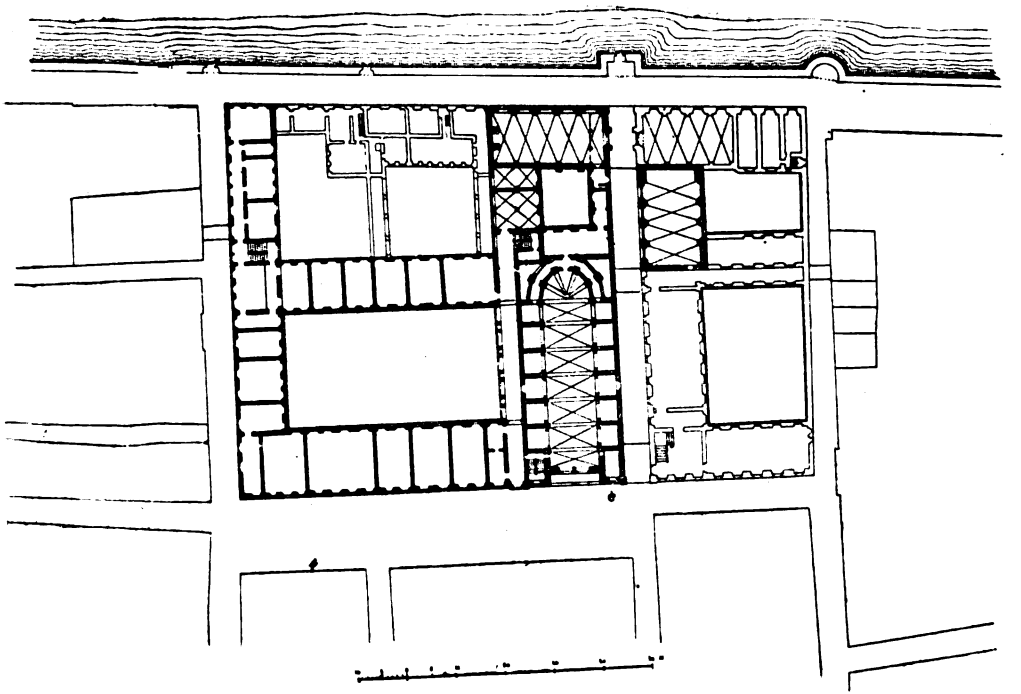

PLAN DU COLLÉGE DE LA TRINITÉ A LYON

Digitized by Google

Digitized by Google

POÉSIE

LA GOUTTE D'EAU

Mille trahit varios adverso sole colores.

Virg. *An.*, IV.

Sur une goutte d'eau, merveille passagère,
Qu'aux herbes du vallon suspend l'aurore en pleurs,
Souvent, quand son troupeau dort couché dans les fleurs,
Se penche une jeune bergère.

Simple miroir! il sied à son front ingénu.
Puis la fille du ciel, la goutte d'eau limpide
Aime à lui dévoiler, dans son prisme rapide,
Les scènes d'un monde inconnu.

Attentive, elle assiste à leurs métamorphoses.
L'ombre et le jour mêlés y forment dans leurs jeux
Tantôt de beaux palais étincelants de feux,
Tantôt des cieux semés de roses.

D'un prodige plus grand un prodige est suivi :
Où tremblait une mer de clartés fantastiques,
Un arc-en-ciel jaillit en festons, en portiques,
Insaisissable à l'œil ravi!

Parfois le doux reflet d'un nuage qui passe,
Imite un sylphe errant aux lumineux chemins ;

Digitized by Google

On dirait que, bercé par d'invisibles mains,
Il glisse endormi dans l'espace.

Parfois, d'un seul rayon produit capricieux,
Tout un écrin de fée à ses regards scintille,
Ecrin éblouissant! rêve de jeune fille
A l'approche d'un bal joyeux!

Oh! des saphyrs brillant d'un azur sans mélange,
Des perles qu'un nabab voudrait pour ses habits,
Des diamants plus purs qu'un beau jour, des rubis
Dignes de luire au front de l'ange!

Et la naïve enfant veut les saisir... soudain
Par les vents emporté, le prisme se détache.
Adieu sylphe, arc-en-ciel, rubis, perles sans tache,
Palais de feu, roses d'Eden!

— Enfant, pourquoi gémir? Ce peu d'eau condensée
Devait tout son éclat aux rayons du printemps,
Ils s'y réfléchissaient, comme tes dix-sept ans
Dans ta pure et fraîche pensée.

De vrais bijoux, peut-être, à tes pieds se mettront,
Fuis! est-il un écrin valant ton innocence,
Et cet autre joyau de ton adolescence,
La pudeur qui brille à ton front?

A. Péan.

Digitized by Google

SOUHAIT DU NOUVEL AN (1)

—

LE PERCE-NEIGE ET LE SÉNEÇON (2)

Entre diverses fleurs, par les anges portées,
Sur les flancs du Mezenc, au grand rocher sonnant (3),
Voyez le Séneçon (4), aux feuilles argentées,
Etaler sa corolle et son disque éclatant!

Le soleil, dans sa course aux saisons enchaînée,
Ramène, tour à tour, fleur d'épine et d'encens (5),
Et mon cœur, au déclin de cette bonne année,
En souhaite une encor meilleure aux absents!

Isidore HEDDE.

(1) Pièce reçue trop tard pour être inséré en janvier.

(2) Réponse à Madame Martha J....., de Londres, pour son envoi d'une fleur, perce-neige, *Galanthus nivalis*, emblème de la persévérance, espèce d'amarylidée, qui ne fleurit qu'à l'époque du jour de l'an, fleur accompagnée de vers anglais relatifs au nouvel an.

(3) Allusion à la roche phonolitique (du grec *Phone*, son), espèce de lave volcanique, dont se compose le Mezenc, le plus haut point des Cévennes, surnommé le géant phonolitique.

(4) Séneçon argenté *Senecio leucophyllus*, espèce de composée, à feuilles blanches et fleurs dorées, emblème de l'attachement inaltérable, et qui ne se trouve qu'au Mezenc, pente méridionale, ou dans les Pyrénées à une altitude de plus de 1.700 mètres.

(5) Ou fleur d'hiver et fleur d'été, l'épine considérée comme l'emblème de l'hiver et le parfum ou l'encens, comme celui de l'été.

Ronzon, 1er janvier 1874.

Digitized by Google

DE

LA RÉUNION DE LYON A LA FRANCE

Étude historique

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX.

INTRODUCTION

§ 1. — Lyon jusqu'à la domination archiépiscopale. — Fin de la domination impériale.

De nombreuses vicissitudes politiques précèdent dans l'histoire de Lyon l'avènement du pouvoir archiépiscopal. Il convient, croyons-nous, de les passer sommairement en revue avant d'étudier le régime sous lequel s'est opérée la réunion de Lyon à la France.

Construite vers l'an 710 de Rome (1), la ville de Lyon avait eu un développement rapide et bientôt était devenue la capitale, la reine de la Gaule romaine.

A la décadence de l'Empire, lors des invasions et de la constitution des royaumes barbares, elle tomba sous le joug des rois bourguignons, dont elle devint la résidence favorite (2).

(1) V. *Le Temple d'Auguste et la nationalité gauloise*, par A. Bernard (Lyon, 1863), p. 5.

(2) Nous n'insistons guère sur tous ces faits; on nous en fera peut-être le reproche. Mais nous nous écarterions absolument de notre sujet, si nous nous arrêtions à discuter des points de détail tels que l'étymologie exacte de *Lugdunum* (Lyon), ou le nombre précis des incendies qui désolèrent notre ville dans la première partie de son histoire....., etc.

Ce sont là questions traitées, sinon résolues, par les annalistes lyonnais; nous demandons la permission d'y renvoyer le lecteur.

Digitized by Google

A ces rois succédèrent les fils de Clovis. Deux ou trois faits signalent dans les annales lyonnaises la domination mérovingienne : — La fondation de l'Hôtel-Dieu de Lyon attribuée à Childebert (534), roi de Paris (1). — La désignation par le même roi de saint Nizier comme futur archevêque de Lyon (2). — Les invasions sarrasines à Lyon et le rétablissement de l'autorité royale dans cette même ville par Charles-Martel (727) (3).

L'avènement de la dynastie carlovingienne semble promettre aux Lyonnais une ère plus tranquille.

Charlemagne et son bibliothécaire Leydrade (par lui promu à l'archevêché de Lyon) se plaisent à combler de leurs dons la ville et surtout l'Eglise de Lyon (4).

Mais le puissant empire de Charlemagne tombe en des mains incapables de le soutenir; et nous voyons revenir pour Lyon une époque de désordres et de luttes au milieu desquels les archevêques verront croître chaque jour leur pouvoir.

Ils exercent déjà, d'ailleurs, sur Lyon, de concert avec leur Chapitre, une très-grande autorité. Ils la conserve-

(1) Sur la façade du beau monument actuel, du côté du Rhône, les statues de Childebert et de sa femme Ultrogothe, rappellent aux Lyonnais l'antique fondation de leur principal hôpital.

(2) Ce fait est cité dans un rapport rédigé par un agent de Philippe-le-Bel, à l'appui des prétentions du roi sur Lyon. (Voir ce rapport, aux *Archives nationales*, sous la cote J 269, n° 76. — Trésor des Chartes.) Voir aussi sur ce fait l'*Histoire de Lyon*, de Paradin. (Lyon, 1573), chap. VII, p. 78.

(3) Voir le mémoire ou rapport déjà cité (J. 269. n° 76). Voir aussi les « *Mémoires de l'Histoire du Languedoc*, » par G. de Catel. (Toulouse, 1633), p. 528-531.

(4) *Gallia christiana* (Paris, 1728). T. IV. Preuves de l'Eglise de Lyon. col. 1-3.

Digitized by Google

ront, en l'augmentant toujours, sous chacun des pouvoirs qui vont se succéder.

Le partage de Verdun (843), opéré entre les enfants de Louis-le-Débonnaire après la bataille de Fontenay, fit passer la ville de Lyon (1) sous une domination nouvelle.

Elle échut à Lothaire, auquel avaient été attribués, avec l'empire d'Italie, les royaumes de Provence, de Bourgogne et de Lorraine (2).

Quelques historiens prétendent que, la rivière de la Saône limitant du côté de la France la part de Lothaire, la ville de Lyon (dont la majeure partie était sur la rive droite de la Saône) ne tomba point dans ses mains (3).

Mais cette assertion, inspirée peut-être par un sentiment louable, ne tient pas devant les faits : des actes nombreux établissent d'une manière irréfutable la domination de Lothaire sur Lyon (4).

(1) Nous prévenons une fois pour toutes que nous ne séparons pas de la ville de Lyon le pays environnant, proprement appelé « *Pagus Lugdunensis minor.* » (Voir dans l'*Annuaire historique de la Société de l'Histoire de France* de l'année 1837, l'article de feu Guérard, sur les « *Provinces et pays de la France.* ») Nous emploierons donc indifféremment, les unes pour les autres, les expressions : *Lyon*, *Lyonnais*, *ville de Lyon* ; c'est du reste un usage établi.

(2) V. *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, par le chanoine La Mure, savamment éditée par M. de Chantelauze. (Paris, 1860), t. I, p. 27.

V. aussi « *Obituarium Lugd. Ecclesiæ* » Ed. C. Guigue. (Lyon, 1867). Introd. p. v. — Sur le traité de Verdun, voir le bel article de M. Zeller, (Chute de l'Empire de Charlemagne), publié dans le *compte-rendu des séances et tâ de l'Académie des sc. mor. et p.* — *Septembre-octobre* 1873. — 9 *et* 10 *livr.*

(3) V. *La Mure.* (H. des ducs de B., etc.). T. I, p. 23. — Nous ne répéterons pas les indications bibliographiques une fois données.

(4) V. *Histoire civile et consulaire de Lyon*, par le P. Ménestrier, (Lyon, 1696), pr. p. XXXIII. XXXVI et XXXVII.

Digitized by Google

Le fils de Lothaire ne conserve pas longtemps son empire. Bientôt la ville de Lyon (d'elle seule nous avons à nous occuper) lui est enlevée par Charles-le-Chauve (1).

Charles-le-Chauve a-t-il remplacé dans le gouvernement de Lyon le fameux Gérard de Roussillon par Guillaume Ier, qu'il aurait nommé comte de Lyon? Ce prétendu Guillaume Ier n'est-il autre que le comte d'Auvergne, Guillaume-le-Pieux, dont l'autorité, comme *marquis*, s'étendait sur le Lyonnais? — N'est-ce pas plutôt à Boson, qui devait plus tard fonder le 2e royaume de Bourgogne, que Charles-le-Chauve confia l'administration de Lyon?

Ce sont là questions difficiles que les auteurs les plus compétents n'ont pas résolues encore (2) et dans lesquelles le cadre de notre sujet nous défend d'intervenir.

Qu'il nous suffise de constater qu'au milieu des troubles de cette époque l'empire de Charlemagne achève de se déchirer, et le pouvoir des archevêques sur Lyon grandit de jour en jour.

Un nouveau royaume se forme. La ville de Lyon en fera partie jusqu'au moment où, ce royaume étant absorbé à son tour par l'empire d'Allemagne, le Lyonnais devra changer encore de maître.

Nous voulons parler du 2e royaume de Bourgogne fondé par Boson en 879 (3).

(1) En 869, d'après le chanoine *La Mure*. (V. *La Mure*, t. I, p. 26-27). En 875, d'après M. Guigue. (V. *Obitu*. Guigue. Introd. p. v.

(2) V. *La Mure*. T. I, p. 29, 30, 33, 34 et 35. — (Notes de l'éditeur.) — On y trouve citée l'opinion de Ménestrier, de La Mure, de feu Aug. Bernard, etc., etc. M. de Chantelauze réserve prudemment la sienne. — Sur les vicomtes de Lyon, du IX au XIIe siècle, voir une étude de feu Aug. Bernard, dans la *Revue forézienne*. — Septembre 1867.

(3) V. *La Mure*. T. I, p. 36 (note). — *Gallia christ*. T. IV. (Eg. de

Digitized by Google

Nous ne devons point entrer dans le détail des faits qui suivirent l'usurpation de Boson. Combattu par les rois de France, il parvient à se maintenir au pouvoir (1), et son fils, Louis-l'Aveugle, nous apparaît au commencement du xe siècle comme le seul possesseur de tout le Lyonnais (2).

Les rois de France n'ont pas renoncé cependant à leurs droits sur ce pays et appuient volontiers les prétentions des comtes auvergnats sur la ville de Lyon (3). Mais ils ne l'emportent pas sur les rois bourguignons. Et dans les dernières années du xe siècle (986) le roi de France Lothaire cède à sa sœur Mathilde, en considération de son mariage avec Rodolphe, roi de Bourgogne, le pouvoir plus ou moins réel qu'il avait encore sur Lyon (4).

Lyon). p. 3. — *Cart. d'Ainay et de Savigny* publié par A. Bernard (Paris, 1853). T. I. Introd. p. LII et suiv.

Les ouvrages que nous venons de citer adoptent la date 879. L'Académie des sciences, lettres et arts de Lyon lui préfère celle de 880. (Voir Monfalcon. *Doc. sur l'Hist. de Lyon.* (Monumenta hist. Lugd.) un vol. gr. in-4, (Lyon, 1860, p. 343 note.)

(1) V. *La Mure.* T. I, p. 36 (note.) — *Cart. d'Ainay et de Sav.* T. I. Introd. p. LII et suiv.

(2) *Cart. d'Ainay et de Sav.* T. I. Introd. p. LIII et LIV. — *Ménest.* pr. p. XXXVII. — *Cart. de l'Eglise de Grenoble* édit. par J. Marion. (Paris, 1869), charte XXXI. A.

(3) *La Mure.* T. I, p. 40; et p. 55 (note). — *Cart. d'Ainay et de Sav.* T. I. Introd. p. LIV et LV.

(4) V. *Historiens de France.* T. XI, p. 13 et t. XIII, p. 648. — *Ménest.* p. 290. — *Bibl. nat.* Mss. collect. *Dupuy*, vol. 96, f° 21 v. — *La Mure.* T. I, p. 54-55, etc.

Le don fait par Lothaire à Mathilde a été mis en doute par M. Grandperret (Th.) dans son « *Etat politique de Lyon.* » (Lyon, 1843) p. 127, et par M. de Gingins-la-Sarra, dans son *Essai sur la souveraineté de Lyon* (cité dans *La Mure.* T. I, p. 54-55, note).

M. de Chantelauze, qui croit à la dot, paraît attribuer au Père Ménestrier une opinion contraire à celle de ce savant jésuite. V. *La Mure.* T. I, p. 54, note, et Ménest. *Hist. de Lyon.* p. 290.)

Digitized by Google

Voilà donc la ville de Lyon définitivement placée sous la domination bourguignonne.

Les traces ne manquent pas, dans l'histoire, de la souveraineté exercée pour la deuxième fois par les rois bourguignons sur le Lyonnais (1). Il ne faut pas s'exagérer cependant le pouvoir de ces rois. Ils avaient souvent à lutter contre de puissants vassaux ou des voisins tels que le roi de France, pour défendre leur autorité, et laissaient en réalité les archevêques de Lyon à peu près indépendants.

Lorsque le dernier roi de la Bourgogne transjurane, Rodolphe III (dit le Fainéant), léguera sa couronne à l'empereur d'Allemagne, Conrad-le-Salique (1032), il lui donnera dans l'archevêque de Lyon un vassal si peu soumis qu'une guerre sera nécessaire pour en obtenir le serment de fidélité (1034) (2).

Ce nouveau changement politique accéléra pour les archevêques l'heure de l'indépendance. Imitant leurs voisins, les comtes de Savoie, ils profitent de l'éloignement de leur suzerain pour asseoir dans le Lyonnais leur propre souveraineté.

En réalité, ils avaient toujours conservée intacte l'autorité temporelle qu'ils avaient reçue sur leur ville (3), aux derniers temps de la domination romaine. Les circonstances leur avaient été favorables ; ils avaient su en profiter.

Jusqu'au commencement du XIIe siècle, on constate que le Lyonnais est encore compris dans l'empire d'Allemagne en voyant les archevêques prêter serment de

(1) *Ménest.* pr. p. XXI et p. XXII.

(2) V. *Gallia chr.* T. IV. (Eg. de Lyon) texte, col. 83.

(3) Comme « defensores civitatis » — V. *La Mure.* T. I, p. 65, note.

Digitized by Google

fidélité aux empereurs (1), et les chartes de l'époque mentionner dans leurs formules finales les années des souverains germaniques (2).

Mais à ce moment les empereurs d'Allemagne, impuissants à les exercer utilement, abandonnent les droits régaliens à ceux de leurs sujets qui les ont conquis et légitiment ainsi leur usurpation.

Les archevêques d'Embrun (3), les dauphins de Viennois (4), les habitants de Genève (5)....., etc., reçoivent alors la confirmation des priviléges qu'ils ont depuis longtemps usurpés.

C'est en 1157 que les archevêques de Lyon reçurent, eux aussi, de l'empereur d'Allemagne la bulle d'or consacrant, pour ainsi dire, leur indépendance.

Dans cet acte (6), trop connu pour qu'il y ait lieu d'en parler longuement, Frédéric Barberousse, « occupé de « ses guerres en Italie et ne pouvant administrer effica- « cement les parties excentriques de son vaste em-

(1) V. *Gallia chr.* T. IV. col. 83. — *Etat politique de Lyon*, par Grandperret, p. 22-23. — *Historiens de Fr.* T. XIV, p. 785, etc.

(2) A titre d'exemple, V. *Cart. de Savigny et d'Ainay*. T. I, charte n° 907. — V. aussi *Ménest.* pr. p. XXIII.

(3) *Histoire de Dauphiné*, par Valbonnais. (Genève, 1722). T. 1, p. 72. (acte 88). — *Les archives de France*, par H. Bordier, p. 366.

(4) *Hist. du Dauph.* par Valbon. T. 1, p. 3 et 76, (acte 93).

(5) *Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève.* T. I, (Genève, 1841). Documents, p. 47, note 4.

(6) 18 nov. 1157. (V. *Arch. dép. du Rhône.* Fonds du chapitre de Lyon, Arm. Abram. vol. 1, n° 1. (Vidimus du 21 février 1423).

L'original devait être placé dans l'armoire Jehova ; cette armoire n'ayant pas été constituée, je n'ai pu le trouver. — V. encore *Ménest.* pr. p. 33 et 34. — *Monfalcon.* (Documents sur Lyon ou Monumenta hist. Lugd). Lyon, 1860, p. 391-392 (y voir les auteurs cités). — *Gallia chr.* T. IV. Eglise de Lyon. preuve n° XX. — *L'art de vérifier les dates.* (Paris, 1784). T. II, p. 468 (date inexacte).

Digitized by Google

« pire » (1), déclarait accorder à l'archevêque Héraclius la souveraineté effective du Lyonnais. Il retenait, réserve stérile, les droits supérieurs de l'Empire (2).

C'est à cette date (1157) qu'on peut faire commencer la domination temporelle des archevêques de Lyon sur cette ville.

Cependant les relations avec l'Empire ne pouvaient cesser brusquement. Aussi voyons-nous encore en 1162 (3), en 1184 (4), l'empereur Frédéric Barberousse faire acte de souverain dans le Lyonnais et y donner des confirmations de priviléges. Mais ce sont là les dernières manifestations de la puissance impériale. Peu de temps après, en effet, en 1193, Henri d'Allemagne (5) signait un traité avec Richard-Cœur-de-Lion, son prisonnier, et lui cédait la ville de Lyon (et tous les pays qui l'avoisinent). Il montrait par cette cession illusoire que le Lyonnais ne lui obéissait plus (6). On n'abandonne volontiers que ce que l'on ne peut garder.

(1) *Mém. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève.* T. 1. Documents, p. 47, note 4.

(2) « Salva per omnia imperiali justitia. » (Même acte).

(3) 1162. Lettre de Frédéric Ier à Héraclius, arch. de Lyon. V. *Ménest.* pr. p. xxxix. — *Monfalcon* (Documents), p. 392. — *Historiens de Fr.* T. XVI, p. 690-691..... 1162. Confirmation des priviléges de l'abbaye de Savigny, par le même Frédéric. V. *Cart. d'Ainay et de Savigny*, Intr. p. xci. — *Monfalcon* (Doc.) p. 392. — *Historiens de France.* T. XIII, p. 307-308. — *Gallia chr.* T. IV. Preuves de l'Eglise de Lyon, nº xxiii.

(4) 1184. — Confirmation par Frédéric Ier des priviléges de l'Eglise de Lyon. — V. *Arch. dép. du Rhône.* Arm. Abram, vol. 1, nº 2 (Vidimus). — *Ménest.* pr. p. 34-35. — *Monfalcon* (Doc.) p. 396-397. — Voir aussi Péricaud. (*Notes et documents sur Lyon.*) Lyon, 1838. T. I, p. 41. — Et *Gallia chr.* T. IV. (Eglise de Lyon), col. 131-132.

(5) Empereur des Romains, fils de Frédéric Ier Barberousse, auquel il avait succédé sous le nom d'Henri VI, en 1189.

(6) *Historiens de Fr.* T XVII, p. 561..... « Præterea prædictus Impe-

Digitized by Google

Désormais le Lyonnais est libre de toute dépendance étrangère. Et lorsque le pape Innocent IV, fuyant Frédéric II, cherchera, en 1245, un lieu où il puisse en paix assembler un Concile et frapper son adversaire des foudres de l'Eglise, c'est la ville de Lyon qui sera choisie (1): preuve sans réplique de l'indépendance du Lyonnais et de la fin de la domination impériale (2).

§ 2. — Lyon sous les archevêques.

L'Eglise de Lyon est enfin arrivée au but : elle s'est dégagée des liens qui la rattachaient à l'Empire; le Lyonnais lui obéit.

Mais à peine le pouvoir archiépiscopal est-il constitué que déjà apparaissent les causes de sa ruine. Des luttes intestines déchirent la ville de Lyon. Elles vont motiver des interventions étrangères, celle des rois de France enfin, qui aura pour résultat la réunion de Lyon à leur couronne.

Avant d'étudier ces luttes et ces interventions, il n'est peut-être pas hors de propos d'examiner rapidement

« rator dedit Regi Anglie et charta sua confirmavit has terras subscriptas, « scilicet Provinciam, et Vianam et Vianais, et Marsiliam et Narbonam et « Arles-le-Blanc, et *Leun super Rodanum* usque ad Alpes et quidquid « Imperator habet in Burgundia..... etc. » — (Ex Rogeri de Hoveden ann. parte posteriori,—an. 1193.)

(1) V. *Archives de la ville de Lyon*. Cartulaire de Villeneuve (AA 4) f° 221, r°. — *Historiens de Fr*. T. XXI, p. 696 et t. XXII, p. 12. — Voir aussi *Péricaud*. (Notes et documents). T. I, p. 47.

(2) Il n'y a donc pas lieu de prolonger jusqu'à la déposition de l'empereur Frédéric II, c'est-à-dire jusqu'en 1251, la domination impériale dans le Lyonnais (comme l'a fait pourtant *Ménestrier*. (V. p. 304). A fortiori, ne pas la prolonger jusqu'en 1269, comme *Péricaud*. (Notes et doc.). T. I, p. 49-50.

Digitized by Google

comment la ville de Lyon était administrée par les archevêques.

Des prélats belliqueux, tels que les fameux Burchard (1) et le non moins célèbre Renaud de Forez (2), avaient établi fortement dans le Lyonnais le pouvoir ecclésiastique, avant le milieu du XIIIe siècle. De nombreuses forteresses couvraient le pays (3) et le défendaient de toute agression. De puissants seigneurs étaient les vassaux de l'Eglise (4). C'est à ce moment qu'il faut nous placer pour voir le gouvernement archiépiscopal dans toute sa prospérité.

L'archevêque a la garde de tous les châteaux de l'Eglise en sa qualité d'abbé de Saint-Just autant qu'en sa qualité d'archevêque (5).

Chacun de ces châteaux est confié à un officier appelé *châtelain*, *mansionnaire* ou *gardien* (6), dont les fonctions multiples comprennent, avec le soin du château et son entretien, la perception des revenus de l'Eglise et la juridiction du 1er degré.

Le *prévôt* est un officier d'un ordre un peu inférieur qui remplit à peu près les fonctions des *châtelains*. Il se

(1) *La Mure*. T. I, p. 65, note, etc.

(2) *Gallia chr*. T. IV. (Eglise de Lyon), col. 134, etc.

(3) *La Mure*. T. III. (Paris, 1868), n° 36 bis, p. 32 et s. — Voir aussi à la belle *Bibliothèque de la ville de Lyon* le volume coté 895-1383. C'est un recueil de manuscrits du Père Ménestrier. Un passage y dit que..... « Renaud, archevêque en 1216, bâtit beaucoup de forts comme Pierre-Scise. . . . . » — Les pièces éparses, relevées dans ce volume, n'étant pas paginées ni numérotées, nous ne pouvons préciser davantage la place du passage.

(4) *Ménest.*, p. 355. (Y voir le détail de ces vassaux.)

(5) *Historiens de Fr*. T. XV, p. 524. — *Ménest*. pr. p. 35. — *Cart. de Savigny et d'Ainay*. T. I, p. 538, n° 959.

(6) *Gallia chr*. T. IV. (Preuves de l'Eglise de Lyon,) n° XLIV, etc.

Digitized by Google

paye en prélevant une part sur les revenus de la terre qu'il administre ou de la circonscription qu'il dirige (1). Des chartes réglaient étroitement les conditions auxquelles le prévôt remplirait son office.

L'archevêque est assisté dans l'exercice de ses fonctions par des archiprêtres (2) et par un conseil assez nombreux de jurisconsultes (3).

Il y a un sénéchal (4) pour rendre la justice et sur-

(1) Dans une charte de 1201, où l'archevêque Renaud règle certains différends qui s'étaient élevés entre lui et son prévôt de Chasselay, Hugues Moreau, nous trouvons assez bien indiquée la situation d'un prévôt à cette époque :

..... « Est autem de jure et consuetudine prepositure ut, in rebus « illis et tenementis in quibus Hugo Morelli prepositus terciam partem « servicii percipit et pensionum, ibidem bannorum et legum laudum et « venditionum et firmamentorum terciam debet similiter liberam optinere. « In aliis vero locis, in quibus archiepiscopus regales habet avenas vel alia « servicia in quibus idem prepositus nullam percipit portionem vel ubi « etiam archiepiscopus sine ullo servicio gardam et ordinariam habet « jurisdictionem, ibi prepositus nichil omnino habet in bannis vel legibus « vel aliis hujusmodi consuetudinibus ; set ad ipsum Archiepiscopum « tanquam judicem ordinarium, sine requisitione prepositi, specialiter « pertinebunt. In eadem vero villa, ille qui pro tempore prepositus exsti- « terit nullam sine assensu archiepiscopi acquisitionem facere poterit ; « quam si, eo inconsulto, propria fecerit voluntate, archiepiscopus duas « partes illius acquisitionis libere optinebit, duabus precii partibus sine « difficultate qualibet restitutis..... » (*Arch. dép. du Rhône*, Arm. Cham vol. 52, n° 1.)

— Toutes les transcriptions, citations ou indications qui ne seront accompagnées que de la désignation du fonds où se trouvent les pièces, devront être considérées comme se référant à un document *inédit*. Ainsi la charte de 1201, dont nous venons de citer un passage, est inédite.

(2) Sur les archiprêtres et les divisions territoriales appelées archiprêtrés, V. *Cart. d'Ainay et de Savigny*. Introd, p. LXI-LXVI.

(3) *Cart. d'Ainay et de Sav.* T. I, p. 528, 539, etc.

(4) Sur le sénéchal, V. *Ménest.* p. 330 et suiv. — V. aussi à la *Biblio-*

Digitized by Google

veiller la gestion des prévôts (1) et un juge chancelier pour percevoir les droits de sceau. Trop puissant dans la suite, le sénéchal est remplacé par le courrier (2). Les fonctions de ce dernier officier sont analogues à celles du sénéchal. Une multitude d'agents inférieurs obéissent à ceux que nous venons d'indiquer.

Tous ces officiers, à leur entrée en fonction, prêtaient serment de bien s'acquitter de leurs devoirs. Ces serments étaient reçus à la fois par l'archevêque et par le Chapitre (3), au nom desquels s'exécutaient tous les actes.

Ce dernier état de choses, la coexistence à Lyon de deux souverains, peut être considéré comme une des causes principales de la courte durée de la domination archiépiscopale.

Soumis à l'archevêque seul, les Lyonnais, malgré le souvenir de leurs anciennes franchises (4), eussent peut-être respecté son pouvoir. Ayant à reconnaître encore l'autorité violente, despotique, du Chapitre de l'Eglise de Lyon (5), ils se révoltèrent.

thèque de la ville de Lyon, le *Lugdunum sacro-profanum*. T. I. Index VI, f° 22 (cote U, 907-1253).

(1) V. *Arch. dép. du Rhône*. Arm. Adam, vol. 1, n° 3. Le sénéchal recevait l'hommage de fidélité des prévots.

(2) V. *Lugdunum sacro-prof.* plus haut cité, même index, même folio. V. aussi *Arch. dép. du Rhône*. Arm. Abram. vol. III, n° 13 joint.

(3) V. *Arch. dép. du Rhône*. Arm. Abram. vol. 24, n° 1. etc.

(4) Nous voulons parler des franchises municipales dont les empereurs romains avaient enrichi Lyon.

(5) Le Chapitre de l'Eglise de Lyon (et proprement de l'église métropolitaine de Saint-Jean), se recrutait parmi les plus nobles familles et les plus puissantes. Il était particulièrement antipathique aux citoyens lyonnais, par l'arrogance et les exigences de ses agents.

Pour plus de détails sur le Chapitre et son organisation, voir *Obituaire*

Digitized by Google

PREMIERE PARTIE.

CAUSES DE LA RÉUNION DE LYON A LA FRANCE.

CHAPITRE I.

Luttes intestines.

Dès que les archevêques de Lyon se furent affranchis du joug de l'Empire, avant même d'en être entièrement délivrés, ils eurent à soutenir de violentes luttes contre leurs rebelles sujets, les citoyens lyonnais. Ils durent défendre aussi leur indépendance contre les puissants voisins qui les entouraient. Ils eurent même quelquefois à combattre leur propre Chapitre.

Nous allons retracer rapidement l'histoire de ces luttes, nous montrerons ensuite comment elles rendirent nécessaires des interventions étrangères.

§ 1. — Luttes entre l'Eglise de Lyon et les seigneurs de Forez, Beaujeu, Savigny, Villars, etc.

1. Forez.

Les comtes de Forez sont, parmi tous ses voisins, les seigneurs avec lesquels l'Eglise de Lyon eut à soutenir les plus fréquents et les plus terribles combats.

Dès le IXe siècle, la lutte avait commencé entre l'Eglise

de l'Eglise de Lyon (Guigue). Introd. p. XXVI à XXVIII..—*L'église primatiale de Saint-Jean et son Chapitre*, par M. l'abbé Jacques, (Lyon, 1837). Voir aux *Arch. nat.*, en la pièce cotée J 263, n° 3. (Trésor des Chartes), une liste des dignitaires du Chapitre ; et dans le *Cartulaire d'Ainay et de Savigny*. T. I, p. 538, n° 959, un tableau intéressant de l'Eglise de Lyon. (Publicum scriptum de fundatione Ecclesie Lugdunensis.)

Digitized by Google

de Lyon et les comtes de Lyon et de Forez. Ces derniers partageaient avec les archevêques l'administration du Lyonnais (1) et frappaient monnaie à leur coin (2); mais de bonne heure, dès le xe siècle (3) peut-être, ils virent leur influence décroître et grandir l'autorité de l'Eglise. Peu à peu les archevêques écartèrent de leur ville ces dangereux rivaux (4). Un revirement de fortune y ramena, vers le milieu du xiie siècle (en 1162), le comte de Forez, Guy II.

Chassé par lui de Lyon, l'archevêque Héraclius dut se réfugier dans l'ancienne Chartreuse de *Portes en Bresse* (5). De là, il appela à son aide le comte de Mâcon et de Vienne (Gérard) et parvint par son secours à repousser si bien Guy II que celui-ci dut à son tour implorer un appui étranger : celui du roi de France (Louis VII) (6).

La guerre se maintint jusqu'en 1167. A cette date un

(1) *Monfalcon.* (Documents.) p. 291. — Sur les rapports des comtes avec les archevêques, à cette époque, voir aux *Arch. nat.* la pièce cotée J 269, n° 74. (Trésor des Ch.)

(2) *La Mure.* T. I, p. 42 et 43.

(3) *La Mure.* T. I, p. 33 (note).

(4) V. *Cartulaire d'Ainay et de Savigny.* T. I. Introd. p. LXXXI. — *Art de vérifier les dates.* (Paris, 1784). T. II, p. 467.

(5) *La Mure.* T. I, p. 157 et suiv. — *Historiens de France.* T. XIV, p. 428-429. « Eo tempore (1162) Comes Forensis (Guigo III) Lugdunensem « urbem dolo captam vastavit. » — Il s'agit ici de Guy II et non de Guy III. (V. *La Mure.* T I. p. 156 et suiv.)

— Sur la guerre de 1162, voir encore : *Cart. d'Ainay et de Sav.* T. I, charte n° 944. — *Historiens de France.* T. XV, p. 943. — V. aussi *Historiens de France.* T. XIV, p. 428-429 et T. XVI. p. 690.

— En 1158, on avait vainement essayé dans une entrevue (qu'eurent alors le comte et l'archevêque) d'arrêter la guerre, qui déjà commençait. V. *La Mure.* T. III, n° 32. — *Ménest.* pr. p. 35.

(6) *La Mure.* T. I, p. 158 et 159.

Digitized by Google

traité fut enfin signé (1), bientôt confirmé par un autre (2), qui rétablit la paix entre les deux parties.

On se fit des concessions réciproques. Le comte abandonna notamment à l'archevêque et au Chapitre ce qu'il possédait à Lyon (3) et certaines terres sur le Rhône et la Saône; l'Église, de son côté, céda au comte tout ce qu'elle détenait au-delà de la Loire, et 1,100 marcs d'argent (4). Les comtes de Forez n'acceptèrent d'une manière définitive l'abandon de leurs droits sur Lyon que « sous l'administration de Renaud de Forez, archevêque de Lyon » qui sut par son influence et son habileté « concilier les intérêts de sa famille et ceux de son Église, « et faire cesser les dissensions qui séparaient depuis si « longtemps les comtes et les prélats lyonnais (5). »

(1) 15 octobre 1167. Accord passé entre Guichard, archevêque de Lyon et Guy II, comte de Forez. — *Arch. dép. du Rhône.* Arm. Abram. vol. I, n° 4. — *Bibl. nat.* Mss lat. 10,032, f° XIII et suiv. — *Inventaire des titres de la maison de Bourbon* (par feu Huillard Bréholles), n° 9. — *La Mure.* T. III, n° 34. *Ménest.* pr. p. 36.

(2) 1173. Confirmation et renouvellement sur de nouvelles bases de l'accord de 1167. — *Arch. dép. du Rhône* Arm. Abram. vol. I, n° 5, (copie) et Arm. Cham. vol. 32, n° 2 (copie). — L'acte original n'est pas encore classé. Je n'ai pu, par suite, le consulter. — *Bibl. nat.* Mss. Fonds Moreau, vol. 792, f° 41, r°. (L'acte est donné comme étant de 1273; c'est une erreur de chiffre facile à réparer.) *La Mure.* T. III, n° 35. — *Inventaire Huillard Bréholles*, n° 12. — *Ménest.* pr. p. 37-38. *Historiens de Fr.* T. XV, p. 942-944. — *Gallia chr.* T. IV. Eglise de Lyon. Col. 128-129. — Les souverains-pontifes et les rois de France s'associèrent à l'envi à cette confirmation.

(3) — « Quidquid juris ipse Comes Lugduni habebat vel alius ejus nomine possidebat. » — (Acte de 1173).

(4) « Dominus archiepiscopus et Ecclesia concesserunt Comiti quidquid « ipsi vel alius nomine eorum trans Ligerim possidebant. — (Acte de 1173.) Sur le même traité, V. plus bas, chap. III. Interv. de la Royauté.

(5) *La Mure*, t. I, p. 163 (note). A partir de 1202, on ne voit plus

Digitized by Google

Néanmoins, l'accord établi par Renaud ne fut pas de bien longue durée. Les luttes recommencèrent (1). Dans la grande guerre soutenue en 1269 par l'Église contre les Lyonnais (2), les comtes de Forez, loin de lui prêter appui, profitèrent de ses embarras pour s'agrandir à ses dépens (3). Ils continuèrent ce rôle jusqu'à la fin de la domination archiépiscopale, s'alliant contre l'Église aux rois de France et servant leur politique (4).

Pierre BONNASSIEUX.

figurer dans les actes le titre de « Comte de Lyon et de Forez. » Les comtes s'appellent simplement comtes de Forez. — V. *La Mure*, t. III, n° 40 (dernier exemple).

(1) *Bibliothèque de la ville de Lyon*, coll. Coste, B. 1544 (mars 1263, composition entre l'Église de Lyon et le comte de Forez).

(2) Voir, plus bas, le récit de cette guerre au § relatif aux luttes des archevêques et des Lyonnais.

(3) *La Mure*, t. I, p. 265 (note).

(4) V., plus bas, au chapitre de l'Intervention des rois de France.

— En 1304, la guerre était encore entre les deux partis. (V. *Arch. nat.* P. 1401 [1], cote 1053). (Inv. Huillard Bréh., n° 1149).

(A continuer)

Digitized by Google

LE QUARTIER DES GRANDS CAPUCINS

II

La première maison que je remarque, au sommet de la montée des Grands-Capucins, aujourd'hui des Carmes-Déchaussés, est celle des Mascrani (1), originaires du pays des Grisons. Ils vinrent s'établir à Lyon vers 1580, et furent naturalisés français en 1622. (*Arm. Lyonnais*). Je n'ai aucun titre positif pour prouver leur possession de cette maison ; mais la tradition vient à mon secours, et même, il y a une douzaine d'années que le propriétaire du clos supérieur, qui formait une dépendance de ce ténement, m'a affirmé avoir trouvé dans les papiers de son pére d'anciennes lettres, à l'adresse de la *Maison Mascrani*. Au reste, cette dénomination n'a jamais été attaquée, et d'ailleurs les souvenirs des Mascrani sont assez nombreux dans ce quartier.

Ils avaient le titre de seigneurs de Laverrière et de Thunes, et ce dernier titre indique parfaitement leur propriété sur ce coteau. Ils possédaient une grande partie du terrain situé au-dessous de Fourvière, dit ténement de la Thibaudière, et ce fut un Paul Mascrani, prévôt des marchands, en 1667, qui vendit aux Lazaristes la maison où ils établirent leur communauté, occupée aujourd'hui par le vaste pensionnat des Frères des écoles chrétiennes. Ce Paul Mascrani mourut en 1675, et fut inhumé dans l'église des Grands-Capucins. (Clapasson, *Descript. de Lyon. — Lyonn. dignes de mémoire.* — Quincarnon, *Égl. de Saint-Paul*, p. 88.)

(1) Dans la plupart des noms italiens francisés, on a remplacé l'i par l'y, ce qui est une erreur, puisque l'y n'existe pas en italien. Je crois donc être logique en maintenant l'i dans les noms italiens. On voit le nom des Mascrani écrit de diverses manières : Mascrany, Mascranni, Mascarani.

Digitized by Google

La maison Mascrani a subi un changement complet, et a perdu son ancien aspect, à la suite d'une restauration opérée, il y a quelques années ; mais j'en ai un dessin dans son premier état.

Dans la première moitié du XVIIe siècle, l'église de Saint-Laurent, parallèle à celle de Saint-Paul, était, par suite de sa vétusté menacée d'une ruine complète, tellement que l'administration de la ville en ordonna la démolition. Le Chapitre de Saint-Paul en désirait la reconstruction ; mais sa situation financière ne lui permettait pas d'entreprendre ce travail. On s'adressa donc à la bienfaisance des paroissiens, et ce fut alors, en 1639, que les quatre frères Mascrani, habitants du quartier, se chargèrent généreusement de cette entreprise. Un contrat fut passé entre les intéressés, et il fut convenu que les sieurs Mascrani fourniraient la somme de 9,000 livres pour cette réédification ; que la chapelle de Saint-Claude, dans l'intérieur de cette église, resterait leur propriété, et qu'ils pourraient apposer leurs armes dedans et dehors de ladite église. Les Mascrani, qui s'étaient engagés à payer 9,000 livres, en dépensèrent 30,000. (Saint-Aubin, II, p. 353.)

Cette famille ne florissait pas seulement dans le quartier Saint-Paul, car Spon nous apprend qu'elle possédait « une belle « maison rouge à Bellecour, où le roi se logea, quand il fut à « Lyon, en 1659 (1). » (*Recherches des antiq.* VIII.) Cette possession provint probablement des alliances qui eurent lieu entre les Mascrani et les Pianelli de la Valette. Je lis dans l'*Inventaire des archives communales*, par M. Rolle, à la date de 1701, que la statue équestre de Louis XIV fut déposée, à son arrivée à Lyon, « dans la cour de M. Mascrani, dont l'hôtel appelé la « *Maison Rouge* était située sur la place Bellecour. » Paul Mascrani, prévôt des marchands en 1667, eut une fille mariée à

(1) Cette maison, connue sous le nom d'hôtel de la Valette ou de Malte, démolie en 1865, était d'un style que l'on peut rapporter à Louis XIII. Cette épithète de rouge provenait peut-être de ce qu'on lui avait donné, en la peignant, l'aspect des constructions en briques rouges, qui étaient très-usitées au commencement du XVIIe siècle.

Digitized by Google

Laurent Pianelli de la Valette, dont le père, Jean-Baptiste, trésorier de France en 1628, avait épousé Marie Besset de la Valette; c'est peut-être par suite de cette alliance que l'on voit, dans l'église des Carmes-Déchaussés, voisine de la maison Mascrani, les armes des Besset : *Un aigle surmonté de trois étoiles.* C'est aussi probablement par la même raison que nous remarquons dans ladite église les armoiries des Lumagne (1) : *Trois escargots et une fleur de lys en chef.* Alexandre Mascrani, prévôt des marchands et seigneur de Thunes, avait épousé une Cornélie Lumagne, en 1648. Les Lumagne devaient résider dans ce quartier ; car il existait aux Carmes-Déchaussés une chapelle bâtie par Barthélemy Lumagne et Anne Dubourg, sa femme, sous le vocable de Sainte-Thérèse. Les armoiries de cette famille sont sculptées au sommet de l'arc à plein cintre, qui donne entrée à ladite chapelle, la seconde à droite en regardant le maître-autel (2). Les Lumagne étaient originaires des Grisons. Le grand-père de Colbert, marchand drapier à Troyes en 1556, s'était associé avec Lumagne, Parfait, Saintôt et Le Camus, pour l'établissement à Paris de manufactures de draperies et d'étoffes d'or et de soie, et ils furent tous anoblis en 1603. Le chef à une fleur de lys de leurs armoiries est une concession royale de 1624. (Steyert, *Arm. lyonn.*) On peut présumer que ces fabricants anoblis se séparèrent, et que les Lumagne pensèrent faire un acte de raison, en venant s'établir dans notre ville où florissaient les manufactures d'étoffes de soie. Cependant il paraîtrait que, dans le XVIIIe siècle, ils avaient quitté Lyon, puisque Pernetti, qui écrivait en 1757, dit que les Mascrani se sont transplantés à Paris, comme avant eux les Lumagne. (I. p. 278.)

En descendant la montée des Grands-Capucins, et un peu après celle des Anges, on aperçoit un vaste bâtiment qui repose sur un mur très-élevé, et au n° 19 un petit escalier conduit sur une terrasse, ornée de forts ballustres, dans le style du XVIIe siècle, et dominant la montée. Cette maison est celle

(1) *Lumaca ou Lumaccia* en italien signifie limaçon ou escargot.

(2) Je dois une partie de ces renseignements à M. Morel de Voleine.

Digitized by Google

qui porte le nom de Pilata, un de ses anciens propriétaires ; mais comme la principale entrée est au pied de la montée Saint-Barthélemy, je n'en ferai l'histoire que lorsque j'aurai parcouru celle actuelle des Carmes-Déchaussés.

A gauche de la descente que j'effectue en ce moment, toutes les maisons, à partir du n° 20 où est établie une salle d'asile subissent une démolition intérieure. Les nos 16 et 14 possédaient une cour excessivement vaste et ornée d'une tour très-pittoresque. Depuis quelques années cet intérieur avait déjà bien changé d'aspect par suite de l'établissement de l'orphelinat de Béthléem. Le seul document que j'aie pu recueillir sur cette agglomération de bâtiments, c'est qu'un sieur Garnier, qui jadis en était propriétaire, en avait fait don aux hôpitaux en 1662 et 1677. Un peu plus bas, au n° 10, et en face de la montée Saint-Barthélemy, on remarquait une maison, style du XVIIe siècle, dont la cour, ornée d'une belle tourelle d'escalier, indiquait une habitation de familles distinguées. Les autres maisons, jusqu'à l'angle de la rue Saint-Paul, autrefois rue *Misère*, n'offraient rien de remarquable.

Maintenant si je porte mes regards du côté opposé et à droite en descendant, je trouve à la suite de la maison Pilata une autre construction élevée sur le mur qui limite la montée, et que l'on nommait *du Colombier*. J'en parlerai plus loin, en faisant l'histoire de ce ténement supérieur. Au n° 15 existe une cour qui ne manque pas d'une certaine recherche ; l'ouverture, donnant entrée à l'escalier intérieur, est ornée d'une espèce d'écusson, dont je n'ai pu découvrir le sujet, quoiqu'un amateur d'archéologie lyonnaise ait pris lui-même la peine d'enlever le badigeon, qui le cachait aux yeux de l'observateur. Dans tous les cas cet ornement, qui n'est probablement pas un blason, semble cependant indiquer que cette maison était habitée par une famille plus ou moins distinguée ; mais elle n'avait point de jardin du côté de la colline (1). Il existe en effet derrière les constructions qui

(1) Je lis dans un plan, dessiné en 1777 à l'occasion d'un procès, qu'elle appartenait à une veuve Larue. Je n'ai point de documents sur la

Digitized by Google

bordent le coteau, au-dessous de la maison Pilata, une ruelle excessivement étroite, à laquelle on avait donné autrefois le nom de Matafelon (1), inscrit sur un plan de 1777, dressé à l'occasion d'un procès.

J'arrive à l'angle de la montée Saint-Barthélemy, et la maison assez vaste qui occupe cet angle est connue sous le nom *d'hôtel* ou *château de Milan*. Je ne pourrais pas dire d'une manière absolue d'où lui venait ce nom ; cependant on pourrait en trouver l'explication dans le grand nombre de Milanais qui habitaient ce quartier et contribuèrent, ainsi que je l'ai dit, à l'établissement des Grands-Capucins.

P. Martin, dans sa description des anciennes maisons de Lyon, cite un titre de 1620, dans lequel il est fait mention d'un partage de cet hôtel entre Guillaume et François Gelas, héritiers de Claude Gelas, leur père. En effet, au début de la ruelle de Matafelon, on voit les armes des Gelas, famille du Forez, encastrées dans la muraille : *Un pal chargé de trois croizettes et accosté de deux lions* (2). Un Claude Gelas fut échevin en 1552, et son fils Guillaume épousa une Jeanne de Villars (3). (Morel

famille de cette veuve ; cependant ce fut un P. Jésuite, de La Rue, qui prononça l'oraison funèbre de Bossuet dans la cathédrale de Meaux le 23 juillet 1704. (*Mém. pour l'hist. des sciences*. Trévoux, 1704.)

(1) Je trouve ce mot écrit de diverses manières : Montafalon, Montafulon, Montafelon et Matafelon.

(2) *Archives départementales*, par M. Gauthiér, 1640-1694. série E, n° 1014. « Acceptation sous bénéfice d'inventaire, de l'hoirie de Guil« laume Gelas par Jacques, son fils, bourgeois de Lyon. — Procès-verba « d'inventaire des meubles, effets et papiers de feu Guillaume Gelas, fait à « la requête de Jacques, son fils, lieutenant au grenier à sel de Condrieu « et Saint-Chamond, par Jean Charasson, enquêteur et commissaire exa« minateur en la sénéchaussée de Lyon. — Sentence de la sénéchaussée, « décernant la tutelle des enfants de Guillaume Gelas, capitaine des ca« nons de l'artillerie de France, à Jeanne Brevillier, leur mère. »

(3) La famille de Villars, voisine de celle des Gelas, habitait la maison placée au sommet de la montée des Chazeaux — autrefois du *Tire-Cul* — à l'angle du nord-est. Cette maison fut ensuite cédée, en 1707, par les Villars aux religieuses de la Providence, qui recevaient dans leur couvent

Digitized by Google

de Voleine, — *Arm. Lyonnais.*) Ce qui indique la distinction de cette famille, c'est qu'un de ses membres fut nommé évêque d'Agen.

Pernetti (II, p. 412) nous donne les détails suivants : « Claude « Gelas, de Lyon, évêque d'Agen, était sans doute fils de Guil- « laume Gelas, échevin en 1552 et 1558. Ce n'est que dans « les fastes consulaires que nous trouvons cette famille, dont « nous ne savons ni l'origine, ni la durée, dans cette ville. « Jeanne de Villars, de Condrieu, mère du susdit, fit sa pre- « mière fortune par le moyen de Nicolas de Villars, son frère, « évêque d'Agen. Claude Gelas fut d'abord archidiacre de l'é- « glise de son oncle ; il lui succéda ensuite dans la trésorerie « des saintes chapelles de Paris et de Vincennes, et enfin dans « son évêché d'Agen, où il mourut d'apoplexie le 26 décembre « 1630. Il avait gouverné cet évêché vingt et un ans, en ayant « pris possession le 11 novembre 1609, et y avait fait beaucoup « de fondations, dont il est parlé dans la *Gallia christiana.* Il « fut conseiller clerc au parlement de Paris et conseiller d'État. « Il assista à l'assemblée du clergé de 1614, et au concile pro- « vincial convoqué par le cardinal de Sourdis, archevêque de « Bordeaux. Les Gelas portaient *d'azur au chevron d'or*, ac- « compagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un lion « de même. »

Cette description des armoiries des Gelas n'est pas conforme à celle que j'ai donnée plus haut, en l'empruntant à l'*Armorial lyonnais* et aux documents fournis par M. Morel de Voleine ; mais il est à présumer que le titre d'évêque avait pu changer la disposition de l'écusson, que chacun peut voir encore dans la ruelle de Matafelon. Quoiqu'il en soit, il devient évident d'après ces détails que les Gelas, propriétaires de la maison, dite Hôtel-de-Milan, appartenaient à une famille riche de notre ville, et ce qui le prouve ce sont les portes sculptées dont cette maison est ornée. Celle que l'on aperçoit du côté de la montée Saint-Bar-

des jeunes filles dont elles faisaient l'éducation gratuite. (*Descrip. de Lyon*, Clapasson, p. 199. — Cochard, p. 271.)

Digitized by Google

thélemy, et qui constituait la principale entrée, avant l'abaissement du terrain de la voie publique, représente deux intérieurs superposés et soutenus par des colonnes. Les deux autres, simplement ornementées, se trouvent dans la cour, et l'on peut en étudier le dessin dans les *Recherches sur les anciennes maisons de Lyon*, par P. Martin.

A côté de l'hôtel ou château de Milan, et séparé seulement par la ruelle ascendante de Matafelon (1), se trouve un grand bâtiment, n° 4, dont la porte sert de principale entrée à la maison Pilata (2), et conduit aux étages supérieurs par une ascension de 163 marches. Cette propriété a conservé le nom de Pilata, qui en a été autrefois en possession, après avoir succédé à son beau-père, Ottavio Mei.

La famille Mei était originaire de Florence, et figurait déjà à Lyon dans le XVIe siècle. Un de ses membres, Antonio Mei, avait acquis en 1634, ce ténement, et ce fut lui qui fit construire la partie du bâtiment actuel qui s'étend de l'est à l'ouest, et qui n'est pas absolument du même style que celui contre lequel il s'appuie à angle droit, et qui s'étend du nord au midi. Ce second corps de bâtiment fut élevé vers 1673 par Ottavio Mei qui succéda à Antonio (3). Je trouve le détail suivant dans les notes d'un plan manuscrit de 1777 : Le ténement de Matafelon ou du Colombier, y compris la maison des enfants et héritiers de la veuve Larue (4), fut acquis par Antonio Mei, suivant la

(1) Il existait une famille Matafelon, dans le Bugey, dont la généalogie est dans Guichenon On ne voit cependant pas que ses membres aient figuré à Lyon. (Morel de Voleine.)

(2) On trouve ce nom écrit de diverses manières : Pilata, Puylata, Piluata.

(3) J'ai récolté tous ces détails et ceux qui suivront dans des titres qui m'ont été prêtés par les PP. Maristes, des actes de vente, des procès, etc. Un plan dressé en 1777, à l'occasion d'un procès, entre les Lazaristes et le propriétaire de cette époque, m'a été fort utile pour me rendre compte de l'état des lieux.

(4) Cette maison, dite du Colombier, est celle qui est placée en face du corps de bâtiment qui recèle la chapelle des PP. Maristes, et elle s'étend jusqu'au dessus du mur de la montée des Carmes.

Digitized by Google

sentence du 28 janvier 1634. Il fut ensuite vendu par Édouard Mei, fils d'Antonio, le 26 février 1660, à Édouard Legras, qui le rétrocéda à Ottavio Mei. Ce nouveau propriétaire était un amateur d'antiquités, et il avait réuni une magnifique collection de pièces antiques. Louis XIV, lors de son passage à Lyon, en 1658, — ou, d'après Spon, 1659 — voulut visiter ce musée, mais je ne pourrais pas dire où il était installé. En effet, Ottavio n'entra en possession de sa propriété du coteau de Fourvière qu'en 1661, c'est-à-dire deux ou trois ans après l'arrivée du roi.

Il se rendit célèbre par la découverte qu'il fit du moyen de donner le *lustre* aux soies. La manière dont il opéra est, d'après Pernetti, humiliante pour les inventeurs (1). Affligé d'une perte considérable qu'il avait faite dans son commerce, et rêvant aux moyens de la réparer, il prit un brin de soie qu'il mit dans sa bouche (2). Après l'avoir tortillé quelque temps entre ses dents, sans songer à ce qu'il faisait, il l'en retira, et s'aperçut que cette soie était beaucoup plus éclatante qu'auparavant. Il répéta l'expérience et se convainquit qu'en livrant cet essai à l'industrie, ce serait un véritable progrès pour la fabrication des étoffes de soie. Après quelques essais, il réussit parfaitement, et cette découverte, qui resta cachée assez longtemps, l'enrichit prodigieusement. Ce secret serait peut-être resté inconnu, si l'un de ses frères ne l'avait pas divulgué. (Pernetti, t. II, p. 124.)

(1) Pernetti veut dire probablement que le plus souvent c'est le hasard qui engendre les inventions, et non pas le travail de l'intelligence. C'est vrai encore de notre temps, et les heureux enrichis par le fait du hasard sont ordinairement décorés de l'ordre de la Légion d'honneur.

(2) On a aussi prétendu qu'au lieu d'un brin de soie, ce fut un morceau de taffetas blanc qui fut roulé entre les dents. (Monfalcon, *Hist. de Lyon*, p. 798.) Une *Histoire de la fabrique lyonnaise de soieries*, publiée en 1873, par ordre de la Chambre de commerce, contient le détail suivant : « En 1655, Ottavio Mei trouve le lustrage des taffetas blancs. » C'est Pernetti qui parle du brin de soie tortillé entre les dents, et cet auteur écrivait en 1757. Ce petit problème du lustrage d'un brin de soie ou d'un morceau de taffetas blanc n'est pas encore résolu, et je l'abandonne aux fabricants, dont l'érudition industrielle peut élucider la question.

Digitized by Google

Il paraîtrait que le succès subit d'Ottavio Mei excita contre lui la jalousie et la médisance, et qu'elles attaquèrent la réputation du fabricant illustré par la découverte du lustre. En effet, on trouve dans les archives historiques communales, à la date de 1656, une pièce curieuse à son adresse, émanant de l'autorité municipale, et affirmant l'honnêteté et l'intelligence de l'inventeur de l'art de lustrer : « Le sieur Ottavio Mei, désirant avoir « une bonne attestation, et n'en trouvant pas de plus digne « que celle du consulat..... » obtint un certificat de bonne vie et mœurs dans lequel on trouve les détails suivants : « Il est « né en ceste ville, y fait sa résidence ordinaire, et est un des « notables et plus considérez marchands et négociants en gros, « en grand crédit, réputation et probité notoire, conversant ha- « bituellement avec les plus qualifiés de nos concitoyens. »

Cette attestation est signée de Guignart, prévôt des marchands (1), Mellier, Bérerd, Croppet et Noël Costart, échevins, et elle prouve que Mei attirait l'attention du public. En effet, son domicile sur le coteau de Fourvière ne lui paraissant plus assez considérable, nous le voyons acquérir des propriétés voisines de la sienne. Au reste, il serait bien possible qu'il dépensât un peu plus que ne lui permettaient ses revenus, car son gendre et héritier, Guillaume Pilata, fit faillite peu d'années après la mort de son beau-père.

Je trouve, à la date du 15 décembre 1661 : « Une vente au « sieur Ottavio Mei d'une maison et jardin, situés rue Saint- « Barthélemy, vendus à la requête de messire Pierre de Sève, « seigneur de Saint-Genis-Laval, premier président de la séné- « chaussée et présidial de Lyon, père temporel des dames reli- « gieuses de Sainte-Claire..... qui jouxte la rue Saint-Bar- « thélemy de bise ; la reclusière de Saint-Barthélemy et place « étant au-devant d'icelle de matin ; le jardin du sieur Mei et

(1) Ce fut le prévôt des marchands, Guignart, qui fit enclaver dans la muraille de la salle des Pas-Perdus de l'Hôtel-de-Ville, les Tables Claudiennes, découvertes en 1529, dans le quartier de la Côte-Saint-Sébastien (Spon, *Ant. de Lyon*, VIII), et qui sont maintenant au Musée des antiques.

Digitized by Google

« maison de soir, et le jardin des dames religieuses de Sainte-« Ursule de vent (1). »

La fortune d'Ottavio Mei s'augmentant chaque année, il fit une requête, en 1673, pour la construction de la grande maison, qui s'étend du nord au midi, et joint à angle droit celle précitée d'Antonio Mei. Ce fut à la même époque qu'eut lieu à son bénéfice « la vente de la chapelle de Saint-Barthélemy et dépen-« dances, par maître Fleury Turrin, chapelain dudit Saint-Bar-« thélemy, le 31 janvier 1674 (2). » Je vais copier une partie de cet acte de vente, afin que mes lecteurs, s'ils veulent faire des recherches sur la récluserie de Saint-Barthélemy, puissent récolter quelques documents utiles, pour résoudre la question de l'emplacement :

« Vente de la chapelle et ténement de la reclusière de Saint-« Barthélemy au sieur Ottavio Mei, consistant en une maison, « petite cour et petit jardin, contigus, assensés (3) annuellement « de 72 livres avec deux pensions de 10 livres chacune, une par « les dames du troisième monastère de Sainte-Ursule, dites de « Saint-Barthélemy, l'autre par Guillaume de Pralong, conseil-« ler du roi en la sénéchaussée et présidial de Lyon ; ce qui « compose tout le revenu de ladite chapelle. Les édifices, tant « de ladite chapelle que maison et clôture du jardin sont en « danger de ruine et ne peuvent être rétablis, sans une somme

(1) L'indication d'orientation n'est souvent pas exacte, et l'on confond parfois la position de la maison avec la vue qui résulte de cette position. Ainsi une erreur de ce genre a eu lieu dernièrement dans les nouvelles dénominations de nos quais : celui *d'occident*, rive gauche de la Saône, a été ainsi nommé parce qu'il regarde l'Occident, et celui de *l'est* aux Brotteaux, rive gauche du Rhône, parce qu'il est situé à l'est de la ville, et cependant il regarde aussi l'Occident. En outre, il arrive que, lorsque l'orientation est au nord-ouest, on confonde le nord avec l'ouest. Cette orientation mal réglée rend parfois très-difficile la question d'emplacement.

(2) Je trouve le nom du chapelain écrit de deux manières : Turrin et Thurin.

(3) *Accenser* ou *acenser* : c'est ce qu'on appelle *louer*, *locare*, *ad censum dare*. (*Dict. de Trévoux. — Le Grand vocab. français.*)

Digitized by Google

« de 4,000 livres ; ce qui excède les moyens du chapelain. Le « sieur Ottavio Mei, marchand bourgeois de Lyon, qui possède « *une maison jointe à la chapelle et maison susdite, du côté de* « *bise*, a offert d'acquérir le tout, à raison de contiguité, et en « aurait offert une pension annuelle de 160 livres, pourvu que « les deux pensions de 10 livres lui fussent cédés ; ce qui au- « rait paru avantageux au chapelain, maître Turrin, et à son « successeur.

« Ledit maître Turrin aurait présenté une requête à Mgr l'ar- « chevêque de Lyon (Camille de Neuville, 1653-1693) et de- « mande qu'attendu ladite offre, et que d'ailleurs ladite cha- « pelle était inutile au public, aucun service ne s'y faisant que « les veille et jour de saint Barthélemy, où Messieurs les mem- « bres de l'église collégiale de Saint-Paul y vont dire vespres et « la messe, ce qui pourrait se faire plus commodément et plus « décemment dans l'église du troisième monastère de Sainte- « Ursule, qui est joignant et dans l'ancienne dépendance de « l'ancienne chapelle, il lui fut permis d'en faire l'aliénation, « sous pension, avec la formalité requise..... En consé- « quence de quoi les sieurs de Saint-Paul et lesdites religieuses « auraient consenti à ladite aliénation, et par exprès lesdites re- « ligieuses que le titre de ladite chapelle soit transféré en l'é- « glisé dudit monastère, par acte du 3 octobre 1673. . . .

« Il est établi que maître Fleury Turrin, en sa qualite de « chapelain, pour lui et ses successeurs à perpétuité, vend et « transporte audit sieur Ottavio Mei tout le ténement, soit cha- « pelle, cour et petit jardin dudit Saint-Barthélemy et dépen- « dances, situés au quartier de Saint-Paul, en la rue nommée « Saint-Barthélemy. »

..... Ce ténement « jouxte l'église et le jardin des religieu- « ses de Sainte-Ursule de vent et matin, la rue Saint-Barthé- « lemy de matin, maison du sieur Mei de soir, maisons des « hériters Vialés et des sieurs de la Motte et Gelas, une ruelle « commune entre deux de bise (1). . . . . .

(1) Maison Gelas, ou hôtel de Milan. La ruelle commune est celle de Matafelon, qui servait de limite au ténement de Saint-Barthélemy.

Digitized by Google

« Demeure réservé au sieur Turrin l'autel, retable, bois « doré, les deux retables, le boisage, bancs, tableaux, qui sont « dans ladite chapelle, pour être délivrés aux dames religieuses « de Sainte-Ursule. . . . . .

« Le présent contrat, passé sous le bon plaisir de Mgr l'arche- « vêque de Lyon, le dernier janvier 1674. »

En effet, le 30 avril 1674, l'archevêque de Lyon rend une ordonnance, qui permet l'aliénation de la chapelle de Saint-Barthélemy à Ottavio Mei. Il y est constaté que le chapelain « n'est « tenu à aucun service, ni qu'il s'en fasse aucun dans ladite « chapelle, si ce n'est que la veille de saint Barthélemy, apô- « tre, les sieurs chanoines et chapitre de Saint-Paul y vont en « procession dire les premières vespres, et le lendemain matin « la grande messe, la chapelle demeurant fermée le reste de « l'année.

« Bien il est vrai que les sieurs marchands luquois en cette « ville y faisaient leurs assemblées et dévotions (1); ce qu'ils « ont discontinué. Depuis quelques années et par succession de « temps, il est arrivé que la chapelle et maison en dépendant « sont tombées en ruine, jusque là même qu'il y a trois ou « quatre ans que lesdits sieurs chanoines et chapitre de Saint- « Paul étant à Saint-Barthélemy et disant la grande messe, la « tribune qui est au fond tomba tout à coup et blessa quelques « personnes, même des prêtres et des clercs de ladite église. « Bien qu'elle ait été refaite aux dépens du suppliant (le chape- « lain Turrin), néanmoins ladite chapelle et maison, par la « vieillesse, caducité et corruption des murs, des toits et des « planchers, menacent ruine à tout moment et sont en danger « de chute, sans même qu'il y ait moyen d'y remédier, et de

(1) *Respublica Lucensis à nobilitate tantum regitur.... : Urbs Lucensis triginta capitum millia capit..... .. Alitur hæc urbs fere serici textura et lanificio..... ..... (De principatibus italiæ. Lugd. Batav., 1631, édit. Elzev.)*

Les Lucquois constituaient un groupe aristocratique et leur industrie de la soie et de la laine leur donnaient les moyens de faire fortune à Lyon.

Digitized by Google

« mettre les choses en dû état, à moins que de rebâtir de fond en « cime ladite chapelle et maison. Pour raison de quoi les frais « nécessaires excéderaient la valeur du revenu et les facultés « dudit suppliant, et sans qu'il y ait apparence qu'aucun cha- « pelain puisse ou veuille entreprendre ladite construction ; de « sorte qu'il est à craindre que dans peu de temps lesdits édifi- « ces soient changés en masures.

« Mais le sieur Ottavio Mei, *dont la maison confine ladite « chapelle et maison du côté du soir*, et à qui seul il serait com- « mode d'occuper l'espace et place de la chapelle, maison, cour « et jardin, aurait proposé au suppliant de les acheter sous pen- « sion, et offert pour cela la somme de 160 livres, moyennant « qu'il lui fut permis de jouir de l'espace et matériaux de ladite « chapelle et maison, les démolir et y faire telles constructions « que bon lui semblerait. . . . . »

Approbation de la vente .

« A l'égard de l'office accoutumée (*sic*) à être faite par lesdits « sieurs de l'église de Saiut-Paul, il serait transféré dans l'église « du troisième monastère de Sainte-Ursule, avec le titre de ladite « chapelle. »

Très-longs détails de formalités légales.

« Donné à Lyon sous le scel dudit seigneur archevêque, le « 30 avril 1674. Signé : MORANGE, vicaire-général substitué. »

Il résulte de ces documents que l'ancienne recluserie existait sur le penchant de la colline, entre la montée de Saint-Barthélemy et la propriété d'Ottavio Mei, *qui avait offert d'acquérir le tout, à raison de contiguité.* C'était au-dessus de l'église des Ursulines du troisième couvent, laquelle occupait l'emplacement de la maison n° 6, construite depuis quelques années, à l'occasion de l'abaissement de la voie publique. Au reste, dans le plan dessiné en 1777, par suite d'un procès avec les Lazaristes, si la chapelle de Saint-Barthélemy n'est pas indiquée, cependant tout le ténement qui en dépendait est parfaitement relevé, et s'étend au-dessous de la maison, dite de Pilâta, et le long de la ruelle de Matafelon. La dite chapelle devait même toucher le mur de limite de cette ruelle; car voici ce que je lis dans une note qui

Digitized by Google

m'a été remise par M. Vermorel : « 1493, maître Pierre An-
« drieu, maître d'école, tient une maison basse et moyenne
« avec jardin, en la rue Saint-Barthélemy, du côté de vent, joi-
« gnant une petite ruelle, par laquelle on va à la recluserie de
« de Saint-Barthélemy, de vers le soleil couchant. » Je laisse à mes lecteurs le soin de décider si cette ruelle est bien celle qui est qualifiée du nom de Matafelon? Dans les questions archéologiques, il ne faut pas avoir la foi, et l'on doit accepter ou au moins examiner scrupuleusement les objections faites à la solution d'un problème.

Je vais maintenant exposer le résultat de mes observations. L'entrée principale de la maison Pilata se trouve au n° 4 de la montée Saint-Barthélemy, et n'est séparée de l'hôtel de Milan que par la ruelle de Matafelon. Quand on a traversé la cour qui sépare les deux corps de logis du n° 4, on rencontre un vaste escalier intérieur, et après une ascension de 107 marches, on se trouve au centre d'un petit quadrilatère voûté et éclairé par une lucarne polygonale, recouverte d'une grille en fer. A droite, on aperçoit une porte toujours fermée, que l'on a eu la complaisance de m'ouvrir. Elle sert d'entrée à une longue et étroite nef voûtée, occupée maintenant par une collection d'objets de minéralogie et d'histoire naturelle, rapportés de nos lointaines colonies. Ces restes archéologiques pourraient bien être un souvenir de la chapelle de Saint-Barthélemy, postérieur à celui de la recluserie, qui consistait simplement en un oratoire, voisin de la cellule du reclus. Il fallait nécessairement que cette chapelle eut ensuite une certaine étendue, puisqu'elle servait de lieu de réunion aux Luquois établis à Lyon (1). On peut donc présumer que le susdit quadrilatère voûté conserve seul la mémoire de l'oratoire de la recluserie. En effet, ces oratoires ne devaient avoir, d'après l'abbé Fleury, que dix pieds de largeur

(1) Les Luquois avaient fait bâtir *avec magnificence*, sur les dessins de Michel-Ange une chapelle dans l'église de l'Observance, à côté du grand autel, ce qui prouve que cette colonie étrangère avait très-bien fait ses affaires dans notre ville (Cochard, *Descript. de Lyon*, p. 210.)

Digitized by Google

sur autant de hauteur, et le petit intérieur actuel ne me semble pas avoir une plus grande proportion.

Après la suppression des recluseries, cette chapelle avait pris probablement une plus ample étendue, puisque le chapitre de Saint-Paul s'y réunissait la veille et le jour de la saint Barthélemy. Malgré les détails donnés dans l'ordonnance archiépiscopale sur la ruine de cette chapelle, qui fut cependant restaurée en partie aux frais du chapelain Turrin, on peut, sans exagération, penser qu'il en restait encore quelques parties qui furent utilisées pour les diverses restaurations entreprises par Ottavio Mei, qui acheta tout le ténement en 1674. Au-dessus de cette chapelle *présumée* se trouve une terrasse sans arbres, à laquelle aboutit la susdite lucarne grillée. Il existe aussi, dans le mur latéral de la terrasse qui termine l'étroite nef voûtée, une croisée ouverte, la seule qui donne du jour dans cet intérieur. L'absence d'arbres sur la terrasse permet de présumer que la surface repose sur des ruines, qui ne recèlent pas assez de terre pour permettre une plantation.

Si je n'affirme pas la réalité de la découverte de la chapelle de Saint-Barthélemy, je la recommande cependant à l'attention des archéologues lyonnais, qui par de nouvelles observations pourront élucider la question. Dans tous les cas ladite chapelle existait bien sur ce ténement, parfaitement délimité dans le plan de 1777, dont j'ai parlé, et elle se trouvait située entre la propriété d'Ottavio Mei, prédécesseur de Pilata, et la montée Saint-Barthélemy. Dans le grand plan du XVIe siècle, ainsi que dans la réduction qu'en a donné le P. Menestrier, elle occupe l'emplacement que j'ai cru devoir lui assigner ; mais au lieu d'être placée transversalement, elle s'appuie longitudinalement sur le mur de la ruelle de Matafelon. Cette position longitudinale peut paraître un peu singulière, en raison de la forte déclivité du sol, et il pourrait se faire que ces plans ne fussent pas, dans tous leurs détails d'une exactitude inattaquable. Dans tous les cas, je le répète, je livre le problème aux observations des amateurs d'archéologie, et je ne tranche pas la difficulté, car on peut aussi admettre que l'étroite nef voûtée, au-dessous de la terrasse soit

Digitized by Google

bien postérieure à la recluserie, qui, dans le principe, reposait seule et longitudinalement sur le mur de ladite ruelle.

A la suite de la vente à Ottavio Mei, le service de Saint-Barthélemy fut transféré dans l'église du troisième couvent des Ursulines, laquelle prit le vocable de la chapelle supprimée. Un très-petit espace avait séparé ces deux institutions religieuses, et il paraît même que le chapelain de Saint-Barthélemy, ou plutôt le chapitre de Saint-Paul, avait cédé aux Ursulines une partie du terrain ; car elles payaient une redevance annuelle de dix livres. L'église de ces religieuses, en avancement sur la maison n° 4, existait sur l'emplacement du n° 6, dont la construction a eu lieu, il y a peu d'années, à l'occasion de l'élargissement de la voie publique. Ces Ursulines du troisième couvent s'établirent à Lyon en 1651, et leur monastère fut dédié à Saint-Augustin (1). (Saint-Aubin, I, p. 294.)

L'acquisition du ténement de Saint-Barthélemy, par Ottavio Mei, était une conséquence obligée de l'achat qu'il avait fait en décembre 1661 d'une maison et jardin, situés sur la montée de Saint-Barthélemy ; car, avant cette acquisition, la communication pour arriver chez lui ne devait pas être facile. Ce ne fut que vers 1673 qu'il fit construire à angle droit, et par conséquent du nord au sud, la maison qui se raccorde avec celle construite vers 1634 par Antonio Mei. Le style de ce bâtiment est très-grandiose et donne une assez belle idée du sentiment artistique de son constructeur. En effet, il fallait bien qu'il eut le goût des arts, pour avoir formé un musée d'antiquités, qui devint surtout célèbre par un bouclier antique en argent, qui avait été trouvé dans les sables du Rhône, près du pont Saint-Esprit, par des pêcheurs. Ils en rompirent un morceau, et le portèrent à un orfèvre de Lyon, afin de savoir quelle était la qualité du métal. L'orfèvre les engagea à lui apporter le tout, en leur assurant qu'ils seraient satisfaits. Ils obéirent et l'orfèvre replaça

(1) L'abbé Fleury dit que l'histoire de sainte Ursule, de ses compagnes et de ses compagnons, par sainte Élisabeth de Schonauge, 1156, est si fabuleuse qu'elle est manifestement insoutenable. (*Hist. ecclés.*, l. LXX.)

Digitized by Google

si adroitement le morceau rompu que, même à l'envers, on ne reconnaissait pas la soudure. Ottavio Mei l'acheta et le garda jusqu'à sa mort, arrivée en 1690. Guillaume Pilata, son gendre et héritier, le présenta à Louis XIV, qui l'accepta et le plaça dans son cabinet de médailles, dont il devint un des principaux ornements. Afin de récompenser Pilata de ce présent, le roi donna à son fils une place dans la maison de madame la Dauphine (Pernetti.) (1).

Il paraît qu'Ottavio Mei n'eut point de fils, puisqu'il laissa toute sa propriété à son gendre, Guillaume Pilata; cependant cette famille n'était pas éteinte. Il y a eu un poète Mei, que Pernetti croit avoir été le neveu d'Ottavio, et qui avait acquis de la réputation par son talent à réciter des vers; ce qui le rendit agréable à la princesse de Nemours, qui prit soin de lui. Mais comme sa conduite n'était pas des meilleures, il mangea une fortune assez considérable que son père lui avait laissée, et il mourut pauvre. Dans le courant du XVIIIe siècle, il y avait encore des Mei à Lyon, et l'ordre des avocats de Paris en possédait un qui jouissait d'une belle réputation. (Pernetti, II, p. 124.) Un abbé, Antoine Mei, célèbre canoniste, secrétaire de Mgr de Montazet, était de cette famille. Il naquit à Lyon en 1712, et mourut à Sens en 1796. (Morel de Voleine.)

Ottavio Mei étant décédé en 1690, son gendre Guillaume Pilata, entra en possession de son remarquable hôtel, et lui légua son nom qu'il a conservé jusqu'à nos jours, en effaçant le souvenir des trois ténements, *l'Ouvroir, la Thibaudière et Matafelon*, qui constituaient cette partie du coteau de Fourvière. C'est à peine si le souvenir de Mei est parvenu jusqu'à nous; et

(1) Dans une note qui accompagne l'édition des œuvres de Spon par M. Monfalcon, je lis le détail suivant : « A la mort de Mei, son gendre « envoya le disque dont il s'agit (le bouclier) au P. La Chaise, qui le fit « acheter pour le cabinet du roi, en 1697. » D'après cette note, Pilata n'en aurait pas fait cadeau à Louis XIV, ainsi qu'on l'admet généralement. Jacob Spon, qui donne une description très-détaillée de ce bouclier antique (chap. VIII) naquit en 1645 et mourut en 1685; il était parconséquent contemporain d'Ottavio Mei.

Digitized by Google

cependant voici ce que Jacob Spon dit de sa propriété : « On va « voir par curiosité la maison de M. Mei, qui est italien d'ori- « gine. Elle est située dans une très-belle vue, à la montée des « Capucins, et il y a dedans un nombre infini de tableaux et de « paysages de bons maîtres. » Je crois qu'aujourd'hui bien peu de gens vont la visiter, et qu'elle est même inconnue dans le monde positiviste, qui professe le plus grand mépris pour les souvenirs archéologiques.

Pilata, installé dans sa splendide demeure, était cependant sur le bord d'un affreux précipice. Le sieur Riverieux (1), banquier, lui avait prêté, le 2 décembre 1699, une somme de 4,000 livres que l'emprunteur refusa de rendre. Il paraît que ce dernier était très-mal dans ses affaires, car un grand nombre de créanciers faisaient des réclamations, parmi lesquels se trouvaient les Ursulines du premier couvent, de la rue Vieille-Monnaie (2).

Riverieux présenta donc une requête, le 31 mars 1702, avec déclaration qu'à défaut de satisfaire au paiement, il serait procédé à une saisie de tous les immeubles du débiteur. L'adjudication eut lieu le 30 janvier 1705, au profit de Riverieux, banquier, pour la somme de 15,210 livres en louis d'or, et cette vente se fit par l'entremise de Benoît Morin l'aîné, *procureur ès cours de Lyon, curateur décerné à la retraite et faillite du dit Pilata*. Estienne Riverieux, négociant distingué, eut deux fils : l'aîné, président et lieutenant criminel, a été prévôt des

(1) Je lis ce nom écrit de diverses manières : Riverieux, de Riverieux, Deriverieux.

(2) Les Ursulines du troisième couvent, montée Saint-Barthélemy, installées en 1651, avaient été, sous l'archevêque Claude de Saint-Georges (1693-1714), réunies à celles du premier couvent, rue Vieille-Monnaie. Ces religieuses, propriétaires du ténement abandonné par leurs compagnes du troisième couvent, et par conséquent voisines de Pilata, lui avaient probablement cédé quelques parties de terrain qu'il n'avait pas entièrement payées. Cependant, dans une quittance du 5 mai 1700, elles reconnaissent avoir reçu de Guillaume Pilata, marchand bourgeois, la somme de 1,125 livres.

Digitized by Google

marchands ; le second est resté négociant « pour l'honneur du « commerce, pour le bonheur de sa famille, et pour le soulage- « ment des pauvres. » (Pernetti, I, p. 289.)

Ce nouvel acquéreur ne resta pas longtemps propriétaire de la maison Pilata. Il la mit en vente le 21 novembre 1714. Elle fut achetée par les frères Fillion, marchands associés, lesquels, poursuivis par des créanciers, furent expropriés en 1719, et leur immeuble fut adjugé au prix de 18,500 livres à Marc Chabry, sculpteur et architecte, « né à Barbantane en 1660 et marié à « Lyon en 1684. La sculpture et la peinture du maître-autel de « Saint-Antoine sont de lui, ainsi que le bas-relief au-dessus de « l'entrée de l'Hôtel-de-Ville, représentant Louis XIV. Une figure « d'Hercule et une de la Sainte-Vierge qu'il fit présenter au roi « lui valurent le titre de sculpteur du roi à Lyon. Le maréchal « de Villeroy lui donna 6,000 livres d'une figure d'Hiver. On « estima 2,000 livres un Christ de buis de sa composition, et « M. Bargues, négociant de cette ville, les lui donna. Il est mort « à Lyon, le 4 août 1727. L'église du collége de la Trinité et « celle de la seconde congrégation de ce couvent renferment « beaucoup de ses ouvrages. Il a laissé un fils, appelé Marc « comme lui, qui a suivi la même profession. La chaire des « Carmes-Déchaussés, les quatre évangélistes et les deux apô- « tres saint Pierre et saint Paul, qui décorent leur église, quel- « ques statues de l'église des Chartreux et les bassins de la place « Bellecour, annoncent ce que l'on peut attendre de lui. » (Pernetti, II, p. 136.)

Dix ans après la mort de Chabry, les membres de sa famille assez nombreux mirent en vente sa maison. L'acquisition en fut faite par Pierre Poizat, marchand à Lyon, et demoiselle Michalon, son épouse, le 30 novembre 1737, au prix de 35,000 livres. Cette vente consiste dans toutes les maisons, cours, parterres, loges, chantiers, etc. Cette propriété passa ensuite au sieur Sauveton (1), plus tard exproprié, et enfin le 8 décembre 1762, le sieur Lortet demeura adjudicataire de la maison Pilata,

(1) Nom mal écrit et par conséquent douteux.

Digitized by Google

et fut mis en possession, le 11 janvier 1763. Il eut bientôt à soutenir un procès contre les Lazaristes, ses voisins, qui réclamaient une nouvelle délimitation. Pierre Lortet se plaignit du trouble apporté à sa jouissance, et le 24 novembre 1764, il obtint de la sénéchaussée une sentence qui lui permit de faire dresser un procès-verbal des entreprises des Lazaristes. Le Parlement fut ensuite saisi de cette contestation; mais cette cour ayant été supprimée par la révolution, la loi du mois d'août 1793 attribua aux nouveaux tribunaux les contestations, qui n'étaient pas encore terminées entre les particuliers et les congrégations religieuses, dont les propriétés étaient devenues la proie de l'État. Pendant le règne de la terreur, le procès fut suspendu; mais il fut repris, le 22 floréal an III (11 mai 1795), et le 28 fructidor (14 septembre) le tribunal prononça un jugement par lequel « le « citoyen Jean-Pierre Lortet est envoyé en possession et jouis- « sance, gardé et maintenu dans la propriété de la maison Pilata « et de ses dépendances. »

Les Ursulines du troisième couvent avaient été réunies à celles du premier, de la rue Vieille-Monnaie; mais il paraît que leur chapelle existait toujours, et qu'elle avait été vendue, à l'époque de la révolution, à un nommé Lassaveur, car dans une vente faite par celui-ci à Jean-Pierre Lortet, le 17 thermidor an IV (4 août 1796), il est fait mention « de la chapelle et sacristie « de Saint-Barthélemy (1), situées à la montée du même nom.» La maison n° 6, élevée lors de l'abaissement et élargissement de la voie publique, a été construite sur l'emplacement de ladite chapelle, et les masures que l'on voit à la suite de cette maison sont probablement un souvenir du couvent des Ursulines.

La famille Lortet resta donc en paisible possession de la maison Pilata, et pendant le règne de la Terreur un certain nombre de malheureux, menacés de perdre la vie, trouvèrent un refuge dans des pièces souterraines, à l'abri des persécuteurs de cette

(1) Ainsi que je l'ai dit, le service de l'ancienne recluserie avait été transportée dans l'église des ursulines, et le chapitre de Saint-Paul y entretenait un chapelain, chargé des cérémonies religieuses.

Digitized by Google

époque. Je trouve, dans les documents qui m'ont été prêtés, un bail du 8 mars 1834 passé aux délégués de la loge maçonnique d'*Union et confiance*, pour neuf années ; mais l'introduction des Francs-Maçons dans cette maison avait une date bien antérieure. En effet, je lis, dans le *Portefeuille lyonnais* de 1779, la description d'une fête un peu bouffonne, donnée dans la *loge Pilata*. L'auteur anonyme fait intervenir au milieu de cette cérémonie les célébrités du paganisme et du judaïsme, qui s'y introduisent d'une manière miraculeuse. Je n'ai pas bien compris le sens de cette singulière narration, et je renvoie mes lecteurs au chapitre du *Portefeuille lyonnais*, intitulé : *Franc-Maçonnerie extraordinaire*, p. 145. Ce fut donc au siècle dernier que les francs-maçons s'établirent dans la maison Pilata. Les propriétaires actuels, les PP. Maristes ont conservé des souvenirs de leurs prédécesseurs ; une grande salle a gardé son intégrité ornementale, et l'on y remarque surtout la porte qui donnait entrée au temple. Deux colonnes sur des piédestaux soutiennent un plein-cintre surmonté d'un fronton, et le tout est orné de sculptures, qui ont probablement un cachet symbolique. Le temple a été utilisé et divisé en deux étages, par nécessité d'habitation, et par conséquent il n'en reste aucun vestige.

Les francs-maçons ne terminèrent pas le bail susmentionné de neuf ans, et, le 20 avril 1838, eut lieu un acte de résiliation par les délégués de la loge *Union et confiance*. Dans cet acte il est fait l'énumération des objets mobiliers, qui devront être laissés par les locataires sortants, et de ceux qu'ils auront la liberté d'emporter. Parmi ces derniers il est question de quatre tableaux placés sur les quatre faces intérieures du temple et représentant des paysages. Il est à présumer que les deux grandes toiles de ce genre, provenant de la maison Pilata, et données au Musée de Lyon faisaient partie de ces quatre tableaux, cependant on m'a affirmé qu'ils avaient été offerts par M. Lortet. Ces paysages, d'un très-beau style, mais d'un travail un peu décoratif, sont roulés et déposés dans les combles du Palais-des-Arts, ainsi qu'une soixantaine d'autres tableaux, pour lesquels manque l'emplacement. Les grands démolis-

Digitized by Google

seurs, du temps de l'empire, auraient bien dû un peu songer à l'avenir en conservant certains bâtiments, qui seraient aujourd'hui d'une grande utilité. Mais la démolition constituait le progrès, et l'histoire du vandalisme de l'empire est vraiment quelque chose d'incroyable ; la ligne droite était le seul idéal du beau.

Le docteur Lortet, dernier propriétaire de la maison Pilata, membre de l'Académie de Lyon, décédé le 22 mars 1868, était une des notoriétés de notre ville, et se recommandait par son instruction. Une dame de sa famille, Clémence Richard, veuve de Pierre Lortet, née le 17 septembre 1771 et morte à Oullins le 5 avril 1835, savante naturaliste, faisait partie de la Société linéenne (*Lyonn. dignes de mém.*). Un des fils du docteur est aujourd'hui directeur du Musée d'histoire naturelle et professeur à la Faculté des sciences. Son frère, paysagiste distingué, se fait remarquer dans nos expositions.

La triste situation politique et morale, dans laquelle nous nous trouvons, m'engage à mettre au jour les doctrines philosophiques du susdit docteur, que les radicaux ne pourront pas accuser d'être un aristocrate et un clérical. Un discours très-remarquable prononcé par lui, en 1859, à l'Académie de Lyon, sous le titre de *l'Homme dans ses rapports avec la nature*, est une formidable attaque contre l'athéisme et le matérialisme, qui ont fait de si grands progrès à Lyon. M. le docteur Pétrequin, dans un compte-rendu des travaux de l'Académie en 1859, qualifie ainsi ce discours : « M. Lortet, mettant la science au ser-« vice de la morale, a traité de l'existence de Dieu démontrée « par l'étude de la nature. Une conclusion frappante ressort de « cette étude philosophique : c'est que l'enseignement bien com-« pris de l'histoire naturelle ne prédispose ni à l'athéisme, ni « au matérialisme. » En effet, l'auteur de cette allocution académique, le docteur Lortet, se maintient dans une sphère très-spiritualiste, et comme il l'affirme : « l'esprit s'élève au-dessus « de la nature..... il est comme l'intermédiaire entre elle et « un esprit supérieur..... l'asservissement de l'esprit, sous « la puissance des appétits sensuels, est le renversement de l'or-« dre divin, établi dans la nature humaine. »

Digitized by Google

En présence de toutes les absurdités dont on s'efforce d'infecter les cerveaux populaires, on aime à lire les lignes suivantes : « Nous passons sous silence les folies de l'égalité artificielle, du « partage des fortunes, de la communauté des femmes et des « enfants. N'a-t-on pas voulu aussi l'égalité d'opinion et de sa- « voir, sous peine d'être déclaré ennemi de l'État ? Cette folie « législatrice ne peut établir l'égalité des intelligences, du talent « et de l'expérience. Ordonner que chacun fasse abnégation de « lui-même et de tout ce qu'il sait, transformer sa manière d'ê- « tre, c'est vouloir l'impossible. Autant vaudrait demander que « toutes les bêtes chantassent comme le rossignol. »

Quand on passe en revue les actes des esclaves du mandat impératif de la démagogie, on ne peut s'empêcher d'admirer les idées raisonnables de cette pièce académique, dans laquelle on trouve aussi des attaques contre le grand monde utilitaire et positiviste qui constituait l'aristocratie du régime impérial. J'engage nos belles dames, souvent très-dévotes, à méditer les paroles suivantes : « Il y a incompatibilité entre l'abondance et la « sévérité des mœurs, entre l'orgueil et l'abnégation, entre « Bélial et le Christ. » L'orateur termine son discours par cette phrase, qui ne le mettra pas en bonne odeur auprès des athées contemporains : « Dans ses pressentiments l'esprit est traversé « par des rayons qui arrivent de l'empire de Dieu, de cet em- « pire où brille une lumière plus vive que celle de la raison (1). »

Ces doctrines élevées sont tellement différentes de celles que l'on inculque à l'ignorante et passionnée multitude que je crois bien faire de les rappeler. Lorsqu'on voit de nos jours un prétendant à la députation affirmer qu'en politique il est socialiste, en religion athée et en philosophie matérialiste, et qu'ensuite il est nommé à une grande majorité, alors on redoute de tomber au fond du précipice de la plus hideuse bestialité. Il serait à désirer que les partisans du suffrage universel absolu pussent lire et comprendre les hautes et saines idées, contenues dans le dis-

(1) Ce discours in-8° ne 30 pages a été publié par la *Revue du lyonnais*, 2e série, T. 20.

Digitized by Google

cours susmentionné ; mais hélas ! le matérialisme fait chaque jour d'immenses progrès, et le culte de Bacchus est le seul qui obtienne l'assentiment des *nouvelles couches sociales*.

La famille Lortet a été en possession de la maison Pilata, depuis le 11 janvier 1763, jusqu'au 9 mai 1837, où cet immeuble fut vendu pour l'établissement des pères Maristes. L'origine de cet ordre est ainsi racontée par M. D. Meynis : « En 1814, dans « la cellule d'un directeur du Grand-Séminaire, quelques jeunes « lévites, qui se destinaient au sacerdoce, eurent la pensée de « former une société de prêtres, sous la protection spéciale de la « sainte Vierge. Plusieurs années s'écoulèrent, avant qu'ils pus- « sent réaliser leur dessein ; mais en 1836 cette société nais- « sante reçut du pape une approbation provisoire, qui devint « ensuite définitive. Aujourd'hui les Maristes, répandus dans un « grand nombre de localités, gardiens de plusieurs pèlerinages, « ont pris rang dans la famille des ordres monastiques les plus « étendus. » (*Le culte de la sainte Vierge à Lyon*, p. 122.)

Les Maristes se destinent surtout à l'éducation de la jeunesse, et ils possèdent une assez grande quantité de colléges d'enseignement secondaire ; à Saint-Chamond, Riom, Montluçon, Senlis, La Seyne-sur-Mer, près de Toulon, et dans cette dernière ville ils ont un externat. Ils sont chargés de la direction de plusieurs séminaires, et ils ont établi un collége dans la Louisiane et un autre à Jefferson. A Dublin ils ont fondé une école et une université catholique, et ils entretiennent de nombreux missionnaires dans la Calédonie.

Une affiche de la fin de septembre 1873 a fait savoir au public qu'il existe un *projet d'amélioration* de la montée des Carmes-Déchaussés, et qu'un plan relatif à ce projet était déposé à la mairie du cinquième arrondissement. Je suis allé examiner ce plan, et j'ai vu qu'on devait élargir la susdite montée, du côté de la colline et que, par conséquent, on abattrait toutes les maisons, depuis la montée Saint-Barthélemy jusqu'à celle des Anges. La maison Pilata, aujourd'hui des Maristes, subirait un retranchement angulaire, et comme elle est située au-dessus du mur très-élevé, sa reconstruction occasionnerait une dépense

Digitized by Google

considérable. J'avoue que je n'ai pas bien compris ce *projet d'amélioration*, sur une voie publique où il ne passe pas de voitures, et il me semble que l'établissement de deux escaliers parallèles, garnis chacun d'une main courante en fer, suffiraient parfaitement à la commodité de la circulation. Cette menace de démolir vient bien à propos donner raison à la description que je viens de faire de ce vieux quartier, et j'aurai au moins sauvé quelques souvenirs historiques.

Paul SAINT-OLIVE.

Digitized by Google

HISTOIRE DE SAINT-TRIVIER-EN-DOMBES

Suite (*)

Le jeudi avant la Saint-Pierre-aux-Liens 1317, Pierre de Savoie. archevêque de Lyon, convint avec Jean, seigneur de Saint-Trivier, qu'il serait informé par Henri d'Albon et Itier de Septème, et en l'absence d'Itier, par Jean Richard, chevalier, de l'homicide de Jean Brameleu, damoiseau, qui avait été au service de cet archevêque, et que celui-ci prétendait que M. de Saint-Trivier avait attaqué pour lui faire injure. Ils convinrent que si ces arbitres jugeaient que ce gentillhomme eût été tué, au déshonneur de l'archevêque de Lyon, cet archevêque serait quitte de la récompense qu'il devait donner à M. de Saint-Trivier pour l'arrière-fief de Francheleins que M. de Saint-Trivier avait repris de l'archevêque, et qu'au cas que M. de Saint-Trivier eût tué ce gentilhomme en se défendant et en homme d'honneur, et qu'il fût innocent, cet archevêque dédommagerait M. de Saint-Trivier de cet arrière-fief, au dire de l'abbé de l'Ile-Barbe et d'Etienne de Vassalieu, chanoine de Lyon. M. de Saint-Trivier ayant été malade dans le temps du compromis pendant lequel il devait justifier son innocence, on prorogea le terme porté par le premier compromis.

Le titre porte que l'arrière-fief que M. de Saint-Trivier avait promis à l'archevêque ne serait qu'après les fiefs qu'il devait au sire de Beaujeu et au comte de Savoie.

Le 8 juillet 1321, Louis de Francheleins tenant un pré en fief du seigneur de Saint-Trivier, en un lieu appelé Valentieu, et ce fief et hommage lui étant plus à charge qu'un

(*) Voir la livraison d'octobre.

Digitized by Google

servis ordinaire, pria ce seigneur de le convertir en cens et servis ordinaire, ce que le seigneur de Saint-Trivier lui accorda en payant 25 sols de cens et servis annuel; et il stipula que si ce pré passait à quelqu'un des héritiers du seigneur de Chaillouvre, il reprendrait nature de fief et hommage, à quoi M. de Francheleins consentit.

Jean de Saint-Trivier testa le vendredi après l'octave de la Nativité de Notre-Dame, l'an 1323. Il fait mention de Geoffray, seigneur de Berzé, son oncle et nomme exécuteurs de sa volonté Louis de Francheleins, seigneur de la Bâtie, et Guy de Saint-Trivier, son frère. Il avait épousé Marguerite de Marcillac, fille et héritière de Hugues de Marcillac, seigneur de Branges, qui fut tutrice de son fils posthume Jean II de Saint-Trivier.

Le 3 octobre 1331, Edouard Ier, sire de Beaujeu reçut la foi et hommage de Marguerite, dame de Saint-Trivier, tutrice de Jean, son fils.

Marguerite de Marcillac reçut, le mercredi après le carême prenant 1333, l'hommage-lige par la bouche et les mains que Jean de Francheleins, damoiseau, lui fit comme tutrice de Jean, son fils, seigneur de Saint-Trivier. Jean de Francheleins déclara qu'il faisait cet hommage comme Jean, son père, et Etienne, son aïeul, l'avaient fait autrefois aux seigneurs de Saint-Trivier. Les dépendances de ce fief s'étendaient dans les paroisses de Francheleins, Messimy, Montceaux et Fareins. Cet hommage fut fait en présence de Guillaume de Laye, chevalier, et de Louis de Rochetaillée, damoiseau.

Au mois d'octobre, Louis-le-Déchaux, seigneur de la Mottadet, fit un traité avec Marguerite de Marcillac, dame de Saint-Trivier, pour Jean de Saint-Trivier, son fils, par lequel ce Louis de la Mottadet reconnut tenir en fief de cette dame le château et seigneurie de la Mottadet avec sa justice et les cens et rentes en dépendant jusqu'à 18 livres viennoises de rente en terre qui lui étaient dues dans les paroisses de Chaleins, Messimy, Graveins, Fareins, Agnereins,

Digitized by Google

Villeneuve et lieux circonvoisins. Il en fit l'hommage à cette dame par le baiser, suivant la coutume. Il excepta de ce fief le fief qu'il devait à M. de Beaujeu et celui qu'il devait au dauphin de Viennois, au cas qu'il recouvrât la terre de Girieu. Il reçut 60 livres de bons petits tournois, pour la reconnaissance de ce fief, de la dame de Saint-Trivier, payant pour son fils.

En 1340, Jean Coralin, de Saint-Christophe, se reconnut homme-lige du seigneur de Saint-Trivier, et avoua qu'il était obligé de le servir en armes toutes les fois qu'il serait nécessaire de défendre la terre du seigneur, auquel il reconnut devoir 10 sols de cens et servis sur plusieurs fonds. Le seigneur de Saint-Trivier lui donna la châtellenie de sa terre pendant quatre ans, pour le dédommager de la reconnaissance de cette ligéité et de ce servis.

Le 22 juin 1346, Julien de Saint-Guibaut ou Saint-Virbas, paroissien de la Chapelle, se reconnut homme-lige et justiciable du seigneur de Saint-Trivier pour sa personne.

Vers 1347, le seigneur de Saint-Trivier, de concert avec ceux de Beauregard et de Grolée fit des dégâts sur les terres du sire de Beaujeu.

Le 26 février 1353, Guillemette, fille de Jacques Bérard, demoiselle, fit hommage et fidélité lige, avant tous autres seigneurs, le baiser de la bouche et des mains intervenant, à noble et puissant homme Jean de Saint-Trivier et de Branges, des biens qui lui avaient été remis par noble dame Catherine de Moyria, dame de Mons, veuve de noble homme Geoffroy de Bullieu, chevalier, tutrice de ses enfants, en payement d'un legs fait à cette Guillemette par Guillaume de Bullieu, damoiseau, dans son testament publié dans la cour ou justice de Saint-Trivier. Cet acte fut fait en présence de Hugues de Francheleins, chevalier, Jean de Longemont et Humbert de Bazole, damoiseau et prieur.

Le 24 novembre 1353, le dauphin et le comte de Savoie étant en guerre, les Dauphinois, nonobstant une trève

Digitized by Google

arrêtée à Mâcon, le 22 novembre, vinrent en Dombes, et se jetèrent sur les terres de Saint-Trivier et de Fléchères, où ils firent de grands dégâts.

Le comte de Savoie ayant mené, en 1355, des troupes au roi de France, contre les Anglais, divers seigneurs de Beaujolais et de Dombes allèrent, sous son commandement, entre autres Jean de Saint-Trivier, seigneur banneret, avec un noble bachelier et vingt-cinq écuyers de sa compagnie, venus de Saint-Trivier en Dombes.

Le 16 décembre 1358, Hugonin Bagié, bourgeois de Saint-Trivier, abergea et donna en emphytéose à Etienne Cusin de Chanteins un mas qui avait appartenu à André Cusin. Il déclara que ce mas était taillable et mainmortable à sa volonté et de sa totale justice, à la charge du cens et servis accoutumé de 28 sols viennois et de deux anées et unecoupe de froment. Ce mas consistait dans une maison, dans des terres, prés, pâturages et bois.

Le seigneur de Saint-Trivier avait guerre, en 1365, avec le seigneur de Chaneins ; cette guerre avait attiré plusieurs gentilshommes dans les intérêts de l'un et de l'autre. Le comte de Savoie, qui tâchait de s'attribuer un droit de supériorité sur ces pays, s'entremit de régler ces deux seigneurs et leurs alliés ; c'est ce qu'il fit par acte du 10 avril, passé sous la loge du château du Bourget, diocèse de Grenoble, en présence de Jean, élu et confirmé évêque de Tarente, de Girard d'Estrées, chevalier, docteur en droit, chancelier de Savoie, seigneur de Baneins, d'Antoine Betzon, de Jonne, secrétaire du comte de Savoie. Jean de Chaneins, dit Bret, chevalier, fils d'autre Jean de Chaneins, chevalier, avaif été fait prisonnier dans cette guerre ; il s'agissait principalement de sa liberté. On convint que Jean de Chaneins père et ce Jean Bret de Chaneins, son fils n'auraient aucun ressentiment de la prison de ce fils et qu'ils ne feraient aucune offense à Guyot de Beauregard, à Pierre ni à Jean Bécerel, à Perceval de Martignat, à Burdel ni à tous ceux qui avaient suivi leur parti contre MM. de

Digitized by Google

Chaneins, et que si le père ou le fils manquait à cette promesse, confirmée par serment, le fils serait obligé d'aller en otage à Chambéry, sans en pouvoir sortir, si ce n'est avec la permission du seigneur de Saint-Trivier et qu'outre cela il serait obligé de remettre son château de Chaneins entre les mains du comte de Savoie, avec tous ses biens, pour y demeurer autant de temps que M. de Savoie le voudrait; que M. de Chaneins ne pourrait faire aucune guerre, quelle qu'elle fût, à M. de Saint-Trivier, soit pour raison de cette prison, soit pour aucune autre raison présente ou à venir, sans avoir averti M. de Savoie de ce qu'il prétendrait contre M. de Saint-Trivier et sans attendre son ordonnance et sa décision sur leurs difficultés ; s'ils manquaient à leur parole, ils consentent d'être appelés faux, mauvais et traîtres, en toutes cours, sans autres preuves. On convint aussi que si MM. de Chaneins avaient fait quelque tort aux gardiers ou sujets de M. de Savoie, ils le répareraient suivant l'ordonnance d'Humbert de Corgenon, bailli de Bresse. M. de Chaneins père, promit pour son fils, pour les deux enfants de Roland de la Sale, pour Reverchon, pour Caillat et pour leurs autres aidants, qu'ils tiendraient les articles de ce traité sous les mêmes peines, si ce n'est que Caillat ne serait pas obligé d'aller en otage à Chambéry et qu'il ne pourrait pas être traité de faux, mauvais et traître, s'il y manquait. Pour plus de sûreté de ce traité, plusieurs seigneurs s'obligèrent à payer diverses sommes, si MM. de Chaneins et les leurs y contrevenaient; messire Béconet de Laye s'y engagea pour 200 florins, Josserand de Francheleins pour autant, Philippe dit le Déchaux, pour 100 florins, la dame de Francheleins pour 200 florins, messire Guillaume de Chaillouvre pour pareille somme, Ainard de Cuizia pour 50 florins, messire Artaud du Saix, pour 100, Guillaume d'Ars pour 200, messire Amé Macet, pour 100, messire Jean de Filins pour 10 livres de rentes viennoises, messire Florentin du Saix pour 200 florins, messires Pierre du Saix, Humbert Breissons, mes-

Digitized by Google

sire Philippe Demis, chacun 200 florins, messire Pierre d'Estrées, Andrevon de Villette, messire Pierre de Brancion, et Etienne de Freings, pour 100 florins chacun, et à défaut de payement de ces sommes à Jean de Saint-Trivier ou à Guyot de Beauregard, en cas de guerre de MM. de Chaneins ou des leurs, ils promirent d'aller en otage à Chambéry, jusqu'à ce qu'elles eussent été payées. On convint encore que les père et fils de Chaneins seraient tenus de faire hommage au seigneur de Saint-Trivier et ses successeurs, par corps et personne, et pour tous les biens et fiefs qu'ils avaient et tenaient de ce seigneur, excepté pour la châtellenie, office et émoluments de Saint-Trivier, laquelle ils quittent entièrement à ce seigneur et à ses successeurs, sans lui en rien demander. Ils promettent de lui être féaux et loyaux, de garder son honneur, éviter et empêcher son dommage et faire toutes les autres choses que de bons vassaux doivent et sont tenus de faire à leurs seigneurs, et au cas qu'il fût trouvé qu'ils eussent fait le contraire en tout ou en partie, ils se soumettent à être appelés faux, traîtres et mauvais, en toutes places et en toutes cours. Il faut que M. Le Bret de Chaneins, eût fait quelques prisonniers de son côté contre M de Saint-Trivier, car il est stipulé qu'au cas que quelques-uns de ceux qu'il avait pris dussent quelque chose en reste de leur rançon, il les en quittait. MM. de Chaneins se soumirent à la décision du bailli de Savoie, pour savoir à qui d'eux ou de M.de Saint-Trivier appartenait l'hommage de Jean Razu et de son fils. Moyennant l'exécution de tous ces articles, M, de Saint-Trivier devait délivrer franchement Jean de Chaneins Le Bret et le décharger de tous les serments qu'il aurait exigés de lui ; il devait de plus tenir la paix avec ces seigneurs et leurs alliés, sans pouvoir leur faire aucune guerre ; s'il survenait des difficultés entre eux, il s'en soumettait pareillement à la décision du comte de Savoie et donnait les mêmes cautions que MM. de Chaneins, pour sûreté de sa parole.

Digitized by Google

Le 2 janvier 1370, le sire de Beaujeu vint à Thoissey ; il y reçut les foi et hommages de plusieurs seigneurs de la souveraineté de Dombes. Le premier fut celui de Jean II, seigneur de Saint-Trivier, qui fit hommage-lige et prêta serment de fidélité, ayant mis ses mains entre celles de ce sire, et lui donna le baiser de fidélité, reconnaissant qu'il était homme de ce prince avant tous seigneurs qui peuvent vivre ou mourir. Il fit cet hommage et promit cette fidélité à ce prince de la même manière que ses prédécesseurs l'avaient fait et promis aux prédécesseurs d'Antoine de Beaujeu. Il promit d'être son hommeet vassal-lige et de lui faire tout ce que des hommes et vassaux doivent faire, à l'égard de leur seigneur ; il déclara tenir de M. de Beaujeu les mêmes terres et les mêmes biens que ses auteurs avaient reconnu tenir de ses prédécesseurs et de les tenir avec la même noblesse, utilité et commodité que ses prédécesseurs. M. de Beaujeu déclara que si M. de Saint-Trivier ou ses prédécesseurs avaient fait quelque chose qui dérogeât à la noblesse et à l'utilité de ce fief à son égard, il s'y opposait et il n'y consentait en aucune manière, protestant de le faire révoquer. M. de Saint-Trivier promit, de son côté, de faire anéantir toutes les nouveautés qui pourraient s'être introduites au préjudice de M. de Beaujeu. Cet acte fut passé au château de Thoissey, dans la chambre de M. de Beaujeu, en présence de nobles hommes Jean de Thélis et Hugues de Gletteins, chevaliers, de Guillaume de Montceau et de Pierre de Saint-Amour, licenciés ès-lois, d'Hugonin, prévôt de Montmerle, d'Etienne de Pérédo, bourgeois de Villefranche, Michel Meillian, habitant de Villefranche et de Perronnet Thomasset, habitant de Chalamont.

Jean de Saint-Trivier fit hommage du château de Sandrans en Bresse à Humbert, sire de Thoire et de Villars.

Au mois de juin 1370, Hugues de Saint-Trivier, seigneur de Saint-Trivier, Sandrans, Branges, Chazelles et Béreins vendit, apparemment avec faculté de rachat, à Pierre

Digitized by Google

Bagié, bourgeois de Saint-Trivier, au prix de 300 francs de bon or et de bon poids, à l'écu du roi de France, sa dîme de Bouligneux avec le droit qu'il avait sur la maison où elle se recueillait et la justice sur cette dîme, ensemble la champerie et bannerie de Saint-Trivier qu'il disait tenir en franc-aleu.

Hugues de Saint-Trivier épousa, en 1371, Jeanne de Beaujeu, cousine germaine d'Antoine, sire de Beaujeu et sœur d'Edouard, qui lui succéda.

Il surprit, en 1374, Philippe, évêque de Mâcon, qui entendait la messe à Romenay, et, quoiqu'il fût parent de cet évêque, il pilla Romenay et tint cet évêque six semaines prisonnier.

Josserand, surnommé le prud'homme de Romenay, favorisa le seigneur de Saint-Trivier dans cette surprise qui, ne lui fut pas favorable, car Amé de Savoie, l'archevêque de Besançon, et le chapitre de Mâcon s'étant déclarés contre ce seigneur, il fut contraint de se faire homme de l'Eglise de Mâcon, sans préjudice des droits de ces seigneurs auxquels il était précédemment obligé, et il fut convenu que ce seigneur, payant 500 francs d'or pour une fois à cette Eglise, il serait libre de cette sujétion.

Au mois de mai 1375, Hugues de Saint-Trivier et Jeanne de Beaujeu confirmèrent la vente qu'ils avaient faite à Pierre Bagié de la dîme de Bouligneux et de la champerie et bannerie de Saint-Trivier, ou se départirent de la grâce de rachat, moyennant six vingt florins d'or, qu'ils reçurent au-delà des 300 francs qu'ils avaient reçus cinq ans auparavant.

Par acte du 14 juillet 1375, Hugues de Saint-Trivier prit en fief d'Amé VI, comte de Savoie, surnommé le Vert, le village de Sandrans, qui était de franc-aleu, avec 200 florins de rente en fonds de terre, à la réserve toutefois de l'hommage qu'il devait aux sires de Beaujeu et de Villars.

En 1378, des soldats de la garnison du château de Saint-Trivier en Dombes, ramenant des bestiaux au château,

Digitized by Google

passèrent sur les terres du seigneur de Chaillouvre, se prirent de querelle avec des hommes qui gardaient, dans un champ, des bestiaux de ce seigneur et voulurent même en enlever quelques têtes. Plusieurs de ces hommes furent blessés à coups de lance et l'un d'eux, Guillaume Grivelli, reçut dans le ventre un coup d'épée dont il mourut avant les quarante jours expirés depuis cette querelle. Humbert du Saix, administrateur de la seigneurie de Chaillouvre se plaignit de cette violence à Hugues, seigneur de Saint-Trivier. Il évaluait à 70 francs d'or le dommage qui lui avait été fait. On fit une enquête sur cette rixe, des témoins furent entendus, des amis communs intervinrent pour faire concilier ces deux seigneurs sur ce sujet de guerre.

Le seigneur de Saint-Trivier céda à celui de Chaillouvre un de ses hommes, appelé Guillaume Valencions, qui se reconnut être son homme-lige, taillable et exploitable ; le seigneur de Chaillouvre l'accepta comme une indemnité suffisante des dommages dont il s'était plaint. Cette transaction fut longuement rédigée par deux juges-commissaires délégués par les deux seigneurs et en présence de plusieurs témoin, le 18 février 1378.

Guillaume de Saint-Trivier, troisième du nom, frère de Hugues de Saint-Trivier, était seigneur de Saint-Trivier en Dombes, Villeneuve, Branges et Sandrans ; il confirma, en 1391, les priviléges donnés aux habitants de Saint-Trivier par ses prédécesseurs.

Le 28 novembre 1391, Edouard de Beaujeu, au nom de Jeanne de Beaujeu, veuve de Hugues de Saint-Trivier et Guillaume de Saint-Trivier, firent une transaction par laquelle celui-ci céda la seigneurie de Sandrans à sa belle-sœur.

Le mardi avant la Pentecôte de l'an 1393, Guillaume, seigneur de Saint-Trivier, fit foi et hommage au sire de Beaujeu. Il déclara qu'il les faisait à la forme et sous les mêmes conditions que ses prédécesseurs et avant tous autres seigneurs. Le sire de Beaujeu promit de le garder, de

Digitized by Google

le défendre et de le maintenir, lui et les siens, comme un seigneur doit garder son vassal et son homme-lige. L'acte de cet hommage fut fait à Châtillon-de-Dombes, dans la maison de Jean Larrat, bourgeois, en présence de nobles seigneurs Rolet de Trezettes, bailli de Beaujolais, d'Humbert de Trezettes, de Josserand de Laye, de Guillaume de Viègue, de Guy de Salins, de Guy de Saint-Trivier, chevaliers, et de vénérables hommes maîtres Philippe Hugan et Guillaume Bretonnet, licencié ez-lois.

Pierre Bagié, bourgeois de Châtillon, fonda, par son testament, fait en 1395, dans l'église de Saint-Trivier, à l'autel de la croix qui était sur son tombeau, une prébende de quatre messes par semaine, le lundi de l'office des Morts, le mercredi en l'honneur du Saint-Esprit, le vendredi de l'office de la Croix et le samedi en l'honneur de la sainte Vierge, par laquelle prébende il donna tous les servis annuels lui appartenant dans les paroisses de Chaneins, Agnereins, Chaleins, etc., plus quatre anées de seigle et une charretée de paille.

Guillaume de Saint-Trivier eut deux femmes, la première, Philippine de Sainte-Croix, fille d'Etienne de Sainte-Croix, seigneur dudit lieu et de Savigny-en-Revermont et d'Alix, dame de Verdun-sur-Saône, en l'an 1396, de laquelle il n'eut lignée ; la seconde, Jacqueline de Seyssel, fille d'Antoine de Seyssel, chevalier, seigneur de la Bastie, de Barjac et de Chignins et de Jeanne de la Rochette, de laquelle il eut des enfants.

En 1401, on fit mettre les panonceaux du sire de Beaujeu sur le château de Saint-Trivier.

Guillaume de Saint-Trivier reprit le fief, en 1402, pour divers cens et rentes et fit hommage-lige au sire de Beaujeu ; il fit aussi, la même année, foi et hommage au comte de Savoie.

En 1403, il fit son hommage au sire de Beaujeu pour la seigneurie de Saint-Trivier, dont il donna son aveu et dénombrement.

Digitized by Google

Vers ce temps, il y eut un différend entre ce seigneur de Saint-Trivier, Rolet de Laire et Henry de Juifs, pour la terre et seigneurie de Graveins ; ce différend, comme on le verra plus loin, fut réglé en 1431.

Au mois de décembre 1403, on mit à Saint-Trivier les panonceaux du sire de Beaujeu, pour marquer sa supériorité et juridiction

La même année, il y eut contestation pour l'étang de Baire, que Gabriel d'Arcieu avait fait saisir de l'autorité du seigneur de Saint-Trivier ; le sire de Lange, châtelain d'Ambérieux, ayant fait voir que cette étang était de sa châtellenie, noble Antoine du Saix, châtelain de Saint-Trivier, paya les dépens de cette saisie.

En 1412, Jeanne de Beaujeu, dame de Saint-Trivier et de Sandrans, reçut diverses sommes à-compte de sa dot ; elle mourut en 1414, après avoir institué pour son héritier Antoine de Saint-Trivier, son petit-fils, qui ne voulut accepter son hoirie que sous bénéfice d'inventaire ; par son testament du 22 avril 1414, elle ordonne qu'elle soit enterrée dans la chapelle de la Sainte-Vierge et de Saint-Antoine qu'elle avait fondée en l'église de Saint-Trivier.

En 1415, il y eut une difficulté entre la dame de Beaujeu et le seigneur de Saint-Trivier, a cause des gardiers de Sandrans ; douze sergents gagèrent Mme de Sandrans, à cause de cette difficulté. La même année, Pierre Chaboud, de Saint-Trivier, taillable de la dame de Beaujeu voulut être affranchis de ce droit ; cette dame lui donna sa franchise et liberté pour 30 livres.

En mars 1417, les troubles de France et la guerre avec les Anglais durant toujours, on mit le seigneur de Saint-Trivier en garnison à Belleville ; on l'en sortit quelques temps après et on le mit à Villefranche, à 40 sols par jour.

Le jeudi, 7 novembre 1420, Antoine, seigneur de Saint-Trivier, fils de Guillaume, troisième du nom, par l'amour et l'inclination qu'il avait pour ses bourgeois et habitants de Saint-Trivier et en considération des services qu'ils lui

Digitized by Google

avaient rendus et des ouvrages et dépenses qu'il y avait à faire dans la ville et dans le bourg, leur donna et accorda le pouvoir de lever et exiger le treizain du vin de ceux qui en vendaient dans sa ville et châtellenie, suivant la coutume ; ce qu'il leur permit de lever à perpétuité, pour être employé aux réparations et fortifications de la ville et du bourg. Cette concession fut faite à Saint-Trivier, en présence de nobles hommes Philippe de la Teysonnière, damoiseau, de M. Salat, curé de Baneins, de Guillaume Guer, curé de Saint-Olive et de quelques autres habitants de Saint-Trivier.

Marguerite de la Mottadès, femme de Philibert de la Teyssonnière fut inhumée dans l'église de Saint-Trivier, en 1420,et Luque, fille d'Hugonin de Verfey, en 1421.

Antoine de Saint-Trivier se maria, le 24 octobre 1423, à Saint-Laurent-lès-Mâcon, avec Antoinette de la Baume, dame d'Attalens et de Sermoyé, fille de Jean de la Baume, comte de Montrevel, maréchal de France et de Jeanne de la Tour d'Yrlins.

En 1425, le procureur du sire de Beaujeu, donnant le dénombrement des feudataires de la souveraineté de Dombes, commença par le seigneur de Saint-Trivier pour sa ville et château de Saint-Trivier, son mandement et 300 livres de rente.

Dans une assemblée tenue à Vimy, le 30 avril 1428, les baillis de Bresse et de Beaujolais convinrent qu'ils se trouveraient le 19 novembre suivant à Saint-Trivier en Dombes, pour décider à qui appartenait la souveraineté de Messimy et de Fléchères.

Guillaume de Saint-Trivier, mariant, en 1430, Messire Antoine de Saint-Trivier, son fils avec Jacquemette de Sarra lui donna sa terre de Saint-Trivier et ses appartenances, dont la dîme de Bouligneux dépendait. Vers cette époque, Jeanne de Beaujeu, veuve de Hugues de Saint-Trivier, voulant augmenter la chapelle de Saint-Antoine, fondée en l'église de Saint-Trivier, acheta trois anées de

Digitized by Google

seigle et une anée de froment de la dîme de Bouligneux pour les donner à cette chapelle.

En 1431, il y eut une transaction passée entre noble et puissant homme Guillaume de la Chassagne, dit Coignon, seigneur de la Molière, mari et maître des droits de noble et puissante dame Catherine, fille de noble Jean Jarolles, et Antoine, seigneur de Saint-Trivier, sur un procès relatif à la terre de Graveins ; M. de Saint-Trivier céda à M. de la Molière, pour sa femme, la maison, terre et seigneurie de Graveins, avec ses hommes tenanciers, censitaires, corvéables, taillables et tous ses revenus, cens, servis, tailles, reconnaissances, corvées, noblesse, prérogatives, droits, avec tous les domaines et toute justice haute, moyenne et basse, avec le pur et mixte empire, sauf les appelations que M. de Saint-Trivier se retint, qui se relèveraient par devant ses officiers lorsqu'on appellerait des sentences du seigneur de Graveins. Le seigneur de Saint-Trivier retint encore le fief et hommage-lige sur Graveins et le seigneur de la Molière fit sur le champ cet hommage pour sa femme, en mettant ses mains en celles de M. de Saint-Trivier et en lui donnant le baiser de paix ; il promit de faire approuver à sa femme cet hommage avant tous les autres seigneurs, comme les anciens seigneurs de Graveins l'avaient fait, et le seigneur de Saint-Trivier promit, en même temps, par son serment, de défendre M. de Graveins, comme un seigneur est obligé de défendre son vassal. Le seigneur de Saint-Trivier retint encore que toutes les amodiations et les avertissements qui avaient été faits seraient maintenus, soit que ce fût lui, ses prédécesseurs ou ses officiers qui en avaient le pouvoir, en jouissant néanmoins par le seigneur de Graveins, du prix des amodiations et des cens et servis réservés. M. de Saint-Trivier se retint encore quelques hommes et tenanciers de Graveins et leur postérité, pour être à l'avenir hommes de Saint-Trivier, avec les cens et servis qu'ils devaient, avec toute justice sur eux et sur leurs fonds. Ces hommes étaient François Beroy, Jean Grameley.

Digitized by Google

Etienne Dumonceau, Guichard de Monteillet, paroissiens de Percieux, et Pierre Cusin, paroissien de Montagneux, sur lequel il ne se réserva que 2 sols de cens, le surplus restant à la dame de Graveins. Le seignèur de Saint-Trivier, ayant vendu à grâce de rachat, dans six ans, à André Ponceton, bourgeois de Villefranche, l'étang de Boyes, dépendant de Graveins, et l'étang de Folliet, dépendant de Saint-Trivier, promit de racheter ces étangs, ou du moins celui de Boyes, pour en faire jouir le seigneur de la Molière et sa femme, en payant 800 écus d'or, pour lesquels ces étangs étaient en gage, ou celui de 100 écus d'or pour celui de Boyes, qu'il ferait revendre par le sieur de Ponceton, dans les six ans. Le seigneur de Saint-Trivier retint que les hommes de Graveins seraient obligés de faire la garde et de se retirer, en cas de guerre, au château de Saint-Trivier, jusqu'à ce que la maison-forte de Graveins fût rebâtie dans son ancien lieu ou dans un autre endroit de sa juridiction, ou dans un autre endroit qui serait du fief de M. de Saint-Trivier, après quoi ces hommes seraient tenus de se fortifier et se retirer dans le fort qui serait bâti. Cette transaction fut faite dans la salle haute du château de Saint-Trivier, le 28 juillet 1431, en présence de nobles et circonspectes personnes Antoine de Laye, seigneur de Saint-Lager, Jacques de Saint-Trivier, seigneur de Chazelles, Pierre de Laye, seigneur de Messimy, Guichard d'Urfé, seigneur d'Epey, Dalmais de la Porte, seigneur de Chavagnieu, Fromentin du Saix, Amédée Bagié, Edouard Levieux et Philibert Rosset, M. Jean Paterme, chevalier, Claude Martin, docteur ès-lois, et Barthélemy Dalmais, notaire.

Les officiers du duc de Savoie promirent de rembourser, le deuxième jour de la Pentecôte 1433, à Saint-Trivier en Dombes, ce que leur prince devait au duc de Bourbon, souverain de Dombes.

Le 8 novembre 1436, il y eut une assemblée à Saint-Trivier, pour régler un différend relatif à la monnaie de

Digitized by Google

Trévoux et les autres qui étaient entre le souverain de Dombes et le duc de Savoie. Nobles et puissants seigneurs messire Pierre de Thoulon ou Tholon, seigneur de Gannat, chancelier du Bourbonnais, messire Jean, seigneur de Chazeron, messire Amieu Vert, bailli de Forez, messire Bertrand de Bouthéon, chevalier, maître Jean Roux, juge ordinaire, messire Jean de Briandas, juge des appels en Beaujolais, docteurs, Me Etienne de Bar, Jean Dubreuil et Pierre Ponsaton, licenciés ès lois et Meraud du Bourg, procureur général, furent les députés du duc de Bourbon, prince de Dombes ; nobles et puissants seigneurs messeigneurs Jean de Seyssel, seigneur de Berjat, maréchal de Savoie, messire Jean Lancelot, seigneur de Lhuirieu, messire Aimé, seigneur de Châteauvieux, lieutenant et bailli de Bresse, messire Urbain Cerisier, messire Jacques Oriol, chevaliers, messire Claude Martin, docteur ès-lois, Stevenet Burdet, Pierre de Buellas et Laurent Glatoud, procureur de Bresse, furent les députés du duc de Savoie.

Le 25 février 1441, les commissaires du duc de Savoie et ceux du duc de Bourbon, souverain de Dombes, réunis à Villefranche, firent un traité par lequel les château, ville et châtellenie de Saint-Trivier, avec leur souveraineté et ressort, demeurèrent au duc de Bourbon ; le duc de Savoie retint cependant que lui, son conseil ou ses autres juges pourraient décider les causes criminelles et civiles qui avaient été commencées dans ses cours contre M. de Saint-Trivier, à condition que ce seraient les officiers du duc de Bourbon qui les feraient mettre à exécution, lorsqu'ils en seraient requis, en aide de droit, sans exception quelconque ou opposition, sans néanmoins que ces sentences ni leur exécution puissent nuire ni être tirées à conséquence contre le duc de Bourbon et sa souveraineté et ressort sur la seigneurie de Saint-Trivier et ses dépendances.

Guillaume de Verney fit hommage au prince de Dombes, en 1444, pour des rentes qu'il avait à Saint-Trivier.

Le 30 avril 1445, des gens du duc de Savoie vinrent en

Digitized by Google

armes, tous macherés par les visages, c'est-à-dire qu'ils s'étaient noircis le visage pour n'être pas connus aux portes de Saint-Trivier, et ils y ajournèrent noble homme Antoine de Villars, châtelain, Jean Malignier et Jean Dubois, syndics et Pierre Seigneuriau, sergent du lieu, pour comparaître à Châtillon, pour y répondre aux demandes du procureur de Bresse, sous peine de cent marcs d'argent chacun, quoique la seigneurie de Saint-Trivier fût restée en tout temps ressort et souveraineté de Dombes.

Le 29 août 1448, Antoine de Saint-Trivier confirma les priviléges et franchises de sa seigneurie de Saint-Trivier.

Cette année 1448, le souverain de Dombes prétendait avoir la suzeraineté sur un mas à Béreins, reconnu de son fief lige par Etienne, fils de Guichard Rosset, dûment émancipé, contenant dix seytérées de terres arables, vingt charrées de foin, deux seytérées de bois, joignant le chemin de Saint-Trivier à Châtillon et le mas du Biolay; sur le mas du Becey, qui avait appartenu à Guiot Vianden et qui appartenait alors à Antoine du Becey, damoiseau, et était du fief de Saint-Trivier, avec les rentes qui en dépendaient dans les paroisses de Sandrans, Saint-Cyr et Saint-Christophe; ce mas était hors des limites de la châtellenie de Saint-Trivier; sur le mas de Chalour, à Saint-Cyr, avec les dépendances de seize seytérées de terre, cinq charges de foin, qui relevaient de Saint-Trivier; sur tous les cens qui avaient appartenu à Jean, seigneur de Saint-Trivier, et qu'il avait vendus à Pierre d'Estrées, damoiseau, et que noble Jean de Genost, chevalier, seigneur de la Féole, et Jean Bagié, damoiseau, possédaient dans les paroisses de Fleurieu et Saint-Cyr; sur les cens, rentes et autres droits qui avaient appartenu à feu Jean de Buyer, et étaient à Sandrans et lieux voisins et étaient du fief de Saint-Trivier; sur tous les cens que M. de Saint-Trivier possédait dans les paroisses d'Athaneins, Saint-Cyr, Sandrans, Châtillon, Buénans, Clémencia et Fleurieu, où ce seigneur avait toute juridiction; sur tous les cens que le

Digitized by Google

prieur de Saint-Trivier possédait à Vonnas, Romans, Versailleux, Bouligneux, Saint-Marcel, la Peyrouze, Juys, Savigneux et autres lieux, sur lesquels le seigneur de Saint-Trivier avait toute juridiction. On disait que Jean et Perronin Bagié, paroissiens de Sandrans, étaient hommes francs et justiciables du seigneur de Saint-Trivier, qu'ils possédaient un mas appelé de Les Combes, de deux seytérées de terre et quatre charrées de foin, jouxte le chemin tendant de Lermicandure à Châtillon de bise et le bief de les Molardières de soir, qui était de la rente de Saint-Trivier, sous le cens de vingt livres et une poule. La dîme de Bouligneux appartenait aussi au seigneur de Saint-Trivier; vers 1454, Antoine de Saint-Trivier, seigneur dudit lieu, Sandrans et Brange, vendit au chapitre de Saint-Paul la moitié de cette dîme, dont l'autre moitié appartenait au chapitre Saint-Jean ; le chapitre de Saint-Paul fut troublé dans sa moitié par Jacquemette, femme de Jacques de la Baume, seigneur de l'Abergement, ce qui obligea Antoine de Saint-Trivier à reprendre cette moitié de dîme et à donner des rentes nobles à MM. de Saint Paul, pour les dédommager du prix de cette dîme, qu'il avait reçu.

En 1457, noble homme Antoine, seigneur de Saint-Trivier, donna le dénombrement des hommes qu'il prétendait être ses justiciables ou demeurer dans sa directe et ne pas devoir contribuer au don gratuit fait au prince de Dombes ; il présenta sa requête au prince pour en faire décharger ses justiciables, exposant la pauvreté de ses sujets, que la coutume n'était pas qu'ils payassent des dons gratuits, qu'il servait de sa personne et de ses gens pour eux, et qu'il était prêt de servir ce prince de tous ses biens ; on croit que, sur ces offres, ses justiciables furent déchargés de ce don.

En 1459, le bâtard d'Aix, commandant 1,500 gens d'armes de Savoie, fit des courses jusqu'à Saint-Trivier, sans éprouver de résistance, la Dombes étant dépourvue de troupes; mais, au mois de mai, le prince de Dombes envoya M. de Sablonnières tenir garnison à Saint-Trivier

Digitized by Google

avec sa compagnie. On paya aux habitants de cette châtellenie les blés que l'on prit pour la nourriture de cette garnison. Les officiers qui y restèrent malades furent traités aux dépens du prince. Lorsque les troupes de ce prince eurent quitté la Dombes, en 1460, la garnison du château d'Epey, près Châtillon, enleva en Dombes deux hommes du seigneur de Saint-Trivier, appelés Antoine et Pierre Joyard, qu'elle tint prisonniers pendant huit jours et n'élargit qu'en recevant six réaux pour leur rançon. Les 12, 13 et 14 mai de cette année, 1,200 ou 1,500 hommes des troupes du duc de Savoie coururent devant Saint-Trivier, où ils firent une grande quantité de prisonniers et enlevèrent tout le bétail que les habitants n'avaient pas eu le soin de retirer dans la ville.

Claude, fils d'Antoine de Saint-Trivier, succéda à son père vers 1467; il était baron de Saint-Trivier et de Branges, seigneur de Sandrans; il épousa Pernette de Ferrières, dame de Baudières, fille du seigneur de Maligny, après la mort de laquelle, dit Guichenon, il se remaria avec Jacqueline de la Serra, fille du baron de la Serra, au pays de Vaud. Il prêta foi et hommage au duc de Bourbon, prince de Dombes, pour Saint-Trivier, dans la ville de Moulins, le 2 novembre 1467. Le 6 novembre; étant encore à Moulins, il présenta requête à ce prince, disant que le bailli de Beaujolais avait déchargé ses justiciables et sujets des dons gratuits offerts, que le procureur de ce prince en avait appelé, et, il demandait que, vu son bas âge et le service qu'il est tenu de rendre, défenses fussent faites de contraindre ses gens au payement de ce don. Sur quoi le duc de Bourbon défendit à son trésorier de contraindre les gens de ce seigneur jusqu'à la fin de ce procès. Le seigneur de Saint-Trivier, pour soutenir l'exemption de ses gens, disait juger souverainement dans sa terre et aller, en quelque manière, de pair avec le prince, sauf la foi et hommage qu'il lui devait. Il donna son dénombrement fort au long le 10 décembre suivant.

Digitized by Google

Il y eut une assemblée tenue à Saint-Trivier le 19 décembre 1468; Antoine de Talaru, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourbon, Antoine de la Fin, écuyer, seigneur de Beauvoir, son maître d'hôtel et Pierre Bertrand, conseiller et auditeur de ses comptes, y furent de sa part; et pour Philippe de Savoie, comte de Bresse, Hugonin de Chandée, bailli et gouverneur de Bresse, Jean Clapet, président de son conseil et Jacques de Chalant, seigneur du Saix et de Retourtour; mais les députés ne purent convenir d'aucune chose.

Dans une assemblée tenue à Mâcon, en 1469, les officiers du souverain de Dombes et du duc de Savoie convinrent que les foires de Châtillon, qui se tenaient le même jour que celles de Saint-Trivier, seraient changées, pour ne pas interrompre la liberté du trafic.

En 1472, Jean de la Teyssonnière fut inhumé dans l'église de Saint-Trivier.

Un homme s'étant noyé, en 1479 ou 1480, dans l'étang de Gouille, entre Villeneuve et Saint-Trivier, il y eut un procès entre le procureur du souverain de Dombes et Claude, seigneur de Saint-Trivier et Branges. Le procureur du prince prétendait que l'étang était dans les limites de la châtellenie de Villeneuve, et le seigneur qu'il était dans l'étendue de sa châtellenie et baronnie de Saint-Trivier, qu'il soutint être limitée de tout temps et ancienneté et qu'elle s'étendait du côté de Villeneuve jusqu'au bief de l'étang de Buchaille, en tirant droit à la fontaine de cet étang de Buchaille, et de cette fontaine au treive de la Boigne ou Bongné de Villieu, et de ce carrefour sous les fourches patibulaires de M. le palatin de Dio, et de là sous la chaussée de Pradolin, tirant droit au pont appelé de Moignans, et de ce pont à l'orme de Chanteins, et de cet orme à la planche Cospa, et de cette planche à la Boine de l'hôpital. Le seigneur de Saint-Trivier soutenait d'avoir fait exercer toute justice dans l'étendue de ces confins qui comprenaient l'étang de Gouille. Le

Digitized by Google

procureur du prince soutenait le contraire; sur quoi le bailli de Dombes ordonna des enquêtes respectives. Le seigneur de Saint-Trivier fit la sienne et fit entendre plusieurs témoins. Le premier fut Etienne Lariveur, de Saint-Trivier, qui dit que les limites de la baronnie de Saint-Trivier s'étendent jusqu'à un grand chemin vieux allant de Buchaille à Villars, entre les terres appelées du Peier ou Demons et les terres de la Taneya, du côté du midi, à l'étang appelé Demons, traversant ce pont de Moignans à la planche Coppa ou Coppée, et de là à la Boine de l'hôpital, et de là au trève ou grand chemin de Saint-Trivier à Ambérieux et Lyon, et ensuite contre la terre de Saint-Olive. Il déclare qu'il avait vu, depuis trente ou quarante ans, chasser aux perdrix pour le seigneur de Saint-Trivier, dans tous les endroits enclavés dans ces limites; qu'il vit prendre un cerf près de l'étang de Buchaille, dont on envoya la tête avec les autres droits au seigneur de Saint-Trivier, comme le cerf ayant été pris dans sa juridiction; que ce fut Jacques de Mons, dit Tremblay, qui l'y porta. Il dit que la maison des Paquelles, qui est au-dessus de l'étang de Gouille est de la juridiction et dans les limites de Saint-Trivier et qu'il y a vu exercer toute justice par les officiers de ce seigneur. Nicolas Ferret, autre témoin dit que Henri de Taney avait la moitié de l'étang de Gouille avec le seigneur de Saint-Trivier et qu'on mettait les armes et panonceaux de Saint-Trivier lors des pêches de cet étang. Un autre témoin dit que la moitié de cet étang appartenait à Nicole, veuve de Jean de Tanay et que les voisins de cet étang convenaient avec le châtelain de Saint-Trivier, pour le champéage ou pâturage de cet étang, qui y faisait prendre les animaux qui y paissaient contre ses défenses. Tous les témoins, au nombre de onze, dont quelques-uns étaient de la châtellenie de Villeneuve, établirent ces limites. Cette enquête fut faite au mois de mai 1481.

UN DOMBOMANE.

(*A continuer*).

Digitized by Google

YSEULT

Poème, par M. Léonce Fabre des Essarts.

Voici un jeune poète de beaucoup de talent et de grande espérance que le Dauphiné doit saluer, ce que nous faisons pour lui avec empressement. M. Léonce Fabre des Essarts n'est point le premier venu dans la famille des Bardes; c'est un privilégié, un filleul d'Apollon; son illustre parrain lui a donné largement, généreusement, avec une prodigalité de grand seigneur, comme il convient au dieu des Muses, il lui a donné, dis-je, le souffle poétique, le nerf, l'audace, l'originalité, et, tout à la fois, cette grâce mélodieuse, sans laquelle il n'existe aucune réelle symphonie.

Les lecteurs de la *Revue du Lyonnais* apprendront avec intérêt, assurément, que notre jeune compatriote est le frère de M. Melchior des Essarts, ancien collaborateur de cette publication, de ce brave officier mort à la peine, lors de notre malheureuse guerre, mort avec dévouement, comme savent mourir les Français, les Dauphinois et les fils de Lugdunum !

Si M. Melchior des Essarts était poète, maniant également bien l'épée et la lyre, tel qu'un vrai chevalier, un vrai troubadour et un noble descendant d'une ancienne famille de notre province, son jeune frère a plus d'ampleur, plus de force, plus de puissance, alors que l'on voit aussi dans ses charmantes productions, et quand il le faut, cette douceur du rhythme, cette mélancolie de l'âme qui n'est point énervante, parce qu'on ne la sent point simulée.

Aujourd'hui, nous avons à entretenir nos lecteurs d'un poème

Digitized by Google

échappé au luth brillant de M. Léonce des Essarts. Cette nouvelle œuvre, *Yseult*, est pleine de tableaux fantastiques qui réjouiraient Hoffmann dans sa tombe ; c'est une fantasmagorie, c'est une étrangeté littéraire dans laquelle un vent fantaisiste passe et repasse, où l'imagination se donne des allures fort pittoresques et des tournures de langage qui ne frisent nullement la banalité à l'eau de rose.

Mais entrons au cœur du poème. Voyez-vous là-bas, bien loin, dans ces siècles que les Bardes choisissent de préférence pour leurs créations, comme ayant plus de cachet, plus de couleur, plus d'*accent*, si je puis m'exprimer ainsi, voyez-vous, dans l'épanouissement du moyen âge, ce burg allemand, cet ancien castel à physionomie essentiellement gothique que M. des Essarts nous dépeint d'une manière admirable, avec des détails de touriste éclairé, amant des vieilles ruines, dont il sait entendre les voix mystérieuses, comme il sait en retracer merveilleusement les sombres et magiques beautés. Voici la troisième strophe :

Le Rhin au pied du burg froisse sa robe verte,
Et lui chante en grondant son éternel refrain ;
La grand'cour de gazon et de mousse est couverte,
Et les salons d'honneur sont vides, et l'airain
Ne jette plus au vent ses joyeuses volées ;
Seul, parfois le hibou, sous les tours crénelées,
Mêle sa plainte rauque au long soupir de l'eau ;
Les flots aux murs noircis crachent leur blanche écume ;
Un ciel gris au-dessus étend sa large brume
Et vient compléter le tableau.

Mais de ce fier manoir le plus charmant chef-d'œuvre,
C'est ce puits ténébreux que l'on voit tout là-bas,
Parmi l'herbe touffue, où la verte couleuvre
Auprès du crapaud roux vient prendre ses ébats,
Tout à coup s'entr'ouvrir comme une horrible gueule.

. . . . . .

Le poète nous a parlé du « vieux burg désert » mais voici qu'un beau jour il y a grandissime fête au manoir, un festin digne tout ensemble de Balthazar et de Lucullus, au milieu d'un

Digitized by Google

luxe éblouissant. Le suzerain célèbre avec pompe l'anniversaire de sa naissance, et pourtant, ce jour-là il s'ennuie :

. . . . . .

Chaque fois, jusqu'alors, sa formidable serre,
Triomphante, avait mis vingt chevaliers à bas ;
Pas un seul cette année ! aussi dans les tentures,
Les portraits des aïeux, aux puissantes statures,
Du vieil aigle riaient tout bas.

Sire Otbert enrageait ; mais voilà que la brise
Lui porte sur son aile un doux et léger bruit ;
Il écoute. On dirait parmi la forêt grise,
L'ineffable refrain qu'aux heures de la nuit
Bulbul va redisant sous les touffes de roses ;
Il écoute. — A ce chant, rêves, pensers moroses,
Un instant ont quitté son beau front soucieux ;
Il écoute. — C'est bien le son de la mandore
Qu'accompagne une voix pure, fraîche, sonore
Comme un chant qui viendrait des cieux.

Ne vous semble-t-il pas l'entendre, amis lecteurs, ce charmant organe qui résonne, comme pour caresser l'imagination dans une harmonie imitative ? Mais poursuivons, je vous prie :

Alors, tout au travers du gothique vitrage,
Le vieux comte aperçut gravissant le coteau
Sur la route, où des pins se balançait l'ombrage,
Un jeune homme à demi couvert d'un noir manteau ;
Entrecoupant ses chants d'une strette joyeuse,
Sa main blanche pressait la corde harmonieuse,
Et l'écho du manoir longtemps en murmura ;
Otbert dit : « Hélez-moi ce troubadour qui passe. »
Et la porte du burg s'ouvrit, et l'on fit place,
Et l'homme à la mandore entra.

On fut heureux de le recevoir, de le choyer, de lui verser le riche liquide du Rhin, puis :

— Quel est ton nom ? — Roger ! — Donc, Roger, mon beau sire,
Chante-nous ta chanson ; ton hôte le désire. . . . .
Il dit ; et Roger commença.

Digitized by Google

Certes, il avait l'haleine longue, le ménestrel, car tant de sujets divers passèrent dans ses cantilènes que cela fit honneur non-seulement à l'abondance de sa verve, mais à la solidité de sa poitrine. Rien n'y manqua — pas même la *Belle Hélène* — non pas celle d'Offenbach, entendons-nous, et ne commettons pas d'anachronisme.

Le châtelain avait une perle de beauté, un ange blond pour fille, une rose de seize ans. Dieu sait si Roger la trouva belle et si la délicieuse enfant l'écouta chanter ! Bref, l'amour chanta aussi dans leurs cœurs ; tant et si bien, qu'ils se firent des serments d'éternelle tendresse, « *pendant huit jours ;* » nous dit le poète... ce qu'Yseult oublia...

Heureusement que ceci se passe en Allemagne : cela excuse un peu M. des Essarts — si toutefois il est excusable — de jeter des pierres, lui ! gentilhomme ! dans le jardin des femmes !.... Est-ce de la courtoisie, je vous le demande ?...

Mais ce que dit la femme est écrit sur le sable ;
Son cœur ne connaît point le culte du passé....
. . . . . .
Son serment ne vit pas plus que la primevère,
Et comme l'a chanté Villon, le doux trouvère,
Autant en emporte le vent !

Avec cela que Villon est une jolie autorité en matière de constance et de délicatesse ! Villon, le faiseur de tours de passe-passe ! S'il s'agissait de discuter sur les mérites de la dive bouteille, à la bonne heure, on pourrait évoquer l'ombre avinée de Villon ! — parce qu'il a commis les *neiges d'Antan,* peut-on s'imaginer que c'est un philosophe infaillible ? — Allons, M. des Essarts, vous êtes battu avec vos propres armes !

Ce qui m'amuse, c'est que le poète décerne à ses frères en Adam un brevet de fidélité touchante :

Oublieux ! nous ! jamais : non, c'est nous faire injure ;
Oh ! lorsque nous aimons, femmes, je vous le jure,
Nous aimons véritablement !

Une récompense, je vous prie, une médaille de première classe

Digitized by Google

à ces hommes qui ne sont jamais *oublieux*, ainsi que l'atteste leur avocat !

Passons sur cette boutade avec notre dignité féminine. — Roger s'est éloigné du château ; un jeune et opulent seigneur y arrive, se fait aimer d'Yseult, et, moyennant finances, le mariage a lieu, hélas !

C'était alors comme aujourd'hui,

dit le poète.—Le pauvre ménestrel a gardé au cœur son amour ; il y a eu une absence de trois ans, pendant laquelle l'oubli n'a pu avoir raison de Roger ; le brave jeune homme a guerroyé vaillamment, ivre d'espoir à la pensée que les rayons de sa gloire militaire seront doux à son amante, dont il ignore le mariage. Il a encore la consolation ou plutôt l'illusion des rêves.... Pourquoi la déception amère va-t-elle mettre des épines sous ses pas ?...

Enfin Roger veut revoir le vieux castel et sa blonde Yseult. Naturellement, une chouette et un vautour se trouvent sur son chemin pour lui prédire ses malheurs, mais le pauvre énamouré n'y fait aucune attention. C'est la nuit. Tout-à-coup il aperçoit la fenêtre gothique, où, dans la lumière :

Il voit se découper un profil noir et pâle,
Tout près d'un profil rose et blond.

Vous comprenez, c'est Raoul, baron de Rheinthau et Yseult, sa femme...

Roger est désespéré ; il devine tout ; le troubadour erre comme une âme en peine, lorsqu'il vient à passer devant l'antre d'une sorcière ; il y frappe ; il y est admis ; puis il demande à la mégère un fatal secret, un moyen sûr de vengeance ; alors, l'étrange sybille, qui a bien le physique de l'emploi, lui remet une bague, noir talisman de mort, dont il n'aura qu'à se servir quand il le voudra.

Roger s'achemine vers le manoir de son infidèle ; le voilà en présence d'Yseult qui feint de ne pas le reconnaître. Roger, hors

Digitized by Google

de lui, lui murmure d'abord des paroles d'amour, puis « *il porte la bague à ses dents.* »

Soudain un affreux changement s'opère ; ils tombent enlacés dans les bras de la mort, comme sous le coup d'un tonnerre formidable.

Le jeune époux arrive dans la salle. O rage ! ô douleur !...

Il ne voulut rien voir, rien entendre ! — Farouche,
Affreux, grinçant des dents, et l'écume à la bouche,
Il fit lier leurs corps, et puis il commanda
Qu'on les jetât ainsi tous deux à l'oubliette.
Puis, s'en alla rêver sous la feuille inquiète,
Et vers le soir se poignarda.

La désolation vint sur le burg antique ;
Le père infortuné pleura tant que ses yeux
Eurent des pleurs ; il vit une horde gothique
Conquérir et piller l'abri de ses aïeux ;
Les créneaux du rempart dans les eaux s'écroulèrent ;
Les murs déracinés sur le gazon roulèrent ;
Par la base sapé, le donjon s'entr'ouvrit,
Comme un ventre géant qui perdrait ses entrailles ;
Et puis, ce fut bientôt un amas de pierrailles,
Qu'un tapis d'herbe recouvrit.

Les barbares ne s'arrêtèrent devant rien de sacré ; ils fouillèrent les tombeaux :

Parmi les tibias rompus, les crânes vides,
Deux squelettes jaunis, étroitement liés
Apparurent. — C'était l'instant où la nuit tombe,
La lune se levait ; une voix de colombe
Pleurait dans les verts peupliers.

Mais voici bien autre chose : quand le touriste se perd dans ces lieux dévastés et maudits, il est le témoin frissonnant de lugubres scènes. On dirait que M. des Essarts prononce de solennels abracadabras : il fait surgir tout-à-coup une danse macabre s'exécutant sur des ruines au moindre signe de sa baguette ensorcelée.

D'abord, un repas mortuaire est servi d'une extraordinaire fa-

Digitized by Google

çon, avant les évolutions de la danse, car, dans ce poème, l'épouvante du fond le dispute à la bizarrerie de la forme, mais remarquez surtout cette valse d'une blonde jeune femme avec un grand squelette qui l'étreint avidement, c'est Yseult ! c'est Roger !...

Et pourtant ce fantôme, ô pâle jeune fille,
C'est l'amant que le sort entre tous t'a choisi ;
Ce spectre haletant qui froisse ta mantille
Et sur ton front rosé pose son front moisi,
C'est le noir confident de toutes tes pensées....

Je ne puis, faute d'espace, trop prolonger les citations, mais vous voyez de quelle teinte originale et sombre se chargent les tableaux de ce poème. Même au milieu de ces horreurs, il y a des choses gracieuses qui attestent la souplesse de pinceau de M. des Essarts ; ainsi :

Elles vont ! elles vont, les blanches jeunes filles !
. . . . . .
Elles vont ! aux accents que l'orchestre module,
Le bal, à pas pressés, glisse, tournoie, ondule,
Et les robes d'azur effleurent les tapis ;
Elles vont ! leur essor par degrés s'accélère ;
Tels, au vent du fléau qui les chasse dans l'aire,
Tourbillonnent les blonds épis.

Elles vont ! elles vont ! et leurs funèbres couples
Passent, passent sans fin, se mêlant tour à tour ;
Elles vont ! elles vont ! leurs corps sveltes et souples
Voltigent, et leurs cœurs palpitent, pleins d'amour ;
. . . . . .

Enfin l'aurore chasse toutes ces visions et le voyageur n'entend plus rien, si ce n'est le vent qui apporte, dans un long murmure, ces noms entourés d'un mystère de tristesse :

Yseult ! Yseult ! Roger ! Roger !

Ce poème de M. des Essarts révèle une puissante et vive imagination, servie par un talent poétique qui fait honneur au Dauphiné, plein de confiance et d'espoir en l'avenir de ce jeune

Digitized by Google

barde. La chanteuse de sa province, l'alouette dauphinoise, l'engage à travailler et lui prédit des succès. Vous verrez, M. des Essarts, que je suis bonne prophétesse, surtout quand je parle au nom de notre cher pays !

Nous le répétons : *Yseult* est une œuvre fantastique, ainsi que l'a voulu son auteur ; c'est une fantaisie qu'il s'est passée. Dorénavant notre compatriote se souviendra que la poésie n'aime guère les squelettes, les tibias, *et tutti quanti !* La muse se plait à vivre de parfums, de rayonnements et d'amour.

Le poème de M. des Essarts est dédié à un jeune Dauphinois, M. Jules Saint-Rémy, poète lui-même, qui est si plein de zèle, de cordialité pour faire connaître les œuvres de ses amis, s'intéressant à toutes les productions dauphinoises et désirant de tout son cœur la gloire de notre province. Il est beau de voir ce noble enthousiasme dans la jeunesse, à une époque assez indifférente pour les choses littéraires et patriotiques !

Amis lecteurs, je vous ai signalé le poème d'*Yseult*, parce que ce n'est pas une œuvre à couleur effacée, je vous le jure, et parce qu'il faut que vous sachiez, qu'en la personne de M. Léonce Fabre des Essarts, nous avons un brillant poète de plus en France.

Adèle Souchier.

Digitized by Google

LA VALLÉE DE L'HUILLE

ÉTUDES ÉTYMOLOGIQUES

—

Les observateurs qui ont porté leur attention sur les origines des noms servant à désigner certaines parties topographiques du Dauphiné, du Bugey, de la Savoie et du Lyonnais, sont frappés de la bizarrerie qu'offrent à l'oreille et à l'esprit quelques-unes de ces mêmes dénominations. Si la plupart d'entre elles ont été heureusement expliquées, un certain nombre sont restées commme autant d'hiéroglyphes qui semblent se jouer des efforts tentés en vue de les déchiffrer, et dont la traduction n'a donné le plus souvent que les plus singulières, parfois même les plus vulgaires, les plus grotesques, les plus niaises interprétations.

Nous allons présenter quelques-uns de ces noms et tâcher de soulever le voile qui cache leur origine.

La vallée de l'Huille, célèbre dans les guerres des Français et des Savoyards au XVIe et au XVIIe siècle, s'ouvre au-dessus du bourg de la Rochette, en Savoie, non loin des frontières du Dauphiné, et s'enfonce dans l'intérieur de montagnes ardues. Ce nom qui s'écrit aujourd'hui d'une façon uniforme offre néanmoins de nombreuses variantes. Les villageois nomment cette vallée la combe de l'*Oullia*, et sous la plume des savants elle devint, en soudant parfois l'article au substantif, la vallée de Louille, Leuille, Leuil, Lœil, l'Œil, l'Heuille, l'Hulle, l'Huille. Mais depuis de longs siècles, les montagnards ont oublié la signification de ce mot ; à plus forte raison les savants et les gens étrangers au pays.

Nous ne répéterons pas les erreurs dans lesquelles les uns et les autres sont tombés au sujet de l'interprétation de ce radical. Trompés par la vague ressemblance du patois *oullie*, *œuillie*, et du latin *oleum*, tous se sont entendus pour fabriquer le nom moderne d'Huille, générale-

Digitized by Google

ment adopté par les administrations publiques, le monde officiel et tous les voyageurs.

Cette erreur n'aurait pas eu lieu si les notaires du moyen-âge et les savants modernes eussent fait attention au texte des anciens cartulaires et des archives où la vallée de l'Huille est latinisée *vallis aciculæ*, *in monte acuu*. Ce mot *acicula*, synonyme d'*acula* de la racine *acus*, devenu *oullie* par déformation, signifie *aiguille*. Les paysannes ne connaissent pas d'autre nom pour désigner l'objet usuel qui leur sert à tricoter leurs bas et à rapsoder les culottes de leurs marmots; de même qu'il est devenu chez les bouviers l'*ouillon* (aiguillon) avec lequel ils stimulent la marche de leurs bœufs, précieux compagnons de leurs rudes occupations; il signifie aussi, par extension, une pyramide, un pic, un rocher pointu.

Mais comment oullie et aiguille dérivent-elles d'*acicula?* Par un mécanisme fort simple et fréquent dans les origines des langues romane et française. Supprimez le premier *c* d'*acicula* et adoucissez le second, vous aurez l'*agula* des patois issus du romain et l'aiguille française; supprimez-les tous deux, ce mot deviendra *aiula*, modifié en notre patois *oullie;* absolument comme *aqua* est devenu *aigue*, puis *eau*.

La connaissance des lieux est indispensable à quiconque s'occupe d'étymologie; la diposition physique de la contrée, son aspect pittoresque et diverses circonstances extérieures expliquent souvent leur dénomination et contribuent à dissiper bien des erreurs. En effet, pénétrez dans la vallée en question, quel est l'objet qui frappe tout d'abord votre vue? un immense rocher en forme d'aiguille qui se dresse au centre de la localité et domine les alentours. Il est donc rationnel de penser que les premiers habitants du pays aient imposé à cette vallée le nom caractéristique de vallée de l'*Oullie*, de vallée de l'*Aiguille*, réminiscence de *vallis aciculæ*.

Dans les contrées montagneuses de notre bassin du

Digitized by Google

Rhône, on trouve de semblables appellations, dues aux mêmes phénomènes physiques : la vallée et le château de l'Huille, la croix des Huilles, la roche de l'Oullie, le lac de l'Oullia, le galet de l'Oulla, l'oullie de l'Ours, le bec de l'Œil, le crêt de l'Oullion, les rochers des Œuilles, le mont Loulion, les Trois-Hullions, Oullions ou Ellions, Oglia Molla, l'Ouilla Néra ou l'Œil-Noir, Sous-l'Oullia, l'Ouille de Léchaux, Ramaoullia, le nant de l'Ouglietta, les Houlettes et les Ouillettes, l'Eilletaz, le fort de l'Aiguillette ou de l'Œillette, sur l'ancien chemin de la Grande-Chartreuse, le fort de l'Aiguillette à Toulon, dont la prise, par le jeune Bonaparte, décida de l'évacuation de cette ville par les Espagnols et les Anglais ; enfin toutes les oullies et les oulliettes si nombreuses dans la vallée de Chamonix, dans le massif du Mont-Blanc et les autres groupes montagneux de nos pays, sont francisées en aiguilles et aiguillettes.

Voilà, ce nous semble, assez d'exemples pour démontrer que le mot patois oullie, générateur de tant de dénominations locales, ne saurait rappeler à l'esprit que l'idée d'aiguille, d'objets pointus, et que le nom moderne d'Huille où l'*h* initiale a été mise par caprice ou pour le besoin de la cause, ne dérive point, comme le prétendent certains érudits, du liquide oléagineux donné par le fruit de l'olivier et du noyer, arbres qui, d'ailleurs, ne pourraient croître dans les hautes contrées que nous venons de désigner et qui toutes portent le nom caractéristique d'aiguille.

Nos lecteurs se garderont bien de confondre les Huilles précédentes avec le Pot-d'Huile, joli vallon du bassin de l'Azergues, non plus qu'avec Saint-Etienne-les-Houillères ou Ollières, en Beaujolais. Dans ces deux dernières localités se trouvaient autrefois des moulins ou pressoirs à huile entretenus par le fruit de nombreux noyers, disparus devant l'incessante plantation de la vigne, richesse de ces heureuses contrées.

Le baron Raverat.

Digitized by Google

Légendes du Forez

LE PONT DU DIABLE

Sauvain est un bourg situé dans la partie montagneuse du Forez. Tout autour de Sauvain sont d'obscures forêts de sapins et de bouleaux et d'immenses pâquiers où parquent des troupeaux de moutons. Au milieu du parc s'élève la hutte roulante du berger renfermant une méchante couchette en feuilles de hêtre, quelques provisions et un fusil. Sous la cabane est une corbeille destinée au gardien du troupeau, un chien bien laid, aux poils longs, aux oreilles pointues : la tradition du chien de berger s'est religieusement conservée chez nous.

Pendant le jour le troupeau se disperse sur la montagne, quoique Finaud le surveille du coin de l'œil et sache à l'occasion réprimer ses écarts. Quand l'étoile de Vénus brille à l'horizon, le grand chien rassemble les brebis éparses; elles viennent toutes se ranger dans le parc; la claie se referme et le pâtre va dormir.

Si, durant la nuit, quelque loup vient marauder autour du bercail, le chien aboie, le berger réveillé passe la tête par la lucarne de sa hutte, arme son vieux fusil à pierre, et

Sa poudre pince le rodeur!...

Les cris aigus que poussent les pâtres pour s'avertir et s'appeler, les bêlements des moutons, l'aspect de ces grands plateaux de bruyères, de ces huttes roulantes et de ces immenses troupeaux donnent au paysage quelque chose d'étrange et de sauvage qui rappelle l'Écosse.....

Tout près de Sauvain, on traverse un petit pont en pierre sur le faux Lignon. Le pont n'a rien d'extraordinaire; des

Digitized by Google

touffes d'arbustes poussent entre les assises rongées par le temps.

Le pont se nomme Pont-du-Diable. Il en existe un autre non loin de là, sur le chemin qui va de Saint-Georges-en-Couzon à Saint-Bonnet. Tous deux ont leur légende, et celle du pont de Sauvain a cela de bon qu'elle donne l'étymologie du mot Sauvain.

Voici ce qu'en son livre un vieil auteur rapporte :

Aux entours de Noël, en l'an..... peu nous importe !
A l'époque où l'on met les *bacons* au saloir,
Le sire de Sauvain accompagnait un soir,
Par un ciel sans étoile, et par un froid de diable,
Le baron de Cousan. Tous deux sortaient de table,
Y laissant maints flacons vides qui furent pleins.
Ils devisaient gaîment de leurs prés, de leurs pins,
Peut-être même aussi d'une amour passagère,
Pour quelque damoiselle ou pour quelque bergère.....
Ils arrivent ainsi jusqu'au fond du vallon
Où parmi les rochers écume le Lignon.

Le sire de Sauvain dit : « Or ça, je te quitte
« Cher et féal cousin. Va rejoindre ta suite.
« Frotte ton cor de chasse et bats ton habit vert :
« Demain nous traquerons, s'il plaît à saint Hubert,
« Un marcassin retors qui cause grand dommage
« A mes jeunes taillis..... Je n'en dis davantage
« Car le froid pique fort et le ciel est bien noir..... »
Chacun regagne seul le toit de son manoir.

Sur les bords du Lignon, cachés le long des saules,
Près de là, deux manants, croquants et mauvais drôles
Attendaient pour l'occir le sire de Sauvain.
On ignore le but de leur méchant dessein.
Peut-être vengeaient-ils quelque insulte cruelle ;
Peut-être en voulaient-ils à sa riche escarcelle.....
Je ne sais. Mais sitôt qu'ils eurent distingué
Dans l'ombre, le seigneur marchant le long du gué,

Digitized by Google

Ils se jettent sur lui ! . . . . . Recommandant son âme
Au bienheureux Pancrace, ainsi qu'à Notre-Dame,
Son épée à la main, le sire fait serment
De bâtir un beau pont, avec chaux et ciment,
Sur les rocs du Lignon, dans cet endroit sauvage ;
Et, sur ses éperons de chevalier, s'engage
A céder en tous droits aux prieurs de Chandieux
Certain fief dont ceux-ci paraissaient envieux.
Ce vœu fait, de son glaive ardemment il s'escrime !
Déjà l'un des brigands a roulé dans l'abîme,
Et comme il ne nageait pas si bien qu'un oison,
Un funeste trépas punit sa trahison.
Puis, par un coup hardi digne du grand saint George,
Au second mécréant le sire fend la gorge ! . . . . .
Lors, ajoute l'auteur, qui n'est pas huguenot,
On vit sur le rocher le Malin tout penaud
Dans son vieux sac de cuir ramassant leurs deux âmes
Disparaître au milieu d'un long sillon de flammes. . . . . .
Voilà comment jadis par son pouvoir divin
Notre-Dame SAUVA le sire de SAUVAIN.

Léonor GROS.

Digitized by Google

CHRONIQUE LOCALE

C'est une marée, une inondation, un déluge, et c'est à se demander si cela aura une fin ? Torrents d'harmonie, flots de mélodie, concerts, fêtes musicales, oratorios, symphonies, fanfares, nous envahissent ; sans compter les opéras qui font foule et les opérettes qui font fureur.

On disait le peuple français devenu grave à la suite de ses revers, calme et digne après ses défaites, désireux de s'instruire et de se moraliser, deux petites choses assez négligées jusqu'ici, eh bien ! nous l'avouons, il n'en est rien. La *Mère Angot* a dépassé sa centième représentation, la *Fille de Mad. Angot* a fait courir, *M. Alphonse* a été un engouement, et tous les journaux nous annoncent que la *Jolie Parfumeuse*, qu'une femme honnête ne peut aller entendre, fera la fortune de l'impressario qui l'a montée.

On l'a dit : un peuple n'a que le théâtre qu'il mérite et la littérature qui lui convient. Les grosses viandes rôties qui font le sang vermeil de la libre Angleterre, ne pourraient être supportées par nos estomacs de gommeux. Il nous faut du thé, de l'orgeat et de l'absinthe. On bâillerait à *Polyeucte* et à *Cinna;* on dormirait aux *Oraisons funèbres*, et si Witikind, Rollon ou César envahissait la Gaule, pure supposition, conséquents avec nous-mêmes, nous regarderions de quel côté on peut sortir du café anglais.

Naturellement, on n'irait pas décrocher au grenier les vieilles armures de fer qui s'y rouillent et que notre force actuelle ne nous permettrait pas de revêtir ; on partirait pour l'Italie, ou on payerait tranquillement rançon, trop heureux de pouvoir assister encore à la deux centième de la *Belle Hélène*.

Pareilles choses se sont vues déjà soit à Rome, soit à Byzance. On sait comment s'appellent les époques où ces faits se sont passés.

Soyons juste, cependant, même avec nos ennemis. Toute musique n'est pas d'Offenbach. M. Ten Have préfère le Mozart et il en offre à ses auditeurs, mais ce n'est pas la foule qui se rend à ses concerts.

Cherchons d'autres exemples.

Le 28 février, une société brillante se pressait au concert de charité donné, sous le patronage de Mme la comtesse Ducros et de Mme Bourbaki, par les artistes du Grand-Théâtre.

L'ouverture de *Guillaume Tell* a été très-bien exécutée par l'orchestre sous la direction de M. Luigini. Le second acte, qui a immédiatement suivi, a valu des applaudissements à Mlle Dorely, ainsi qu'à MM. Delabranche, Dumestre et Gérardi. Mlle Pauline Duprez, M. Falchiéri et leurs camarades ont eu un véritable succès dans le *Barbier*, comme Mlle Hasselmans dans le 1er acte du *Domino noir*. Elève de Mme Viardot-Garcia,

Digitized by Google

Mlle Hasselmans a su, dans les quelques phrases qu'elle avait à dire, faire admirer sa grande et sympathique voix. En somme, succès général pour les dames patronnesses, pour les organisateurs de la fête, pour les artistes et pour les pauvres. La quête seule a produit plus de 1,200 francs.

Le lendemain, dimanche, autre concert de bienfaisance, mais à une heure, dans les salons de la Préfecture. Prix uniforme des billets : 10 fr. On en a manqué; depuis plusieurs jours, ils faisaient prime. Nous ne dirons rien du talent, du dévouement ni de la charité des aimables exécutants, ce n'est pas pour être loués qu'ils se sont fait entendre; mais voici le résultat :

M. le Préfet, à la suite du concert, a fait remettre à neuf paroisses de Lyon, pour le soulagement des pauvres :

Au Bon-Pasteur, 1,200 fr.; — à Sainte-Blandine, 1,200 fr.; — à Saint-Bernard, 1,000 fr.; — à Saint-Georges, 1,000 fr.; — à Saint-Louis de la Guillotière, 600 fr.; — à l'Immaculée-Conception, 800 fr.; — à Saint-Joseph, 400 fr.; — à Sainte-Anne du Sacré-Cœur, 400 fr.; — à l'Annonciation de Vaise, 400 fr. Total : sept mille francs.

Quelle douce musique pour les indigents qui ont vu qu'on pensait à eux !

Ne sortons pas de cet art aimable, qui a son prix après tout, sans parler du *Feu du ciel*.

Ne craignez rien. Il n'est pas question de la foudre mais d'un oratorio qu'on entendra le 28 de ce mois et qui est en train de fort préoccuper les esprits à Lyon.

Ce n'est pas M. Emile Guimet qui dira que nul n'est prophète dans son pays. Nous croyons qu'il n'est pas possible de réunir plus de sympathies que cet éminent compositeur, vraies sympathies populaires et qui tiennent autant à son caractère qu'à son talent. Le *Feu du ciel* a été interprété à Londres et à Paris et les journaux des deux pays lui ont fait large distribution d'éloges. Notre ville, à son tour, se prépare à fêter cette œuvre de son fils de prédilection.

Voici la liste des Sociétés qui prendront part à son exécution :

Fanfare lyonnaise, Cercle choral de Vaise, Enfants d'Apollon, Harmonie vocale, Lyre lyonnaise, Orphéon de Neuville, Société chorale lyonnaise, Union lyonnaise, Union lyrique.

L'orchestre sera dirigé par M. J. Luigini.

Dans la seconde partie du concert, on entendra le *Printemps*, poésie musicale, par M. A. Luigini.

Mme de Taisy chantera la *Fille de la vague*, mélodie de M. Emile Guimet,

Digitized by Google

pour soprano, violoncelle, harpe et orchestre, spécialement écrite pour notre excellente cantatrice.

On entendra également MM. Delabranche, Anthelme, Solve, Bérardi. Naton, Châtelin, A. Luigini oncle et Mlle Rousseil, de la Comédie-Française, engagée uniquement pour cette exécution.

On voit que cette fête sera un événement.

— La direction des théâtres de la ville a été accordée à M. D'Herblay avec une subvention de 260,000 mille francs, qui sera diminuée de cent mille francs après la reconstruction des Célestins.

— L'Eldorado est fermé. Malgré les invincibles lutteurs, malgré les acrobates, les jongleurs, les chanteurs et les consommations de premier choix, malgré la femme à deux têtes amenant la meilleure société tout étonnée d'être auprès de l'autre, l'établissement a déposé sa clé entre les mains des huissiers.

Il est question, que ne dit-on pas ? de faire de cette jolie salle, si bien située au centre de la ville, une élégante salle de concert, objet qui nous manque à peu près complètement. On pourrait même y faire des conférences en attendant les réparations que sollicite avec impatience l'ancien réfectoire des Dames de Saint-Pierre, seul lieu de réunion que nous ayons en ce moment.

— Passons à des choses plus graves.

Par décret en date du 6 mars, M. Ducros, préfet du Rhône, est nommé grand-officier de la Légion d'honneur.

M Guilland, conseiller à la Cour d'appel de Lyon, est nommé chevalier du même ordre.

Ces deux nominations ont été très-bien vues dans notre ville.

Une autre nomination également bien accueillie est celle de M. Gobin, ingénieur en chef du service municipal, et qui a été décoré comme ingénieur des ponts et chaussées.

— Le jeudi 19, la Société nationale d'éducation a donné sa séance publique, au Palais-des-Arts, en présence d'une société nombreuse au milieu de laquelle on remarquait M. Dareste, recteur de l'Académie, et M. l'inspecteur Aubin. M. le Dr Fonteret, a, dans un discours élégant et bien dit, rendu compte des travaux accomplis sous sa présidence; M. Hoffet a fait un rapport sur les trente-sept mémoires envoyés au concours; enfin MM. Bonnel et Vingtrinier ont lu des poésies qui ont clos une séance bien remplie.

— La question d'une Faculté de médecine à Lyon parait, cette fois, décidement tranchée en notre faveur. C'était justice, et cependant nous

Digitized by Google

ne l'avons pas obtenue sans difficultés et sans combat. Ce résultat nous sera d'autant plus précieux qu'il nous a été plus longtemps disputé, comme on aime les enfants qui ont donné plus de peine.

— A propos de l'achat du couvent des Carmes et du transfert dans ses vastes bâtiments des archives de la ville, dit le *Salut public*, le *Journal de Lyon* émet une idée qui nous semble digne d'être prise en considération. Il existe, dit-il, un monument lyonnais qui pourrait être disposé pour servir à la fois de dépôt d'archives municipales et de musée d'histoire locale sur le modèle de celui qui est installé à Paris dans l'hôtel Carnavalet, nous voulons parler du charmant hôtel de Gadagne, ancienne demeure d'une famille d'origine florentine, qui a marqué dans notre histoire lyonnaise, et qui est un type élégant de l'architecture du xve siècle. Ce petit palais est actuellement peuplé des plus humbles familles, qui n'y entretiennent pas une scrupuleuse propreté ; sa grille, d'une composition énigmatique, jouit à Lyon d'une ancienne popularité ; le flâneur s'arrête volontiers devant elle et cherche en vain à dérober le secret de l'habile ouvrier qui l'a faite.

Cette question mérite d'être étudiée par l'Administration et par toutes les personnes, si nombreuses chez nous, qui ont le culte de leur ville et de ses souvenirs. On pourrait sauver du même coup nos archives qui se pourrissent dans les combles de l'Hôtel-de-Ville et un vestige intéressant à Lyon au Moyen-Age.

— On sait la supériorité des Allemands sur nous en fait de connaissances géographiques.

Le *Salut public* du 22 mars courant relevait cette annonce prodigieuse lancée par un journal de Paris . » La flotte française vient d'entrer dans le port de Villefranche (Rhône). »

On se souvient de ce feuilleton de la *Revue des Deux Mondes* qui, l'année dernière, faisait de Crémieux et du lac de Paladru une des plus jolies villes et un des lacs les plus pittoresques du Bugey !

C'est pour nous élever au-dessus de ce niveau qu'une *Société de Géographie* vient de se créer à Lyon.

L'Assemblée générale des sociétaires-fondateurs a eu lieu le jeudi 5 mars, au Palais-du-Commerce.

Le lundi 9, le Comité d'action s'est réuni dans les salons de l'*Union syndicale des marchands de soie;* le 13, il a nommé son bureau ; enfin, le 22, la Société a affirmé son existence en donnant une conférence publique au Palais-des-Arts, devant une assistance empressée. M. Berlioux, le conférencier, avait pris pour sujet : *La Géographie en* 1874. Il a déve-

Digitized by Google

loppé sa pensée avec une supériorité et un savoir qui lui ont valu les plus chaleureux applaudissements.

— Plusieurs arrêtés en date du 16 mars et relatifs à l'incorporation d'une partie des communes de Caluire, de Villeurbanne et Venissieux à la ville de Lyon, ont été affichés ces jours-ci dans notre ville.

— Le *Salut public* annonce qu'on s'occupe activement des nouvelles fortifications de Lyon qui seraient portées très en avant de la ville. Un des forts serait construit sur le massif du Mont-d'Or de manière à commander l'Azergues et la Saône; deux autres seraient établis à Feyzin et à Bron, un autre au nord à Vanciat, dominant le Rhône. Les bâtiments des forts actuels seraient employés à d'autres services.

— Notre Exposition des Amis-des-Arts est fermée. Elle a passé comme les meilleures choses. Les achats de tableaux se sont élevés à 57,000 fr., dont 30,000 au compte de la Société et 27,000 au compte des amateurs. En somme, sous tous les rapports, elle peut passer pour un succès.

Et cependant, plusieurs Lyonnais et non des moindres n'ont pas paru. MM. Chatigny, Guy, Lortet, Saint-Cyr-Giriez, Lays ont cru devoir s'abstenir, et ce n'est pas faute d'œuvres, car plusieurs toiles des plus remarquables ont été vues chez Dusserre et ailleurs, pendant tout le cours de l'Exposition. On comprend tout ce qu'une pareille abstention a de fâcheux.

— M. le Dr Lortet, directeur de notre Muséum, vient de publier dans une belle brochure son *Rapport à M. le Préfet sur les travaux exécutés pendant l'année* 1873. Grâce aux sommes votées par l'Administration, grâce aux dons et aux achats, grâce à une nouvelle et habile organisation, notre musée d'histoire naturelle est un des plus beaux de l'Europe; aussi est-il un des plus fréquentés et des plus étudiés. *Dix-neuf mille cent soixante et un objets nouveaux* ont été inscrits régulièrement sur les registres d'entrée. Aussi dix mille personnes par semaine sont-elles venues le visiter. La brochure se termine par une très-intéressante *Histoire géologique des environs de Lyon étudiée dans les galeries du Muséum d'histoire naturelle du palais Saint-Pierre*, par notre savant géologue, M. Falsan.

— La deuxième édition de l'*Histoire de Dombes*, par Guichenon, annotée par M. Guigue, est au moment de paraître. Le nombre des souscripteurs a tellement dépassé les prévisions, que l'édition sera bientôt épuisée et aussi chère que la précédente dont le prix dépasse cent francs.

Ce succès vient surtout des additions et rectifications faites par Guichenon à son *Histoire de Bresse et Bugey*, écrites de sa main, inédites jusqu'à ce jour et publiées par M. Guigue comme complément de l'*Histoire de Dombes*. C'est une révolution pour l'histoire de nos pays.

Digitized by Google

— Nous apprenons la mort de M. Jules Forest, homme de lettres, écrivain aimable et facile, prosateur et poète, collaborateur de la *Revue du Lyonnais*, dont les funérailles ont eu lieu le 23 courant, au moment où nous mettons sous presse.

— On lit dans le *Mémorial de la Loire* du 3 mars les lignes suivantes concernant un des plus sympathiques collaborateurs de la *Revue :*

« M. J. Pagnon, secrétaire du conseil des Prud'hommes, bibliothécaire de la ville de Saint-Etienne, vient de mourir presque subitement d'une attaque d'apoplexie.

« Cette nouvelle a causé dans notre ville une douloureuse surprise. Doué des plus estimables et des plus agréables qualités, M. Pagnon avait attiré depuis longtemps autour de son nom de nombreuses sympathies. Cœur bon et dévoué, esprit vif et charmant, tel était le double caractère de celui que nous regrettons aujourd'hui. Quel Stéphanois, vraiment digne de ce nom, ne pourrait redire de mémoire quelques-unes de ses chansons ? Les unes sont pleines de sentiments exquis, les autres sont inspirées par une gaîté de bonne compagnie, plusieurs sont populaires, toutes portent l'empreinte d'une originalité brillante. »

M. Pagnon avait fait des travaux littéraires plus sérieux que les chansons citées par le *Mémorial*. Originaire de Saint-Galmier, passionné pour son cher Forez, il a laissé, en dehors du journalisme, un bagage assez bien fourni. Nous ne citerons qu'un pastiche de Walter Scott très-bien réussi, *Allan Cameron*, roman écossais, reproduit dernièrement sous un pseudonyme dans le *Mémorial de la Loire*, lui-même : nous sommes surpris que ce journal ne l'ait pas cité.

— Il est question d'ériger une statue, à Lyon, à Claude Bourgelat, fondateur de notre Ecole vétérinaire, et une au chancelier Gerson, l'éminent instituteur des enfants pauvres de Saint-Paul. A ces deux projets en faveur de la science et de la vertu, la *Revue du Lyonnais* ne peut qu'applaudir de toute la force de sa voix.

— En ce moment, tout le Forez se préoccupe de la vente qui menace la chapelle de la Bâtie, chef-d'œuvre de l'art italien, ravissant bijou de la Renaissance, classé depuis 1841 parmi les monuments historiques. Il serait question d'enlever les marqueteries, les sculptures, les verrières et les lettres soutenues par des chérubins. Représentez-vous l'église de Brou sans ses tombeaux, ses vitraux, ses sculptures et ses boiseries ; Brou réduit aux quatre murs. C'est le sort qui attend l'admirable chapelle forézienne. Espérons que cet acte de vandalisme n'aura pas lieu et que les démarches qui sont faites pour s'y opposer seront couronnées de succès. A. V.

Lyon, imp. d'Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

Digitized by Google

POÉSIE

—

LES PÊCHEURS DE MENTON

A mes Amis.

SOSPELLO, VALETTA, MARINI.

VALETTA.

Tu veux dans les déserts chercher une patrie?

SOSPELLO.

Je veux pleurer mon fils. Adieu, terre chérie.

VALETTA.

Le désespoir, l'exil, ne te le rendront pas.
Tu souffres, je te plains : mais chacun ici-bas,
Oui, chacun, quel que soit le trouble qui l'agite,
Du regard et du cœur cherche d'abord son gîte,
Comme un lièvre blessé rentre au sien pour mourir.

MARINI.

Doux foyer, ton nom seul nous arrache un soupir!

VALETTA.

Le pauvre montagnard, sur ces roches déclives,
A son toit, son pressoir pour broyer ses olives;
Le marin près du port a son nid; l'étranger
Dispute la terrasse au frileux oranger.

MARINI.

Vois cette mer tranquille et ses eaux transparentes :
Le soleil la rougit de ses clartés mourantes;
Mais demain, mais toujours, son miroir spacieux
Réfléchira plus beau le sourire des cieux.
Demain, comme aujourd'hui, les caroubiers sauvages,
Les myrtes et les pins orneront ses rivages;
Demain, le citronnier, plus tôt et mieux qu'ailleurs,
Y donnera ses fruits, tout en montrant ses fleurs.

Digitized by Google

Et toi, tu veux partir! Mais, dis, quelle contrée
Garde un baume plus doux à ton âme ulcérée?
Où retrouveras-tu ce bien parmi les biens,
L'estime, les égards de tes concitoyens,
Et les soins empressés de nos pêcheurs, tes frères?

VALETTA.

Sur les brisants du cap, un jour, les vents contraires,
Il m'en souvient encor, jetèrent ton esquif :
Nous nous levâmes tous pour courir au récif.

MARINI.

Un dauphin, l'an passé, monstre aux dures écailles,
De ton filet tendu rompit toutes les mailles :
Nos filles et nos sœurs, pour t'en faire un pareil,
Demandèrent, sans plus, huit retours de soleil,
Tant la tâche plaisait à leurs mains ouvrières!

VALETTA.

Nous t'aimons : cède enfin, oui, cède à nos prières.
Puisque tu dois souffrir, souffre avec fermeté,
Et ne succombe pas avant d'avoir lutté.

MARINI.

On voit le matelot, quand la nef est perdue,
Des mers, sur une vergue, affronter l'étendue.
Ses membres sont glacés; il a soif, il a faim;
Et la houle l'emporte, et nulle voile enfin
Ne brille à l'horizon déchiré par l'orage.
Le ciel même bientôt va trahir son courage ;
Bientôt sur l'Océan va se précipiter
La nuit, sœur de la mort qu'il ne peut éviter.
Il lutte cependant, et si ses mains faiblissent,
Autour du bois sauveur ses genoux se roidissent :
Car son délire encor, sur la foi des courants,
Lui dit qu'il peut revoir la terre et ses parents.

SOSPELLO.

Dans mon naufrage, hélas! voilà ce qui me reste,
Un stérile délire!...

MARINI.

Et la bonté céleste.

Digitized by Google

VALETTA.

Puisque tu dois souffrir, souffre avec fermeté;
Pleure-le devant nous, ce fils tant regretté.

SOSPELLO.

Hélas! son nom déjà n'est plus que sur mes lèvres.
Depuis que le fléau des redoutables fièvres,
Sans pitié, du vieil arbre a moissonné la fleur;
Que le mal à mes pieds t'a jeté sans couleur,
Pauvre enfant! à l'aspect de mon toit solitaire,
Tel qui voudrait parler fait serment de se taire.
Redites-moi toujours, vous qui l'avez connu,
Les heureux mouvements de son cœur ingénu.
Vous aimiez sa vigueur, sa grâce, son adresse.
Mais lorsqu'à son appel tressaillant d'allégresse,
Tous vos fils, sur la plage, à flots tumultueux,
Se laissaient emporter au torrent de ses jeux,
Pour ces fils moins bouillants vous sembliez tout craindre...
Ah! des pères heureux j'étais le plus à plaindre!

MARINI.

L'innocence toujours trouve le ciel ouvert;
La vertu doit lutter, après avoir souffert.

SOSPELLO.

O mon Dieu, j'ai péché : mais si votre colère
Gardait à mon orgueil un châtiment sévère,
Pourquoi, du même coup, avoir précipité
Celle qui vous servait avec humilité,
Celle dont la vertu pour l'enfant criait grâce?
Pourquoi dans le scion frapper toute la race?
En nous le faisant voir par le mal consumé,
Vouliez-vous nous punir de l'avoir trop aimé?
Je me tais : aussi bien, mes plaintes seraient vaines.
Un immortel espoir peut adoucir nos peines,
Je vivrai. Si ma voix ne redit plus ces airs
Dont j'égayais, amis, vos travaux sur les mers,
Je prouverai du moins, et vous laisserai dire,
Tout ce que vos bontés sur mon cœur ont d'empire:
Il souffrira, ce cœur, mais avec fermeté,
Et ne succombera qu'après avoir lutté.

Ludovic de VAUZELLES.

Digitized by Google

DE

LA RÉUNION DE LYON A LA FRANCE

Étude historique

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX.

SUITE (*)

2. *Beaujeu.*

Les luttes des archevêques et du Chapitre de Lyon contre les sires de Beaujeu commencent de bonne heure.

Dès 1076 (1), un sire de Beaujeu est excommunié pour entreprises faites contre l'Église de Lyon.

Une source trop fréquente de division et de discorde est la protection que prétendent exercer sur l'abbaye de Savigny, dépendant de l'Église de Lyon, les seigneurs de Beaujeu (2). Une autre cause de différends est dans le voisinage des possessions de l'une et l'autre puissances.

(*) Voir la précédente livraison.

(1) *Historiens de F.*, t. XIV, p: 598. — « Propter infestationes Lugdunensis ecclesiæ. »

(2) *Cartulaire d'Ainay et de Savigny*, Notice sur l'abbaye de Savigny, p. LXXXV.

Digitized by Google

Dans la guerre de 1269 (entre l'archevêque et les citoyens), les sires de Beaujeu, comme l'avaient fait les comtes de Forez, profitèrent des embarras du pouvoir ecclésiastique pour étendre leur juridiction jusqu'aux portes de la ville archiépiscopale (1).

Les luttes soutenues par les archevêques contre les rois de France servirent encore l'ambition des sires de Beaujeu. Mais lorsque les traités, signés en 1307 entre Philippe-le-Bel et l'Église de Lyon, eurent rétabli la paix (2), l'accord ne tarda pas à se faire (3). Pour enlever le germe de nouveaux désaccords, en échange de certaines terres (4), Guichard, sire de Beaujeu, céda à l'archevêque ce qu'il possédait à Lyon ou dans les environs (5) (1308).

3. *Savigny* (l'abbaye de).

Le monastère de Savigny était dans la dépendance de l'Église de Lyon en vertu d'un diplôme de Lothaire de

(1) *La Mure*, t. I, p. 265 (note).

(2) Nous parlerons longuement de ces traités au chapitre de l'Intervention royale à Lyon. Ils formeront l'objet d'un § spécial. (V. les Philippines).

(3) *Gallia chr.*, t. IV, col. 160 (Eglise de Lyon). — Reconnaissance de fief faite en 1307 par Guichard de Beaujeu à l'archevêque.

(4) En échange de Messimy, notamment. (V. *Arch. du dép. du Rhône*, arm. Cham, vol. 49, n° 4. — 1308, après 8 décembre.)

(5) Le sire de Beaujeu possédait à Lyon : « certos redditus, certaque « servicia, jurisdictionem, merum et mixtum imperium et jura prope civi- « tatem Lugduni, tam in terra quam in aqua, et per rippas aque Rodani, « a veteribus terraliis que sunt versus sanctum Sebastianum a rippa Ro- « dani usque ad aquam Sagone, versus Lugdunum inferius et ab altera « parte, versus Imperium, quatenus flumen Rodani se extendit, et in rippis, « ejusdem ab utraque parte, necnon in silvis, brotellis et insulis, a dictis » terraliis inferius versus Lugdunum et infra, et in cursu aque Rodani « predicte, cum mero, mixto imperio et omnimoda jurisdictione. » (*Arch. dép. du Rhône*, arm. Cham, vol. 49, n° 4. — 1308, après 8 décembre.)

Digitized by Google

l'année 852 (1), confirmé en 878 (2) par Louis-le-Bègue. Mais, en fait, il ne relevait que de lui-même. Il employait « tour à tour chacun de ses puissants voisins « pour contenir les autres. C'est ce que démontrent une « foule d'actes où l'on voit alternativement paraître « comme patrons le seigneur de Beaujeu, le comte de « Forez, l'archevêque de Lyon (3). »

L'Église de Lyon était trop jalouse de ses droits pour supporter sans mot dire les tentatives faites par les abbés de Savigny pour lui échapper. De là, des guerres fréquentes et de nombreuses paix mal assises.

C'était au comte de Forez, le plus souvent, que l'abbé de Savigny, dans ces luttes, venait demander assistance. Mais lorsque Renaud de Forez devint archevêque, les moines de Savigny, cherchant à défendre contre lui leur indépendance et ne pouvant s'appuyer sur son frère, le comte de Forez, s'adressèrent à Guichard, sire de Beaujeu (1197) (4). Ils n'en furent pas moins défaits. Renaud de Forez pilla l'abbaye, brûla ses places fortes et réduisit enfin l'abbé à implorer du pape Innocent III le rétablissement de la paix (1197, 24 janvier). Les commissaires nommés par le Saint-Siége, l'archevêque de Vienne, l'évêque de Genève et l'abbé de la Chassagne,

(1) 852 — 12 sept. Decretum Lotharii imp.—(*Cart. d'Ainay et de Savigny*. Charte n° 960.)

(2) *Cartulaire d'Ainay et de Savigny*. — Notice sur Savigny, p. LXXVII et LXXIX. — V. aussi *La Mure*, t. III, n° 32 bis.

(3) *Cart. d'Ainay et de Savigny*, t. I. — Notice sur Savigny, p. XCIII et XCIV. — V. *La Mure*, t. I, p. 160-161 (note).

(4) « Guichard de Beaujeu fut autorisé à construire un château-fort dans « la montagne de Popès qui, avec les châteaux de Montrottier, de Cha- « mousset, de Sain-Bel, de Montbloy et de l'Arbrêle, devaient former une « ceinture de défense autour de l'abbaye. » — Cartulaire ci-dessus cité, Notice sur Savigny, p. XCVI.

Digitized by Google

s'acquittèrent heureusement de leur mission (1). Il y a lieu de croire que l'accord, cette fois, fut d'assez longue durée. Quand nous retrouvons, en 1274, l'abbé de Savigny et l'archevêque de Lyon, les rapports entre eux sont devenus d'autant plus faciles que l'archevêque est frère de l'abbé. Cependant il subsiste toujours entre les deux pouvoirs une défiance instinctive. L'abbé de Savigny (Amédée de Villeneuve) fournit à cette date, à son frère, un corps de troupes assez considérable pour l'aider à garder la ville de Lyon pendant le Concile qui y était alors réuni ; mais c'est en stipulant soigneusement que ce secours ne pourra donner lieu à aucun droit nouveau pour l'archevêque (2). D'autres secours fournis en 1277 et 1279 furent l'objet de semblables restrictions (3).

4. *Villars.*

C'est à la fin du XIIIe siècle seulement que nous voyons des luttes s'établir entre l'Église de Lyon et les seigneurs de Villars.

En 1274, 1277, 1279, l'archevêque de Lyon nous apparaît ainsi guerroyant contre le seigneur de Villars et recevant contre lui des secours de l'abbé de Savigny (4).

Au commencement du XIVe siècle (1304) un accord vint

(1) Cartulaire ci-dessus cité, Notice sur Savigny. p. XCVII.

(2) V. *Cart. d'Ainay et de Savigny*, t. I. — Notice sur Savigny, p. CII et charte n° 956. — 12 nov. 1274. Subsidium Domini Archiepiscopi.

(3) V. Cart. ci-dessus cité, charte n° 957. — 19 août 1277. Subsidium Domini Archiepiscopi — *Gallia chr.*, t. IV (Eglise de Lyon), col. 151.

Sur le secours fourni en 1279, V. Cart. déjà cité, Notice sur Savigny, p. CIV.

(4) Les secours que nous venons de voir fournir aux archevêques par les abbés de Savigny étaient en grande partie fournis contre les sires de Villars.

Digitized by Google

rétablir la paix troublée par suite des prétentions du seigneur de Villars, Imbert, qui cherchait à secouer la suzeraineté de l'Église (1).

5. *Divers.*

Enfin il est peu de ses voisins avec lesquels l'Église de Lyon n'ait eu un jour à entrer en lutte. Tantôt c'était un feudataire de l'archevêque qui voulait devenir indépendant (2); tantôt, au contraire, c'était l'archevêque qui entreprenait sur les droits des autres, et voulait reprendre, par exemple, à l'ordre de Cluny, une église déjà donnée (3), etc.

Étendant au loin son pouvoir, ayant pour feudataires les dauphins de Viennois (4), les seigneurs de la Tour (5), les ducs de Bourgogne (6), sans parler des comtes de Forez, seigneurs de Beaujeu et de Villars, etc., l'Église de Lyon ne pouvait garder entre tous ces seigneurs une balance exacte et ne pas épouser quelque peu leurs querelles privées. Bien peu d'années se passaient donc en

(1) *Bibliothèque nationale*, Mss. fonds Dupuy, vol. 96, f°s 178-188. — Dans cet acte (10 août 1304), qui est un accord entre Imbert et l'Eglise de Lyon, Imbert reconnut tenir d'elle le territoire de Trévoux, etc.

(2) *Arch. nat.* (Trésor des chartes), J. 262, n° 2. — 21 juin 1214, accord entre l'archevêque de Lyon, Renaud, et Guichard de Montagny. Guichard reconnut tenir de l'Eglise de Lyon le château de Montagny « exceptis septem pedis quas sepedictus Guichardus se pro alodio in ipso « castro dicebat habere. »

(3) V. *Historiens de Fr.*, t. XV, p. 396 et 636.

(4) *Obituaire* Guigue, Pièce justif., n° 33. — *Histoire du Dauphiné*, par Valbonnais, t. II (Genève, 1722), p. 600.

(5) *Hist. du Dauphiné*, etc., t. I, p. 168. — V. aux *Archives de l'Isère*, l'acte du 8 juin 1220 par lequel l'archevêque concède un fief à Albert de de la Tour. (Communication de M. l'archiviste départemental.)

(6) *La Mure*, t. I, p. 165 (note).

Digitized by Google

paix pour les archevêques et les chanoines de Lyon. Nous allons voir qu'au sein même de l'Église de Lyon il y avait des semences de divisions.

§ 2. — Luttes intestines entre les archevêques et le Chapitre de Lyon.

Il faudrait faire l'histoire de chaque archevêque si l'on voulait raconter attentivement ces luttes. La première cause de l'état d'hostilité dans lequel vivaient trop souvent ces deux pouvoirs, destinés à marcher toujours du même pas, remonte à l'acte conclu en 1167 entre l'Église de Lyon et Guy (II) de Forez. L'archevêque et le Chapitre obtinrent en effet par indivis du comte la cession de tous ses droits sur Lyon.

Jusqu'à la mort de Renaud de Forez, les biens de l'Église furent possédés en commun (1); mais les divisions qui survinrent les firent séparer.

Dès lors, c'est une question toujours pleine de difficultés de déterminer la part de propriété appartenant au Chapitre, en raison de l'acte de 1167.

Les chanoines étaient jaloux de leurs droits; l'archevêque évitait bien d'y porter atteinte (2), mais n'y réus-

(1) V. *Obituaire Guigue*, p. XXV, note 3.

(2) En avril 1274, l'archevêque ayant reçu la garde du futur concile se hâta d'assurer le Chapitre que cela ne lui tournerait pas à préjudice :

« Nos Aymarus, divina miseratione prime Lugdunensis Ecclesie archie-
« piscopus, notum facimus universis presentes litteras inspecturis quod
« cum sanctissimus in Christo Pater ac Dominus Gregorius decimus papa
« nobis commiserit custodiam instantis concilii celebraturi in civitate
« Lugdunensi usque ad finem ipsius concilii, nos tanquam positi ab ipso
« domino papa ad ipsam custodiam nolumus quod ex hoc sive propter
« hoc Capitulo Lugdunensi sive Obedientiario comitatus Lugdunensi
« tenenti comitatum Lugdunensem ratione et nomine Ecclesie Lugdunensis
« in petitorio vel possessorio aliquod prejudicium in posterum generetur.

Digitized by Google

sissait pas toujours. Le Chapitre lui-même donnait souvent le signal de la lutte. Pour appaiser les différends existants, le pape Grégoire X fut choisi comme arbitre (1). Il se trouvait alors à Lyon (1274) pour le Concile. Il reconnut que le Chapitre avait reçu du comte de Forez une part de juridiction sur Lyon ; mais, pour le bien général, il décida que l'archevêque seul exercerait l'autorité. Le pape fixa les conditions auxquelles l'archevêque devait nommer les fonctionnaires de l'Église et recevoir les hommages. Les droits du Chapitre étaient sauvegardés (2).

Cet accord n'empêcha pas, quelques années plus tard, (1283) de nouvelles luttes entre les deux partis (3). Un nouveau traité dut intervenir (1286). Les arbitres, auxquels s'étaient adressés les chanoines et l'archevêque, réglèrent les choses de façon à ce qu'il n'y eût qu'une juridiction et cependant des juges choisis à la fois par l'un

« In cujus rei testimonium sigillum nostrum duximus presentibus litteris « apponendum. Datum, anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo « quarto, mense aprili«. » (*Arch. dép. du Rhône*, Arm. Cham, vol. 27, n° 3.)

(1) Le 11 novembre 1274, Grégoire X rendit la sentence arbitrale.

Pour ladite sentence, V. *Archives de la ville de Lyon*. Cart. de Villeneuve (AA[4]), cap. IX. « Comant le Saint-Pere Gregoire ordena et prononza « comant toute la juridicion de Lyon fut à M[er] l'Arcevesque.» — *Ménest.*, pr. p, 20-21. — *Monfalcon* (Documents), p. 436-438.

(2) L'archevêque devait, autant que possible, ne recevoir les hommages et les serments de fidélité qu'en présence de délégués du Chapitre. — Pour chaque office de juge ou de « courrier » l'archevêque devait proposer trois candidats au Chapitre. Dans les trois jours le Chapitre faisait son choix, sinon l'archevêque nommait celui qu'il voulait.

(3) Dans un acte du 11 août 1283 (Rétablissement du service divin à Lyon, par l'évêque d'Autun tenant par régale le siége archiépiscopal, etc.), il est parlé d'entreprises récemment faites par le défunt archevêque Aymar: « Prefatus archiepiscopus venerat cum exercitu congregato et multitudine « armatorum apud villam Anse, que villa ad ipsum capitulum pertinet

Digitized by Google

et l'autre partis (1). En 1290, nouvelle sentence arbitrale cherchant à établir d'une manière utile la participation du Chapitre à l'exercice de la juridiction. Le Chapitre eut la nomination de l'un des trois officiers chargés de rendre la justice. Ces nominations n'étaient valables que pour un an (2).

Dès le 28 décembre 1291 (3), une sentence arbitrale confia à un seul chanoine élu l'exercice des droits du Chapitre.

En 1304 (4), Louis de Villars, archevêque, obtint du Chapitre la concession (provisoire, il est vrai) de la part qui lui revenait dans la justice.

« pleno jure, et ipsam villam et homines ejusdem dampnificaverant usque « ad valorem duorum millium librarum viennensium, etc. » — De là, les gens de l'archevêque étaient allés à Saint-Germain commettre de semblables excès, etc. (*Arch. dép. du Rhône*. Arm. Cham. vol. 9, n° 2.)

(1) V. *Arch. dép. du Rhône*. Arm. Abram. vol 3, n° 2. — Arm. Cham. vol. 9, n° 4 joint et vol. 32, n° 6.— *Bibliothèque de la ville de Lyon*, Mss. Collection Coste, B. 1545.

(2) 12 septembre 1290. Accord fait entre l'archevêque et le Chapitre par Girard, évêque de Sabine, et Benoit, cardinal-diacre du titre de Saint-Nicolas *in Carcere Tulliano*. — *Arch. dép. du Rhône*. Arm. Abram. vol. 3, n° 4. — *Monfalcon* (Doc.), p. 441. — *Ménest.*, pr. p. 25-30.

Ce dernier donne l'acte comme étant du 11 septembre.

Nous avons préféré la date indiquée par le document existant aux Archives du Rhône.

(3) *Arch. dép. du Rhône*. Arm. Abram, vol. 3, n° 5. Sentence arbitrale.

(4) Louis de Villars devait rendre, au bout d'un an, au Chapitre le tiers de la juridiction. Il devait même lui restituer le produit de ce tiers durant l'année écoulée « deductis tamen sumptibus necessariis faciendis. » (28 mars 1304) Accord entre l'archevêque et le Chapitre. *Arch. dép. du Rhône*. Arm. Abram, vol. 3, n° 7.

A propos de la date de cet acte : Samedi avant Pâques, 1303 (28 mars 1304, n. s.), nous prévenons que toutes les dates figurant dans ce travail sont censées suivies de la mention : *nouveau style*.

Digitized by Google

A cette époque, d'ailleurs, la lutte est entre l'Église et le roi de France, et l'on ne doit point s'étonner de voir le Chapitre et l'archevêque interrompre leurs querelles pour s'unir ensemble contre l'ennemi commun (1).

§ 3. — Luttes entre l'Église et les citoyens Lyonnais.

Les documents abondent sur cette partie de notre travail. Nous nous bornerons à les résumer pour ne pas accorder à ce qui n'est ici qu'accessoire les développements que nous devons réserver pour d'autres points.

Le réveil du tiers-état au XIIe siècle se manifesta à Lyon par les entreprises des Lyonnais contre les archevêques (2).

Dès 1193, les citoyens (3) « commencèrent à se plaindre sérieusement de l'administration ecclésiastique (4). »

(1) Cette union n'est pas tellement intime cependant que l'un des part i ne traite quelquefois, à l'insu de l'autre, avec le roi ou les citoyens Nous en aurons bientôt un exemple.

(2) Dans les villes où le pouvoir féodal était aux mains d'un seigne laïque, les évêques furent les premiers défenseurs des libertés municipal (Ex. : Avignon). Mais là où l'autorité souveraine était aux mains d'un seigneur ecclésiastique, ce fut *contre* l'Eglise et non plus *avec son secours* qu les citoyens durent défendre leurs droits (Ex. : Lyon).

(3) « Incités peut-être secrètement par Philippe-Auguste qui était « passé quelque temps avant dans cette ville (en 1190) se rendant dans « Terre-Sainte avec Richard Cœur-de-Lion. » (*De la Commune Lyonnaise au moyen-âge*, par Aug. Bernard (Lyon, 1843), p. 9.)

(4) *De la Commune Lyonnaise..... etc.*, p. 9. — Il est bien probable qu'avant 1193 des luttes se produisirent entre l'Eglise et la Cité ; mais il n'est pas resté d'acte pour nous le prouver. Vers 1162, l'archevêque Héraclius fut chassé de Lyon et y rentra seulement avec l'aide de l'empereur d'Allemagne (*Historiens de Fr.*, T. XVI, p. 690-691); mais c'était devant le comte de Forez qu'il fuyait, non devant les Lyonnais.

Digitized by Google

Digitized by Google

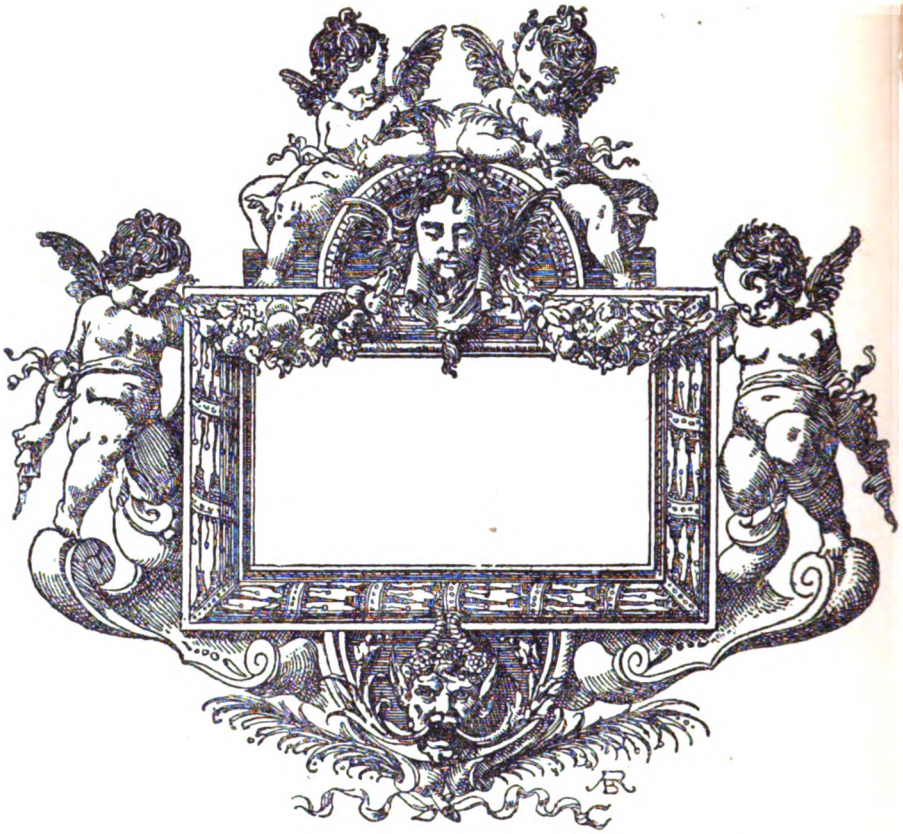

CARTOUCHE TIRÉ DE L'ARCHITECTURE DES VOUTES DU P. DERAND, pag. 257.

Digitized by Google

Leurs plaintes eurent ce résultat que l'autorité céda de ses exigences. On promit aux Lyonnais, en échange d'une forte somme (20,000 sous) que l'impôt extraordinaire établi sur les denrées achetées et vendues dans la ville ne serait plus perçu (1).

L'Église ne tarda pas à revenir sur sa promesse et mécontenta si bien les citoyens qu'une lutte violente s'engagea, dans laquelle elle eut le dessous (2).

L'archevêque et le Chapitre, battus, dépouillés, furent heureux de recouvrer les droits dont ils jouissaient sur la ville de Lyon au prix d'assez nombreuses concessions. Si les citoyens durent promettre de ne faire entre eux aucune société sauf pour les choses de commerce, ils virent reconnues les libertés dont ils avaient su peu à peu s'assurer la possession (3).

(1) 1193. Raynaldis ecclesiæ Lugdunensis archiepiscopi carta. *Monfalcon* (Doc), p. 402. — Ménestrier a connu l'acte et s'en est servi (*Ménest.*, p. 365), mais ne l'a pas publié.

Cette pièce, qui correspond dans l'Inventaire du fonds du Chapitre de Lyon (*Arch. dép. du Rhône*), au n° 1 du volume 13 de l'armoire Abram, ne se trouve ni aux Archives départementales, ni aux Archives de la ville de Lyon. M. Monfalcon ne se rappelle plus dans lequel de ces deux fonds il l'a copié, il y a 11 à 12 ans. (Nous avons eu l'honneur de le voir à ce sujet le 28 avril 1871.)

Il est heureux, en tout cas, que cet acte aujourd'hui perdu soit au nombre des rares pièces inédites publiées par le savant bibliothécaire de la ville de Lyon, dans son recueil de documents (sur ce recueil, V. à la fin de cette étude, la *Note sur les sources.*)

(2) Les Lyonnais avaient besoin d'un lieu de réunion. « En 1200, » ils firent construire à cette fin une chapelle. (V. *Inventaire som. des Archives de la ville de Lyon*, par M. Rolle, T. I (Paris, 1865), notice, p. 9 et 10.)

(3) 1208, septembre. Accord entre l'Eglise de Lyon et les Citoyens. — *Archives nationales.* (Trésor des Chartes), J. 262, n° 1. — *Arch. dép. du Rhône.* Arm. Abram, vol. 2, n° 1. — Arm. Cham, vol. 32, n° 4. — *Bibliothèque nationale*, Mss. Fr. 5447, f° 41, r° et s. — *Ménest.*, pr. p. LXIII et

Digitized by Google

La paix cependant ne pouvait durer longtemps entre l'Église et les citoyens. Tout s'y opposait : l'humeur belliqueuse des nobles qui composaient le Chapitre de Lyon « tous bouillants du feu de jeunesse (1); » le zèle des agents du clergé (2) ; l'attachement des Lyonnais à leurs coutumes et leur empressement à les défendre ; l'intervention des rois de France toujours disposés à seconder les intentions des Lyonnais ; la mauvaise administration du pays, confiée, comme elle l'était, à trois pouvoirs différents : à l'archevêque, au Chapitre et à un sénéchal dont les droits autrefois établis par l'Église était souvent méconnus par elle (3).

Dans le courant du XIIIe siècle, une circonstance se présenta qui favorisa les desseins des Lyonnais.

Pierre de Savoie, archevêque de Lyon, vint à donner sa démission (4).

LXIV. — *Monfalcon* (Doc.), p. 407-408. — *Teulet* (Layettes du Trésor des Chartes), Paris, 1863, T. I, n° 855.— *Etat politique de Lyon*, (Grandperret), p. 47-50. — Sur les libertés dont jouissaient les Lyonnais en 1208, V. *Archives de la ville de Lyon*. AA[1] (cartulaire de Villeneuve), cap. LXII et *Ménest.*, pr. p. 96-97.

(1) *Histoire de Lyon*, par C. de Rubys. (Lyon, 1604), p. 279.

(2) En 1234, nous voyons l'archevêque et le doyen du Chapitre décharger les Lyonnais d'un impôt injuste que voulait établir Godemard, le sénéchal de Lyon. (*Ménest.* pr. p. 99.)

(3) V. *Arch. de la ville de Lyon*, AA[1] (cartulaire de Villeneuve), cap. LXXXVII. — *Arch. du dép. du Rhône*, arm. Adam, vol. 1, n°s 3 et 4.

La charte cotée : Arm. Adam, vol. 1, n° 3 (bulle du 30 juillet 1255), contient de précieux détails sur l'organisation de la Sénéchaussée de Lyon. On y voit que le sénéchal était un officier à peu près indépendant, touchant une part déterminée des revenus de l'archevêque et du Chapitre. L'Eglise niait qu'il y eût à Lyon un sénéchal. Mais Barthélemy de Suer, le sénéchal en question, parvint à établir que l'Eglise avait autrefois concédé à son père et à ses successeurs le droit de sénéchaussée.

(4) « Philippus archiepiscopatui renunciavit uxoris ducendæ et ducatus « Sabaudiæ regendi causa. » (*Lugdunum sacro-profanum*, T. I, index VI,

Digitized by Google

On ne put s'entendre sur celui qui lui succéderait (1) ; et il résulta de ce fait un long interrègne (2).

Les citoyens de Lyon choisirent ce moment pour se venger des longues vexations qu'ils avaient eu à subir du Chapitre (3).

Un acte d'autorité exercé par les officiers du Chapitre (4) fut le signal de la guerre (1269) (5). Une première trève conclue le 27 juin 1269 (6) resta sans résultats.

Les Lyonnais l'employèrent à se créer au dehors des

f° 36 et s. ; *Bibliothèque de la ville de Lyon*, Mss. U, 907.) — Il faut ajouter que, de 1246 à 1268 époque de sa démission, Philippe n'avait administré le siége de Lyon que de loin « per vicarios et suffraganeos, » se trouvant alors en Italie. (*Lugd. sacro-prof.*, même passage.)

(1) *Lugd. sacro-prof.*, même passage.

(2) Dans cet intervalle, les Lyonnais, dès 1264, auraient fait la guerre aux chanoines de Saint-Jean (ou de Lyon) et de Saint-Just, s'il fallait en croire un inventaire manuscrit des archives du Chapitre de Saint-Just (*Arch. dép. du Rhône*, G. 4555), V. n° 1, — 3e arm., — 9e liasse. — Justice séculière de Saint-Just. — Le fonds n'étant pas classé, je n'ai pu contrôler la cote de l'inventaire. Mais j'ai la conviction que cette date de 1264 (février 1264) est un « lapsus calami » et qu'il faut lire 1269.

(3) *Mémoires de la société de Genève* (T. I, 1841). Documents, p. 48 et suiv.

(4) L'emprisonnement d'un bourgeois de Lyon, Nicolas Amadoris. (V. *Ménest.*, pr. p. 7. Hi sunt articuli.) — Le Chapitre contestait la qualité de citoyen de Lyon audit Amadoris. (V. *Ménest.*, pr. p. 7. Hæ sunt expositiones, etc.)

(5) Un chanoine de Saint-Just a fait de cette guerre l'objet d'un travail spécial inséré dans les pièces justificatives de Ménestrier. (Tractatus de Bellis et Judiciis quæ fuerunt inter canonicos S. Joannis Lugduni et canonicos Sancti-Justi ex unâ parte et cives Lugdunenses ex altera).

Le récit de ce chanoine a été mis à contribution par la plupart des historiens lyonnais.

(6) Trêve accordée aux Lyonnais par l'Eglise. *Arch. dép. du Rhône*. Arm. Abram, vol 13, n° 1 *bis*. — *Ménestrier*, pr. p. 2. — *Monfalcon* (Doc.) p. 431 et 432.

Digitized by Google

appuis, offrant en vain aux chanoines de s'en rapporter à l'arbitrage du roi de France, du légat du pape ou de tout autre juge compétent (1).

Les chanoines ne restèrent pas longtemps sans dénoncer la trève (22 septembre 1269) (2) et la guerre recommença. Elle ne fut pas heureuse pour l'Église.

Les citoyens s'emparèrent du cloître de Saint-Jean (3) et assiégèrent vigoureusement le Chapitre réfugié dans le cloître de Saint-Just (4), pendant qu'ils ravagèrent d'autre part les terres de l'Église.

Réduite pour le moment aux armes spirituelles, l'Église excommunia les assaillants. Ce fut l'évêque d'Autun, Gérard, administrateur de l'archevêché pendant sa vacance, qui fulmina à l'assemblée diocésaine de Belleville (1er décembre 1269) la sentence d'excommunication (5).

Enfin, d'un commun accord, les deux partis s'en rapportèrent à l'arbitrage du Saint-Siége et du roi de France (saint Louis).

Le Chapitre d'une part (6), les citoyens de l'autre (7),

(1) *Ménest.*, pr. p. 1. Hec est prima præsentatio.

(2) *Ménest.*, pr. p. 3. Contramandatum treugæ.

(3) Le cloître de Saint-Jean était entouré d'une forte muraille dont il reste aujourd'hui encore d'importants débris. Il n'arrêta pas cependant l'insurrection et le Chapitre de Saint-Jean dut demander asile à celui de Saint-Just.

(4) Sur la ville et le cloître de Saint-Just au moyen-âge, voir le mémoire lu par l'abbé Greppo à l'Académie de Lyon, en 1764 (*Péricaud*. Notes sur Lyon, T. I, p. 49).

Voir aussi sur Saint-Just une *Notice historique* de N.-F. Cochard, ce petit volume, qui ne se trouve pas à la Bibliothèque nationale, est conservé à la Bibliothèque de la ville de Lyon sous la cote : 17, 506. Collection Coste.

(5) *Ménest.*, pr. p. 15-17. Sententia Bellevillæ.

(6) *Ménest.*, pr. p. 4. Hoc est transsumptum.

(7) *Arch. dép. du Rhône*. Arm. Abram, vol. 13, n° 2.

Digitized by Google

acceptèrent une première trève imposée par les arbitres (1) (22 janvier 1270); mais s'accusèrent réciproquement, peu de temps après, de l'avoir violée (2).

Les arbitres, c'est-à-dire le roi de France et le légat apostolique, s'empressent alors d'écrire aux chanoines de Lyon et de Saint-Just et au peuple lyonnais de respecter la trève et d'attendre en paix la conclusion de l'accord (3). Cela fait, par un acte solennel, ils rétablissent toutes choses en l'état où elles se trouvaient au départ de Philippe de Savoie. Ils prescrivent notamment aux citoyens de détruire les fortifications par eux élevées et à l'autorité ecclésiastique de lever les sentences d'interdiction et d'excommunication portées par elle (4). (Paris, février 1270.)

Les arbitres invitaient en même temps leurs délégués à Lyon de veiller à l'exécution de l'acte (29 février 1270) (5).

Trois jours après, ils leur écrivent encore (6) pour qu'ils demandent aux citoyens lyonnais de ratifier l'accord. Ce qui fut fait sans difficulté (7).

Cependant la sentence arbitrale dont nous venons de parler était restée inexécutée. Le 19 mai de la même année, les arbitres rendirent un nouvel acte qui en repro-

(1) *Ménest.*, pr. p. 3 et 4. Transcriptum compromissi. — Traduction en français dudit compromis. *Arch. nat.*, J. 263, n° 3 (Trésor des Chartes) et *Arch. dép. du Rhône*, arm. Abram, vol. 13, n° 3.

(2) *Ménest.*, pr. p. 7-11.

(3) *Ménest.*, pr. p. 5. Hoc est transcriptum cujusdam inhibitionis.

(4) *Ménest.*, pr. p. 4 et 5. Hoc est primum præceptum... — *Arch. dép. du Rhône*. Arm. Abram, vol. 13, n° 4, même acte.

(5) *Ménest*, pr. p. 5. Hoc est transcriptum commissionis cujusdam.

(6) *Ménest.*, pr. p. 5 (3 mars 1270). Hoc est transcriptum alterius cujusdam commissionis.

(7) *Ménest.*, pr. p. 5. Hoc est transcriptum compromissi ratificati (3 avril 1270).

Digitized by Google

duisait les conditions et pressait leur mise à exécution (1).

Cette fois, les représentants et délégués des arbitres (Jean Cuisinier, chanoine de Nevers, et Guy Le Bas, chevalier) prirent leurs mesures pour que la paix fût fidèlement observée.

Le 9 juin 1270, ils réunirent à cet effet les chanoines et les citoyens et leur ordonnèrent d'exécuter sans retard les clauses de l'accord (2).

Les arbitres ne s'en étaient pas rapportés aux Chapitres de Lyon et de Saint-Just du soin de lever les excommunications, et par un acte spécial avaient chargé eux-mêmes l'abbé d'Ainay et le gardien des Frères Mineurs de Lyon de cette mission. Dès le 19 juin, ceux-ci s'en acquittèrent (3).

Les choses en étaient là et la tranquillité renaissait dans Lyon, quand la mort du roi de France vint tout arrêter. Il avait été le principal auteur de l'accord ; lui mort, la guerre recommença (4). Ce n'est que le 1er août 1271 qu'une sentence arbitrale, rendue par l'évêque de Clermont et Nicolas de Chalon, vint enfin terminer cette longue querelle. Les Lyonnais obtinrent de garder les clefs des portes du Pont-du-Rhône, de Saint-Marcel,

(1) *Ménest.*, pr. p. 5 et 6. Hoc est transcriptum secundi precepti. — *Arch. dép. du Rhône.* Arm. Abram, vol 13, n° 5.

(2) *Ménest.*, pr. p. 6 et 7. Hoc est transcriptum cujusdam monitionis. — *Arch. du dép. du Rhône.* Arm. Abram, vol. 13, n° 6.

(3) *Ménest.*, pr. p. 9. Hoc est transcriptum absolutionis.

(4) *Ménest.*, p. 381 et 382. Les motifs de désaccords étaient trop profonds, en effet, pour être facilement extirpés. Les Lyonnais, pour ne citer qu'un fait, avaient inutilement demandé à l'Eglise l'admission de personnes non nobles dans le Chapitre de Lyon et dans celui des Dames de Saint-Pierre (*Ménest.*, pr. p. 1 et 2). Le refus opposé à leur requête avait vivement blessé leur amour-propre ; mais il ne doit point nous étonner.

Digitized by Google

de Saint-Georges et de Bourgneuf ; mais ils durent renoncer à tous les droits qu'ils avaient usurpés : droit de taille, droit d'alliance, droit de juridiction (1).

La guerre de 1269 eut deux grands résultats : la constitution de la commune lyonnaise qui dès lors existe, a un sceau (2), des armes et l'établissement de la royauté à Lyon (3).

Saint Louis, appelé comme arbitre, avait mis la justice entre ses mains. Ses agents la gardèrent encore après la sentence du 1er août 1271 (4).

Ce fut seulement au commencement de l'année 1272 que ces officiers reçurent l'ordre de rendre à l'Eglise l'exercice de la justice. En s'acquittant de cet ordre (16 février 1273) (5), ils stipulèrent au nom du roi que l'archevêque exercerait seul la juridiction et ne pourrait en céder aucune part au Chapitre sans en avoir conféré avec le roi (6).

(1) *Ménest.*, pr. p. 9 et 10. Hoc est transcriptum compositionis. L'acte est daté du 1 août 1270. Ménestrier nous indique (p. 382) qu'il faut lire 1 août 1271.

(2) La ville de Lyon prit l'écusson des comtes ecclésiastiques en y ajoutant « un chef de France pour marque de son indépendance. » (*La Mure*, T. I, p. 164, note). Voir le dessin de ce sceau, à la *Bibl. nationale*, Mss., fr., n° 5447, fos 7 vo et 8 ro. — Pour la description du même sceau, voir *Monfalcon* (Doc.), p. 425, note.

(3) Nous ne parlons pas des ruines qu'elle causa dans Lyon. Nombre de maisons furent détruites. (V. *Arch. dép. du Rhône*. Arm. Abel, vol. 40, n° 2.)

(4) Nous passons ici très-rapidement sur ce qui touche la part prise par la royauté aux faits que nous venons de résumer ; nous consacrerons plus loin, en effet, un long chapitre à l'intervention des rois de France dans ces luttes.

(5) *Ménest.*, pr. p. 17. Hæc est quædam ordinatio.

(6) Grégoire X intervint pour assurer l'exécution de cette stipulation

Digitized by Google

Malgré cette stipulation, quelques années plus tard, l'archevêque de Lyon conclut un traité avec son Chapitre par l'entremise de légats apostoliques, et dans ce traité concéda aux chanoines le tiers de la juridiction. (11 septembre 1290) (1).

En agissant ainsi, l'Eglise bravait ouvertement les citoyens. Instruits, en effet, des menées du Chapitre, les Lyonnais avaient député leurs procureurs auprès de l'archevêque (5 septembre 1290) (2) et des légats du Saint-Siége (3), arbitres naturels dans ces différends, pour les supplier de ne pas rendre au Chapitre l'occasion de nuire.

Lorsqu'ils virent comme on avait écouté leurs prières, les Lyonnais, soutenus par le roi de France (4), levèrent

(*Arch. dép. du Rhône.* Arm. Abram, vol 13. Bulle de Grégoire X); mais assez inutilement.

En 1276, de nouveaux troubles s'élevaient déjà. L'Eglise sommait les citoyens de rejeter l'alliance conclue avec le comte de Savoie (22 mai 1276. *Ménest.*, pr. p. 19-20. Monitio facta, etc.), et le pape intervenait (*Ménest.*, pr. p. 17-18. Ordinatio Gregorii, papæ. 1276, juin.) pour leur défendre toute association, toute perception d'impôt, etc., les condamnant, en outre, à une forte amende. Dès le 31 juillet 1276, l'Eglise pressait les citoyens de s'exécuter et de payer. (*Ménest.*, pr. p. 18, col. 2)

Pour elle, elle ne se fesait pas scrupule de violer l'accord pontifical et la juridiction était de nouveau confiée pour partie au Chapitre (avant 1284).

En 1284, juillet, les Lyonnais se plaignent du fait dans une lettre à leur nouvel archevêque. (*Ménest.*, pr. p. 32-34.)

(1) *Ménest.*, pr. p. 25-30. Compositio facta..... etc.

(2) *Ménest.*, pr. p. 21-22. Appellatio facta Parisiis...

(3) *Menest.*, pr. p. 23-24. Consimilem supplicationem..., etc.

(4) Pour plus de détails, V. ci-dessous. Dans le chapitre de l'intervention française à Lyon, nous avons dû refaire l'histoire de ces luttes, en examinant la part qu'y prirent les rois de France. Nous n'avons cherché ici qu'à résumer les différends survenus entre l'*Eglise* et les *citoyens*.

Digitized by Google

l'étendard de la révolte. L'Eglise appela le souverain Pontife à son secours et la lutte recommença.

Le 30 mai 1292, l'Eglise somma les Lyonnais de rejeter toute alliance étrangère, sous peine d'excommunication en cas de désobéissance (1). Aussitôt les Lyonnais en appelèrent au Saint-Siége et au roi de France (2). Lasse de menacer, le 21 janvier 1293, l'Eglise mit le Lyonnais en interdit et frappa à l'avance d'excommunication ceux qui viendraient à enfreindre l'interdit (3).

Mais tout cela ne changeait pas la situation. L'abus des armes spirituelles en avait diminué la valeur. Les citoyens, appuyés qu'ils étaient par les rois de France, ne craignaient plus leurs anciens maîtres.

Pierre BONNASSIEUX.

(1) *Ménest.*, pr. p. XLI. Acte inséré dans l'appellation des citoyens de Lyon au Saint-Siége. — *Arch. nation.*, J. 262, n° 13 (Trésor des Chartes).

(2) Le 1 juin 1292.

(3) *Bibl. de la ville de Lyon*, Mss. Coste. B. 1546.—L'acte est ainsi daté : « Die mercurii post festum beati Hylarii, anno Domini MCC° nonagesimo « secundo. » En traduisant cette date par la suivante : 21 janvier 1293, nous avons adopté, pour le jour de la fête du saint, le 14 janvier. Voici le dispositif de ce mandement de l'official de l'Eglise de Lyon à tout le clergé : « Nos, videntes ipsos cives Lugdunenses in sua malicia obstinatos contra « prefatum Dominum nostrum archiepiscopum ac Ecclesiam Lugdunensem « jurisdictionem eorumdem et dominium, totam civitatem ipsam Lugdu- « nensem et ejus suburbia, ob culpam et maliciam dictorum civium, in- « tendentes per hoc citiùs dictos cives ad emendam et obedienciam « revocare, interdicimus et ecclesiastico generali supponimus interdicto. »

M. Monfalcon (Doc., p. 441) donne la cote sommaire de cet acte (sous la date inexacte de « mars 1292 ») dans son Recueil de documents. Nous n'affirmons point qu'il ait pris connaissance de la pièce elle-même. Cet acte appartenait autrefois aux *Arch. dép. du Rhône*, sous la cote : Arm. Abram, vol. 13, n° 10.

(*A continuer*)

Digitized by Google

QUATRE INSCRIPTIONS GRÉCO-LATINES

DU

MUSÉE DE LYON

PREMIÈRE PARTIE.

I

LES GENS PATERNIA ET TERTINIA.

Feu H. Monin, auteur d'un livre intitulé : *Monuments des idiomes gaulois*, s'est occupé des inscriptions grecques ou admettant des mots grecs, qui font partie du musée lapidaire de la ville de Lyon. Il a cru voir du gaulois pur dans quelques-uns de ces textes. H. Monin m'était personnellement inconnu ; mais, lié avec le bon et honnête docteur Monin, son oncle, un profond botaniste, dont les magnifiques herbiers font aujourd'hui partie des collections de la ville de Blois, je m'intéressais sincèrement à ses travaux, je m'y intéressais également eu égard à la nature même de ces travaux. Bien que l'enthousiasme de H. Monin pour les études celtiques l'ait amené quelquefois à trop élargir le champ des hypothèses, il a néanmoins émis sur plusieurs points controversés de la langue et de l'histoire gauloises une foule d'idées justes et ingénieuses dont la science peut faire son profit. Dernièrement, un celtiste distingué de ce temps a relevé avec éloge un de ces aperçus de Monin, frappé au coin de la saine critique ; il s'agissait du duel dans les déclinaisons gauloises. Le présent travail n'a donc pas pour but de déprécier une mémoire que j'honore, mais simplement d'évaluer l'exacte proportion de l'élément gaulois contenu dans les textes épigra-

Digitized by Google

phiques dont je viens de parler. Je prends d'abord l'inscription d'Exomnus Paternianus.

Comarmond, nº 348, pl. II. — De Boissieu, pp. 307 sq. :

	MEMORIAE AETERNAE EXOMNI PATERNIANI. QVONDAM. CENTURI ONIS. LEGIONARI. IDEMQ. MEMORI AE. DVLCISSIMAE. QVONDAM. PA	
XAIPE BENATI XAIPE EYΨYXI	TERNIAE. PATERNIANE FILIAE EIUS TERTINIA VICTORINA MATER INFELICISSIMA MARITO ET FILIAE ET PATERNIA VICTORINA.	YTIAINE BENATI YTIAINE EYΨYXI
	PATRI ET SORORI PONENDVM. CVRAVIT. ET SVB ASCIA DEDICAVERVNT	

Tous les noms de cette inscription sont de provenance latine, sauf deux : Exomnus, franchement gaulois, et Victorine, traduction romaine d'une dénomination grecque. *Exomnus*, tout en acceptant pour nom de famille un dérivé agnominal romain, a conservé intact, à titre de prénomen, l'un des noms de ses ancêtres. Ce vocable, dont Zeuss s'est occupé, et qui se trouve en *Exobnus* chez Steiner 68., est un composé celtique : *ex*, sans, + *obn-*, *omn-*, en gaël. *omun, homun, homon*, cymr *ofyn*, peur « sans peur, intrépide. » composé = gaël. *esomum, essamin*; cymr. *ehofyn, ehouyn, ehaffn*? magnanime (1).

Nous nous trouvons bien en présence d'une famille d'origine en partie gauloise, de la fin du IIe siècle de notre ère ; l'inscription, en effet, ne paraît pas remonter plus haut.

Ce premier élément gaulois signalé dans le personnel, scrutons le texte lui-même. Aucune obscurité ne s'y remarque, si

(1) Zeuss, *Gramm. celt.*, pp. 47, 125, 166, éd. 2.

Digitized by Google

ce n'est aux formules helléniques inscrites dans les queues d'arônde; là, BENAΓI reste à l'état d'interprétation douteuse, ou plutôt pressentie. C'est à cette incertitude que Monin s'est attaqué : dans l'expression incomprise, il crut apercevoir l'adjectif gaëlique *bennach* « cornu, » en lui attachant l'idée de puissance qu'il possède chez plusieurs nations antiques, les Israélites entre autres (1). *Benna h*, de *ben*, *benn*, *pen*, *penn*, extrémité, pointe, tête, ne signifie cornu que par extension : une glose recueillie par Zeuss donne *sronbennach* = ῥινοχέρος, littér. « nez-cornu (2). » *Bennach*, qui a son représentant dans le cymr. *bannawc*, a bien par conséquent le sens indiqué par Monin, très-versé au surplus dans le néo-celtique irlandais. Autre chose est pourtant d'avoir une signification ou une signification applicable ; ici, l'application était inadmissible. Pur grec, ϐεναγι entraîne l'idée qu'avaient entrevue, d'après l'esprit général du texte, Comarmond, « bonne âme, » de Boissieu une épithète « peut-être fort tendre, » et n'est autre qu'une forme vocative d'ἐναγὴς, usit. pour ἐυαγὴς, pieux, saint, pur, précédé du F éolique prononcé *b* comme chez les Crétois et parfois chez les Doriens : crét. ϐαϐέλιος = gr. ἀέλιος ; dor. ϐείχατι = éol. Fείχατι. L'aspirée correspondante au digamma possède aussi le son *b* en macédonien : Βρίγες = gr. Φρύγες, et en grec moderne, mais avec une nuance qui la rapproche de notre *v* : gr. ϐάρϐαρος = gr. mod. hypothét. φάρφαρος (varvaros).

BENAΓI, de même qu'EYΨYXI, est un vocatif irrégulier formé par l'affaiblissement en *i* de l'*e* primitif ou de la diphtongue correspondante : dor. τίσυρες = gr. τέτταρες ; gr. χθισ-ός = χθὲς, etc.

Cet affaiblissement affecte très-souvent, dans la Gaule romaine du moyen empire, le vocatif singulier des adjectifs grecs en ος, ου, et ης, εος, consacrés aux formules votives ou religieuses, et des noms auxquels elles sont jointes. M. Chabouillet, qui l'a constaté à l'impératif singulier d'εὐτυχέω « je suis heureux, » l'a

(1) V. le recueil intitulé : *Trav. archéol. de l'Acad. de Lyon*, p. 127.
(2) Zeuss, ibid., pp. 22 et 59.

Digitized by Google

reconnu également dans le nom d'homme Μάκαριος de cette inscription d'un camée en agathe, du IIe au IIIe siècle :

ΕΥΤΥΧΙ
ΜΑΚΑΡΙ (1)

« Sois heureux, Macaire ! »

Le même impératif εὐτυχεῖ se trouve encore sur une sardoine à deux couches de la collection Raifé :

ΕΥΤΥΧΙ
ΚΑΠΙΤΩ
ΝΙΝΑ (2)

De tout ce qui vient d'être dit, on peut induire que la partie celtique de l'inscription dont s'occupe ce paragraphe, se borne à un nom d'homme maintenu jusqu'au IIIe siècle, et, conjecturalement, à une dégradation de l'*e* = *a* primitif, pouvant à la rigueur s'attribuer aussi bien à des influences phonétiques gauloises qu'à des habitudes grecques du même genre.

Rien de clair, rien de simple, maintenant, comme la traduction de l'inscription entière ; la voici :

A la mémoire ineffaçable d'Exomne
Paternien. En son vivant. centurion. légionaire. et aussi. à la mémoire. adorée. de [celle qui fut] en son vivant. Paternie Paternienne fille de lui
Tertinie Victorine.
mère souverainement-infortunée. à [son] mari
et à [sa] fille
et Paternie Victorine
à [son] père et à [sa] sœur

(1) *Descript. des antiquit. et obj. d'art du cabin. de M. Fould*, p. 41, n° 961.

(2) Lenormant, *Descript. des antiquit. compos. la collect. de M. A. Raifé*, p. 92.

Digitized by Google

de poser [ce monument] s'occupa et sous
l'ascie [elles deux] ont dédié [lui].
Adieu, [âme] pure! ——————Sois heureuse, [âme] pure!
Adieu vaillant cœur! ——————Sois heureux, vaillant cœur!

Une dernière considération : deux circonstances révélées par le texte objet de ce paragraphe, me font regarder comme attachés à la foi chrétienne Exomnus et la famille dans laquelle il prit une épouse : l'omission de la formule *Diis Manibus*, qui accompagne ordinairement les dédicaces *sub ascia*, et l'emploi insolite du qualificatif mystérieux BENATI « âme pure, » formule équivalente des termes latins *anima sancta* « âme sainte » inscrits sur plusieurs sarcophages appartenant à l'antiquité chrétienne (1).

Le christianisme d'Exomnus et de la gens Tertinia, que rien n'annonce avoir été trop dissimulé, s'explique parfaitement quant à Victorine; cette matrone tenait par sa mère ou son aïeule à une famille hellénique venue à Lugdunum d'une contrée où l'Evangile comptait de nombreux adhérents. C'était TERTINIA AMABILIS autrement CYPSELA, de nation grecque, née à Nicomédie. Douce, pieuse, chaste, elle apporta dix-huit ans de bonheur terrestre à son époux TERTINIUS CATUSSIVS vétéran de la VIIIe légion Augusta. En mourant, elle ne dut laisser que des enfants en bas âge, à ce qu'il semble, car son mari figure seul dans l'inscription du tombeau qu'il fit préparer pour elle, pour lui et pour *ses descendants*. Ce mari devait être un homme inculte, étranger sans doute, s'il a dicté lui-même, ce qui est probable, les incorrections et les solécismes épigraphiques de son monument. Toutefois, il vivait dans le paganisme, ou n'ayant d'autre ressource que son annone priviligiée de vétéran, il dérobait avec soin sa croyance. La formule *Diis Manibus* a été maintenue en tête du texte où j'ai puisé ces détails. Je le donne en entier.

(1) *Anima sancta* fait partie de souhaits divers, celui-ci entre autres : *anima sancta salve, bibas* (vivas) *in Christo!*

Digitized by Google

Comarmond, n° 17, p. 12. — Monfalcon, p. 1343, t. II, édit. 1

D AVE AMABILIS NISTIO.. M
VE RI I
ET QVETI AETERNAE TERTINI...
... SSI VETERANI. LEG VIII AVG
ET TERTINIAE. AMABILIS. SIVE. CY..
... LE. NATIONE. GRAECA. NICOM...
DEA. CONIVGI. KARISSIMAE. ET PIE
NTISSIMAE CASTISSIMEA CONSE
RVATRICI MEAE PIENTISSIMAE. FOR
TVNAE. PRESENTI. QVAE. MIIII
NVLLAM CONTVMELIAM. NEC ANI
MI LESIONEM FECIT. QVAE. MECXN
VIXIT. IN. MATRIMONIO. ANNIS XVIII
DIEBVS XX. SINE VLLA LAESURA. NEC ANI
MI MEI OFFENSIONE. QVAE. DVM. EGO
IN PEREGRE ERAM SVBITA. MORTE DEI
TERTIO MIHI EREPIA EST ET IDEO HVNC TITV
TVM MIHI ET ILLI VIVS POSVI ET POSTERISQVE
MEIS. ET SVB ASCIA DEDICAVI

Cette inscription contient deux noms détériorés : SSI..... et CY...LE.

Du premier je fais CATUSSIUS « guerrier, » de préférence à Cassius, à Crassus ou à tout autre nom romain. Le style barbare de l'inscription annonce un Gaulois venu du fond de quelque province, la Séquanie probablement. Catussius a son point de départ en Catussa, de Pompeius Catussa, personnage séquane, produit par un texte du musée lapidaire (1).

CY...LE, le deuxième nom, doit se lire CY....LÆ Je le restitue par CYPSELA, fém. de Cypselus, substantif propre usité en Grèce ; κυψέλη, ruche, κυψελίς, coffret, corbeille, vase à mettre des fruits, à mesurer des grains, éveillant des idées en

(1) Monfalcon, p. 1342, n° 70.

Digitized by Google

relation avec le qualificatif *amabilis*. J'avais pensé d'abord à *Cyrilla* offert par d'autres textes du musée ; Comarmond lit *Cybele*, féconde ?

Quoi qu'il en soit, ces noms étrangers, ces alliances entre gens de nations différentes sont très-curieux au point de vue ethnogénique : ils nous font assister à la fusion des trois races celtique, grecque et latine, fusion d'où sortira l'élément gallo-romain générateur, après le mélange du sang germain et scythique, de l'élément français groupé dans Lugdunum et dans une grande partie de la Narbonnaise.

Le terrain ainsi déblayé, nul obstacle n'empêche de pénétrer dans l'intérieur désormais ouvert de la gens Tertinia.

II

La digne matrone Tertinie Victorine, après avoir rendu, en compagnie de Paternie Victorine, une des filles qui lui restent, les honneurs suprêmes à son époux, le magnanime Exomnus, à sa fille, la douce et sainte Paternie Paternienne, ne tarde pas à suivre ces objets d'un regret éternel dans le lieu de repos qui a reçu leurs cendres. Épouse désespérée, mère inconsolable, la douleur a brisé en peu de temps les liens qui l'attachaient à la terre ; à son tour, elle reçoit des siens, ceux qu'elle laisse éplorés après elle, les témoignages de la piété dernière. Telle est l'inscription qui les constate.

Comarmond, nº 49, p. 441. — *Nouveau Spon*, nº 156. — De Boissieu, pp. 308 sq. (1) :

	MEMORIAE PERENNI QVIETI AETERNAE	
	TERTINIAE VICTORINAE FEMINAE	
	RARISSIMAE STOLATAE QVONDAM	
XAIRE NIKACI	SPIRITO INCOMPARABILI TERTINIVS	ΥΓΕΙΑΙΝΕ ΝΙΚΑCΙ
	SEVERIANVS 7. LEG. II AVG. CVM PATERNIA	
	VICTORINA ET [pa?]TERNIA TERTINIA(2) FILIIS	
	[p. c.] ET S. AS. D.	

(1) Inscription perdue et restituée, autant que possible, d'après les textes publiés depuis Paradin.

(2) M. de Boissieu croit devoir lire : TERTINIA TERTINA.

Digitized by Google

Aucune dénomination nouvelle ne nous est révélée ; le seul Severianus brise la répétition des formes, que la première inscription a fait connaître. Les appendices latéraux, où se lisent les formules dédicatoires, présentent néanmoins un qualificatif nouveau : ΝΙΚΑΣΙ par sigma lunaire. Ce ΝΙΚΑΣΙ, vocatif féminin de même formation que ΒΕΝΑΓΙ, vient du dorien inusité νικασὴς, adjectif verbal identique à νικήσας, participe actif à l'aoriste premier, de νικᾶν, vaincre, triompher, et se retrouve en Νικασία « qui résiste aux flots ; » littéral., « victorieuse [des flots,] » l'une des îles Sporades (1), en Νικασιπόλις « de Nicasie-dame, citoyenne , » nom féminin dynastique (2), en *Nicosie* « invincible, imprenable » ou « ville de la Victoire, » capitale de l'île de Chypre au moyen âge, recevant un affaiblissement de l'*a* en *o* : gr. εἴκοσι = dor. εἴκατι, etc.

La signification de ΝΙΚΑΣΙ se trouvant équivaloir à « ayant vaincu, victorieuse, » traduit naturellement le nom de *Victorine*. Ce dernier n'était donc qu'une translation latine du vocable grec reçu par cette fille ou petite-fille de Tertinia Amabilis dans une famille originaire de Nicomédie, l'une des métropoles de l'Asie grecque (3).

Toutefois, dans les formules de chaque anse des tessères, il y a plus qu'une simple traduction ; il y a aussi, je le suppose, un jeu de mots symbolique cachant une pensée d'immortalité bienheureuse, de salut éternel, une allusion, en un mot, au triomphe obtenu sur la mort par l'âme chrétienne. Sur les monuments funéraires des premiers siècles chrétiens, cette allusion est souvent symbolisée par une palme, emblème de la victoire (4) ; chez les anciens, la déesse Salus, qui présidait au triomphe de la Vie sur la mort, c'est-à-dire au recouvrement

(1) Pline, *Hist. mund.*, lib. IV, ch. 23.

(2) Pausanias, lib IX, ch. 7.

(3) V. le paragraphe 1.

(4) Champollion-Figeac, *Résum. compl. d'archéol.*, II, 202. — Batissier, *Élém. d'archéol.*, 1re édit., 313.

Digitized by Google

de la santé, reçoit quelquefois pour attribut les ailes de la victoire (1).

Le texte donne lieu à une autre remarque : ὑγείαινε pour ὑγίαινε, c'est une influence ionienne : ion. εἶνατος, εἵνεκα = gr. ἔννατος, ἕνεκα, etc.

Récapitulation faite, je trouve :

En ce qui concerne la langue : 1° un adjectif verbal grec inusité; 2° une diphthongue dialectique substituée à une voyelle.

En ce qui regarde le personnel, les femmes de la gens Tertinia, originaires de la Grèce asiatique, introduisant et maintenant leur croyance dans le clan gaulois des Paterniens et les manifestant aux initiés par l'emploi des formules chrétiennes de leur patrie, comme par l'absence des sigles païens : le D. M. fait défaut au sarcophage de Victorine, de même qu'au monument de son mari.

Quelle fut la situation des deux familles Paternia et Tertinia? La première n'a laissé, que je sache, dans les inscriptions du musée, aucun vestige de noms dérivés de Paternus et d'Exomnus. Ce dernier reparaît ailleurs, cité une fois par Muratori, deux fois par Guichenon, sous le patronymique Exomnius (2). La gens Tertinia, plus persistante à Lugdunum et plus nombreuse, semble avoir formé une tribu industrielle (3).

Maintenant la traduction des lignes monumentales qui font l'objet de ce paragraphe va de soi, comme suit :

A la mémoire perdurable au repos éternel
de Tertinie Victorine femme
Suréminente d'un rang élevé en son vivant
à [son] mérite incomparable Tertine
Severien centurion. de la légion II Augusta. avec Paternie
Victorine et Paternie Tertinie enfants [d'elle]
d'établir [ce sarcophage] s'est occupé,
et [eux trois] sous la ascia ont dédié [lui]
Adieu, Victorine! ——————— Sois heureuse, Victorine!

(1) *Instit. antiq. numism.*, Roma, Monaldini, 1772, t. I, l. I, p. 125.
(2) V. M. de Boissieu, p. 309.
(3) Comarmond, entre autres : pp. 453, n° 141; 475, n° 10, etc.

Digitized by Google

III

FAMILLE LATINIA

Artaud, *Notic.*, 1816, nº XXI. — Comarmond, nº 78, p. 444. — Monfalcon, nº 10, p. 1333 :

ET MEMORIAE AE|
TERNAE
Q. LATINI PYRAMI
ANIMAE INCOMPA
RABILIS QVI VIXIT ANN.
XII. M VIII DIES XVIII
Q. LATINIVS CARVS
ET DECIMIA NICOPO
LIS PATRONI ALVMNO
KARISS ET SIBI VIVI
POSVERVNT ET SVB.
ASCIA DEDICAVERVNT
ΥΛΚΙΕΙ ΕΥΚΥΤ.

Cette inscription perdue, de même que celle qui fait l'objet du paragraphe II, n'offre aucun nom celtique. Tout est latin : *Quintus*, *Latinus*, *Latinius*, *Decimia*, ou grec : *Pyramus*, Πυράμος, nom d'homme formé de Πυρόω, je brûle ; brûlé par les rayons du soleil, brun, *Nicopolis*, Νικόπολις. Latinus et son dérivé Latinius annoncent une agrégation familiale de clients ou d'affranchis, empruntant à la langue des conquérants une traduction de son vocable, car le cognomen Pyramus et le nomen Nicopolis sont des réminiscences de la Grèce, que l'auteur de l'agrégation ou tous ses membres ont quittée. Nicopolis, forme relativement récente de l'archaïque Nicasipolis, qui nous est connue par le paragraphe II, semble indiquer que la ville hellénique, jadis ou naguère habitée par la famille, portait dans son nom le radical νίκη, victoire. Nous sommes sûrs de Nicomédie pour Victorine du texte précédent ; rien n'empêche d'ajouter à cette capi-

Digitized by Google

tale, pour Decimia et les siens, soit la Nicopolis d'Epire, ville fondée par Octave au promontoire d'Actium, en mémoire de son triomphe sur Antoine, soit les villes du même nom, en Bithynie et en Mésie.

Si, et il ne faut pas en douter, le groupe familial dont il est question est grec, la formule d'adieu de son monument est grecque, elle aussi. Malgré cela, un docte allemand l'a regardée, mais sans chercher à la restituer, comme l'original gaulois très-probable du mystérieux *sub ascia* (1), et, s'attachant au même ordre d'idées, H. Monin en a tenté la restauration par le néo-celtique, travail à la fois curieux et savant. Il est fort possible que le mien ne rencontre pas la signification réelle ; son seul mérite, s'il a même ce mérite, sera de partir du grec, l'idiome des consécrateurs, et du christianisme, leur religion.

En commençant, il est bon, pour éclairer l'opinion des lecteurs, d'établir à leurs yeux les leçons diverses données depuis la découverte du cippe : 1° ΥΑΚΙΕ et ΥΑΚΙΤΙ ΕΥΚΙΤ (div.) ; — 2° ΥΑΚΙΕΙ ΕΥΚΥΤ (Artaud et Comarm.) — ΥΑΚΙΤΙ ΕΥΚΥΤ (H. Mon.).

Comme on le voit, le champ ne laisse pas que d'être vaste; néanmoins, opérant sur la deuxième lecture, la moins infidèle, à mon avis, j'ose transcrire de la sorte : ΥΓΑΙΕΙ [νε] ΕΥΑΓΙ, sois heureuse, ô pure [âme] !

Par cette restitution, la formule indispensable ὑγίαινε est intégralement rétablie, au moyen d'une variante de l'ὑγείαινε du paragraphe qui précède, due à la simple métathèse des diphtongues αι et ει, l'adjectif ἑύαγής est appelé à figurer dans sa forme normale avec la flexion vocative irrégulière, et le sens de l'inscription à découler de la pensée et de la nationalité de l'épitaphe.

(1) V. Bœckh, *Corp. incript. græc.*, 6794.

Digitized by Google

Voici maintenant la traduction littérale de l'inscription entière :

« *Et* à la mémoire é-
ternelle
de Q. Latinus Pyrame
d'une intelligence incompa-
rable qui vécut années
XII. mois VIII. jours XVIII
Q. Latinius Carus
et Decimie Nicopole
[de Nicopole?] à l'élève du patron [d'eux]?
bien-aimé et à eux [de leur] vivant
ont établi [ce tombeau] et sous
l'ascia ont dédié [lui]
Sois heureux, [enfant à l'âme] pure? »

Faisons-le remarquer, cependant : l'*et* placé avant *mémoire* fait penser à une destruction accidentelle ou volontaire de la figure de l'ascia et des sigles D. M. Cette partie de la dédicace a-t-elle été omise ou détruite à dessein ? On ne le saura jamais. Mongez supposait que plusieurs des formules chrétiennes en langue grecque, qui se voient sous les arcades du palais des Arts, à Lyon, avaient remplacé des formules païennes enlevées, au moyen d'un grattage, de tombes ayant servi à des personnages morts dans le polythéisme (1) ; cette opinion de Mongez pourrait avoir ici surtout sa raison d'être.

(1) *Mém. de l'Inst., class. d'hist. et de littér. anc.*, t. I, p. 251.

Digitized by Google

VI

Famille Primitia.

Comarmond, n° 30, p. 438. — Monfalcon, n° 86, p. 1345. — Gruter, n° CCCCXXIV, p. 4 :

....ΠΕΝΤΑΛΙ	BONAE MEMORIAE ET SPEI AETERNAE SPIRITV QVOQVE INCOMPARABILI FELICIAE MINNAE FEMINAE RARISSIMAE CASTITATIS EXEMPLI AFFECTIONIS PLENAE ERGA OMNES HOMINES IVLIVS PRIMITIVS DEC CCC AVG LVG CONIVGI INCOMPARABILI QVAE VIXIT ANNIS XXXII MENS. V. DIES IIII SINE VLLA QVERELA SIBIQVE VIVVS FECIT ET SVB ASCIA DEDICAVIT	ΥΓΕΙΑΙΙΝΕ ΑϽΥΤΙ

Ici les noms sont encore romains ou déguisés sous des synonymes latins. Cependant *Minna* ou *Mina* peut être réclamée par le gaulois : cymr. *man*, gaël. *mein*, *min*, *muin*, *mion*, petit, *mignon*, cisalp. *mann-os*, appliqué à un cheval de petite espèce, tels que sont les chevaux corses (1).

La rareté au musée de la plupart des noms et prénoms qui figurent dans l'inscription, annonce soit une famille peu nombreuse, soit même un seul couple récemment arrivé à Lugdunum d'une contrée étrangère plus ou moins gauloise ; c'est cette circonstance qui m'a conduit à chercher l'étymologie de Mina ou

(1) S. Hieron., *In Eccles.*, 10. — S. Isid. *Orig.*, XII, 1.

Digitized by Google

Minna ailleurs que dans le latin. D'autres détails révèlent le le christianisme des deux personnages : d'une part, l'absence des sigles D. M.; de l'autre, l'éloge de l'amour du prochain « affectionis... erga omnes homines, » vertu que l'Évangile seul a fait connaître ; on pourrait invoquer aussi l'espérance éternelle « spei æternæ, » si l'on ne savait que la religion druidique enseignait la perpétuité des existences (1).

L'emploi du grec dans les formules funéraires peut faire conjecturer que Primitius et sa compagne regrettée venaient de la Galatie ou de la Narbonnaise hellénique. A la réserve d'un mot, le sens en est clair : c'est le dernier cri de la douleur exprimée dans le corps de l'épitaphe.

Premier appendice : on doit lire ΧΑΙΡΕ ΠΕΝΘΑΛΙ ; sans l'un des impératifs sacramentels, le vocatif, leur complément obligé, trouverait difficilement sa raison d'être. Nous avons dans l'appendice de droite ὑγίαινε ; pour l'appendice de gauche, χαῖρε est en quelque sorte de rigueur. Quant au nom vocatif, en y introduisant le *théta* à la place du *tau*, afin de corriger l'erreur ou l'indifférence du lapicide (2), ou le résultat anormal d'une prononciation dialectique (3), j'ai obtenu ΠΕΝΘΑΛΙ, vocatif irrégulier de πενθαλὴς, inusité pour πενταλέος, déplorable, lamentable, triste, qui cause le deuil ou fait répandre des pleurs, de πένθος, deuil, douleur, désolation que donne la perte d'êtres qui sont chers, et je traduis : « Adieu, toi qui fais verser mes larmes, toi, l'objet de mon deuil; » littér. : « Adieu, ô déplorable, ô regrettable [femme] ! »

La leçon ΠΕΝΤΑΛΙ, donnée par plusieurs des anciens épigraphistes, ne changerait rien au sens ; cette forme se rattachant à πενθὰς, ἀδος, synonyme de πενθαλέος.

Deuxième appendice: le premier mot de la formule ΥΓΕΙΑΙΝΕ est déjà connu, mais, comme sur plusieurs médailles et ins-

(1) « Æternas esse animas. » (P. Mela, III, 2).

(2) Cf. Βαβάνατιος et Βατάνατος ; *Ambactus* et *Ambacthius ; Riothimus* et *Riotimus* ou *Riotamus*, etc.

(3) Cf. [F]ΕΛΙΟΚΑΘΙ et Οὐελιοκάσιοι, les *Veliocassi*.

Digitized by Google

criptions gauloises, elle écrit par deux *i* la diphthongue *ai*, soit *aii*. La valeur véritable du double *i* celtique n'a pas encore été précisée. L'opinion la plus accréditée veut qu'il représente l'èta sans la barre de liaison. En tout cas, sa présence révèle une influence gauloise présidant à la transcription de l'épitaphe de Félicia Mina.

Reste le second mot. Le président Bellièvre croyait devoir lire ΛΟΓΓΩΓΟC, dans l'idée de rattacher cette lecture à λογγών, pierre d'amarre servant d'ancre au vaisseau dans le port ; aussi l'expliquait-il par « toi qui es dans le port, » pensée funéraire que figure souvent une ancre sur les tombeaux des premiers fidèles. La leçon de Bellièvre est défectueuse en ce sens que, ὑγίαινε étant un impératif, oblige au vocatif, et, dans l'espèce, au vocatif en ι, le nom ou l'adjectif sujet de l'interpellation. Le ΛΟΥΓΙ de Gruter, admettant cette flexion ι, s'approche davantage de la vérité. Son étendue, bornée à cinq ou six caractères tronqués, exclut d'ailleurs le ΛΟΓΓΩΓΟC du président Bellièvre, qui n'est point grec, bien que rien ne prouve qu'un dialecte particulier ne l'ait pas employé. Les deux derniers des caractères lus par Gruter font supposer un vocatif ΓΙ, ou ΤΙ. Faudrait-il lire ἄριστΙ « très-excellente » ou encore une fois, ce qui paraît toucher à la vérité, ενα ou εναΓΙ « sainte ? » Seul, le monument pourrait nous l'apprendre, s'il existait encore.

De l'inscription qui vient d'être analysée découlent ces conséquences :

Pour les personnes, une femme gauloise, une famille chrétienne portant un suffisant témoignage de sa religion sur une tombe commune.

Pour la langue, un idiome grec mêlé de réminiscences gauloises, où se fait voir la patrie de la famille : une terre celto-hellénique.

Digitized by Google

L'épitaphe entière peut se traduire ainsi :

A la mémoire et espérance
éternelle aussi à l'esprit
incomparable de Félicie
Minne femme [de lui] d'une très-rare
chasteté modèle
d'affection pleine
envers tous les hommes
Julius Primitius déc [urion] ?
de C [olonie] C [opia] Aug [usta] Ly [onnaise] à [son] épouse
incomparable qui
vécut années XXXII
mois. V. jours III sans aucun
sujet de plainte et à lui-même [de son] vivant
a fait [ce monument] et sous [l'] ascia
a dédié [lui] sainte !
Adieu, objet de mes regrets [éternels] ! — Sois heureuse, [âme]

DEUXIÈME PARTIE.

I

Cette seconde partie a pour but de rapprocher des termes grecs employés comme épithètes dans les formules funéraires ces mêmes termes servant comme noms propres ou comme façons de parler emblématiques, et, par ce moyen, de constater leur usage plus ou moins fréquent dans la colonie hellénique de Lugdunum. J'ai rencontré d'assez nombreux exemples d'εὐτυχὴς ; un seul de νικασής, mais avec le même sigma lunaire que dans l'inscription qui fait l'objet du paragraphe II de la première partie.

Comarmond, p. 464, nº 63 des marques de potiers :

NIKASIIΣ figure à titre de nomen sur un ossuaire en argile.

CIV NIXAC·

Cette double abréviation onomastique annonce un « Civilis

Nicasès, » artiste ou maître en céramique. On remarquera le X à la place du K ; c'est une réminiscence gauloise. Dans les noms de la Gaule d'homme ou de lieu, les auteurs et les monuments donnent à l'X, outre le son spirant approximatif de *cs*, *gs*, *xs*, *s*, *h*, celui de *c* ou *k* : Benacus = Venaxomodurum (1).

Telle est la prononciation dont l'orthographe a prévalu en NIXAC. Le figulaire, qui vivait dans un milieu celtique, s'est conformé à la prononciation qui régnait autour de lui, la sienne sans doute, et qui prévaut encore dans une multitude de noms topographiques en Lyonnais, en Bresse, en Bugey, dans la région jurassique : Vara*x*, du latin Variacus, Variciacus, villa de *Varus*, *Varicius* ou de la *barre*, en cymrique *bar*, lat. *vara*, italien, espagnol, provençal, pyrénéen, *barra*, *barri*, *baraillo*, *barré*, lyonnais *varé*, branche ou pièce de bois, traverse, retranchement, faubourg, *barrière*, em*barras*, obstacle, fig. trouble (2); Ferne*x* du gaëlique fearna*ch*, cymr. gwerne*k*, aunaie « maison des aunes ; » Ge*x* du latin Gaudiacus, etc.... Vara*x* = Vare*y*; Ferne*x* = Ferne*y*; Ge*x* = topiques français G*y*, G*iy*, Je*u*, Jo*ué*, Jo*uy*, latinisés sans exception Gaudiacus, *Jocundiacus?* « maison des vergers ou des bois » suivant les celtistes, » de la joie » selon les latinisants.

Je viens de dire que le X de NIXAC représentait un *x* et non la gutturale aspirée χ ; je me suis appuyé pour cette hypothèse sur une prononciation gauloise du « conservée par les patois de certains pays lyonnais, bressans et franc-comtois. Il résulte de là, aux yeux de mes lecteurs, que je suppose le nom NIXAC écrit en caractères mixtes, c'est-à-dire grecs et romains. Il l'est en effet, si même il n'est pas complètement romain. Afin de figurer les sons qu'il était tenu d'exprimer, le graveur a eu recours au double alphabet reçu dans Lugdunum. L'abréviation CIV., qui admet le V étranger à la langue grecque, suffirait à le prouver, s'il ne se trouvait d'autres témoignages plus convaincants

(1) Zeuss, *Gramm. celt.*, p. 47.

(2) Cf. M. Vingtrinier, *Hist. du château de Varey*, pp. 14, 15 et 92, not.

Digitized by Google

encore ; je les emprunte aux inscriptions elles-mêmes de la cité Lugudunate.

Le radical νίκη a fourni à l'onomastique de cette métropole les éléments de plusieurs autres noms propres ; dans presque tous, le double alphabet domine ; mais, quelque caractère qu'ils emploient, les graveurs, dans l'impossibilité de rendre le κ, le figurent toujours par cette lettre gutturale suivie d'une sifflante, soit κc, κζ ou, en lettres françaises, *kss*.

Comarmond, p. 431, n° 63 :

ATACO
NIKCHCEC
« Agaton
Niksêsès »
(*Nikêsès*)

Niksêsès est bien certainement pour Nikêsès, car au n° 70 de la même page 431, ce nom fait suivre le κ du ζ, double faite du sigma et d'une dentale :

ΑΓΘΟ
NIKEZ
ΠCEC
« Agathon
Nikedz
êsès »
(*Nikesès*)

Enfin, Comarmond donne *kss* au n° 9 des sceaux de potiers, p. 457 :

IMTPR
NKSSER
« .....
N[i]ksser »
(*Nicer* - os).

Le nom de *Nicêsès* paraît une forme de l'archaïque *Nicasès*, très-usitée à Lugdunum ; celui de *Nicêros* ne laissait pas que

Digitized by Google

d'être fréquent dans le monde romain. Pline cite un peintre et Martial un parfumeur appelés *Nicéros*. Pour le dernier même, le célèbre épigrammiste avait forgé l'adjectif *Nicerotianus*. Pline mentionne un autre dérivé de *Nicer* dans le statuaire *Niceratus*. Comme on le voit,il est impossible de rejeter l'emploi simultané du double alphabet dans CIV., NIXAC·, ATACO. On pourrait croire, sans doute, que le graveur ou lapicide du n° 64, dans la syllabe *co* d'ATACO, avait eu le dessin d'employer un sigma lunaire, s'il n'était évident, par l'Αγτο du n° 70, qu'il cherchait à rendre la gutturale d'Αγαθο, Agathon. Il y a mieux, dans le n° 9 des sceaux de potiers, l'artiste, se débarrassant tout-à-fait des lettres grecques, a eu recours au seul alphabet des maîtres du monde.

Mais, en tout état de cause, la volonté de substituer un son spirant au cappa dans le radical νίκη est ici très-formellement établie. NIXAC est donc bien pour ΝΙΚΑΣΗΣ « victorieux ; » de là notre nom d'homme, et parfois sobriquet, *Nicaise*.

II

Εὐτυχὴς. Cette épithète, dont le sens revient à « bien loti, heureux, » apparaît plusieurs fois comme nom propre au musée de Lyon :

1° Dans la personne d'un affranchi consécrateur d'un ex-voto aux Mères-Augustes. Monfalcon, sér. 1, n° 31, p. 1313. :

EVTYCHES. LIB

2° Dans celle d'un fabricant plombier, homme de condition libre, ayant formé avec un S. Venecrius une association commerciale, dont la raison sociale se lit sur un tronçon de tuyau de plomb de leur fabrique. Comarmond, p. 476, n° 21 des marques sur métaux divers :

Digitized by Google

S. VENECRIVS ET
EVTYCHES L. F.

« Sextus Venecrius et
Eutychès, à Lyon, fabricants. »

3° Un Eutychès peut figurer dans une autre inscription de marque industrielle. Comarmond, p. 178, n° 19, des marques sur matières diverses :

B. ❧ EYTYX.

« Cette inscription existe sur vingt-quatre poids en bronze, de la forme d'un sphéroïde tronqué ; ces poids vont en décroissant depuis le poids de quatre livres romaines jusqu'à celui de un gros ; les caractères sont incrustés en argent, le B est séparé du mot EYTYX par une feuille de lierre, figurée en argent (1). »

Il est douteux, d'après ces remarques de Comarmond, qu'on ait ici le commencement d'un nom propre. La riche ornementation des poids et leur plus haute élévation attestent que la balance n'a été fabriquée que pour peser ou vérifier le poids de certaines choses et denrées précieuses : ce serait une sorte de grand trébuchet. D'un autre côté, la feuille de lierre, qui figure dans plusieurs autres inscriptions de l'époque gallo-romaine, dans celle de Dannotalus entre autres (2), peut faire supposer une pensée symbolique ou religieuse en relation avec l'idée de bonheur, de fortune, de richesse qu'éveillent ensemble le fragment εὐτυχ... et les poids qu'il décore ; nous aurions alors l'impératif εὐτυχι, comme sur les camées cités au paragraphe premier de la première partie. Mais dans le cas où l'on voudrait voir la marque d'un fabricant ou le chiffre d'un propriétaire en toute l'inscription, il faudrait nécessairement traduire « de ou à Bellus, Besus, Billus (3) Eutychès. »

(1) Comarmond, id., ibid.

(2) V. A Pictet, *Ess. sur quelq. inscript. en lang, gaul.*, p. 11, n° 2.

(3) Ces prénomens appartiennent à l'onomastique gallo-romaine du musée lapidaire.

Digitized by Google

Passons maintenant aux dénominations formées de cet Eutychès par voie de dérivation.

Le musée lapidaire présente :

1° EVTYCHIA « Felicie. » Comarmond, p. 208, n° 293. — Monfalcon, sér. VI, n° 89, p. 1345 :

...IA EVTYCHIA

Avec l'aspirée HEVTYCHIA, Comarmond, p. 426, n° 5. — Monfalcon, même sér., n° 28. p. 1335 :

DOMITIAE HEVTICHIAE.

2° EVTYCHIANVS « Félicien. » Comarmond, p. 475, n° 9 des marques sur métaux divers :

C. VAL. EVTYCHIANVS

Autre. Le même, p. 438, n° 31. — Monfalcon, sér. VI, n° 27, p. 1335 :

EVTYCHIANI FILI DVLCISSIMI ;

Autre avec aspiration. Les mêmes, comme à l'article Heutychia ci-dessus :

..... DOM
VS HEVTYCHIANVS.

3° EVTYCHETES? « Fortunat. » Monfalcon, sér. VIII, n° 25, p. 1353 :

M. LICINIO
EVTYCHETI

Ainsi, dans la ville de Lugdunum, le nom d'Eutychès, symbole de fortune, avait fait fortune lui-même : c'était un des plus répandus parmi les habitants de cette cité populeuse, qui faisaient ou avaient fait partie de sa colonie grecque. Dès lors, comment douter que cette colonie, mélangée d'éléments celtiques, n'employât pour ses monuments dédicatoires, pour ses marques de fabrique, les formules et les emblèmes en honneur dans ses

Digitized by Google

premières patries. Pareille chose arriverait si, dans trois mille ans, les emplacements et les cimetières enfouis de Hong-Kong, de Shang-Haï, d'Amoy, dans l'Empire Céleste, étaient rendus à la lumière : presque à côté des dénominations, des formules et des dédicaces chinoises, s'exhumeraient en nombre immense des emblèmes, des formules et des phrases votives en langues française, anglaise, russe et autres.

A. Péan.

Digitized by Google

HISTOIRE DE SAINT-TRIVIER-EN-DOMBES

Suite (*)

Le 25 avril 1485, la Dombes devant offrir un don gratuit à son souverain, Saint-Trivier fut imposé pour 209 livres; le seigneur de ce lieu s'opposa encore cette fois-ci à ce que les habitants de Saint-Trivier payassent ces 209 livres, prétendant qu'ils n'avaient jamais contribué à pareils dons, sur quoi on fit faire une enquête à la requête du procureur général du prince, pour faire voir le contraire.

Claude, seigneur de Saint-Trivier et de Branges, assista, en 1497, à une assemblée qui se tint à Beauregard, pour régler la répartition d'un don gratuit offert au souverain de Dombes; il demanda acte, le 17 août, à Jean de Ferrières, bailli de Beaujolais, et à Philibert de la Platière, seigneur de Bordes, bailli de Gien, qui assistaient et présidaient à cette assemblée de la part du prince, de ce qu'il entrerait et n'y assisterait que pour encourager les autres seigneurs à consentir que ce don fût imposé sur leurs gens et sujets, car ils y avaient toujours quelque répugnance, et pour montrer un bon vouloir, sans que sa présence pût lui nuire ni préjudicier, ni à ses sujets, contre la sentence qu'il avait obtenue d'un juge d'appel de Dombes, confirmation de celle du premier juge, qui déchargeait ses sujets de la contribution à ces dons, de laquelle sentence il y avait appel au grand conseil du prince, où ce seigneur perdit son procès ou consentit, pour l'avenir, que ses sujets fussent imposés, puisqu'ils le furent par la suite.

(*) Voir les précédentes livraisons.

Digitized by Google

M. Pierre de Thoiretta, prêtre, curé de Trévoux, et de Montceaux, car les prêtres avaient alors plusieurs cures, ayant été accusé d'avoir fait mettre l'interdit sur l'église de Villefranche, à la requête de l'évêque d'Aragonse, fut arrêté, vers 1504, à Saint-Trivier et mis dans la tour de Trévoux.

Le 6 octobre 1508, le seigneur de Saint-Trivier assista, par son juge, aux Etats de Dombes, auxquels il fut convoqué, ainsi que quelques autres seigneurs pour donner son avis sur le don gratuit qu'on demandait à la Dombes; Saint-Trivier envoya des députés à cette assemblée, lesquels dirent que presque tous les marchands de leur ville étaient décédés, n'ayant laissé que des pupilles; que les Bressans possédaient presque tous les fonds; que des prêtres qui se prétendaient exempts en avaient beaucoup acquis, que leur châtellenie était très-petite; qu'on en avait distrait depuis peu cinq ou six maisons des Gueidon, ceux de Mons, qui avaient quatre maisons, Pierre de Lescours et plusieurs autres qui contribuaient avec eux. Le chancelier de Bourbonnais mit son ordonnance sur cette requête, afin que les bailli et juges y eussent tel égard que de raison. Saint-Trivier contribua pour 394 livres dans ce don gratuit.

Au mois de juin 1512, Anne de France, princesse de Dombes donna ses lettres en faveur du seigneur et des habitants de Saint-Trivier, pour y tenir un marché, tous les jeudis. Ce marché se tint jusqu'aux guerres civiles de la Ligue, pendant lesquelles la ville de Saint-Trivier fut prise, pillée et tellement dépeuplée d'habitants, que le marché fut aboli; Gaston d'Orléans le rétablit par édit du 1er février 1643.

En 1513, le sieur de Ratis, suivi de 80 ou 100 hommes d'armes bourguignons, surprit la ville de Saint-Trivier, où il fit diverses pilleries.

Catherine de Saint-Trivier, baronne de Saint-Trivier et de Branges, fille de Claude, baron de Saint-Trivier et de

Digitized by Google

Pernette de Ferrières, épousa, par contrat du 11 octobre 1513, Philibert de Lugny, chevalier, baron de Ruffey, seigneur d'Allery et d'Estoilles, fils de Jean de Lugny, seigneur desdits lieux, bailli de Chalon et de Jeanne de Beauffremont.

En 1514, Jacques de Lugny, fondé de procuration de Pernette de Ferrières, veuve de Claude de Saint-Trivier et femme de Jean de Lugny, seigneur de Ruffey, fit hommage à la princesse de Dombes, de Saint-Trivier, à cause de l'usufruit qu'elle en avait pour son douaire, Au mois de juin, Pernette de Ferrières et Cathe rine de Saint-Trivier donnèrent leur dénombrement pour la seigneurie de Saint-Trivier.

Noble Jean de Lugny, mari de Pernette de Ferrières. veuve de Claude de Saint-Trivier, mère et tutrice de Philippe de Saint-Trivier, qui mourut, en ce temps-ci, et Catherine de Saint-Trivier, fille de ladite Pernette de Ferrières, firent une transaction avec les habitants taillables de Saint-Trivier, par laquelle ils convinrent que ces taillables, demeurant dans des mas taillables de ce seigneur, tenant des bœufs arables, payeraient chaque année, aux fêtes de Pâques, quatre bichets de seigle au châtelain, qui devait les aller chercher; mais si l'on avait manqué de les payer, lorsqu'il les irait chercher, on serait obligé de les lui porter. Ces dames modérèrent ce droit, pendant leur vie, à un bichet par bœuf, sans néanmoins qu'il pût aller à plus de quatre bichets.

Jean de Mars, seigneur d'Aubigny fit, en 1526, foi et hommage au roi, comme fondé de procuration de Jean de Lugny, seigneur de Ruffey et Saint-Trivier, et en donna son dénombrement à la Chambre des comptes de Moulins, quoique cette Chambre ne pût pas recevoir un pareil hommage et dénombrement depuis la création du Parlement de Dombes.

Le 6 juin 1528, les États de Dombes s'assemblèrent; le seigneur de Saint-Trivier y fut représenté par son fermier

Digitized by Google

et la ville et châtellenie de Saint-Trivier y envoya plusieurs députés. Comme il s'agissait d'un don gratuit à offrir au souverain de ce pays, les habitants de Saint-Trivier représentèrent qu'il n'y avait que 120 ménages, dont il n'y avait que 16 habitants qui fussent propriétaires de leurs maisons; que tous les autres étaient des pauvres qui travaillaient pour gagner leur vie; que les habitants de Châtillon et de Villefranche avaient acheté une grande partie des biens de Guillaume de Poleins et qu'ils prétendaient ne rien payer du don; qu'il y avait peu de maisons hors la ville, 60 seulement dans la paroisse de Saint-Trivier et les autres de la châtellenie; que le seigneur possédait plusieurs mas qui lui étaient échus par main-morte, qui ne payaient plus rien; qu'ils avaient eu des gens d'armes qui les avaient ruinés et qu'ils offraient d'établir sommairement que toute leur châtellenie pouvait être comparée avec les paroisses de Villeneuve, Chaneins ou Ambérieux.

Catherine de Saint-Trivier, baronne dudit lieu, se maria en secondes noces, le 8 mai 1530, avec Jean de Lugny, chevalier, seigneur dudit lieu, comte de Brancion, baron de Blagnac, de Leyssard et de Sagy, fils de Jean, seigneur de Lugny et de Leyssard et de Catherine de Rossillon.

Par contrat du 10 août 1540, Anne de Lugny, dame de Saint-Trivier; fille de Philibert de Lugny et de Catherine de Saint-Trivier, épousa Philibert (*aliàs* Charles) de la Chambre, seigneur de Montfort, Tramelay et Verdun-sur-Saône.

François Ier ayant demandé, en 1542, une aide de 10,000 livres à la principauté de Dombes, Saint-Trivier fut imposé pour 590 livres.

Anne de Lugny vendit la baronnie de Saint-Trivier, le 19 septembre 1554, à Pelonne de Bonzin, dame de Chaillouvre et de Champ (la Tour de la Belle-Allemande), veuve de Jean de Cléberg, seigneur de Chavagneux, surnommé

Digitized by Google

le Bon Allemand et plus connu à Lyon sous le nom de l'Homme de la Roche, comme tutrice de David de Cléberg, leur fils.

En 1556, il y eut aveu fait par David de Cléberg, baron de Saint-Trivier, par lequel il reconnut tenir en hommage et fief du roi de France la justice haute, moyenne et basse, mère, mixte et impère de la baronnie de Saint-Trivier, élevée à quatre piliers, pour laquelle exercer il avait châtelain, juge ordinaire, juge d'appeaux, greffier, pouvoir de créer et instituer notaires, sergents, procureurs et autres officiers, et permission de donner toutes lettres de sauvegarde, complaintes et sceaux aux chartes, titres et contrats; item les droits de mutation, de nouveau prieur et curé et autres patronages, les quatre foires publiques chacun an et jour de marché à chacune semaine, poids, aunes, mesures, passages, péages, laydes, copponages, ban d'août et mars, droits de chacepollerie, châtellenies, clames, marque de poids et mesures.

Il y eut un grand procès, en ce temps-ci, entre le seigneur et les habitants de Saint-Trivier et Pierre Gueydon, Claude Véty, Antoine Bugnet et leurs consorts. Ces particuliers avaient été imposés aux rôles des dons ou rentes, impositions de Saint-Trivier. Ils prétendaient n'y devoir pas être compris, parce qu'ils l'étaient dans ceux du Châtelard. Les habitants de Saint-Trivier, pour soutenir leur imposition, mirent en fait que leur châtellenie était limitée. que leur seigneur y avait toute justice, que si le justiciable d'un autre seigneur venait s'y établir, il devenait justiciable du seigneur Saint-Trivier, que si ces particuliers étaient compris dans les rôles du Châtelard, cela avait été fait en l'absence des seigneurs de Saint-Trivier, cette terre étant tombée entre les mains de dames dont les maris avaient négligé les droits, parce qu'ils avaient été presque toujours à la guerre, et qu'ainsi les impositions que les officiers du Châtelard faisaient sur eux et l'exercice de la justice qu'ils y faisaient étaient de pures usurpations. Il y

Digitized by Google

eut sur ce fait un appointement de contrariété entre les parties. Voici les faits principaux résultant de l'enquête des habitants de Saint-Trivier : Jacques de Corsant, écuyer, seigneur de Broces et de Béreins, âgé de 64 ans, fut le premire témoins qui fut ouï. Il déposa qu'il connaissait parfaitement la seigneurie de Saint-Trivier, comme en étant voisin ; il dit qu'elle était assise au pays et bailliage de Dombes, que c'était une baronnie limitée par des chemins et ruisseaux, que les maisons de ces particuliers, qu'il appelle les consorts de Mons, sont enclavées dans les limites de cette baronnie, que les barons de Saint-Trivier ont un juge ordinaire et un juge d'appel ; que les appellations du juge d'appel sont portées au bailliage de Dombes, que les impositions de Dombes sont personnelles et non réelles, que l'on est imposé au lieu de son domicile, comme il l'avait toujours vu, que lorsque le justiciable d'un seigneur va demeurer dans la justice d'un autre seigneur, le seigneur de qui il était justiciable et sujet n'a plus de suite ni de juridiction sur lui, à moins que l'homme ne fût taillable du seigneur qu'il a quitté, car il reste son taillable ; que la paroisse de Saint-André-de-Percieux, où est la maison des de Mons, est de la justice de Saint-Trivier, les officiers de ce seigneur y allant faire la garde le jour de la fête. Les autres témoins confirmèrent presque tous ces vérités ; deux ou trois donnèrent les confins de la baronnie, y comprenant le château de Béreins, qui en était, en effet, et qui en relevait ; ils parlèrent des dames de Saint-Trivier, qui avaient plaidé l'une contre l'autre et dirent qu'elles avaient vendu cette seigneurie depuis trois ou quatre ans.

Vers 1557, le roi de France fit un emprunt en Dombes ; Saint-Trivier y contribua pour 188 livres.

Le 8 janvier 1560, Pelonne de Bonzin, dame de Champ, d'Ars et de Lent en Dombes, tutrice de David de Cléberg, son fils, baron de Saint-Trivier, seigneur de Chavagneux et de Mogneneins, confirma les priviléges et franchises de Saint-Trivier.

Digitized by Google

Les huguenots faisaient des ravages, en 1562, dans la principauté de Dombes, tous les seigneurs de ce pays furent sommés de se trouver à Thoissey, le 5 novembre, sous peine de la perte de leurs fiefs. Parmi les défaillants se trouva le seigneur de Saint-Trivier taxé à 26 hommes.

Le 18 août 1564, David de Cléberg, baron de Saint-Trivier, fournit le dénombrement de la seigneurie et baronnie de Saint-Trivier, des seigneuries de Chavagneux et Mogneneins, rente noble de la Bessée et Tavernost, avec les fiefs et arrière-fiefs y détaillés.

Les huguenots de la Dombes se portèrent, au mois de janvier 1565, à des excès déplorables dans l'église de Saint-Trivier, abattirent l'autel, déchirèrent les images, brûlèrent les livres et emportèrent le calice et les autres ornements ; M. de Champier, seigneur de la Bâtie, gouverneur de Dombes, donna avis de ce fait au Parlement de Dombes ; celui-ci lui manda de lever 25 ou 30 hommes, bons catholiques, pour maintenir le bon ordre, de réparer les autels, racheter les calices et ornements nécessaires à Saint-Trivier.

Le 7 février 1566, David de Cléberg, seigneur de Saint-Trivier, vendit au souverain de Dombes la terre et seigneurie de Montmerle, qui était de l'ancien domaine de la souveraineté, et que Pelonne de Bonzin, sa mère et tutrice, avait achetée, avec faculté de réméré, au prix de 4,230 livres tournois, le 12 août 1554, de dame Claude de Semur, comtesse de Pont-de-Vaux ; David de Cléberg était majeur depuis quatre mois.

L'année 1567 étant celle du dont gratuit ordinaire, offert par la Dombes à son souverain, Saint-Trivier fut imposé pour sa part à 641 livres.

Les huguenots continuant leurs méfaits en Dombes et dans les pays voisins, M. de Champier, seigneur de la Bâtie, gouverneur de cette souveraineté, convoqua, en 1567, toute la noblesse de Dombes à Trévoux ; le baron de Saint-Trivier porta la parole pour toute la noblesse,

Digitized by Google

comme possédant le premier fief de la souveraineté; il déclara qu'ils étaient tous prêts à faire le service qu'ils devaient à leur prince, comme ses fidèles vassaux et à se trouver en équipage décent au lieu où il plairait à M. de la Bâtie de leur indiquer, pourvu qu'ils fussent soutenus de 300 hommes arquebusiers. On vota une somme de 2,147 livres sur le tiers-état, pour entretenir ces soldats; Saint-Trivier y contribua pour 113 livres, 10 sols. Le baron de Saint-Trivier fut taxé à 7 arquebusiers et 3 trois pistolliers.

Par lettres patentes du 18 février 1568, le souverain de Dombes permit de lever une compagnie de 60 hommes de pied, pour la défense des villes de Saint-Trivier et Thoissey, qui étaient les plus exposées aux insultes des huguenots et voulut qu'on levât 571 livres par mois pour la solde de ces 60 hommes. Les châtelains et consuls de Saint-Trivier et Thoissey devaient passer en revue les officiers et les soldats.

David de Cléberg, baron de Saint-Trivier, seigneur de Chavagneux, Mogneneins, la Bessée, Graveins, la Mottadet, Béreins, Mons, Chaillouve, Riottier, la Poype de Baneins et Champ, reçut de grands biens de son père et en acquit plusieurs belles terres en Dombes. Il épousa, le 7 août 1572, Suzanne, fille d'Antoine de Cumin (*aliàs* Guérin), écuyer, seigneur de Romanesche en Dauphiné. Il affranchit, le 4 janvier 1573, Mathieu Béraud et Claudine Béraud, sa consorte, des droits de taillabilité et main-morte personnelle à laquelle ils étaient sujets, leur permit de tester et de disposer de leurs biens comme font les personnes libres, moyennant 150 écus d'or soleil qu'il reçut à condition que ces particuliers resteraient les hommes libres, francs, quittes, justiciables, guettables, fortifiables et sujets de ce seigneur. Ce contrat fut enregistré au Parlement, le 26 août suivant.

Le prince de Dombes demandant un don gratuit, David de Cléberg, seigneur de Saint-Trivier et plusieurs autres

Digitized by Google

seigneurs de cette principauté y donnnèrent leur adhésion, le 28 avril 1575, et consentirent à ce que leurs sujets y contribuassent comme à une chose très-équitable. Saint-Trivier fut imposé pour 732 livres.

Les habitants de Saint-Trivier ne voulant pas acquiescer aux lettres que Louis de Bourbon, prince de Dombes, avait données en faveur du sieur Jacob, capitaine du Châtelard, il fut obligé de transiger avec eux, et moyennant 550 livres qu'il promit payer aux habitants, ils promirent qu'ils ne comprendraient ni lui ni ses enfants mâles, soit qu'il fût capitaine ou non du Châtelard, pour les biens qu'il possédait alors dans leur châtellenie. Cette transaction est du 8 août 1582, passée en présence de Jacques de Champier, gouverneur, Simon de Chaves et noble Antoine de Lovat, seigneur de Champollon, dans la maison d'honnête Claude de Poleins. Cette transaction fut homologuée au Parlement, le 19 du même mois.

Les habitants de Saint-Trivier, Frans et Jassans avaient intenté un procès à Catherine et à Antoinette de Rancé de Gletteins, pour leur faire payer des impôts ; elles le refusèrent, et un arrêt du bailliage de Dombes, du 17 octobre 1593 leur donna gain de cause, comme issues de noble race et condamna ces habitants à tous les frais.

Claude de Cléberg, baron de Saint-Trivier, fils de David de Cléberg testa le 8 juillet 1594 et mourut sans avoir pris d'alliance.

En 1595, les habitants de Saint-Trivier adressèrent à Henry, duc de Bourbon, souverain de Dombes, des remontrances au sujet de la ruine entière que leur avait causée la guerre, suppliant ce prince de les délivrer des garnisons, à charge de se garder eux-mêmes, rappelant que le château de Saint-Trivier avait été pris par le duc de Savoie et la ville démantelée et détruite par le régiment du baron de Trenessey ; à quoi le prince fit droit par ordonnance ; Louis de Cléberg, baron de Saint-Trivier, se plaignit aussi de ce que l'on avait enlevé presque toutes les munitions,

Digitized by Google

jusqu'au moulin à chevaux; ne s'étant trouvé dans le château que 60 livres de poudre, 35 liasses de mèches et 70 livres de plomb.

Une ordonnance du Parlement de Dombes du 6 septembre 1597 avertit le baron de Saint-Trivier que les troupes du duc de Savoie se répandaient dans la Bresse et lui enjoignit de bien garder la ville et le château et d'augmenter le nombre de la garnison jusqu'à vingt-quatre soldats devant être payés des contributions de la ville ; une ordonnance dudit Parlement, du 22 avril 1598, enjoignit au même baron étant à Lyon de se rendre à Saint-Trivier pour veiller à la sûreté de cette ville et d'en renforcer la garnison, attendu que les ennemis préparaient une entreprise contre cette place.

En 1598, les habitants de Saint-Trivier et des autres châtellenies de Dombes firent un don de 2,000 écus au gouverneur de ce pays pour le dédommager des pertes qu'il avait souffertes et des grandes dépenses qu'il avait été obligé de faire pendant les troubles.

Louis-Claude de Cléberg, baron de Saint-Trivier, seigneur de Chavagneux et Romanesche, par le décès sans enfant de Claude de Cléberg, son frère ainé, vendit le 20 mars 1601, la baronnie de Saint-Trivier à sa sœur Marie de Cléberg. qui épousa, le 12 juin 1606, Théodore de Châlon, seigneur de Malacis.

En 1612, on imposait le trésain sur le vin que les hôteliers et cabaretiers vendaient à Saint-Trivier.

La Dombes fut imposée, en 1615, et Saint-Trivier contribua pour la somme de 369 livres, 2 sols.

Les États de Dombes étant assemblés le 27 avril 1623, les consuls de Saint-Trivier, Trévoux, Chalamont et Thoissey demandèrent le remboursement de 2,500 livres qu'ils avaient déboursé pour empêcher l'entrée en Dombes des troupes étrangères pendant les guerres des huguenots et des grands du Royaume; le Parlement leur accorda leur demande.

Digitized by Google

Théodore de Châlon aliéna la baronnie de Saint-Trivier à Jacques Moyron, fameux avocat et depuis lieutenant-général en la sénéchaussée et siége présidial de Lyon, par vente volontaire du 22 septembre 1625, convertie depuis en vente judiciaire par arrêt du Parlement de Dombes du 1er octobre 1625.

Jacques Moyron naquit à Lyon, le 15 février 1574, de Claude Moyron, marchand frippier et de Pernette Fournier. Son travail, son talent et ses belles qualités le firent nommer, en 1604, procureur général de la ville et communauté de Lyon; en 1641, conseiller au conseil du prince de Dombes; en 1655, conseiller au Conseil d'État et privé des finances de France.

Par édit du 1er février 1643, Gaston d'Orléans rétablit le marché de Saint-Trivier.

Jacques Moyron, docteur ès-droits, baron de Saint-Trivier, seigneur de Chavagneux et Chambost, bourgeois de Lyon, etc., fit son testament, le 12 octobre 1651, en faveur des pauvres de la Charité et Aumône générale de Lyon et mourut le 26 mai 1656; il fut enterré dans l'église des Cordeliers de l'Observance, de Lyon, voisine de sa maison de plaisance des Deux-Amants.

Vers 1661, la ville de Saint-Trivier était défendue par quatorze tours: la 1re, en sortant par la porte de Châtillon, du côté du nord était toute découverte et ne pouvait servir à la défense de la ville; la 2e, sur un coin de la ville, près du chemin de Saint-Trivier à Saint-Christophe et faisant face au nord et à l'orient; la 3e et la 4e, celle-ci possédée par le châtelain, situées le long des murs en se dirigeant du côté du matin; plus loin, une 5e dans l'angle qui fait face au midi; la 6e, joignant la porte de Lyon; la 7e, en suivant les murailles du côté du midi, est rasée à fleur du mur de la ville; plus loin sont la 8e et la 9e, toutes ruinées et faisant partie du château; dans le même enclos du château est la 10e tour; plus loin, en suivant la muraille du côté du couchant est une grosse tour ronde, près la

Digitized by Google

porte de Bourjat ; plus une autre grosse tour du côté du nord ; la 13e, du même côté, est rasée à fleur de la muraille de la ville, et, enfin, également du côté du nord est la 14e, toute ruinée en dedans de la ville.

A cette époque, on résolut de remplacer la statue qui était sur l'autel de la chapelle Saint-Antoine dans l'église de Saint-Trivier par un tableau, de décorer l'autel de Sainte-Marguerite, de faire démolir un autel abandonné, dans la même église, du côté du midi, et de faire rapporter à Saint-Trivier l'autel de Saint-Jean que l'on disait avoir été transféré à Baneins ; toutes ces chapelles étaient du patronage des seigneurs de Saint-Trivier. On ordonna de garnir les autels de l'église, d'y faire placer des crucifix et de faire recouvrir la nef où il pleuvait. On résolut de rétablir le marché de Saint-Trivier, les lettres patentes en ayant été accordées par le prince de Dombes ; d'établir une chambre à sel pour favoriser la fréquentation des marchés ; de faire mettre un pilier de justice sur les limites des terres de Saint-Trivier et de celles du seigneur de Chaillouvre, alors indiquées par le tronc d'un arbre pourri, sur lequel était une pierre vulgairement appelée la Croix de Jean de France ; ceci fut exécuté, une croix fut plantée en ce lieu et on décida d'y mettre les armes de l'Hôpital de la Charité écartelées de celles de Moyron. Le curé et les principaux habitants de Saint-Trivier, ayant entrepris de faire décorer le chœur de leur église, les recteurs de la Charité prirent la détermination d'y contribuer par le don d'un banc orné des armes de la Charité et de Moyron.

La justice de Saint-Trivier comprenait, en 1665, 104 feux pour la ville de Saint-Trivier, 16 pour Saint-Christophe, 4 pour Saint-Cyr, 44 pour Montagneux, 11 pour Percieux.

Il y eut, en 1672, une grande inondation qui causa des dégâts à Saint-Trivier. La même année, les administrateurs de l'hospice général de la Charité de Lyon prêtèrent serment de fidélité à cause de la terre et seigneurie de Saint-Trivier.

Digitized by Google

L'impossibilité d'établir une citerne à Saint-Trivier ayant été reconnue, les recteurs de la Charité, à la requête des habitants, envoyèrent à Saint-Trivier Jean Bernachon, maître fontainier, pour faire chercher des sources du côté du domaine de la Brosse ; celui-ci ayant marqué un lieu pour faire un puits d'épreuve, on y trouva quantité d'eau et le consul de Saint-Trivier donna, le 5 mai 1675, au sieur Bernachon, le prix-fait de la nouvelle fontaine, dont l'eau était très-bonne et très-abondante, pour l'amener à Saint-Trivier.

Le 22 septembre 1677, les recteurs et administrateurs des pauvres de l'Aumône générale de Lyon firent aveu et dénombrement de la terre, baronnie et châtellenie de Saint-Trivier, avec toutes ses appartenances, membres et dépendances.

Le cimetière de la paroisse de Saint-Trivier, situé auprès de l'église, du côté de midi, au-dessous du jardin des R. P. Minimes étant exposé au passage de toutes sortes de personnes, même de bestiaux et animaux et les archiprêtres faisant leur visite ayant fait entendre plusieurs fois que s'il demeurait en cet état, ils le feraient interdire, on décida, en 1683, qu'on le changerait de place. A cet effet, les recteurs de la Charité, seigneurs-barons de Saint-Trivier accordèrent aux habitants de Saint-Trivier une place dans l'enclos du château, au devant de la porte principale de l'église, pour y transporter leur cimetière, que lesdits habitants s'engagèrent de clore ; et, ils reçurent, en échange, l'ancien cimetière. Messire Jacques de la Roëre était alors curé de Saint-Trivier, Philibert Goiffon et Philippe Piramont, consuls de la ville et mandement de Saint-Trivier.

Le 17 mai 1695, messire Jean Petit, lieutenant et châtelain de la baronnie de Saint-Trivier reconnaît que ce n'est que précairement et pour lui faire plaisir que les recteurs de l'Aumône générale de Lyon lui ont accordé la faculté de lever le terrain le long des murailles de la ville derrière

Digitized by Google

son jardin et y planter des saules pour y faire une allée; promettant de rétablir les choses dans leur état primitif, quand bon leur semblera, ce qui a été accepté par messire Guillaume Descomte, avocat en Parlement, messires Antoine Courbon, Esprit Rustin et Humbert Piarron, tous recteurs de l'Aumône générale de Lyon, faisant tant pour eux que pour les autres recteurs. Fait à Saint-Trivier, en présence de messire François Rogniard, procureur au Parlement de Dombes et Jacques-Philippe Descombes, sergent de Saint-Trivier.

Vers 1700, on démolit les ruines de la porte de Bourgeat, dont on ne laissa subsister que la première arcade du côté de la ville; on recouvre et répare le toît de la porte de Lyon; on fait planter sur la place de Saint-Trivier, joignant la halle, un pilier de justice, surmonté d'une girouette portant les armes de la Charité avec une couronne de baron; on ordonne de rétablir la croix de Jean de France et de planter pour borne une grande pierre avec cette inscription : Justice de Saint-Trivier.

Le 23 mai 1703, les recteurs de la Charité de Lyon, seigneurs-barons de Saint-Trivier permettent à messire Jean-Baptiste-Guillaume de Romanans, bourgeois de Lyon et à messire Claude Valentin, notaire de S. A. S., capitaine châtelain de Saint-Trivier de mettre du poisson dans les fossés de Saint-Trivier, depuis le pigeonnier de la grange de la ville, appartenant auxdits seigneurs, jusqu'à la tour étant dans l'enclos des fonds possédés par les nommés Goiffon et Genton, et d'y faire mettre à leurs frais des daraises de la manière et dans les endroits qu'ils jugeront à propos, ladite permission pour le temps seulement qu'il plaira auxdits seigneurs, qui ne seront tenus à aucun entretien.

Dans un acte datant de 1709 environ, il est dit que lorsque les recteurs de la Charité, barons de Saint-Trivier, se trouveront à la messe paroissiale dudit Saint-Trivier, l'eau bénite, lors de cette cérémonie, leur devra être donnée au

Digitized by Google

goupillon par le célébrant et le pain bénit par le marguillier, comme seigneurs du clocher et hauts justiciers de la baronnie ; cependant le curé y met opposition.

En 1727, les justiciables de la baronnie de Saint-Trivier furent convoqués pour assister aux assises au château et prêter le serment accoutumé, sous peine de 10 livres d'amende et ces assises furent tenues en présence des recteurs de la Charité ; il y avait 113 justiciables à Saint-Trivier, 10 à Saint-Cyr, 16 à Saint-Christophe, 44 à Montagneux, 26 à Percieux et 4 à Chanteins. Des ordonnances de police, promulguées au nom des seigneurs de Saint-Trivier défendirent de recevoir aucun étranger, ni aucune femme, veuve ou fille enceinte, sans en faire la déclaration, de chasser, de tendre des filets, d'aller attendre le gibier le matin ou le soir, à l'espère ou à l'affût, de pêcher dans les rivières, ruisseaux ou étangs d'y faire rouir ou naizer le chanvre. de couper aucun bois ni riotte dans les forêts, de tirer sur les pigeons, de tenir des cochons dans la ville ou des chèvres à la campagne, de se pourvoir, en première instance et cause d'appel, par devant d'autres juges que ceux de la baronnie, ordonnèrent à tous propriétaires et locataires des maisons de la ville, de balayer et faire enlever les boues et immondices devant chez eux, au moins une fois par semaine.

M. Constant, recteur de la Charité, fit tracer, en septembre 1727, le plan d'un nouveau bâtiment, destiné à servir de maison seigneuriale, à Saint-Trivier, et de servir de logement aux recteurs et il en fit commencer la construction en sa présence ; au mois de novembre les fondations étaient élevées de terre sur trois côtés, l'ancien bâtiment était démoli, par derrière, du côté de la rue Baccon.

UN DOMBOMANE.

(*A continuer*).

Digitized by Google

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

EUGÈNE-LOUIS-MELCHIOR PATRIN

MINÉRALOGISTE LYONNAIS

Les passions ont inspiré et inspirent de belles pages.

Tenant aux entrailles mêmes de l'humanité, elles doivent toujours être pour nous palpitantes d'intérêt, et, devenant le mobile d'une foule de nos actes, elles restent le thême éternel de nos méditations. Car si elles peuvent engendrer les scènes les plus regrettables, elles peuvent jouer leur rôle dans d'harmonieux concerts. Parfois funestes, ne sont-elles pas souvent la source de nobles élans, d'efforts généreux, d'héroïques sacrifices, de sublimes vertus? Et Montaigne a-t-il eu bien tort en prononçant cette phrase? « L'homme ne vault que quand il est esmu, » qu'il le soit vivement, de manière à opérer de brillantes choses; ou que, semblable au feu qui couve sous la cendre, son ardeur le soutienne dans l'ombre, pour l'aider à accomplir de patientes œuvres. Souvent, alors, il passe méconnu, voué à la réalisation d'une idée, sans espoir d'autre récompense que la conscience du bien et le plaisir attaché à son exécution : *rectè facti fecisse merces est.* (Sénèque.) Ainsi les bénédictins s'ensevelissant dans les monastères, où s'écoulait leur existence à défricher et à déchiffrer; ainsi ces pélerins de la science s'en allant à travers le monde, après avoir abandonné parents et amis, pour

Digitized by Google

acquérir des connaissances, s'enrichir d'une découverte. C'est parmi ces derniers que je place au premier rang un savant peu répandu, un citoyen trop modeste, dont nous allons essayer d'esquisser la biographie, et auquel la postérité paiera bientôt le tribut d'une gratitude tardive.

De brèves notices ont paru sur cette vie instructive ; mais toutes avaient pour but l'apologie de l'homme public. Celle-ci se propose de mettre en relief la trempe de son caractère, la tournure de son esprit, l'intimité de son cœur. L'impression que nous a laissé la lecture d'une correspondance tombée sous nos mains dans le cours d'une relation de famille, et qui a servi de base à ce petit opuscule, nous a fait penser que les gens sérieux y pourraient puiser quelque intérêt.

Eugène-Louis-Melchior Patrin naquit à Lyon (et non à Mornant, berceau de ses aïeux maternels), le 3 avril 1742, à peu près en même temps que Gilibert, Dolomieux, Pallas, Breiz-Lach, Faujas, Cavanilles, ses collègues, ses émules ou ses protecteurs.

Fils d'un notaire-conseiller du roi, dont le père avait exercé la charge de notaire royal à Sennecey en Mâconnais, dont un cousin remplissait les fonctions d'avocat au parlement de Lyon, il était destiné au barreau. Ses ancêtres, qui avaient de petites prétentions à la noblesse dont il plaisantait, tiraient leur origine du bourg des Patrin, hameau situé sur les frontières de Sibérie et fondé par des Russes de ce nom trafiquant avec la Chine. Peut-être est-ce à cette descendance qu'il faut attribuer l'invincible attrait qui le poussa plus tard, et à son insu, vers ces régions inaccessibles ; ou n'y était-il pas plutôt appelé, comme le mot l'indique, par une véritable vocation, par

Digitized by Google

cette force émanée d'un ensemble d'aptitudes ne demandant que les moyens et l'heure de s'appliquer ; voix puissante et mystérieuse qui aide à franchir les obstacles infranchissables pour le vulgaire, qui encourage et soutient dans les luttes de l'adversité?

Pas plus que Boileau, il n'avait puisé dans les dossiers paternels le goût de la chicane et de la basoche. Doux, timide, simple, rêveur, ennemi du bruit, d'une exquise sensibilité, d'une vive imagination, d'un sens investigateur, il se sentit, dès l'enfance, enclin aux voyages, aux explorations, à la recherche de l'inconnu. Aussi, malgré les observations de ses parents, il suivit les cours de physique; et dès qu'il eut achevé ses classes, où il étonna par ses succès, il résolut d'aller dans le nord de l'Europe contrôler des hypothèses et recueillir des faits propres à éclaircir l'histoire du globe. Il avait vingt et un ans. Ce projet devait être ajourné jusqu'à la mort de son père, à plus de quatorze ans ensuite, et lui permettre d'acquérir entre autres le titre d'avocat, dont il ne se servit jamais.

Ni conseils, ni supplications ne purent le détourner et il partit de sa ville natale le 28 juillet 1777, au moment où Franklin, délégué par les treize Etats d'Amérique qui venaient de déclarer leur indépendance, se rendait en France pour demander du secours.

Louis XV était mort, les haines qu'il avait allumées semblaient éteintes ; et quoique son successeur eût recueilli un lourd et pénible héritage, il promettait un règne heureux. A peine monté sur le trône, celui-ci avait remis à ses sujets le droit féodal, puis levé les défenses portées contre les livres irréligieux : préludant ainsi à la suppression du droit d'aubaine, au renoncement du droit de main-morte, à l'établissement des assemblées provinciales, à l'abolition de la qualité de serfs, des juridictions

Digitized by Google

seigneuriales, de la dîme, des jurandes, à l'institution du service hospitalier, etc., toutes réformes annonçant un prince bon, éclairé et libéral (1). Rien ne faisait pressentir les événements qui allaient bouleverser l'Europe. Si quelques-uns, plus perspicaces, en avaient une vague intuition, les savants ne s'en doutaient guère et poursuivaient leurs recherches, les yeux fixés sur leurs livres, leur attention sur la nature.

Notre touriste se présenta chez le marquis de Dolomieu en effleurant le Dauphiné, alla visiter à Genève Voltaire déjà très-malade, se dirigea vers Berne où Haller lui remit des lettres de recommandation, traversa l'Autriche, tourna la Hongrie; puis, ayant rencontré à Vilna un évêque ami des sciences, s'arrêta en Pologne où son compatriote Gilibert, naturaliste renommé, alors en haute faveur, venait d'organiser une école de médecine sous l'égide du roi Stanislas. Sa première étape dans l'empire des czars s'effectua à Grodno, où il arriva à la Toussaint. Il écrivit à sa mère : « Si quelque temps de ma vie a été employé utilement, ce sont ces cinq derniers mois. La rigueur de la saison et mon peu de penchant pour la société m'ont laissé tout le loisir de me livrer à mes études chéries. Je vais les continuer sous un maître, dont les talents sont bien propres à seconder mes vues. Je me lie avec le célèbre Pallas. Mon intention est d'opérer ici mes premières herborisations. Un prélat m'ayant offert une place dans son carosse, j'en profiterai pour m'accélérer de trente lieues. Vous aurez certaine-

(1) Les principes de 1789, bases de notre droit public intérieur, ne sont pas le programme et encore moins le monopole du parti républicain. M. Edgard Quinet, dans un très-beau livre sur la Révolution française, écrit que toutes les conquêtes réellement utiles et durables de cette révolution étaient faites dès le milieu de l'année 1789, c'est-à-dire sous le règne de Louis XVI. Et l'on sait si cet auteur est monarchiste ! (B.)

Digitized by Google

ment cru que j'étais gelé, n'ayant rien reçu de moi que deux lettres. Mais si les circonstances ne me permettent pas de correspondre de sitôt, vu la longueur de la route, ne soyez aucunement inquiète ; au printemps il n'y a point de danger sur la Baltique. L'histoire naturelle a été cruellement éprouvée depuis quelques semaines, les trois plus grands naturalistes de l'univers sont morts, le baron de Haller, l'immortel Linné, et notre cher de Jussieu : *sic transit gloria mundi !* Mes devoirs à M. le curé, amitiés à M. Rambaud le plaideur et à M. Richoud, son collègue, notre parent. 29 mars 1778. »

La seconde lettre, à un an de distance, datée du 18 avril 1779, est trop intéressante pour que nous ne la reproduisions pas. Elle corrigera une foule d'inexactitudes transmises par tradition sur des parages peu connus, et elle prouvera une fois de plus ce que nous gagnons au contact et à la vue de nos semblables. Car, quoique Gresset ait dit « qu'un sort errant ne conduit qu'à l'erreur, » on a le droit d'affirmer que l'échange de pensées est aussi utile à l'âme que la nourriture au corps ; le jugement se mûrit par la comparaison, et la réflexion se fortifie par un heureux exercice. La Fontaine répondrait avec justesse à l'auteur du charmant *Vert-Vert :*

Quiconque a beaucoup vu
Doit avoir beaucoup retenu.

« Ma très-chère mère, j'ai quitté Grodno ; je suis à Pétersbourg, et vais bientôt pénétrer dans le pays de mes rêves. M. Pallas m'a procuré la connaissance d'un major qui a la surintendance de ses principales mines. C'est un Allemand aussi respectable par son honnêteté que par sa position. Il partira dans le courant de l'été, et je l'accompagnerai en qualité d'*observateur :* pendant tout le temps que je voudrai rester avec son Excellence, j'aurai la table

Digitized by Google

et les autres commodités de la vie, plus un millier de francs comme gratification annuelle, et la facilité d'avoir les minéraux rares et distingués. Je n'aurai d'autres dépenses à faire que celles de mon entretien et de quelques petits cadeaux. Dès que je voudrai, j'aurai la faculté de revenir sans frais et en sûreté. Le terme de mon voyage vous paraîtra peut-être un peu long; mais ne vous effrayez pas, rien n'est si facile ni moins périlleux que de voyager dans ces contrées. Ce ne sont presque toujours que d'immenses plaines couvertes de forêts, à l'abri des voleurs et des bêtes dangereuses, sans autres ennemis que la boue et d'inoffensifs cousins. Pour m'accoutumer à l'âpreté des froids, je me suis constamment exposé à ceux de cet hiver, qui a été assez rude. Le thermomètre est descendu plusieurs fois au-dessous de 30 degrés. Malgré la rigueur de la saison, je n'ai eu que le nez gelé pour ne m'être pas muni de mon manchon en me promenant en traîneau.

« La résidence de mon patron se nomme Barnaoul, un des meilleurs cantons de la Sibérie, et où les melons de Provence poussent en pleine terre. Cet endroit, au-delà de Tobolsk, se trouve au pied de la grande chaîne des monts Altaï, où sont ensevelies les fameuses mines d'or, d'argent et de fer. M. Pallas, qui a parcouru pendant sept ans les différentes zones de cette région, m'a gratifié de plus de 500 espèces de plantes et de minéraux qui n'ont pu qu'augmenter ma soif de connaître.

« Comme j'aurai grand besoin de livres, je vous prie de m'expédier, le plus tôt possible, la caisse que j'ai préparée avant mon départ, à l'adresse de M. Pallas, *très-célèbre professeur à l'Académie impériale des sciences*. (Formule consacrée.)

« Après vous avoir entretenue de mes petites affaires,

Digitized by Google

je vous donnerai, pour vous amuser, quelques détails d'ethnographie. Vous savez que Pétersbourg est situé sur la Néva, rivière cinq à six fois plus grosse que le Rhône, et qui se jette dans la mer Baltique par plusieurs embouchures : situation qui la rend tres-commerçante, et l'une des villes les plus florissantes du monde. Cette magnifique cité, née avec le siècle, possède environ 120,000 habitants, dont le tiers est étranger. Les 8,000 Français qui en font partie ne sont pas la crème de la population. Toutes les rues sont tirées au cordeau, mesurant 60 à 80 pieds de large, et d'une immense longueur. Les maisons, généralement en briques, sont construites à l'italienne. Le commerce a ses quartiers, composés de milliers de boutiques agglomérées. Si la nourriture n'y est pas chère, les loyers sont hors de prix. Les immeubles rendent environ dix pour cent, mais les charges de police sont considérables. L'intérêt légal de l'argent est de six pour cent, il est vrai; mais il est rare que les capitalistes se contentent d'un gain si modeste. Les Russes sont extrêmement avides de lucre, et, de plus, peu délicats ; car, après les Chinois, ce sont les gens les plus fripons de la terre. La vertu des femmes n'y est presque qu'un nom. Le peuple est de belle taille, il a le teint frais, l'œil vif; le beau sexe est plein d'agréments, quoique aimant par trop le fard. La noblesse suit les modes de Paris. La roture s'habille proprement et d'une façon commode : les hommes portent une large culotte et un gilet qui tombe jusqu'aux genoux ; par dessus, ils mettent un justaucorps nommé caffetan, qui croise comme une robe de chambre et dont les basques s'étalent en plis sur les hanches. Des bottes en tout temps. Sur la tête, l'hiver, un bonnet fourré ; l'été, un chapeau rabattu. Une belle barbe de capucin encadre leur visage. Les laquais sont rasés et revêtus à la française, les cochers conservent ce costume.

Digitized by Google

Quant aux dames, elles portent une jupe, un corset et un mantelet, aux manches étroites, garni de fourrures ou de soie. On voit des servantes ornées d'un manteau doublé de satin cerise et bordé de fourrure, chaussées de bottines, coiffées d'un madras, quelquefois même cachant leur figure sous un voile d'or.

« Les sujets de la Russie se divisent en trois classes principales : les nobles, les paysans qui appartiennent à des seigneurs particuliers, et ceux qui sont dans la dépendance immédiate de la couronne. De ceux-ci, quelques-uns habitent les villes de temps immémorial, et font le commerce ou du moins le trafic pour lequel le Russe a un talent unique ; d'autres possèdent des fiefs. (C'est-à-dire des immeubles de la couronne, car il n'y a que les nobles qui puissent en avoir en propriété.) Et cette possession leur est continuée de génération en génération, moyennant une redevance très-modique et tout au plus du vingtième du revenu. Quand le père de famille meurt, la loi détermine de quelle manière se partage sa *possession*.

« Quelques-uns de ces sujets immédiats de la couronne jouissent d'une fortune immense et de plusieurs millions de roubles : et comme avec de l'argent on a des amis, ils obtiennent pour leurs enfants le grade de capitaine ; dès lors ils sont nobles, et peuvent acquérir des terres. En France, l'usage est le même. L'or mène partout aux honneurs. Un roturier, ne sachant pas lire, amasse des écus. L'idée lui vient d'acheter pour son fils une charge, qui permet à celui-ci d'obtenir une savonnette à vilain et de recevoir du héraut-d'armes un blason timbré. Nous voyons cela chaque jour. Si cette manie continue, la France entière sera titrée. Seulement, chez nous, le principe *Cedant arma togæ* subsiste dans toute sa rigueur. Ici les rangs sont réglés sur l'état militaire : par exemple, certains

Digitized by Google

magistrats ont rang de colonel ; un conseiller d'Etat a rang de brigadier, et le sénat peut accorder jusqu'au grade de lieutenant-colonel, mais, au-dessus, il faut l'attache du Souverain.

« Le serf est dans la même sujétion qu'en Pologne, mais plus à l'abri des vexations et mieux protégé par la loi ; aussi l'esclavage ne l'a-t-il pas autant abruti. Il a, pour acquérir, la même activité que les nôtres, parce qu'il est sûr de pouvoir conserver ; de sorte qu'il n'est pas rare de voir des laboureurs plus riches que leurs maîtres.

« Si l'on peut juger du bonheur d'un peuple par sa gaîté, il y en a peu qui paraisse plus heureux que le Russe ; on le voit sans cesse rire ou chanter. Il a la voix juste, et sa langue, la sclavonne ou esclavonne mêlée de grec, est douce et agréable. Le peuple, lui-même, n'a rien de cette rudesse qu'on reproche aux Allemands et autres septentrionaux. Naturellement bon, jovial, spirituel, il a, dans toutes ses manières, quelque chose de patelin, et ne se fâche jamais. Il est extrêmement complimenteur ; et il n'y a rien de si plaisant que de voir deux paysans se faire de grands saluts, bien essuyer leur barbe avec un mouchoir, et ensuite s'embrasser affectueusement. Cette manière de se saluer s'est conservée encore parmi la noblesse ; on ne voit autre chose dans les spectacles, dans les promenades, dans les assemblées. Les femmes ne plient point les genoux, elles s'inclinent comme les religieuses, et on leur baise la main et ensuite la bouche. Ces baisers se donnent même dans les églises, en certaines occasions où l'on a conservé cet usage des premiers siècles, surtout le jour de Pâques. A la fin de certaines prières, chacun dit à son voisin ou à sa voisine avec un cri d'allégresse : *Ah ! le Christ est ressuscité ;* aussitôt le voisin ou la voisine répond : *Oui, c'est bien vrai, il est ressuscité !* et tous deux s'abou-

Digitized by Google

chent autant que le cœur leur en dit. Vous savez que l'on suit le rit grec, qui diffère du rit romain en quelques points. Le purgatoire n'est pas admis chez eux, la procession du Saint-Esprit et la communion sous les deux espèces ne font pas partie de leurs dogmes. Ajoutez à cela que leurs almanachs diffèrent ; ici nous avons le vieux style, en écart de 11 jours, ce qui fait que nous avons aujourd'hui le 18, tandis que vous avez le 29. Une autre différence assez remarquable est le mariage des prêtres. Faire serment qu'ils ont trouvé leur femme vierge leur est ordonné. Vous vous imaginez bien que le contraire ne leur est jamais arrivé. Quand l'épouse meurt, ils ne peuvent se remarier, ils entrent dans un couvent ; et le synode prend soin des enfants. Si la condition des prêtres grecs paraît en cela meilleure que celle des nôtres, un grand article fait pencher la balance en faveur des Romains, c'est que ceux-ci sont fort riches et les autres fort gueux. Le clergé séculier ne possède rien. Ses prêtres sont les plus ignorants et les moins estimables. Aussi ne les reçoit-on dans aucune maison qui se respecte, et seul, le bas peuple, conserve pour leur habit quelque considération. Les moines valent mieux, et s'ils ne sont pas fort savants, au moins leur vie paraît-elle plus régulière. On ne connaît en Russie que deux prêtres instruits : Platon, archevêque de Moscou, et Gabriel, archevêque de Novogorod. Leur habillement ordinaire est une robe de couleur, faite comme nos dominos de bal ; leur chapeau est troussé à la française, la pointe en arrière et l'aile rabattue sur les yeux comme celui des chasseurs. Ils portent la barbe et les cheveux flottants dans toute leur longueur, en vrais Auvergnats. On les voit de la sorte équipés, courir les rues à cheval, ou dans de petits cabriolets découverts qu'ils conduisent eux-mêmes. Leurs habits d'église sont la chappe et la dalmatique qui est plus ample que

Digitized by Google

les nôtres. M. le curé de Mornant, que je salue, aurait bien ri s'il avait vu, le 30 août dernier, la procession de saint Alexandre Newski. Ce jour-là, qui est la fête d'un des premiers ordres de chevalerie de l'empire, toute la cour se rend en pèlerinage au couvent de Saint-Alexandre, à une lieue de la ville. Autrefois, elle y allait à pied; mais à présent, l'on y va en carrosse. Tout le clergé y alla à pied; il était très-nombreux et en habits somptueux. Plusieurs évêques et archimandrites portaient un bâton pastoral de vermeil, semblable au caducée de Mercure, la tête couverte d'un bonnet doré semblable à nos anciennes marmites ou tupins, couvert de pierreries, de petits tableaux et de reliquaires. C'était la plus belle chose du monde. Mais ce qu'il y eut de comique, c'est qu'au retour, évêques et archimandrites étaient en carrosse, suivis d'un ou deux prêtres en chappe ou tout au moins en dalmatique, comme d'autant d'heiduques ou de laquais. J'étais à dîner chez le consul de France, quand cette mascarade défila.

« Le peuple russe est extrêmement superstitieux. Il ne passerait pas devant un tableau sans s'incliner jusqu'à terre, et se signer chaque fois de la main droite à la gauche et seulement avec trois doigts. Des hérétiques n'en mettent que deux, mais si on les apercevait on les lapiderait vite. Les évêques donnent la bénédiction, le pouce appuyé sur la seconde phalange du quatrième doigt, les trois autres étendus. Du reste, ils fendent l'air de gauche à droite, comme chez nous. La passion des images est si grande, qu'il n'y a pas d'habitation où il n'y ait dans la principale pièce trois petits sujets de dévotion, dont l'un représente toujours saint Nicolas. Ceux qui entrent commencent par faire les trois signes de croix, ensuite ils parlent aux gens de la maison. Cet usage est si général que je l'ai trouvé observé même chez le directeur de l'Acadé-

Digitized by Google

mie, un des beaux esprits et des moins crédules. Comme il avait placé immédiatement au-dessous des trois madones une grande et belle figure de l'Amour, je ne pus m'empêcher de rire et de lui demander auquel des deux il fallait donner la préférence? il me répondit que, comme il y avait chez lui des personnes de dissidentes opinions, il avait voulu satisfaire à leurs goûts.

« Ici toutes les religions sont autorisées, ont leur culte et de belles églises ; mais les Grecs seuls ont le privilége d'étourdir les passants par le bruit des cloches. Les églises luthériennes, hermittes, arméniennes, etc., etc., sont d'une belle architecture et bien décorées ; notre pauvre chapelle catholique, jusqu'à présent, a été reléguée dans une espèce de masure. On avait commencé un assez bel édifice : mais le zèle des fidèles s'est bientôt ralenti, l'église est restée là, et l'on continue à aller faire du scandale dans un second étage. Je n'ai guère vu d'assemblée moins décente que cette sorte de temple, dirigé par des moines italiens. Les églises grecques ne sont guère plus édifiantes : la seule différence qu'il y ait entre celle-ci et une place de marché, c'est que la conversation des assistants est de temps en temps interrompue par les prosternations devant les images qui tapissent les murs et qu'ils ont grand soin de complimenter. Aussi, dès qu'on entre, faut-il avoir soin de se glisser dans un coin pour ne pas recevoir des coups de dos dans le ventre, et des coups de tête dans le dos. Tout le monde se tient debout, jamais on ne s'assied, ni ne s'agenouille. Si le clergé russe est pauvre, les églises sont splendidement décorées. Il n'y a presque aucune de ces innombrables images où les habillements des saints ne soient d'or ou d'argent massif, et comme le peuple prise beaucoup ces métaux, ceux-ci stimulent admirablement sa dévotion.

« Le Russe aime à la folie fêtes et divertissements, et

Digitized by Google

plusieurs semaines de l'année y sont consacrées tout entières, notamment la semaine qui précède le grand carême. On la nomme Maflinissa, c'est-à-dire le temps du beurre, parce qu'on s'y abstient déjà de viande. Pendant ce temps on est encore plus folâtre que chez nous, et l'on se divertit mieux. La ville devient bruyante : on entend les grelots des équipages dont les traîneaux glissent sur la neige épaisse et tassée ; une enveloppe glacée embrasse l'air, le ciel est bleu et l'horizon pur. A Saint-Pétersbourg, les nobles vont à la cour, au théâtre français, donnent des soirées où le vin coule à flots, où l'on prodigue les mets les plus délicats. Ces repas pantagruéliques, précédés de friandises et de liqueurs, commencent à deux heures après minuit, pour finir à sept heures du matin. Dès que les glaces ont fondu et que l'été approche, la société se disperse de tous côtés; les paresseux sont dans leurs terres, les touristes en Suisse, les artistes en Italie, les flâneurs en France.

« Les divertissements populaires sont en petit ce que ceux-ci sont en grand. Le peuple s'entasse dans les lieux où l'on débite du thé et où se fait une effroyable consommation d'eau-de vie. Les amusements sur la glace m'ont surtout intéressé. Outre les courses de traîneaux qui durent tout l'hiver, on construit alors sur la rivière des élévations en charpente d'une quarantaine de pieds de haut, et qui s'étendent en pente douce à une centaine de pieds. Toute cette pente est couverte de quartiers de glace sciés comme des pierres de taille, en tables de quatre doigts d'épaisseur et si bien assemblées que tout cela ne forme qu'une grande surface unie comme un miroir. Cela s'appelle les montagnes de glace : on grimpe là haut par un escalier commode, on arrive à un grand pavillon à la chinoise, en treillage et joliment orné de branches de pin en guirlande. Dans ce pavillon sont des musiciens et des gens

Digitized by Google

excessivement adroits, dont l'office est de conduire ceux qui veulent se donner le plaisir de la glissade. On se met avec son conducteur sur un petit traîneau, qui descend comme un trait, et vous mène en un clin d'œil au bout d'un chemin d'un quart de lieue, pratiqué au bas de la pente, aussi poli que la glace de la montagne et bordé de jeunes pins verts qui le font ressembler à une belle allée de jardin. Au bout de ce chemin, on se trouve à côté d'une montagne semblable à celle d'où l'on est parti, l'on y remonte, et l'on revient avec la même vitesse à la première, par un chemin latéral à celui que l'on vient de parcourir. On continue ce manége ainsi, tant qu'on y prend goût. Toutes ces montagnes sont disposées deux à deux en correspondance.

« J'ai voulu en tâter comme les autres ; mais dans les premières promenades, je me croyais dans les espaces imaginaires : et, ce qui me paraît inconcevable, c'est que je voyais continuellement des gens qui descendaient sur leurs pieds, et sur mille il était rare d'en voir un faire la culbute. Il y a encore sur la rivière d'autres amusements, tels que des jeux de bagues, où, au lieu de chevaux de bois, l'on a des traîneaux qui coulent sur la glace avec une rapidité prodigieuse, et plusieurs autres inventions qu'il serait trop long de décrire. »

P. Berthier.

(*A continuer.*)

Digitized by Google

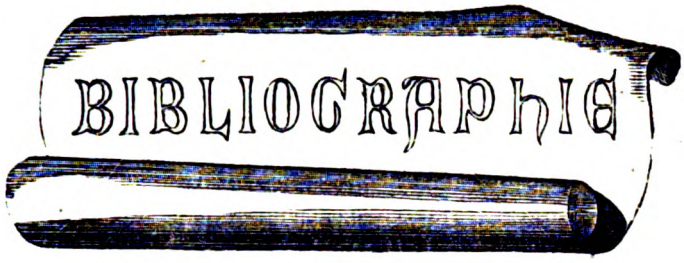

LE ROMAN POPULAIRE, — *La Fleur de Thym*,
Par Mme Marie SEBRAN.

Lorsqu'il nous arrive de parcourir les feuilletons et les romans en vogue — ce que nous ne faisons jamais sans y être forcé — nous ne pouvons nous empêcher de regretter que dans une époque qui se pique de démocratie comme la nôtre, on ne songe pas davantage à écrire pour le peuple, à créer en quelque sorte une *littérature du peuple*. Nous avons bien çà et là quelques trafiquants de la plume, quelques journalistes de bas étage qui font profession d'écrire pour l'ouvrier. Mais, on nous l'avouera, rien n'est pitoyable comme leurs productions. Des aventures de cour d'assises écrites en style de greffier, voilà la nourriture intellectuelle qu'ils apportent chaque matin aux travailleurs des villes et des campagnes. Loin de se proposer un but moral, en peignant la société dans ce qu'elle a de grand et de noble, ils semblent avoir pris pour tâche d'en exposer toutes les laideurs. C'est au bagne qu'ils vont chercher leurs héros, ou si par hasard ils les prennent dans la classe élevée c'est dans l'intention de la rendre odieuse à leurs lecteurs. « La calomnie, la calomnie, » voilà le gagne-pain de ces nouveaux Basiles. De là peut-être ces rancunes sociales dont nous venons de voir les terribles effets.

Quant aux romanciers qui occupent actuellement le haut du pavé littéraire, ils croiraient déroger s'ils sortaient un instant de leur cercle de millionnaires pour choisir leurs personnages dans la partie laborieuse de la population. Il leur faut, comme mise

Digitized by Google

en scène indispensable, des hôtels princiers, des salons éblouissants, des laquais en livrée, des huit-ressorts, et surtout des millions en quantité.—« Pas de millions à l'étalage, disait dernièrement un de ces messieurs, pas d'œuvre sérieuse, pas de succès. » Tout cela est fort beau, mais qu'arrive-t-il? Le peuple qui lui aussi veut lire les romans à sensation, s'égare tout à coup au milieu de ces peintures imprudentes; il considère d'un œil d'envie ces richesses fabuleuses que son modeste travail est impuissant à lui procurer, de telle sorte que cette littérature aristocratique n'exerce pas moins de ravages que la littérature soi-disant populaire dont nous parlions plus haut.

Si nous abordons maintenant la fameuse question du *succès*, nous croyons pouvoir affirmer qu'il n'est pas le monopole exclusif de ces romans où les baronnes du demi-monde coudoient les princes de la finance. Il semble au contraire que nos auteurs n'aient jamais été aussi bien inspirés que lorsqu'ils ont laissé de côté leurs genres habituels pour traiter des sujets sans prétention pris dans le peuple même. Ainsi du jour où Bernardin de Saint-Pierre a voulu « se délasser de ses *Etudes de la nature* » il a fait l'inimitable chef-d'œuvre de *Paul et Virginie*; du jour où Lamartine est descendu du « char d'Ezechiel » nous avons eu Grasiella et Geneviève; du jour enfin où Mme Georges Sand a pu se résoudre à ne pas saupoudrer ses romans de théories socialistes, elle a publié ce que nous n'hésitons pas à appeler ses trois plus beaux livres : *La Mare au diable*, *François Le Champi*, *La petite Fadette*. Ces trois écrivains, que nous prenons au hasard dans notre groupe de romanciers, suffisent à montrer tout le parti qu'on peut tirer d'un sujet populaire bien compris. Car enfin si la demeure du riche a ses drames, le champ du laboureur et la mansarde de l'ouvrier ont aussi leurs idylles et leurs tragédies.

Mais, sans aller chercher des exemples si loin, hâtons-nous d'arriver, car il en est temps, au motif qui nous a fait prendre la plume. Un argument qui se présente de lui-même à l'appui de notre assertion, c'est le succès qu'a rencontré dans cette voie une de nos plus aimables notoriétés littéraires. On se souvient

Digitized by Google

de l'accueil si sympathique fait par toute la presse parisienne au délicieux roman de *Rousou*, et au *Journal d'une mère pendant le siége de Paris*. Aujourd'hui Mme Marie Sebran vient de publier un nouveau livre qui ne le cède en rien aux deux précédents. *La Fleur du Thym* est pour, ainsi dire, le type du roman populaire rêvé par Lamartine. On nous permettra, à ce propos, de rappeler les paroles mêmes du grand poète. Ce sera un excellent moyen pour apprécier *La Fleur de Thym*. On jugera l'œuvre selon son degré de conformité avec la théorie du maître.

« Le peuple, dit Lamartine, ne s'intéresse guère à ces beaux romans où l'on voit des messieurs et des dames qui s'aiment, qui se brouillent, qui se trompent, et qui finissent, après quatre volumes de malentendus et d'aventures, par se marier et par vivre riches et heureux dans quelque magnifique hôtel à Paris ou à Londres.

« Ce qui lui faut, ce sont des histoires *vraies* et pourtant intéressantes prises dans les foyers, dans les mœurs, dans les professions, dans les habitudes, dans les misères, dans les bonheurs et presque dans la langue du peuple lui-même; espèce de miroir de sa propre existence où il se verrait lui-même dans toute sa naïveté et dans toute sa candeur, mais qui, au lieu de refléchir ses grossièretés et ses vices, refléchirait de préférence ses bons sentiments, ses travaux, ses dévouements et ses vertus. »

Tel est l'idéal que Lamartine avait en vue en écrivant la touchante histoire de Geneviève, tel est le programme que Madame Marie Sebran a voulu réaliser dans son œuvre. Que trouvons-nous en effet dans *Rousou* et dans *La Fleur de Thym*?... Des aventures bizarres et compliquées? — loin de là; des scènes de boudoir et d'alcove?... — encore moins; des crimes, des assassinats? — non non! rien de tout ce fatras cynique et malsain. La plume chaste et habile de l'auteur n'a pas eu besoin, pour trouver le succès, de recourir à ces honteux et vulgaires procédés qui, soit dit à notre déshonneur, font la vogue de nos romanciers contemporains. Elle s'est bornée à retracer une histoire simple et vraie, en faisant jaillir les situations non

Digitized by Google

pas de la multiplicité des événements mais de l'étude approfondie des caractères. — Eh! quoi? dira-t-on, pas la moindre complication d'intrigue, pas le moindre coup de poignard, pas la moindre potion d'arsenic? Cela sans doute paraît bien singulier aux Adolphe Bellot et aux Xavier de Montépin ; mais, entre nous, lecteurs, que demandez-vous d'une œuvre littéraire? n'est-ce pas une exacte ressemblance avec la vie? une peinture fidèle de tout ce que vous voyez autour de vous? Or, trouvez-vous que la vie soit si remplie de passions contre nature, si bourrée d'événements extraordinaires? N'offre-t-elle pas au contraire, sauf de rares exceptions, un aspect généralement uniforme; et si, par hasard, des passions violentes en ont agité le cours, ne reprend-elle pas, avec le temps, une tranquillité sinon réelle du moins apparente? Est-ce à dire que nous voulions restreindre le domaine du romancier? — pas le moins du monde. L'écrivain de génie n'est point dupe de *cette tranquillité apparente*, il va au-delà, et sans s'épuiser en combinaisons extérieures, il étudie dans ces existences obscures le contre coup et les suites d'une passion première, et découvre, sous la cendre du passé, mille drames intimes que le plus léger incident renouvellera. « Moi aussi, dit Mme Marie Sebran, en faisant allusion à un passage des *Etudes de la nature*, de Bernardin de Saint-Pierre, moi aussi j'examinerai au microscope cette *Fleur de Thym* qui s'appelle Germaine, et qui sait si je n'y trouverai pas quelque parcelle d'or. » Ici nous serions tenté d'expliquer à nos lecteurs pourquoi *La Fleur de Thym* est le titre du livre de Mme Sebran, et pourquoi le personnage de *Germaine* s'identifie dans *La Fleur de Thym*, mais comme tout l'intérêt du roman réside en partie dans cette explication, nous préférons leur laisser le plaisir de la surprise. Il en est de certains livres comme de certaines fleurs, ils demandent à être examinés de près et dans tous leurs détails. Dans celui-ci tout nous paraît digne d'une attention particulière : le plan général, la vérité des situations, l'art délicat qui unit toutes les parties les unes aux autres, le sentiment profond de la nature qui anime chaque page, et enfin le style, qui est plein de naturel et de facilité.

Digitized by Google

En ce qui concerne le côté moral qu'on ne doit jamais négliger dans une œuvre littéraire, les lecteurs de *La Fleur de Thym* conviendront que rien n'est plus moral que la doctrine qui s'en dégage. Devant le magnifique tableau de cette « vie sous le ciel », devant ces grandes et simples figures, devant ces sacrifices et ces dévouements qui s'ignorent, nous nous sentons grandir insensiblement, nous prenons meilleure opinion de nous-mêmes et, par suite, nous nous trouvons plus forts pour soutenir l'éternelle lutte de la passion et du devoir. On le voit, le roman ainsi traité, loin d'être comme à l'ordinaire un agent de corruption serait un principe moralisateur par excellence. Le croirait-on cependant, on a reproché à Mme Sebran, la vivacité de certaines peintures. Des esprits timorés à qui le bruit d'un baiser donne le vertige auraient voulu la suppression des plus belles scènes de *Rousou*. Qu'il nous soit permis de protester hautement contre ces scrupules exagérés. Nous croyons qu'on peut sous ce rapport se ranger aveuglément à l'avis de Corneille, de Racine, de Boileau :

> L'amour exprimé chastement
> N'excite point en nous de honteux mouvement.

Pourquoi donc certains critiques s'obstinent-ils à bannir le *cœur* de notre littérature? Quel résultat pourrait-on espérer d'un roman façonné sur le modèle qu'ils nous imposent? Tout au plus servirait-il de lecture édifiante aux petites pensionnaires d'un couvent. Mais, quand un auteur écrit pour tout le monde, il doit changer de système, il doit nous montrer autre chose que les moutons enrubannés de Florian et les luttes des saints de la légende avec l'esprit malin; car en vérité

> Ce n'est point un objet à présenter aux yeux
> Que le diable toujours hurlant contre les cieux.

N'écrivant pas pour les religieuses d'un monastère, mais s'adressant plutôt à des lecteurs imparfaits, il doit leur rendre la morale agréable en la parant de fleurs. « Ainsi, dit Le Tasse, nous présentons à un enfant malade les bords d'un vase arrosés

Digitized by Google

d'une douce liqueur ; heureusement trompé, il boit les sucs amers et doit la vie à son erreur. »

C'est là ce que l'auteur de *Rousou* et de *La Fleur de Thym* a parfaitement bien compris ; aussi, le félicitons-nous aujourd'hui d'avoir ajouté deux charmantes épisodes de plus au grand poème du cœur humain. De telles œuvres, nous nous plaisons à le reconnaître, ne font pas seulement admirer, elles font aimer leur auteur. Elles ne sont point destinées comme tant d'autres à vieillir dans une bibliothèque d'amateur, elles se répandront au loin, elles resteront dans la mémoire d'une foule de travailleurs honnêtes, et, suivant la belle expression de Lamartine, elles y trouveront « des éditions vivantes et aimantes. »

Il est de mode, depuis nos malheurs, de parler de revanche et de régénération. Chacun expose, à ce sujet, les systèmes les plus séduisants. On voit même, chose singulière, des journaux qui s'imaginent, en sapant toute croyance religieuse, travailler à la régénération de notre pays. Mais pour nous qui sommes persuadés que la force matérielle d'un peuple a son point de départ dans la force morale, nous pensons qu'on obtiendrait un résultat immense en confiant à des écrivains tout à la fois religieux et populaires, la noble mission d'instruire les masses et de leur inspirer la foi qui fait espérer et le dévouement qui fait agir. En un mot, du jour où la France aura trouvé la plume qui moralise, elle trouvera l'épée qui défend.

ZÉNON FIÈRE.

Digitized by Google

BIOGRAPHIE DE CLAUDE BOURGELAT.

Le projet, annoncé dans tous les journaux, d'élever une statue à BOURGELAT, à l'Ecole vétérinaire, nous fait penser qu'il y a quelque opportunité à publier des notes sur sa famille.

Claude Bourgelat, ainsi que chacun sait, a fondé à Lyon, sa ville natale, la première Ecole qui, ensuite, a servi de type à celle d'Alfort et des autres pays de l'Europe.

Pierre Bourgelat, négociant à Lyon, échevin en 1706, mort le 7 septembre 1719, avait épousé Geneviève Terasson, parente d'Antoine Terasson, conseiller au parlement de Dombes et chancelier de la principauté ; il fut père de quatre enfants :

1° Pierrette Bourgelat, mariée en 1721, à M. Fayard de Champagneux.

2° Anne Bourgelat, mariée, le 13 juillet 1723, à Estienne Prost de Grange-Blanche, avocat et procureur général de la ville de Lyon, procureur du roi au tribunal de la Conservation.

3° Marianne Bourgelat, mariée en 1725, à Pierre Dugas, prévost des marchands, en 1751.

4° Claude Bourgelat, né en 1712, mort en 1779, fondateur et inspecteur général des écoles vétérinaires de France, professeur à celle d'Alfort, auteur de divers ouvrages sur l'hippiatrique, marié le 29 octobre 1731, à mademoiselle Cochardet, fille de N. Cochardet, trésorier de France au bureau des finances de Lyon. Il ne laissa pas de postérité.

M. Grognier a publié, en 1825, une notice sur Claude Bourgelat, et on en trouve une autre dans la biographie des hommes utiles de la société Monthyon.

Pierre Bourgelat était trésorier de la santé en 1709.

On donne généralement à Lyon le nom d'Académie à l'Ecole vétérinaire, et cela parce que Claude Bourgelat, son fondateur, avait été à la tête de l'Académie d'équitation. Le 17 juillet 1716, il y eut une délibération consulaire par laquelle on chargea le sieur de Floratis du rétablissement de l'*Académie*, pour y élever les gentilshommes tant de la ville qu'étrangers, et y apprendre les mathématiques, à monter à cheval, à voltiger, à faire des armes, à danser, à tous autres *vertueux exercices*, le tout moyennant une pension de 1000 l. dont jouissait déjà le sieur de Floratis, sauf à lui à convenir des pensions des gentilshommes, ou acheter pour cet établissement la maison de Saint-Vérand, sur le rempart d'Ainay.

En 1718, la direction fut accordée au sieur d'Esperville. Anne Bourgelat, mariée à Estienne Prost de Grange-Blanche, eut 250 mille livres de dot, somme énorme pour l'époque. Son père, *homme de fortune*, était associé du drapier Sabot, échevin en

Digitized by Google

1701; il mourut fort riche ayant tenu son argent en pays étranger pendant le système de Law.

A la fin de septembre 1727, il arriva à Lyon un conseiller de la Grand-Chambre du parlement de Paris, comme commissaire pour faire l'enquête au sujet du prétendu premier mariage de feu Pierre Bourgelat.

Cet ancien échevin étant à Livourne pour son commerce, y avait connu une femme qu'il emmena ensuite à Lyon et qu'il tint toujours hors de chez lui. Il en eut un fils auquel il donna quelques soins, mais qu'il ne voulut jamais reconnaître comme légitime. Ce fils épousa la fille Arthaud, dont le père était un petit marchand de fil, à la descente du pont de Pierre, et il mourut laissant sa femme héritière.

Cette femme Bourgelat, née Arthaud, attaqua en partage de la succession de Pierre Bourgelat, ses enfants légitimes, issus de Mlle Terasson. Il n'y avait eu ni contrat, ni acte de célébration de ce prétendu mariage, et on invoqua la preuve par témoins et la publicité.

En aoust 1729, les enfants de Pierre perdirent leur procès contre la demoiselle Arthaud, héritière de feu Bourgelat, qui fut déclaré légitime. Pierre Bourgelat était un homme bizarre, capricieux, dur et fort jaloux.

Claude Bourgelat fit cette année le discours de la Saint-Thomas. Le sujet était l'*émulation*. En 1740, il obtint la place d'écuyer de l'Académie de la ville. Il avait de l'esprit et des talents, mais un caractère très-changeant : sa fortune avait été très-compromise par la perte du procès dont il vient d'être fait mention.

M. de V.

CHRONIQUE LOCALE

Est-ce un rêve, une hallucination, ou une réalité ?

Le 13 mars on nous annonce que le *Courrier de Lyon* prend des femmes pour compositrices.

Le 13 avril, les compositeurs quittent les ateliers; la maison est déserte.

On nous fait espérer la vente de notre imprimerie. On annonce la chose comme faite. Ce projet ne se réalise pas.

Nous reprenons la direction de la maison et la *Revue du Lyonnais*, arrêtée dans sa publication pendant un mois et demi, reparaît aujourd'hui.

Puissent nos lecteurs et nos abonnés nous pardonner des événements qui ne sont pas de notre fait.

Puissent-ils nous rester bienveillants et fidèles.

— Deux seules nouvelles pour la chronique de ce jour : la mort d'une illustration du département de l'Ain, M. le général baron Girod (de l'Ain), décédé à l'âge de 84 ans, et celle de l'abbé Rey, bienfaiteur des pauvres orphelins.

—M. Perret de la Menue, connu comme architecte et écrivain, vient d'être nommé architecte en chef des hospices de Lyon. A. V.

Lyon, imp. d'Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

Digitized by Google

POÉSIE

—

PARFUM DE L'AURORE

Fraîche divinité qui conduis la lumière,
Sur un char attelé de coursiers radieux :
Toi qui sors, le matin, du gouffre ardent des cieux
Pour guider les humains rivés à leur poussière :

Toi que, sur l'univers, envoya le soleil
Pour l'emplir, avant lui, d'une lueur féconde;
Toi dont les blancs rayons font scintiller le monde,
Fille du grand Titan, déesse au pied vermeil :

Par toi, la Nuit recule en ses abîmes sombres ;
Ta flamme en s'éveillant éclaire nos travaux;
Sous tes divins regards s'évaporent nos maux ;
Quel mortel, quand tu luis, regretterait les ombres ?

Tout renaît, quand tes doigts d'albâtre ouvrent le jour :
L'homme, le quadrupède, et l'aigle et le reptile;
Les bois sont imprégnés d'une moiteur subtile,
Et la mer, sous ton souffle, est plus vive à son tour.

Déesse, tu fournis au peuple entier des hommes
Et leurs breuvages purs, et leurs doux aliments;
Ecoute nos souhaits ; fais que tes feux charmants,
Chaque jour plus vermeils, épaississent nos chaumes!

DUBOIS-CUCHAN.

Digitized by Google

PROJET

DE LA

CRÉATION D'UN MUSÉE HISTORIQUE

A LYON

L'HISTOIRE la moins connue en France, c'est notre histoire provinciale. Dans les écoles comme dans les lycées on enseigne, il est vrai, l'histoire générale de notre pays, — écrite souvent dans un mauvais esprit — commentée parfois par des maîtres auxquels, un jour, un ministre a dit de faire des hommes, et ces maîtres ne font que trop souvent des hommes avant l'âge..... Alors, ceux-ci impatients de l'autorité du maître, plus impatients encore de l'autorité paternelle, des liens de la vie de famille, ne deviennent, que trop fréquemment aussi, impatients du gouvernement établi, — et de là ces révolutions périodiques qui conduisent la France à sa ruine.

De modestes savants étudient bien et écrivent nos an-

Digitized by Google

nales provinciales ; mais leurs œuvres ne forment souvent qu'une seule page de ces annales. Ils ne traitent presque toujours qu'un sujet isolé ; leurs travaux ne concernent qu'un monument antique ou féodal, une communauté religieuse, un château, un sceau, une médaille, un jeton ; mais ces notices qui seront un jour, il est vrai, de précieux matériaux pour une histoire générale, ne sont pas lues par les masses ; — Celles-ci demeurent dans une regrettable ignorance du passé, que des ambitieux intéressés ne leur représentent que comme une époque de ténèbres et d'oppression, et cette ignorance est pour beaucoup dans les revers sous le poids desquels gémit notre malheureux pays. Demandez, en effet, à un élève qui sort des bancs de nos écoles rurales, ce que c'est qu'un Gaulois, un Romain, un Franc, ce que furent la féodalité, la ligue, le siècle de Louis XIV ; demandez-lui seulement qui a bâti le château dont les ruines dominent encore son village, — qui a fondé l'église où sa mère lui a appris à dire ses premières prières qu'il ne sait déjà plus, — cet homme avant l'âge ne saura que répondre.

Il est donc urgent que dans chaque province le gouvernement prenne, sans plus de retard, l'initiative d'une mesure qui aurait pour but de faire écrire par des hommes spéciaux et de bonne volonté une histoire sommaire par canton, à la portée de l'intelligence de l'enfant, contenant à la fois un abrégé des faits généraux, de ceux qui intéressent chaque village, et un cours de géographie locale. — Car l'enfant ne sait pas non plus souvent d'où sort la rivière qui coule dans son pays, ni dans quel fleuve elle va porter ses eaux, ni même le nom de la chaîne de montagnes sur laquelle est assise l'humble maison de son père. En quittant son école, il n'est presque toujours qu'un ignorant ; et même l'élève de nos

Digitized by Google

lycées, comment répond-il aux questions d'histoire et de géographie à son examen du baccalauréat?

En est-il ainsi au-delà de nos frontières, chez ces peuples pour lesquels, sans les connaître, nous avons eu un si superbe dédain, et dont, par nos récents et douloureux désastres, nous avons pu, mais trop tard, constater l'énorme supériorité sur nous dans la géographie et toutes les connaissances élémentaires (1). — Entrez dans une école de village en Allemagne, n'importe dans quelle province, vous y trouverez entre les mains de chaque enfant l'histoire de son village simplement et sainement écrite ; la carte de son pays est suspendue à la muraille et interrogez chaque élève : on demeure confondu de tant de connaissances acquises déjà à cet âge, et quand, ensuite, on se reporte par le souvenir vers les écoles de notre patrie, on gémit de l'ignorance de nos enfants du peuple et aussi de leur mauvais esprit. En Allemagne, si l'instruction publique est obligatoire (2), elle est aussi chrétienne — en France, l'enseignement conduit à la négation de Dieu dans la plupart des écoles.

(1) Pendant la dernière guerre, chaque soldat prussien avait dans son sac une carte de France indiquant le moindre chemin, et on sait malheureusement combien ces cartes ont été utiles à notre implacable ennemi. Est-il dans notre armée *deux simples soldats sur cent* qui ont tenu une carte, et qui *savent la lire?*

(2) Non-seulement l'instruction est obligatoire en Allemagne, mais l'apprenti et l'ouvrier qui veulent entrer dans un atelier, doivent aussi fournir la preuve qu'ils ont fait leur temps d'instruction primaire et produire un certificat du maître d'école. Si on les admet par faveur, dans des cas très-exceptionnels, avant qu'ils ne sachent lire et écrire, il faut qu'ils fassent une école du *demi-temps* (c'est-à-dire de la demi-journée) ou du dimanche. (*De l'enseignement des Beaux-Arts au point de vue de leur application à l'industrie lyonnaise,* par M. Léon Charvet, p. 25.)

Digitized by Google

La conséquence naturelle de ces deux situations est, — pour l'Allemagne — une grandeur et une puissance durables, — et pour notre pauvre France, la décadence et l'abaissement du sens moral.

Il est donc plus que temps, si la France toutefois peut se relever encore, de répandre l'instruction dans les masses, mais une instruction saine, morale et religieuse — de les éclairer sur le passé, pour mieux apprendre à se diriger dans l'avenir, — et de mettre entre leurs mains des livres sérieux où l'histoire ne soit pas tronquée par la passion politique, et des petits cours de géographie locale qui permettront aux enfants de connaître au moins le nom du pays dans lequel ils vivent et le nom qu'il porta autrefois.

Mais la connaissance de l'histoire ne s'acquiert pas seulement sur les livres et les cartes sur les bancs de l'école et du lycée ; c'est par la vue des objets historiques de toute nature que cette connaissance s'agrandit et se perfectionne ; c'est une véritable mnémotechnie qu'il importe de créer pour la jeunesse et dont plus d'un adulte pourrait également tirer profit. La ville de Paris, sous ce rapport, a devancé aussi presque toute la France. Non contente de posséder les galeries et les musées où s'étalent toutes les splendeurs de l'art et des sciences de tous les peuples anciens et modernes, elle a voulu créer également son propre musée, le musée de son histoire à elle. De cette heureuse pensée sont sortis le musée des Thermes et l'Hôtel de Carnavalet.

Dans le premier, — sous les voûtes de ce qui reste de l'ancien palais de Julien, se rencontrent tous les débris de l'époque gallo-romaine que renferme le sol de Paris, bien moins riche que le nôtre sous ce rapport. — Dans l'Hôtel Carnavalet, splendide œuvre de la Renais-

Digitized by Google

sance, on a réuni avec un soin pieux toutes les œuvres d'art des temps postérieurs, appartenant exclusivement à l'histoire de Paris, — et grâce à cette création, on a sauvé de la destruction tant de chefs-d'œuvre réunis auparavant à l'Hôtel-de-Ville, si lâchement et si stupidement incendié par la Commune.....

Lyon, sans s'inspirer de l'exemple de Paris et le devançant même, a formé aussi déjà plusieurs collections historiques et lyonnaises. C'est d'abord le musée lapidaire (1), qui se voit sous les arcades du Palais des Arts,

(1) Le 10 décembre 1796, Poulain-Grandpré, représentant du peuple et commissaire du Gouvernement dans plusieurs départements, prit un arrêté par lequel l'ancienne abbaye de Saint-Pierre fut consacrée à divers services publics, et notamment à l'École de dessin ; mais ce fut surtout le gouvernement réparateur du premier consul Bonaparte qui affecta, par un arrêté du 23 germinal, an X, le monastère entre autres à un *musée de statues et de tableaux*, sous la direction d'une Commission appelée le *Conservatoire des Arts*.

En exécution de cet arrêté, le préfet du Rhône établit le 20 juillet 1802, un règlement d'une sagesse parfaite, malheureusement tombé en désuétude, et qu'il est bon de mettre de nouveau à exécution.

D'après ce règlement, l'administration du Palais des Arts fut confiée, sous la *surveillance du préfet*, au *maire* du quartier.

« A ce maire on adjoignait quatre citoyens nommés par le préfet, « *pour être chargés de la direction du muséum et de toutes les dispo-* « *sitions relatives aux divers établissements formés dans le Palais.* (Art. 4.)

Ce règlement créait l'*unité* dans la direction. Tous les *chefs de service* étaient soumis à cette *direction*, et ils n'eurent que le droit de faire *des propositions*. En l'état de confusion qui règne aujourd'hui dans le Palais Saint-Pierre, c'est à M. le préfet à y répondre et à y exercer son autorité supérieure confiée à un délégué spécial, pris en dehors des chefs de service du Palais et assisté d'une Commission de cinq membres sans attaches officielles, entièrement indépendants, et sans l'avis préalable desquels aucune mesure ne serait soumise à la sanction de M. le préfet.

Digitized by Google

et qui contient surtout l'épigraphie gallo-romaine se rattachant spécialement et intimement à l'histoire de notre province, sous la domination romaine. Mais ce musée ne laisse rien dans la mémoire du visiteur, sinon des souvenirs confus de pierres entassées pêle-mêle, groupées, il est vrai, artistement, avec goût, mais sans ordre chronologique, sans méthode et sans former ces séries si utiles pour l'étude d'une si riche collection. Faute d'étiquettes et d'inscriptions indicatives, le visiteur qui n'a pas ou ne peut pas se procurer le livret, passe trop souvent indifférent devant ces pierres qui ne lui disent rien, et, pour la foule, ce musée est comme s'il n'existait pas ; car une collection sans indications est une lettre morte, un livre de pages blanches..... Tandis que, voyez cette même foule qui circule le dimanche, dans ce même palais, avide de voir et de bien employer ses loisirs, avec quel intérêt elle s'arrête au muséum, dont les diverses collections ont été classées avec un soin si intelligent par MM. Lortet et Chantre, — et regarde chaque objet, en lisant son étiquette, et sans laquelle cet objet ne serait rien pour elle, mais qui lui apprend sa provenance, sa destination et sa nature. Au musée lapidaire, les nombreuses inscriptions anciennes sont devenues à peine visibles ou lisibles. La poussière, mêlée à l'humidité du climat lyonnais, les recouvre d'une *patine* qui n'est pas celle du temps, mais qui est d'une malpropreté qui blesse les regards. Il serait donc urgent que ces galeries, ouvertes à tous les vents, reçussent, comme dans le passé, une fermeture vitrée, bien close, derrière laquelle nos monuments mieux classés, bien étiquetés, seraient mis à l'abri de l'humidité et de la poussière et formassent enfin une véritable galerie de l'histoire de Lyon, sous l'occupation romaine.

Digitized by Google

Ces vitrages, paraît-il, furent établis lorsque l'habile architecte du Palais des Arts, de la Valfenière, bâtit ces arcades pour servir de cloître ou de déambulatoire aux Dames religieuses bénédictines du royal monastère de Saint-Pierre, qui lui avaient confié le soin de la construction de cette splendide abbaye (1). Quand la Révolution chassa ces Dames de leur retraite et leur vola leurs biens au nom de la liberté et de la fraternité, elle fit de ce cloître une prison ; car le lendemain de toute révolution, on bâtit toujours des prisons, sans doute pour mieux faire goûter aux vaincus le bonheur du nouveau régime imposé par la violence et par la terreur. La Valfenière, quoique originaire du Midi, en fermant ces arcades par des vitrages, avait compris que Lyon n'était pas situé sous la latitude de ces contrées privilégiées où, même l'hiver, le soleil ne se voile pas sous ces brumes épaisses et noires qui couvrent tant de fois notre ville comme d'un immense linceul.

Outre ce musée lapidaire, l'Administration de Lyon a eu l'heureuse pensée d'établir dans ce même palais une galerie ouverte aux peintres lyonnais et dans laquelle elle a réuni tout ce qu'on a pu rencontrer d'œuvres d'enfants du pays qui se sont fait un nom dans l'art si beau et si difficile de la peinture. Ce musée n'est pas non plus ce qu'il devrait et pourrait être ; néanmoins, on est satisfait de le voir commencé. Avec le temps, il pourra être complété.

Il y a quelques années aussi, la ville de Lyon eut la louable pensée de créer un musée de gravures dans le Palais des Arts et dans lequel on devait réunir et exposer des specimens des productions des plus célèbres gra-

(1) La première pierre de l'abbaye Saint-Pierre fut posée en 1685.

Digitized by Google

veurs en tout genre. Dans ce but, on affecta des salons spéciaux, dans ce même palais, pour ce musée spécial et même un certain nombre reçut des cadres. Mais nous ne savons pas les causes qui ont retardé la réalisation de cet heureux projet ; le salon est demeuré vide et les gravures déjà encadrées ont été accrochées aux murs de diverses pièces dépendantes de la Bibliothèque publique du Palais des Arts. Leur état actuel indique même qu'on s'en préoccupe peu, la poussière s'infiltre sous les verres et a altéré déjà des pièces capitales. Il serait donc à désirer vivement que ce musée spécial, si important aussi pour notre ville, ne restât pas plus longtemps à l'état de projet..... Mais en le créant, l'autorité supérieure devra avoir surtout en vue *l'art lyonnais* et donner, dans son exposition, la préférence aux artistes graveurs lyonnais, car Lyon a eu aussi la gloire de donner le jour à un grand nombre d'artistes d'un mérite supérieur dans l'art si difficile de la gravure et dont aujourd'hui les œuvres sont couvertes d'or. Avons-nous besoin de les nommer ?

Salomon Bernard, vers 1525 et Wœriot, né en Lorraine, Claudine (1634), Françoise (1635) et Antoinette Boussonnet-Stella (1633), Stella Jacques (1596), Stella Antoine Boussonnet (1630), Grégoire Huret (1610), Benoît Farjat (1646), Gérard Audran (1640), Claude (1658), Benoît (1661), Jean (1667) et Louis Audran (1670). Pierre I Drevet (1664), Pierre II Drevet (1697), Claude Drevet (1710), Jean-François Cars (—), Laurent Cars (1703), Jehandier Desrochers, mort en 1741, Adrien Manglard, né en 1696, mort en 1760 (1760), J.-J. de Boissieu (1736), J.-B. Daudet (1737), Jean Pillement (1728), Hippolyte Leymarie (1809), Victor Vibert (1799), Saint-Eve (1810).

La ville possède un grand nombre de leurs œuvres ; il ne s'agit donc plus d'acquisitions à faire pour la créa-

Digitized by Google

tion de ce musée des *gravures lyonnaises*, on n'a qu'à ouvrir les portefeuilles où elles gisent oubliées et comme inconnues, à les encadrer avec soin et à les suspendre dans le salon qui reste vide et désert. Quel précieux enseignement ne trouveraient pas non plus nos élèves de l'Ecole des Beaux-Arts et surtout ceux qui se destinent un jour à être graveurs ? et comme on faciliterait leurs études par cette exposition permanente, tandis qu'aujourd'hui, s'ils désirent consulter ces grands maîtres, il faut ouvrir les portefeuilles, confier des ouvrages sans prix à des mains souvent malpropres ou même parfois... infidèles et de là un double danger de maculation ou de perte.

A côté de ces grands maîtres des derniers siècles, pourquoi n'exhiberait-on pas non plus les œuvres des maîtres modernes et même actuels ? Lyon ne compte-t-il pas aussi aujourd'hui des artistes graveurs d'un réel mérite et dont on aime à contempler les productions ? Cette galerie de la gravure lyonnaise serait comme une suite de la galerie des peintres lyonnais, et, de la sorte, la gloire de l'école lyonnaise brillerait aussi de tout son éclat ; on viendrait de loin pour la voir, pour l'étudier, et plus d'un musée de province jalouse nos richesses. Après Paris, aucune ville de France n'est aussi riche que la nôtre en gravures, car c'est par centaines qu'on les compte dans les portefeuilles.

Mais à côté de cette galerie il en manque une autre et des plus importantes. On ne comprend même pas que la ville n'ait pas songé, depuis longues années, à la créer.

Lyon a fondé une école (1) de dessin et de peinture

(1) La première idée d'une école publique de dessin, à Lyon, appartient au peintre Thomas Blanchet et au sculpteur Coysevox. Blanchet

Digitized by Google

qui est une de ses gloires, et qu'une juste célébrité entoure dans le monde des arts. L'industrie locale y recrute chaque année des dessinateurs pour sa fabrique, en vue de soutenir sa suprématie, jadis incontestée et la concurrence de plus en plus redoutable de l'industrie étrangère. Chaque année, la ville se plaît à distribuer des récompenses aux élèves les plus méritants, après une exposition de leurs œuvres, mais cette exposition n'est que *temporaire*, tandis qu'elle devrait être *permanente*. Pourquoi, dès lors, la ville n'a-t-elle pas construit une galerie spéciale dans laquelle on rangerait, chaque année, les unes après les autres, les œuvres les mieux réussies des élèves des diverses classes de dessin, d'ornement, d'architecture, de sculpture et de peinture? Cette galerie en montrant l'état annuel de l'art à Lyon, permettrait aussi d'étudier le progrès ou le ralentissement de cet art, — ses transformations — le développement ou la décadence du goût, — et serait pour les professeurs un auxiliaire parfait pour la direction à donner à leurs élèves. De quelle richesse ne serait pas aujourd'hui cette collection, si elle eût été commencée dès le jour de l'ou-

soumit ses plans à Louis XIV, vers 1676. Mais il mourut avant d'avoir put réaliser son projet. Ce projet fut repris en 1751, mais il ne reçut son exécution qu'en 1762, et cette école prit le nom d'*École académique de dessin*. La révolution, bien entendu, fit fermer les cours de cette école.

En l'an V, on créa une *école centrale* ouverte dans le bâtiment de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre *devenu le Palais des Arts*; mais cette école dut être réorganisée le 13 avril 1802. On sait que cette institution, qui précéda celle de nos lycées, ne reussit pas et dut être supprimée peu après.

L'école des Beaux-Arts actuelle a été créée, en 1807, par un décret daté de Varsovie.

Digitized by Google

verture de l'école de dessin, — et quels utiles enseignements n'y puiseraient pas les élèves eux-mêmes, en présence des œuvres de leurs devanciers ? Le populaire qui fréquente en nombre, le dimanche, nos musées, n'en rapporterait-il pas non plus, les meilleurs souvenirs? Son goût pour le beau et pour l'art se formerait et se développerait à la vue de tous ces produits d'élite d'enfants du peuple. Il verrait aussi que, par de patientes et laborieuses études, on arrive à la gloire et à la fortune bien acquise ; car, à côté de cette exposition permanente, on placerait des tables de marbre indiquant les noms et l'origine des lauréats, leurs principales œuvres et les distinctions honorifiques dont ils ont pu être l'objet. Ce Panthéon des artistes célèbres de Lyon exercerait une grande et salutaire influence sur l'esprit et le goût de l'artisan, — et contribuerait, plus qu'on ne le pense, à la moralisation des classes ouvrières.

Du reste, la création de cette galerie s'impose d'elle-même par son urgente nécessité. Il faut bien l'avouer et le constater, non sans regrets, l'école actuelle de Lyon est en décadence (1). Elle compte bien encore des artistes

(1) M. Charvet, professeur à l'école des Beaux-Arts de Lyon, a constaté ce fait regrettable, en 1870, dans son remarquable livre « de « l'*Enseignement des Beaux-Arts au point de vue de leur application* « *à l'industrie lyonnaise.* »

« Depuis longtemps, dit cet auteur, Lyon est averti qu'il aura à « compter désormais avec la concurrence étrangère, et malgré cela il « doit *constater avec effroi qu'il est sur la voie du* DÉCLIN. Depuis les « expositions universelles de 1851 et 1855, des progrès immenses ont « eu lieu dans toute l'Europe, et l'*avance que nous avions prise a* « *diminué : elle tend même à s'effacer.* »

Notre célèbre peintre Saint-Jean, dans un discours lu dans la séance publique de l'Académie de Lyon, du 24 juin 1856, disait déjà : « Ne

Digitized by Google

d'un réel mérite, en divers genres, — mais, avons-nous encore des Revoil, des Flandrin, des Genod, des Grobon, des Rey, des Saint-Jean, des Bonnefond, des Guindrand, des Legendre-Hérald, des Chinard ?

Ce fait malheureux échappe à l'autorité supérieure de la ville qu'absorbent les mille détails de son administration et les soucis de la situation politique. Le commerce lyonnais, lui-même, si intéressé pourtant à la conservation de sa suprématie dans l'industrie textile de la soie, semble aussi ne pas s'en apercevoir. Il s'endort dans une fausse sécurité (1). Puisse son réveil ne pas lui donner d'amers regrets de son insouciance et de son incurie ! Toutes les puissances, l'Allemagne, la Russie, l'Angle-

« nous réjouissons pas trop de nos avantages ; songeons à nous pré-
« munir contre *les dangers de l'avenir et voyons ce qui se passe près*
« *de nous.* »

(1) M. Tabareau, dans son discours d'ouverture de la Martinière, avertissait déjà, le 29 juin 1826, le commerce lyonnais de se méfier de l'industrie étrangère.

« Les succès, disait-il, que nos rivaux lisent dans l'avenir, leur
« donnent autant de courage que les *avantages du présent inspirent*
« *à d'autres une dangereuse sécurité.* »

M. Charvet, que nous avons déjà cité plus haut, indique un excellent moyen pour que Lyon puisse soutenir la lutte avec la concurrence et avec le goût de l'étranger. « Nous ne sommes pas, dit cet auteur, de ceux qui blâment et dénigrent de parti pris. Si nous avons douloureusement constaté des erreurs dans la direction du genre décoratif de notre fabrique, nous affirmerons que notre ville possède tout ce qu'il faut *pour regagner le terrain perdu*, et nous n'irions pas jusqu'à dire, avec des personnes que nous ne voulons pas nommer, que certains établissements sont tombés.

En ce qui concerne les *Beaux-Arts* et spécialement l'art appliqué à l'industrie lyonnaise, *notre ville est richement dotée, il n'y a plus rien à créer*, il n'y a qu'à coordonner et à *veiller à la méthode d'enseignement.*

Digitized by Google

terre surtout, sous l'intelligente impulsion du prince Albert, ont créé de nombreuses écoles industrielles bien dirigées, où les maîtres ont sans cesse l'œil ouvert sur l'industrie et les produits des autres nations, pour les imiter ou les dépasser, — et chaque année, il sort de ces écoles des dessinateurs, des contre-maîtres, et même des directeurs qui amènent peu à peu l'industrie indigène à une hauteur incontestable et bien menaçante pour la nôtre. Ce fait n'a-t-il pas été démontré déjà, avec évidence, par les dernières expositions nniverselles ? Il est donc de la dernière urgence que l'école lyonnaise reprenne son ancienne vitalité et sa supériorité passée, — qu'elle sorte de l'ornière dans laquelle elle se traîne, depuis quelques années, et qu'elle puisse montrer de nouveau des dessinateurs, des architectes, des sculpteurs et des peintres dignes de ce nom et dignes aussi de leur grande et belle cité.

Mais pourvu qu'il ne soit pas déjà trop tard ! La France enivrée de son ancienne gloire militaire, s'est dit, pendant quarante ans, qu'elle était la première nation guerrière du monde....., mais sans songer à organiser ses armées, — sans regarder même celles de ses voisins, ou, si on lui parlait de leur supériorité, elle n'écoutait pas..... Survint la lugubre catastrophe de Sedan, — et dans un seul jour, notre armée, notre gloire et la fortune de la France ont été englouties peut-être pour toujours..... Puisse l'industrie lyonnaise, qui se dit..... ou se croit la reine du monde industriel, par son goût, par ses produits et par la perfection de sa teinture, — ne pas subir un jour, et bientôt peut-être, une catastrophe comme celle de Sedan !

La décadence de l'école de Lyon, nous disait un jour un homme très-compétent, peut être attribuée à diverses

Digitized by Google

causes. Quelques-unes échappent à une action immédiate, mais on peut indiquer les moyens de combattre les autres.

Parmi les premières, on doit considérer la tendance au *réalisme dans l'art*, dont le premier inconvénient est de conduire à une méthode qui abandonne l'élève à son sentiment imitateur. Dès que le modèle est suffisamment reproduit dans son aspect, presque dans la caricature de ses contours et de ses effets de lumière ou de coloration, l'œuvre *est réputée bonne*, quoiqu'on ait complètement mis de côté *le dessin*, *la pensée* et le *sentiment de l'art véritable*, en un mot.

Parmi les secondes, on doit signaler l'esprit d'indiscipline spécial aux artistes, lequel leur fait suivre plus leur sentiment personnel d'indépendance que les conseils des professeurs ou le règlement d'une école. A cet égard, il y a lieu de croire que le règlement de l'école des Beaux-Arts de Lyon, tombé en désuétude et suranné, demanderait à être refait dans un esprit plus sévère et de façon à laisser moins de loisir ou d'indépendance dans les travaux de l'école et avec l'adjonction de quelques exigences relatives à l'enseignement littéraire, historique ou mathématique des élèves. Celui qu'ils ne possèderaient pas encore, ou qu'ils possèderaient d'une manière insuffisante, devrait être complété par la fréquentation de cours d'adultes de la ville, simultanément avec ceux de l'école des Beaux-Arts, surtout pendant la première année. De cette façon, les élèves utiliseraient leurs loisirs tout en ornant leur esprit de l'instruction générale, qui seule peut élever le goût et fournir à l'inspiration de l'artiste.

En second lieu, et sur ce point nous ne savons pas si notre question n'est pas indiscrète, MM. les professeurs

Digitized by Google

de l'école de Lyon, de même que ceux de dessin de la ville, se sont-ils jamais rendu compte de ce qu'on appelle enseigner ? Sont-ils d'accord ensemble sur les méthodes préférables ? tous sont-ils même à la hauteur de leur mission ?

Il ne suffit pas d'être soi-même exécutant habile pour enseigner. Ce préjugé, commun dans l'idée de certains artistes, a des racines communes avec le réalisme. Nous croyons qu'un bon professeur doit en même temps savoir faire et savoir expliquer aux autres comment il fait lui-même et comment, en général, on doit s'y prendre. Ce n'est pas, en faisant chaque jour une partie du dessin de l'élève, qu'on le verra progresser ; de cette façon, au contraire, on le trompera lui-même ;—c'est en expliquant chaque procédé jusqu'à ce que l'élève ait assez compris pour suivre les conseils, qu'on arrive à quelque résultat.

En troisième lieu, nous voyons notre ville dotée de nombreuses écoles, mais a-t-on songé à établir entre elles une progression et des rapports gradués, ainsi que cela se voit en Allemagne ?

Au moins, pour les élèves qui relèvent de l'administration municipale, il devrait y avoir une unité de vues telle qu'un élève voulant embrasser une carrière déterminée dans les arts ou dans l'industrie, devrait suivre forcément une série de cours et passer d'une classe à une autre ou d'une école à une autre réglementairement.

Nous croyons, au contraire, avoir entrevu que les jeunes Lyonnais suivent, en cela, plutôt leur fantaisie et celle de leurs parénts que les règles de la raison, laquelle, sur ce point, devrait être remplacée par un règlement sévère et absolu.

Ce point est peut-être le plus essentiel.

On a cherché des encouragements spéciaux pour l'art

Digitized by Google

industriel, des concours richement dotés, ces fondations n'ont pas de résultat, parce que l'école de Lyon est en *décadence* et que les jeunes gens sortent des bancs de l'école enseignés mal ou d'une manière incomplète. Ils se jettent trop tôt dans la pratique et n'y rencontrent, en majorité, que des échecs. Donc, ce qu'il faut *réformer*, ce sont les *professeurs* et les *règlements surtout*.

Un autre musée, outre le musée des peintres lyonnais, a été également fondé dans notre ville, il y a quelques années, — et il faut en louer l'organisateur. Cet établissement, qui a reçu le nom de musée d'art et d'industrie, quoique le dernier venu dans l'ordre historique, est le pivot autour duquel notre art industriel doit tourner pour maintenir sa réputation. La création de ce musée a été décidée par la Chambre de commerce, le 24 janvier 1856, — mais déjà, le 23 mai 1853, M. le sénateur Vaïsse, prenait l'initiative de cette création, en demandant à M. Dardel, alors architecte de la ville, de ménager dans le Palais du Commerce, en cours d'exécution, un second étage, où seraient les salles et galeries destinées à un musée de l'industrie. Ce musée devait être disposé pour recevoir les métiers, outils et instruments successivement employés par l'industrie lyonnaise, avec la série de ses transformations et de leurs perfectionnements. En outre, un emplacement devait être consacré à l'exposition des échantillons des produits de cette industrie rangés, *suivant l'ordre du temps* et la nature des produits, en remontant aussi haut que possible dans le passé..... A côté de cette exposition industrielle fut créée une bibliothèque des plus riches, dans laquelle on trouve à peu près tout ce qui est désirable pour l'étude sérieuse de l'art industriel, mais pas assez suffisamment fréquentée par les artistes et les ouvriers. Enfin, ce mu-

Digitized by Google

sée fut complété par des objets d'art de tout genre et dont plusieurs sont des plus remarquables.

Ce musée si bien organisé a cependant un autre défaut, celui de ne pas être exclusivement lyonnais. Il renferme dans ses vitrines de magnifiques spécimens de céramique, d'émaux, de cristaux, d'ivoire, de bronzes, etc. ; mais ces œuvres ne sont pas lyonnaises et la plupart sortent de fabriques étrangères. Ce n'est donc pas là qu'on peut étudier l'art et les souvenirs lyonnais, proprement dits, ni reconnaître si cet art a eu une certaine originalité, son cachet spécial ou s'il n'a su que copier ou imiter les maîtres étrangers. Il renferme cependant, dit-on, des ouvrages d'enfants du pays et à ce titre, pourquoi ne leur ferait-on pas une place à part ? La comparaison à faire serait très-importante à plus d'un point de vue.

Les directeurs du musée industriel se préoccupent aussi beaucoup trop de la rareté et du côté bibliographique dans leurs achats.

Il semblerait, à présent, qu'ils forment une collection, comme un amateur, et se montrent jaloux de posséder des *suites introuvables*, plutôt que de présenter l'histoire de l'art industriel étiquetée, classée et présentée pour un public ignorant de ces choses et de sa propre histoire.

Des moulages, des photographies, des calques vulgaires bien présentés, rendraient bien plus de services que telle ou telle étoffe ou telle ou telle estampe *unique* ou originale.

Les bibliothécaires et conservateurs de musées et d'archives nous semblent toujours plus jaloux de former le dépôt auquel ils sont attachés, selon leur goût personnel, que de suivre le but important qu'ils doivent atteindre, l'instruction publique.

Digitized by Google

Du reste, le musée industriel sans école d'art industriel est un livre fermé. Au South Kinsington, les écoles appartiennent à la même direction générale et au même but.

A Lyon, le musée industriel ne peut être utile qu'aux artistes faits, quoique ceux-là sachent trouver toujours ce qui leur est indispensable. Les jeunes élèves sont dans leurs écoles et là ont-ils même des modèles ? Nous craignons d'apprendre qu'ils n'en ont presque pas.....

Splendeur ici, misère là..... c'est partout le même contraste à Lyon.....

Comme on le voit par ce qui précède, Lyon possède déjà trois musées, qu'on peut appeler vraiment lyonnais : le musée lapidaire, le musée des peintres lyonnais et le musée d'art et d'industrie. C'est beaucoup, mais ce n'est pas assez. Après avoir créé un musée des graveurs lyonnais, il lui reste à créer son musée historique. Un musée dans le genre de celui de l'hôtel Carnavalet, de Paris. Tous les éléments pour la formation de ce musée sont déjà sous la main de l'autorité supérieure, et il ne s'agit plus, pour la réalisation de ce projet, que de trouver un local propre à le recevoir. Et, ce local, comme je le disais plus loin, est peut-être déjà tout trouvé.

Un musée de ce genre, mais limité entre deux dates très-rapprochées, a déjà existé à Lyon, pendant quelques années; mais il était peu accessible au public en ce que, réuni aux archives de la ville, il était dans le local même de ces archives, à l'Hôtel-de-Ville, et ouvert seulement à quelques hommes spéciaux et d'études. Lorsque l'agglomération lyonnaise fut formée par la loi du 31 mars 1852, ces archives durent être transportées dans les combles de l'Hôtel-de-Ville, et le musée historique, faute de place, dans ces mêmes combles, dut être

Digitized by Google

dispersé, et les objets qui le formaient furent répartis dans divers locaux, et c'est à peine si on sait aujourd'hui, à Lyon, que ce musée a existé, encore moins sait-on où il est aujourd'hui déposé.

Ce musée historique comprenait, entre autres, ce qu'on a appelé le musée Rosaz. Il avait été formé par M. Sébastien-Louis Rosaz, originaire de Lyon, retiré dans sa vieillesse à Frontigny, collectionneur passionné et qui avait passé toute sa vie à réunir cette collection d'objets de tout genre ayant trait exclusivement à l'histoire moderne de Lyon, depuis 1789 jusqu'en 1837. « J'avais à peine onze ans, dit M. Rosaz, dans une note autographiée, lors de la tenue des assemblées des Trois Ordres, quand je commençai ma collection. Puissamment aidé et encouragé par mon père, qui s'associa à mes travaux, je formai, d'abord, la collection des procès-verbaux de ces assemblées : j'y ajoutai la partie numismatique, celle des images, des affiches, des armes portatives, des bustes, des figures, des médaillons en bronze, porcelaine, terre cuite, les brochures politiques, les affiches, placards, journaux et feuilles périodiques, les portraits, dessins, caricatures, les coins et matrices de médailles, cachets, timbres, les monnaies, jetons, pièces estampées, bosselées et ciselées et de la sorte, ma collection finit par être composée de dix séries diverses.

Numismatique

1° Monnaies, médailles, jetons, pièces estampées, ciselées, empreintes de sceaux, et cachets en relief et en creux, — dessins et vignettes gravées, décorations diverses. . . . . environ 2.500 pièces.

2° Coins, (matrices) de médailles, de boutons, etc., ca-

Digitized by Google

chets et timbres, types originaux en cuivre, acier et autres . . . . . environ 200 pièces.

Manuscrits

3° Autographes divers . . . environ 3.000 pièces.

Typographie

4° Brochures politiques, publications . . . . . environ 2.000 pièces.
5° Affiches, placards . . . » 2.000 pièces.
6° Journaux, feuilles périodidiques . . . . . » 1.200 pièces.

Iconographie

7° Portraits, tableaux, dessins, gravures, lithographies, caricatures, papier-monnaie, de 1790 à 1793, 700 p.
Topographie, vues et plans . environ 100 pièces.

Sculptures

8° Bustes, figures, médaillons, (bronze, porcelaines, terre cuite, plâtre) . . . . . environ 50 pièces.

Armes

9° Armes portatives de diverses époques, piques de citoyennes, sabres cisalpins et objets ramassés sur les champs de bataille.

Objets divers

10° Débris de monuments détruits, projectiles de guerre de 1793, de 1814, 1831 et 1034, — pain du siège de Lyon. — Coiffures des Sans-Culottes de Commune affranchie.

Et 100 médailles d'or, d'argent et de bronze trouvées dans les travaux de défense militaire lors du siége de Lyon.

Digitized by Google

Ce ne fut souvent pas sans danger que Rosaz recueillit tous ces objets. En l'an II, il se vit déclaré suspect pour avoir recueilli des souvenirs de la royauté, et, en 1814, on l'accusa d'être un sans-culotte pour avoir recherché des objets du règne de la Terreur...

En 1837, cet infatigable chercheur sentant les atteintes de la vieillesse et le besoin de passer ses derniers jours dans la retraite, à la campagne, offrit à l'Académie de Lyon de lui céder sa collection. Ce corps savant ne formant pas de collection, engagea la ville à l'acquérir. Toutefois, ce ne fut que le 5 mars 1846 que, sur le rapport d'une commission nommée par le maire, la ville put faire cette acquisition au prix de 10,000 francs, payables en quatre termes et sans intérêts. Le 29 avril suivant, ce traité fut sanctionné par M. le préfet du Rhône.

A la suite de ce traité, l'autorité municipale prit des dispositions pour que cette collection fût apportée aux archives de l'Hôtel-de-Ville où on lui prépara des vitrines pour la recevoir. Le conservateur en dressa un inventaire. Mais, comme je l'ai déjà dit plus haut, cette collection et tout ce qui formait le musée historique de Lyon, dut être enlevé en 1855, du local de l'Hôtel-de-Ville, et on prit alors une regrettable mesure. Les brochures, livres, manuscrits, autographes, au lieu d'être réunis à la collection Coste, si riche déjà en documents de l'histoire de Lyon, furent déposés aux archives de la ville, dans les combles de l'Hôtel-de-Ville ; quelques tableaux furent envoyés aux archives départementales et le reste de la collection Rosaz a été joint au musée du Palais Saint-Pierre. Par suite de ces diverses mesures, le but que la ville s'était proposé, en achetant, entre autres, la collection Rosaz, pour former un musée historique lyonnais, n'a pas été atteint. Cette collection qui n'avait d'intérêt

Digitized by Google

que par son ensemble, en formant une page complète de son histoire locale, est comme si elle n'existait pas, et est perdue pour le public, comme pour l'étude. Il est donc urgent de la reformer de nouveau, de réunir ses divers éléments épars, et de lui réserver une place dans le musée historique que la ville devrait créer à l'instar de celui de l'hôtel Carnavalet, à Paris. Jusqu'à présent, il est vrai, il lui a manqué un local suffisant pour la formation de ce musée, mais on vient de lui en indiquer un qui réunirait toutes les conditions désirables, non-seulement pour la création de ce musée important, mais pour servir aussi de dépôt aux archives de la ville et du département, qu'on ne saurait laisser exposées plus longtemps aux dangers du feu et de l'infiltration de l'eau que présente le local actuel dans lequel on les a comme entassées. Un rapport spécial, sur ce sujet a été fourni à M. le préfet du Rhône. Nous le transcrivons ici :

« Lyon, le 17 mars 1874.

« Monsieur le Préfet,

« En réorganisant la Commission des bibliothèques et des archives de la ville de Lyon, vous lui avez accordé le droit d'initiative de toute proposition de nature à améliorer la situation de ces divers établissements publics.

« La Commission usant de ce droit, et pour répondre à votre haute confiance, a l'honneur de vous soumettre aujourd'hui, en ce qui concerne le dépôt si important et si précieux des archives municipales, un projet qui ne manquera pas, non plus, de recevoir votre approbation, tellement il s'impose par son extrême urgence.

Digitized by Google

« Les archives de la ville de Lyon, vous le savez, M. le Préfet, ont été formées, siècle par siècle, depuis le commencement du XIIIe siècle. Nos pères, toujours très-soucieux des intérêts de la cité, y ont réuni, avec un soin pieux, tous les titres de propriété, tous les registres des délibérations de leurs édiles, leurs livres de correspondance, les titres de la comptabilité et tout ce qui concerne en un mot les intérêts de la ville.

« Ce dépôt fut formé d'abord dans une chapelle, sous le vocable de saint Jacques, élevée par les habitants de Lyon en face de l'église Saint-Nizier, pour la tenue de leurs assemblées. En 1320, Pierre de Savoie, archevêque de Lyon, ayant reconnu en principe, à la commune, le droit de posséder un corps régulier d'archives, ces archives demeurèrent dans cette chapelle jusqu'en 1464. Alors, la ville ayant acquis l'hôtel de l'argentier Jacques Cœur, pour servir de maison commune, les archives y furent transportées et enfermées dans des coffres fermant à clef.

« Mais, en 1491, le Consulat se défit de l'hôtel de Jacques Cœur et établit l'hôtel de ville dans une grande maison encore en partie conservée dans la rue de la Poulaillerie, et les archives l'y suivirent. Toutefois, près de deux siècles après, l'échevinage, se trouvant trop à l'étroit dans ce nouveau local, éleva, de 1646 à 1655, le magnifique palais qui forme l'hôtel de ville actuel. Son premier soin fut de ménager dans ce palais un emplacement spécial pour les archives. Il se composa d'une vaste salle voûtée, située au premier étage de l'aile nord ; des barreaux de fer, ciselés avec art, garnirent ses hautes fenêtres sur la rue et sur la cour, et une grille en fer ouvragé, à trois serrures, ferma ce précieux dépôt.

« On le garnit d'armoires, d'étagères, de lambris

Digitized by Google

« sculptés, et la décoration de l'ensemble porta le « cachet d'une élégance sévère. (1) »

« Nos pères, dans leur admirable sollicitude pour la conservation de leurs titres, avaient donc tout prévu. Une voûte solide et épaisse garantissait leurs archives contre les dangers d'un incendie; le nouveau local était inaccessible à l'humidité, et une excellente fermeture en interdisait l'entrée à toute personne qui aurait voulu tenter de soustraire une partie des richesses de ce splendide dépôt public.

« Deux grands sinistres qui atteignirent l'Hôtel-de-ville, en 1674 et en 1803, donnèrent raison à la sage prévoyance de nos devanciers. Le feu ne put atteindre les archives; elles demeurèrent intactes au milieu de ces catastrophes qui anéantirent, surtout en 1674, une grande partie de l'Hôtel-de-ville, à peine achevé.

« Nos archives municipales occupaient encore ce local que bien des villes importantes nous enviaient par ses trésors, sa perfection, comme par le luxe de ses aménagements, lorsque furent édictées les lois des 24 et 31 mars 1852.

« Ces lois, en formant ce qu'on a appelé l'agglomération lyonnaise et en confiant au préfet du département la gestion des affaires de la cité, exigèrent la réunion du préfet et de tous les services départementaux dans l'Hôtel-de-ville. En même temps, on crut devoir ménager dans ce même palais de vastes appartements pour le logement du souverain de l'Etat pendant ses séjours momentanés à Lyon.

« Ces aménagements nécessitèrent l'enlèvement des ar-

(1) Voir la notice de M. Rolle, archiviste, sur les archives communales de Lyon, dans l'inventaire de ces archives, p. 10, 1865.

Digitized by Google

chives de la ville de leur local spécial, et dans l'encombrement que produisit la réunion, sous le même toit, de tous les services départementaux, on ne trouva rien de mieux que de reléguer tant de précieux documents sous les combles du palais, dans la façade principale, sur la place des Terreaux.

« L'autorité supérieure, et nous le constatons à regret, se montra, dans cette circonstance, plus soucieuse peut-être de remplir de festons et d'astragales l'ancienne salle des archives, dont on fit une salle à manger, que de la conservation de ce grand dépôt et des richesses artistiques et historiques que nos pères s'étaient plu aussi à y réunir à côté de leurs archives.

« Ce local, en effet, et on l'a presque oublié déjà aujourd'hui, renfermait, outre les titres de la ville, une collection des plus intéressantes pour l'histoire de la cité, mais dispersée maintenant de tous côtés.

« Cette collection se composait, entre autres, des anciens drapeaux, bannières, étendards, clefs de ville, armes et armures, inscriptions de pose de première pierre, en cuivre, ferrures, matrices, médailles et sceaux historiques relatifs aux personnages et aux faits historiques, aux monuments, etc.

« On y rencontrait également de nombreux portraits manuscrits ou gravés de personnages appartenant à l'histoire de notre ville ou y étant nés ; des séries de plans et cartes gravés ou manuscrits de la ville de Lyon et de ses environs à toutes les époques ; des plans, élévations et coupes manuscrits ou gravés des édifices projetés ou exécutés ; des vues diverses de la ville manuscrites ou gravées.

« Enfin le même local contenait ce qu'on appelait le musée Rosaz, uniquement formé d'objets relatifs à l'his-

Digitized by Google

toire de la Révolution française à Lyon, acheté par la ville et digne du plus grand intérêt.

« Les archives de la ville, ainsi reléguées dans les combles, sous les toits, et dans un espace trop restreint, n'ont pas tardé de se ressentir de tous les graves inconvénients que présente un local sous les toits. Voici ce qu'écrivait à cet égard, en 1865, M. Rolle, l'archiviste adjoint : « La nouvelle salle des archives offre une dis-
« position commode et le service s'y fait couramment;
« mais, c'est à peu près tout ce qu'on peut en dire de
« bien. Situé, en effet, sous les combles et éclairé, en
« grande partie, par la toiture, le dépôt n'est pas, tant
« s'en faut, absolument à l'abri des accidents atmosphé-
« riques quels qu'ils soient, et nous avons vu, plus d'une
« fois, l'eau de pluie couler intérieurement le long des
« murs et mouiller les papiers rangés prudemment à une
« distance convenable de leur surface. Quant au reste
« de l'aménagement, il laisse beaucoup à désirer et ne
« représente pas très-convenablement la grande cité
« lyonnaise. Tel est pourtant l'abri sous lequel reposent
« ses annales manuscrites !!! »

« Cet état de choses, dont se plaignait déjà si vivement le conservateur des archives, en 1865, n'a fait qu'empirer depuis lors, malgré les travaux exécutés dans la toiture. Des infiltrations nombreuses ont eu lieu depuis lors à maintes reprises; des gouttières se sont formées sans qu'on ait pu s'en apercevoir, parce qu'elles étaient masquées par des rayons chargés de papiers entassés, et plusieurs des registres des plus importants de la magnifique série des actes consulaires ont été, sinon anéantis, du moins très-gravement endommagés.

« Mais ce n'était pas assez que d'exposer tant de trésors au danger d'être détruits peu à peu par des infiltrations

Digitized by Google

d'eau difficiles à prévoir et à empêcher ; on a poussé l'incurie et l'imprévoyance plus loin.....

« Pour des raisons d'un ordre particulier, dit aussi « M. Rolle, dans sa notice sur les archives de la ville, « on a jugé à propos de détacher le fonds des anciens « registres de l'état civil à partir de 1790. » La création de cette division dans le local même consacré primitivement aux archives historiques seules, a exigé l'établissement de deux poêles dont les tuyaux passent à travers les rayons..... et on ne comprend pas que déjà un vaste incendie ne se soit pas produit dans ce local, si mal approprié sous tous les rapports à sa destination !!!

« Mais le danger du feu ne se trouve pas seulement dans l'intérieur des archives, il est surtout dans la partie de l'Hôtel-de-ville située au-dessous de ces mêmes archives. Là, se rencontrent la grande salle et celles dites de Louis XIII et de Henri IV, salons spacieux, affectés spécialement aux grandes réceptions et aux fêtes publiques. Les jours de ces réunions des milliers de bougies et des centaines de lampes sont allumées dans ces salons, dont les plafonds en bois peints et vernis sont des plus inflammables et s'embraseraient tous à la fois sous l'action brûlante de cet éclairage *à giorno*. En outre, lorsque la ville ouvre ces salons et y déploie des splendeurs dignes d'elle, une illumination au gaz couvre toute la façade du palais. Les tuyaux dessinent, jusqu'au pied de la tour, les lignes de sa noble architecture, et ces milliers de petits jets de flamme pouvant, par l'intensité de leur chaleur, faire fondre l'un de ces tuyaux, une seule flamme immense peut, en quelques instants, couvrir toute la façade de l'Hôtel-de-ville et gagner les combles où sont les archives. Du reste, ce fait regrettable s'est déjà produit une fois. En 1803, alors qu'on ne

Digitized by Google

se servait pas encore du gaz mais de simples lampions pour les illuminations, un de ces lampions mit le feu à une fenêtre des combles, et une grande partie de l'aile sud de l'Hôtel-de-ville fut gravement endommagé par un incendie.

« En présence de ces dangers imminents, la Commission, justement préoccupée de la préservation et de la conservation des archives, a songé à leur chercher un autre local où elles seraient enfin à l'abri de tout péril, et offrant au conservateur qui en a la garde, comme aux hommes d'étude qui les fréquentent, les commodités qu'ils doivent avoir.

« Les replacer dans leur local primitif est une chose impossible; cette partie du palais est consacrée maintenant aux appartements du chef de l'Etat, créés à grands frais, et qu'il faudrait entièrement désorganiser; ce local est devenu, du reste, insuffisant, tant les archives s'augmentent chaque année. Le reste de l'Hôtel-de-ville est encombré par les services de la préfecture et de la mairie, et le palais ne suffit même plus à tous ces services; plusieurs ont dû être installés en ville, où ils paient des loyers considérables, tels que le service municipal 10,500 francs; l'octroi 9,322 francs; la recette municipale 4,000 francs; ensemble 23,822 francs.

« La Commission a donc recherché ailleurs un local offrant toutes les conditions qu'exige un semblable dépôt public, c'est-à-dire un emplacement large et assez vaste pour prévenir, même dans un temps éloigné, l'encombrement toujours si fatal et si contraire au bien du service; un bâtiment entièrement *isolé*, à l'abri du feu extérieur par son éloignement de toute habitation particulière, et du feu intérieur par l'absence de toute cheminée ou poêle et chauffé par des calorifères dont les fourneaux

Digitized by Google

seraient en dehors des bâtiments; et construit de telle sorte qu'on n'aurait à y redouter ni l'infiltration des eaux pluviales, ni l'humidité des murs imprégnés de salpêtre.

« Le problème semblait difficile à résoudre; mais la Commission croit l'avoir résolu en rencontrant un établissement aux plus vastes proportions, et qui, par ses aménagements, offre toutes les conditions désirables pour la destination qu'on veut lui donner.

« Cet établissement est le couvent des Carmes, situé sur les hauteurs de Fourvières. Construit en 1618, il fût occupé jusqu'à la Révolution par les religieux de cet ordre; mais les vandales de cette douloureuse époque, qui sacrifièrent tant de monuments à leur haine aveugle, oublièrent de détruire ce monastère. Ils le vendirent, et, depuis 1792, jusqu'en 1859, il servit de caserne et surtout, en dernier lieu, aux militaires de passage, sans que ses distributions intérieures reçussent de notables changements. En 1859, le propriétaire ne pouvant plus le louer à la ville, consentit à le céder, moyennant 140,000 francs, à l'ordre du Mont-Carmel, son fondateur originaire. Le père Hermann le restaura avec soin, y établit des calorifères pouvant chauffer toute la maison et y dépensa environ 80,000 francs. En 1870, cette maison fut envahie brutalement, comme le furent alors bien d'autres maisons religieuses; elle fut saccagée et dévastée, et aujourd'hui la ville s'est vu condamner à payer à ses propriétaires 59,720 fr. et l'Etat 32,423 fr. pour réparation de ces dommages.....

« C'est dans ce local, dont l'acquisition serait facile, que la Commission vous propose, Monsieur le préfet, de transférer les archives.

« Aucun autre, à Lyon, ne saurait mieux remplir toutes les conditions exigées pour un semblable dépôt.

Digitized by Google

« En effet, placé à sept minutes seulement du centre de la ville, sur une hauteur parfaitement aérée, loin de toute habitation particulière ou publique, accompagné d'un vaste jardin établi sur des terrasses, il est à l'abri de tout incendie extérieur ou intérieur, car ces conditions d'isolement absolu sont les premières qu'il est nécessaire de rechercher pour un dépôt d'archives. La Chambre des notaires de Lyon, plus soucieuse que la ville de la conservation de ses importantes archives, a donné en cela à la ville un exemple parfait que celle-ci ne saurait suivre assez tôt.

« La Chambre des notaires, en effet, justement préoccupée de la préservation de ses minutes anciennes et modernes exposées à des dangers incessants par leur maintien dans les études, s'est imposé généreusement le lourd sacrifice de la construction d'un bâtiment spécial uniquement réservé au dépôt des minutes.

« Par une sage prévoyance, elle a élevé ce bâtiment, dont les frais se sont montés à 200,000 fr., loin du centre de la ville, dans la montée du Gourguillon, et quelque éloigné que semble ce local du centre des affaires, les personnes qui ont à consulter ces archives du notariat, pour leurs intérêts ou dans un but historique, ne se plaignent nullement de son éloignement.

« C'est donc à la ville à imiter cet exemple si parfait de bonne et sage administration et d'éloigner ses propres archives de tout danger ordinaire sans oublier celui, non moins grand et malheureusement non moins possible, de la destruction totale de son précieux dépôt, dans une tourmente populaire. Les jours ne sont pas loin encore où, à Paris, les hommes de la Commune, voyant échapper de leurs mains sanglantes leur pouvoir éphémère, ont incendié, pour se venger, nos palais, les ministères, des

Digitized by Google

rues entières et le splendide hôtel de ville, œuvre de Dominique de Cortone et de Pierre Guillain, l'orgueil de la capitale, avec ses immenses richesses artistiques et historiques, perte irréparable et dont s'indignera toujours tout homme de science et de savoir.

« Si donc la Commission municipale, qui a déjà donné tant de preuves de son habile et sage administration, voulait faire l'acquisition du monastère des Carmes, on pourrait, avant peu de temps, y installer nos archives de la manière suivante :

« On placerait au premier étage, dans les cinq salles formant ensemble une superficie de 460 mètres (1), la plus grande partie, sinon l'ensemble des archives dites historiques, comprenant la correspondance des rois de France et des personnages les plus importants de l'histoire, les titres constitutifs de la commune lyonnaise, dont le plus ancien remonte à 1245, les actes consulaires, la série relative aux impôts et à la comptabilité, les taxes, les édifices communaux, les fortifications, les monuments religieux, l'Instruction publique, etc., etc...

« Dans l'un des compartiments, on disposerait un ou deux cabinets pour les archivistes et une salle de travail indépendante pour les personnes qui ont à consulter les archives.

« Le surplus de ce dépôt serait placé au 2e étage où cinq autres salles de même superficie que les précédentes seraient réservées pour les pièces et titres qui ne pourraient trouver place dans celles du premier étage, et pour former des emplacements considérables disponibles pour les besoins de l'avenir.

(1) La superficie horizontale de la salle où sont installées actuellement les archives, n'est que de 320 mètres.

Digitized by Google

« Un escalier serait entièrement réservé pour le service des archives, lesquelles auraient, en outre, une entrée spéciale et particulière sur la rue adjacente afin d'obtenir un accès indépendant de celui réservé au public, qui se rendrait dans les autres parties de l'édifice.

« Quelques fenêtres de cette partie du couvent sur la rue latérale sont déjà munies de barraudages en fer; il y aurait lieu d'en disposer d'autres sur les façades qui se présentent sur le jardin, du côté de la Saône, bien que leur élévation au-dessus du sol présente déjà, sur cette exposition, des garanties contre les tentatives d'escalade.

« Au rez-de-chaussée des petits bâtiments, à l'ouest, et formant quatre pièces, on pourrait installer le gardien-concierge, un corps de garde pour les gardiens de la paix ou la troupe de ligne, ou les pompiers, tant pour assurer la sûreté des archives que celle d'un quartier relativement isolé, depuis les démolitions gigantesques qui ont été opérées par la Compagnie du chemin de fer de Montbrison.

« Les corps de garde auraient, sur la rue latérale, des issues directes, tandis qu'on murerait la communication avec l'intérieur de l'édifice dans lequel on ne pourrait pénétrer qu'avec l'assistance du gardien-concierge.

« Un calorifère est déjà disposé pour le chauffage de toute la partie à affecter aux archives ; en conséquence, on n'y maintiendrait aucune cheminée ou poêle, afin d'être assuré contre les éventualités d'un incendie provenant d'une négligence ou d'un oubli.

« Comme vous le voyez, Monsieur le préfet, par ce rapide exposé et par les plans qui y sont joints, le monastère des Carmes remplit toutes les conditions désirables pour la parfaite installation de nos belles archives municipa-

Digitized by Google

les menacées aujourd'hui de tant de périls dans le local incomplet, insuffisant et dangereux qu'elles occupent dans l'Hôtel-de-Ville, où elles sont même un embarras.

« Mais ce n'est pas tout. Outre les salles qui seraient affectées aux archives et aux services qui en dépendent, il existe encore, dans ce même monastère, de vastes espaces qui pourraient recevoir une destination non moins utile et avantageuse pour l'art et la science.

« Au commencement de ce rapport, j'ai eu l'honneur de vous faire connaître que lorsque l'Administration crut devoir faire enlever de la salle voûtée de l'aile nord de l'Hôtel-de-Ville, nos Archives municipales pour les transporter sous les combles de ce palais, il existait dans cette salle des collections diverses et très-précieuses, qu'on dut disperser çà et là, faute d'un local suffisant.

« Ces collections d'un si grand intérêt historique pour la ville, enfouies dans divers dépôts publics, ne peuvent être mises à la disposition des hommes d'étude qui voudraient les consulter et elles sont, pour ainsi dire, perdues pour la science.

« Si donc on les exhumait pour les réunir de nouveau, comme elles l'étaient autrefois, on formerait un musée municipal historique semblable à celui qui a été créé déjà à Paris dans l'ancien hôtel Carnavalet, et où s'étalent tant de trésors qui eussent été anéantis par les incendiaires de la Commune, si on les eût laissés dans l'Hôtel-de-Ville.

« La Commission vous propose donc, Monsieur le préfet, de créer et d'établir aussi, dans le monastère des Carmes, un musée historique municipal, semblable à celui de l'hôtel Carnavalet, et dont tous les éléments sont déjà sous votre main. Il suffirait seulement de les exhumer, de les réunir, et de les exposer de nouveau aux yeux du public,

Digitized by Google

si impatient de les revoir, après une si longue et si regrettable privation.

« Si vous adoptiez ce projet de la Commission, ces richesses historiques pourraient être réparties dans le monastère de la manière suivante :

« Dans la grande galerie du 1er étage, de 45 mètres de long et formant une superficie de 270 mètres et mise en communication avec le rez-de-chaussée à l'aide d'un escalier, on exposerait :

« 1° Une collection de portraits, manuscrits, peints ou gravés de personnages appartenant à l'histoire de la ville ou y étant nés, éparse aujourd'hui dans nos diverses bibliothèques.

« 2° Une série de plans ou cartes gravés ou manuscrits de la ville de Lyon ou des environs, à toutes les époques. Ces plans sont dispersés, en ce moment, aux archives de la ville, à celles du département (faute de place dans les premières) à la bibliothèque de la ville, au service municipal.

« 3° Les plans, élévations et coupes, manuscrits ou gravés, des édifices projetés ou exécutés, tant civils que religieux, répartis actuellement entre les archives de la ville, le service d'architecture, la bibliothèque de la ville, etc., etc.

« 4° Les vues diverses de la ville, manuscrites ou gravées. Il en existe une série très-considérable aux archives de la ville, à la bibliothèque du Lycée, au musée archéologique.

« 5° Les matrices, médailles, sceaux historiques, relatifs aux personnages, aux fait historiques, aux monuments, poses de première pierre, etc., etc., actuellement au musée archéologique où ils se trouvent en double, en triple et mélangés souvent avec d'autres collections.

Digitized by Google

« 6° Le musée Rosaz relatif à l'histoire de la Révolution française à Lyon, acheté par la ville, déposé longtemps aux anciennes archives de la ville et transporté, pour la partie estampes, figures et médailles, au musée archéologique où il n'est pas exposé, faute de local.

« 7° Les anciens drapeaux, bannières, étendards, clefs de la ville et autres, armes, ferrures, portes des anciennes archives, inscriptions sur cuivre, objets divers et en très-grand nombre, etc.

« Au rez-de-chaussée, on installerait dans les galeries en enfilade, d'une superficie d'environ 340 mètres carrés, un musée lapidaire comprenant tous les objets encombrants tels que tombeaux, sculptures, enseignes, restes d'architecture, armoiries, pierres tombales, anciennes menuiseries ou pièces de serrurerie dont une partie est déjà entassée dans les recoins obscurs des galeries du rez-de-chaussée du Palais Saint-Pierre déjà trop encombrées par les monuments gallo-romains.

« Ces belles galeries par suite de l'enlèvement des objets ci-dessus désignés et qui ont spécialement trait à l'histoire civile et religieuse de Lyon, pendant le moyen âge, resteraient spécialement consacrées à l'époque romaine.

« Au nombre des objets qu'on pourrait aussi déposer dans ce nouveau musée lapidaire, si intéressant pour l'histoire de Lyon, se trouverait un grand plan de la ville gravé sur plusieurs dalles en pierre. Ce plan autrefois au milieu de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, est actuellement déposé dans une cave.

« Outre ces vastes galeries, on pourrait encore disposer pour ce musée lapidaire du pourtour du cloître, ainsi que de la cour qui en forme le centre et dans lesquels on exposerait les monuments les plus remarquables de l'art religieux et qui demandent à être isolés.

Digitized by Google

« Puis, dans l'ancien et vaste réfectoire du monastère, on placerait une bibliothèque ou salle de travail dans laquelle seraient disposés tous les livres et documents relatifs à l'histoire de la ville, comprenant tous les historiens anciens et modernes, les biographies, la bibliographie lyonnaise, les descriptions de monuments et d'édifices anciens et modernes, civils et religieux, etc, etc.... Cette collection qu'on formerait à l'aide de celle des archives de la ville, des doubles de la bibliothèque du Lycée et de celle du Palais des Beaux-Arts, serait d'un secours puissant pour les archivistes, pour les personnes qui travaillent aux archives, comme pour ceux qui visiteraient le musée historique.

« Enfin, Monsieur le préfet, la Commission pense qu'on pourrait aussi établir, dans un local spécial, une bibliothèque archéologique qui manque à Lyon et qui serait si utile pour les nombreux érudits qui étudient maintenant, avec un si louable empressement et une infatigable persévérance, les monuments de tous les âges et de toutes les nations. Cette bibliothèque, unique dans son espèce et si importante en même temps, pourrait être formée très-facilement et sans frais, par les ouvrages de ce genre, répartis dans nos diverses bibliothèques, et par les dons de l'État et des particuliers. La Société littéraire, qui possède aussi la plupart des ouvrages d'histoire et d'archéologie publiés par les Sociétés, mais dont elle ne peut jouir faute d'un local convenable, serait aussi, sans nul doute, heureuse de se voir assigner une salle spéciale dans le monastère des Carmes et de confondre sa bibliothèque avec celle qu'on formerait à côté du dépôt des archives de la ville.

« Quant à l'église du monastère, on lui conserverait sa destination primitive. Quoique saccagée par les hordes

Digitized by Google

brutales qui l'envahirent après le 4 septembre, elle est encore en bon état de conservation, et, elle pourrait être rendue, sans beaucoup de frais, au culte. C'est, du reste, le vœu des personnes pieuses du quartier.

« Par ces diverses considérations, et vu l'extrême urgence, on peut donc espérer, Monsieur le préfet, que vous daignerez prendre en sérieuse considération le projet que j'ai eu l'honneur de vous soumettre. La Commission municipale, tout aussi soucieuse que vous des vrais intérêts de la ville, voudra bien aussi, dans cette circonstance, vous accorder les ressources suffisantes pour la création de ce grand établissement public dont la nécessité s'impose si impérieusement.

« Quant aux PP. Carmes, ils consentiront volontiers à la cession de leur maison. Si de pieux souvenirs les y attachent encore, ils la quitteront cependant sans regrets, pour se créer ailleurs, et dans un lieu plus solitaire, une retraite qu'une nouvelle révolution ne viendra plus souiller ou saccager.

« Veuillez agréer, Monsieur le Préfet,.....

« *Le Président de la Commission,*

« Léopold Niépce. »

M. le préfet du Rhône a bien voulu donner toute son approbation à ce projet de la Commission des archives. Espérons donc que la ville deviendra propriétaire de ce local, ou d'un autre, au cas où les PP. Carmes ne pourraient, quant à présent, céder leur monastère, et qu'elle pourra créer le Musée historique, qui ne sera pas non plus un de ses monuments les moins intéressants. L'art et la science le réclament impérieusement. La seconde ville de France ne sera pas sourde à leur voix. Il est,

Digitized by Google

du reste, plus que nécessaire que prochainement on ouvre enfin des locaux à tant de trésors artistiques demeurés comme enfouis dans les greniers, les caves, les tiroirs et les portefeuilles de nos divers dépôts et où ils se détériorent. Il faut que la ville se pare de tous ses ornements, qu'elle les montre à l'étranger qui passe et croit, à la vue de nos musées incomplets et de notre Palais des Arts tombé à l'*état de ruine*, que Lyon n'a nul souci de l'art et le dédaigne même. Il faut surtout aussi que les galeries, dont nous demandons avec instance la création, viennent bientôt servir de complément à l'enseignement artistique et historique de la jeunesse qui, en trouvant dans ces galeries une distraction et une occupation sérieuse et utile, y formera son goût, complètera son instruction et échappera ainsi aux influences nuisibles et dangereuses auxquelles l'expose son désœuvrement.

Léopold NIEPCE.

Digitized by Google

DE

LA RÉUNION DE LYON A LA FRANCE

Étude historique

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX.

—

SUITE (*)

Durant ces luttes, les officiers français se sont tout à fait installés à Lyon. Chaque jour voit s'accroître leur autorité. Les citoyens ont constamment recours à leur intervention. C'est en vain que l'Eglise de Lyon proteste contre cet état de choses. Elle ne peut, malgré tous ses efforts, empêcher le grand mouvement qui porte les Lyonnais vers la France. Elle est impuissante également à entraver ces syndicats, ces associations dont le roi de France lui-même proclamait jadis l'illégalité et qui maintenant se produisent au grand jour (1).

(*) Voir la précédente livraison.

(1) V. aux *Arch. de la ville de Lyon*, le syndicat de 1294 et les syndicats suivants sous la cote BB. 367, nos 1, 2, 3, 4... Le syndicat de 1294 est publié (Monfalcon, *Doc.*, p. 442-443). Ménestrier a connu ces syndicats (*Bibl. de la ville de Lyon*, Mss. de *Ménest.*, 895-1383), mais il n'en a publié aucun.

Digitized by Google

Entre l'Église et les citoyens, les hostilités sont dès lors incessantes. En 1300, nous voyons les citoyens faire incursion sur les terres possédées par le Chapitre à Civrieux et à Saint-Genis-Laval (1). Le Saint-Siége essaya vainement de convoquer à Rome des délégués de chaque parti ; la citation qui fut lue en son nom aux habitants de Lyon demeura sans résultat (2).

En 1304, les hostilités subsistent encore ; le Lyonnais est frappé d'interdit (3).

En 1305 enfin un traité de paix est passé entre les citoyens et l'archevêque. Le Chapitre fut exclu de cet accord (4).

Mais pourquoi insisterions-nous plus longuement sur les luttes soutenues par l'Église contre les citoyens ? Leur histoire se confond, en effet, à partir du XIVe siècle, avec l'histoire même des agissements de la royauté à Lyon dont il nous reste à nous occuper.

(1) *Arch. dép. du Rhône*, cote de l'*Inventaire* : Arm. Abram, vol. 3, n° 7. La pièce correspondant à cette cote est perdue. Mais nous nous sommes assuré (à diverses reprises) qu'on pouvait, dans de semblables cas, s'en rapporter à l'inventaire.

(2) *Arch. dép. du Rhône*. Arm. Abram, vol. 13, n° 11.

(3) 3 janvier 1304. Bulle de Benoit XI suspendant l'interdit et citant à Rome l'archevêque, le Chapitre et les citoyens. — *Arch. dép. du Rhône*. Arm. Abel, vol. 21, n° 10.

(4) Nous parlerons ailleurs plus longuement de ce traité.

Digitized by Google

CHAPITRE II

Interventions étrangères amenées par ces luttes.

§ 1. — Intervention du Saint-Siége.

Les papes étaient mêlés de bien des façons à la vie des archevêques et des Lyonnais. Les conditions délicates dans lesquelles s'exerçait le pouvoir archiépiscopal rendaient fréquentes pour les souverains pontifes les occasions d'intervenir.

C'était un accord à conclure ou à approuver, un archevêque à désigner (1), une question de régale à régler (2), un privilége à confirmer. Du XIIe au XIVe siècle, on retrouve ainsi la main des papes dans presque tous les événements de l'histoire de Lyon. Ils s'intéressent aux difficultés survenant entre l'Église et ses officiers (3), aux luttes soutenues par elle contre ses voisins et vassaux (4). Leur sollicitude n'est peut-être pas tout à fait désintéressée : dans leurs luttes avec l'Empire, ils trouvent dans cette ville un abri contre l'ennemi, maître de l'Italie.

(1) *Arch. du dép. du Rhône.* Arm. Cham., vol. 1, n° 3. — 1289, le pape nomme à l'archevêché de Lyon l'évêque d'Auxerre. — Ménest., pr., p. 31. — 1289, Désignation par le pape de l'archidiacre d'Agen (Béraud) pour le siége archiépiscopal de Lyon.

(2) *Arch. du départ. du Rhône.* Arm. Cham., vol. 9, n° 1. — Confirmation à l'évêque d'Autun, par Innocent II, de la régale de Lyon.

(3) Les années 1255 et 1256 furent marquées par de longs différends entre l'archevêque et le sénéchal de Lyon. Le souverain pontife intervient plus d'une fois pour les apaiser (*Arch. du départ. du Rhône*, Arm. Adam, vol. I, nos 3 et 6).

(4) C'est ainsi qu'ils s'interposèrent souvent entre les archevêques de Lyon et les comtes de Forez pour rétablir entre eux la concorde. Ils se

Digitized by Google

Innocent IV s'y réfugie ainsi de 1244 (2 décembre) à 1251 (19 avril) (1). Bien accueilli des Lyonnais, il leur témoigne sa reconnaissance en leur accordant de nombreux priviléges (2). Mais c'est en faveur de l'Église de Lyon que s'exerce surtout la bienveillance des papes.

En 1267 (12 décembre) Clément IV intercède pour le Chapitre métropolitain, auprès du roi de France, et demande qu'un terme soit enfin mis aux usurpations incessantes du bailli de Mâcon (3).

plurent à revêtir de leur approbation l'accord de 1173, dont il a été plus haut parlé. Alexandre III en 1173 (1er avril), Lucius III, en 1182, etc..., confirmèrent ainsi l'acte de 1173. — La Mure, *Histoire de Lyon* (Lyon, 1671), pr., p. 307-312. — Bulle d'Alexandre III. — *Arch. du dép. du Rhône*, Arm. Abram, vol. 1, n° 7. Ménest., pr., p. XII. — Bulle de Lucius III, etc.

(1) *Historiens de Fr.*, t. XXI, p. 696. — « Le cloître de Saint-Just, « fondé par saint Patient, avait une forte muraille de 4 pieds d'épais- « seur et de 6 toises d'élévation; elle était garnie de 22 tours carrées, « placées à la distance de 15 pas les unes des autres. L'entrée de cette « fortification était défendue par deux portails à fausses braies fermées « par de bonnes portes et des chaînes en fer. Innocent IV, fuyant les « persécutions de Frédéric (II) s'y réfugia. Il avait choisi Lyon parce qu'elle « ne reconnaissait d'autorité que celle de l'archevêque et du Chapitre... » *Notice historique sur Saint-Just-lès-Lion*, par M. F. Cochard. (*Bibl. de la ville de Lyon*, collection Coste, imp. n° 17,506.

(2) *Arch. de la ville de Lyon*, AA' (cartulaire de Villeneuve), cap. 1-8 inclusivement. — Ménest., pr., p. XIII-XIV et XL.

(3) *Arch. du dép. du Rhône*, Arm. Abel, vol. 21, n° 1. Bulle de Clément IV. — « Clemens episcopus, servus servorum Dei, carissimo in « Christo filio Regi Francorum illustri salutem et apostolicam benedictio- « nem. Decet providentiam tue celsitudinis circumspicere statum Ecclesie « Lugdunensis ut favorem regiam sibi deesse non sentiat, hoc precipue « tempore quo presidio dinoscitur carere pastoris. Sane, dilecti filii, Capi- « tulum ejusdem Ecclesie, sua nobis exposuere querela quod ballivus Ma- « tiseonensis, in terra et feudis ipsius Ecclesie indebitam tuo nomine « jurisdictionem exercens, jura ejusdem Ecclesie occupat ac fideles et

Digitized by Google

En 1272 (2 septembre), Grégoire X facilite au même Chapitre la réparation des pertes causées par la longue guerre soutenue contre les citoyens. L'Église de Lyon, pour solder ses défenseurs, avait contracté de nombreuses dettes; le pape l'autorise à les éteindre à l'aide de certains biens ecclésiastiques destinés par les règlements à un autre emploi (1).

« ligios Ecclesie predicte vassalos, barones, religiosas personas ac etiam « cives Lugdunenses tam in personalibus quam realibus actionibus coram « se respondere compellit, eosque contra voluntatem et prohibitionem « dicti Capituli sub sua custodia et protectione recipiens, causarum ap- « pellationum et simplicium querelarum cognitionem sibi vendicat, « tenendo assisias in civitate Lugdunensi et extra ipsam que in Imperio « consistit, necnon et in terris ejusdem Ecclesie que non sunt in tuo « dominio vel in feudis regiis constitute, contra Imperatoris privilegia « Ecclesie memorate concessa et preteritis temporibus observata, in ipsius « Ecclesie grave prejudicium et intolerabile detrimentum. Unde, cum non « deceat quod in Ecclesie prefate juribus per te vel tuos tali modo juris- « dictio vendicetur nec verisimiliter presumi valeat quod te jubente vel « permittente jura vacantis Ecclesie que auxilium regii favoris expectat « enerventur in alieno vel ledantur, regalem magnificentiam paterno « rogamus et hortamur affectu quatinus circa premissa clementi conside- « ratione provideas ut, juribus tuis in suis terminis conservatis, ab « Ecclesie predicte gravaminibus desistatur. Speramus enim et credimus « quod eidem Ecclesie in brevi, dante Domino, providebitur de pastore « qui se constituet circa tui honoris incrementa sollicitum, curam de tuis « conservandis juribus sicut expediet habiturus. Datum Viterbii, II idus « decembris, pontificatus nostri anno tertio. »

(1) *Arch. du dép. du Rhône*, Arm. Abram, vol. 13, n° 7. Bulle de Gré- « goire X. — « Gregorius episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis « Decano et Precentori Ecclesie Sancti Johannis Lugdunensis, salutem et « apostolicam benedictionem. Habemus a nobis ipsis et a pluribus fide « dignis quod Ecclesia Lugdunensis, propter guerras que habuit cum « civibus Lugdunensibus gravi onere debitorum oppressa, non potest ab « hujusmodi onere debitorum absque providentia sedis apostolice rele- « vari. Nos igitur, circa revelationem hujusmodi, attenta nobiscum et

Digitized by Google

En 1273-4, Grégoire X cherche à faire exécuter fidèlement la sentence arbitrale (1) qu'avaient récemment rendue le roi de France et le légat du Saint-Siége, arbitres de l'Église et des citoyens lyonnais. Venu à Lyon pour le concile, nous l'y voyons, en 1274, s'occuper encore de l'Église de Lyon et régler entre l'archevêque et le Chapitre les conditions auxquelles s'exercerait leur commune autorité (2).

En 1279 (23 mars) Nicolas III demande au roi de France répression des abus commis chaque jour, par le

« cum aliis qui statum ejusdem Ecclesie cognoverunt deliberatione prehabita, discretioni vestre ex officio nostro per apostolica scripta mandamus « quatinus terras quas quondam Milo Decanus ipsius Ecclesie obtenuisse « dicitur ab eadem ac alias terras vacantes in dicta Ecclesia ab hujusmodi guerre initio, que non sunt aliis assignate, ac ea omnia que debentur ratione terrarum et possessionum que a personis canonicis et beneficiatis tenentur in Ecclesia supradicta et nondum fuerunt persoluta, « ita tamen quod possessiones hujusmodi non divise inter eos more solito « dividantur ad manus nostras, recipientes ipsarum redditus et proventus « ac que sic debentur, colligatis et colligi faciatis diligenter et ea usque ad « nostrum beneplacitum convertatis in solvationem hujusmodi debitorum, « contradictores per censuram ecclesiasticam appellatione postposita compescendo; non obstantibus contrariis predicte Ecclesie consuetudinibus « vel statutis juramento aut alia quavis firmitate vallatis seu quacunque « apostolice sedis indulgentia de qua plenam et expressam oporteat in « nostris litteris fieri mentionem, etiamsi contineatur in ipsa quod ei non « possit per aliquas litteras apostolicas derogari. Nos enim decernimus « irritum et inane si secus de terris predictis et de hiis que sic debentur « a quoquam contigerit attemptari. Datum apud Urbem veterem IIII nonas « septembris, pontificatus nostri anno primo. »

(1) *Arch. du dép. du Rhône.* Arm. Abram., vol. 13, n° 9. — Bulle de Grégoire X. Elle est simplement datée de la 2e année du pontificat (27 mars 1273 — 26 mars 1274).

(2) *Ménest.*, pr. p. 20-21. Ordinatio Domini Gregorii. — *Gallia christ.* T. IV, (Eglise de Lyon), col. 151.

Digitized by Google

bailli de Mâcon, au détriment de l'Église (1). En 1289 (18 juillet), Nicolas IV, voyant le peu d'effet de ces actes,

(1) *Arch. du dép. du Rhône.* Arm. Abel, vol. 21, n° 2. — Bulle de Nicolas III. — « Nicolaus episcopus, servus servorum Dei, carissimo in Christo « filio Philippo Regi Francorum illustri, salutem et apostolicam benedic- « tionem. Personam tuam sic omnipotens Dominus gracie sue benedictione « perfudit, sicque tibi grandem animum prebuit, ad sua beneplacita pro- « sequenda, quod, tanquam princeps christianissimus devotionis eximie « illustrium meritorum titulis insignitus, ad ipsum Deum et sedem apos- « tolicam gerens reverentiam filialem, ecclesias et personas ecclesiasticas « regio favore prosequeris et quantum in te est dispendiis illas affici non « permittis, honorans in hoc sacrosanctam Romanam Ecclesiam matrem « tuam in cujus caritatis visceribus locum magnum obtines inter ceteros « catholicos principes orbis terre; digne quidem tibi, rex inclite, auditas « nuper querelas Lugdunensis Capituli affectu speciali seriose referimus ut « illis sicut devotus filius, in quo plene quiescimus, aures adhibeas cùm « earum qualitate pensata non debeant subticeri. Profectò, procuratore « ipsius capituli ad sedem apostolicam destinato referente, didicimus quod « ballivus regius de Matisconensi in terra et dominio Ecclesie Lugdunensis, « de novo, contra statum antiquum, bastionarios retinet qui bona homi- « num ejusdem Ecclesie saisiunt et homines ipsos pignorant, pro sue « arbitrio volontatis; nec pignora ipsorum dimittunt nisi per eosdem « homines redimantur. Canonicos insuper, etiam personatus et dignitates « in predicta Ecclesia obtinentes, presbyteros quoque ac clericos terre « predicte, in personalibus actionibus eorum eodem ballivo litigare com- « pellunt et ipsos interdum ausu sacrilego capiunt et carceri mancipare « presumunt, in Ecclesie prefate grave prejudicium et contemptum eccle- « siastice libertatis; super quo dicti capitulum ejusdem sedis patrocinium « humiliter implorarunt. Nos igitur, licet hec tibi non placere credamus, « quia tamen, si veritate (quod absit) ipsius procuratoris assertio fulcire- « tur, posset per hoc regio nomini derogari, celsitudinem regiam rogamus « et hortamur attente quatinus attendens quod non decet quod prefata « Ecclesia, que multarum coruscat privilegio dignitatum, per quoscumque « officiales tuos sic dispendiosis injuriis opprimatur; nec inibi ecclesias- « tica libertas, ad cujus conservationem te convenit adesse propitium « defensorem, quomodolibet conculcetur; sic circa premissa regia circum- « spectione provideas quod preter divine retributionis premium possis « apud homines digno laudum preconio commendari. Datum Rome, apud « sanctum Petrum, X kl. aprilis, pontificatus nostri anno secundo. »

Digitized by Google

investit le Chapitre de Lyon de la juridiction du glaive spirituel et l'invite à sévir contre les usurpateurs de ses priviléges (1). Le Chapitre suit si bien ce conseil que le pape se voit obligé, l'année suivante (1290, 23 mars) de charger ses légats d'apaiser les procès intentés par les chanoines aux agents du roi (2).

En 1304 (3 janvier), la ville de Lyon est en interdit; Benoît XI, désireux de rétablir la paix, lève la sentence ecclésiastique et cite à Rome l'archevêque et le Chapitre

(1) *Arch. du dép. du Rhône.* Arm. Abel., vol. 27, n° 1. — Ménest. pr. p. xv.— Privilegium spiritualis.—Bulle de Nicolas IV.

(2) *Arch. nat.* Trésor des Chartes. J. 699, n° 76. Bulle de Nicolas IV.— — « Nicolaus episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri G. episcopo Sabinensi et delecto filio B. sancti Nicolai in carcere Tulliano diacono cardinali, salutem et apostolicam benedictionem. Sicut nuper ad nostrum pervenit auditum dilecti filii.. Decanus et capitulum Ecclesie Lugdunensis contra quosdam ballivos et alios officiales ac terras, villas et alia loca carissimi in Christo filii nostri Phylippi Regis Francorum illustris occasione quorumdam excessuum contra eosdem Decanum et Capitulum per eosdem ballivos et officiales ac alios ut dicitur commissores (*Faut-il ajouter ici* « commissorum » *ou lire simplement ce mot à la place de* « commissores » ?) super quibus pridem nostras eisdem Decano et Capitulo sub certa forma litteras meminimus concessisse ad excommunicationis et interdicti sententias tam litterarum earumdem quam ordinaria etiam auctoritate processisse dicuntur. Cum itaque nos ad eumdem Regem et partes illas, propter hec et alia etiam que incumbunt, specialiter destinemus, discretioni vestre per apostolica scripta mandamus quatinus vos vel alter vestrum per vos vel per alium seu alios eisdem Decano et Capitulo auctoritate nostra injungere studeatis ut sententias et processus quoslibet per eos ordinaria vel alia qualibet auctoritate forsitan habitos in hac parte, si utile fore videritis, difficultate qualibet submota, relaxare procurent; alioquin vos vel alter vestrum sententias et processus eosdem, si expedire videritis, auctoritate nostra relaxare curetis. Datum Rome, apud sanctam Mariam Majorem, X kl. aprilis, pontificatus nostri anno tertio. »

Digitized by Google

d'une part, les Lyonnais et Philippe-le-Bel d'autre part (1). Nous n'avons fait que jeter un rapide coup d'œil

(1) *Arch. du dép. du Rhône.* Arm. Abel. vol. 21, n° 10. — Bulle de Benoît XI.— « Benedictus episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri « archiepiscopo Viennensi et dilecto filio archidiacono Vivariensis Ecclesie, « salutem et apostolicam benedictionem. Inter cetera desideria cordis « nostri hoc potissimum fore cognovimus ut inter Christi fideles pacis « et concordie commoda procuremus. Scimus enim et ex facti evidentia « innotescit quod non nisi pacis in tempore bene colitur pacis auctor nec « ignoramus quod per dissensiones et scandala non solum rerum dispendia « eveniunt sed etiam animarum pericula generantur. Sane considerantes « attentius gravem dissensionis materiam ab olim exortam inter magnifi- « cum principem Phylippum Regem Francie illustrem et dilectos filios « cives Lugdunenses, ex parte una, et venerabilem fratrem nostrum archie- « piscopum et dilectos filios Capitulum Lugdun. ex altera, occasione potis- « sime appellationum seu resorti (ut patrie verbis utamur), propter quod « Lugdunensis civitas est supposita ecclesiastico interdicto, et cupientes « ut, ad laudem Dei et prosperum ipsorum archiepiscopi et Capituli ac « etiam Lugdunensis Ecclesie dictorumque regis et civitatis statum, hujus- « modi negotium feliciter terminetur, volumus et per apostolica vobis « scripta mandamus quatinus vos vel alter vestrum in eodem negotio pro- « cedentes predictis Archiepiscopo et Capitulo, ac etiam personis Lugdu- « nensis Ecclesie supradicte ad spiritualia et temporalia que extare nos- « cuntur per dictum Regem Francie vel mandatum suum plenarie resti- « tuatis et, amota etiam inde manu regia, prefatum interdictum auctoritate « nostra suspendere studeatis, ita quod hujusmodi suspensio usque ad « unum annum in festo Purificationis Beate Marie Virginis proximo in- « choandum et ex tunc usque ad festum resurrectionis Dominice imme- « diate subsequens robur obtineat firmitatis et nichilominus Archiepisco- « pum et Capitulum et cives predictos ex parte nostra peremptorie citari « curetis ut ipse Archiepiscopus personaliter vel per procuratores ydoneos, « prefatum vero Capitulum per duos ex ipso Capitulo dictique cives per « procuratores ydoneos, ad hoc specialiter constitutos, habentes plenum « et sufficiens mandatum ad compromittendum, tractandum, paciscendum « et componendum super dicta dissensione coram nobis et quod nobis « super hiis expediens visum fuerit audiendum et recipiendum ac omnia « alia et singula faciendum que veri et legitimi procuratores facere possunt

Digitized by Google

sur les relations de la papauté avec Lyon avant le XIVe siècle Nous croyons cependant avoir montré suffisamment que les luttes soutenues par l'Église de Lyon contre les citoyens furent l'occasion la plus fréquente des interventions pontificales.

Les papes jouèrent un rôle important dans les faits qui amenèrent la réunion de Lyon à la couronne; nous l'établirons dans la partie de notre travail consacrée au récit de ces évènements.

Tout en se montrant les alliés des archevêques et du Chapitre, ils ne cessèrent de faire pour la concorde tous les sacrifices possibles, cherchant de toutes les manières à supprimer les guerres et à les remplacer par des arbitrages.

Ils s'interposèrent enfin, et plus d'une fois, entre le roi de France et l'Église de Lyon; ils eurent seulement le regret de voir, dans bien des cas, leur bonne volonté méconnue ou rendue inutile (1).

§ 2. — Intervention des seigneurs voisins.

Les luttes des citoyens contre leurs maîtres auraient été stériles si de puissants appuis étrangers n'étaient venu renforcer le parti des Lyonnais.

Ce sont d'abord de riches familles qui s'aggrègent au

« et debent, infra festum nativitatis Domini proximo venturum, compareant « coram nobis ut hujusmodi negotio, auctore Domino, finis imponi valeat, « prout nobis videbitur rationabiliter faciendum, diem vero hujusmodi « citationum et formam et quidquid in hac parte feceritis nobis per vestras « litteras harum seriem continentes fideliter intimetis. Datum Laterani III « non. Januarii pontificatus nostri anno primo. »

(1) Nous devons ajouter, pour expliquer l'intérêt porté par le Saint-Siége à l'Église de Lyon, que plusieurs papes (Innocent IV, Grégoire X, Boniface VIII, Clément V,... etc.) furent chanoines de Lyon.

Digitized by Google

corps des bourgeois (1). Puis les Lyonnais recourent directement, tantôt aux ducs de Bourgogne, tantôt aux légats apostoliques, tantôt aux comtes de Nevers, tantôt enfin aux comtes de Savoie.

Ces derniers seigneurs devinrent assez vite protecteurs de la ville de Lyon. L'archevêque de Lyon se plaint amèrement du fait en 1276, et les termes dans lesquels il se plaint font voir que ce protectorat n'était pas récent (2). Malgré les menaces de l'Église, Amédée V, comte de Savoie, prit en 1286 (7 mai) les Lyonnais sous sa protection. Il devait les y garder trois ans, les défendant envers et contre tous, même (ou plutôt « surtout ») contre l'archevêque et le Chapitre (3). Les trois ans s'écoulèrent sans que l'influence des comtes tombât avec eux. En 1290, la maison de Savoie était encore si puissante à Lyon que le pape ayant nommé arbitre, entre l'évêque de Genève et le comte de Savoie, l'archevêque de Lyon, le prélat suisse récusa l'arbitre (4) comme suspect de partialité.

En réalité, cependant, l'Église de Lyon acceptait assez volontiers ce protectorat, bien moins dangereux pour elle que celui du roi de France. Souvent même elle tirait parti de cet état de choses pour demander aux Lyonnais, par l'entremise du comte de Savoie, ce qu'elle n'aurait pu

(1) V. Monfalcon (*Doc.*), p. 295, note.

(2) Ce n'est pas à dire pour cela qu'en 1270 le comte de Savoie eût pris Lyon sous sa protection. Les nombreux auteurs lyonnais qui ont soutenu cette hypothèse nous paraissent avoir fait confusion avec l'acte de 1286.

(3) *Arch. nat.* (Trésor des chartes), J. 262, n° 6. — *Bibl. nat.* mss. Fr. 4441, f° 140, v° (cote). — Pericaud (Notes... etc.), t. 1, p. 53, note. — V. enfin *Mémoires de la Soc. de Genève.* I, 1841, (Doc.), p. 48 et suiv.

(4) *Mem. de la Soc. de Genève,....* etc. Bulle du 21 août 1290, (doc), p. 45 et 46.

Digitized by Google

obtenir d'elle-même (1). Les circonstances amenaient quelquefois les archevêques à se placer eux aussi sous la protection de ces comtes ou de leurs voisins, les Dauphins de Viennois.

En 1307 (août), par exemple, l'archevêque de Lyon institue le dauphin Guy, gardien de la ville de Lyon, aux gages de 1,000 livres (2).

Mais ces interventions sont bien peu importantes, en face de celle dont il nous reste à nous occuper : l'intervention de la royauté française dans les affaires des Lyonnais.

Pierre BONNASSIEUX.

(1) Ménest. pr. p. 30.

(2) *Gallia chr.* IV, (Egl. de Lyon), col. 150. — « Août 1307. Lettres « de provision de la charge de gardien de la ville de Lyon, aux gages de « 1,000 livres, accordée par l'archevêque de Vienne, au nom du Dauphin. » — (Cote indiquée par M. l'archiviste du dép. de l'Isère, — Lettre du 28 octobre 1872). — Le passage ci-dessus cité du *Gallia* dit que c'est l'archevêque de Lyon qui institue gardien le dauphin Guy, moyennant une pension de 1,000 livres. Nous n'avons trouvé nulle autre mention de cette garde. En 1307 d'ailleurs, on le verra plus loin, le Lyonnais était tout aux mains du roi de France.

(*A continuer*)

Digitized by Google

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

EUGÈNE-LOUIS-MELCHIOR PATRIN

MINÉRALOGISTE LYONNAIS (*)

« A Pâques, les fêtes durent aussi une semaine entière. Pendant ce temps-là, on se fait des visites comme au premier de l'an; chacun s'embrasse en se disant : « *Kristos voskrès*, le Christ est ressuscité » ; à quoi l'autre répond : « *Vo istino voskrès* ; oui, il est ressuscité » ; et, en même temps, on se donne mutuellement un œuf. Le bas peuple se donne des œufs rouges; les gens de qualité ont de beaux œufs, ornés de peintures et de devises ; mais vides et enfilés d'un cordon d'or ; quelques-uns sont travaillés à jour comme les ouvrages d'ivoire et coûtent jusqu'à dix roubles. Les récréations de cette semaine se font sur les places et non sur la rivière, attendu que c'est l'époque de la débacle. Cette année-ci, les glaces sont parties précisément le jour de Pâques, qui était, comme toutes les autres années, de huit jours plus tard que dans le reste de la chrétienté. L'hiver est, comme vous le voyez, passablement long ; mais c'est, ici, la plus belle saison, et je la préfère mille fois à nos automnes pluvieuses. Si la végétation est retardée par la longueur des froids, elle va ensuite d'une rapidité prodigieuse. Au moment où je vous parle, les arbres commencent à peine à montrer les premiers boutons ; mais, dans quinze jours, les feuilles auront acquis

(*) Voir la précédente livraison.

Digitized by Google

leur grandeur plénière. Les alouettes chantaient hier dans les champs, les hirondelles ne tarderont pas d'arriver. On se fait communément du climat de ce pays une idée peu juste. On s'imagine que la nature souffre ; elle y est, au contraire, de la plus grande vigueur. Le froment y mûrit parfaitement bien ; et le seigle réussit dans des pays qui sont aussi différents de Pétersbourg que Pétersbourg l'est de la France. Les saisons sont beaucoup moins inconstantes que dans les pays méridionaux, et les mauvaises récoltes beaucoup plus rares. Il semble que les plantes, de même que les hommes, se blasent sur les rigueurs du froid. Rien n'est si commun ici en pleine terre que les pommiers, les cerisiers, les pruniers. Dans les promenades, on a le tilleul, le marronnier d'Inde, le sycomore, l'orme ; et le chêne, même le tilleul, sont communs dans les forêts dont la majeure partie est composée de pins et de bouleaux. Les rosiers, les lilas, le chèvrefeuille soutiennent l'hiver parfaitement ; les bois sont pleins d'excellentes fraises, framboises et groseilles ; il y a d'autres fruits particuliers au pays. Quelques-uns des nôtres, comme pêches, abricots, poires, figues, réussissent dans les serres.....

« On travaille en ce moment à une colonnade immense qui borde une belle promenade publique nommée le jardin d'été. Les colonnes sont d'une pièce, infiniment plus grandes que celles d'Ainay à Lyon. Tout ce que fait cette impératrice (Catherine) porte le caractère de l'immortalité. C'est une souveraine du plus rare génie, et l'on conserve à la bibliothèque de l'Académie des sciences, dans une boîte d'or, un monument respectable de ses lumières et de son amour pour ses peuples. C'est un gros in-quarto, écrit entièrement de sa main en langue française, et contenant l'instruction la plus lumineuse donnée à la Commission chargée de rédiger les lois de l'empire. J'ai plusieurs fois

Digitized by Google

parcouru, avec autant de curiosité que de vénération, ce précieux manuscrit. Quoique Sa Majesté ait une cinquantaine d'années, elle conserve autant de grâce et de fraîcheur que si elle était dans sa première jeunesse. Elle se montre volontiers, et salue tout le monde avec une affabilité charmante. On la voit surtout fort à son aise dans les bals du carnaval à la cour, dont il est facile de se procurer des billets; elle ne manque jamais de faire le tour des salles, et d'aller ensuite dans un coin faire sa partie jusqu'à minuit. La Comédie française est aussi au palais impérial, et tous les honnêtes gens y sont admis sans billet (1).

« La grande duchesse, épouse de l'héritier du trône, une des plus belles princesse de l'Europe, est sur le point d'accoucher; s'il naît un fils, sa venue nous vaudra de belles fêtes. C'est pour cela que la cour est déjà à Sarsko-Selo, maison de plaisance où l'impératrice se tient le plus ordinairement. Elle est sur un endroit élevé et dans une charmante situation, d'où l'on découvre tout Pétersbourg, quoiqu'il soit à vingt-deux verstes, ou cinq lieues et demie de France. Les autres maisons les plus considérables sont Péteroff et Oranienbaon sur le bord de la mer. Dans ces villas impériales, on voit la cour à son aise. Mais, pour qu'elle ne soit pas fatiguée par la foule des curieux, les auberges ont ordre de ne garder qu'un jour les mêmes personnes qui vont présenter des placets. Le ministre ou le commis, pour s'en débarrasser, les renvoie au lendemain; et, dès le soir, on leur signifie qu'il faut déloger.

« Pour bien voir les appartements de Sarskosolo, ou Tsarkoë-Sélo, le Versailles russe, j'y ai été cet hiver avec un architecte de la cour. Nous n'avons mis que soixante-

(1) Le mot honnête était, avant la Révolution, synonyme du mot *comme il faut*, usité actuellement.

Digitized by Google

dix minutes pour aller et soixante cinq pour revenir ; et beaucoup de gens font le chemin bien plus vite. Les chevaux tartares, dont on se sert ici, ne sont pas beaux, mais ils vont d'une vitesse incroyable et presque infatigable sans galoper. Quelques uns font 150 verstes d'un trait. On ne saurait voir un train plus leste et plus hardi. Ces coureurs sont très-recherchés, et coûtent jusqu'à 2,000 roubles. Tout le monde ici a voiture, à cause de la grande quantité de boue, et il n'y a absolument que les académiciens qui aillent à pied. Les pauvres sciences ont toujours été et seront vraisemblablement toujours dans la crotte. Mais le plaisir de se moquer des ignorants console, et tient lieu de carosse ! etc., etc., etc..... »

Après un an de séjour en Russie, pour y apprendre la langue et obtenir les renseignements nécessaires à son entreprise, Patrin fut associé à l'Académie des sciences de la capitale, à laquelle il s'engagea d'offrir des échantillons de toutes les substances minérales qu'il découvrirait. Le gouvernement mit à sa disposition une escorte commandée par un sous-officier, et il entra en Sibérie sous la protection du général Müller qui devait devenir un de ses amis.

C'est de cette époque que date véritablement son existence. Pendant huit années consécutives, il parcourut les immenses plaines de l'Asie boréale, depuis les monts Oural jusqu'au fleuve Amour, au-delà du méridien de Pékin, brava des dangers de mille espèces, supporta des fatigues inouïes, s'exposa aux froids les plus rigoureux, lutta contre les privations et les maladies, dans l'espoir que tant de sacrifices tourneraient au progrès de la science et à la gloire de sa patrie.

Il faut l'entendre, dans son discours à l'Institut, lorsqu'il décrit ces districts lointains, ces coutumes naïves, ces usa-

Digitized by Google

ges barbares. Rien de plus intéressant que la lecture de ces notes, sorties d'un jet de son cerveau, dans la rapidité d'un style sans apprêt. Nous avons eu la bonne fortune d'exhumer ce manuscrit, et nous croyons ne pouvoir mieux rendre la physionomie morale de cet homme, qu'en extrayant quelques passages, parmi lesquels plusieurs raturés n'ont été ni entendus ni reproduits. Ils montreront mieux que tout commentaire les sentiments de ce cœur, et les phases de cette intrépide expédition.

« Les habitants des tristes contrées que les écrivains ont nommées le centre de la terre, et où les frimas règnent sept à huit mois, ne sont pas nombreux. Dans un rayon de 1,500 lieues de long sur 600 de large, à peine compte-t-on un million d'âmes. Leur population est composée de Russes et de Tartares.

« Chez les Russes, je remarquai une frappante uniformité. Au fond de la Sibérie, on croirait être aux portes de Moscou ; mêmes mœurs, même langage, même nourriture, mêmes habitudes ; des maisons construites et distribuées sur le même plan, identiques comme des nids d'hirondelles. Quelle peut être la cause de ce phénomène ? La forme du Gouvernement, où la crainte est la loi, l'obéissance servile le mérite suprême. Admirable mécanique ! Les sujets sont enchaînés par un fil caché dans la main du souverain. Le premier qui reçoit l'impulsion la communique à son inférieur, celui-ci à un autre ; et chacun se règle avec un respect passif sur celui qui le domine, de sorte que tout est mesuré, compté, copié, calqué.

« Leur négoce avec la Chine est considérable. Les marchandises que celle-ci apporte à nos voisins sont bien supérieures à celles qui nous arrivent par mer, surtout le thé, les étoffes, la porcelaine, la rhubarbe. Elle échange ces produits pour des cuirs, des pelleteries, des zibelines,

Digitized by Google

des hermines, des petits-gris, des loutres si belles et si estimées qu'une seule peau se vend jusqu'à 300 roubles. La loutre marine, que les Russes ont nommée improprement castor du Kamtchatka, sert à la confection d'un ornement que l'usage a rendu aussi indispensable à l'habillement des mandarins que les plumes d'autruche le sont au chapeau du gentilhomme. Ce commerce se fait à Kiaghta. Il est si considérable que son produit à la douane Russe va, annuellement, jusqu à trois millions de roubles (1).

« Par contre, le plus essentiel des arts, l'agriculture, est nulle en ces pays. Le sol, en général, est de mauvaise qualité : là sablonneux, ici couvert de marécages, presque partout pénétré de ce sel ressemblant au sulfate de soude dont les efflorescenses, en été, sont telles que la terre en devient parfois blanche comme neige, et offre, au milieu de la canicule, l'aspect de l'hiver. Ce n'est qu'au voisinage des rivières que le sol, moins ingrat, se prête à la culture des grains et que l'on récolte.

« Les femmes aiment les couleurs éclatantes. Leurs vêtements sont de soie ou de coton, jamais de laine ni de toile ; quoique la laine, le chanvre, le lin, y soient communs, la soie et le coton rares. Si l'on s'étonne du luxe que les femmes russes étalent, même dans les basses classes, la surprise cesse à l'examen. Naissant avec de la beauté et une carnation superbe, elles ont un parler, un son de voix, des manières à tel point douces, séduisantes, voluptueuses, qu'il serait difficile d'y rester indifférent. Aussi profitent-elles de ces avantages, et à peine sorties de l'enfance payent-elles de leurs charmes la satisfaction de leur vanité. Quant au Russe, la nature l'a doué d'un tempérament

(1) Le rouble équivaut à 4 francs soixante centimes de notre monnaie.

Digitized by Google

de feu. Le fluide électrique, si abondant vers les pôles, produit sur lui le même effet que les rayons du soleil sur les enfants du Midi. L'amour y est un brasier sous la cendre. Ne cherchons pas chez lui le moral de cette passion, il laisse volontiers les sentiments délicats aux délicats habitants de la zone tempérée.

« L'équité et la reconnaissance m'obligent de déclarer que les villages éloignés des grandes routes s'exceptent, et qu'on y rencontre des familles qui rappellent l'âge d'or; en outre je les ai trouvés bons, obligeants, hospitaliers. Aucun peuple ne prend plus facilement nos allures, aucun ne semble avoir avec nous plus d'analogie. Ils parlent le français, entre autres langues, avec une merveilleuse aptitude. La leur, que l'on croirait aussi rude que leur climat, est douce et flexible. Ses fréquents diminutifs lui prêtent une grâce infinie. Son jeu a beaucoup de rapports avec celui du grec, et il est peu d'idiomes qu'on apprenne avec moins de peine. Malheureusement, le peuple n'exerce point son intelligence ; rêver et jouer aux échecs, voilà ses travaux.

« Bien contraires sont les Tartares. Ceux qui vivent sous la protection impériale, depuis les frontières d'Europe jusqu'au fleuve Yenissey sont mahométans. Ils s'appliquent au commerce, plus encore à l'agriculture, exploitent des mines et des fonderies. Leur langue, assez dure, est un dialecte de l'arabe. Ceux de l'Orient sont idolâtres, nomades, pasteurs, et parlent le mongol, qui est fort désagréable. Tous ont des mœurs douces et pures.

« Nous ne dirons rien des *Kirguisses* ni des *Kalmouks*, espèces de brigands placés hors des limites de l'empire moscovite.

« Les Tartares mahométans des villes russes y occupent des quartiers séparés, certainement plus agréables. La

Digitized by Google

plupart paraissent jouir d'une grande aisance. On foule souvent chez eux les tapis de soie, on y boit dans des coupes d'argent et de vermeil. Quoiqu'ils aient rarement la complaisance d'admettre des étrangers dans leurs intérieurs, j'ai vu quelques-unes de leurs femmes sans voile douées d'infiniment de grâce et de distinction.

« Les idolâtres sont connus sous le nom de *Tongousés*, de *Bouraïtes*, de *Mongols*. Ces différentes hordes ont entre elles une foule d'affinités. Ils vivent, sous des tentes mobiles, du lait de leurs troupeaux, et vêtus de feutres. Le Pontife de leur religion est le dalaï-lama, souverain d'un grand Etat des confins de la Chine. Les lamas, leurs prêtres, ne sont pas dépourvus d'instruction. Ils savent le russe. Je n'ai pas été peu surpris de trouver sous leurs tentes des autels pareils aux nôtres. Dans le tabernacle sont déposées les tables sacrées, livre en papier de soie. Le lama n'y touche qu'avec un profond respect et en portant à son front la boîte qui les renferme. Sur l'autel, des vases de métal contenant des grains, des fruits, des œufs, des monnaies et autres symboles des biens que dispense l'Être suprême.

« Les lamas ou prêtres de la religion boudhiste, qui est celle de tous les Mongols et Burêtes russes, ainsi que les prêtres de l'ancienne Egypte, ne révèlent pas les mystères de la nature découverts par eux. Ils s'en servent pour entretenir les opinions superstitieuses de la multitude. Le lama sait trouver les choses dérobées par les voleurs, en suivant une table qui s'envole devant lui. Il s'assied par terre, devant une petite table carrée, y pose les mains en lisant dans un livre thibétain. Au bout d'une demi-heure il se lève, en ôtant la main de façon à ce qu'elle conserve la position qu'elle avait eue sur le meuble. Aussitôt celui-ci se lève, et suit le lama en l'air, puis marche en

Digitized by Google

avant (1). La direction principale choisie par la table indique le côté où il faut chercher la chose perdue.

« Sur les collines qui dominent les déserts, s'élèvent des temples coniques, formés par l'assemblage de jeunes pins auxquels sont suspendus des peaux de bêtes—offrandes à la divinité et objets de vénération pour les fidèles. De ce cône partent quatre rangées de pierres qui s'étendent à plusieurs centaines de toises, dans la direction des quatre points cardinaux.

« Je demandai à un lama ce que cela signifiait:—Tu ne le comprends pas, me dit-il ; le grand Esprit ne souffle-t-il pas des quatre coins de l'univers? Et ne faut-il pas que nous répondions à son souffle par des prières (2)?

« A ces sentiments aussi grandioses que simples, ces Tartares joignent les mœurs les plus austères. Durant mon passage parmi eux, je n'ai jamais rien aperçu qui eût pu faire rougir un enfant. Les Russes ont l'habitude d'entourer de respect les jeunes filles, et malheur à qui com-

(1) Les spirites modernes se livrent à des exercices analogues, sur la nature desquels la science a refusé, jusqu'ici, de se prononcer, mais qui, avec les progrès de la physiologie, finiront par être expliqués. (B.)

(2) Les formes extérieures du culte boudhique, — tel qu'il est développé au Thibet — présentent de curieuses analogies avec celles du culte catholique. On y retrouve, en effet, un pontife suprême, qui est à la fois souverain spirituel et temporel, un conseil de lamas supérieurs qui se réunissent en conclave pour élire un pontife, — des couvents, des moines, des religieuses, la confession auriculaire, la vénération des reliques, les prières pour les morts, l'intercession des saints, le jeûne, les litanies, les chants religieux et alternés, un chœur qu'accompagnent des instruments de musique, la procession, le chapelet, etc., etc. Ceci fait supposer que le boudhisme du Thibet a fait certains emprunts, dogmatiques et lithurgiques, au christianisme corrompu des nestoriens, que favorisaient des souverains persans : car, les Thibétains ne font remonter leur histoire certaine qu'à la fin du VIIIe siècle de notre ère. (B.)

Digitized by Google

mettrait certaines tentatives. L'adultère est presque inconnu, on l'y punit en confinant le coupable au fond des forêts, où on l'abandonne à la faim, à la soif, à la douleur, ne lui laissant qu'un arc et des flèches. Ce qui ne lui permet pas même de pourvoir à sa subsistance, parce qu'il ne sait aller qu'à cheval.

« Malgré cette sévérité, rien de plus bienveillant. Ils m'ont accueilli comme un ami, et j'éprouvais du plaisir à respirer avec eux l'air de la pleine liberté. Leurs demeures sont vastes, aérées, garnies des toisons de leurs brebis, soutenues par des treillages artistement travaillés. L'empressement qu'ils mettent à recevoir les étrangers vient en partie de leur ignorance. Celle de l'un d'eux me procura un jour un dialogue singulier. Je voyageais près de l'Amour. Arrivé à une station de poste, tandis qu'on me préparait des relais, j'entrai sous une tente pour prendre du thé. Un vieillard et une jeune femme faisaient rôtir des viandes embrochées au-dessus d'un brasier. Je désirai en goûter : —Cela n'est pas bon pour toi, me répondit la jeune femme, c'est de la chair de cheval. — N'importe, répliquai-je, je veux en goûter. — Quoi, s'écria le vieillard ! tu n'es donc pas Russe ? — Non, je suis Français.

«—Français? ta patrie est donc bien loin, que je n'en ai jamais entendu parler ? — A plus de 2,500 verstes au delà de Pétersbourg (1). — Elle doit être bien pauvre, puisque tu entreprends une si longue course pour chercher fortune ? — Non, mon brave, mon pays est excellent et des plus fertiles. La curiosité seule m'amène ici, pour voir ta nation, visiter tes pierres, étudier tes plantes. — Oh ! oh ! exclama le vieillard, les Russes disent que nous sommes curieux ;

(1) Verste du mot versta, degré, équivaut à 1 kilomètre 67 hectomètres, un peu plus d'un kilomètre et demi.

Digitized by Google

mais les Français le sont bien plus encore. Y-a-t-il beaucoup de Tartares en France ? — Cette question à laquelle je ne m'attendais pas m'arracha un sourire et je répondis aussitôt : — Beaucoup, comme dans le reste de l'Europe.

« La vie errante de ces peuplades est propre à la chasse, et c'est une de leurs principales occupations ; mais leur inhabilité à la marche les empêche de quitter la plaine.

« La chasse des montagnes et l'exploitation des mines sont réservées aux Russes exilés ou excités par l'appât du gain. Celle de la zibeline, la plus lucrative, est aussi périlleuse qu'effrayante. Muni d'un sac de farine, d'une poignée de sel, d'une marmite, de deux patins, d'une carabine et d'un briquet, le chasseur part au fort de l'hiver — temps ou les fourures sont les plus belles — et va s'ensevelir pendant trois mois dans le fond des solitudes les plus affreuses et les plus reculées, au sein des rochers et des précipices, pour s'exposer le jour à la rigueur d'un froid glacial, qui descend quelquefois à 35°, et s'enfouir la nuit dans les huttes de neige, semblables à des tombeaux.

« Le travail des mines s'accomplit surtout par les proscrits de la classe infime. On a eu tort de le croire dangereux. Je n'en ai trouvé aucune sujette aux exhalaisons pernicieuses, aucune où l'on n'ait pris les précautions nécessaires, pour mettre en sûreté la vie des ouvriers. Leur condition est moins dure que celle du soldat, tout au plus y en a-t-il par an cinq ou six qui désertent.

« La Sibérie boréale *(que je nommerai la désolation du Nord)* offre aux voyageurs les plus vives et les plus nombreuses perplexités. La respiration y est douloureuse. Les poumons y éprouvent la sensation du feu ou de l'huile bouillante. On est suffoqué par son air déchirant, même dans les voitures les mieux closes. Malgré cela,

Digitized by Google

l'hiver est encore la saison la moins pénible, car l'été l'on est embourbé dans d'infects marais, arrêté à chaque instant par des rivières débordées, dévoré sans cesse par des légions d'insectes, étouffé par une poussière âcre, salée, noire, produite par la tourbe qui compose la généralité du sol, poussière corrossive qui s'attache aux yeux, les enflamme, rend aveugle. Le matin, des myriades de moucherons entrent par toutes les ouvertures naturelles. Au milieu du jour, des taons altérés de sang y sucent les chevaux. Le soir jusqu'au coucher du soleil, des nuées de cousins piquent, bourdonnent, et semblent exercer à l'envi la patience des hommes.

« La Daourie, partie de l'extrême Orient, est un pays tout alpestre, couvert de montagnes, de laves décomposées dont les cavités sont ordinairement remplies de calcédoines. Les vallons qui les ont formées sont d'une si haute antiquité qu'on n'y découvre pas vestiges de cratère.

« J'ai parcouru, au milieu de ces ennemis, 115 degrés de longitude. J'y ai semé ma fortune, ruiné ma santé, perdu mes plus belles années. Puissent mes travaux ajouter à la masse de nos connaissances et concourir à l'utilité de ma patrie, qu'il suffit d'avoir quittée pour apprendre à l'apprécier et à la chérir. »

Patrin, en effet, parti de Cronstadt et débarqué au Havre dans l'automne de 1787, était revenu en France pour s'y reposer et essayer de remettre sa constitution délabrée. En passant à Saint-Pétersbourg, où il avait été précédé par ses minéraux, il s'aperçut que Pallas *(qui lui écrivait : mon très-cher ami)* lui avait enlevé la moitié de ses meilleurs échantillons ; et il se sépara, plein de colère, de ce grand géologue, auquel il ne put jamais pardonner un pareil abus de confiance. P. Berthier.

(*A continuer.*)

Digitized by Google

POÈTES

Par M. A.-M. CHENAVARD.

Voici une publication nouvelle de M. Chenavard ! Mais duquel ? Est-ce du panthéiste parisien, qui, en 1855, prétendait travestir le temple de Sainte-Geneviève sous les emblèmes de tous les paganismes du monde ? Non ; celui-là est mort, tout vivant qu'il est ; si bien mort que son concours, d'abord écarté, n'a été qu'à grand'peine accepté dans le projet libéral, qui nous fait espérer de voir la grande peinture ressusciter sous l'inspiration chrétienne en décorant le chef d'œuvre de Soufflot (1).

M. A.-M. Chenavard, le nôtre, le créateur de notre

(1) Voir le rapport de M. de Chenevières, directeur des Beaux-Arts, au ministre des arts, des cultes et de l'instruction publique. (Mars 1874).

Digitized by Google

Grand-Théâtre, l'auteur du *Voyage en Grèce et dans le Levant*, le maître vénéré de cette pléïade de jeunes architectes qui répandent au loin l'honneur de l'École Lyonnaise; M. Chenavard, l'un des quatre Correspondants de l'Institut que Lyon possède actuellement, celui qui, ayant renoncé à bâtir, n'a pu renoncer à la pensée, et nous a donné depuis quinze ans, ses *Compositions historiques*, ses *Plans de fontaines*, ses *Sujets ossianiques*, montrant à chaque œuvre nouvelle que :

» ...dans les âmes bien nées
« Le talent ne sent pas le nombre des années, »

M. A. M. Chenavard vient de mettre au jour une nouvelle série de ces élégantes compositions dont le premier et le moindre mérite est d'être absolument originales.

Il a consacré celles-ci à la gloire des POÈTES grecs, bien sûr, par ce choix, de ne pas se séparer un instant de ses chers souvenirs héllèniques. En effet, la première impression que laisse une revue générale et rapide de ces neuf planches, c'est que tout y est grec : les purs horizons, les montagnes aux profils adoucis, les temples enrichis de colonnades, les terrasses au bord de la mer, les ameublements et les décors, tout, jusqu'aux vêtements des personnages, respire cette grâce noble et décente, cette harmonie parfaite de l'ensemble et des détails qui caractérisent les ouvrages des architectes grecs les plus inconnus, et en fait les modèles éternels de leurs successeurs. Que serait-ce si nous voyions toutes ces merveilles se détacher sur ce ciel d'azur, qui se fond dans la mer bleue, sous lequel et pour lequel ont été faites ces créations immortelles.

Encore le savant dessinateur a-t-il si habilement ménagé la lumière, soit du soleil, soit de la lune, qu'elle semble tantôt dorer le palais de Polycrate, tantôt argenter les bords de la lyre de Sapho.

Digitized by Google

Du reste, M. Chenavard connaît trop bien son sujet pour rien faire au hasard. La scène est-elle à Athènes ; — à Olympie? péristyles, architraves, chapiteaux, tout appartient au sévère Dorique. Suivons-nous Anacréon à Samos! Sapho nous attire-t-elle à Lesbos, non loin de la molle Ionie, voici sa voluptueuse volute, qui inspire et domine toute l'ornementation.

L'auteur n'a pas donné moins de soin à l'expression, à l'attitude, à la vérité des personnages qu'il met en scène. Voyez de quels flatteurs empressements le tyran de Samos entoure *son* poète! La reine, avec la pose la plus distinguée, écoute attentivement le chantre des amours grecs ; et ses suivantes, en cet instant, sont plus occupées du célèbre étranger que de leur maîtresse.

Ovide, l'Anacréon de Rome, va partir pour l'exil; il reçoit les derniers adieux de sa femme, à qui il n'est point permis de l'accompagner. Vous ne comptez pas trouver le stoïcisme d'un Camille ou d'un Aristide dans le poète des *Métamorphoses :* l'élégant épicurien est abîmé dans sa douleur; son regard se perd dans les cieux, d'où il ne peut rien espérer; il ne sait ni résister ni céder à son dernier ami, qui lui montre doucement le chemin de la Scythie; l'esclave, chargé des bagages, franchit déjà le seuil; ce petit tableau semble empreint d'avance de l'esprit qui dictera les *Tristes*. Il n'y a pas dans tout le recueil une figure plus accentuée ni plus achevée que celle d'Ovide.

J'aime moins celle de Corinne, disputant à Pindare le prix de la poésie aux jeux olympiques : le texte, — car M. Chenavard ne se lasse pas plus de fouiller les auteurs que de les illustrer de son crayon, — le texte nous rappelle que cette Muse de la Béotie était la plus belle femme de son temps; à vrai dire, on ne s'en douterait guère en voyant cette esquisse par trop modeste, presque humble; et pourquoi,

Digitized by Google

lorsque Corinne triomphe de l'auteur des *Pythiques?* est-elle embarrassée de sa victoire sur son illustre élève? Voilà une délicatesse excessive, et franchement peu grecque. Quant à Pindare, son visage est tout entier dans l'ombre; la lumière ne frappe que son dos; et sa pose seule laisse deviner le grand lyrique.

Sapho n'est vue aussi qu'en demi-teinte; mais l'astre des nuits fait resplendir sa chevelure entrelacée de roses, et l'albâtre de ses épaules. Elle rêve d'amours; ses regards et sa voix se perdent mélancoliquement dans le demi-jour que ménagent pour elle et la riche tenture qui l'abrite, et la déesse qui veille silencieuse sur sa prêtresse. Leucade n'est pas loin.

Quelle est cette Lesbienne endormie de l'éternel sommeil, et si belle encore sous l'aile de la mort? Seraient-ce les restes de Sapho, que la poétique imagination de l'artiste aurait fait ramener par les filles d'Apollon, de la mer Ionienne jusqu'à sa patrie, sans qu'il ose pourtant nous le dire? Aussi bien, n'est-ce pas à Lesbos qu'abordèrent la tête et la lyre d'Orphée, roulées par les flots de l'Hèbre et par les vagues de la mer? Les Muses devaient bien la même fortune à leur favorite chérie; et à quelle autre feraient-elles l'honneur de leurs gémissements? Les voilà, ces filles de Mnémosyne, qui s'envolent en jetant un dernier regard sur la rivale d'Alcée, d'Arion, de Terpandre; elles abandonnent l'île qui fut si longtemps leur séjour bien-aimé; et la lyre de leur dernière élève, pendante au mur en deuil,

« Semble se conformer à leur triste pensée.

La plus saillante de ces jolies créations, celle où brille de la façon la plus remarquable cet art du vrai peintre,

« Qui donne aux passions un esprit, un visage, »

Digitized by Google

C'est LE TRIOMPHE DE SOPHOCLE ACCUSÉ PAR SES FILS.

L'auteur d'*OEdipe à Colone*, en pleine lumière, occupe le devant de la scène; son front ceint de lauriers, mais plissé par les ans, respire la fierté du génie; ses sourcils froncés et sa bouche perdue dans sa barbe blanche, exhalent la douleur paternelle; sa taille est droite et haute; il marche appuyé sur deux adolescents, qui portent les palmes de sa victoire, et se montrent heureux de remplacer ses enfants. Le peuple, sobrement représenté par un groupe d'Athéniens, accompagne le vieillard de ses acclamations. Plus loin, isolés, dans l'ombre, s'échappent les deux indignes fils; l'un, courbé sous sa honte, cache son visage entre ses mains: l'autre, plus endurci, impudent encore, veut en vain relever son frère. Les trois membres de l'Aréopage siégent à l'arrière plan; l'un semble atterré en face de ce procès parricide; l'autre en maudit les provocateurs; le troisième invoque les dieux pour qu'ils détournent d'Athènes d'aussi funestes auspices. Minerve l'écoute du haut de la montagne sacrée: les Propylées se dressent à ses pieds; le Parthénon brille dans tout son éclat; le temple de Thésée couronne l'horizon. Athènes est dans toute sa splendeur; l'heure de la décadence n'a pas encore sonné pour elle, puisque le père, divinité du foyer domestique, y rentre maître et respecté.

Telle est cette composition dramatique, d'un bout à l'autre inspirée par le prince des tragiques anciens; aussi puissante par son unité qu'intéressante par sa variété; où tout vient se concentrer sur le héros du sujet; où chaque groupe représente un acte, et chaque visage un caractère déterminé; où la lumière joue un rôle admirable, en précisant l'importance proportionnelle de tous les acteurs; où enfin, pour couronner l'œuvre, la plus haute morale, cette morale

Digitized by Google

éternelle dont *l'Ami des Pisons* confie le dépôt sacré au divin bon sens des chœurs populaires, est mise en action sous les yeux.

Il était naturel que cette majestueuse et féconde vieillesse surexcitât l'émulation de notre vénérable doyen. Sophocle avait quatre-vingt-onze ans, lorsqu'il gagna cette dernière bataille ; M. Chenavard en a tout au plus quatre-vingt-cinq ; qui peut savoir les aimables surprises qu'il nous réserve encore?

LOUIS GUILLARD.

Digitized by Google

UNE MAISON DE LA RUE TRAMASSAC

On observe dans la rue Tramassac, en face de la démolition qui vient d'avoir lieu, pour l'ouverture du tunnel du chemin de fer projeté de Saint-Just, une maison, numéro 21, remarquable par son style et par cette inscription : *Pax huic domui et omnibus habitantibus in eâ, Paix à cette maison et à tous ses habitants.* Étant comprise parmi celles que l'on doit démolir pour l'établissement de la gare du susdit chemin, je pense faire une œuvre utile, en la recommandant à l'attention des amateurs de l'archéologie lyonnaise.

La cour, un peu trop restreinte, contient un escalier très-ornementé, garni de ballustres recouverts de plaques de marbre noir. Le portail sur la rue est surmonté de belles sculptures, qui entourent l'inscription susmentionnée, et donnent un aspect monumental au rez-de-chaussée, que le goût positiviste de notre époque n'a pas encore enlaidi par des devantures de boutiques en menuiserie.

Cette inscription, qui souhaite la paix à la maison et à tous ses habitants, m'a engagé à en rechercher l'explication, et je suis allé demander quelques renseignements au propriétaire, M. le docteur Boissière. Voici les documents que j'ai recueillis : « Le plus ancien propriétaire « connu de cette maison était messire François de La « Martinière, l'un des vicaires généraux du diocèse de « Lyon et chanoine honoraire de l'église de Saint-Nizier, « dont le décès eut lieu très-probablement en 1771. Dès « l'année 1755, et par un testament déposé chez Me Mou- « tonnat, notaire, le chanoine de la Martinière avait

Digitized by Google

« institué, pour ses héritiers universels, ses petits ne-
« veux et nièces, enfants de défunt messire Jean-Fran-
« çois comte de Rostaing, son neveu, chevalier seigneur
« de Veauchette, Craintillieu et Saint-Cyprien ; savoir,
« l'aîné des mâles pour la moitié, et les autres pour la
« seconde moitié. Or, à l'époque du décès du chanoine,
« les enfants de feu le comte de Rostaing étaient au
« nombre de dix, trois fils et sept filles, l'aîné des fils
« était messire Just, marquis de Rostaing, mestre de
« camp de cavalerie de la première compagnie des mous-
« quetaires du roy. Au moment du décès du chanoine,
« trois des enfants du comte de Rostaing étant encore
« mineurs, on se mit à faire le partage de la succession,
« et pour cette raison, la maison située rue Tramassac
« dut être vendue. La vente eut lieu par adjudication
« publique, le 15 janvier 1772. L'acquéreur fut Pierre
« Rougier, négociant à Lyon, et habitant la Croix-
« Rousse. »

La possession de cette maison par un ecclésiastique donne peut-être l'explication de la susdite inscription. En effet, la philosophie véritablement religieuse a toujours recommandé le règne de la paix, et un chanoine croyait logiquement remplir une obligation en obéissant à cette prescription. Il ne se doutait pas qu'un temps viendrait où sa maison serait démolie pour faire place au tumulte de la foule et au charivari des sifflets, et qu'une *ficelle* souveraine (1) dominerait tout le quartier.

M. le docteur Boissière n'a en sa possession aucun titre qui puisse indiquer exactement la date de la construction de sa maison, et par conséquent, il ne pourrait pas affirmer qu'elle fut l'œuvre du chanoine de La Mar-

(1) Nom donné au chemin de fer de la Croix-Rousse.

Digitized by Google

tinière. Le style me semble indiquer la fin du XVIIe siècle. Dans tous les cas, il se pourrait que l'inscription eût été posée par le chanoine, postérieurement à la construction; mais je ne résous pas le problème.

Je trouve dans l'almanach de Lyon de 1750 quelques détails sur l'abbé François de La Martinière, vicaire général et chanoine de Saint-Nizier, demeurant *derrière Saint-Nizier*. Il tenait dans cette paroisse les registres des enterrements et mariages, maison du chapitre. Il était membre du bureau du conseil charitable, institué pour terminer à l'amiable les procès et contestations; membre du *conseil ordinaire de l'archevêché* qui « exerce « sous les ordres de l'archevêque la juridiction qu'on « appelle volontaire et gracieuse. On y traite de l'examen « des ordinands (1), de l'institution des curés, de l'ap- « probation des confesseurs et prédicateurs, du règle- « ment des paroisses, des cas de conscience sur lesquels « il est consulté, des dispenses de mariage et autres « matières qui concernent la discipline ecclésiastique du « diocèse. » Le susdit chanoine faisait aussi partie du *bureau des petites écoles ou séminaire de Saint-Charles*, autorisé par lettres patentes du roi, en 1680, et composé d'un directeur général et de vingt-deux recteurs ecclésiastiques ou laïques, qui s'assemblaient chaque mois.

J'engage, en finissant, les amateurs d'architecture et des vieux souvenirs à visiter extérieurement et intérieurement cette ancienne maison de la rue Tramassac, avant sa démolition. Cependant beaucoup de gens doutent encore de l'établissement de la voie ferrée de Lyon à Saint-Just, et je ne pourrais émettre aucune opinion à

(1) Ordinand, *ordinandus*, celui qui se présente à l'évêque, pour être promu aux ordres. (le *Grand Vocab. français*).

Digitized by Google

ce sujet. La solution du problème consiste dans l'arrivée des actionnaires, et nous avons vu une multitude d'entreprises, incapables de donner des bénéfices, qui ont pourtant trouvé des capitaux considérables : il s'agit simplement de savoir bien lancer une affaire.

Paul SAINT-OLIVE.

P. S. — Je recommande aux amateurs d'étymologies celle de la rue Tramassac, que Bréghot du Lut et Cochard prétendent être nommée dans les anciens titres : *Retromarsal, (Retro Martis altare)*, *Retro massam*, *Tres marsas*, (les trois devineresses ?) etc. Il y a dans cette recherche le sujet d'un travail intéressant.

Digitized by Google

Branches de Lilas, poésies par Adèle Souchier. — Paris, librairie des Bibliophiles, rue Saint-Honoré, 338.

Si le livre que nous avons entre les mains était un de ces recueils insipides qui font le désespoir de la victime innocente chargée de les analyser, nous pourrions, vu l'élégance du format et la beauté des caractères, nous lancer dans une digression *à la Simonide* et consacrer au moins une antistrophe à la louange de M. Jouaust, imprimeur des Bibliophiles. Mais comme nous n'avons aujourd'hui rien de semblable à déplorer, nous allons entrer tout prosaïquement en matière.

Branches de Lilas, le nouveau recueil de Mlle Adèle Souchier se compose des poésies qui depuis 1869 ont été insérées au jour le jour dans les différentes Revues du Dauphiné. Les unes, écrites sous le coup des événements de 1870-71, nous offrent, si l'on peut s'exprimer ainsi, la photographie de cette année doublement néfaste ; les autres inspirées par des traditions locales et adressées à des compatriotes, concourent au but que l'auteur semble s'être proposé depuis sa première publication les *Roses du Dauphiné*. Ce but, on peut s'en convaincre en lisant les vers suivants, c'est l'apologie et la gloire du sol natal :

Que l'amour du pays soit mon bonheur suprême,
Et puissé-je mourir en célébrant encor
Ta magique beauté, fier Dauphiné que j'aime, etc.

La plupart des littérateurs dauphinois, du reste, nous paraissent animés d'une pensée analogue, et nous profiterons de cette circonstance pour féliciter entre autres MM. Cyprien Pérossier, Lacroix, Brun-Durand, Jules Saint-Rémy, C.-U.-J. Chevalier

Digitized by Google

de l'activité avec laquelle ils poursuivent leurs savantes recherches. Grâce à eux, nous avons vu sortir de la poudre des archives et des cartulaires, cette foule de légendes gracieuses dont les romanciers et les poètes se sont empressé de faire leur profit. Parmi ces derniers, Mlle Souchier mérite évidemment une mention particulière. Nous avons souvent admiré le parti qu'elle a su tirer de ces données premières en faisant revivre sous son pinceau de poète des figures historiques à demi-effacés par le temps. A notre avis, l'auteur des *Branches de Lilas* s'est adjugé la meilleure place dans le champ littéraire exploité en ce moment par les écrivains dauphinois. Les travaux d'érudition, en effet, par suite de leur aridité naturelle, sont forcément condamnés à la solitude des bibliothèques. Ils ont besoin, pour devenir populaires, des secours de la poésie et du roman. La poésie surtout est le souffle créateur qui anime, qui transforme cette matière inerte. Louis XIV l'a dit, les poètes seuls savent donner à l'histoire les vives couleurs qui frappent l'imagination des peuples.

Sous ce rapport, les *Branches de Lilas* ne sont pas moins remarquables que les *Roses du Dauphiné*. Fidèle à son passé littéraire, Mlle Souchier est allé puiser aux sources historiques de nouvelles et fécondes inspirations : *Hélène de Sassenage*, *Margot de Laye*, *Marguerite de Bressieu*, *Alix*, *comtesse de Die*, *Bayard*, *l'empereur Sigismond en Dauphiné*, tels sont les personnages qui font le sujet de ce que nous appellerons les pièces locales du recueil.

Toutefois, si l'auteur a manifesté de tout temps une prédilection incontestable pour les vieux souvenirs de sa province, il a compris qu'il est des circonstances où c'est un devoir pour le poète de se lancer, tout au moins par la pensée, dans le tourbillon des événements contemporains. Il a compris qu'au milieu des calamités publiques, le poète ne doit point s'isoler de la foule mais s'identifier avec elle, partager ses souffrances et essuyer ses larmes « Toutes ces douleurs des autres, dit l'auteur de Gringoire, le poète les souffre, tous ces pleurs inconnus, toutes ces plaintes si faibles, tous ces sanglots qu'on ne pouvait pas entendre passent dans sa voix et se mêlent à son chant. » Certes, si

Digitized by Google

telle est la mission du poète, nulle part elle n'a été mieux remplie que dans l'œuvre dont nous faisons actuellement l'analyse.

A chaque page de son recueil, Mlle Souchier fait résonner à notre oreille le tumulte de quelque bataille ou l'écho lointain de quelque sanglot. Angoisses de la mère, anxiété du citoyen, désespoir du soldat, elle a tout compris, tout partagé, tout souffert :

Oh ! que ne suis-je un homme, et que n'ai-je une épée !...

s'écrie-t-elle dans un élan de patriotisme digne de Jeanne d'Arc ou de Margot de Laye, la jeune héroïne de Montélimart. Et dès lors son luth qui jadis vibrait pour toutes nos gloires, trouvera des accents pour toutes nos infortunes. Ici elle consolera la France du mot cruel jeté par l'Angleterre au milieu de nos désastres ; nous voulons parler du *Finis Galliæ* du *Times :*

Non, j'en atteste Dieu, la France n'est pas morte !
Elle existe, elle vit, je sens battre son cœur.

Là elle pleurera dans un chant funèbre tous les Dauphinois morts en combattant :

Chère et belle province, inscris dans tes annales
De Sigoyer, d'Aulan, Peloux, Michel, Bodin, etc.

Plus loin, dans une pièce dédiée à M. Jules Saint-Rémy, elle mêlera sa voix au cri de vengeance poussé par la nation tout entière à la nouvelle du bombardement de Paris :

L'Europe aussi devrait appeler la vengeance,
Vengeance au nom des lois et de l'humanité !
Chaque obus allemand qui retentit en France,
En tombant sur Paris frappe la liberté.

. . . . . .

Ils ne respectent rien dans leurs goûts sanguinaires,
Leurs boulets ont atteint, hélas ! des hôpitaux,
Des monuments sacrés, des enfants et des mères,
Il ne leur reste plus qu'à brûler des tombeaux.

Nous ne pouvons résister au désir de citer encore la dernière strophe de cette belle poésie, car c'est la meilleure réponse

Digitized by Google

qu'on puisse faire à certains Parisiens qui ont si souvent taxé la province d'ingratitude :

Métropole des arts, de l'esprit, des sciences,
Devant toi se mettrait à genoux l'univers !
Va, tu règnes encor, tes grandeurs sont immenses,
Ta gloire est à l'abri des plus cruels revers !
Honneur à ton courage, à ton patriotisme.
Le pays de Bayard a compris ta valeur ;
Tous nous rendons hommage à ton mâle héroïsme,
Et la France, ô Paris, respire avec ton cœur !

Après avoir payé ce tribut de reconnaissance à la capitale, l'auteur s'incline avec admiration devant les braves défenseurs de Belfort qui, loin de tout secours et dans un pays couvert d'ennemis, soutenaient encore si fièrement l'honneur du drapeau :

Oui, je veux te chanter, ma fière citadelle,
Où notre honneur français s'est maintenu debout,
Car la gloire t'a fait une part assez belle,
Tes braves défenseurs ont lutté jusqu'au bout.
Ils ont tous guerroyé dignement et sans crainte,
En rudes batailleurs, en vrais preux d'autrefois ;
Devant leur attitude à la fois mâle et sainte,
Les Germains ont, dit-on, tremblé plus d'une fois.

Nous appelons sur cette pièce l'attention de nos compatriotes. Elle ne sera pas sans intérêt pour eux, attendu qu'elle s'adresse spécialement au frère de leur illustre poète Joséphin Soulary :

Soulary ! ce beau nom est aimé de la gloire,
Il est deux fois marqué pour l'immortalité ;
Les deux frères ont droit aux pages de l'histoire,
Car l'un a combattu comme l'autre a chanté.

Le nom du poète lyonnais lui-même revient d'ailleurs assez fréquemment sous la plume de Mlle Souchier. Nous nous associons pour notre part à cette admiration de disciple, et nous sommes heureux d'apporter ici notre hommage à la plus sympathique de nos célébrités littéraires. Tous les débutants qui ont eu recours aux conseils de M. Soulary ont trouvé en lui, nous nous

Digitized by Google

plaisons à le reconnaître, un maître dévoué qui ne leur a épargné ni son temps ni ses encouragements :

Il sait vanter les fleurs des plus humbles corbeilles,
L'oiseau qui chante ici, Messieurs, le sait fort bien.

Parmi les nombreuses poésies de notre auteur qui lui sont dédiées, nous prenons au hasard la première qui nous tombe sous la main : *Réponse à Joséphin Soulary au sujet de sa belle pièce ayant pour titre :* DANS MON VILLAGE DE LYON :

O maître, vous aimez votre royal village,
Paris, le grand Paris ne vous a point tenté.
Lorsqu'on a, comme vous, la gloire pour partage,
Promesse d'immortalité,
Qu'importe des honneurs le futile bagage,
On méprise la vanité.

On le voit, si Mlle Adèle Souchier excelle dans les sujets sévères et tragiques, le *Sermo pedestris* d'Horace est loin de l'embarrasser. Elle sait, quand il faut :

Passer du grave au doux, du plaisant au sévère.

Aussi son livre renferme-t-il bon nombre de pièces familières pleines de grâce et de fraîcheur. Nous signalons entre autres à nos lecteurs : *La première dent :*

Dieu veut mettre une perle à ta bouche vermeille, etc.

La Rencontre, romance pleine de couplets charmants :

Un baiser, c'est si peu de chose,
Laissez-le moi prendre en passant
Sur votre aimable lèvre rose,
Ainsi qu'un oiseau caressant.

Le Rêve des trois jeunes filles, dont l'une souhaite l'amour, l'autre la gloire et la troisième les deux choses à la fois. Le rêve de cette dernière est quelque peu ambitieux, mais quelle touchante ambition !

Moi, je rêve la gloire et l'amour à la fois,
Mais une gloire à deux, la plus chère, la sienne !
La gloire d'un époux qui deviendrait la mienne !
Respirant pour lui seul et par mon dévouement,

Digitized by Google

J'éloignerai de lui le découragement.
Lorsque je le verrai courber sa noble tête,
Je mettrai mes baisers sur son front de poète.

Puisque nous voilà dans le pays des rêves, restons-y le plus longtemps possible et citons encore le rêve du *Berger du Royans* :

..... Je ne sais rien que chérir ma montagne,
J'ai vingt ans et je rêve une douce compagne
Pour aimer mon pays à deux,
Ce sera le trésor de mon humble chaumière,
Je verrai le beau ciel inondé de lumière
Se refléter dans ses beaux yeux.

En lisant cette gracieuse idylle et en étudiant en général toutes les pièces de ce genre qui se trouvent soit dans les *Roses du Dauphiné*, soit dans les *Branches de Lilas*, nous avons remarqué chez notre auteur ce profond sentiment de la nature qui dénote le véritable poète. Dès qu'il voit le soleil resplendir, dès qu'il entend chanter le rossignol, dès qu'il découvre un vaste horison ou un beau paysage, il entre aussitôt en communication avec toutes les merveilles qui l'entourent et dans les élans de son lyrisme, il s'élève jusqu'aux infiniments grands, sans dédaigner pour cela les infiniments petits, dont il comprend et traduit le langage. Ce sens si délicat, si rare, nous paraît sans contredit la qualité première du poète lyrique. Nous citons pour appuyer notre opinion, — et en même temps pour terminer cette étude, — les paroles suivantes qu'un orateur distingué consacrait récemment au poète lyrique par excellence. « Pour lui, disait-il, la montagne, la source, l'arbre, la prairie, le nuage ont « des paroles qu'il entend, des soupirs qu'il recueille, des plaintes auxquelles il s'unit, des prières qu'il répète, des élévations « dont il s'inspire, et volontiers comme l'adorable François d'Assise, il dirait au soleil : « Mon frère ! » et aux hirondelles : « Mes sœurs ! »

Zénon FIÈRE.

Digitized by Google

CHRONIQUE LOCALE

C'est quand on est dans la peine et l'ennui que les amis se font connaître.

Tant que la *Revue du Lyonnais* a été heureuse et confiante, tant qu'elle a proclamé fièrement qu'elle entrait dans la quarantième année de son existence et que l'avenir lui appartenait, les sympathies ont été rares et contenues. Chacun prenait part à notre bonheur en dedans; mais dès que l'adversité est venue s'abattre sur nous, dès que nos ouvriers ont eu quitté leurs vieux ateliers, que nos clients se sont empressés de fuir, que les embarras ont grandi, les amis, les vrais amis sont accourus. Que de poignées de mains se sont échangées! que de lettres charmantes ont été écrites! et toujours et partout avec la chaude recommandation : « Sauvez la *Revue du Lyonnais !* » La *Revue* est donc utile à la cité; elle tient donc sa place au soleil; dans les consolations qui nous ont été prodiguées, ce qu'on nous a dit de la *Revue* nous a été le plus sensible et nous a le plus touché.

Merci aux amis qui ont eu de l'affection pour la *Revue* et de la commisération pour son directeur.

Ce sera l'objet d'un éternel souvenir.

Et maintenant, cachons nos douleurs et reprenons nos causeries.

— Parmi les récompenses accordées cette année à la Sorbonne, nous remarquons une *Médaille d'argent* décernée à M. Chantre, sous-directeur du Musée d'histoire naturelle de Lyon, pour ses travaux de géologie.

Ont ensuite été nommés, dans la même séance, *officiers d'Académie* : MM. Falsan, géologue à Lyon, Dumortier, géologue à Lyon, Guigue, archiviste, à Bourg, et Chassaing, magistrat, au Puy.

— Plus le cri d'alarme est poussé sur la décadence des arts, plus l'adresse du burin ou du pinceau remplace la pensée, plus l'esprit se rétrécit, s'abaisse et perd de vue les grandes traditions et plus nous devons faire honneur et cortége aux rares intelligences restées fidèles au culte du beau, du digne et du grandiose.

C'est à ce titre, c'est dans cette intention de protestation et de réaction que nous signalons la nouvelle œuvre que vient de produire M. Armand-Caillat, notre magique ciseleur.

Digitized by Google

L'habile et pur burin de cet artiste, une des gloires de notre cité, excelle à reproduire l'idéal ; mais pour que la main exécute ainsi, sait-on assez par quelle âme elle doit être guidée ? Hélas ! la plupart de nos ouvriers en beaux-arts ne s'en doutent même pas.

Une pensée venue on ne sait d'où a couru la France et a demandé à tous les patois qui se parlent dans notre chère patrie une traduction fidèle de la bulle *ineffabilis* proclamant le dogme de l'Immaculée Conception.

L'appel a été entendu ; de toutes nos vieilles provinces sont arrivées des traductions de nos divers dialectes, des idiomes auvergnats, picards, alpestres, pyrénéens, bretons qu'ont parlé nos pères ; on a richement relié ces volumes par contrées ou départements, et on a obtenu ainsi un monument unique que les philologues seraient trop heureux de compulser, mais qui est destiné à être porté prochainement à Rome et présenté au Saint Père au nom des catholiques de la France. Lyon ne pouvait être oublié.

La ville catholique par excellence, la fille de saint Jean le doux apôtre, a effacé, croyons-nous, toutes ses sœurs.

La traduction de la bulle a été confiée à M. A. Vachez, dont les travaux philologiques sont si connus. Un éminent magistrat y a jeté un rapide coup d'œil, les vieux curés de nos montagnes lyonnaises lui ont donné leur unanime approbation.

Le manuscrit a été confié aux plumes les plus habiles, qui ont reproduit, avec un rare bonheur et dans le goût du moyen âge, notre triple légende en patois du Lyonnais, du Beaujolais et du Forez.

Pour le patois lyonnais, les illustrations sont splendides. Le frontispice est dû à M. Miciol, les lettres ornées et les sujets divers à M. Razuret, connu déjà par de magnifiques travaux de décorations et notamment par ceux de l'église d'Ars.

Pour le Beaujolais, les dessins et les illustrations sont de M. Sainte-Marie Perrin,

Les illustrations du Forez sont d'un humble frère des Ecoles chrétiennes ; encore un de ces ignorantins qui se maintiennent, malgré tout, à la tête de la science et des arts, et non par amour pour la gloire, ils signent d'un pseudonyme ! ce sont des inconnus.

A ces chefs-d'œuvre d'art et de calligraphie il fallait un vêtement, une reliure ; on s'est adressé à M. Armand-Caillat.

Sur le plat est représentée la Vierge immaculée entourée d'ornements et d'emblèmes.

Digitized by Google

L'idée première de la composition est un trait rapide, jeté à la hâte par M. Bossan.

La figure de la Vierge, si noble, si imposante et si pleine de charme juvénile, avec un léger cachet oriental, est dessinée par M. Sublet.

Elle repose sur un lion, les pieds s'appuyant sur un croissant ; le tout est suspendu sur des nuages irisés,

Cette figure est flanquée de quatre compartiments où sont gravés et émaillés quatre anges dûs à l'élégant crayon de M. Armand-Caillat. Ceux d'en bas soutiennent le nymbe qui entoure la sainte Vierge ; ceux d'en haut prient.

Des ornements granulés et émaillés forment le nymbe et encadrent la composition ; ils sont retenus aux quatre coins par quatre rosaces fleurdelysées, ornées et émaillées, portant chacune au centre un magnifique grenat des Indes.

Sur l'autre plat sont les armes de Lyon au centre, avec des emblèmes religieux, et aux quatre coins les armes de Montbrison et de Saint-Etienne, pour le Forez, de Beaujeu et de Belleville pour le Beaujolais.

Si le Forez tombe jamais de notre couronne épiscopale, nous aurons et Rome aura un splendide souvenir de l'époque glorieuse où cette province faisait partie du diocèse de Lyon.

D'ailleurs, pour ce plat senestre, même ornementation, mêmes émaux que pour l'autre plat.

Les agrafes sont de véritables œuvres d'art.

Le dos, divisé par des bandes granulées qui rappellent le travail et les émaux des plats, est orné d'un semis de roses rouges et de feuilles vertes séparées par des losanges bleu lapis.

Tout l'ensemble, riche, élégant, chaud de couleur, est cependant calme, tranquille, sans tons criards, violents, sans nuances heurtées. Il révèle un puissant talent de coloriste chez l'habile organisateur, chez le savant exécuteur de ce chef-d'œuvre.

« Nous sommes des ancêtres », disait un jour un des généraux de Napoléon. Un temps viendra où les œuvres d'art de M. Armand-Caillat seront recherchées à l'égal des travaux des maîtres les plus célèbres, et alors on dira aussi de lui : c'était un ancêtre. La *Revue du Lyonnais* est fière d'être une des premières à le proclamer.

Le format de ce manuscrit est petit in-quarto. Les frais de main-d'œuvre, talent à part, ont dépassé cinq mille francs.

— L'exécution de la statue en bronze de Bourgelat vient d'être

Digitized by Google

confiée à notre éminent professeur de sculpture, M. *Fabisch* ; non pas *Fabisch* aîné, comme l'ont imprimé par erreur quelques journaux, M. Fabisch n'ayant pas de frère, mais un fils unique marchant sur ses traces.

Cette décision est heureuse ; il nous était pénible de voir l'effigie d'un Lyonnais exécutée par un étranger et Lyon, assimilée à une ville sans artistes, obligée d'avoir recours aux fournitures parisiennes. La Commission municipale l'avait compris et ne s'était pas associée à la dépense par ce motif très-légitime et très-sensé.

— L'Eglise de Lyon, qui avait eu des inquiétudes sur la santé de NN. SS. de Nîmes et de Coutances, est rassurée aujourd'hui au sujet de nos chers et illustres compatriotes.

— Il est tous les jours plus difficile d'écrire l'histoire, même la contemporaine. On lit dans le *Moniteur judiciaire de Lyon :*

« Parmi les membres de l'Institut qui appartiennent de près ou de loin à notre ville ou à notre département, par leur origine ou leur résidence, on compte MM. Jules Favre, Claude Bernard, Victor de Laprade, de la Saussaye, Dareste de la Chavanne, Chenavard, Ollier, Mulsant.

« Un journal leur adjoint M. Jules Janin. Nous devons faire observer qu'à la place de M. Jules Janin, qui appartient à nos voisins de la Loire, *puisqu'il est né à Saint-Etienne*, il faut mettre le savant antiquaire Alphonse de Boissieu, qui a été oublié dans cette nomenclature. »

Donc MM. de la Saussaye et Dareste de la Chavanne sont du département du Rhône, et nous nous en félicitons. Tant pis si les extraits de naissance disent le contraire. Quant à Jules Janin, si complaisamment casé à Saint-Etienne, comment expliquer ce passage de sa biographie par son ami Mouton, publiée en 1855 dans la *Revue du Lyonnais* : « Le célèbre feuilletoniste des *Débats* appartient au Lyonnais. Il est né sur les frais et plantureux rivages du Rhône, à Condrieu, et non à Saint-Etienne, comme le disent par erreur tous les biographes. M. Janin avait trois ans quand sa famille est venue se fixer dans cette ville. » Prière aux biographes de visiter les registres de l'état civil du 25 décembre 1804 ; il nous semble que cela est bien simple.

— On lit dans le *Courrier de l'Ain* :

« Voici une bonne nouvelle pour ceux de nos lecteurs qu'intéressent les faits historiques concernant notre pays. L'ouvrage de M. L. de Combes :

Digitized by Google

« Le Présidial de Bourg et le bailliage de Bresse vient de paraître chez M. Grandin, qui en est l'éditeur.

« M. de Combes, qui est actuellement substitut à Saint-Etienne-en-Forez, a fait à Bourg ses débuts dans la magistrature. Les lecteurs des *Annales* ont plusieurs fois apprécié son esprit chercheur et sa prose alerte. Son livre renferme l'histoire de la justice et de la magistrature en province au XVIIe et au XVIIIe siècle. Nous ne pouvons que l'annoncer aujourd'hui, nous réservant de revenir prochainement avec plus de détails sur ses parties inédites et instructives. »

Ajoutons que plusieurs chapitres sont du plus vif intérêt au point de vue dramatique et pittoresque. L'auteur a prouvé qu'on pouvait parfaitement avoir de l'esprit et du style avec une sérieuse érudition.

— Par arrêt préfectoral du 21 mars, M. Testenoire-Lafayette, notaire honoraire et président de la *Diana*, a été nommé bibliothécaire de la ville de Saint-Etienne en remplacement de M. Pagnon, décédé.

Aucun traitement n'est affecté à cet emploi, tout d'abnégation et de dévouement. Puisse notre courageux et savant confrère recueillir la satisfaction qu'il mérite.

— Le mois de mai a vu disparaître une de nos..... faut-il dire une de nos célébrités ou de nos curiosités ? disons une de nos curiosités célèbres, la tour Pitrat qui, à l'époque de sa création, devait permettre aux yeux étonnés des Lyonnais la vue des ondes bleues de la Méditerranée et, par la même occasion, immortaliser le nom de son constructeur. Moins solide que les pyramides d'Egypte, la tour Pitrat, parvenue à 160 pieds de hauteur, s'était affaissée sous son propre poids le 27 août 1828, à 5 heures du soir ; reconstruite l'année suivante, mais d'une élévation plus modeste, elle a définitivement disparu de l'horizon cette année, frappée comme tout ce qui cherche à grandir au-dessus du vulgaire.

— L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Lyon tiendra une séance publique mardi 9 juin prochain, à 7 heures du soir, au Palais-des-Arts.

On entendra :

M. Paul Sauzet, président de l'Académie (classe des lettres). Hommage à la mémoire de M. Vitet, ancien membre associé de l'Académie de Lyon. M. Paul Rougier. Discours de réception : Considération sur l'ordre moral dans la société, et les devoirs des classes supérieures. M. Bresson : Rapport sur le prix *Dupasquier*. A. V.

Lyon, imp. d'Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

Digitized by Google

POÉSIE

—

A MADEMOISELLE ADÈLE SOUCHIER

Après la lecture de *Branches de Lilas* et des *Roses du Dauphiné*.

SONNET.

Sur un lambris du Louvre il est une peinture
Où l'on voit des Amours en leur vol arrêtés ;
Une corne d'argent s'agite à leur ceinture :
Roses, lilas, rubis, brillent à leurs côtés.

Ce tableau qui du temps affronte encor l'injure,
Ce coloris fertile en coquettes beautés,
Ces roses, ces lilas, cette fraîche verdure
M'ont rappelé tes vers par le printemps dictés.

Le pinceau de l'artiste et le tien, ô poète,
Saisissant l'Idéal aux suaves contours
Ont tous deux prodigué les fleurs et les Amours.

Verse donc en mon sein ton aumône secrète,
Prélude !.... et quand viendront l'hiver et les autans,
Muse du sol natal, berce-moi de tes chants !...

Zénon Fière.

Digitized by Google

DE

LA RÉUNION DE LYON A LA FRANCE

Étude historique

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX.

SUITE (*)

—

CHAPITRE III.

Intervention de la royauté.

§ 1. — 1164—1306.

Les rapports des rois de France avec les archevêques sont d'abord plutôt bienveillants qu'hostiles. Mais à mesure que les citoyens lyonnais voient croître leur autorité, les rois, qui ont tout intérêt à favoriser ce nouveau pouvoir, se laissent aller à le soutenir.

Avec le secours de ces puissants alliés, la ville de Lyon entreprend de reconquérir les priviléges et libertés dont elle jouissait jadis sous l'empire romain et qu'elle avait à peu près perdus lorsque les archevêques étaient devenus maîtres indépendants du Lyonnais.

Affaiblir le pouvoir archiépiscopal est donc le but

(*) Voir la précédente livraison.

Digitized by Google

commun de la politique française et des efforts des citoyens. Ces derniers voient là, non sans raison, le moyen de reconquérir leurs anciens droits. Quant aux rois, ils n'ont pas oublié que la ville de Lyon et son territoire ont déjà appartenu à la France, et ils en préparent ainsi la réunion à leur couronne.

Les troubles qui suivirent la mort d'Héraclius, archevêque de Lyon de 1153 à 1163, firent intervenir pour la première fois, croyons-nous, la royauté dans les affaires des Lyonnais.

Deux compétiteurs, Drogon et Guichard, se disputaient le siége vacant. L'un et l'autre (1164-1165) s'adressèrent au roi de France, Louis VII, pour lui demander son appui. « Nous vous sommes tout dévoués, lui écrivait « Drogon, vous nous trouverez toujours disposés à vous « servir comme de fidèles sujets (1). » Guichard, de son côté, ne se bornait pas à promettre son obéissance personnelle et s'engageait à réduire le Lyonnais sous l'autorité royale (2). Ce dernier l'emporta (3), sans que nous puissions dire s'il dut son triomphe au roi.

Une fois appelée sur Lyon, l'attention des rois de France ne s'en écartera plus.

(1) Lettres de Drogon : — *Historiens de Fr.* T. XVI, pp. 88 et 125. — *Gallia chr.* t. IV (preuves de l'Eglise de Lyon), n° XXIII *bis*. — V. aussi une lettre du chapitre de Lyon au roi en faveur de Drogon : *Historiens de Fr.* t. XVI, pp. 125-126. — *Gallia chr.* (preuves de l'Eglise de Lyon), n° XXIV.

(2) Lettre écrite au roi par Thomas Becket. Le prélat anglais promet au nom de Guichard, son très-cher ami (carissimo amico), de réduire le Lyonnais sous l'obéissance de Louis VII : *Historiens de Fr.* t. XVI, p. 124-125.

(3) Alexandre III parait avoir cassé l'élection de Drogon. Confirmant celle de Guichard, abbé de Pontigny, ce pape l'aurait consacré à Montpellier, le 8 août 1165. (*Historiens de Fr.* t. XIII, p. 307.)

Digitized by Google

En 1180, en 1202, Philippe-Auguste confirme à l'archevêque de Lyon la régale de l'abbaye de Savigny (1). En 1189, en 1222, il reconnaît encore les droits de l'Église de Lyon à la régale d'Autun (2).

Du 1er novembre 1183 au 31 mars 1184, le roi de France avait aussi ratifié l'accord conclu en 1173 entre l'Église de Lyon et le comte de Forez (3).

A la fin du XIIe siècle (1190), Philippe-Auguste, se rendant en Terre-Sainte avec le roi d'Angleterre, passa à Lyon (4). Dans son court séjour dans cette ville, il put, comme on l'a dit (5), donner aux Lyonnais l'idée de commencer la lutte avec leurs seigneurs ; mais, en tous cas, ce fut secrètement.

Les rapports de Philippe-Auguste avec l'Église de Lyon ne cessèrent jamais, en effet, d'être bienveillants (6).

(1) — 1180 : A. Bernard. *Cart. de Savigny*, notice sur Savigny, p. XCIV. — L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, (Paris, 1856) n° 18. — 1202 : — *La Mure*, T. III. n° 32 bis, p. 27.

(2) *Arch, dép. du Rhône*. Arm. Cham, vol. 8, nos 1 et 1 joint ; vol. 10. nos 1 et 2 — *Arch. Nat.* (Trésor des Chartes), J. 262. n° 8 (*vidimus*). — *Bibl. nat.* f. fr. (mss.) 4441, f° 141 r°. — d'Achery, *Spicilége*, (Paris, 1723) T. III. p. 554 — *Gallia Chr.* T. IV. (preuves de l'Eglise de Lyon n° XLV. — L. Delisle, *Catalogue des actes de Ph. A.* n° 235 — Plusieurs des sources que nous venons d'indiquer donnent l'acte de 1189 comme ayant été rendu en 1289 ; c'est une erreur facile à réparer.

(3) *Arch. dep. du Rhône*. Arm. Cham, vol 32, n° 3 — *Bibl. nat.* (mss.) Lat. 10.032 f° XVII et s. — *Ménestrier*. pr. p. XXXIX — *Gallia Chr.* T. IV, col. 131—*Catalogue des actes de Ph. A.* n° 93. (du 1er nov. 1183 au 31 mars 1184).

(4) *Historiens de F.* T. XVII, p. 500 — Péricaud, *Notes...*, T. I, p. 41-42.

(5) A. Bernard, *de la Commune lyonnaise*, (Lyon, 1843) p. 9.

(6) Ce n'est pas à dire, cependant, que l'Église n'eût jamais à se plaindre du roi. Il ne s'abstint pas de la rançonner durement, en plus d'une

Digitized by Google

En 1208, on vit ainsi le roi accorder à Renaud de Forez, en récompense de ses bons offices, le péage de Givors (1). En 1210 et en 1213, le même archevêque a l'honneur de conduire avec Guy de Dampierre une armée française contre les ennemis du roi (2).

En 1223, l'archevêque de Lyon est choisi par le roi pour recevoir à sa place l'hommage que lui devait la comtesse de Châlon (3).

En 1239, des agents français viennent à Lyon organiser les préparatifs de la croisade projetée par saint Louis (4).

Quelques années après (1248), le roi lui-même passe à Lyon (5). Charles d'Anjou s'y arrête également, au moment d'aller conquérir la Pouille (6).

Dans la même ville, au commencement du siècle (1209), les croisés levés par Innocent III contre les Albigeois s'étaient aussi donné rendez-vous (7).

La ville de Lyon était en effet située sur le grand chemin de l'Italie, de la Méditerranée, de la Terre-Sainte (8).

circonstance. En 1194, Jean de Belles-Mains, archevêque de Lyon, nous apparaît ainsi, à Londres, se plaignant amèrement que le roi Philippe ait tiré des églises et des monastères les ressources qui ont permis de faire la guerre avec le roi d'Angleterre. (*Histoire de Fr.* T. XVIII, p. 45.)

(1) L. Delisle, *Catalogue des actes de Ph. A.* n° 1097 — *Arch. nat.* (Trésor des Chartes) J. 265. n° 40. (*Vidimus.*)

(2) *La Mure.* T. I. p. 211 (note.)

(3) A. Teulet, *Lay. du Trésor des Chartes* (Inventaire des), T. II, p. 10-12.

(4) *Historiens de Fr.* T. XXII, p. 596 et p. 604.

(5) *Historiens de Fr.* T. XX, p. 441.

(6) *Historiens de Fr.* T. XXI, p. 771.

(7) *Historiens de Fr.* T. XX, p. 753. — Lacordaire, *Vie de saint Dominique*, (Paris 1841), p. 86.

(8) La ville de Lyon était dès lors le centre d'un important commerce

Digitized by Google

On conçoit que ces séjours répétés de troupes royales, ces passages de hauts seigneurs français n'étaient pas sans rapprocher les Lyonnais de la France.

D'autres faits sont à signaler encore dont l'influence ne peut pas être contestée.

C'est, par exemple, la réunion entre les mains du roi de France, en plus d'une circonstance, des dîmes ecclésiastiques de son royaume et de celles de certaines terres d'empire.

Les papes lui accordent ainsi, à diverses reprises, la perception des dîmes du diocèse de Lyon (1).

Les collecteurs spéciaux que la royauté devait alors entretenir dans le Lyonnais (2) devenaient pour sa politique de nouveaux agents de propagande.

Rappelons encore les fréquents rapports des rois de France avec les seigneurs du Lyonnais et des pays voisins; signalons surtout leurs relations avec les comtes de Forez (3).

Les luttes soutenues, en 1269, par l'Église de Lyon contre ses sujets donnèrent à la royauté une plus sérieuse occasion d'intervenir. Saint Louis, pris comme

et d'une vaste industrie. Un grand transit de marchandises s'y faisait par terre et par eau. Des navires chargés, pour le compte du roi de France, traversaient souvent la ville. Pour avoir arrêté indûment l'un d'eux, le Chapitre de Lyon fut condamné à une forte amende, le 8 novembre 1271. (E. Boutaric, *Actes du Parlement*. T. I. p. 162, n° 1747.) Tout servait, on le voit la politique française.

(1) *Historiens de France*, T. XXI, p. 538 — E, Boutaric, *La France sous Philippe-le-Bel*, (Paris, 1861) p. 279, 293 et 294. — *Notices et extraits des mss...*, etc..., Tome XX, 2e partie, p. 89.

(2) *Arch nat.* (Trésor des Chartes) J. J. 42A, n° XVIII. « ... *collectori annalium in provincia Lugdun.* »

(3) A. Teulet, (*Lay. du Trésor des Chartes* (Inventaire), T. II, p. 470. — *Arch. nat.* (Trésor des Chartes) J. 622, n° 27, etc., etc.

Digitized by Google

arbitre, « reçut la justice comme en dépost, en commit « la garde au bailli de Mâcon et établit des officiers dans « Lyon pour la rendre (1). » C'étaient les Lyonnais qui avaient, les premiers, eu l'idée d'appeler les rois de France à prononcer entre eux et l'Église (2).

Ceux-ci se hâtèrent d'accepter l'arbitrage qu'on leur offrait et qui comblait leurs vœux (3). La royauté, ayant une fois introduit ses officiers à Lyon, ne les en retira plus.

Les citoyens, se proclamant hautement sujets du roi de France, lui demandèrent de les prendre sous sa garde spéciale. Ils promettaient, en retour, de payer ce qu'il

(1) *Bibliothèque des Archives du Rhône*, C³, Mémoires sur le Gouvernement de Lyon, par l'intendant d'Herbigny (1690), manuscrit, p. 82.

(2) Valbonnais, *Histoire du Dauphiné*, (Genève, 1722) T. I. p. 274. — E. Boutaric, *La France sous Philippe-le-Bel*, p. 405, et s.

Un mémoire anonyme (*Bibl. nat.* mss. fr. 8713, f° 67 v°) et sans date dit que c'est pour éviter les usurpations des empereurs d'Allemagne que Lyon implora la protection de la France.

Un dictionnaire du siècle dernier (*Diction. histor.* par B. de La Martinière, Paris, 1740, T. III. p. 231 : Lyon) s'exprime ainsi, d'autre part : « Les habitans de la ville de Lyon, s'étant mis en pleine liberté, contrai- « gnirent l'archevêque d'implorer la protection des rois de France..., « etc. »

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'inexactitude de ces deux assertions.

(3) Divers auteurs soutiennent que le Lyonnais, sinon sa capitale, appartenait alors à la France.

D'autres affirment qu'un faubourg de Lyon était, dès cette époque, entre les mains du roi de France.

Il convient de discuter ici ces deux opinions.

La première n'est pas nouvelle. Dès le XIIe siècle (pour ne citer qu'un exemple) un chroniqueur disait, en parlant de Lyon : « Illa autem urbs, « quia cis Rodanum est, ad regnum Francie pertinet, etc. » (Chronique de Robert de Torigny, T. I, p. 343 — que nous signalait récemment une obligeante communication de M. L. Delisle, de l'Institut.) — Un archiviste

Digitized by Google

conviendrait. L'acte qui constate cette demande est daté de Lyon, mai 1271; il est scellé du sceau de l'uni-

aux Archives nationales, M. Longnon, a reproduit cette opinion, en l'appuyant de diverses considérations, dans la savante dissertation géographique qu'il vient de faire paraître sur la France au XIIIe siècle. (V. *Jean sire de Joinville*, édité par M. de Wailly, (Paris 1874) p. 563-564.)

Dans une Note spéciale (V. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, année 1874, livr. 1-2), nous avons cherché à établir combien l'opinion que nous indiquons était peu fondée; nous demandons la permission d'y renvoyer le lecteur. M. Longnon s'étant rendu à nos arguments, (V. la 2e *édition de Joinville*) nous croyons inutile de signaler les preuves qui nous restaient en réserve.

Quant à la deuxième opinion, elle mérite une attention plus sérieuse.

Michelet, Huillard-Bréholles, M. Boutaric : tels sont, en effet, les principaux auteurs qui l'ont adoptée; d'un autre côté, certains textes anciens semblent s'y rattacher.

Michelet s'exprime ainsi à ce sujet : « Lyon était une cité impériale; « mais les comtes de Lyon relevaient de la France pour les faubourgs de « Saint-Just et de Saint-Irénée. » (*Histoire de France*, 1re édition, T. II, p. 84, note.)

Huillard-Bréholles dit simplement que la ville de Lyon, libre (dès 1244) du côté de l'Empire, « était également hors de la dépendance du roi de « France, qui pouvait seulement entretenir une garnison à Saint-Just. » (*Introduction aux actes de Frédéric II*, p. CCLXV.)

M. Boutaric enfin, dans son beau livre de *la France sous Philippe-le-Bel*, venant à parler de la ville de Lyon, nous fait remarquer qu'elle relevait de l'Empire, mais qu' « un faubourg de la ville et le château de Saint-Just appartenaient au roi de France. » (p. 406.)

Quant aux textes anciens auxquels nous faisions allusions, nous nous contenterons d'indiquer les titres du chapitre de Saint-Just conservés aux archives du département du Rhône sous la désignation suivante : cote n° 1 — Liasse 12e — 4e armoire — 2e rayon. (Inventaire manuscrit des archives du chapitre de Saint-Just, côté G. 4555). Ils relatent l'occupation par les gens du roi d'une partie du cloître de Saint-Just; en même temps, il est vrai, que les réclamations élevées par les chanoines contre ce fait (années 1302, 1303, 1309.)

Des trois opinions plus haut citées, celle de feu Huillard-Bréholles nous semble le mieux s'accorder avec les faits. Les nombreuses pièces d'ar-

Digitized by Google

versité lyonnaise (1). Nous verrons plus tard que c'est à la faveur de la guerre civile que ce sceau avait pu être fait. Le roi ne fit pas attendre aux Lyonnais ce qu'ils désiraient ; la même année, le même mois, il les prit sous

chives qui nous ont passé sous les yeux ne nous ont du moins fourni aucun argument décisif à l'appui des deux autres.

Encore convient-il, croyons-nous, de réduire le droit du roi de France sur Saint-Just à un simple protectorat acheté par les chanoines au prix de 8 livres tournois de rente. (V. le mémoire royal conservé aux Arch. nat. sous la cote J. 269, n° 76. (Trésor des Chartes.) Sur l'aspect extérieur et les fortifications du cloître de Saint-Just, V. la feuille V du *Plan de Lyon au XVIe siècle* publiée (1872) par la Société de topographie historique de Lyon. Ce cloître est le *château de Saint-Just* dont parlent divers textes.

(1) Universis presentes litteras inspecturis universi cives totusque populus Lugdunensis salutem. Noverunt universi quod cum nos, qui de resorto domini nostri regis Francie illustrissimi sumus, gravaminibus et injuriis multis frequenter indebite afficeremur a multis, ipsius domini regis humiliter supplicamus regie majestati quatinus nos dignaretur recipere in sua custodia speciali seu garda.

Et ob hoc promisimus ipso domino regi nostre supplicationi predicte favorabiliter annuenti quamdiu sue voluntati placuerit dare et solvere annuatim mandato ipsius domini regis apud Matisconem, prima die mensis octobris, videlicet : divites, decem solidos, et pauperiores, duodecin denarios turonensium ; mediocres vero, secondum quantitatem facultatum suarum, a decem solidis usque ad duodecim denarios turonensium descendendo, assidendos per quatuor homines civitatis Lugdunensis, a ballivo Matisconensi qui pro tempore fuerit vel ab alio de mandato domini regis eligendos, qui super quantitate predicta fideliter et sine fraude cujusquam assidenda prestabunt in ballivi predicti presentia vel coram domini regis mandato juramentum.

Et ad hec firmiter observanda, obligamus domino nostro regis Francie nos, nostros heredes et etiam successores, ac omnia bona nostra presentia et futura.

In cujus rei testimomium et munimen sigillum nostrum quo utimur presentibus litteris duximus apponendum. Datum Lugdunn. (*sic*) anno domini millesimo ducentesimo septuagesimo primo, mense maii (*Arch. nat.* J. 262, n° 4. et J. J. 5, n° xxx. Trésor des Chartes.).

Digitized by Google

sa protection spéciale (1). Quatre citoyens notables devaient être désignés par le bailli de Mâcon pour percevoir le droit de garde accordé au roi en échange de son appui.

Le Chapitre de Lyon vit assez mal, comme on peut le supposer, l'établissement d'agents royaux dans la ville. Il y en avait déjà à vrai dire; la nouvelle mesure ne fit qu'ajouter à son irritation.

Par tous les moyens possibles, il chercha à entraver leur action, attaquant leurs sergents, interceptant leurs communications avec le bailli de Mâcon (2). Mais le roi de France était trop solidement établi à Lyon pour laisser impunis de pareils faits.

Pour avoir maltraité et emprisonné Pierre Chevrier, sergent du roi, et pour avoir arrêté un navire chargé pour le compte du roi que le sergent conduisait, une forte amende fut infligée au Chapitre par un arrêt du Parlement du 8 novembre 1271 (3). Pour obtenir cet arrêt, les Lyonnais s'étaient unis aux officiers royaux (4).

(1) *Ménest.* pr. p. 19, col. 1. — *Ordon. des Rois de France.* T. XI, p. 348. — Il vint à Lyon, (1271, 2 mai) pour se mettre par lui-même au courant de l'état des faits. (*Historiens de Fr.* T. XXI, p. 217.)

(2) Dans la circonscription duquel se trouvait compris le Lyonnais. — Sur les limites du bailliage de Mâcon, *V. Actes du Parlement* par E. Boutaric, T. I, p. 163.

(3) E. Boutaric, *Actes du Parlement.* T. I, p. 162, n° 1747.

(4) On a du mois d'octobre 1271, une procuration (*Archives de la ville de Lyon.* AA[1], (Cartulaire de Villeneuve) c. LXV — *Ménest.* pr. p. 100) donnée par les Lyonnais à trois d'entre eux pour traiter ce qui intéresserait Lyon.

Cette procuration est générale et ne s'applique pas à une affaire déterminée. Mais cependant comme elle est donnée pour les choses à expédier « in proximo futuro parlamento domini regis Francorum, Parisius vel

Digitized by Google

Ces derniers cependant séjournaient toujours à Lyon. « En 1272, Pierre de Tarentaise fut appelé au siége ar- « chiépiscopal..... ; il demanda leur retraite, mais il ne « put l'obtenir » qu'en prêtant hommage au roi (1).

Le 2 décembre 1272, l'archevêque prêta le serment exigé (2).

Le roi prétendait que, jusqu'à l'accomplissement de cette formalité, l'administration des biens archiépiscopaux situés sur la rive droite de la Saône restait illégale. Le prélat, de son côté, soutenait avoir le droit, une fois élu, d'entrer en possession du domaine de l'É-

alibi » et que sa date (octobre) la rapproche singulièrement de l'arrêt plus haut cité (arrêt rendu le 8 novembre), nous avons cru être en droit de penser que les Lyonnais n'étaient pas restés indifférents à la condamnation infligée le 8 novembre 1271 aux chanoines de Lyon et avaient contribué à la faire porter.

(1) Guigue, *Obitu.*, introd. p. XVI. — — V. aussi les mémoires sur le gouvernement de Lyon de l'intendant d'Herbigny, (1698), p. 82. (Bibliothèque des archives du Rhône, C³, manuscrit.) Il est difficile de préciser le nombre des officiers royaux se trouvant alors à Lyon ou dans la province. Les citoyens se faisaient d'ailleurs, à l'envi, les agents, les espions du roi ; et l'importance, toujours croissante, acquise par les Lyonnais au détriment du pouvoir archiépiscopal devenait, pour l'influence française, une nouvelle cause de développement et de progrès.

(2) De quel droit le roi pouvait-il exiger de l'archevêque qu'il lui prêtât serment de fidélité pour les biens situés sur la rive droite de la Saône ? L'étude des documents contemporains ne nous fournit, à ce sujet, aucun éclaircissement ; non plus qu'aucun exemple de semblable serment prêté par quelque prédécesseur de Pierre de Tarentaise. Faut-il attribuer l'acte du prélat à la modération naturelle qui contribua plus tard à l'élever au trône pontifical (sous le nom d'Innocent V) ? Faut-il plutôt n'y voir qu'une exigence nouvelle de la royauté ? Il convient, en tous cas, de se rappeler : 1° que le Lyonnais n'a été réuni à la France qu'au XIVe siècle (1307-1312-1315) ; 2° que l'Église de Lyon, en dehors du Lyonnais, avait ses possessions, pour lesquelles l'archevêque devait, sans nul doute, faire serment de fidélité au roi.

Digitized by Google

glise, sans distinguer s'il y avait eu ou non prestation de serment. L'acte ne décida rien (1).

L'archevêque ne prêta pas le serment sans restrictions. Quant au roi, il ne voulut pas se rendre aux témoignages produits et réserva ses droits.

A partir de ce moment, il y eut pour l'Église de Lyon de meilleurs rapports avec l'autorité royale : celle-ci était assez puissante déjà pour se montrer bienveillante; celle-là n'était plus assez forte pour prolonger la lutte.

Les officiers royaux furent d'abord retirés du Lyonnais (2).

Le 28 mai 1273, un arrêt du Parlement défendit aux citoyens d'user du sceau qu'ils avaient fait faire pendant les troubles de la guerre civile. L'Église demandait qu'il leur fût en outre interdit de prendre dorénavant le titre de citoyens, d'université, *attendu qu'ils ne formaient pas un corps politique*. Mais l'arrêt resta muet sur ce point (3).

Le Concile tenu à Lyon en 1274 par le pape Grégoire X fournit au roi de France l'occasion de ramener dans cette ville les officiers qu'il venait à peine d'en écarter. Sous le prétexte d'assurer la liberté des Pères assemblés, il y introduisit de nombreux hommes d'armes et leur confia la garde du Concile. Il n'aurait pas agi au-

(1) *Arch. nat.* J. 262, n° 5 (Trésor des Ch.) *Ménest.* pr, p. XL et XLI. *Gallia christ.* T. IV (Eglise de Lyon) pr. n° XLIII et col. 149 (texte). *D'Achéry*, *Spicilége*, T. III, p. 677. *Monfalcon* (Doc.), p. 439.

(2) *Gallia chr.* T. IV (Eglise de Lyon, texte), col. 149. *Ménest.* pr. p. 17 (Ordinatio facta per nuntio regis.)

(3) « Cum.... non esset nec communia, nec universitas, nec aliquod « collegium, nec unquam fuisset. » *Arch. dép. du Rhône*, Arm. Abram, vol. 13, n° 8. — *Olim* (ed. Beugnot) T. I, n° XXIV et note 147 — *Actes du Parlement*, n°s 152 et 1927 — *Ordonn. des rois de France*. T. XI, préface, p. IV.

Digitized by Google

trement s'il se fut trouvé sur son propre royaume (1).

De toute manière, Philippe le Hardi cherchait à substituer son autorité à celle de l'archevêque et du Chapitre; et le sentiment public l'y invitait. Il ne se refusait pas cependant à faire droit aux réclamations de l'Église quand le doute n'était plns possible sur leur légitimité.

C'est ainsi qu'en 1280 le roi restitua à l'archevêque de Lyon la garde (2) de quatre châteaux qui lui avait été récemment enlevée par le bailli de Mâcon (3);

(1) « .... Sed quia apud Lugdunum dominus Papa, sicut dictum est, « debebat concilium celebrare, Philippus rex, *ut pote in regno suo*, dimi- « sit ibidem milites et servientes ad custodiam domini Papæ et cæterorum « in eodem concilio congregandorum »....V. *Historiens de Fr.* T. XX, p. 492 et 494. (Chronique de G. de Nangis.)

(2) Le droit de garde avait, on le sait, un double caractère. Celui qui le possédait y trouvait à la fois un moyen d'étendre son influence et une ressource pécuniaire; car l'individu protégé payait la protection qui lui était assurée. A l'époque de sa réunion à la France, une bonne partie du Lyonnais se trouvait placée sous la « garde » ou protection du roi. Nous reviendrons plus loin sur ce fait important et jusqu'ici non remarqué.

(3) Philippus, Dei gratia Francorum rex, universis presentes litteras inspecturis salutem. Notum facimus quod cum dilectus et fidelis noster Archiepiscopus Lugdunensis nobis conquestus fuisset quod nos de novo et indebite receperamus quasdam novas gardas et advoerias in terra archiepiscopatus Lugdunensis et proposuisset quod castra de Chaseto, d'Orlenas, Vernoison et Castrumvetus, que sunt abbatis et conventus Athanacensis, erant in garda sua et resorto suo, que castra receperamus de novo in garda nostra indebite et in sui et Ecclesie Lugdunensis prejudicium ut dicebat idem archiepiscopus, baillivo nostro Matisconensi pro nobis contrarium asserente, tandem visa quadam inquesta de mandato nostro super premissis facta, nichil inventum fuit probatum pro nobis quare predicta castra retinere debeamus in garda nostra speciali. In cujus rei testimonium presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Actum Parisius, anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo, mense julio. *Arch. du dép. du Rhône*, arm. Cham, vol. 32, n° 5 (avec sceau) — *Bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier*, mss. Guichenon, H. 97, T. XXIV,

Digitized by Google

après qu'une enquête (1) eût prouvé que l'usurpation du fonctionnaire trop zélé ne pouvait aucunement être justifiée.

La même année, l'archevêque de Lyon fut nommé par le roi réformateur de la justice en Occident (2).

La royauté, d'ailleurs, demeurait armée à Lyon; et nous voyons le Parlement, le 20 juin 1283, ordonner la démolition d'un château du Lyonnais « pour les crimes « du seigneur et la négligence de l'archevêque (3). »

La justice séculière restait toujours entre les mains du roi. Défense était faite aux gens du Chapitre d'exercer aucune juridiction. Certains d'entre eux, ayant enfreint la défense, furent arrêtés. Le 30 octobre 1284, une entrevue eut lieu, à ce sujet, entre le prévôt de Mâcon et deux délégués du Chapitre. Ces derniers soutenaient l'innocence des leurs et demandaient justice. L'officier royal se plaignait durement de l'infraction commise et menaçait de faire de nouveaux prisonniers ; il ajoutait qu'il n'aurait plus de ménagements pour les délinquants. Il s'adoucit un peu sur la fin de l'entretien et consentit à introduire l'affaire aux assises prochaines (de Mâcon, le 3 novembre). L'acte qui nous a conservé ces détails (4)

n° 66. Nous sommes redevables de la connaissance du texte (assez fautif) donné par Guichenon à une obligeante communication de M. Boucherie, professeur au lycée de Montpellier. Qu'il veuille bien accepter ici l'expression publique de notre gratitude.

(1) Enquête. (6 juin 1280). *Actes du Parlement* (Essai de restitution d'un volume des Olim) p. 361, n° 401.

(2) *Gallia chr.* (Egl. de Lyon, texte) col. 151.

(3) E. Boutaric. *Actes du Parlement*, T. I, p. 385, n° 523 : « ...le chasteau « de Chaumontet, tenu par Dalmaise de Sainct-Simphorien a hommage « de l'archevesque de Lyon, abattu par commandement du Roy pour les « crimes du seigneur et la négligence dudit archevesque, et dict qu'il ne « sera reffaict. »

(4) In nomine Domini amen. Anno Incarnacionis ejusdem millesimo

Digitized by Google

ne nous dit pas quelle fut la conclusion du procès. Nous sommes édifiés en tout cas sur le triste état du pouvoir ecclésiastique à cette époque; et sur l'autorité toujours plus grande prise par la royauté dans le Lyonnais.

ducentesimo octogesimo quarto, die lune post festum apostolorum Symonis et Jude, indictione decima tertia, pontificatus domini Martini pape quarti anno quarto, dominus Guigo de Bueys canonicus Lugdunensis et magister Guichardus de Villafrancha clericus, ex parte venerabilium virorum domini P. de Augusta archidiaconi et domini H. de Villars camerarii Ecclesie Lugdunensis obedientiariorum comitatus Lugdunensis, requisierunt prepositum Matisconensem ut ipse redderet et restitueret eisdem obedientiariis vel mandato ipsorum quatuor clientes seu satellites, quos ipse ceperat seu capi fecerat; qui in aliquo non delinquerant, ut dicti canonicus et magister G. asserebant, et quos parati erant habere ad justitiam, offerentes dicto preposito se paratos omnibus de ipsis clientibus conquerentibus exhibere justicie complementum. Qui prepositus respondit quod ipse inhibuerat, in domo dicti domini archidiaconi, ex parte illustris regis Francie, in cujus manu ipse prepositus posuerat, ut dicebat, curiam secularem Lugduni, ne aliqui badelli irent per civitatem Lugdunensem ex parte dictorum archidiaconi et camerarii et quod ipse ceperat dictos clientes pro eo quod ipsi contra dictam inhibitionem suam ibant per civitatem Lugdunensem cum armis et tanquam badelli; dicens quod eos non redderet nisi emendarent injuriam factam domino regi predicto; immo quod caperet de aliis, ut dicebat, si eos inveniret euntes per dictam civitatem; et quod forte non caperentur ita curialiter sicuti alii capti fuerant. Deinde discessit ab eis; et, post modum, revertens ad eosdem dominem G. et magistrum Guichardum, dixit eis quod ipse adjornabat eos apud Matisconem ad assisias, ad diem veneris post festum omnium sanctorum, et quod tunc ibidem faceret eis justitiam super premissis.

Actum Lugduni, in vico qui dicitur *li payrolari*, prope domum Francisci albergatoris, presentibus domino Roberto de Pyneto canonico Lugdunensi, magistro Jacobo Symeonis et Petro de Santonaa clericis, vocatis testibus et rogatis.

Et ego Guillelmus Benedicti de Balone Lugdunensis dyocesis auctoritate apostolica publicus notarius premissis omnibus rogatus interfui et ea scripsi et publicavi meoque signo solito roboravi. — *Arch. du dép. du Rhône*, arm. Abel, vol. 21, n° 3.

Digitized by Google

L'avènement au trône de Philippe le Bel ne produisit pas de changements notables dans la situation politique du Lyonnais.

Le roi sembla d'abord faire montre de bienveillance à l'égard de l'Église de Lyon.

Le 27 janvier 1287, son bailli de Mâcon ordonna à tous les agents et fonctionnaires sous ses ordres de s'abstenir, à l'avenir, de recevoir sous la garde du roi aucun sujet de l'archevêque ou du Chapitre et de faire acte de juridiction dans les possessions de l'Église. L'Église de Lyon, disait-il, a ses juges et est prête à rendre justice à tous. Il ne faut pas entreprendre sur ses droits, usurper ses pouvoirs. Ce qui a été fait indûment devra être réparé (1). En voyant l'étendue des défenses faites

(1) *Arch. dép. du Rhône*, arm. Abel, vol. 21, n° 5.—*Vidimus* délivré le 16 février 1287. — Voici la pièce vidimée : — « Guillelmus de Ripperia « miles, baillivus Matisconensis, omnibus castellanis, prepositis, servien- « tibus et bastoneriis in baillivia Matisconensi constitutis salutem et di- « lectionem. Mandamus vobis et precipimus quatenus non recipiatis in « gardam vel commandam homines subjectos archiepiscopo et capitulo « Lugduni nec illos qui sunt justiciabiles eorumdem, et gardas, quas « recepistis seu quæ de novo receptæ fuerunt per gentes domini regis in « terra et baronia archiepiscopi et capituli Lugduni quas revocamus, pro « revocatis habeatis et eas dimittatis nec eos de cetero defendatis et « pecuniam, si quam ob hoc recepistis, restituatis ; — item ut non « apponatis nec apponi faciatis vexilla regia in terra et districtu seu « jurisdictione domini archiepiscopi et ecclesie Lugduni, et ea quæ de « novo apposita fuerunt amoveatis et amoveri faciatis ; — item quod non « citetis seu adjornetis nec citari seu adjornari faciatis homines seu justi- « ciabiles domini archiepiscopi et Ecclesiæ Lugduni cum dicti archiepis- « copus et capitulum habeant suos judices qui parati sunt, ut asserunt, « de hominibus et justiciabilibus suis cuilibet conquerenti exhibere jus- « titiæ complementum, nisi pro facto quod specialiter tangat regem ; — « item non levetis seu levari faciatis emendas de maleficiis commissis seu « committendis in juridictione seu terra domini archiepiscopi et Ecclesiæ

Digitized by Google

par le bailli, on se rend compte des entreprises incessantes qui troublaient alors le Lyonnais et ruinaient l'autorité ecclésiastique.

Cet acte ne devait avoir aucun effet. Comment les officiers royaux, sollicités à toute occasion par les citoyens Lyonnais auraient-ils pu se refuser à écouter leurs plaintes, à juger leurs différends, à recevoir leurs demandes, à les protéger enfin contre leurs maîtres et ennemis : les chanoines de Lyon ?

« Lugduni inter subditos eorumdem, nec ob hoc citetis nec citari faciatis « eosdem, nisi pro facto quod specialiter tangat regem ; — item non citetis « nec citari faciatis coram nobis vel coram gentibus domini regis clericos « civitatis et diocesis Lugdunensis, ad instantiam aliquorum, in persona- « libus actionibus nec eos respondere compellatis ;—item non recipiatis in « gardam prioratus seu alias domos quæ sunt et fuerunt ab antiquo in « garda domini archiepiscopi seu Ecclesie Lugduni et illud quod contra « factum de novo, quod nos revocamus, quod vos pro revocato habeatis « et penitus amoveatis, — item, quando gagiabitis seu gagiari facietis « aliquo casu in terra et baronia predictis, non levetis nec levari faciatis « gagiamentum vel menjalliam ante discussionem negotii principalis, quæ « discutio fiat coram illo qui habet juridictionem in illum qui fuerit « pignoratus, nisi pro facto quod specialiter tangat regem, et quando « constiterit in quocunque casu quis debeat gagiamentum solvere petatis « et exigatis seu peti et exigi faciatis rationabiliter, non excessive ; — « item non deffendatis seu deffendi faciatis judeos in locis in quibus non « consueverunt ab antiquo commorari ; — item non pignoretis nec pi- « gnorari faciatis dominum archiepiscopum nec canonicos aut alios « clericos civitatis et diocesis Lugdunensis nisi prius dictis domino ar- « chiepiscopo et capitulo rationabiliter requisitis, nisi super facto quod « specialiter tangat regem ; — item non ponatis seu poni faciatis saysi- « nas infra districtum et juridictionem domini archiepiscopi et Ecclesiæ « Lugduni, nec firmetis domos hominum, nec penas apponatis, nisi in « facto quod specialiter tangat regem. Predicta autem volumus et conce- « dimus et præcipimus inviolabiliter observari, retenta tamen in omnibus « domini regis voluntate. In quorum omnium testimonium sigillum nos- « trum presentibus litteris duximus apponendum. Datum Parisius, die lunæ « post conversionem sancti Pauli, anno Domini MCC octogesimo sexto (27 janvier 1287). » (Copie moderne)

Digitized by Google

Le bailli exceptait de ses prohibitions tous les cas intéressant le roi (1) pour lesquels il laissait plein pouvoir à ses agents.

Comment ces derniers n'auraient-ils pas vu partout l'intérêt du roi engagé?

Du reste, ce que les rois défendaient d'un côté, ils l'ordonnaient secrètement de l'autre ; et il est impossible de douter que toutes ces usurpations commises par les officiers royaux ne fussent parfaitement inspirées par la royauté.

Dès le dernier tiers du XIIIe siècle, le roi est maître, de fait, du Lyonnais. Il règle à sa fantaisie tout ce qui concerne ce pays, sans s'inquiéter pour ainsi dire de ses maîtres légitimes (2). De 1288 à 1289, nous le voyons défendre aux Lyonnais tout rapport avec les gens de l'Empire; leur ordonner même de réprimer les courses poussées par ces étrangers dans son royaume (3).

L'Église se trouvait alors dans les meilleures relations avec ses voisins d'outre Rhône et notamment avec le comte de Savoie. Elle pensait avec leur aide reprendre un peu d'autorité à Lyon ; et dans ce but favorisait leurs incursions, leur fournissait des armes et des vivres.

(1) La moitié des prohibitions faites par le bailli sont accompagnées de la mention restrictive : « nisi ni facto quod specialiter tangat regem ; » il est juste d'ajouter qu'elle ne se trouve pas à la suite des défenses les plus importantes (défenses de recevoir aucune « garde, » de faire aucun acte de juridiction sur le territoire de l'Eglise..., etc.)

(2) Plaît-il à la reine de France de faire recevoir un de ses favoris chanoine de Lyon, le chapitre ne peut se refuser à satisfaire ce désir. (V. *Obitu*. Guigue, introd. p. XXIII.) Ce n'est là qu'un détail; mais il a son importance pour ceux qui se rappellent combien était difficile l'entrée de ce corps.

(3) *Ménest*. pr. p. 30-31 (Lettre du roi de France aux Lyonnais). — Id., pr. p. 33 (Lettre du bailli de Mâcon au Chapitre et aux citoyens.

Digitized by Google

Mais le bailli de Mâcon ne lui laissa pas longtemps violer ainsi les prohibitions du roi et mit sous séquestre les forteresses et les biens de l'Église.

La mainmise ne fut levée qu'à la fin de l'année 1290 (22 décembre), à la requête des deux cardinaux que la cour de Rome avait alors envoyés en mission auprès du roi de France (1). Les choses se firent avec solennité. Devant l'archevêque et son clergé, en présence d'une nombreuse assistance de citoyens et de notables, le sergent spécialement chargé d'exécuter les volontés royales vint ordonner au délégué du bailli de Mâcon de retirer ses agents du Lyonnais et de rendre à l'Église ses biens et sa juridiction, sauf, bien entendu, la supériorité du roi et les droits des citoyens (2). Se tournant ensuite vers l'archevêque, le sergent ajouta : « Et maintenant, « seigneur archevêque, ici présent, de la part de Mon- « seigneur le roi, je vous prie et vous supplie en grâce

(1) Nous avons parlé plus haut (au § relatif aux luttes intestines de l'Eglise de Lyon et des citoyens) de ces deux cardinaux et nous avons vu la part qu'ils prirent au traité du 11 septembre 1290. Ce traité, signé entre l'archevêque et le Chapitre, rendait à ce dernier, malgré les réclamations du Lyonnais, le tiers de la juridiction. Il fut suivi d'une violente guerre entre les Lyonnais, appuyés par le roi de France, et l'Eglise, soutenue par le Saint-Siége. Le Chapitre et l'archevêque avaient soumis le Lyonnais à un interdit général. On voit que les citoyens s'en étaient largement vengés en obtenant en retour, du roi de France la mise sous séquestre de tous les biens de l'Église. Il semble que les deux cardinaux, en s'interposant ainsi pour le rétablissement de l'accord, aient voulu faire oublier qu'ils avaient contribué à faire naître le différend. Ils ne pouvaient d'ailleurs refuser leur appui à l'archevêque et au Chapitre.

(2) Le sergent royal avait reçu ses instructions et ses pouvoirs, à Longchamp, le 3 décembre. Le 19 décembre il avait obtenu, à Mâcon, une lettre du bailli à son délégué de Lyon, reconnaissant ses instructions et confirmant ses pouvoirs. Le 22 décembre enfin, nous le trouvons à Lyon (*Arch. nat.* J. 262, n° 9—procès-verbal de l'Assemblée du 22 décembre.)

Digitized by Google

« et par charité de vous montrer doux, courtois et bien-
« veillant pour les citoyens de Lyon et pour vos su-
« jets (1). »

Il faut croire que cette recommandation, plus ou moins ironique, ne fut pas écoutée par l'archevêque ; car, peu de temps après, les Lyonnais durent recourir de nouveau à la protection royale.

Ce n'était pas Philippe le Bel qui devait fermer l'oreille à semblable demande. Le 4 mai 1292, il prit sous sa garde spéciale la ville de Lyon (2).

L'acte de 1292 présente avec celui de mai 1271 (dont nous avons parlé plus haut) une différence capitale. Tandis que l'acte de 1271 contient seulement la mise des Lyonnais sous la tutelle du roi, l'acte de 1292 entend d'une façon expresse la qualité française de la ville de Lyon.

Cet acte causa une vive colère à l'archevêque et au Chapitre

L'Église de Lyon, employant les seules armes qui lui restassent, menaça d'excommunication les citoyens s'ils se plaçaient, s'ils demeuraient plutôt sous la protection d'autrui (3). Mais ce violent éclat, signe de leur fai-

(1) .... « Et insuper, domine archiepiscope qui hic estis, ex parte « dicti Domini regis vos rogo et requiro in favorem et pro bono favoris et « dilectionis quatinus vos cives et subditos vestros curialiter, benigniter et « favorabiliter pertractetis et pertractari faciatis » ..... (*Arch. nat.*, « procès-verbal cité dans la note précédente.)

(2) *Arch. de la ville de Lyon.* AA[1]. C. 18 (*Cart. de Villeneuve*). — *Bibl. nat.* mss lat. 10.032 f° cxxi r°. — *Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Montpellier*, mss Guichenon, vol. 12, n° 41 (d'après l'*Inventaire* Allut, Lyon, 1851). *Ménest.* pr. p. 99. — *Monfalcon* (doc.), p. 441.

(3) 30 mai 1292. — (*Arch. nat.* Trésor des Chartes, J. 262, n° 13.— *Ménestr.* pr. p. xli (acte inséré dans l'appel des citoyens au Saint-Siége.) Cet acte du 30 mai 1292 était une circulaire adressée à tout le clergé,

Digitized by Google

blesse, porta le dernier coup à l'autorité des archevêques et du Chapitre. Les citoyens en appelèrent (1er juin 1292) au Saint-Siége et au roi de France (1). Ils proclamèrent solennellement (3 juin) que la ville de Lyon était du ressort et de la souveraineté du roi de France (2).

L'Église leur interdit en vain de porter des armes dans la ville (3).

Réduits à se protéger eux-mêmes contre les brigands du voisinage (4) que l'Église était impuissante à combattre, les Lyonnais répondirent qu'ils avaient besoin de porter des armes pour leur défense et que c'était un de

chapelains, sacristains..., etc. Après l'avoir lue, chacun devait la rendre au porteur. Ces détails sont donnés dans l'acte même; nous croyons pouvoir ajouter que chacun devait y apposer son visa. Nous verrons du moins cette formalité indiquée dans des circulaires ultérieures. Comment, sans elle, aurait-on pu contrôler l'exactitude ou la véracité du porteur rendant compte de sa mission?

(1) Appel au Saint-Siége, 1er juin 1292. *Ménestr.* pr. p. XLI et XLII.)

Appel au roi de France. — Ils promettent de payer par feu une taxe proportionnelle, en retour de la protection que l'acte de 1292 (4 mai) leur assurait de la part de la France. — (*Arch. nat.* Trésor des Chartes, J. 262, n° 11. — *Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Montpellier*, mss. Guichenon, vol 29, n° 31 (d'après l'Inventaire Allut, Lyon 1851.) — *Ménestr.* pr. p. XLII.)

(2) ... « Quod civitas et cives Lugdun. singulariter universi et universaliter singuli sunt de resorto domini regis Francie » ..... (*Arch. nat.* Trésor des Chartes, J. 262, n° 12. — *Bibl. nat.* fds. Dupuy, (v. 518, f° 141, n° 12.)

(3) *Ménestr.* pr. p. 101-102.

(4) Nous verrons plus loin l'état de désolation du Lyonnais en ces temps-là. La faiblesse du pouvoir archiépiscopal, le voisinage de divers seigneurs toujours en guerre les uns contre les autres, la position même du Lyonnais à l'extrémité du royaume de France, au milieu des terres d'Empire et sur la route de la Méditerranée et de l'Italie, telles sont les principales causes auxquelles on peut attribuer les brigandages auxquels nous faisons allusion.

Digitized by Google

leurs plus anciens droits. Ils ne craignaient pas d'ajouter qu'il leur fallait aussi des armes pour se défendre contre les excès des gens du Chapitre (1), 5 septembre 1292.

Pendant les années qui suivent, nous assistons au développement et au progrès de la domination royale dans le Lyonnais. Les actes qui nous sont restés sur cette période ont presque tous pour but de concéder à la ville de Lyon quelque nouveau privilége, d'enlever à l'Église quelqu'un de ses droits.

Peu de temps après avoir pris les Lyonnais sous sa protection (2), Philippe le Bel avait établi à Lyon (3) un officier dit « gardiateur » spécialement chargé de prendre en main les intérêts des citoyens et de les défendre contre l'Église. La force des choses devait donner à cet agent un rôle moins passif; dès son installation, sa politique agressive se manifeste. Ainsi le 17 juin 1293 (4).

(1) *Ménestr.* pr. p. 101-102.

(2) Par l'acte de 1292 (4 mai), dont nous avons parlé ci-dessus.

(3) A quelle époque précise? nous ne saurions le dire. Depuis l'intervention de saint Louis dans les affaires des Lyonnais, intervention sollicitée par ces derniers, la royauté avait toujours eu à Lyon (on n'en peut douter) quelque représentant, quelque agent. Ce n'est cependant qu'avec Philippe le Bel que nous apparaît cet officier spécial appelé « gardiateur, » auquel le soin fut confié de représenter la France auprès des citoyens. Si nous ne nous trompons, le premier gardiateur fut établi à Lyon moins d'un an après l'acte du 4 mai 1292.

(4) Nous notons cette date : Pons de Montlaur, gardiateur de Lyon, 17 juin 1293. Elle nous montre que Péricaud se trompait lorsqu'il disait (*Notes et documents*, t. I, p. 59) que Bernard d'Anguissel, gardiateur en 1309, était le plus ancien de ces officiers dont le nom fût connu. Si nous écrivions l'*histoire* de la réunion de Lyon à la France, au lieu de cette rapide *étude*, nous nous arrêterions volontiers à traiter divers points que le cadre de notre sujet nous défend d'aborder, tels que la liste des gardiateurs de Lyon et des baillis de Mâcon, la nomenclature des archevêques

Digitized by Google

Pons de Montlaur, le gardiateur, par l'entremise de son lieutenant, défend aux gens du Chapitre de se mêler des affaires temporelles des Lyonnais. Il concède, en même temps, à ces derniers le droit de réparer leurs forteresses (1).

Les officiers vont souvent trop loin dans leur zèle : le roi les ramène alors à de plus calmes agissements. Pour citer un exemple, en octobre 1293, Philippe le Bel ordonnait à son bailli de Mâcon de respecter un peu mieux les droits de l'Église de Lyon (2). Cet officier ne se gênait pas, semble-t-il, pour tenir assises dans les terres où la justice appartenait à l'Église. Le gardiateur, de son côté, recevait trop facilement les appels des citoyens ; défense lui fut faite d'en connaître sans commission expresse (3).

A peine apaisées, les difficultés renaissent : le 8 janvier 1294, nouvelle confirmation de la garde royale ; ordre au gardiateur de forcer l'Église, par la saisie de son temporel, à révoquer les défenses faites aux citoyens de lever entre eux des impôts....., etc. (4).

L'Église, cependant, ne cesse de se plaindre des usurpations commises à son détriment par les agents royaux. Elle obtient, il est vrai, de temps à autre, quelques ac-

de Lyon, et des dignitaires du chapitre..., etc., etc. Sur chacune de ces questions, il existe de nombreux documents inédits. Nous avons pu nous en convaincre en rassemblant les éléments de ce travail.

(1) 17 juin 1293. *Arch. de la ville de Lyon*, AA[4], pièce cotée X.

(2) *Arch. dép. du Rhône*, Arm. Abel, vol. 21, n° 8 (cote de l'Inventaire). La pièce originale est aujourd'hui perdue ; mais on peut se fier à l'Inventaire, très-consciencieusement rédigé au siècle dernier.

(3) Voir la cote indiquée dans la note précédente.

(4) *Archives de la ville de Lyon*, AA[4], pièce cotée Y. Lettre du roi au gardiateur de Lyon.

Digitized by Google

tes en sa faveur (1) indiquant les cas précis dans lesquels les officiers français pourront intervenir. Mais ces derniers savaient bien qu'ils pouvaient, sans déplaire à leurs maîtres, désobéir à certaines défenses ; et ils continuaient à piller les biens de l'Église et à protéger les révoltes des Lyonnais (2).

Sachant mieux que personne acheter l'appui des hommes influents, Philippe le Bel ne laissait pas manquer d'argent ceux qui servaient sa politique (3).

Les rapports sont devenus bien difficiles, à cette époque, entre le roi et l'Église.

Le roi veut commander en maître dans le Lyonnais. L'Église ne peut se résigner à abdiquer. Incapable de résister en face, elle cherche mille prétextes puérils pour entraver l'exécution des décisions royales (4). Elle ne

(1) Ex. : 1294 février, les officiers du roi ne doivent connaître que des cas suivants : « Proditionis, homicidii et latrocinii. » Ils connaîtront aussi des cas de diffamation. (*Arch. de la ville de Lyon*, AA[1] (Cart. de Villeneuve) cap. LXVI. — *Ménestr.* pr. p. 102-103).

(2) *Archiv. nat.* (Trésor des Ch.) J. 262, n° 10. Le clergé de Lyon, en son nom collectif, adresse au roi une longue série de plaintes. L'archevêque est absent. Des réquisitions, des usurpations nouvelles se produisent chaque jour. Tous ces troubles se font au nom du roi : « Sub umbra, ut dicitur, vestre regis majestatis..... » (1er avril 1294). »

(3) Ex. : « Pro mutuo facto Poncio, domino (de) Monte Lauri, eus« todi civitatis et civium Lugdunensium C. l. Par. et V. C. l. Tur. » (Extrait d'un compte du bailliage de Mâcon. — *Historiens de Fr.*, t. XXII, p. 762).

(4) Veut-on un exemple de la manière dont l'Église de Lyon était réduite à agir avec le roi? Je citerai le suivant :

Le château de Condrieu (Rhône) était une place assez importante. Le sénéchal de Beaucaire et de Nîmes résolut d'y introduire des troupes au nom du roi.

On était alors en 1294 et la guerre était entre la France et l'Angleterre. Des alliances avaient été conclues des deux côtés et tout

Digitized by Google

peut cependant arrêter la marche des événements et empêcher les Lyonnais de se rapprocher de plus en plus de la France.

Pierre BONNASSIEUX.

le royaume était agité. Le duc de Bourgogne et le sénéchal de Beaucaire représentaient le roi dans notre région.

Le 17 août, le sénéchal attend à Condrieu le prévôt et le sacristain de l'Église de Lyon — ajournés devant lui à cette date — « Per totam diem hodiernam usque ad noctis tenebras. » (*Arch. nat.*, Trésor des Ch. J. 262, n° 15. — Il y a quatre pièces différentes sous cette même cote.) Il ne vint qu'un chevalier priant le sénéchal d'excuser le prévôt pour son indisposition (propter ipsius prepositi *infirmitatem*) et le sacristain qui était absent.

Le sénéchal voulait leur défendre de recevoir dans le château de Condrieu aucun ennemi du roi ; et leur demander d'en laisser l'entrée libre aux soldats royaux.

Le sénéchal envoie alors Hugues de la Porte, procureur royal dans la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes, auprès des chanoines, demander l'avis du doyen (27 août). Il est répondu au délégué : « Quod dictus do« minus decanus *infirmabatur* et tali infirmitate sui corporis detinebatur « quod comode (*sic*) ad presens venire non posset. » (*Arch. nat.*, etc., J. 254, n° 29 (ancien n° 30) et J. 262, n° 15.)

Le délégué veut absolument rapporter au sénéchal la réponse du doyen et va, le même jour, le chercher à la campagne où il s'était retiré (à la Chapelle près Saint-Cyr au Mont-d'Or, aux environs de Lyon). Là, que lui répond le doyen ? qu'il n'avait rien à répondre, que les chanoines avaient dit tout ce qu'il convenait de dire : « Dicens tamen quod die dominica « sequenti (29 août) Lugduni veniret et quod super ipsa cum aliis suis « concanonicis loqueretur... » (*Arch. nat.*, etc. J. 830, n° 2, et J. 262, n° 15.)

Que penser de ces maladies si opportunes, de ces délais ?

Au mois de décembre, l'affaire était encore pendante; et le duc de Bourgogne, irrité, demandait au sénéchal, sans plus de formalités, de marcher « manu armata ad captionem castri et burgi de Condriaco. » (*Arch. nat.*, etc. J. 262, n° 15.)

(*A continuer*)

Digitized by Google

HISTOIRE DE SAINT-TRIVIER-EN-DOMBES

Suite (*)

En 1727, on fit choix de deux emplacements propres à l'établissement d'un moulin à vent, l'un et l'autre dans la terre de Chérieux, dépendant du domaine de la Ville.

La même année, on fit la répartition de la somme de 4,025 livres imposées, pour les réparations de l'église de Saint-Trivier, sur tous les habitants et possédant biens dans la baronnie, exempts et non exempts, privilégiés et non privilégiés, dans laquelle répartition la cote des recteurs se monte à 1098 livres. Il y eut une assemblée de la communauté de Saint-Trivier, dans laquelle furent réglés les comptes et devis de la construction et réparation de l'église, portant que l'on devait payer au sieur Caristia, architecte, la somme de 3,603 livres, 6 sols, 8 deniers, en reste de celle de 5,300 livres portée sur le prix-fait et 390 livres pour ouvrages hors du prix-fait, savoir : 200 pour l'élévation des murs, 60 pour la reconstruction du mur de l'une des portes et 130 pour la taille des pierres de la grande porte et des vitraux, et plusieurs autres sommes montant au total de 9;784 livres, 10 sols, 9 deniers, outre le prix des portes et du plâtre des chapiteaux, non compris dans le prix-fait, dans cette assemblée, il fut rappelé que l'église devait être éclairée par 7 vitraux, dont 3 au-dessus des 3 portes et 4 dans les 4 chapelles formant les ailes de la nef, dont un était déjà placé dans la chapelle appartenant aux héritiers de Poleins et il fut stipulé, à cet égard, que les barreaux de fer, les treillis à jalousie et les vitres seraient payés moitié par les propriétaires des chapelles et moitié par la commune, et que les voûtes de ces chapelles

(*) Voir les précédentes livraisons.

Digitized by Google

seraient construites sur un dessin uniforme. Les recteurs passèrent auss un prix-fait audit Pierre-Antoine Caristia, architecte et entrepreneur, demeurant à Balan, en Bresse, pour la reconstruction de la chapelle de la Sainte-Vierge, existant dans l'église de Saint-Trivier, du côté du nord, et pour la voûte de la chapelle de Saint-Antoine et Sainte-Marguerite, qui était la première à gauche en entrant par la grande porte, moyennant la somme de 120 livres pour le premier travail et 50 pour le deuxième, les matériaux étant fournis.

Le 21 juin 1729, dénombrement de la terre et baronnie de Saint-Trivier fut donné par l'Hôpital général de la Charité de Lyon.

On fit, en 1730, l'inventaire des meubles du nouveau château de Saint-Trivier ; dans la chambre du conseil, il y avait : une bretagne ou plaque de cheminée, une table ronde bois de chêne, 10 chaises garnies de jonc dites à la capucine, une estampe du Christ sur la cheminée, 12 cartes de géographie ; dans la chambre attenante servant d'archives : une grande armoire bois chêne, dans laquelle sont 2 plans géométriques des terres de Saint-Trivier et Chavagneux, etc. ; dans la salle à manger : une fontaine étain, aux armes de la Charité, un grand miroir à cadre d'ébène, garnis de plaques de cuivre, etc. ; dans la dépense ou office : une boîte contenant 12 couteaux d'Angleterre, à manches d'ivoire, 2 couteaux à gaînes, l'un avec sa fourchette d'argent, l'autre émaillé, un cabaret avec 7 tasses et soucoupes en faïence, un étui avec 10 cuillers à café tombac et 18 verres fins, une théière terre brune d'Erome, etc, ; dans diverses chambres : un tableau représantant une Vierge tenant un Enfant-Jésus au bras gauche et une rose à la main droite, sur toile, et son cadre doré, un petit tableau, le fond velours noir et une croix à broderie de religieuses et son cadre doré de 9 pouces, un tableau représentant saint Jérôme, sur bois, avec son cadre doré de 2 pieds 2 pouces (il est placé actuellement dans l'église

Digitized by Google

de Saint-Trivier, au-dessus de la grande porte d'entrée), un traversin de coutil de Flandre neuf, un Christ sur velours noir avec son cadre doré de 2 pieds 1/2 de hauteur, un christ en planche, un reliquaire sur velours noir avec son cadre doré de 8 pouces de hauteur ; sur l'escalier, près de la rampe : une grande lanterne de verre de Paris ; dans l'auditoire et les prisons : une table longue et deux bancs bois chêne, seize cornets de terre pour la fontaine, un tambour et deux baguettes buis, un fusil de chasse, un justaucorps et veste gros drap musc retourné pour le garde-bois, une mauvaise bandouillère, quatre hallebardes, deux fleurets, un sabre, une grande sabarcane, un bourroir bois, un grand et un petit mortier de fer à tirer, un petit canon de fer à tirer, trois paires de fers ou entraves avec leurs clefs pour les prisonniers, trois chaînes de fer à pont-levis, etc.

La plus grande partie de l'église de Saint-Trivier, ayant été rebâtie, en 1733, avec les débris de la chapelle de Saint-Michel d'Ainay, à Lyon, elle fut bénite, le 7 novembre 1734, par M. Montillet, nouveau curé, en présence des recteurs de la Charité, qui accompagnèrent le Saint-Sacrement, apporté du château où avaient été faites toutes les fonctions curiales pendant la démolition de l'ancienne église.

Vers cette époque, l'horloge de la ville de Saint-Trivier menaçait ruine, attendu la caducité de l'endroit où elle était située, et les habitants de Saint-Trivier demandaient aux recteurs de leur permettre de prendre les matériaux des murs que l'on devait démolir dans l'ancien château pour les aider dans la construction qu'ils projetaient d'une tour pour placer ladite horloge. Les Recteurs de la Charité acceptaient l'offre à eux proposée par le sieur de Romanans de faire construire une glacière pour l'usage de la ville et spécialement des recteurs, quand ils se trouveront à Saint-Trivier, sans qu'il leur en coûtât rien, si ce n'est de fournir douze à quinze milliers de briques pour la construction.

Les recteurs firent présenter le pain bénit à la grand'

Digitized by Google

messe par la fille de leur concierge, et, y assistant dans le banc des seigneurs, le curé leur donna l'eau bénite et l'encens, et l'encens leur fut également donné à vêpres pendant le *Magnificat.*

Ils ordonnèrent d'abattre la muraille dans toute sa longueur, dans le cimetière, du côté des fossés, jusqu'à la hauteur des petites murailles qui servaient de clôture au cimetière, pour procurer la vue du frontispice de l'église, qui se trouvait enterrée par la hauteur des arbres peupliers, de vendre les grands arbres plantés autour de l'enceinte du château, attendu qu'ils la gâtaient et même attiraient les brouillards au château et dans la ville.

A la procession de l'octave de la Fête-Dieu, les recteurs de visite assistèrent à la procession, tenant le premier rang derrière le Saint-Sacrement, ayant au milieu d'eux un enfant adoptif de la Charité avec un cierge à la main et des gants blancs; un père minime, comme seigneur décimateur de Saint-Trivier, à cause du prieuré, leur disputa la préséance, mais fut contraint de marcher derrière eux et derrière ledit enfant adoptif qu'il avait pour domestique.

Le 1er décembre 1739, les Recteurs de l'Hôpital général de la Charité de Lyon reprirent de fief la baronnie de Saint-Trivier et en donnèrent le dénombrement.

Le 26 mai 1741, noble et sage homme Mre Antoine La Croix, chanoine, baron et grand obéancier de Saint-Just, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Lyon, noble François Deschamps, avocat en parlement, conseiller du Roi et son procureur en la maréchaussée générale de Lyonnais, Forez et Beaujolais, sieurs Jean Pitiot et Charles Milanois, tous Recteurs de l'Hôpital de la Charité de Lyon, en cette qualité seigneurs et barons de Saint-Trivier, seigneurs de Chavagneux et coseigneurs de Genouilleux, faisant tant pour eux que pour leurs confrères absents qui les ont députés pour le présent voyage du mois de mai concèdent, à titre d'abénevis à sieur Jean

Digitized by Google

Baptiste Guillaume de Romanans, avocat en parlement, juge civil et criminel de la ville et baronnie de Saint-Trivier, à savoir le fossé de la ville tendant depuis la porte de Lyon à celle de Châtillon et régnant le long des murs de la ville et devant le jardin dépendant de la maison dudit sieur de Romanans, ledit fossé placé du côté de matin, bise et vent. Ce fossé, qui est tombé en dépérissement et se trouve presque détruit par les boues dont il est rempli et les terres qui s'y sont écroulées, est cédé au sieur de Romanans pour en faire un réservoir à tenir du poisson, à la charge par lui d'entretenir ledit fossé, d'y placer et maintenir une bonde du côté de la porte de Châtillon et des daraises du côté de la porte de Lyon, de défricher et arracher tous les bois et broussailles qui sont actuellement sur les bords du fossé et d'y planter des arbres, afin de soutenir le terrain; lesdites bonde et daraises seront placées de façon qu'elles ne puissent nuire aux passages accoutumés. Les seigneurs se réservent la faculté de faire placer dans ledit fossé un réservoir pour tenir du poisson, dans l'endroit qu'ils voudront, pour leur usage seulement. Le présent abénévis est passé pour la rente annuelle et perpétuelle de 20 sols par année, payable à chacune fête de Saint-Martin d'hiver, ladite redevance portant laods, milaods, vends, reconnaissances et autres droits et devoirs seigneuriaux.

La nuit de l'Ascension, vers 1744, à 2 heures du matin, la chaussée du grand étang de Saint-Trivier se rompit; les grandes pluies du jour de l'Ascension et le mauvais état de cette chaussée furent les causes de cet accident.

Le 10 juin 1745, Me Louis-François Montillet, prêtre, bachelier en théologie, curé de Saint-Trivier se désista de la sentence rendue, le 31 mars, aux requêtes du Palais, à Trévoux, à son profit, contre les Recteurs de la Charité, barons de Saint-Trivier, au sujet de la prise d'eau, battardeau et bachasse étant dans les fossés de la ville et dont il usait pour arroser le pré de la cure, n'entendant en

Digitized by Google

aucune façon se prévaloir de ladite sentence dont les seigneurs-barons ont interjeté appel et ceux-ci lui passèrent un abénévis du fossé situé près de la chapelle de Saint-Trivier ou Saint-Antoine. Cet accord fut fait au château de Saint-Trivier, par illustre seigneur Me Jean-Baptiste de Damas de Fuligny, grand custode de l'Église, comte de Lyon, abbé de Savigny, noble Pierre-Geoffroy de la Chapelle, avocat en parlement et ès-cours de Lyon, conseiller du Roi, juge-garde et inspecteur général de la monnaie de ladite ville, sieurs Claude Blanchet et Daniel Dupleix, quatre des Recteurs de la Charité en présence de Me Ignace Cayer, chanoine de Fourvière et de sieur Simon Jacquet, bourgeois de Lyon.

Le 31 mai 1746, les Recteurs de la Charité, permirent à Suzanne Roland, veuve Dubreuil de placer un coffre à poissons dans les fossés de la ville de Saint-Trivier.

Le 27 novembre 1746, on mit aux enchères la ferme des fruits et revenus dépendant de la terre et baronnie de Saint-Trivier; ils consistaient ; 1° en rentes nobles comprises dans l'ancien terrier de la baronnie, dans ceux de la cure de Saint-Trivier, de la prébende de Saint-Antoine et du luminaire de Saint-Christophle, incorporés aux dites rentes composées de cens, servis, laods et autres droits seigneuriaux ; 2° en huit domaines nommés la Grange de la Ville, Taconnet, La Carronnière, Simandre avec les bâtiments et fonds de Blanchet, Lémy, Thévenin, Romanans et le Cerizier du Canard ; 3° en deux moulins banaux ; le Grand et le Petit-Étang, une petite maison, pré et Chenevier, joignant le grand moulin et le pré de la queue de l'étang ; 4° en la terre de la Meunière, les terres de Cheyrieu, le second foin du pré Payrat ou des Ripels, les preneurs faisant faucher ledit pré et faisant fermer le foin dans la fenière du château ; 5° en une coupée et demie ou deux de terre destinées pour l'aire de la dîme des pailles de Montagneux et Chanteins et en la chambre construite à neuf sur le chemin, près de ladite aire, servant de Saint-Martin ou

Digitized by Google

taupière, située au territoire de Beauregard, paroisse de Montagneux, et en les deux tiers des pailles des dîmes de Montagneux et Chanteins, son annexe; 6° en l'étang Fouillet, les étangs du grand et du Petit Mieugeux, l'étang Cherfoux et autres petits étangs, parties ou pies en dépendant, à la réserve de celles qui appartiennent à autrui.

Les seigneurs-barons de Saint-Trivier se réservent: 1° le greffe de la baronnie; 2° les deux rentes et l'abénévis dus par Louis Fabre et Anne Arembourg, sa femme; 3° la rente due par Antoine Devrieux; 4° celles dues par sieur Michel Guillaume de Romanans et la dame sa mère, au nombre de cinq; 5° la rente due par Claudine Drumel, veuve Bouchoud, et Suzanne Déteigne, veuve d'Antoine Darbon; 6° celle due par Jean Rampon, fils et héritier de Françoise Comte, qui était héritière de Jean Rampon, son mari; 7° celle due par François Grange, pour l'appartement neuf construit à la place du four banal et le petit jardin situé hors la porte de Châtillon, avec l'obligation que ledit Grange doit outre la rente; 8° l'abénévis passé à Pierre Mathoud; 9° les deux rentes dues par Me Denis Dombey, curé de Montagneux, l'une de 12 livres et l'autre de 3 livres; 10° celle due par Michel Mathon; 11° l'abénévis de Jean Bataillard; 12° la rente de Jean Badin et Etienne Cottey, sa femme, de 11 livres par année; 13° celle de Jean Bardet; 14° celle de Marie Servan, veuve de Benoît Rousset; 15° le premier foin du pré Payrat ou des Ripels; 16° le loyer dû par la demoiselle de Romanans, veuve Valentin, de la maison attenante au château et des deux jardins compris en son bail; 17° le bâtiment neuf que les seigneurs-barons ont fait construire sous la halle de Saint-Trivier, avec les droits de layde, copponage ou cartelage, bancs des halles et le chenevier dans l'enclos du château; 18° les droits de main-morte, deshérence, épaves, droits de justice, institution et destitution des officiers de la baronnie, amendes et droits de patronages et autres généralement à titres honorifiques; 19° tous les bois des forêts de

Digitized by Google

Moyeuge, Chassagne, Pinet, Courte-Queue dit Bourdon, Soereau, Mulet, Bois du Bessey, Croix-d'Argent et les bois du domaine de Romanans, dans tous lesquels forêts et bois les fermiers et leurs grangers n'auront aucun droit, à l'exception de la forêt de Chassagne, où les fermiers auront le droit de gland, glandage et champéage, sans pouvoir faire paître les bestiaux dans les autres forêts ni bois à peine de dommages que les fermiers payeront en leurs noms, sauf leur recours contre les grangers ou sous-fermiers; 20° les bâtiments qui composent le château, son enclos, les prisons, l'auditoire et ses dépendances, le jardin situé près de la porte de Châtillon, destiné pour l'usage du concierge du château, l'usage du magasin qui est au-dessous du grand grenier du domaine de la ville, avec le pigeonnier étant dans ledit domaine, la caronnière ou tuilière de Moyeuge avec tous les bois en dépendant et les droits des langues et nombrils de pourceaux dans l'étendue de la baronnie; 21° toutes les places vacantes et en hermetures, soit dans l'ancien château, les anciens fossés du château et de la ville ou autres endroits dépendant de la baronnie pour les abénéviser à qui bon leur semblera.

Les seigneurs-barons mettent au bail ces conditions et clauses: 1° les preneurs seront tenus d'entretenir l'échange fait entre les seigneurs et le sieur abbé de Poleins, prêtre de l'Oratoire, et lesdits seigneurs se réservent le droit de se mettre en possession, sitôt le décès dudit sieur de Poleins du pré qui est sous les murs de l'ancien château, dans la ville, en allant à l'église, comme encore les preneurs seront tenus d'entretenir la vente faite le 1er décembre 1743 au sieur Michel Guillaume de Romanans de la terre appelée Champ Beaumont, au territoire des Carrossières; 2° ils maintiendront les moulins banaux en bon état, comme ils leurs seront remis, sans pouvoir prétendre aucune indemnité pour cause de sécheresse ou manquement d'eau dans le Grand-Étang; 3° ils laisseront le Grand-Étang et celui qui le joint toujours en évolage pour

Digitized by Google

le service des moulins ; 4° ils donneront l'assec des étangs en temps dû et suivant l'usage pour ceux dans lesquels des particuliers ont des pies ; 5° ils laisseront jouir du naizage, abrevage, brouillage et champéage ceux qui justifieront du droit qu'ils en ont; 6° ils laisseront à la fin du bail le Grand-Étang apoissonné, comme ils doivent le trouver à leur entrée, de 1,600 de carpes, 600 tanches et 200 brochets d'apoissonnage à un an ; 7° ils laisseront en assec au mois de mars de l'année qui suivra l'expiration du bail les étangs du Grand et du Petit Mieugeux et celui de Cherfoux dans le 15 du mois de mars ; 8° ils laisseront l'étang Fouillet ensemencé de onze ânées et onze coupes froment et de six coupes de seigle; 9° ils se chargeront des thoux, daraises, fuzeaux, pales, biefs, murs, chaussées et glacis de tous les dits étangs et les entretiendront à leurs frais des menues réparations, les seigneurs ne fournissant pour cela que les bois et les matériaux nécessaires ; 10° ils ne prétendront aucun dédommagement pour la cessation des moulins et battoirs, ni pour les pertes d'eau et poissons des étangs ou rupture des chaussées; 11° ils boucheront toutes les ratières qui surviendront aux étangs, tiendront l'eau du Grand-Étang au niveau marqué dans sa chaussée et seront garants de sa rupture et autres événements, attendu qu'ils sont en état de veiller à ce que les pelles du Grand-Étang soient levées lorsque les pluies et crues d'eau arrivent et de faire faire, si besoin est, toutes les coupures nécessaires pour sa conservation; 12° ils veilleront à ce que les gerbes de la dîme de Montagneux et Chanteins soient ramassées et portées dans l'aire ordinaire dudit Montagneux, et au cas que les fermiers de Montberthoud voulussent en user autrement, ils en avertiront les seigneurs, ils laisseront jouir le prébendier de la chapelle de Sainte-Croix, transférée de l'église de Saint-Trivier au château de Baneins d'une charretée de paille sur le produit des deux tiers de ladite dîme, suivant l'usage, au cas que ledit prébendier y soit fondé, et en justifiant

Digitized by Google

par lui de son droit, contre lequel lesdits seigneurs font toutes protestations nécessaires ; 13° ils payeront annuellement en l'acquit des seigneurs les cens et servis suivants, savoir 75 livres au prébendier des chapelles érigées dans l'église de Saint-Trivier sous le vocable du Saint-Esprit, Saint-Antoine et Sainte-Marguerite, dont est actuellement pourvu le sieur Guillot, ancien curé de Saint-Trivier au sieur curé de Saint-Trivier 30 livres à lui dues à cause de la remise du terrier de la rente de la cure, audit sieur curé et aux sociétaires 13 livres pour la maison des héritiers Frillet, aux dits sieurs curé et sociétaires 6 livres d'une part et 40 sols d'autre part pour prétendue rétribution de vêpres et anniversaire, en établissant leur droit à cet égard, à la fabrique de l'église de Montagneux 20 sols en justifiant aussi de son droit, au plat des âmes de Saint-Trivier 40 sols et à la fabrique de l'église de Saint-Christophe 12 livres pour la remise de la rente du luminaire de ladite église ; ils payeront aussi tous les cens, servis, dîmes et autres charges foncières qui pourraient être dues ; ils ne payeront aucune dîme pour les champs du château, Curnillon et Grand-Étang, quand il sera assec, attendu que lesdites dîmes appartiennent aux seigneurs ; 14° ils ne prétendront aucun droit sur les fonds reconnus au profit des seigneurs par les pères Minimes de Montmerle ; 15° ils entretiendront le fossé qui règne le long du pré du domaine de Simandre, depuis le grand moulin jusqu'au fonds du sieur de Mons, celui qui a été fait à neuf le long du grand chemin de Saint-Trivier à Sandrans et qui conduit l'eau au pré Payrat ou des Ripels et celui qui règne au long de la levée du grand chemin de Lyon, au sortir de la porte de la ville; 16° le bail sera de neuf ans commençant au 11 novembre 1747 ; à son commencement les preneurs donneront 400 livres d'étrenne à la boîte du bureau, ils donneront chaque année, outre le prix de la ferme 3 ânées de blondée et une coupe de pois, mesure de Châtillon, 3 ânées

Digitized by Google

d'avoine et la paille nécessaire pour les chevaux des seigneurs, lors de leurs voyages à Saint-Trivier.

La ferme est passée, pour la somme de 5,680 livres, à Me Rollet, procureur et notaire au Parlement de Dombes, qui la transmit, sans doute à sieur Antoine Bernard.

Le 10 juin 1749, les Recteurs de la Charité de Lyon reprirent de fief la baronnie de Saint-Trivier et en donnèrent le dénombrement.

Le 14 novembre 1750, nobles et sages hommes Mre Gilbert Rousset de Saint-Éloi, chevalier, seigneur de Terrebasse, conseiller du Roi, trésorier de France à Lyon, Pierre Thomas Gonin de Lurieu, avocat au Parlement et cz cours de Lyon, sieurs Antoine Dufresne, Jean-Baptiste Allier et Maurice Giraud, recteurs de la Charité de Lyon, barons de Saint-Trivier permettent à Jean-Claude Cropet, marchand boulanger, habitant à Saint-Trivier, de placer dans les fossés de la ville, à gauche en sortant par la porte de Châtillon, un coffre à poissons, de façon qu'il ne gêne pas à pêcher dans ledit fossé, s'il convenait de le faire; ladite concession faite à titre de précaire et sous la redevance annuelle de 3 livres.

Le 12 novembre 1755, les Recteurs de la Charité de Lyon afferment pour neuf ans, commençant à la Saint-Martin 1756 les fruits et revenus de leur domaine de la Ville, situé dans la ville de Saint-Trivier, à côté la porte de Lyon et la dîme du château, de Curnillon et du Grand-Étang, lorsqu'il sera en assec.

Ils se réservent : 1° tous les bois et forêts dépendant de ce domaine, où les preneurs pourront mener paître les bestiaux à peine de payer le dommage, les seigneurs leur fournissant modérément le bois nécessaire pour les aplis de labourage ; environ trois coupées de pâturage en hermitures à l'épaule du Petit-Étang, confinées au matin par la terre de la Meunière, au soir par le pré du domaine de la ville, au nord par le même pré et au midi par l'épaule de l'étang ; 2° le grand grenier, le magasin qui est au-

Digitized by Google

dessous, le pigeonnier étant dans la cour du domaine, adossé au mur de clôture de la ville ; 3° toutes les places vacantes et en hermitures dans l'ancien château, les anciens fossés du château et de la ville et autres endroits de la baronnie; 4° le pré étant dans les anciens fossés du château ; 5° le premier foin du pré Payrat ou des Ripels.

Les fermiers des étangs et les preneurs partageront les graines récoltés dans les étangs Fouillet, Grand et Petit Mieugeux et Cherfoux; les preneurs empêcheront que l'eau des fossés de la ville ne soit détournée et qu'il n'en passe trop dans le pré de la Teyssonnière, appartenant à M. de Fontblin; ils payeront annuellement, en l'acquit des seigneurs, la pension de 6 livres au curé et aux sociétaires de Saint-Trivier, pour une rétribution des vêpres pendant l'Octave du Saint-Sacrement, celle de 40 sols à la fabrique ou au plat des âmes de Saint-Trivier, laquelle le sieur curé doit employer à l'entretien et ornement de l'église ; ils payeront les dîmes, cens et servis imposés sur les fonds du domaine ; ils payeront annuellement, outre le prix de la ferme, trois ânées de froment et une coupe de pois, mesure de Châtillon, quatre ânées d'avoine et quatre charrées de paille pour les chevaux des seigneurs, lors de leurs voyages à Saint-Trivier.

La ferme du domaine de la Ville est passée à Michel Ruy pour la somme de 835 livres.

Le 23 novembre 1756, Me Michel Guillaume de Romanans, conseiller de S. A. S., receveur général des consignations de Dombes, fondé de procuration des seigneurs-barons de Saint-Trivier afferme à François Perdrillon, journalier de Saint-Trivier les deux cheneviers situés dans l'enceinte du château, les droits de layde se percevant dans les foires et marchés de cette ville, les bancs des halles pour exposer les marchandises, le droit sur les jeux de quilles, quand on veut les permettre, à condition que le preneur ne pourra sous-affermer ni exiger plus gros droits, tant du pied fourché que du droit de la layde et autres sur

Digitized by Google

les marchandises que ceux accoutumés. Cette ferme est passée pour neuf ans et moyennant le prix annuel de 54 livres.

La terre de Saint-Trivier était ainsi affermée, en 1756 : le domaine du Canard, 132 livres ; celui de la Ville, 835 livres ; le petit Romanans, 211 ; les quatre étangs du Grand et Petit Mieugeux, de Fouillet et Cherfoux, 1446; les deux moulins banaux, 1850; le domaine de Lemy et l'étang Bouilly, 506; Taconnet, 512; Thevenin, 332; le Chêne 600; la Carronnière, 251; Simandre, 510; le droit de layde, le jeu de quille et un chenevier, 80; la rente noble de Saint-Trivier, 710 livres.

Vers 1757, on proposa d'abénéviser les ruines de la chapelle de Sainte-Catherine, située à Saint-Trivier près de l'horloge, et, dont le service avait été transféré dans l'église paroissiale.

M. Valentin, conseiller au parlement de Dombes et M. Guillaume de Romanans, capitaine-châtelain de la baronnie de Saint-Trivier avaient tous deux obtenu, depuis longues années, des recteurs de la Charité des abénévis dans les fossés de la ville de Saint-Trivier. Or il arriva que le 6 octobre 1765, par l'effet d'une pluie abondante, les daraises dudit sieur de Romanans, quoique placées près la porte de Lyon, retenaient tellement l'eau, qu'elles occasionnaient un reflux qui entrait avec violence par la porte de Montmerle, ce qui aurait infailliblement inondé toute la ville, si M. Valentin n'eût fait de suite couper ces daraises par le ministère de Joseph Goyard, charpentier, demeurant à Saint-Trivier. Les sieurs Valentin et de Romanans, en suite de leurs entreprises respectives dans lesdits fossés où ils tenaient du poisson, s'imputèrent mutuellement la cause de cet accident. Cependant le danger auquel la ville de Saint-Trivier venait d'être exposée porta quelques-uns de ses habitants à présenter requête à M. Bertin, ministre d'État, ayant le département de la Principauté de Dombes, aux fins d'obtenir le déssèchement de ces fossés

Digitized by Google

qui occasionnaient, disaient-ils, beaucoup d'infection dans l'air et des maladies épidémiques. Il constate par une lettre de M. Janet, subdélégué de l'Intendant de Bresse, en date du 19 février 1767, que copie de cette requête avait été communiquée aux recteurs de la Charité dès le mois d'octobre 1766, et qu'avant la confection du procès-verbal qui devait être dressé, à ce sujet, sur les lieux, l'intention du ministre était que toutes les parties fuseent entendues, afin que personne ne fût lésé. Les recteurs, par leur réponse du 8 mars 1767, prièrent M. le subdélégué de vouloir bien renvoyer cette visite et ce procès-verbal aux prochaines fêtes de la Pentecôte, époque où ils se transporteraient à Saint-Trivier. M. Janet, après avoir pris l'avis de l'Intendant, acquiesça à cette proposition.

M. Bertin du Villars, avocat-recteur de la charité, sorti d'exercice le 11 janvier 1767, traitait ainsi, dans ses notes, la question des fossés de Saint-Trivier : on croit que ce dessèchement des fossés causerait quelque salubrité dans l'air, quoiqu'il soit naturellement malsain à Saint-Trivier, par rapport au grand nombre d'étangs qu'il y a; mais il nuirait aux intérêts des pauvres, soit par rapport au Grand-Etang qui ne recevrait plus que des eaux crues et délavées, peu propres à nourrir le poisson..... Mais toutes ces raisons particulières ne doivent-elles pas céder à l'intérêt public ?...

Le 4 juin 1767, huit des sieurs recteurs se rendirent à Saint-Trivier pour régler les diverses affaires de la baronnie; M. Janet s'y rendit aussi, comme on était convenu. Le 7 juin, jour de la Pentecôte, après la messe, les recteurs assistèrent à la rédaction du procès-verbal que M. Janet dressa des fossés de la ville de Saint-Trivier, en conséquence des ordres du ministre, sur un placet ou mémoire signé de quelques habitants, de M. Valentin, du curé et du Père minime, qui reste à Saint-Trivier, lequel placet fut envoyé, en 1766, pour faire combler les fossés, sous le prétexte de l'incommodité que les eaux qui y sé-

Digitized by Google

journaient, causaient dans le pays. Les recteurs firent quelques observations, relativement à la propriété et aux droits qu'ils avaient sur lesdits fossés et les eaux qui y coulent.

Un arrêt du Conseil d'État du 1er août 1768 ordonna le dessèchement des fossés de la ville de Saint-Trivier, aux frais de ses habitants.

Voici l'inventaire de la conciergerie de la prison de Saint-Trivier fait en 1769 : un gros pétard de fer, deux fleurets antiques, un fer de pique, un vieux sponton, un vieux canon de fusil, un vieux carquois, deux vieux bois de fusils antiques et rompus, une grande canne percée, un bois en mode de fusil, une grosse chaîne de fer en trois pièces, deux paires de fers de prisonnier, deux caisses à tambour avec leurs baguettes, deux bandouillères aux armes de la baronnie pour le garde-bois.

Comme par arrêt du Conseil d'État du Roi donné à Marly le 29 juin 1770, sur la requête présentée par les sieurs Recteurs et Administrateurs de l'hôpital général de la Charité et Aumône générale de Lyon, revêtu de lettres patentes sur ce suffisantes, adressées tant au parlement de Paris où elles ont été registrées le 22 août suivant et en la sénéchaussée de Lyon le 28 du même mois, qu'au parlement de Dombes où elles ont été également registrées le 6 du même mois, Sa Majesté a approuvé la transaction passée le 23 juillet 1703 entre les administrateurs de la Charité de Lyon et les religieux de la dite ville, par laquelle ceux-ci, moyennant diverses clauses et conditions, ont renoncé à la substitution faite à leur profit, des terres, seigneuries et baronnie de Saint-Trivier et Chavagneux, en Dombes, par Jacques Moyron dans son testament du 12 octobre 1651, et ordonné que ladite transaction et l'acte de ratification donné par le Chapitre général des Chartreux tenu le 20 mai 1729 auront leur pleine et entière exécution, Sa Majesté a autorisé les administrateurs du dit hôpital de la Charité à vendre les dites terres, seigneuries et

Digitized by Google

baronnie de Saint-Trivier et Chavagneux, sans que les acquéreurs desdites terres et baronnie puissent, en aucun temps, et sous quelque prétexte que ce soit, être inquiétés pour raison de la substitution portée dans le testament du 12 octobre 1651; en exécution de ce que dessus et pour parvenir à la vente volontaire des terre, baronnie et châtellenie de Saint-Trivier et terre et seigneurie de Chavagneux, les dits sieurs Recteurs et Administrateurs ont arrêté le bref contenant les clauses, charges et conditions auxquelles ils entendent vendre lesdites terres conjointement ou séparément, selon le plus grand avantage des pauvres dudit hôpital.

La baronnie de Saint-Trivier consiste en justice haute, moyenne et basse, ordinaire et d'appel, terres nobles, censives, droits et devoirs seigneuriaux, moulins banaux, étangs, domaines, forêts, bois et fonds, le tout amplement désigné et confiné dans les différents aveux et dénombrements donnés en différents temps, y compris quatre clochers dépendant de la baronnie, savoir celui de la ville de Saint-Trivier formant le chef-lieu où est bâti le nouveau château, bien meublé et en bon état, le clocher de Montagneux, celui de Saint-Christophle et celui de Percieux, avec desdites terre et baronnie leurs revenus et produits, consistant dans le prix des fermes de dix domaines, des moulins banaux, grands et petits étangs, carronnière, rente noble et dans quelques rentes, pensions, abénévis, montant le prix des fermes actuelles à 8828 livres et les rentes ou pensions annuelles à 248 livres, 10 sols, outre le premier foin d'un pré de réserve, trois ânées de blé froment, 4 ânées d'avoine, une coupe de poïs que le fermier du domaine de la Ville doit délivrer en sus du prix de sa ferme, plus les deux tiers de pailles de la dixmerie de Montagneux et le droit de layde, lesdits objets du produit d'environ 350 livres par année, et sans y comprendre encore les bois de haute-futaie et taillis réservés au sei-

Digitized by Google

gneur, de la contenance d'environ 1133 coupées, dont 510 en futaie, avec les places et hermetures vacantes.

Le domaine de la Ville, la dîme du champ Curnillon et du Grand-Étang sont affermés 836 livres; le domaine de Simandre, le pré Gapard et la petite maison Blanchet, 510 livres ; le domaine de Taconnet, 512; le domaine de Lemy, 506 ; le domaine Thévenin, Étang-Neuf, pré et champ Vigier, situés à Saint-Christophle, 322 ; le domaine du Cerisier ou du Canard, 132 ; le domaine du Petit Romanans et étang Moinard, à Montagneux, 211 ; le domaine Biolay, à Saint-Cyr, 290; le domaine de la Carronnière, à Montagneux, 251 ; le domaine du Chêne, à Percieux, 600; les deux moulins banaux, Grand et Petit Étang, petite maison, pré et chenevière et pré à la queue du Grand-Etang, 1800; les étangs Fouillet, Cherfoux, Grand et Petit Mieugeux, 1446 ; la carronnière de Moyeuge, jardin et chenevière, avec clause dans le bail que dans le cas ou le fermier ferait dans l'année plus de trois cuites de briques ou carreaux, il paierait pour la quatrième cuite 150 livres de plus, 600 ; un pré dans l'enceinte du château et un autre dans l'enclos de la ville, 26; une maison attenante aux écuries du château, 66; la rente noble, 710 livres.

Les forêts et bois de la baronnie ne sont pas compris dans les fermes ; il y a que la forêt de Moyeuge, située à Béreins, de 255 coupées, où le fermier peut couper du bois pour la fabrique des tuiles et carreaux. Les autres forêts sont ; la forêts de Pinel à Béreins, d'environ 36 coupées ; celle de Chassaigne, dans la paroisse de Saint-Christophe, de 119 coupées ; celle de Courte-Queue, au Bois-Bourdon, de 24 coupées ; celle de Soiroud, de 26 coupées; les bois de l'Hôpital, qu'on élève en futaie, de 19 coupées. Les autres bois taillis où il y a aussi quelques futaies sont le bois de la Croix d'Argent, dépendant du domaine de Taconnet, de 26 coupées ; celui du Bessey, dépendant du même domaine, de 35 coupées; le bois Vernay de Rodet, indépendant de Simandre de 36 coupées : le bois Mulet, où il y a

Digitized by Google

quelque futaie sur souche, de 39 coupées; le bois de Roussillon, du domaine de la Carronnière, de 18 coupées ; le petit bois de Laly, du domaine de Lémy; de 17 coupées ; autre bois de Laly joignant l'étang Bouilli, du même domaine, de 96 coupées; le bois de Malivert, du même domaine, de 10 coupées, le bois de Gouille, du même domaine, de 16 coupées; le bois de la Glienne, du même domaine, de 11 coupées ; le bois de Joug, du même domaine, de 20 coupées; le grand bois de Malivert, du domaine Thévenin, de 34 coupées; le petit bois de Malivert, du même domaine, de 9 coupées; le bois de la Glienne, du même domaine, de 9 coupées, trois quarts; le bois Moinard, du domaine de Romanans, paroisse de Sandrans, de 12 coupées; le bois de la Glienne, dudit domaine, de 24 coupées; le bois de l'Épine du même domaine, de 24 coupées ; le bois du domaine Biolay, de 5 coupées trois quarts; le bois tailli de la Vignette, du même domaine, de 8 coupées; un autre bois taillis de la Vignette, du même domaine de 23 coupées; le Grand Bois taillis du même domaine, de 38 coupées; le bois taillis attenant au pré de la forêt, du même domaine, de 4 coupées; le petit bois taillis du Champ-Ballet, du domaine du Chêne, paroisse de Percieux, de 9 coupées; le grand bois taillis de Buchaille, du même domaine, de 21 coupées, trois quarts; le bois ou champéage en Orient de celui de Buchaillé du même domaine, de 10 coupées trois quarts.

Les charges de la baronnie de Saint-Trivier sont : 1° une rente annuelle de 100 livres pour aumône aux pauvres de ladite baronnie, fondés par Jacques Moyron dans son testament; 2° sept autres rentes perpétuelles, la 1re de 6 livres aux sociétaires de Saint-Trivier, la 2e de 2 livres à la fabrique de l'église du dit lieu, la 3e de 20 livres, dues au prieur de Saint-Christophle ; la 4e de 15 livres au curé de ladite paroisse, la 5e de 30 livres au même curé, la 6e de 12 livres à la luminerie de Saint-Christophle; la 7e de 75 livres dues au prébandier de Saint-Trivier.

Digitized by Google

La terre, seigneurie et baronnie de Saint-Trivier est adjugée, le 16 décembre 1770, pour la somme de 334,000 livres, à messires François-Elisabeth Bellet, chevalier, seigneur de Tavernost, conseiller du Roi en ses conseils et son 1er avocat général au Parlement des Dombes.

François-Elisabeth Bellet de Tavernost, était fils de Louis Bellet, seigneur de Tavernost Cesseins, Cruix et autres lieux, chevalier d'honneur au Parlement de Dombes et de Françoise Bollioud des Granges; il avait épousé Marie-Judith-Henriette Duplessis de la Brosse, fille de Jérôme Duplessis, seigneur de la Brosse, avocat, payeur des gages du Parlement de Dombes, conseiller et maître des requêtes au même Parlement et d'Anne Bellet de Prosny.

Les travaux pour combler les fossés de Saint-Trivier furent achevés et payés en 1772; les frais se montèrent à la somme de 2,647 livres, 16 sols, imposée sur tous les habitants de la ville et paroisse de Saint-Trivier; on démolit et répara le pont étant à l'entrée de la ville et on ouvrit un fossé ou canal tout autour de ladite ville pour retirer les eaux du côté du Grand-Étang.

Le 26 mars 1778, François-Elisabeth Bellet, chevalier, seigneur de Tavernost, Cesseins et la Brosse, fit serment de fidélité pour sa terre et baronnie de Saint-Trivier.

Le 23 mars 1789, M. Louis Guillot, curé de la paroisse de Saint-Trivier et M. François-Élisabeth Bellet, baron de Saint-Trivier, seigneur de Tavernost et de Cesseins parurent à l'assemblée générale des trois ordres du ressort de sénéchaussée de Dombes, tenue à Trévoux, pour les états généraux; la communauté des habitants de la ville et paroisse de Saint-Trivier et de celle de Montagneux, Percieux et Saint-Christophe, formant le même mandement, y fut représentée par Antoine Chabalier, Benoît-Marie Mazuy, Léonard Griffon et Pierre Rougnard, bourgeois, propriétaires et cultivateurs, ses députés.

Au moment où la Révolution changea tout en France,

Digitized by Google

les mesures usitées à Saint-Trivier étaient : pour les liquides, le tonneau contenant 111 litres, 694; le quarteron, 0,466; pour les grains, la coupe, 16 litres, 79; pour le bois de chauffage, le moule, 2 stères, 0,12. Le poids était la livre de 458 grammes ; 913.

D'après les arrêtés d'Albite, représentant du peuple, les murs des portes de ville de Saint-Trivier furent démolis, vers 1793, et le clocher réduit à la hauteur de l'église ; à cette époque, une insurrection éclata à Saint-Trivier, un individu fut massacré et les malfaiteurs furent sur le point d'exécuter leur projet qui était de piller ou de brûler le château.

Lors de la constitution civique du clergé et du serment qu'un gouvernement impie demandait aux prêtres, Saint-Trivier fut égaré quelque temps par l'excessive bonté de son vénérable pasteur, M. Guillot, mais il ouvrit bientôt les yeux à la vérité, lorsque le pasteur les ayant ouverts lui-même spontanément et s'étant mis en règle auprès du vicaire général légitime, eut éclairé ses paroissiens et abandonné, pour un temps, un poste où il ne pouvait rester sans paraître schismatique. Après un exil volontaire d'un an, il revint au milieu d'eux, les instruisit plus en détail et y mourut saintement. Pendant la Terreur, les prêtres trouvaient des asiles à Saint-Trivier, chez MM. Cointy, frères, dont l'influence contribua à ramener beaucoup de personnes à l'unité catholique. La paroisse de Saint-Trivier eut toujours des missionnaires, pendant ces mauvais temps; ils célébraient quelquefois la messe au petit domaine de Blanchet, lieu assez retiré pour espérer de n'être pas découverts par les agents révolutionnaires.

M. Bossi parle ainsi de Saint-Trivier dans sa statistique du département de l'Ain, faite en 1808 : Saint-Trivier, très-petite ville, qui ne contient que cent trente maisons réunies; le surplus consiste en quelques granges ou fermes isolées dans les hameaux et servant à l'habitation des cultivateurs. Sa situation est dans une plaine humide. L'air y est épais et malsain et l'on ne peut douter que la

Digitized by Google

cause principale de cette insalubrité ne doive être attribuée aux vapeurs méphitiques des étangs que le vent du sud rabat sur cette ville. Son territoire présente quelques bassins dont on a formé des étangs, mais le nombre n'en est pas très-considérable. On y trouve quelques parcelles de bois en futaies et des taillis qui occupent la sixième partie de sa surface. On y récolte des grains de toute espèce, peu de foin et presque point de vin. Ses productions principales sont le froment et le seigle. On y fait des élèves en chevaux, bœufs et vaches pour les besoins de la culture, mais elle est toujours dans un triste état de langueur, à cause de la disette des bras. Population, 1,116 habitants, savoir : garçons, 369; filles, 322; hommes mariés, 182; veufs, 23 ; veuves 73; militaires en activité, 15.

Un habitant des provinces méridionales de la France, le marquis Mazade d'Avèze fait de Saint-Trivier une description encore plus triste que M. Bossi, dans son ouvrage sur la Bresse, sa culture et ses étangs, datant de 1811. Saint-Trivier, dit-il, comme tous les lieux malsains de la Bresse, a éprouvé de grandes révolutions et une dépopution considérable. Les traces des murs, des portes et des fortifications, celles d'un ancien château fort qu'on aperçoit encore, laissent supposer qu'anciennement c'était une ville assez peuplée. Aujourd'hui un petit nombre de maisons composent cette commune ! et ce nombre, bien loin d'augmenter diminue chaque jour; preuve incontestable de l'insalubrité de l'air qui en éloigne les habitants. Les terres dépendantes de Saint-Trivier sont cependant d'un assez bon produit; on y voit quelques beaux domaines et des bois taillis assez bien tenus.

Si vous ressuscitiez, ô Bossi ! ô Mazade d'Avèze ! vous seriez obligé de refaire vos articles sur Saint-Trivier et au lieu de prendre sur votre palette la couleur sombre dont vous avez badigeonné Saint-Trivier en 1808 et 1811, vous le peindriez en 1873 avec des teintes bleues et roses. Un demi-siècle aura suffi pour chasser la fièvre et faire verdir le pampre de Bacchus sur nos coteaux. UN DOMBOMANE.

(*A continuer*).

Digitized by Google

L'ÉGLISE DE SAINT-SYMPHORIEN-LE-CHATEAU

L'église paroissiale de Saint-Symphorien-le-Château doit à sa situation exceptionnelle, autant qu'au caractère architectural qui la distingue, ce cachet de grandeur, cet aspect sévère et imposant dont on est frappé, de quelque côté qu'on la regarde. Ce monument du xve siècle est peu connu, même dans le Lyonnais, à cause, sans doute, de son éloignement. La petite ville si pittoresque de Saint-Symphorien, et tout le pays environnant, bien que relégués à l'extrémité de ce département, mériteraient pourtant à plus d'un titre, d'attirer l'attention de l'artiste et les recherches du savant. On ne peut oublier, une fois qu'on les a vus, ces montagnes s'élevant par assises, jusqu'à une altitude de neuf cents mètres, ces champs aussi bien cultivés, que le permettent la nature et les accidents du sol, ces bois de chênes et de pins, qui disparaissent, hélas ! si rapidement de nos jours, ces bourgs et ces villages, dont la position semble avoir été choisie et étudiée à l'avance : la flèche de Pomeys, le massif pittoresque de Châtelus, l'église de Coise, le groupe de Larajasse avec ses deux châteaux, et par derrière, la forêt et le développement imposant du château de la Fay, le village de l'Aubépin et le pic des Séchères, tout ce pays, tantôt gracieux, tantôt sauvage, qui paraît faire une ceinture d'honneur à sa petite capitale, et, dominant tout cet ensemble, la vieille église, aux murs sombres, bâtie sur l'emplacement de la forteresse des anciens seigneurs de Saint-Symphorien.

Digitized by Google

Cette église est, au point de vue historique, le monument le plus important de la contrée : en effet, toutes les familles qui, depuis, ont bâti les châteaux des environs, Clérimbert, Pluvy, la Neylière, Grange-Neuve, sont sorties de l'enceinte qu'elle domine et qu'elle protége.

Sur l'emplacement qu'elle occupe aujourd'hui s'élevait autrefois la demeure seigneuriale des sires de Saint-Symphorien. Cette famille, à qui appartenait la terre de Saint-Symphorien, en prit le nom, vers le xe ou le xie siècle, au moment où l'usage s'introduisit de désigner les familles par le nom du fief qu'elles possédaient. On voit plusieurs de ses membres figurer dans les actes publics de donations ou de testaments, et dans l'obituaire de l'Eglise de Lyon, à qui elle eut l'honneur de donner plusieurs chanoines : Ponce, en 1193; Dalmace, en 1244; Girin, en 1234; Guichard, en 1274; Hugues, en 1290; Pierre, en 1319; Bertrand, précenteur, en 1531. Dans le xvie siècle, cette famille, dont l'importance était bien diminuée par la cession au Chapitre de Lyon des droits de Guy, comte de Forez, sur la terre de Saint-Symphorien, s'éteignit par alliance dans les de Crémeaux et les de Vichy.

Les armes des de Saint-Symphorien étaient d'azur, au chef d'or chargé d'un lion issant de gueules.

A côté du château, s'élevait, sans doute, l'église primitive, de dimensions modestes, et telle qu'étaient la plupart des édifices dans ces temps de troubles, de guerres et d'invasions: elle était d'abord dédiée à saint André, et ce ne fut que plus tard qu'elle fut mise sous l'invocation de saint Symphorien, martyrisé pour le Christ, à Autun, sous le règne de Marc-Aurèle, en l'an 139 de notre ère.

La tradition locale fait reposer ce changement de vocable sur un miracle, qu'aucun document authentique ne rappelle, mais plein de poésie, de foi et de simplicité. Voici ce que

Digitized by Google

raconte la légende : Quelques siècles après le martyre de Saint-Symphorien, son culte se répandit rapidement dans les Gaules : les seigneurs, les dames de haut rang, les monastères et les églises illustres se disputaient l'honneur de posséder quelque relique du martyr de Jésus-Christ. Un jour (la légende ne peut pas indiquer au juste l'époque ; c'était probablement vers le VIe ou le VIIe siècle), un jour donc, on envoyait d'Autun à Saint-Bonnet-le-Chastel des reliques de saint Symphorien. Le cortége se dirigeait à travers les montagnes du Lyonnais, et bientôt il arriva sous les murs du bourg fortifié qui dominait l'Orson. Mais, ô prodige ! le mulet, chargé du précieux dépôt, s'arrête tout à coup et refuse d'avancer : les gens de la marche ont beau essayer la violence, l'animal reste immobile et ses pieds semblent fixés au sol. Au même instant les cloches de l'église se mettent en branle d'elles-mêmes ; chacun s'étonne : on s'informe, on accourt, et devant une telle manifestation de la volonté divine, les habitants du bourg, leurs notables en tête, s'emparent avec respect de la châsse vénérée et la portent à l'église de Saint-André, qui dès lors, prit le nom du martyr d'Autun.

Quoi qu'il en soit de cette légende, où le merveileux a sans doute une large part, il est certain que notre église était dédiée à saint Symphorien, en l'année 984 : car, on la trouve mentionnée sous ce vocable, ainsi que celle de Saint-Martin-de-Pomeys et de Saint-Etienne-de-Coise, dans des conventions intervenues à cette époque, entre l'archevêque de Lyon et le Chapitre.

Nous ignorons totalement quel était le plan de ce monument, et quelles en étaient les dispositions ; mais, ce qui est parvenu jusqu'à nous, c'est l'importance de notre église, dans ces temps reculés. Elle était desservie par un nombreux clergé, ainsi que plusieurs actes en font foi.

Digitized by Google

Le premier titre connu est du XIIIe siècle : au mois de mai 1273, messire Aymon de Coise, fondateur du prieuré de l'Argentière, fait une fondation pour la communauté des prêtres de Saint-Symphorien.

Le 12 septembre 1323, il fut fait une fondation en faveur du *Chapitre de Saint-Symphorien*, par Pierre Alaveyzin, prêtre de ladite paroisse et curé de Coise. Dans cet acte, le ondateur suppose le Chapitre composé de trente personnes, ce qui prouverait une existence bien antérieure : il donne à cette réunion de prêtres le nom de confrérie (*confratria*). Mais, dans l'acte d'homologation et d'approbation de ce testament, l'official de Lyon lui donne le titre de Chapitre : « *Nos Guillelmus de Burgo, canonicus matisconensis, officialis Curiæ lugdunensis, Capitulo Sancti-Symphoriani-Castri, et omnibus aliis quibus*, etc... »

Dans plusieurs autres titres qui remontent à peu près à la même date, l'église de Saint-Symphorien est désignée avec la qualification de *insignis ecclesia*, dénomination qui, comme on le sait, ne se donnait qu'aux églises anciennes et considérables.

Ce sont là, à peu près, tous les documents sur notre église paroissiale, jusqu'à la fin du XIVe siècle. Toutefois, il suffit de se reporter à l'histoire générale de la France pour conjecturer les changements survenus dans notre pays durant cette période. Au régime féodal avaient succédé l'ère des communes, les chartes octroyées par les seigneurs à leurs vassaux, la concession des droits de bourgeoisie et l'initiation de nos ancêtres à la vie publique.

A cette époque, le bourg de Saint-Symphorien, groupé autour de l'église et du château, prit de sensibles développements, étagea ses rues, ses ruelles et ses places encore étroites, devint une petite ville, avec une enceinte fortifiée, avec des tours et des portes dont la garde était confiée aux

Digitized by Google

bourgeois et habitants. Il semble probable que l'ancienne église était devenue trop étroite pour une population qui s'était rapidement accrue, peut-être aussi tombait-elle de vétusté; toujours est-il que, vers la seconde moitié du XIVe siècle, le besoin d'une église nouvelle, plus vaste et plus grandiose, se faisait sentir. Mais qui donc allait prendre la charge d'une construction aussi coûteuse? D'un côté, l'ancienne famille des seigneurs de Saint-Symphorien avait vu décliner sensiblement sa splendeur première; de l'autre, nos pères étaient sans doute plus riches des dons de la foi que de ceux de la fortune; et puis, les temps avaient été si durs! Les Anglais et leurs invasions, les Tard-Venus et les grandes Compagnies, organisés pour le pillage, les malheurs publics et particuliers survenus pendant la captivité du roi Jean, et la minorité de Charles V, tous ces fléaux avaient passé et repassé sur leurs têtes, amoindrissant et renversant les fortunes.

Heureusement, dans ces temps troublés, au milieu desquels les espérances pieuses de nos pères seraient restées longtemps sans réalisation, la Providence fit naître, au milieu de nous, dans les rangs obscurs du peuple, un homme qu'elle voulait appeler aux plus hautes dignités, afin qu'il devînt un bienfaiteur de son pays. Nous voulons parler du fondateur généreux et magnifique de notre église, le cardinal Pierre Girard, né à Saint-Symphorien, vers l'an 1330. Doué des plus heureuses dispositions, d'une foi vive, d'un caractère prudent et résolu, d'une science remarquée dans les assemblées religieuses de cette époque, il nous apparaît comme une de ces figures graves et solennelles, telles que ces âges en produisaient quelquefois. A voir les traits de cette physionomie douce et forte, qui est parvenue jusqu'à nous, on dirait un ancien Romain des grands siècles.

La fortune le combla de ses faveurs. D'abord clerc de la

Digitized by Google

chambre apostolique, puis camérier du pape Clément VII, ancien précenteur de l'Eglise de Lyon, qui avait remarqué la science et les talents de Girard, il devint, en 1384, évêque du Puy, et enfin, en 1390, il fut créé cardinal-prêtre du titre de Saint Pierre-aux-Liens. Il joignit encore plus tard à cette dignité, celle de grand pénitencier de l'Eglise. Notre illustre compatriote prit une part active à tous les événements religieux de ce temps-là : la déposition de Benoît XIII, l'exaltation d'Alexandre V et tous les débats du grand schisme d'occident.

Mais, au milieu de tant de grandeurs et de tant d'agitations, le cardinal Girard tournait souvent ses yeux et son cœur vers la petite ville qui lui avait donné le jour. Il voulut que sa tombe s'élevât près de son berceau, et dès lors, son esprit conçut le projet d'élever sur l'emplacement de l'ancienne église, un monument digne de sa haute fortune, digne surtout de l'inaltérable affection, que lui, prince de l'Eglise, gardait à son humble pays.

Dans un voyage qu'il fit à Saint-Symphorien, aux premières années du xve siècle, il annonça publiquement son projet à ses concitoyens heureux et fiers de le revoir ; et il voulut que le nouvel édifice s'élevât au lieu et place de l'ancien, afin de conserver les pieuses traditions, et aussi, pour laisser aux fidèles, se rendant à l'Eglise, la jouissance de ce splendide horizon dont on ne se lasse jamais.

Le cardinal fit donc dresser les plans de son église, dans des proportions vastes et majestueuses, plus vastes même, que ne le comportaient les besoins de la population ; mais il voulait, dans son légitime orgueil, que la postérité reconnut au monument, le cœur et la main de son illustre fondateur. Ce fut en 1407, sous le règne de Charles VI, que fut posée la première pierre des nouvelles constructions : on conservait quelques parties des anciennes : la base du clocher, et

Digitized by Google

la porte qui s'y trouve, reconnaissable d'ailleurs à sa forme romane.

D'habiles ouvriers mirent la main à l'œuvre : on tira les matériaux de la montagne qui s'élève au-dessus de Pomeys ; les habitants, heureux de prêter leur concours à celui d'entre eux qui les dotait si magnifiquement, firent les transports et les charrois, rivalisant de zèle et de bonne volonté. C'était de la foi en action, de cette foi capable de transporter les montagnes. Inclinons-nous devant ces travaux grandioses d'un autre âge, et songeons à notre indifférence et à notre égoïsme, en nous reportant à la fécondité de ces siècles héroïques, vivifiés par la religion. Nous voudrions bien pouvoir dire le nom de l'architecte, qui dirigeait ces travaux ; mais il était trop préoccupé de *rendre gloire à Dieu*, pour songer à une vaine renommée : il nous a laissé son œuvre, sans nous transmettre son nom.

Cependant, grâce à toutes ces munificences et à toute cette ardeur, notre église s'achevait : Vers 1411, la toiture était posée, et peu de temps après, nos pères, pleins de joie, oubliant leurs fatigues, venaient s'agenouiller dans cette majestueuse enceinte, aux vitraux mystérieux, et qui portait, à si juste titre, à chacune de ses arcades, les armes de son fondateur. Le pieux cardinal, en élevant à Dieu cette église, n'avait pas perdu de vue sa pensée primitive, celle de s'y préparer un tombeau. Il le fit élever, au milieu du chœur, d'autres disent dans la chapelle souterraine, riche et orné, et en tout convenable à sa dignité : il ne tarda pas, hélas ! à venir s'y reposer d'une vie pleine de travaux et de mérites.

Ce fut à Avignon, où les affaires de l'Eglise l'avaient rappelé, que la mort le frappa, en 1415, âgé de 85 ans ; il était à la veille de se rendre au célèbre concile de Constance. Son corps, qui avait été déposé d'abord dans l'église de N.-D. des Doms, dont il avait fait élever le clocher, en fut retiré

Digitized by Google

et remonté par le Rhône jusqu'à Givors; on le conduisit ensuite à Saint-Symphorien, et il arriva dans notre ville au milieu du deuil et des larmes de tous ceux qui, l'ayant connu, l'avaient aimé. C'était le 20 avril 1417; la nuit précédente, il avait reposé dans l'église de Saint-Etienne-de-Coise. On lui fit de magnifiques funérailles, et ce fut accompagné des regrets de tous qu'il fut descendu dans son tombeau de marbre, sur lequel fut placée sa statue.

En exprimant ses dernières volontés, le cardinal, dans son testament, conservé jusqu'à nos jours aux archives de l'église, léguait à cette église de riches ornements, une tapisserie de haute lisse, pour les fêtes solennelles, un tabernacle en cuivre, accompagné de deux anges, d'un travail merveilleux et estimé 800 écus : des reliques de saint Symphorien, de saint Faustus et de sainte Augusta, père et mère du martyr, et plusieurs autres objets d'art de grand prix. Puis, il établit quatre prébendes : deux des prêtres établis par lui pour les desservir, devaient célébrer chaque jour la messe pour le repos de son âme et de celles de ses parents : ces prébendiers subsistèrent jusqu'à la Révolution et étaient appelés prébendiers du cardinal. Il dotait sa fondation d'un domaine appelé de Chavannes et de plusieurs autres revenus. La fabrique de Saint-Symphorien eut un quart dans son héritage.

Mais le legs le plus précieux de tous ceux dont la magnificence du cardinal Girard enrichit son pays natal, fut une relique considérable du bois de la vraie croix, que lui avait remise, comme gage d'estime et d'amitié, le pape Clément VII. Il consentit à s'en dessaisir en faveur de sa chère église de Saint-Symphorien, et il fit enchâsser le précieux fragment dans un reliquaire digne des goûts artistiques du donateur : on nous en a conservé la description : « C'était une croix en vermeil, posée sur un piédestal magnifique,

Digitized by Google

supporté par quatre lions. De ce piédestal, s'élevaient, sur deux colonnettes, les statues de saint Pierre et de saint Paul; vers le milieu de la croix, on remarquait la figure de sainte Hélène, puis trois anges, aux ailes déployées soutenant le reliquaire : aux quatre angles, étaient les images des quatre évangélistes, émaillées et représentées selon la vision d'Ezéchiel. » A cette relique était jointe une pièce, scellée aux armes du cardinal, et constatant son authenticité. Ce noble présent, attendu impatiemment par la piété de nos pères, fut apporté d'Avignon par noble Jean Girard, neveu du cardinal, et par Jean Columpni, curé de la paroisse, députés par les habitants à cet effet. La relique insigne, d'une dimension de huit ou dix centimètres en longueur et de six ou sept en largeur, fut déposée dans l'église de Saint-Symphorien, dont elle devint dès lors le plus précieux ornement. Ce fut un trésor que lui envièrent bien souvent d'illustres églises et des prélats haut placés.

On nous pardonnera d'être entré dans ces détails à propos de la relique possédée par l'église de Saint-Symphorien. Mais nous sommes sûr d'être l'écho fidèle de tous nos concitoyens en disant que cette relique de la vraie croix fait notre gloire en même temps qu'elle reste la sauvegarde de notre ville. Nos religieux ancêtres l'avaient bien compris, et souvent, dans le cours des siècles, ils firent une garde d'honneur à leur trésor, porté dans nos rues, pour implorer du ciel l'assistance et le pardon. Dès qu'un fléau venait s'abattre sur eux, dès qu'un incendie éclatait, si les biens de la terre se trouvaient compromis par l'intempérie des saisons, vite on se groupait autour de la croix sainte, portée processionnellement sous le dais, avec un tel respect qu'on ne la sortit que deux fois de la ville en quatre cents ans. Et de nos jours, aux deux processions annuelles, comme dans les circonstances de malheurs publics, c'est toujours

Digitized by Google

un édifiant spectacle que celui offert par la foi, la piété et l'attachement des habitants de Saint-Symphorien à l'égard de leur précieuse relique de la sainte croix.

Un vœu, que nous désirerions vivement voir se réaliser serait l'attribution spéciale à cette relique, sous le vocable de la croix, d'une des nombreuses chapelles de l'église.

Mais revenons aux événements qui suivirent, au XVe siècle, l'achèvement de l'œuvre du cardinal Girard. Vers la fin de ce siècle, nous trouvons le nom du roi de France, Louis XI, mêlé à notre histoire locale, dans une fondation par laquelle ce prince attribuait au chapitre de Notre-Dame de Fourvière les rentes et gardes de Saint-Symphorien : il est certain que nos rois possédèrent jusqu'à cette époque, à Saint-Symphorien, des revenus plus ou moins considérables. Dans une chapelle, au fond de la nef gauche, un écusson d'azur, placé à la clef de voûte, portait trois fleurs de lys d'or ; cet écusson a disparu malheureusement sous le badigeon de ces dernières années.

Les exemples de générosité laissés par le cardinal Girard ne tardèrent pas à porter leurs fruits. A des dates très-rapprochées les unes des autres, nous trouvons de nombreuses fondations en faveur de l'Eglise, provenant des familles notables du pays : les Charpin, les Rambert, les Court se distinguent surtout par leurs largesses ; de sorte que bientôt la société des prêtres qui desservaient l'église fut dotée de revenus suffisants. Ce fut alors que cette Société reçut de l'autorité compétente des statuts ou règlements qui devaient lui assurer la stabilité et la durée d'une institution considérable.

L'abbé R.

(A continuer.)

Digitized by Google

DEUX LETTRES DE LOUIS XII

SUR LA VILLE DE LYON

—

Nous empruntons à la *Revue des documents historiques*, publiée par M. Etienne Charavay, les deux lettres suivantes qui intéressent l'histoire de notre ville. Nous remercions l'éditeur, notre compatriote, de cette communication :

Les deux lettres suivantes du roi Louis XII, que nous empruntons à notre collection particulière, sont relatives à la ville de Lyon. La première, datée de Loches, le 19 février 1499, a été écrite alors que Louis XII méditait son expédition contre le Milanais. Elle nous montre le roi résolu à aller s'établir à Lyon afin d'être plus près de son armée, et enjoignant aux conseillers et habitants de la ville de faire provision de blés et de grains ; ceux-ci répondent qu'ils tireront du blé de Languedoc et de Provence, à la condition d'être exemptés des impôts si onéreux prélevés par le roi et par les seigneurs sur la navigation du Rhône. Le roi abandonne volontiers ses droits, mais il est forcé de demander aux seigneurs riverains du Rhône de suivre son exemple. Il écrit à chacun d'eux une lettre dans laquelle il invoque *le bien du peuple et de la chose publique*. Nous allons donner le texte d'une de ces missives , qui est un témoignage des derniers vestiges de la puissance féodale au xve siècle et qui nous permet d'étudier la nature des rapports du roi avec les seigneurs. Notre pièce est dépourvue d'adresse ; en voici le texte :

De par le Roy.

Cher et bien amé, pour ce que en bref nous avons délibéré aller en nostre ville de Lyon et illec nous tenir quelque temps pour la conduite d'aucuns noz exprès affaires, nous avons ordonné aux conseillers habitans de nostre dite ville qu'ilz facent bonne provision de

Digitized by Google

vivres, mesmement de blez, affin que nous et nostre compaignie n'en puissions avoir faulte. Lesquelz conseillers et habitans nous ont advertiz que de noz pays de Languedoc et Provence ilz pourroient tirer et faire venir en ladicte ville ung bon nombre des dits blez et grains, mais que les péages et droiz qui se prennent sur iceulx tant par nous que autres au long de nostre rivière du Rosne fussent levez et quictez jusques à la Saint Jehan prochaine seulement, ce que avons fait de nostre part, et aussi l'avons remonstré et fait remonstrer à aucuns des dits seigneurs qui prennent peaige sur les dits blez estans par deça lesquelz pour amour de nous et du peuple ont esté contens de lever et quicter en tant que à eulx les dits droiz. Parquoy nous vous prions que vostre part vous veuillez faire le semblable et estre contens que la dite traicte se face pour le dit temps et sans préjudice de vos previllèges pour l'avenir, en quoy vous ne pourrez pas avoir grant interest, car aussi bien si les dits droitcz estoient levez la dicte traicte ne se feroit jamais, et oultre que en ce faisant ferez le bien du peuple et de la chose publique, nous ferez aussi très agréable plaisir et dont vous saurons bon gré. Donné à Loches le XIXme jour de février.

LOYS.

ROBERTET.

Les seigneurs abandonnèrent sans doute leurs droits, car Louis XII vint à Lyon où il fit son entrée solennelle le 10 juillet 1499. Les chroniques du temps consignent le fait en ces termes :

En cestuy an le dixiesme jour de juillet, le roy Loys XII fist son entree a Lyon sur le Rosne, la quelle fut tres solemnelle et fut fait plusieurs beaulx misteres et choses joyeuses et les rues richement tendues de fines tapisseries (1).

(1) *Séjours de Charles VIII et Loys XII à Lyon sur le Rosne.* publ. par P. M. Gonon; Lyon, 1841, in-8, p. 39.

Digitized by Google

Louis XII séjourna longtemps à Lyon, qui était la place la plus favorable pour suivre les opérations militaires dans le Milanais. C'est à Lyon qu'il vit arriver prisonnier son adversaire Ludovic Sforce, suivi bientôt de son frère le cardinal Ascagne, et qu'il rendit grâces à Dieu solennellement dans les églises de ce triomphe (11 avril 1500) (1). Louis XII accueillit volontiers les demandes des consuls de Lyon relativement au rétablissement des fortifications de la ville du côté de la Brèsse. Déjà, en 1476, le voisinage de Charles le Téméraire avait forcé les Lyonnais à construire des remparts : la crainte d'une invasion des Suisses, ligués avec les Vénitiens contre la France, les obligea à réparer leurs murailles (2). Louis XII ordonna en conséquence à son amé et féal conseiller et chambellan le capitaine Sarron de visiter les clôtures de la ville de Lyon et de s'entendre avec le sénéchal. Voici le texte de cette lettre :

De par le Roy.

Nostre amé et féal, noz chers et bien amez les conseillers et habitans de nostre ville de Lyon nous ont escript et fait faire plusieurs remonstrances par leurs depputez que pour ceste cause ilz ont envoiez devers nous qu'il est très nécessaire et requis faire faire certaines clostures et réparacions en la dite ville du costé de la Bresse, lesquelles noz prédécesseurs les roys Loys et Charles que Dieu pardoint ont autreffoiz délibéré faire faire ; et pour ce que nous congnoissons assez les dites clostures et réparacions estre très urgentes et nécessaires nous avons advisé que vous vous transporterez en la dite ville et illec ensemble noz amez et féaulx les sires de Saint André Menault, De Guerre et Le Poullailler, ou les deux de vous quatre, appellez le seneschal du dit Lyon ou son lieutenant et aucuns des principaulx et

(1) *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon*, 1483-1546, par Pericaud ; Lyon, 1840, in-8.

(2) *Histoire de Lyon*, par Monfalcon, t. I, p. 555 et 567.

Digitized by Google

gens de bien de la dite ville qui vous semblera estre en ce congnoissans, voiez et visitez les dites clostures et réparacions neccessaires y estre faictes et regardez combien les coustz se pourront monter et où se pourront prendre les deniers plus aisément à la moindre foulle du peuple que faire se pourra, sans charger noz finances. Si vous prions que vacquez en ce que dit est en la meilleur diligence que pourrez, et ce fait nous envoiez de tout voz advis et oppinions pour après en ordonner ainsi que verrons estre affaire, vous priant de rechief que en ce ne vueillez faillir, à ce que par faulte de la dite closture et réparacion inconvénient n'en puisse advenir en la dite ville. Donné à Loches le XXVIIIe jour de novembre.

LOYS.

J. COTEREAU (1).

Notre pièce est dépourvue de date; mais nous savons qu'en juin 1512 Louis XII accorda au consulat de Lyon la levée de plusieurs droits sur les marchandises, pour subvenir aux frais de construction des fortifications du côté de la Bresse, et que le 20 juillet il envoya aux Lyonnais son conseiller et chambellan le sieur de La Voulte pour aviser aux réparations nécessaires à la ville (2). Notre lettre est donc antérieure à cette année 1512.

(1) Pericaud, dans ses *Notes sur l'histoire de Lyon*, mentionne (p. 16) que Jean Cotereau donna, le 20 janvier 1501, cent écus aux conseillers de Lyon pour créer une pension de 10 livres 10 sous, « pour faire sonner les clochettes et faire l'éveil tous les lundis et veilles des trépassés, au long des rues par toute la ville, pour avoir souvenance de prier Dieu pour les trépassés. »

(2) Pericaud, *ut supra*, p. 35.

Digitized by Google

INSCRIPTION FUNÉRAIRE ÉDILICIENNE

Cette inscription, découverte en 1870, faisait partie d'un édicule, dont d'immenses débris ont été mis au jour, en creusant les fondations, à environ cinq mètres de profondeur de l'usine Minar fabrique de produits chimiques, dite de la *Vitriolerie*, rue de Marseille, n° 31, à la Guillotière.

Elle fut, dans le temps, signalée par le *Salut public*, mais les embarras de l'époque détournèrent l'attention et empêchèrent de sauvegarder cet important monument. On assure qu'aujourd'hui les principaux propriétaires, MM. Cambon frères, ont offert généreusement d'en faire don gratuit à la ville de Lyon pour en compléter la restitution.

Description

L'édifice, tout en pierre de choin, représentait un édicule, composé d'une *cella* à jour, avec cinq colonnes d'environ quarante centimètres de diamètre chaque, lisses, sur le devant, terminées par un chapiteau, en forme de campanule et supportant un toit faisant fronton. Les deux côtés et le fond, formés par un mur à angles droits, d'environ quatre mètres, sur chaque face, à l'intérieur, portait le même toit à deux versants ; le mur du fond offrait à l'intérieur l'inscription, en quatre pierres ou parties d'environ 92 centimètres de largeur sur 1 mètre 50 centimètres de hauteur.

Au bas et sur le devant de la cella, était l'ouverture de la chambre sépulcrale contenant les cercueils des défunts. Le sarcophage qui a été découvert représente une bacchanale ou fête en l'honneur de Bacchus, Ariane,

Digitized by Google

Hercule, Silène, accompagné de satyres et autres sujets qu'il est difficile de décrire et d'expliquer, à cause des déteriorations actuelles. Sur ce sarcophage, recouvert par une table de marbre veiné, reposaient deux autres sarcophages de même nature, mais plus petits, qui sont expliqués dans l'inscription.

Ce mode de sépulture pourrait faire supposer une époque postérieure aux Antonins (IIe siècle), à la suite de laquelle on suppose généralement l'abandon de l'usage de l'incinération ; mais la pratique de l'ensevelissement des corps, dans des sarcophages, n'a jamais été entièrement abandonnée, même aux Ier et IIe siècles, un exemple célèbre est celui de la branche Sylla de la famille Cornelia ; d'ailleurs, la chambre sépulcrale pouvait à la fois contenir urnes et sarcopages, c'est-à-dire cendres et corps, suivant le mode de sépulture et le nombre des membres de la famille.

Au-dessus de la chambre sépulcrale et au centre de la cella, était un autel anépigraphe, en forme de cippe, destiné aux sacrifices qu'on offrait aux dieux manes.

Inscription

Diis manibus et mémoriæ æternæ Quinti Acceptii venusti, decurionis coloniæ Copiæ Claudiæ Augustæ Lugdunensium, pueri dulcissimi, quem ostensum, non datum, iniquitas Fati prœmatura morte parentibus rapuit.

Vixit annis XI, *mensibus* VI, *diebus* XXVI, *quo tempore floruit at studium liberalium litterarum, et blanda puerili adfectio ingenio cum pietate contendit, propter quæ, omnibus karus, spem de se fructus gloriosi brevi cursu ætatis ostendit longi temporis dolorem parentibus reliquit.*

Digitized by Google

Et quinti acceptii Firmini, qui vixit annum, menses III, *dies* III ;

Et Satriæ Firminæ, quæ vixit annum, menses II, *dies* XXVI, *ad solacium præcedentis orbitatis nutriti, gravi suorum dolore defuncti.*

Quintus acceptius Firminus, decurio coloniæ Copiæ Claudiæ Augustæ Lugdunensium, duumvir,

Et Satria Venusta, parentes infelicissimi, faciendum curaverunt et sibi vivi sub ascia dedicaverunt.

Traduction

Aux dieux mânes et à la mémoire éternelle de Quintus Acceptius Venustus, décurion de la Colonie Copia Claudia Augusta de Lyon, enfant tendrement aimé, que l'injuste destin n'a fait que montrer, sans le donner, et a ravi à ses parents par une mort prématurée.

Il a vécu XI ans, VI mois, XXVI jours, temps pendant lequel il se livra avec succès à l'étude des belles-lettres, et où la gentille affection de son esprit enfantin rivalisa avec sa piété filiale; comme quoi, dans ce court espace, cher à tous, il a déployé le germe d'un fruit glorieux et a légué à ses parents une douleur de longue durée.

Et de Quintus Acceptius Firminus, qui a vécu un an, trois mois et trois jours;

Et de Satria Firmina qui a vécu un an, deux mois et vingt-six jours;

Et (aux dieux mânes et à la mémoire éternelle) de Quintus Acceptius Firminus, décurion de la colonie Copia Claudia Augusta de Lyon, duumvir.

Et de Satria Venusta; leurs parents désolés ont fait élever ce monument pour eux-mêmes, de leur vivant, et l'ont dédié sous l'*ascia*.

Digitized by Google

Commentaires.

Il est à remarquer que le premier, en nom, décédé, Quintus Acceptius Venustus porte le prénom *Quintus* et le nom *Acceptius* de son père, ainsi que le surnom de sa mère appelée *Venusta*; tandis que les deux enfants adoptés (ce que les Romains désignaient sous le terme d'*alumni*) portaient le surnom du bienfaiteur qui leur avait tenu lieu de père. On voit aussi que le jeune enfant (alumnus) avait été affranchi par le personnage, dont il porte le nom de famille, dans ses trois acceptions, et que la jeune fille (alumna) était l'affranchie de la personne qui lui avait donné son nom de famille. C'est ce qui résulte du mot *nutriti*, qui indique parfaitement la condition secondaire des deux enfants, qui, s'ils n'eussent pas été affranchis, n'eussent eu que celle inférieure d'esclave.

On remarquera aussi que le premier défunt, de onze ans seulement, était déjà décurion de Lyon, fonction qui réprésentait celle actuelle de conseiller municipal. Il est probable, par ce fait, que la qualité de décurion se transmettait (honorifiquement ?) de père en fils, le titulaire ayant droit de conduire avec lui à la curie (salle des délibérations) ses fils (*Prætectati*, c'est-à-dire qui n'avaient pas encore pris la robe virile); c'est ce qui découle de l'inscription de bronze de *Canusium* (*miscellanées de Spon*); coutume qui devait avoir le bon effet de préparer les jeunes dignitaires et futurs titulaires à l'étude et à la connaissance des lois, droits et devoirs des citoyens.

On voit également que le chef de famille, qui figure sur cette inscription, cumulait les fonctions supérieures de duumvir, magistrat municipal, dans le genre du maire, ou plutôt des anciens consuls de l'édilité lyonnaise, avec celles, moins importantes, de décurion, officier

Digitized by Google

municipal, comme nos conseillers actuels. On sait que le *duumvirat*, première fonction civile, était remplie par deux magistrats et que les *décurions*, réglementairement au nombre de cent, étaient des dignitaires inférieurs. C'est la seconde inscription lyonnaise où soit cité un duumvir de Lyon. (Voir M. Alph. de Boissieu, page 160). On avait cru en posséder une autre ; (Voir le même auteur, page 156), mais c'était une fausse attribution.

L'inscription présente une ponctuation, ou séparation entre les mots, qui se voit sur les monuments des meilleures époques, tels que la *Table claudienne* et autres ; d'ailleurs la pureté du style et la forme élégante des lettres dénotent la meilleure écriture du Ier siècle. La rédaction présente aussi de curieuses antithèses littéraires et poétiques, qui tranchent avec la sécheresse ordinaire des épithaphes lyonnaises ; celle de la vie de cet enfant « montré, non donné, » celle du court espace de temps où il a légué une douleur de longue durée. En raison de sa beauté, de sa grandeur, de sa destination toute particulière et surtout de son application édilicienne cette inscription rappelle celle découverte, il y quelques années au Puy en Velay, par M. Auguste Aymard, où il est question d'un préfet de la colonie de cette dernière ville (Adidonienne?) laquelle relate les fonctions duumvir exercées à deux reprises, inscription qui consacre aussi le souvenir du personnage le plus important de la colonie locale et qui a fait le sujet de communications intéressantes, en 1873 et 1874, aux réunions de la Sorbonne, auxquelles ont pris part MM. Léon Rénier et Chabouillet.

Quant au *sub ascia*, ce n'est, à mon avis, qu'une simple formule funéraire qui ne se rencontre, comme je l'ai fait observer bien des fois, qu'à une époque détermi-

Digitized by Google

née, ni avant le Ier siècle, ni après le IIIe, formule temporaire qui paraît avoir été limitée aux trois Gaules *Tres Galliæ* (Lyonnaise, Belgique et Aquitaine), ou à des personnages appartenant à ces contrées. C'était, du moins, l'avis de mon excellent ami et regretté confrère, Auguste Bernard, de Montbrison, qui, malgré les erreurs qu'il avouait avoir commises (1) ne pouvait s'empêcher de rire des bévues que l'on a entassées sur l'*ascia*, jusqu'à faire remonter cette figure hiéroglyphique et idéographique aux racines de l'écriture chinoise. (Voir les comptes-rendus des actes de la *Société littéraire de Lyon.)* Il blâmait surtout les dissertations inépuisables des désœuvrés, sur cette hache, doloire ou instrument funéraire qui, en fin de compte, rappelle simplement le *De Profundis*, le *Laudate*, et autres sentences plus ou moins imagées, plus ou moins obscures de nos lettres de faire part et de nos mausolées. Cela me remet en mémoire les savantes discussions de certains littérateurs, sur le vers de Virgile :

Incipe, parve puer, risu cognoscere matrem ;

Dont le but était de décider si le rire s'applique à la mère ou à l'enfant.

(Notice lue en séance de la Société littéraire de Lyon, 29 avril 1874.)

ISIDORE HEDDE.

(1) Dans une certaine inscription, il avait pris un régiment de cavalerie *ala Sebosiana* pour le nom d'une dame romaine, *errare humanum est !*

Digitized by Google

L'ABBAYE DE CHAZEAUX A LYON

Le royal monastère de Chazeaux, chronique forézienne et lyonnaise, par M. l'abbé Javelle, curé de Chazeau (Loire). — Saint-Etienne, Chevalier, libraire-éditeur, 4, rue Gérentet. (1).

Il n'est guère de Lyonnais qui n'aient remarqué, en gravissant la montée de Saint-Barthélemy, en face du passage des jardins de Fourvière, une élégante porte de la Renaissance flanquée de colonnes à chapiteaux composites, ainsi que deux écussons sculptés au-dessus d'une autre porte voisine, mais plus moderne. Le premier : *d'azur, à la fasce d'argent,* nous représente les armes de François de Mandelot, gouverneur de Lyon, de 1571 à 1588; et le second : *d'azur, à la bande d'or, chargée d'un demi-vol de sable et accompagnée de trois étoiles d'or*, celles de son épouse Eléonore Robertet.

Tout le monde sait que le bâtiment auquel ces deux portes donnent accès, a servi, depuis le commencement de ce siècle jusqu'en 1860, de dépôt de mendicité. Mais, à l'exception de ceux auxquels l'histoire de notre ville est familière, la plupart ignorent que là se trouvait, avant la Révolution, l'abbaye des bénédictines de Chazeaux. Le seul souvenir qui nous rappelle, en effet, aujourd'hui, cette destination est le nom de *Montée de Chazeaux*, donné à un passage voisin, à une époque où nos édiles s'inspiraient moins de la politique que de notre histoire locale, pour les dénominations à donner à nos voies publiques.

Mais pourquoi ces écussons armoriés? Pourquoi cette porte dont les riches ornements nous révèlent une ancienne splendeur ?

(1) En vente à Lyon, chez Aug. Brun, rue du Plat, 13.

Digitized by Google

Ce ne fut point, en effet, pour un couvent de religieuses que fut bâtie cette demeure. Dans cette partie de la colline de Fourvière, qui portait autrefois le nom oublié de *Belle-Grève*, avaient existé, dès l'époque la plus reculée, de somptueuses habitations; car, en 1865, on découvrait encore au-dessous des bâtiments actuels de Chazeaux, une fort belle mosaïque, qui décore aujourd'hui le vestibule de l'escalier des Facultés, au Palais-des-Arts. Sur les restes enfouis de la villa gallo-romaine, un riche Italien, nommé Paulin Benedicti, fit construire, au milieu du XVIe siècle, un hôtel qu'il orna avec magnificence. Quelques années plus tard, cet hôtel fut acquis par François de Mandelot, gouverneur de Lyon, entre les mains duquel il devint un séjour de fêtes et de plaisir. Ce furent alors les beaux jours de cette résidence et les chroniqueurs lyonnais nous ont conservé le souvenir de ses jardins aux fontaines jaillissantes, de ses salons aux riches peintures et des fêtes splendides qui y furent données lors du passage du roi Henri III à Lyon, en 1584.

D'autres documents nous montrent aussi le corps consulaire et les notables lyonnais tenant de fréquentes réunions dans la maison de Mandelot, pour aviser à la sûreté de la ville, sans cesse menacée par les entreprises des protestants (1).

Mandelot mourut le 23 novembre 1588, et le magnifique hôtel fut délaissé. Aussi bien les dernières années du XVIe siècle, avec les troubles de la Ligue et les confiscations qui rappellent celles de la Terreur, ne furent guère un temps de prospérité et de plaisir. Le règne de Henri IV ne rendit pas même à l'hôtel de Belle-Grève sa splendeur passée, et il n'en restait plus que de faibles traces, lorsque trente-cinq ans après la mort de l'ancien gouverneur de Lyon, Gelberge d'Amanzé, abbesse de Chazeaux-en-Forez, l'acquit au prix de 10,000 livres, pour y établir les religieuses soumises à sa direction. Ce fut ainsi que l'abbaye forézienne fut transportée à Lyon, au mois d'avril 1623.

Fondée en 1332, dans une gracieuse vallée près de Firminy, par Luce de Beaudiner, veuve de Guillaume de Poitiers, seigneur

(1) Notes et documents de M. Péricaud, années 1580 à 1588.

Digitized by Google

de Cornillon, l'abbaye de Chazeaux comptait déjà, à ce moment, trois siècles d'existence. Mais son histoire se divise en deux périodes bien distinctes. A l'origine, ce monastère appartient à l'ordre de Saint-François, dit de Sainte-Claire. Puis, au commencement du XVIe siècle, Bénigne Mitte de Chevrières, onzième abbesse de Chazeaux et ancienne prieure du monastère bénédictin de l'Argentière, plaça son couvent sous la règle de saint Benoît, qui avait dirigé ses premiers pas dans la vie religieuse et pour laquelle elle avait conservé une grande prédilection. Chazeaux devint, dès ce moment, un monastère bénédictin, et il en garda la règle jusqu'au jour de sa suppression.

Mais dans l'une et l'autre période, Chazeaux servit de retraite aux filles des plus nobles familles de nos provinces. Tantôt protégé par les barons de Cornillon, tantôt en butte aux vexations de ces puissants seigneurs, le monastère traversa les temps du moyen âge sans événements importants, jusqu'au jour où il fut dévasté par les soldats protestants de l'amiral de Coligny (1570). Jamais il ne put se relever complétement de ce désastre. Aussi son état de détresse fut-il la principale cause de l'émigration des religieuses à Lyon, en l'année 1623.

Etabli dans notre ville, le monastère de Chazeaux se mit sous la protection directe de la royauté et devint abbaye royale. Gelberge d'Amanzé, sa supérieure, acheva une œuvre de réforme dans laquelle avaient échoué ses devancières et qui fut reprise de nouveau, en 1660, par l'abbesse Antoinette de Varennes. Mais si Chazeaux fut un des monastères où la règle bénédictine paraît avoir été observée avec le plus de rigueur, sa prospérité matérielle ne fut jamais bien grande. Les logements, aussi bien que les ressources, étaient modestes et l'on ne put, à aucune époque, lui reprocher l'opulence de certaines maisons religieuses. Mais il n'en fut pas moins, comme ces dernières, emporté par la tourmente révolutionnaire. Au mois de septembre 1792, les vingt-quatre religieuses et les cinq converses de l'abbaye de Chazeaux, furent jetées à la porte de leur demeure et leurs biens vendus par la nation.

Les bâtiments du monastère échappèrent seuls à la confisca-

Digitized by Google

tion. Transformés, pendant le siége de Lyon en hôpital militaire, ils furent affectés quelques années plus tard au dépôt de mendicité. Aujourd'hui, depuis la création de l'établissement d'Albigny, l'ancien couvent de Chazeaux a été réuni à l'hospice de l'Antiquaille, dont il forme une dépendance. C'est ainsi qu'après avoir fait succéder aux fêtes du vieil hôtel de Mandelot, la pratique austère de la règle bénédictine, les pauvres religieuses de Chazeaux semblent, dans un but providentiel, avoir préparé aux malheureux un asile où la charité accomplit sans bruit son œuvre de chaque jour.

L'abbaye de Chazeaux n'a guère attiré l'attention de nos écrivains lyonnais. A peine nos historiens et nos chroniqueurs lui ont-ils consacré quelques lignes. C'est à un écrivain du Forez que nous devons l'histoire de l'un de nos anciens monastères et c'est à son travail que nous avons emprunté les éléments de la courte notice qui précède. M. l'abbé Javelle, alors curé de Chazeaux, actuellement curé archi prêtre de Néronde, a consacré plusieurs années à l'étude des sources de cette histoire. Sans nul doute, au début de son travail, l'historien se préoccupait surtout de pénétrer les mystères qui planaient sur le passé du couvent forézien. Néanmoins il a complètement épuisé son sujet, et la plus grande partie de son étude est consacrée à la période lyonnaise. Mais son livre, paru peu de temps avant les événements de 1870, passa malheureusement inaperçu à un moment où tant de préoccupations faisaient oublier les travaux publiés sur notre histoire locale. Cette œuvre, fruit de laborieuses et longues recherches, a pourtant sa place marquée dans une bibliothèque lyonnaise, et c'est pourquoi nous la signalons à ceux qui savent combien on recueille de faits intéressants et inconnus dans une monographie sérieusement écrite.

A. VACHEZ.

Digitized by Google

TROISIÈME NOTE

SUR

LES ORIGINES DE L'INDUSTRIE DE LA SOIE

EN FRANCE

La *Revue du Lyonnais* a publié, à diverses reprises, le résultat des recherches faites au sujet des origines du tissage de la soie en France et plus particulièrement à Lyon. L'heureuse découverte et l'étude attentive de plusieurs documents authentiques inconnus des historiens lyonnais, a servi de base pour établir : 1° que la manufacture d'état, créée par Louis XI, en 1466, fut, à la suite d'un caprice royal, transportée à Tours, en 1469 ; 2° que antérieurement à la création de la fabrique des étoffes somptueuses, par Turquet et Naris, privilégiée en 1536, la soie était tissée à Lyon ; 3° que cette période industrielle pouvait être reportée à l'année 1502 (1).

De nouvelles perquisitions dans nos riches archives municipales et l'examen attentif de titres fort curieux, permettent de reculer la date de la fabrique des tissus de soie.

En 1493, l'administration consulaire fit renouveler le rôle du vaillant des habitants, c'est-à-dire des possessions foncières, commerciales et mobilières, situées dans l'enceinte de la ville.

(1) Voy. *Etienne Turquet et les origines de la fabrique lyonnaise*, par V. de Valous ; Lyon, impr. Mougin-Rusand, 1868, broch. de 72 pp. (avec les additions) Voy. la deuxième note sur les origines de l'industrie de la soie en France ; Testament d'un tisseur lyonnais, *Revue du Lyonnais*, 1871, troisième série, tom. XI, p. 257. La première note se trouve dans ce même volume, p. 108 ; elle concerne les statuts des tisseurs de soie à Paris, en 1425. Ces notes complètent l'ouvrage désigné ci-dessus.

Digitized by Google

Ces rôles désignés sous le nom de *nommées*, mentionnent quartier par quartier, rue par rue, les maisons, cours, curtils, jardins et vignes, les noms et les professions des propriétaires et des locataires (*inquilins*). On y voit l'énumération complète des feux ou ménages. La désignation du nombre de personnes composant chaque feu ne s'y trouve pas; c'est une lacune regrettable. A cette époque, on ignorait les avantages réels de la statistique. Le Consulat, en faisant établir ces registres, n'avait pas d'autre but que l'assiette de l'impôt communal et la taxe de chaque ménage, suivant l'*estime* de son avoir ou de son *vaillant*. En matière de recensement, l'usage général était de multiplier le nombre de feux par le chiffre cinq, représentant la proportion moyenne des êtres d'une famille. Ce calcul acceptable pour le feu simple, ne doit pas s'appliquer au feu industriel ou de fabrique, parce que celui-ci comprenait outre le chef, sa femme, ses enfants et ses serviteurs, plusieurs compagnons et apprentis. Cette vie commune entrait dans les mœurs et les habitudes de ce temps. L'on n'a point tenu compte d'une différence aussi essentielle, lorsqu'on a évalué l'ancienne population des villes manufacturières.

Seize maîtres *tissutiers* figurent sur les *nommées* de 1493 (1); leurs ateliers étaient répartis dans plusieurs quartiers de la ville : huit du côté du royaume ou de la Saône, huit du côté de l'empire ou du Rhône. La plus forte location de ces primitifs ateliers de tissage est évaluée à 25 livres tournois, la plus faible à six livres (2). Si pour chacun de ces feux industriels on compte, outre la moyenne de la famille (cinq personnes), cinq compagnons et apprentis, on obtient un total de cent soixante êtres vivant du travail de la soie, en l'année 1493, quarante-trois ans avant les priviléges donnés à Turquet par François Ier et vingt-quatre ans après le transport de Lyon à Tours des ouvriers et

(1) Arch. municip. cc. 4, 5, 6, 7, 8.

(2) La livre tournois de cette époque représente environ vingt francs de la monnaie actuelle.

Digitized by Google

des métiers de la manufacture instituée par Louis XI (1). Et comme ces tissutiers ont dû arriver un à un, l'établissement du premier, du plus hardi d'entre eux pourrait être reporté à quelques années en arrière et devancer l'essai tenté par Louis XI, dans un cadre étroit et sordide (2).

D'ailleurs ce souverain n'est point le fondateur réel de l'industrie de la soie. Suivant ses penchants centralisateurs, il a voulu réglementer cette industrie naissante, et peu prospère à cause des longues guerres qui avaient ruiné la France, en paralysant son commerce, déjà si entravé par les barrières féodales et les exigences du fisc. Dans une *establie* ou registre de la milice urbaine de Lyon, en 1417 (3), quarante-neuf ans avant l'ordonnance royale d'Orléans, figure « Anthoine maistre des tissus » lequel a sans doute participé à une fabrication péniblement entreprise et obscurément continuée jusqu'en 1466. Ces mots de l'ordonnance précitée : « comme l'on dit en y a ja aucun commencement » renferment une allusion non équivoque au travail de quelques industriels qui ont laissé une trace légère. Cette faible et vague indication doit servir de base à des recherches qui ne seront peut-être pas infructueuses. Si la priorité de la fabrique des étoffes de soie, en France, est acquise incontestablement à la ville de Paris (4), les origines de la fabrique lyonnaise sont probablement plus anciennes qu'on ne les a supposées. Voilà une question locale très-intéressante à résoudre.

A cette note précise, on ajoute les noms des tissutiers de 1493. Aucun esprit judicieux ne blâmera la publication de la nomenclature des artisans qui ont continué (s'ils ne l'ont importée) l'industrie de la soie, qui ont acclimaté cette grande œuvre dans

(1) *Le Testament d'un Tisseur lyonnais en* 1502, cité ci-dessus, indique le nombre de compagnons et d'apprentis pour un atelier de tissage.

(2) Voy. *Etienne Turquet et les origines*, etc.

(3) Arch. municip. cc. (partie non cotée ni inventoriée).

(4) Voy. dans le *Recueil des ordonnances royales*, tom. XIII, p. 101, la confirmation des statuts des tisseurs de soie, en 1425, et la *Revue du Lyonnais*, tom. XI de la troisième série, p. 108.

Digitized by Google

notre chère patrie lyonnaise, dont la richesse et la splendeur sont dues à leur initiative intelligente et à leur courage persévérant.

Noms des maîtres tissutiers de Lyon, en 1493.

Antoine Loddes, Jehan de Sandre, Bastien Escoffier, André Loddes, Pierre Creyssant, Antoine Cristien, Geoffroy Brun, Philippe Girard, Pierre Du Sort, Jehan Betenot, Estienne Bullin, Gabriel ....., Jehan de Pape, Guillaume Chalard, Jehan de Saint-Diez (1).

Au sujet d'Etienne Turquet, le créateur de la fabrique des étoffes somptueuses, on a constaté qu'il était établi à Lyon, en 1524; peut-être y est-il né. Le *syndicat* de l'année 1489 mentionne un Pierre Turquet, maître des métiers pour les *merciers* et *espinoliers*. Ce mercier n'était point à cette date un nouveau venu qui n'aurait pu prendre part à l'élection du conseil de ville, élection réservée aux notables et anciens de chaque métier. Pierre Turquet, d'une famille originaire de Chieri en Piémont, vint s'établir à Lyon, au moins dix années avant son inscription au syndicat, et il serait le père d'Etienne Turquet. Celui-ci continua le commerce de la mercerie, commerce d'étoffes et d'objets de luxe, et c'est là qu'il conçut l'idée de créer et qu'il créa, sans profit personnel, la grande manufacture des tissus d'or, d'argent et de velours, en rivalité avec les fabriques très-prospères de Tours et de Gênes (2).

V. DE VALOUS.

(1) Le seizième maître est désigné ainsi : « un tissutier. » — Dans ce même rôle on lit : « Margot qui devuyde la soie. » — Cinq maîtres habitaient le quartier de Saint-Paul, un dans la rue Tramarsal (Tramassac), trois près du palais de Roanne, un près du couvent de Saint-Antoine, un près de l'Hôpital, un vers le Puits-Peloux, deux vers le Puits-Gaillot, un dans la rue de l'Archidiacre, le dernier à Saint-Just. — Une « establie » de l'année 1498 mentionne un tissutier «nesme de Haquino dict Nycod.» — Un rôle de l'année 1480 donne le nom d'un autre tissutier : cc. 14.

(2) Voy. *Etienne Turquet et les origines de la fabrique lyonnaise*, page 32 et suivantes et les additions et corrections.

Digitized by Google

NOTE

AU SUJET DE LA DESTRUCTION DE LA BIBLIOTHÈQUE D'ALEXANDRIE PAR LES ARABES.

Dès les premières lectures faites à la Société littéraire de la biographie de Soliman-Pacha, notre célèbre compatriote, des amis dévoués et affectionnés se sont empressés de me communiquer des documents pour rendre moins imparfait ce travail.

M. le Dr Juttet, le premier, a bien voulu me prêter un volume des *Mémoires de la Société d'émulation des Vosges*, 1871, contenant une étude de M. Leclerc, intitulée : *Documents inédits sur l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie par les Arabes.* C'est une accusation en règle contre les conquérants de l'Égypte, s'appuyant sur un passage de dix lignes d'un auteur inconnu, du XIIIe siècle, Djemal-eddin-el-Kofthy; naturellement, M. Leclerc réédite le vieux cliché, d'Amrou écrivant au milieu du sac d'Alexandrie à Omar habitant Médine, et en recevant immédiatement la réponse sacramentelle : « Si ces livres confirment le Coran, ils sont inutiles; s'ils lui sont contraires, ils sont dangereux. Dans tous les cas, détruisez-les. » Aux dix lignes de Djemal-eddin-el-Kofthy, M. Leclerc ajoute un commentaire de dix pages qui ne leur donne pas plus de valeur. Il n'y a, du reste, rien d'inédit.

Plus sérieux que le conteur arabe et que le professeur vosgien, M. le baron Raverat, dont l'inépuisable complaisance est connue, m'a envoyé une note, cette fois-ci savante, précise et logique. Je suis heureux de la communiquer à nos lecteurs. A. V.

DESTRUCTION DE LA BIBLIOTHÈQUE D'ALEXANDRIE.

Un des préjugés historiques les plus persistants est celui qui attribue au calife Omar la destruction de la célèbre bibliothèque d'Alexandrie. La plupart des historiens rapportent cet événement sur la foi de quelques écrivains étrangers à tout esprit de critique. Et cependant les contemporains de la conquête de l'Égypte et d'Alexandrie par Amrou, lieutenant du calife, les auteurs syriens et persans, les Cophtes et les Égyptiens, les Grecs et les Latins, aucun d'eux n'a fait la moindre allusion à la perte de cette précieuse collection littéraire; chose inexplicable de la part de gens ennemis naturels de l'islamisme et de ses sectateurs. Dans les écrivains arabes, on ne voit rien non plus de relatif à cette perte. Quelle est donc la source qui a donné naissance à cette erreur historique ?

On la trouve dans une chronique arabe du XIIIe siècle, œuvre posthume et incomplète de l'historien Grégoire Bar-Hebræus, plus connu sous le nom d'Abulfarage. Cet auteur, d'origine juive, ayant renié la foi de ses pères, embrassa la carrière ecclésiastique, devint archevêque

Digitized by Google

d'Alep et fut promu à la haute dignité de primat des Jacobites en Orient. Il écrivit en langue syriaque une *Histoire universelle*, dans laquelle sont relatées la conquête de l'Égypte et la prise d'Alexandrie. Il y avait recueilli toutes les traditions de son temps ayant rapport au siége de cette grande cité; mais on y cherche en vain l'incendie de la bibliothèque et tout ce que l'on y rattache. Plus tard, avancé en âge, il composa, sans pouvoir l'achever, la chronique en question où est racontée la légende de l'incendie, allumé d'après les ordres d'Omar à Amrou, et des livres condamnés au feu qui servirent en guise de combustible, à chauffer pendant plus de six mois, les 4,000 bains publics de la ville d'Alexandrie.

Est-ce la plume d'Abulfarage qui écrivit cette relation ? est-ce une plume étrangère ?

On dit que cette légende fut inventée en vue de plaire à l'imagination poétique des Arabes, grands amateurs de contes et de récits merveilleux. Il serait plus rationnel de croire que, dans sa ferveur religieuse, le savant prélat aurait visé à absoudre les chrétiens de la destruction de la bibliothèque et à en charger les infidèles, représentés ainsi comme des barbares, ennemis des lettres et des arts.

C'est donc seulement à partir du XIIIe siècle et d'après la traduction de la chronique d'Abulfarage que se répandit en Europe ce récit controuvé ; il s'y accrédita d'autant plus facilement que ce siècle, aux naïves mais fortes croyances, était dans tout l'enthousiasme religieux des croisades et que la haine contre le croissant était des plus ardentes. Cette tradition mensongère, répéterons-nous, passa donc et passe encore aujourd'hui parmi le plus grand nombre pour une vérité historique.

Néanmoins, quelques auteurs modernes, français et étrangers, la révoquant en doute, ont examiné la question et entrepris de faire justice de ce préjugé populaire : Gibbon, dans son *Histoire de la décadence de l'Empire romain ;* Juste Lipse, Bonamy, Beck, Reinhart, Sainte-Croix et d'autres encore, par de laborieuses recherches et de profondes méditations; M. Achille François, ancien professeur d'histoire à la Faculté de Lyon, dans ses cours publics si intéressants, tous ont apporté l'appui de leur talent à l'élucidation de cet important problème, qui, non encore résolu, laissait peser la responsabilité de l'incendie des bibliothèques d'Alexandrie sur la mémoire d'Omar et d'Amrou, ces deux fidèles compagnons du prophète.

C'est le moment, croyons-nous, de rappeler ici que Mahomet sachant tout ce que les Arabes avaient à gagner au contact des peuples civilisés, illustres dans les arts et la littérature, écrivit lui-même dans le Coran qu'une part du butin serait prélevée et affectée à la fondation d'écoles de tous genres et à l'entretien des écrivains, des poètes, des savants, des philosophes.

Un simple exposé historique concernant les bibliothèques d'Alexandrie achèvera, nous l'espérons, de détruire le préjugé contre lequel cette petite note a été composée.

La première bibliothèque d'Alexandrie fut rassemblée par le roi Ptolémée Soter et augmentée par ses successeurs, Ptolémée Philadelphe et Ptolémée Evergète. Elle était renfermée dans un palais appelé Bruchion. Ce palais et son précieux dépôt furent brûlés lorsque Jules César s'empara d'Alexandrie, longtemps avant l'ère chrétienne. L'empereur Auguste forma une nouvelle collection de livres qu'il plaça dans un édifice nommé Sébastéon, et la reine Cléopâtre, héri-

Digitized by Google

tière des goûts littéraires des Ptolémées, disposa dans le Sérapéum ou temple de Sérapis la bibliothèque des rois de Bithynie, dont lui avait fait présent son amant Marc-Antoine. Le Sébastéon fut rasé par l'empereur Aurélien, et le Sérapéum démoli par l'empereur Théodose vers la fin du IVe siècle; les manuscrits furent dispersés et perdus pour la plupart. Enfin, une dernière bibliothèque due à l'école des philosophes catéchistes, dirigée par Pantænus d'Athènes, disparut entièrement au milieu des flammes allumées par le fanatisme aveugle de la secte chrétienne, dite des Ariens.

Une dernière preuve à ajouter à celles énumérées ci-dessus, c'est le témoignage d'une grande autorité, de l'historien Paul Orose, disciple de saint Augustin et de saint Jérôme. A son passage à Alexandrie, en 414, c'est-à-dire 234 ans avant le règne d'Omar et la conquête de l'Egypte par Amrou, Paul Orose voulut visiter ces précieuses collections; elles n'existaient plus, et il est forcé d'avouer que les chrétiens furent les derniers et les plus implacables destructeurs de ces trésors historiques, scientifiques et philosophiques, chefs-d'œuvre de l'esprit humain de tous les siècles et de tous les pays....

Le baron RAVERAT.

11 mars 1874.

CHRONIQUE LOCALE

Autant les idées que le temps, tout nous parait singulièrement dérangé en France.

Les élus de la nation, les sages et les capables poursuivent le cours de leurs conversations jusque dans les gares de chemin de fer; les inepties font fureur; les bons livres ne se vendent pas; on a la sécheresse tout l'hiver, une chaleur torride au printemps, la pluie en été; la fièvre typhoïde ne frappe que les riches et les jeunes; la grêle brise et ravage les vignes, les blés et les carreaux de vitres; les gredins font fortune; le coton est plus cher que la soie; l'abondance des récoltes ruine les fabricants; les paysans donnent le bétail pour rien et le prix de la viande augmente.

Le pays se dit voltairien et les pèlerinages recommencent. Hier on supprimait Dieu de l'enseignement et aujourd'hui on court aux processions. Paris, berceau de la libre pensée, ouvre des expositions de beaux arts et les artistes de la moderne Babylone ne trouvent rien de plus grandiose que les sujets religieux.

On est ou on se dit républicain et les départements communards nomment des impérialistes députés.

A Lyon où tout le monde va à pied, on est fou des courses de chevaux, et il est facile, aux conversations, de voir que ceux qui parlent, tranchent ou parient n'y entendent pas malice.

Enfin, un ami de Jules Janin fait dans la *Revue du Lyonnais* une biographie de l'illustre feuilletoniste; il s'appuie de documents authentiques et déclare que son héros est né à Condrieu, jamais à Saint-Étienne; il dit en avoir vu les preuves. Le célèbre biographe daigne, de son écriture illisible, remercier le directeur de la *Revue du Lyonnais* en ajoutant que le portrait est parfait, que pas un trait n'est à retoucher, que la notice est de la dernière exactitude, que tous les faits avancés par son ami Moulon

Digitized by Google

sont vrais, qu'il est heureux d'avoir été si bien peint et dépeint et voilà, Janin mort, que les démentis pleuvent de toutes parts, que le Condriote est né à Saint-Etienne, point en mars 1804, ni le 4 décembre, mais le 26 pluviose an XII, c'est-à-dire le 16 février ; il n'y a que l'année qui reste la même. A ce sujet un de nos amis, journaliste infaillible et bien informé, nous écrit qu'il s'étonne de notre aveuglement, et déclare qu'il va demander des prières pour nous faire ouvrir les yeux.

Puis, deux journaux également renommés pour la fraîcheur de leurs informations et la sûreté de leurs renseignements, le *Siècle* et le *Petit Lyonnais*, annoncent que Jules Janin a fait cadeau de sa splendide bibliothèque à Saint-Etienne. Les Stéphanois se frottent les mains et les gens sérieux s'informent de ce qu'elle peut valoir. On répond : Cinq cent mille francs ! L'eau en vient à la bouche et on apprend que la bibliothèque appartient à l'Institut.

N'est-ce pas la confirmation de notre thèse qu'il y a là quelque chose de dérangé ?

— L'orage de dimanche, 21 juin, a pris sa place dans notre histoire. Il a éclaté comme les courses de chevaux allaient finir. Au bruit du tonnerre, par un ciel noir, sous les coups d'un vent qui pliait les arbres et agitait les tribunes, poursuivie, meurtrie par une grêle énorme, la foule a pris la fuite avec terreur. Les chevaux s'effrayaient, les femmes et les enfants s'épouvantaient, les branches d'arbres tombaient coupées par des grêlons, les récoltes de la plaine, les plantes du Parc étaient hâchées ; quant à la ville, elle voyait toutes ses vitres voler en éclat : gares de chemin de fer, hospices, musées, serres, ateliers, passages couverts ont fait des pertes énormes. Dans ce désastre, on peut se réjouir de ce que les accidents de personnes ont été peu nombreux. Pourtant les journaux sérieux parlent de grêlons de 4 à 500 grammes ; les gens effrayés et les narrateurs de café vont bien plus haut.

Le lendemain, les courses n'étant pas terminées et la moitié des prix restant à courir, le sexe fort, intrépide par excellence, je veux dire les dames, ont reparu élégantes et parées autour de la piste. La pluie, mais seule, est venue encore s'abattre sur elles. Après une sécheresse de plusieurs semaines, c'était désolant ; on est donc revenu par eau, après des péripéties diverses, des joies humides et des émotions qui frisaient le rhume. Quant aux chevaux couronnés, voir nos confrères de grand format.

— Pour le tir aux pigeons, même renvoi.

— Le Conseil général du Rhône a voté 5,000 fr. pour combattre le phylloxera qui a fait son apparition dans le département.

— M. Leblanc, conservateur du musée de Vienne, signale la curieuse découverte d'une médaille de Henri III, dans les démolitions faites pour le dégagement de la belle église romane de Saint-André-le-Bas ; Henri III passa à Vienne le 15 novembre 1573 et le 18 janvier 1574.

— Par arrêté préfectoral du 6 juin M. Guigue, ancien élève de l'école des Chartes, archiviste départemental de l'Ain, a été nommé archiviste de la ville de Lyon. Par une coïncidence heureuse, la venue de cet intrépide érudit dont le bagage historique est si considérable, se rencontre avec l'apparition d'une publication importante, la 2e *édition de l'Histoire de Dombes* qu'il a enrichie de notes nombreuses et des rectifications de Guichenon. C'est pour M. Guigue un nouveau et sympathique succès.

— Le 15 juin, une cérémonie touchante a eu lieu à Saint-Polycarpe. Les paroissiens et les amis du vénérable curé, M. l'abbé Chaumont, célébraient le cinquantième anniversaire du sacerdoce de leur bien-aimé pasteur. L'église était parée comme aux grands jours ; un clergé nombreux

Digitized by Google

uni à la foule témoignait par sa présence quel respectueux attachement M. Chaumont a su inspirer par sa vie et son caractère. La cérémonie religieuse a été suivie d'une fête intime comme le cœur seul sait les organiser.

—Le 25 juin, la séance publique de la Société de géographie a été tenue au Palais de la Bourse, devant une assemblée nombreuse où les dames étaient en majorité. Le succès de la Société s'est affirmé une fois de plus par les applaudissements que le docteur Tirand a soulevés après le récit coloré de son voyage en Tunisie.

—La paroisse de Saint-Bonaventure se prépare à célébrer avec une grande solennité le sixième centenaire de la mort de saint Bonaventure, cardinal-évêque d'Albano, une des lumières du Concile de 1274 et patron des enfants de la ville de Lyon. Les fêtes dureront du 5 au 15 juillet. On attend plusieurs grands personnages de l'Église.

— On lit dans l'*Echo de Fourvière* : « M. le curé de Saint-Bonaventure a eu l'heureuse chance de découvrir une vieille toile de 1639, peinte par François Lombard, et représentant saint Bonaventure ressuscitant une petite fille à Lyon, tableau commandé pour une famille lyonnaise. Il doit cette découverte à un savant religieux vénitien qui lui en a indiqué l'existence dans un grenier d'Auvergne. »

Un tableau précieux dans un grenier ? Ce n'est qu'à l'époque où nous sommes qu'on voit choses pareilles.

— Et n'oublions pas notre charmante petite voisine, la ville d'Aix si fréquentée des Lyonnais. — Tout est fête et plaisir dans ses murs.

Voilà ce qu'on nous en dit :

« Trois mille étrangers sont arrivés; les soirées du Cercle sont suivies, et c'est justice, car l'orchestre italien est dirigé par le chef des ballets du Théâtre royal de Turin, Simondi. Le premier violon est aux mains d'Angelo Ferni, et les autres solistes sont dignes de cette célébrité. Luigini est attendu. Vingt-cinq musiciens dirigés par Lefay se font entendre chaque jour sous les épais ombrages du Parc ou sur le lac déjà si poétique par lui-même. Ces concerts sont si séduisants qu'Offenbach s'est surpris applaudissant lui-même sa musique. »

Et nous à Lyon qui ne pensons qu'à raccommoder nos vitres ! A. V.

Lyon, imp. d'Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

TABLE
DES MATIÈRES DU XVIIe VOLUME

Histoire du Lyonnais.

Semaine catholique.	L'Eglise de Saint-Georges à Lyon.....	72
Baron Raverat,	Ecully	76
Ch. Vays.	Le nouveau Fourvière.....	122
Debombourg.	Colonges-au-Mont-d'Or.....	131
Saint-Olive.	Les Grands-Capucins.....	150-180
P. Bonnassieux.	Réunion de Lyon à la France.	164-248-364-410
Un Dombomane.	Histoire de St-Trivier-en-Dombes	205-288-434
Baron Raverat.	La vallée de l'Huille.....	233
A. Péan.	Quatre inscriptions gréco-latines.....	266
L. Niépce.	Projet d'un musée historique à Lyon...	326
Saint-Olive.	Une maison de la rue Tramassac,.....	394
Abbé R.	L'Eglise de Saint-Symphorien-le-Château	455

Digitized by Google

LOUIS XII.	Deux lettres sur la ville de Lyon.....	465
ISIDORE HEDDE.	Inscription funéraire édilicienne.....	469
DE VALOUS.	Origine de l'industrie de la soie en France (*Troisième note.*).....	479
A. V.	Chronique locale 79, 159, 239, 324, 404,	486

Littérature.

L. GRAS.	Le pas de la mule.....	63
L. GRAS.	Le Pont du Diable.....	236

Histoire.

BARON RAVERAT.	Note au sujet de la destruction de la Bibliothèque d'Alexandrie par les Arabes	483

Biographie, Nécrologie.

L. CHARVET.	Etienne Martellange.....	7-85
DU BOYS.	Mlle Stéphanie de Virieu.....	50
P. BERTHIER.	Notice sur Eugène-Louis-Melchior Patrin.....	303-376
M. de V.	Claude Bourgelat.....	323

Bibliographie.

ADÈLE SOUCHIER.	Yseult (poème par Léonce Fabre des Essarts).....	224
ZÉNON FIÈRE.	Le roman populaire.—La fleur de Thym, par Mme Marie Sebran.....	317
ZÉNON FIÈRE.	Branches de lilas, poésies par Mlle Adèle Souchier.....	398
A. VACHEZ.	L'abbaye de Chazeaux, par l'abbé Javelle	475

Beaux-Arts.

FAIVRE DUFFER.	Lettre sur les beaux-arts à Lyon.....	67
LOUIS GUILLARD.	Poètes, par J.-M. Chenavard.....	309

Poésie.

UN BUGISTE.	La rivière d'Ain.....	5
AGLAÉE GARDAZ,	La métropole de Saint-Jean.....	81
ADÈLE SOUCHIER.	La tente. — Hiver de 1870-71.....	84
PÉAN.	La goutte d'eau.....	161
ISIDORE HEDDE.	Souhait du nouvel-an.....	162
L. DE VAUZELLES.	Les pêcheurs de Menton.....	245
DUBOIS-CUCHAN.	Parfums de l'aurore.....	325
ZÉNON FIÈRE.	A Mlle Adèle Souchier.....	409

Planches de la Revue.

JANVIER.	Cartouche tiré de l'*Architecture des voûtes*, du P. Derand.
FÉVRIER.	Eglise du collége de la Trinité à Lyon.
	Cartouche tiré de l'*Architecture des voûtes*, du P. Derand.
MARS.	Plan du collége de la Trinité à Lyon.
AVRIL.	Le noviciat des jésuites.
	Plan du collége du Puy.
	Porte du collége de la Trinité à Lyon.

FIN DE LA TABLE DU XVIIe VOLUME.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google